epistolaires
20
SMRS

12000
600

LE NOUVEAU SECRÉTAIRE DE LA COUR.

NOUVELLE ÉDITION.

LE NOUVEAU *SECRÉTAIRE* DE LA COUR,

CONTENANT

UNE INSTRUCTION

POUR SE FORMER DANS LE STYLE EPISTOLAIRE;

LE CÉRÉMONIAL DES LETTRES & les Regles de bienséance qu'il faut observer dans les Lettres que l'on écrit :

AVEC LES TITRES DONT ON QUALIFIE toutes sortes de personnes; & les Inscriptions, Souscriptions & Suscriptions dont le Roi & la Reine se servent, lorsque Leurs Majestés écrivent aux Princes étrangers, & aux autres personnes du Royaume; des Lettres familieres sur toutes sortes de sujets, avec des Réponses.

Nouvelle Edition, augmentée considérablement.

A ROUEN,

Chez JEAN RACINE, Libraire, rue Ganterie.

M. DCC. LXXXVII.

AVEC PERMISSION.

AVERTISSEMENT.

ON s'eſt propoſé de s'acquitter, dans cette édition, de la reconnoiſſance qu'on doit au public pour le favorable accueil qu'il a fait aux précédentes éditions de cet ouvrage; on l'a mis entre les mains d'une perſonne qui l'a revu avec beaucoup de ſoin, & qui a tâché de le rendre plus utile. L'on a jugé à propos de le diviſer en deux parties, & pour une plus grande commodité de n'en faire qu'un ſeul volume. La premiere contient trois traités, qui ne reſſemblent que par les titres à ceux qu'on avoit publiés ci-devant.

Le premier de ces traités eſt une INSTRUCTION *pour ſe former dans l'art d'écrire des lettres*, où l'on a ſuivi le même ordre que le célebre LOUIS VIVES avoit gardé dans un traité Latin du même genre. On pouvoit arranger ſes idées de pluſieurs manieres différentes; mais on a préféré celle qui, étant plus à portée de tout le

monde, s'eſt trouvé auſſi plus propre au détail où l'on a cru devoir entrer.

Les deux autres traités ſont le CÉRÉMONIAL *des lettres*, & les TITRES *dont on qualifie toutes ſortes de perſonnes.* Comme ils ſont d'un uſage très-étendu, la plus grande préciſion y a paru néceſſaire, & l'on a cru ne pouvoir trop s'appliquer à y mettre de l'ordre. En effet, ce n'eſt pas aſſez pour pluſieurs de les avoir parcourus, & même de les avoir lus avec attention une ou deux fois, ils ont beſoin de les conſulter de temps en temps ; & rien n'eſt plus déſagréable que d'ignorer où l'on doit chercher ce qu'on veut ſavoir, ou de ne trouver que des paroles vagues, obſcures & équivoques, au lieu d'une maxime ſûre qui nous délivre de nos incertitudes.

Il ſuffit de jeter les yeux ſur les diviſions de ces traités, tels qu'on les donne aujourd'hui, pour s'appercevoir que dans l'un on conduit le lecteur depuis le moment où il ſe propoſe d'écrire une lettre, juſqu'à celui où il ne lui reſte plus rien à faire, & que dans l'autre, après ce qui regarde le clergé, on parcourt les différentes conditions des laïques du royaume, pour faire enſuite la même

chose dans tous les états de l'Europe. Et ce n'est pas seulement dans la disposition générale qu'on a suivi l'ordre le plus naturel, on s'y est attaché avec autant de soin dans le détail des observations qu'on a rassemblées. D'ailleurs, on a tâché de ne rien avancer que de conforme à l'usage présent; & dans l'étendue que l'on a donnée a chaque maxime, & à la description de chaque usage, on s'est proportionné, tant que l'on a pu, à la mesure d'intelligence de toutes sortes de personnes, sans fatiguer par une multitude de paroles inutiles.

On a joint à ces traités les recueils des *inscriptions, souscriptions & suscriptions dont le roi & la reine se servent dans leurs lettres avec des remarques sur la maniere d'écrire a leurs majestés*, où l'on a eu soin de corriger les fautes échappées dans les précédentes éditions.

Au reste, si, malgré l'attention de l'Editeur, on trouve encore dans les traités qu'il a refondus des observations & des maximes moins justes que les autres, ou si l'on s'apperçoit qu'il y ait oublié des choses qui entroient nécessairement dans le plan qu'il a suivi, on en pourra prendre occasion de ren-

dre ſervice au public en en donnant avis au Libraire, qui ne manquera pas d'en profiter dans la ſuite.

La ſeconde partie de cet ouvrage contient un recueil de lettres diſtribuées par matieres, & ſur différents ſujets, avec des réponſes. On lira ces lettres avec d'autant plus de fruit, qu'on n'en trouvera que d'un bon choix.

INSTRUCTION POUR SE FORMER DANS L'ART D'ÉCRIRE DES LETTRES.

AVANT-PROPOS.

LES lettres ont été inventées pour communiquer ſes penſées aux perſonnes que l'on ne peut entretenir ; elles rapprochent les abſents & les rendent, pour ainſi dire, préſents les uns aux autres. L'origine en eſt très-ancienne ; & d'abord elles furent très-ſimples ; on ne s'en ſervoit que pour rendre compte à un ami des événements publics & particuliers auxquels on croyoit qu'il s'intéreſſoit, ou pour lui faire connoître ſes intentions, dans une affaire à laquelle il prenoit part.

Mais comme de l'utile naît ordinairement l'agréable, & que la vanité des hommes les fait uſer de tous les moyens qui ſe préſentent à eux pour donner bonne idée de leur mérite, l'uſage en eſt depuis devenu plus fréquent : on a cherché à y faire briller ſon eſprit, à y laiſſer voir la facilité qu'on a de s'exprimer en termes choiſis, à y mon-

trer son jugement, ses connoissances, & même son érudition : on y a enfin traité toutes sortes de sujets. Nous avons même beaucoup d'écrits qu'on n'appelle du nom de lettres qu'à cause de la forme qu'on leur a donnée au commencement & à la fin; ce sont en effet des traités. Devenues une source de réputation, elles ont formé un genre de littérature qui a ses regles, qui, quoique faciles en apparence, ne laissent pas d'être difficiles à suivre, & que l'on doit même observer dans la composition des lettres familieres, quoique ces lettres ne soient faites que pour se communiquer ses besoins, ou lier commerce avec ceux qui nous plaisent, ou qui nous peuvent être utiles, ou bien à entretenir l'amitié dans laquelle on a vécu avec quelqu'un; il est pourtant bon qu'elles soient bien écrites. Il est aussi nécessaire de bien écrire que de bien parler : on connoît dans les lettres, l'esprit, l'éducation, & même le caractere de celui qui écrit. Quel soin donc ne doit-on pas prendre d'éviter ce qui peut donner mauvaise idée de nous, & de chercher tout ce qui est capable de nous montrer tels que nous sommes, si nous avons les bonnes qualités de l'esprit & du cœur, ou de cacher des défauts ou des vices dont l'amour-propre ou la vertu nous obligent de rougir. Pénétré de ces vérités, je donne ici avec plaisir les regles les plus utiles sur le style épistolaire, & quelques avis sur la maniere dont on doit s'y prendre pour écrire, soit à des égaux, soit à des personnes d'un rang supérieur ou inférieur : les regles seront les plus claires & les plus précises qu'il sera en mon pouvoir de les donner, & les avis très-simples, mais importants dans la pratique.

Du Style Epistolaire.

Le style des lettres ne doit être ni sublime, ni précieux, ni burlesque; il doit être simple, &

pour écrire ſimplement, il faut avoir une connoiſſance parfaite de ſa langue, afin de ſe ſoutenir dans un juſte équilibre, ſans s'élever & ſans tomber : il y a des termes & des tours qu'on n'emploie que dans les grandes occaſions : ce ſont les tropes & les figures qui font le ſtyle ſublime, ou qui ſont du genre oratoire, c'eſt-à-dire, les métaphores & les figures trop élevées. Cette ſimplicité qu'exige les lettres, n'en bannit pourtant aucunes figures ; il faut ſeulement les employer avec ménagement & à propos : on doit rarement ſe permettre les jeux de mots, les pointes, & ſi l'on uſe de quelques proverbes, il faut qu'ils expriment quelque choſe de fort ou de ſingulier, ou bien qu'ils aient un air neuf par le tour que l'on donne à ce qui les précede & à ce qui les ſuit. Une piece ordinaire jette beaucoup d'éclat, ſi elle eſt bien montée ; il en eſt de même des proverbes & de toute expreſſion uſée, une enchaſſure élégante lui donne un nouveau brillant. Il y a des mots & des expreſſions qui, créés par des petits-maîtres, des coquettes ou de certains beaux eſprits de ruelles, & admis ſeulement dans quelques cercles, doivent être rejetés par l'homme de goût ; ils ne montrent qu'une affectation puérile. Le burleſque eſt un mauvais genre que tout bon eſprit doit éviter.

Des lettres doivent être écrites avec conciſion, c'eſt-à-dire, que tout y doit être expoſé en peu de mots, que les amplifications du rhéteur n'y ſont point admiſes, & qu'on en écarte certains ornements qui leur donneroient trop d'étendue : le ſtyle doit en être coupé, net, ſimple, coulant, &, pour le dire, en un mot, naturel. Il faut gliſſer ſur les penſées, ſur les ſujets, ſur les objets, ſur tout enfin, ainſi que l'on fait dans la converſation, y parler de tout, n'y rien approfondir, y être ſuperficiel en tout : ce n'eſt pas à dire que dans une lettre d'affaire, par exemple, & d'inſ-

truction, on ne doive entrer dans tout le détail nécessaire, pour faire parfaitement entendre ce qu'on veut dire, ou pour produire l'effet qu'on s'est proposé; de plus, dans aucune lettre, la briéveté ne doit nuire à la clarté : l'on se rendroit ridicule, si, pour être plus court, on tronquoit les expressions, ou si l'on omettoit dans un récit une partie des circonstances qui peuvent servir à en donner une juste idée.

La clarté requise dans les lettres n'empêche pas qu'on n'y puisse quelquefois donner à deviner; mais on doit se proportionner à l'esprit de celui à qui l'on écrit. On trouve dans *Madame de Sevigné* un exemple de cette sorte de lettre énigmatique qui pourra donner une idée de cette espece de jeu d'esprit, qui, je crois, sera utile & fera plaisir; la voici :

» Je m'en vais vous mander la chose la plus » étonnante, la plus surprenante, la plus merveil- » leuse, la plus miraculeuse, la plus triomphante, » la plus étourdissante, la plus inouie, la plus » singuliere, la plus extraordinaire, la plus in- » croyable, la plus imprévue, la plus grande, » la plus petite, la plus rare, la plus commune, » la plus éclatante, la plus secrette jusqu'aujour- » d'hui, la plus brillante, la plus digne d'envie; » enfin, une chose dont on ne trouve qu'un exem- » ple dans les siecles passés, encore cet exemple » n'est-il pas juste; une chose que nous ne sau- » rions croire à Paris, comment la pourroit-on » croire à Lyon? une chose qui a fait crier misé- » ricorde à tout le monde; une chose qui comble » de joie madame de Rohan & madame de Hau- » terive; une chose enfin, qui se fera diman- » che, où ceux qui la verront croiront avoir la » *berlue*; une chose qui se fera dimanche, & » qui ne sera peut-être pas faite lundi. Je ne » puis me résoudre à la dire, devinez-la, je vous

» le donne en trois ; *jettez-vous votre langue aux
» chiens ?* Hé bien ! il faut donc vous la dire.
» M. de Lauzun épouse dimanche au Louvre,
» devinez qui : je vous le donne en quatre, je
» vous le donne en dix, je vous le donne en cent.
» madame de Coulanges dit : voilà qui est bien
» difficile à deviner ; c'est mademoiselle de la
» Valliere : point du tout, madame ; c'est donc
» mademoiselle de Retz : point du tout ; vous êtes
» bien provinciale ! Vraiment nous sommes bien
» bêtes, dites-vous : c'est assurément mademoi-
» selle de Crequy ; vous n'y êtes pas. il faut donc
» à la fin vous le dire, il épouse, avec la permis-
» sion du roi, mademoiselle, mademoiselle de.....
» mademoiselle, devinez le nom ; il épouse ma-
» demoiselle, ma foi, par ma foi, ma foi jurée,
» mademoiselle, la grande mademoiselle, ma-
» demoiselle, fille de monsieur, mademoiselle,
» petite-fille de Henri IV, mademoiselle d'Eu,
» mademoiselle de Dombes, mademoiselle de
» Montpensier, mademoiselle d'Orléans, made-
» moiselle cousine-germaine du roi, mademoi-
» selle destinée au trône, mademoiselle, le seul
» parti de France qui fût digne de monsieur :
» voilà un beau sujet de discourir. Si vous criez,
» si vous êtes hors de vous-même, si vous dites
» que nous avons menti, que cela est faux, qu'on
» se moque de vous, que voilà une belle raillerie,
» que cela est bien fade à imaginer : si enfin vous
» nous dites des injures, nous trouverons que
» vous avez raison ; nous en avons fait autant
» que vous. Adieu, les lettres qui seront portées
» par cet ordinaire vous feront voir si nous
» disons vrai ou non. «

Cette sorte de jeu, louable dans quelques occasions, doit toutefois être rarement mise en usage ; il ne convient, ni lorsque l'on apprend quelque nouvelle extrêmement intéressante pour celui à qui

l'on écrit, ni dans les choses sérieuses, ni dans les affaires d'importance, ni avec les personnes à qui l'on doit de grands égards, à moins qu'on ne soit avec eux sur le ton de bel-esprit, & dans une grande familiarité; il faut un peu de l'un & de l'autre. On en doit dire à peu-près autant des équivoques; quelquefois on est obligé d'y avoir recours dans des affaires graves, quand on a sujet de craindre l'abus d'une lettre.

On ne met presque plus de liaisons entre les différentes parties de lettres, & l'on a raison: images de la conversation, elles doivent en conserver l'irrégularité; l'ordre même qu'on doit donner aux différentes choses dont on parle dans une lettre, est presque toujours arbitraire: il faut néanmoins prendre garde, 1°, à ne pas séparer ce qui se rapporte à une même affaire, ou à une même personne; 2°, à ne pas joindre sans moyen le récit de ce qui est arrivé d'heureux à quelqu'un, ou quelque chose d'égal, avec un compliment de condoléance: on le doit séparer en traitant de quelqu'autre chose.

On voit par tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, qu'on ne doit imiter, ni *Voiture*, ni *Cyrano*.

Voiture, amateur de tout ce qui brille, ne s'est servi que de pointes, de jeux de mots, d'allégories & de figures outrées: tout lui est propre, pourvu qu'il montre de l'esprit: il est vrai qu'il y met quelquefois des adoucissements, mais qui suffisent rarement pour faire passer les faux ornements dont il veut parer ses lettres. On voit, malgré ces précautions, que son style n'est pas naturel: ses lettres, je parle des meilleures, sont trop travaillées: imitateur servile des conversations d'un bureau de bel-esprit, il ne connoissoit que le langage de l'hôtel de Rambouillet.

Pour Cyrano, philosophe doué d'une imagination vive dans ses insensés voyages, il se surpasse

lui-même dans ſes lettres ; mais non pas en philoſophie : c'eſt alors un mauvais plaiſant, ſi outré, ſi extravagant, ſi fou & ſi indécent ; qu'il n'eſt pas permis aux honnêtes gens de rire de ſes plates bouffonneries.

Je ne vois parmi tous nos épiſtolaires, que Guy-Patin, Buſſi-Rabutin, & madame de Sevigné, qui puiſſent ſervir de modeles ; ce ſont les ſeuls qu'un homme de goût doit imiter, en évitant néanmoins le pédantiſme, & les mots ſurannés qui ſe rencontrent dans le premier, & la vanité du ſecond. Mais on doit lire & relire l'immortelle Sevigné ; c'eſt dans ſes lettres que l'on apprendra à écrire comme parlent les perſonnes qui joignent l'uſage du monde à beaucoup d'eſprit & de connoiſſance ; c'eſt-là qu'on verra tous les ornements convenables à ce ſtyle, ceux qui peuvent rendre la converſation agréable, des ſaillies heureuſes, des expreſſions figurées, mais ramenées au ſujet qu'exige le ſtyle épiſtolaire : rarement y verra-t-on des pointes de jeux de mots, & ſi quelques proverbes s'y rencontrent, ils ſont alors agréables par la ſingularité de ce qu'ils expriment, ou la façon dont ils ſont amenés, qui leur donne autant de force qu'en peuvent avoir les meilleures maximes.

Si les Lettres doivent être travaillées.

On dit ordinairement que les lettres ne doivent point être travaillées, cela eſt vrai & faux : c'eſt ſelon ceux qui écrivent. Cela eſt vrai pour les perſonnes qui ont beaucoup d'uſage du monde, & qui écrivent tout de ſuite avec plus de correction qu'ils ne parlent. Cela eſt faux pour celles qui ont été peu à portée de le connoître, & dont les idées ne ſe préſentent pas avec toute la netteté qu'on doit exiger pour les écrire. Celles-ci doivent travailler leurs lettres ; mais en ſe ſouvenant bien, que plus elles ſont travaillées, plus il faut éviter avec ſoin

d'y laisser paroître le travail : le chœf-d'œuvre de l'art est de se cacher & d'atteindre à imiter parfaitement le naturel. On doit s'éprouver, c'est-à-dire, écrire d'abord au courant de la plume; montrer ensuite ses lettres à des gens de goût. Si elles sont trouvées bonnes, il faut continuer de les écrire ainsi, car il y a des gens qui gâtent tout en voulant corriger. Madame de Sevigné avoit cet heureux défaut : * » mes lettres, dit-elle, sont » écrites d'un trait : vous savez, continue-t-elle, » que je ne reprends guere que pour faire plus » mal. « Quand j'ai dit qu'il faut écrire au courant de la plume, ce n'est pas dire que tout le monde puisse se mettre à son bureau, & écrire sans y avoir réfléchi : quelques-uns le peuvent ; mais la plupart doivent au moins, lorsque leurs affaires le leur permettent, former dans leurs têtes le plan de leurs lettres auparavant d'en écrire un mot, & ne pas jetter sur le papier aucune phrase, dont avant ils n'aient senti que le tour qu'ils lui donnent est le meilleur qu'ils puissent trouver, ni aucune pensée qu'ils n'aient reconnu qu'elle est vraie, décente & convenable aux personnes, à leur situation & aux choses dont ils parlent. Ceux qui écrivent facilement, comme ceux qui écrivent difficilement, doivent enfin donner aux expressions leur véritable sens, éviter la répétition des mêmes mots, des mêmes termes & des mêmes pensées, & sur-tout ces sortes de phrases louches, qui, en montrant le vice de l'esprit de l'écrivain, fatiguent & ennuient le lecteur.

Si l'on doit imiter le Style Epistolaire des étrangers, & si le Style peut être fixe.

Comme ce livre est fait pour tout le monde, qu'il doit être mis nécessairement entre les mains

* Lettre XXXV.

des jeunes gens, on doit avertir ceux qui sortent du college, où ils ont appris à avoir une haute estime des ouvrages de Cicéron, qu'il y a plusieurs de ses lettres qui ne seroient pas d'excellents modeles; aussi travaillées que ses traités philosophiques, elles laissent trop voir l'art; en un mot les lettres des Latins, des Italiens & des Anglois, seroient de fort mauvais modeles pour nous: chaque nation ayant en général un caractere, une sorte d'esprit & des mœurs différentes, ils doivent chercher dans le commerce de lettres avec leurs amis, le style qu'ils doivent donner à leurs lettres: je ne sais pas même si le style épistolaire peut dans chaque pays être fixé comme celui des autres ouvrages, & si chaque siecle ne doit pas au moins lui donner un nouveau tour. Je dis plus, les lettres étant faites pour suppléer à la conversation, elles doivent être proportionnées au goût de celui à qui l'on écrit. Il y a telle personne avec qui il faut raisonner, disserter, approfondir les sujets; & quelque critique que j'aie faite du style de Voiture & de Cyrano, il n'est point à dédaigner, si l'on écrit à quelqu'un qui aime la façon de s'énoncer de ces auteurs; mais il faut en user avec ménagement, les imiter dans ce qu'ils ont de mieux, & éviter leurs défauts. Il est bon aussi de laisser voir qu'on les imite, & que ce n'est point là le genre pour lequel on a du goût, en évitant néanmoins de choquer la délicatesse de celui à qui l'on écrit.

De la franchise & de la vérité requise dans les Lettres.

La franchise & la vérité, sont les caracteres distinctifs de la probité: ces qualités sont autant requises dans les lettres que dans la conversation: il y a néanmoins des cas où il est permis d'éviter l'une & de trahir l'autre: c'est celui où se trouvent

les secrétaires de ministres & d'ambassadeurs. Les personnes qui occupent de pareils postes, ne doivent écrire que ce qui peut être utile à l'état & à leurs maîtres ; ils doivent sur-tout éviter d'écrire sans nécessité des nouvelles concernant la guerre, la paix, les finances, la marine, le commerce ; ils doivent enfin oublier qu'ils sont à portée de connoître l'état des affaires du royaume. Les particuliers feront très-bien d'être fort circonspects sur ces sortes de choses. Guy-Patin commettoit une grande imprudence lorsqu'il écrivoit, * *La signora Olimpia, belle-sœur du pape, & qui lui gouverne le corps & l'ame, gouverne aussi le papat on dit qu'elle vend tout, prend tout, & reçoit tout : elle est devenue, aussi-bien que les avocats, un animal qui prend à droite & à gauche : ce qui a fait dire un bon mot à Pasquin.* OLIMPIA, OLIMPIA NUN HARPIA, *& comme cette femme est en crédit, j'ai peur qu'on ne nous débite encore quelque jubilation spirituelle, comme si elle avoit parlé au S. Esprit.* Cela, à l'imprudence près, est fort & très-naturellement écrit.

Voici une autre imprudence, qui n'étoit pas d'une moindre conséquence pour lui. ** *Le roi, la reine & messieurs les princes sont à Saint-Germain, où ils déliberent s'ils doivent venir à Paris, parce qu'ils sont bien avertis que le peuple hait le prince & le cardinal Mazarin. Pour le roi il est notre maître, il nous fera l'honneur de nous venir voir quand il voudra, & il sera le bien venu ; mais pour Mazarin, s'il est bien conseillé, il n'y viendra pas : la mémoire est toute fraîche des cruautés qu'il a fait faire ou qu'on a faites pour lui à l'entour de Paris*, &c. Les lettres de Guy-Patin sont remplies de pareilles imprudences.

* Lettre VII.

** Lettre XI.

Du Style des Lettres en prose & en vers.

Il est un autre genre épistolaire qu'on peut nommer mixte, peu utile dans le commerce de la vie, mais fort bon pour la gloire & souvent pour la fortune. Un bel esprit du second ordre bien faufilé, peut sans un grand génie, & sans une érudition & un travail bien immense, acquérir en très-peu de tems une réputation très-brillante.

Quelques lettres mêlées de prose & de vers, écrites dans des circonstances heureuses, accommodées au goût & à l'état de ceux à qui l'on écrit, portent plus juste le nom d'un écrivain de bouche en bouche, que des ouvrages plus solides : je ne sais pas même, après les pieces de théatre, d'ouvrages qui fassent si-tôt connoître leur auteur. Une lettre travaillée, flatte toujours celui à qui l'on écrit : elle porte nécessairement une louange avec elle, d'autant plus flatteuse qu'elle est très-indirecte : c'est une épître dédicatoire tacite d'un ouvrage fait pour celui à qui on le dédie. L'amour-propre qui peut être vain sans être soupçonné, ne manque jamais de l'être. Quand on reçoit une lettre bien écrite, sous prétexte de faire honneur à l'auteur, on la montre à ses amis, on la lit dans les cercles, à la comédie, à l'opéra, au bal, & en la lisant, on y donne le ton, on prépare les endroits spirituels; on commente ceux qui pourroient être obscurs; on passe légerement sur les foibles; on la fait enfin trouver beaucoup meilleure qu'elle ne l'est en effet : les choses médiocres placées dans la chaleur de la conversation sont trouvées excellentes : c'est ainsi qu'à peu de frais on s'érige en bel esprit, on se fait des prôneurs, & que l'on acquiert quelquefois au bout de six mois une très-grande réputation.

Lorsqu'on donne des préceptes pour le style

épistolaire, peut-on passer sous silence une espece de lettre d'une utilité si visible? Je ne crois donc pas m'écarter de mon sujet en en disant un mot.

La prose de ces lettres ordinaires doit être à-peu-près comme celle des lettres ordinaires: on y doit conserver ce naturel qui caractérise celui de conversation: mais il faut néanmoins que le style en soit plus châtié, les termes mieux choisis, les expressions plus fines & plus délicates. On n'y doit point souffrir de mots répétés: les proverbes doivent en être entiérement bannis. Si l'on est plus gêné pour la correction du style, on a aussi plus de liberté d'y montrer de l'esprit. A l'égard des vers, ceux de six pieds en sont exclus, on ne peut y en faire entrer qu'un, deux ou quatre, encore faut-il que ce soit citation ou parodie. Les vers les meilleurs en ce cas, sont ceux de quatre pieds ou les vers libres; rarement doit-on y en laisser entrer de cinq. Les vers doivent être faciles, coulants, & autant négligés, en comparaison de la poésie ordinaire, que le style épistolaire doit l'être, eu égard au style médiocre ou sublime.

> * Suivez la nature de près,
> Et dans les vers, sans trop d'aprêts,
> Du misérable prosaïque,
> Et du style trop poétique;
> Evitez l'un & l'autre excès.

Quand on veut écrire dans ce genre, ce ne sont ni les odes de Rousseau, ni les lettres de Boursaut qu'il faut lire, c'est Chapelle, la Fare & Chaulieu.

Je ne citerai point de vers de la haute poésie du poëte lyrique, ni de la prose rimée de Boursaut: il est aisé de sentir & d'éviter l'un & l'autre excès. Ceux qui n'ont point assez d'esprit pour cela, peu-

* Œuvres de Chaulieu, épit. de Hamilton au comte de Grammont.

vent s'en tenir à écrire leurs lettres en prose. Je vais seulement donner quelques fragments du style à imiter, tant en prose qu'en vers.

Lettre à madame de Lassay, qui avoit demandé des vers à M. l'abbé de Chaulieu, pour divertir madame la duchesse pendant un rhume qu'elle avoit.

Je crois en vérité, madame, que vous me demandez des vers & une chanson pour divertir madame la duchesse pendant son rhume à Marli; & depuis quand donc

> Voit-on les graces enrhumées !
> Elles, à ce qu'Horace dit,
> Avec Vénus accoutumées,
> A danser sans bonnet de nuit,
> Foulant d'un pied nu les prairies
> De l'isle, où la mere de l'amour,
> Sur ces rives toujours fleuries,
> Etablit sa charmante cour.
>
> Jamais le pere des glaçons,
> L'hiver, n'osa porter sa rage
> Sur ce délicieux rivage,
> Où l'éternel printemps fait toutes les saisons;
> Là, jamais ni brouillard, ni brume
> N'obscurcit la clarté du jour,
> Et jamais, dans ce beau séjour,
> N'enfanta catare ni rhume.

Ne vous étonnez pas de tous les avantages dont jouit l'isle de Cythere : tous les lieux que les divinités habitent ont de pareils agréments. Là, &c.

Voyage de Chapelle & Bachaumont.

. . . . .

. . . . .

Contre le serment solemnel que nous avons fa M. Chapelle & moi, d'être si fort unis dans le voyage, que toutes choses seroient en commun,

il n'a pas laissé, par une distinction philosophique, de prétendre en pouvoir séparer ses pensées, & croyant y gagner, s'il s'étoit caché de moi pour vous écrire. Je l'ai surpris sur le fait, & n'ai pu souffrir qu'il eût seul cet avantage : ses vers m'ont paru d'une maniere si aisée, que m'étant imaginé qu'il étoit bien facile d'en faire de même,

Quoique malade & paresseux,
Je n'ai pu m'empêcher de mettre
Quelques-uns des miens avec eux ;
Ainsi le reste de la lettre
Sera l'ouvrage de tous deux.

Bien que nous ne soyons pas tout-à-fait assurés de quelle façon vous avez traité notre absence, si vous méritez le soin que nous prenons de vous rendre ainsi compte de nos actions, nous ne laissons pas néanmoins de vous envoyer le récit de tout ce qui s'est passé dans notre voyage. . . . . Au Bourg-la Reine notre appétit s'éguisa : l'air de la campagne l'avoit rendu si grand dès sa naissance, qu'il devint tout-à-fait pressant vers Antoni ; & presque insupportable à Longjumeau. Il nous fut impossible de passer outre, sans l'appaiser auprès d'une fontaine dont l'eau paroissoit la plus claire & la plus vive du monde.

Là, deux perdrix furent tirées
D'entre les croûtes dorées
D'un bon pain rôti dont le creux
Les avoit jusques-là serrées ;
Et d'un appétit vigoureux
Toutes deux furent dévorées.

Cette provision nous fut assez nécessaire, comme vous allez voir.

Car entre Bayles & Jonsac,
On ne trouve que Croupignac :

Le Croupignac eſt très-funeſte,
Car le Croupignac eſt un lieu,
Où ſix mourants faiſoient le reſte
De cinq ou ſix cents que la peſte
Avoit envoyés devant Dieu,
Et ces ſix mourants s'étoient mis
Tous ſix dans un même logis.
Un ſeptieme, ſoi-diſant prêtre,
Plus peſtiféré que les ſix,
Les confeſſoit par la fenêtre,
De peur, diſoit-il, d'être pris
D'un mal ſi fâcheux & ſi traître.

Ce lieu ſi dangereux & ſi miſérable fut traverſé bruſquement.

. . . . .

. . . . .

Nous nous acheminâmes vers Toulon. Cette ville eſt dans une ſituation admirable, expoſée au midi, & couverte au ſeptentrion par ces montagnes élevées juſqu'aux nues, qui rendent ſon port le plus grand & le plus ſûr qui ſoit au monde.

Nous n'avions trouvé juſques-là que des orangers de médiocre grandeur, & dans des jardins; l'envie d'en voir de gros comme des chênes, & dans le milieu des campagnes, nous fit aller juſqu'à Hieres. Que ce lieu nous plut! qu'il eſt charmant! & quel ſéjour ſeroit-ce que Paris ſous un ſi beau climat.

Que c'eſt avec plaiſir, qu'aux mois
Si fâcheux en France, & ſi froids,
On eſt contraint de chercher l'ombre
Des orangers, qu'en mille endroits
On y voit, ſans rang & ſans nombre,
Former des forêts & des bois.
Là, jamais les plus grands hivers
N'ont pu leur déclarer la guerre:
Cet heureux coin de l'univers
Les a toujours beaux, toujours verts.
Toujours fleuris en pleine terre.

Qu'ils nous ont donné de mépris pour les nôtres ; dont les plus conservés & les mieux gardés ne doivent pas être en comparaison appellés des orangers.

* * * * *
* * * * *

Notre lettre finira par un bel endroit, quoiqu'elle soit écrite de Lyon : ce n'est pas que nous n'ayons à vous mander bien des choses des beautés du Pont-Saint-Esprit, des bons vins de Condrieux & de Côte-rotie ; mais en vérité nous sommes si las d'écrire que la plume nous tombe des mains, &c.

Si l'on doit composer des lettres exprès pour les faire imprimer.

Je crois qu'un des genres le plus difficile de la littérature seroit le genre épistolaire, si l'on vouloit faire des lettres comme l'on fait un roman. Je ne parle pas des lettres telles que celles de Cyrano, ou que la lettre de la carpe de Voiture ; ce sont des productions de l'imagination : on peut en composer en tout temps & en tous lieux. Je ne parle pas non plus des lettres où il ne paroisse point de correspondance, ce sont des especes de journaux qu'un homme occupé de ce qui le concerne peut faire plus ou moins bien, selon qu'il est plus ou moins affecté de ses affaires, des nouvelles & de ses occupations, & selon qu'il écrit avec plus ou moins de facilité ; je parle encore moins des lettres critiques & de celles où l'on traite de toutes sortes de sujets de littérature : je n'ai précisément en vue que les lettres où il paroît un commerce lié entre deux personnes telles que celles de la marquise de Sevigné à M. de Grignan. Je dis que pour en écrire de cette espece, il faudroit avoir une imagination extrêmement vive pour se représenter toujours un correspondant ; il faudroit plus, il

faudroit devenir le ſien propre : on ſeroit obligé de prendre dans ſes réponſes , dût-on les ſupprimer , un eſprit totalement différent du ſien. Je ne connois que ce ſeul moyen de donner à ſes lettres l'air d'un véritable commerce. Que ce moyen eſt difficile ! on ne change pas aiſément d'eſprit : tous ceux qui ont voulu l'entreprendre y ont échoué ſans avoir fait la dixieme partie des lettres qui paroiſſent de madame de Sevigné : ainſi je ne conſeille à qui que ce ſoit d'entreprendre un pareil ouvrage. Il ſeroit ingrat pour le compoſiteur, infructueux à l'auteur, & vraiſemblablement inutile au public : il faudroit avoir la manie des lettres pour en faire ainſi.

Il ne ſuffit pas de lire ces inſtructions & les meilleurs modeles du ſtyle épiſtolaire, il faut encore fréquenter les bonnes compagnies, ſavoir en diſcerner ceux qui ont le plus d'eſprit, de connoiſſances , les écouter avec attention , s'approprier leurs mots , leurs tours & leurs expreſſions ſans les copier ; ſavoir faire un heureux mêlange de l'eſprit des autres avec le ſien : c'eſt ainſi que le peintre en copiant l'ordonnance & la maniere de peindre de différents maîtres ſe crée enfin un genre & un coloris, qui, formés de tous ceux qu'il a copiés, ne reſſemblent cependant à aucun. Ce n'eſt qu'en imitant que les hommes parviennent à devenir d'excellents originaux, & l'on ne peut bien imiter les hommes qu'en vivant avec eux. C'eſt dans l'uſage du monde ſeul , qu'on peut s'accoutumer avec facilité à trouver ces expreſſions obligeantes & ces tours inſinuants par leſquels on témoigne avec grace du reſpect , de l'amitié , de la tendreſſe aux perſonnes à qui l'on écrit. Quand on n'a pas cet uſage , quelqu'eſprit & quelque lecture que l'on ait , on fait des compliments , & l'on rend les plus beaux ſentiments d'une maniere capable de choquer les perſonnes délicates,

Des égards qu'on doit avoir en écrivant.

Quiconque veut écrire une lettre, doit avoir égard,

1° A ce qu'il est, par rapport à la personne à qui il écrit.

2° A ce qu'est cette personne en elle-même.

3° A la nature des choses dont il doit parler dans sa lettre : car, ou elles le regardent lui-même, ou elles concernent celui à qui on écrit, ou il est question d'un tiers, comme dans les lettres de recommandation.

De-plus, ou il prévient quelqu'un, ou il répond à la lettre qu'il en a reçue. Il y a sur tout cela plusieurs remarques à faire, ce qui oblige à diviser ce petit traité en six articles, dans le premier desquels on parlera de la considération des personnes ; le second sera employé à décrire ce qui mérite une attention particuliere de notre part, quand nous écrivons des choses qui nous regardent ; on traitera dans le troisieme, des lettres dont le sujet touche particuliérement celui à qui l'on écrit ; dans le quatrieme, de celles où l'on parle des choses qui regardent un tiers ; dans le cinquieme, des réponses ; le dernier article rassemblera diverses observations de l'orthographe, qui est aujourd'hui trop négligée par une infinité de personnes de l'un & de l'autre sexe.

ARTICLE PREMIER.

De la considération des personnes.

IL n'y a personne qui ne conçoive de lui-même qu'il doit écrire aux grands & à d'autres dont il reconnoît la supériorité à son égard, autrement qu'il ne feroit à un égal ; mais il y a beaucoup de gens qui ne font pas assez d'attention aux rapports qu'il peut y avoir entr'eux & ceux à qui ils écrivent,

& l'on en voit pluſieurs qui n'ont aucun égard aux qualités perſonnelles d'autrui.

Le détail où l'on va entrer là-deſſus ne doit pas paroître effrayant, l'eſprit conſidere, en un moment, ce qu'on ne peut indiquer ici qu'en beaucoup de paroles.

1° Les rapports qu'il peut y avoir entre celui qui écrit, & la perſonne à qui il écrit. En eſt-on connu ? A-t-on coutume de lui écrire ? En eſt-on regardé comme ami ? Ne s'imagine-t-il pas au contraire qu'on eſt ſon ennemi ? & même n'a-t-il pas ſujet de le penſer, ou du moins ne croit-il pas qu'on eſt indifférent à ſon égard ? On doit encore conſidérer les rapports de l'âge, & ceux de la parenté, & dans l'examen de la ſupériorité d'autrui, on fait attention non-ſeulement à la naiſſance & au rang, mais aux richeſſes, au mérite & au crédit.

Je dis *au crédit*, parce qu'il y a des perſonnes à qui l'on doit des égards particuliers à cauſe du bonheur qu'ils ont d'approcher des grands & d'en être écoutés. On les voit ſouvent comblés d'honnêtetés, non-ſeulement par leurs égaux, mais par ceux à qui ils doivent ſe croire eux-mêmes très-inférieurs : ce ſeroit donc s'expoſer à ſe faire tort, que de les traiter avec une familiarité à laquelle ils ne ſont point accoutumés.

Je dis encore *aux richeſſes* : elles ne donnent point de rang ; mais combien de gens ſuppoſent qu'elles en donnent. L'opinion tient en cette occaſion la place de la vérité ; d'ailleurs, la vanité eſt la compagne preſque inſéparable des richeſſes, & les riches ſe croient toujours au-deſſus des perſonnes de leur rang, qui ont beaucoup moins de bien qu'eux.

A l'égard *du mérite*, il n'eſt pas toujours connu ; mais quand on l'a découvert, on doit lui rendre hommage.

2° Les qualités de celui à qui on écrit. Est-ce un homme d'une haute naissance, d'un rang distingué ? ou, au contraire, a-t-il un grand nom ? ou bien, est-ce un homme obscur ? A-t-il beaucoup d'affaires ou beaucoup de loisir ? Est-il sérieux & grave, ou d'une humeur enjouée, d'un caractere doux ou colere, fier ou humain, d'un commerce aisé ou difficile & pointilleux ? Ces différentes qualités obligent à plus ou moins de circonspection : on est concis avec les personnes fort occupées, & réservé avec les sérieuses ; on traite les grands avec respect, quoique sans bassesse ; comme ils ont toujours beaucoup d'amusements, on en use de même qu'avec les gens qui ont beaucoup d'occupations : on ménage la délicatesse des uns, on profite, avec modération, de la facilité des autres, on se proportionne à tous les caracteres.

Quand on écrit à une personne dont on n'est point connu.

On est souvent obligé de faire des excuses, quand on écrit à une personne dont on n'est point connu, ou dont on est regardé comme ennemi. Le premier mouvement de quiconque ouvre une lettre écrite par une main inconnue, est de jetter les yeux sur la signature ; & s'il y voit le nom d'une personne qu'il ne connoisse pas, ou contre laquelle il soit prévenu, le moins qu'il y ait à craindre, c'est qu'il ne refuse son attention à ce qu'il va lire. Il y a des hommes fiers de leur naissance, de leur rang, de leurs grands biens, quelquefois même de leurs talents ; ils ne manqueront presque jamais d'avoir du mépris pour l'inconnu qui leur écrit, & pour sa lettre. D'autres de qui la haine est comme naturelle, s'irriteront à la seule vue du nom d'une personne dont ils se croient offensés. On ne sauroit prévenir ces mauvais sentiments, mais le

premier soin doit être de les détruire, & c'est par là que l'on commencera sa lettre.

Si l'on veut donc écrire à une personne à peu près égale, avec qui l'on n'ait point encore d'habitude, on lui dira d'abord, mais en peu de mots & diversement, suivant les circonstances, qu'on espere qu'il ne désapprouvera pas la liberté que l'on prend de lui écrire, sans avoir l'honneur d'être connu de lui, ayant été encouragé à le faire par la connoissance de sa vertu, de son penchant à obliger, de son habileté dans les choses pour lesquelles on souhaite prendre ses avis, &c. C'est ici la place de faire voir les liaisons que l'on a avec quelques-uns de ses parents ou de ses amis; au défaut des siennes, on parlera de ses proches. Une commune patrie, une conformité de professions, d'études: on met tout cela à profit, & l'on n'oublie rien de ce qui est propre à gagner la bienveillance de celui à qui l'on écrit.

Ces avis ne conviennent pas, sans doute, à qui voudroit demander quelque grace à une personne à qui il seroit absolument inconnu, & qui n'auroit point d'autre titre pour la demander que son propre besoin: rien ne l'autorisant à écrire, on n'a rien aussi à dire de la maniere dont il écrira.

Quelques-uns des moyens qu'on vient d'indiquer pour prévenir en sa faveur, s'emploieront avec succès auprès d'une personne d'un rang supérieur dont on n'est pas connu, pourvu qu'on les présente avec les ménagements convenables. On pourra se faire un mérite, par exemple, d'être connu de ceux de ses parents qui figurent dans le monde à peu près comme lui; mais ce seroit manquer de prudence que de vanter les services qu'on leur a rendus, ou qu'on leur peut rendre. Que si l'on est obligé d'en parler, comme il arrive quelquefois, on doit le faire avec toute la réserve

possible, & en termes généraux de zele, d'empressement à mériter l'honneur de leurs bonnes graces, ou de leur protection, &c. autrement il sembleroit que l'on voulût charger celui à qui l'on écrit, de la reconnoissance due par ses proches, ou lui faire payer d'avance les services dont ils pourront avoir besoin.

On a bien plus beau jeu à parler des obligations qu'on leur a, il n'est question que de les exagérer autant qu'on le peut, sans blesser la vérité : en se montrant insensible aux bienfaits, on en attire de nouveaux.

Il y a d'autres considérations du côté des familles, toutes propres à mettre en œuvre dans ces commencements de lettres. Vous êtes d'une famille dévouée depuis long-temps à celle de la personne à qui vous écrivez, & qui, en toutes rencontres, a retiré de grands avantages de sa protection; vous regarderez cette protection comme la plus précieuse portion de l'héritage que vous ont laissé vos parents, &c. : les attachements particuliers, s'il y en a eu, ne seront pas oubliés.

Enfin c'est quelque chose auprès de certains grands, que d'être né dans l'étendue de leurs seigneuries, & avec un peu d'adresse on se servira utilement de cette circonstance pour les engager à faire attention à ce qu'ils vont lire.

Quelqu'inconnu que l'on soit, on n'est pas obligé à tant de façons, lorsque celui à qui on écrit retirera un avantage certain des services qu'on demande de lui ; comme quand on charge quelqu'un d'une affaire dont il pourroit exiger le paiement. On entre d'abord en matiere, si l'on veut; mais il est mieux encore de lui faire entendre auparavant, d'une maniere obligeante, qu'on a été porté à lui confier ses intérêts, par la connoissance de l'honneur avec lequel il exerce sa profession.

Un homme d'esprit ne manquera pas de préve-

nir de la même maniere celui à qui il écrit, dans la vue de l'engager à former avec lui des liaisons d'intérêt. Enfin, dès qu'on a écrit à quelqu'un dont on n'est point connu, pour lui demander une grace, ou quelqu'autre chose que ce soit, à quoi il n'est pas obligé, & qu'il ne peut pas faire, il est de la prudence de le disposer, par des traits obligeants & des manieres insinuantes, à faire ce qu'on souhaite, & à le faire avec affection. Mais il faut se souvenir que ce n'est qu'une préparation, un début; qu'on ne sauroit y être trop concis; que si on se répand en paroles inutiles, on aura fatigué le lecteur avant que de l'avoir instruit du fait.

Ce ne sont plus les mêmes formalités, quand on a occasion d'écrire pour un sujet différent, à quelqu'un dont on n'est pas connu : quand on est chargé, par exemple, de lui faire part d'une nouvelle qui l'intéresse, ou bien quand on veut le féliciter de quelqu'heureux succès. Dans ce dernier cas il seroit ridicule d'écrire, si l'on ne pouvoit se faire connoître, ni insinuer aucune raison plausible de la part que l'on prend à la satisfaction d'autrui; ce qui oblige à commencer la lettre par cette insinuation, si l'on ne peut la joindre au compliment, de telle sorte qu'elle ne fasse qu'une même chose avec lui. Mais dans le premier cas, la qualité d'inconnu oblige seulement à faire entendre, avec simplicité, qu'on ne s'est point fait de fête de mander, sur-tout une mauvaise nouvelle, & il n'importe en quel endroit on le fasse.

Il y a d'autres rencontres où l'on écrit à des personnes dont on n'est point connu, même qu'on ne connoît pas. Vous vous mariez, & votre future épouse a ses parents absents à qui la bienséance, ou peut-être des vues, soit prochaines, soit éloignées, d'intérêt, vous obligent de témoigner que vous regardez l'honneur de leur alliance comme un des avantages de votre établissement;

ou bien vous êtes subordonné à une personne à qui vous êtes engagé, par le devoir de votre charge, à rendre compte de votre conduite, où d'un certain ordre d'événements qui la regardent. Les excuses seroient ridicules en ces rencontres, où la négligence à écrire seroit inexcusable : on vient d'abord au fait, & l'on se fait connoître simplement pour ce qu'on est. Voilà ce que j'avois à dire des circonstances où l'on écrit à quelqu'un dont on n'est point connu, & des précautions qu'elles obligent à prendre.

Quand on écrit à une personne qu'on a offensé.

A l'égard des personnes que l'on a offensées, le moyen le plus simple pour les regagner, est d'avouer sa faute & d'en montrer du regret ; mais si la vérité permet de l'imputer à sa jeunesse, ou à quelque prévention, rien n'empêche d'user de ces excuses ; & l'on pourroit même insinuer à celui à qui l'on écrit qu'il y a eu quelque tort de sa part, si l'on se sentoit assez d'habileté pour toucher un point si délicat sans renouveller l'offense. Au reste, l'on doit mettre au nombre des personnes offensées, toutes celles qui ont été instruites de la mauvaise conduite de quelqu'un ; il ne gagnera rien sur elles, qu'après leur avoir donné une meilleure opinion de lui.

Quand on écrit pour la premiere fois à quelqu'un.

Que si l'on écrit pour la premiere fois à quelqu'un, on doit, suivant les conjonctures, le faire ressouvenir des liaisons qu'on avoit anciennement avec lui, ou lui faire observer son exactitude à s'acquitter de la promesse qu'on lui a faite d'écrire ; ou débuter, au contraire, par des excuses vraisemblables de ce qu'on n'a pas cultivé son amitié.

ART. I.

ARTICLE II.

Des Lettres dont le sujet regarde celui qui écrit.

LES lettres dont le sujet regarde celui qui écrit, sont celles où il donne part à quelqu'un de ce qu'il a fait, ou de ce qui lui est arrivé, & celles où il se propose d'obtenir d'autrui quelque chose que ce puisse être.

Il faut toujours parler de soi-même avec beaucoup de modestie & de simplicité, sans relever le mérite de ses actions, à moins qu'on n'y soit contraint ; & l'on doit sur-tout éviter de se comparer avec autrui. Les regles qu'on pourroit indiquer sur ce point, sont les mêmes que la bienséance prescrit pour la conversation : tout ce qu'il y a de différence, consiste en ce qu'on en pardonne d'autant moins le violement dans les lettres, qu'il est plus aisé de se tenir en garde contre la vanité en écrivant. La briéveté est requise dans ces récits : ceux qui sont allongés par le détail de toutes les circonstances, décelent l'amour-propre de l'écrivain, & choquent celui du lecteur.

Les personnes sages se gardent bien d'attribuer les heureux succès à leur mérite ; il y en a toujours d'autres causes, & ce sont celles que l'on touche : la bonté de Dieu, la protection d'un grand, la bienveillance d'un ami, &c. On ne paroît digne de son bonheur que quand on ne montre pas qu'on s'en croît digne.

On se plaint aussi avec simplicité, sans exagérer son malheur, ou l'injustice qu'on a soufferte, sans faire trop valoir les services que l'on a rendus à celui de qui on se plaint. On montre en même temps de la confiance à celui à qui l'on écrit, pour s'autoriser à lui faire part de ses inquiétudes & de ses peines.

Lettres de Prieres.

Les lettres de prieres se diversifient à l'infini. On écrit librement à un ami dont on souhaite prendre l'avis dans une affaire ; mais si l'on demande conseil à une personne avec qui l'on ait moins de liaison, il est nécessaire de lui faire entendre qu'on le regarde comme l'homme le plus capable d'éclaircir nos doutes & de dissipper nos incertitudes : on ajoute, qu'étant instruit de la bonté avec laquelle il se communique, on espere qu'il ne refusera pas ses lumieres à une personne qui l'honore : on lui promet de la déférence à ses avis, de la reconnoissance, &c.

Il faut encore plus de ménagement dans les lettres, où l'on demande des choses qui sont accompagnées de quelque honte, comme lorsque l'on emprunte, ou si nous avions fait quelque faute & que nous voulussions engager quelqu'un à nous réconcilier avec ceux que notre mauvaise conduite auroit offensés.

En général, il est à propos de parler de ce qu'on demande comme de quelque chose de considérable, quoiqu'il ne le soit pas toujours ; & quand il est question de chose difficile, non-seulement il ne faut pas en dissimuler la difficulté, mais on doit faire voir qu'on la connoît. On montre par là qu'on en aura plus d'obligation.

Par la même raison, on touche si légérement les services qu'on a rendus aux personnes de qui l'on veut obtenir quelque grace, qu'à peine paroît-on y penser : si on ne leur a rendu aucun service, on releve, par cette circonstance même, le mérite & l'importance de celui qu'on recevra d'eux.

Que s'il doit revenir à celui à qui l'on écrit quelque avantage du service qu'on lui demande, on doit se contenter de le lui faire entrevoir, &

éviter l'ostentation jusques dans la protestation de reconnoissance.

Rien n'est moins supportable, dans une lettre de priere, que la hauteur, quand on paroît commander ce que l'on souhaite, plutôt que de le demander comme une grace : on ne la pardonne pas même aux supérieurs, & l'on ne manque guere de les en punir en le refusant, quand on le peut faire en sureté.

S'il est question d'une chose importante, on doit s'insinuer avec adresse, & préparer à la demande qu'on va faire par quelques traits obligeants & flatteurs. Rien n'est plus efficace en cette rencontre, que de rappeller en général les graces qu'on a déjà reçues de quelqu'un, comme si elles autorisoient à lui en demander de nouvelles. La confiance particuliere qu'on a en lui, le désir de lui être plus étroitement attaché, la haute idée que l'on a de son crédit, & vingt autres considérations, qui varient suivant les circonstances, s'emploient avec succès : il sera aisé de les découvrir par ses propres réflexions. Au reste, on en use plus librement avec un ami ; ce seroit même l'offenser que de le prier avec trop d'affectation, parce qu'on lui donneroit lieu de croire qu'on ne l'aime guere, ou que l'on a peu de confiance en son amitié. *Voyez-en des modeles dans le* §. X.

Lettres où l'on demande l'amitié de quelqu'un.

Il y a d'autres lettres qui ne contiennent point de demandes particulieres, on prie seulement celui à qui on écrit de nous accorder son amitié. La flatterie est presque toujours nécessaire en ce genre, on doit cependant en écarter soigneusement les apparence : il faut aussi éviter ce qui pourroit faire croire que nous avons nos intérêts en vue dans cette recherche ; & si on ne peut se dispenser de se louer un peu, on le fera avec toute la circons-

pection possible, de crainte de se rendre odieux par le moyen même qu'on emploie pour se faire aimer.

ARTICLE III.

Des Lettres dont le sujet regarde celui à qui l'on écrit.

LETTRES OFFICIEUSES.

LES lettres dont le sujet touche particuliérement celui à qui l'on écrit, se rapportent à différents chefs. Il y en a qu'on peut appeller officieuses; on les écrit à des amis pour leur offrir ses services, à quoi l'on est quelquefois obligé, parce qu'il y a des personnes qui ont besoin qu'on les prévienne, & que la honte empêche de parler les premiers. Si vous avez un ami de ce caractere, montrez-lui que vous faites beaucoup de cas de son amitié, & priez-le de vous donner le moyen de l'en convaincre par vos services; dites-lui que vous ne le croiriez pas votre ami, s'il employoit un autre que vous, dans les occasions où vous pouvez lui être utile, & que vous seriez extrêmement sensible à cette marque de défiance. On en use à peu près de même avec les autres amis, de la discrétion desquels on est assuré: on renouvelle les offres de service dans la plupart des lettres qu'on a occasion de leur écrire.

Lettres de Consolation.

Rien n'est plus ordinaire que d'être obligé à consoler ses amis. On le fait quelquefois simplement, en montrant à celui à qui l'on écrit, qu'il ne doit pas être fort sensible à l'événement qui l'afflige; mais on n'en use ainsi qu'avec des personnes dont on connoît le courage, & que la douleur n'a pas accablé: il faut plus d'adresse à l'égard du commun des hommes; & pour réussir à les consoler, on est obligé d'entrer dans leurs sentiments,

de ſe les rendre propres, & de les diſpoſer à croire que l'on ſonge moins à les ſoulager qu'à ſe ſoulager ſoi-même. Faites-leur donc entendre qu'ayant beſoin, comme eux, de conſolation, vous venez chercher le ſoulagement de votre douleur, en pleurant avec eux; montrez que cette douleur eſt juſte, exagérez même, s'il le faut, ſoit la perte qu'ils ont faite, ou tel autre accident que ce puiſſe être; & s'il eſt queſtion d'une de ces diſgraces, dont on peut dire à quelqu'un qu'il ne la mérite pas, inſinuez-vous, en diſant cela même, dans cœur de votre ami. N'oubliez pas d'ajouter, ſi vous le pouvez, que pluſieurs perſonnes ſe montrent ſenſibles à ſon malheur, & nommez-les. Après cela, vous pourrez entreprendre de les conſoler, par des réflexions amenées avec adreſſe, & qui n'aient rien de contraire à la vraiſemblance.

Mon deſſein n'eſt point de raſſembler ici toutes les ſources de conſolation, il faudroit pour cela décrire les différentes ſortes de malheurs qui peuvent arriver aux hommes. En voici quelques-uns plus ordinaires, que je me contente d'indiquer.

Ce mal ne ſauroit être de longue durée, vous pourrez même en retirer de grands avantages dans la ſuite. Celui qui vous a fait cette injure, s'eſt fait beaucoup plus de tort qu'à vous, tous les honnêtes gens le mépriſent. Votre diſgrace n'a ſervi qu'à faire briller davantage votre mérite. La cauſe en eſt glorieuſe. Vous ne vous l'êtes pas du moins attirée par votre faute. La même choſe eſt arrivée à de grands hommes.

On fait enviſager dans les maladies leur utilité à l'ame, & s'il eſt queſtion de la mort de quelqu'un, on tire des éloges mêmes qu'on lui a donnés au commencement, le motif de la conſolation, en eſpérant que Dieu récompenſera ſa vertu dans le ſein de ſa gloire.

On exhorte enſuite la grandeur d'ame, à la

ſoumiſſion aux ordres de la providence, & l'on finit par les offres les plus reſpectueuſes de ſervice.

On ſe préſente un peu autrement aux perſonnes qui affectent beaucoup de force d'eſprit; on leur dit que l'on a une trop haute opinion de leur ſageſſe pour entreprendre de les conſoler; que ce qui leur eſt arrivé ſeroit véritablement capable d'accabler une ame commune, mais que leur vertu les rendant ſupérieurs à tous les accidents, loin de vouloir ſoulager leur douleur, on ne ſe propoſe que de les féliciter d'une grandeur d'ame ſi rare: c'eſt par là qu'on les prépare à recevoir la conſolation qu'on veut leur donner. Au reſte, il ne doit y avoir rien d'impérieux ni de dogmatique & de trop recherché dans les réflexions, & ce ſeroit extrémement s'oublier que de faire mention dans ces lettres de notre propre bonheur, ou de celui d'autrui. *Vous trouverez des modeles de ces lettres au* paragraphe XIV.

Lettres de Félicitation.

Comme on diminue la douleur d'autrui en y prennant part, de même on augmente ſa joie des heureux ſuccès, en montrant qu'on y eſt ſenſible. On ſe permet l'exagération dans les lettres de félicitation, de même que dans les précédentes: c'eſt le cœur qui parle, ou paroît y parler.

Il y a des ſujets ſimples, ſur leſquels on ne doit pas s'étendre beaucoup, tels que l'heureux retour d'un ami, la naiſſance d'un fils, le gain d'un procès, qui n'avoit rien de particulier dans ſon eſpece, ou dans ſes circonſtances, &c. Il y en a d'autres auxquels on doit s'arrêter, ſi l'on veut obliger celui à qui l'on écrit. S'eſt-il marié? félicitez-le de s'être procuré une aimable ſociété; & ſi vous connoiſſez ſon épouſe, louez ſa beauté, ſon eſprit, ſa vivacité, ſa douceur, en unun mot, tout ce qui peut paroître louable en elle: faites-lui

envisager, au cas que vous le puissiez, l'appui qu'il trouvera dans la famille à laquelle il s'est allié, & si l'on peut présumer que cette alliance sera avantageuse à l'une & l'autre famille, n'oubliez pas cette circonstance. Au défaut de cela, voyez si les bonnes qualités des parents de son épouse ne vous autorisent pas à les représenter comme autant d'amis constants, généreux & fideles, qu'il s'est acquis. Donnez-lui quelques louanges à lui-même, & prenez-en occasion de féliciter son épouse : souhaitez-leur, annoncez-leur toute sorte de prospérité.

S'agit-il du gain d'un procès de grande importance? Rappellez-en toutes les circonstances dans votre esprit, pour faire valoir les plus avantageuses ; la puissance & la malice des ennemis qu'il a vaincus, la réparation solemnelle de son honneur injustement attaqué, la confusion dont il a couvert ceux qui cherchoient à le perdre, l'accès que son mérite lui a procuré auprès des juges, le zele de ses amis, les applaudissements des honnêtes gens.

Quand on veut faire compliment à quelqu'un de son élévation, on s'étend sur ces considérations : l'importance de la charge, l'empressement de plusieurs personnes pour l'obtenir ; qu'il ne l'a point recherchée, qu'il la tient d'un prince qui sait mieux qu'homme du monde connoître & récompenser le mérite ; qu'il l'a obtenue contre son espérance, &c. On ajoute quelquefois qu'elle est au-dessous de son mérite, qu'on ne la regarde que comme un acheminement à une plus grande élévation ; & les souhaits ne sont pas oubliés en cet endroit.

Il y a une maniere oblique de complimenter une personne sur son élévation, que l'on emploie souvent avec succès, lorsqu'on lui dit qu'on ne veut point l'en féliciter, parce qu'il fait plus

d'honneur à la charge dont il est revêtu, qu'il n'en reçoit ; ou bien, quand on déclare que la connoissance de sa vertu & de sa modestie ne permet pas de lui faire compliment d'une dignité à laquelle il est indifférent lui-même, & dont il envisage bien moins l'honneur que ses devoirs ; qu'on s'en réjouit cependant, parce qu'il a plus de moyens d'excercer ses vertus & ses grands talents pour l'utilité publique.

Que si l'on veut faire un compliment à un général sur le gain d'une bataille, on doit avoir égard à ces différentes circonstances : Est-ce sa premiere victoire ? ou en a-t-il remporté d'autres ? avoit il plus ou moins de troupes que l'ennemi ? a-t-il le commandement depuis peu de temps ? ou le roi l'avoit-il déjà mis à la tête de ses armées ? nos armes étoient-elles heureuses ou malheureuses auparavant ; le général qu'il a combattu étoit-il d'un grand nom, & avoit-il remporté des victoires ? Les événements mêmes peuvent faire penser à d'autres circonstances, que les personnes d'esprit ne manquent pas de relever. *Voyez-en des modeles au* paragraphe X.

Lettres de louanges.

Toutes ces lettres contiennent des éloges, & l'on pourroit y rapporter toutes celles où l'on loue quelqu'un. Ce qu'on doit y observer avec le plus de soin, c'est d'éviter les apparences de la flatterie : on ne prend plaisir aux louanges que quand on croit les mériter ; il faut prendre garde aussi de ne pas louer en autrui ce qu'il ne veut pas qu'on y loue. Il y a des lettres de louanges, d'un pere à son fils, d'un maître à son domestique : elles sont fort simples : on montre de la satisfaction de leur conduite, on les exhorte à continuer, on leur fait espérer des marques de bonté, de libéralité, &c. *Voyez-en des modeles au* paragraphe V.

Lettres de remerciement.

On doit remercier les perſonnes dont on a reçu quelque ſervice qu'on n'avoit pas droit d'en exiger. Pour le faire avec ſuccès on exagere le bienfait par toutes les circonſtances qui peuvent le rendre conſidérable : on vous a prévenu ; on vous l'a accordé ſans difficulté & ſans délai ; vous l'avez obtenu le plus à propos du monde ; on vous a accordé plus que vous n'aviez oſé demander ; on vous a ſurpris & vous ne vous y attendiez nullement ; vous êtes charmé d'en avoir obligation à la perſonne du monde que vous honorez & que vous aimez le plus ; il vous a préféré à ſes alliés, à ſes proches parents ; il a bien voulu, en votre faveur, mécontenter des perſonnes puiſſantes & accréditées. Par ce détail on montre que l'on comprend la grandeur du bienfait, qu'on exagere auſſi par ſa nature : s'il eſt de ceux qu'on a plus de peine à accorder, comme une gratification conſidérable ou un prêt d'argent fait à celui dont les affaires ſont très-dérangées. Si en nous obligeant, on a obligé d'autres perſonnes, nous n'omettrons pas cette circonſtance, & nous aſſurerons de notre reconnoiſſance avec modeſtie, & ſans nous faire valoir.

Il y a une maniere oblique de remercier, comme de faire compliment, quand on dit que le bienfait eſt trop grand pour pouvoir en rendre des actions de graces dans les termes ordinaires, & lorſqu'on déclare à quelqu'un, que l'étroite amitié dont on eſt lié avec lui, ou bien l'habitude où l'on eſt de recevoir de lui des bienfaits, ne permet pas de le remercier. *Les ſept lettres* du paragraphe XII *en fourniront des modeles.*

Lettres de conſeil.

Il y a deux ſortes de lettres de conſeil, dont la premiere eſt, quand un ami vous a prié de l'aider

de votre avis. La prudence n'empéche pas seulement de donner conseil sur les choses dont on n'est pas suffisamment instruit : elle oblige aussi à dire son avis avec un air de timidité, & à montrer que l'on appréhende de n'avoir pas considéré la chose dont il est question par toutes ses faces, ou d'être trompé par de fausses lueurs : on fait aussi envisager la part que la fortune peut avoir dans une affaire, afin de n'être pas responsable de l'événement ; en un mot, dès qu'il s'agit de choses douteuses, on est continuellement en garde contre le ressentiment qu'un ami pourroit avoir d'un conseil qui ne seroit pas suivi d'heureux succès.

L'autre sorte est de ces lettres qu'on peut appeller de morale, où l'on ose quelquefois reprendre autrui, & l'avertir de se corriger de quelque défaut. On ne le doit presque jamais faire sans adoucir la répréhension par des éloges : après avoir décrit les bonnes qualités de celui avec qui vous prenez cette liberté, dites-lui que vous ne pouvez voir sans douleur que l'éclat de tant de vertus soit terni par le vice qu'on a remarqué en lui : imputez ce vice à la jeunesse, à l'inexpérience ; montrez même, s'il est possible, qu'il y a quelque chose de louable dans son principe. Le ton dogmatique ne convient pas en ces rencontres ; l'affection, le zele pour l'honneur de celui qu'on reprend, doit régler les expressions & les tours : s'il convient de les prier d'user de la même liberté à votre égard, ne manquez pas de le faire, & souvenez-vous toujours que vous écrivez à une personne à qui vous faites profession d'être attaché.

Il y a des rencontres où l'on veut reprendre les grands, ce qui convient à très-peu de personnes : on le fait ordinairement en les louant des vertus opposées aux vices dont on souhaite qu'ils se corrigent. Quand les avertissements ne sont point accompagnés de répréhension, afin de les donner avec

succès, il est souvent à propos de s'établir une sorte d'autorité, qui n'ait rien d'offensant : on la fonde, cette autorité, sur son âge, sur son expérience, sur l'application particuliere qu'on a donnée à certaines matieres ; on s'offre à celui à qui l'on donne des avis, on l'assure de son zele, on prévoit son progrès dans le chemin de l'honneur & de la gloire. *Les cinq premieres lettres* du paragraphe VI, *en fourniront des modeles.*

Lettres de persuasion.

Les lettres de persuasion ne sont pas différentes de celles dont je viens de parler ; si je les en sépare, ce n'est que pour avertir que, suivant les sujets, on emploie différentes manieres de s'insinuer dans l'esprit & dans le cœur de celui à qui on écrit ; car il arrive souvent qu'au lieu de prendre une espece d'autorité sur lui, on doit lui faire entendre que l'on a une très-haute opinion de sa sagesse, que l'on sait qu'il n'a pas besoin des conseils d'autrui ; mais que l'amitié dont on est lié avec lui, ou les obligations qu'on lui a, mettent dans la nécessité de lui représenter, avec liberté, des choses d'où l'on croit que dépend son bonheur ou sa gloire. L'utile, l'honnête & l'agréable sont les trois principales sources d'où dérive la persuasion ; mais il faut s'en instruire dans les livres qui traitent de ces matieres. *Voyez-en des modeles au* paragraphe XIII.

Lettres d'exhortation.

L'exhortation ne differe de la persuasion, qu'en ce qu'elle exige des traits plus forts, plus de vivacité dans les pensées, & une plus grande variété dans les tours : on l'emploie avec les personnes qui connoissent le bien, mais à qui l'on appréhende que le courage ne manque. Pour les animer, on releve, si on le peut, le mérite des belles actions qu'elles ont déjà faites, & on leur fait envisager la

gloire qu'ils ont acquise, les avantages qu'ils se procureront, les maux dont ils se garantiront, les espéraces que l'on a conçues d'eux, l'attention de leurs ennemis à leurs démarches : on leur met tout cela sous les yeux, & on leur montre les personnes de leur âge, de leur rang, avec qui ils marchent, où doivent marcher, dans la même carriere de l'honneur. On adoucit en même-temps l'exhortation, en insinuant qu'on est très-éloigné de croire que celui à qui on écrit en ait besoin ; on le prie d'excuser une importunité qui ne vient que d'un zele peut-être indiscret pour sa gloire ; ou bien on feint, que ne pesant à rien de semblable, on a été entraîné, on ne sait comment, par son affection, à lui donner des avis dont on sait qu'il a moins de besoin que personne. On finit ordinairement ces lettres par les souhaits les plus obligeants.

Lettres de dissuasion.

Les lettres de dissuasion sont par rapport aux insinuations, à quoi je m'attache principalement, de même genre que celles de conseil & de persuasion ; c'est-à-dire que, suivant les conjonctures, on se donne de l'autorité, ou que l'on flatte au contraire, celui à qui on écrit, en lui attribuant une sagesse, une pénétration singuliere, & en montrant beaucoup plus d'affection que d'empressement à lui donner des avis, dont on est persuadé qu'il n'a pas besoin.

Comme la dissuasion est contraire à la persuasion, elle emploie aussi des moyens contraires : on fait envisager les dangers, la honte attachée à une action ; & s'il ne s'agit pas d'une chose honteuse en elle-même, mais d'une entreprise trop difficile, on en expose les difficultés, & l'on montre les suites du mauvais succès. Il y a des personnes à qui l'on ne peut représenter l'inquiétude de leurs parents & de leurs amis, & qui appréhendent qu'ils

ne puiſſent fournir la carriere où ils veulent entrer ; mais il y en a d'autres qu'on ne fait qu'animer par des remontrances de ce genre, ſur-tout ſi on les leur fait directement : il faut paroître d'abord approuver leurs vues & leurs deſſeins, ſi on veut les en détourner. On voit par-là que rien n'eſt plus difficile que de donner un bon conſeil, & de le donner bien, puiſqu'afin de réuſſir à l'un & à l'autre, il faut connoître, & la nature des choſes, & le caractere de celui à qui on écrit.

Lettres de reproche.

Les lettres de reproche ſont d'un genre très-différent : il y en a dont l'objet eſt de peu d'importance, & l'on y proportionne le reproche, ſoit en le tournant en raillerie, ſoit en tempérant l'amertume par quelques louanges, & en exécutant l'intention. S'il eſt queſtion de choſes graves, on ménage plus ou moins ceux à qui on écrit, ſuivant le beſoin qu'on peut avoir d'eux, & les raiſons que l'on a de retenir leur amitié, ou de ne les point trop aliéner. On ſe plaint aux uns plutôt qu'on ne les blâme : on déplore ſon malheur de n'avoir pu les convaincre de ſon attachement, ou de la juſtice de ſes prétentions ; qu'on croyoit cependant n'avoir rien omis de ce qui pouvoit les en inſtruire ; on les prie de ne ſe point offenſer des plaintes échappées à une juſte douleur. Avec les autres, on en uſe plus librement ; mais on leur fait entendre que c'eſt malgré ſoi qu'on leur parle en termes durs, qu'on y eſt forcé par leur mauvaiſe conduite ; on leur repréſente celle qu'on a tenue à leur égard, on les rappelle au témoignage de leur propre conſcience ; &, ſi on le juge à propos, on leur laiſſe entrevoir qu'ils peuvent encore eſpérer de ſe réconcilier avec nous.

Je ne dis rien des invectives adreſſées à un ennemi déclaré : ſi quelqu'un a beſoin de s'exercer

dans cet art, il peut consulter les rhéteurs. *Les cinq premieres lettres du* paragraphe XIV *fournissent des modeles de ces lettres.*

Lettres d'affaires.

A l'égard des lettres d'affaires, leur caractere est la précision & la clarté. Avant que d'écrire, on doit examiner l'affaire dont on a à traiter, revêtue de toutes les circonstances qui en peuvent changer la face, afin de les exposer nettement & avec ordre : on n'y demande point d'autre art.

ARTICLE IV.

Des Lettres dont le sujet regarde un tiers.

CES lettres sont de trois sortes; dans les unes, on se plaint de quelqu'un; on se propose dans les autres de lui obtenir le pardon, ou de le réconcilier avec ceux avec qui il est brouillé; les troisiemes sont celles où l'on recommande un ami.

Lettres de plaintes.

Si l'on veut se plaindre de quelqu'un, avant que de le faire, on doit prendre garde, 1° à la nature de la chose; 2° au caractere & au rang de celui à qui l'on veut se plaindre; 3° aux liaisons qu'on a avec lui, ou qu'il a avec celui dont on est mécontent. Il y a des choses dont on a quelque honte de se plaindre, comme quand on a été trompé par une personne à qui l'on a donné sa confiance, malgré ses amis ou ses parents, ou dont on a continué de se servir, après en avoir été déjà trompé : cette honte doit paroître, & l'on ne peut se dispenser de s'excuser par des raisons vraisemblables, ou d'avouer sa faute. De plus, quoiqu'en tout sujet de plainte on doive montrer de la douleur, afin de se faire croire, on doit néanmoins se plaindre avec plus ou moins de force, à proportion de la grandeur de

l'injure. La considération des personnes oblige à différentes insinuations; on n'en a pas besoin avec un ami : mais, si vous avez peu de liaison avec quelqu'un, vous devez lui exposer les raisons particulieres que vous avez de vous plaindre; &, s'il est ami de celui dont vous êtes mécontent, vous devez vous excuser, & montrer une espece de nécessité de l'importuner, fondée sur la crainte qu'il ne soit surpris par un rapport infidele, & sur d'autres considérations pareilles. On pratique la même chose avec les grands, on fait l'éloge de leur amour pour la justice, on leur représente son attachement ou celui de sa famille à leur maison, &c. Ces lettres doivent être courtes, & l'on doit y mesurer tellement ses expressions & ses tours que l'on ne paroisse ni vain, ni emporté. Le paragraphe XIII *vous fournira le modele de ces lettres.*

Lettres d'intercession.

Si l'on est obligé d'écrire en faveur d'une personne qui soit tombée dans une faute connue, ou qu'on ne puisse tenir cachée, on ne peut rien faire de mieux que d'avouer cette faute avec un air de franchise; mais on l'affoiblit ensuite par toutes les considérations possibles, soit en faisant remarquer la jeunesse de celui qui y est tombé, soit en l'attribuant à l'inexpérience, soit en la rejettant en partie sur autrui, soit enfin en observant que c'est sa premiere faute. On représente le regret, la honte qu'il en a, on fait l'éloge de ses belles qualités, on rappelle le souvenir de ce qu'il a fait de louable, on donne de bonnes espérances de lui pour l'avenir, on s'en fait caution, &, s'il convient, on interpose son autorité.

Il y a des lettres où l'on se propose de réconcilier des amis dans des circonstances à-peu-près semblables; il y en a d'autres où la faute de celui en faveur de qui on écrit n'est qu'apparente, comme

lorsqu'il a préféré à quelqu'un plus ancien un ami, un allié, une personne d'une famille attachée depuis long-temps à la sienne, ou qui leur a été recommandée par des personnes puissantes, dont la protection lui est nécessaire. Il arrive souvent que celui aux intérêts duquel on n'a pas eu égard, dans ces circonstances, s'en offense, & il faut beaucoup d'adresse pour l'obliger à rendre son amitié à celui dont il est mécontent. Ne niez pas absolument que votre ami ait quelque tort; excusez-le plutôt que de le défendre, faites comprendre qu'il n'a pu faire autrement, prenez sur vous ce qu'il peut y avoir d'offense; &, si votre condition vous le permet, déclarez que vous voulez connoître à ce prix l'attachement que l'on a pour vous. S'il n'y a pas même de faute apparente de la part de celui contre qui on est offensé, vous vous conformerez, en écrivant en sa faveur, aux égards que vous pouvez devoir au rang, à l'âge, à la condition de celui qui s'est brouillé avec lui sans raison, pour employer l'autorité, les insinuations ou les prieres, pour flatter les uns, & reprendre les autres avec plus ou moins de sévérité.

Lettres de recommandation.

Les lettres de recommandation sont d'un usage très-ordinaire; voici ce qu'on y peut toucher : que nous sommes engagés par de puissantes raisons à recommander quelqu'un, parce que nous lui avons de grandes obligations, parce que nous sommes liés avec lui d'une étroite amitié, parce qu'il est d'une famille très-unie à la nôtre, parce que nous l'avons toujours aimé, & qu'il nous a cultivés soigneusement, parce qu'il est notre proche parent ou notre allié, parce qu'il est cher à des personnes à qui nous sommes infiniment redevables, ou que nous voudrions obliger d'une maniere particuliere, ou parce qu'enfin ses excellentes qualités nous l'ont

fait aimer, & doivent lui donner accès auprès des honnêtes gens. On n'oublie pas l'eſtime qu'il fait de celui à qui on écrit, & l'on parle auſſi, mais avec beaucoup de ménagement, de ſes ſervices ou de ceux de ſes ancêtres; on montre de la confiance, & dans les affaires de grande importance, on inſpire une ſorte de ſollicitude, en faiſant entendre à celui à qui on écrit, qu'on n'eſpere qu'en lui ſeul, & qu'on n'a recours qu'à lui.

On s'étend encore ſur les conſidérations ſuivantes: qu'il eſt digne d'un homme de bien de s'intéreſſer dans cette affaire, que c'eſt une action de piété, qu'elle lui fera infiniment d'honneur, qu'il en retirera des avantages conſidérables, qu'il acquerra par-là un grand nombre d'amis. On lui promet de la reconnoiſſance, tant en ſon nom qu'au nom de celui pour qui on s'intéreſſe, & on lui offre ſes ſervices.

Il y a des rencontres où l'on recommande avec moins d'appareil, on dit même qu'on ne recommande pas celui dont on écrit, on prie ſeulement de vouloir le connoître; c'eſt un ſervice que nous voulons rendre à celui à qui nous écrivons, nous ſommes aſſurés qu'il nous remerciera de lui avoir procuré cette connoiſſance. On ſe livre quelquefois à ſon enjouement, quand on ſait que l'on réuſſira mieux par cette voie: quelquefois auſſi on eſt obligé de recourir aux inſinuations, & de commencer ſa lettre par-là, ſon ancien attachement, ou à la perſonne à qui l'on écrit, ou à ſa famille, la confiance en ſa généroſité, l'importance de l'affaire, l'intérêt perſonnel qu'on y a. C'eſt ainſi que l'on diſpoſe les grands, & ceux avec qui on n'eſt pas bien familier: d'autres fois on débute par la connoiſſance qu'ont beaucoup de perſonnes de nos liaiſons avec celui à qui nous écrivons; & ce début convient ſur-tout avec ceux à qui nous avons déjà recommandé beaucoup de perſonnes.

Quand on recommande par lettre une personne qu'on a déjà recommandée de vive voix, on a coutume de rappeller le souvenir de la premiere recommandation, mais de telle sorte qu'on ne paroisse pas croire que celui à qui l'on écrit l'ait oubliée : il est assez ordinaire en cette occasion de s'excuser sur les instances de celui pour qui on s'intéresse, ou sur la part que l'on se croit obligé de prendre à la chose. Si l'on veut exposer de nouveau l'affaire, on a recours à l'adresse, & l'on feint d'avoir omis quelque chose d'important, qu'on ne fait remarquer qu'après avoir rappellé tout le reste, comme n'en voulant point parler. *Vous en avez des modeles dans le* paragraphe XI.

Lettres d'amour.

Les lettres d'amour sortent totalement du genre épistolaire. La passion seule y doit régner, elles ne doivent point du tout être travaillées, il faut qu'elles soient écrites dans la chaleur de la passion : on peut tout au plus les corriger ; encore ne faut-il pas être refroidi sur le sentiment qui occupoit lorsqu'on les a écrites ; car alors on pourroit trouver trop d'irrégularité dans ce qui est fait pour en avoir beaucoup ; les figures pourroient paroître trop fortes, lorsqu'elles ne peuvent presque jamais l'être trop : l'esprit ne doit point du tout s'y montrer. Rarement l'esprit parle quand le cœur est bien affecté.

Lettres galantes.

Il faut que les lettres galantes tiennent du style épistolaire, & du style des lettres d'amour : elles sont susceptibles de plus de travail que celles-ci, & doivent être aussi châtiées que celles-là. Faites-en un mélange d'esprit & de sentiment ; mettez-y des nouvelles, des anecdotes, des bons mots, des historietes, en un mot, tout ce qui se rencontre dans les autres ; mais ayez soin que le sentiment

en occupe toujours la plus grande partie, ou au moins que ce qui est étranger y ait une sorte de rapport. *Vous en trouverez des modeles dans le* paragraphe VII.

ARTICLE V.

Des réponses.

ON doit faire attention principalement à deux choses dans les réponses, à ce qu'on nous a écrit, & à l'esprit dans lequel on l'a écrit, afin de régler ses sentiments là-dessus : car il y a des choses dont on ne s'offense point, quelque offensantes qu'elles soient en elles-mémes, à cause qu'elles viennent d'une personne dont les intentions sont droites ; comme il y en a d'autres dont on doit se méfier, d'autant plus qu'elles ont une apparence plus flatteuse, parce que ce sont des pieges qu'on nous tend.

Le plus grand art des réponses aux lettres par lesquelles on veut nous surprendre, consiste à laisser ignorer que nous nous appercevons de ce dessein. On ne doit pourtant pas toujours user de cette dissimulation, & il y a des rencontres où l'on doit montrer à un homme qu'on le connoît ; sur-tout quand on peut l'intimider, ou que l'on sait qu'il s'arrêtera aussi-tôt qu'il se verra découvert. Hors ces cas-là on répond avec simplicité & en peu de mots, on ne dit que ce qui est absolument nécessaire, & même l'on supprime, si on le peut, tout ce qui a rapport à l'affaire où l'on appréhende la surprise. On ne doit pas perdre de vue cette maxime : en répondant à la plus grande partie des lettres de condoléance ou de consolatiun, à l'occasion d'une injustice que l'on croit avoir soufferte, il n'y en a point auxquelles on doive répondre avec plus de circonspection, qu'à celles où l'injustice est plus exagérée, & où l'on nous flatte davantage.

A l'égard des réponses aux lettres qui ne sont point écrites avec artifice, il y en a de tant de sortes, qu'il est difficile d'en faire l'énumération, je ne parlerai que des principales.

Les réponses aux lettres de consolation, consistent en remerciements : on déclare qu'on est très-sensible à la part qu'un ami prend à notre douleur ; & si la consolation vient d'un supérieur, on en montre encore plus de reconnoissance : on ajoute quelquefois que le mal est trop grand pour s'en consoler, & quelquefois on montre, mais en peu de mots, la foiblesse des raisons par lesquelles on a voulu combattre notre douleur ; on va même plus loin avec une personne avec qui on est libre, quand sa consolation a été indiscrete, & qu'il s'est moins attaché à rétablir le calme dans notre cœur, qu'à nous blâmer de notre trouble. Cicéron disoit en pareille rencontre à Atticus : » Je ne re- » connois point votre amitié pour moi, je vous » croyois plus sensible à ma perte ; je m'imaginois » même que personne ne pouvoit vous consoler : « nous en pouvons dire autant.

En répondant aux lettres de félicitation, montrez le plaisir que vous ressentez de la part que l'on prend à ce qui vous est arrivé, offrez vos services, demandez la continuation de l'amitié.

Il faut aussi remercier des louanges, mais on doit en même-temps les rejeter avec adresse ; on nous a peints, non tels que nous sommes, mais tels que nous devons être ; ce sont nos devoirs qu'on a voulu nous représenter d'une maniere obligeante ; le portrait qu'on a fait de nous est un modele auquel on souhaite que nous nous rendions semblables ; on nous a montré ce qu'on attend de nous, & nous comprenons combien il est difficile de remplir de si grandes espérances, nous ferons néanmoins tous nos efforts pour nous rendre dignes de ces éloges ; & cent autres traits que l'on trouve par-tout.

Si l'on répond à une lettre de reproche, ou l'on avoue ingénument sa faute, ou l'on se justifie, & cette justification est modeste ou vive, suivant les circonstances. On dit à l'un que quoiqu'on ne soit point coupable, on lui est néanmoins obligé, soit parce qu'il nous montre par-là même une affection singuliere, ou parce qu'il paroit avoir suspendu son jugement jusqu'à ce que nous l'ayons informé de ce qui s'est passé; on reproche au contraire à l'autre, qu'il croit trop aisément ce qui nous est désavantageux, qu'il y a trop d'aigreur dans ses reproches, &c.

On témoigne de la reconnoissance pour les conseils & les exhortations, & dans toutes les réponses de ce genre, comme aussi en répondant aux lettres de prieres & de recommandation, on doit avoir une attention singuliere à se montrer sensible à l'amitié, sans ostentation, & sans vouloir relever le prix de ses actions.

L'ordre le plus naturel pour les réponses, est ordinairement celui des lettres auxquelles on répond, à moins qu'en s'attachant à cet ordre on ne fût obligé de se répandre en paroles inutiles, ou que d'ailleurs il fût plus à propos de le renverser; comme lorsqu'au milieu ou à la fin, on est accusé d'ingratitude ou de mauvaises intentions; car on doit presque toujours commencer par se justifier de ces reproches.

Un défaut ordinaire à ceux qui font réponse aux lettres qu'ils ont reçues, consiste à répéter les mêmes termes qu'on leur a écrits, sans y donner un tour nouveau, pour en faire supporter la répétition; un exemple suffira pour prouver ce qu'on avance, c'est celui qui fait réponse qui parle. *Vous m'avez écrit, madame, que vous deviez venir passer les vendanges avec nous, cela nous sera bien du plaisir.* Ce style est trop bas, & ne contente point du tout l'esprit : voici comme il faut s'y

prendre : *Vous ne sauriez croire, madame, la joie que nous a causé le dessein que vous avez formé de venir nous voir cette automne, &c.* On voit que le sentiment de la personne qui écrit, confondu avec la chose sur laquelle il répond, a bien plus de grace sous cet arrangement que sous le premier. *Vous en trouverez des modeles parmi les letres de ce volume.*

CONCLUSION.

QUelque court que soit ce traité, je crois que les avis que j'y ai rassemblés suffiront aux personnes d'esprit qui ont quelque usage du monde pour prendre des idées assez justes de la maniere dont on doit écrire dans les conjonctures ordinaires. J'aurois pu m'étendre beaucoup davantage, en multipliant les insinuations, ou en les exposant au long, si je n'avois appréhendé que cela ne fût contraire à la fin que je me suis proposée. Tous les hommes sont portés à imiter, mais la plupart n'imitent pas véritablement, ils ne sont que copistes : delà vient que tous les modeles leur nuisent plus qu'ils ne leur sont utiles. Ils pensent, ils parlent comme ceux qu'ils croient devoir imiter, & ne vont pas plus loin; si l'on ne veut donc pas réduire leur esprit en une espece de servitude, il faut se contenter de les mettre pour ainsi dire en train de penser, en ne leur indiquant qu'une partie des vues nécessaires, & leur laisser le soin de chercher les expressions propres à rendre leurs pensées.

DE LA PONCTUATION.

L'Ecriture est l'image de la parole; & comme on ne parle point sans faire quelques pauses, qui servent à la distinction du discours, & à faire mieux comprendre ce que l'on dit, il faut aussi dans

l'écriture, distinguer le discours par des caracteres propres à marquer ces pauses; afin que le lecteur, en les observant, distingue le sens, & le fasse distinguer aux auditeurs.

Or, ces caracteres sont la virgule, le point avec la virgule; les deux points: le point simple, le point interrogant ? le point admiratif! la parenthese ( ).

La virgule sert à distinguer les noms, les verbes, les adverbes, les différentes parties d'une période, qui ne sont pas nécessairement jointés ensemble. Exemple: *le roi, la reine, les princes, toutes les personnes de qualité lui ont donné des marques de leur estime.*

Quand on veut obtenir quelque faveur des grands, il faut courir, solliciter, briguer, flatter, & faire mille bassesses, dont un honnête homme est entiérement incapable. De force ou de gré, tôt ou tard, il faut quitter le monde.

On emploie aussi la virgule à la marge des livres, pour distinguer ce qu'on rapporte de quelque auteur, & sur-tout lorsque le passage cité n'est pas imprimé en caracteres italiques. Quelques personnes ne mettent à la marge que de simples virgules, mais la plupart les mettent doubles. Exemple :
» Les grands événements, *dit Balzac*, ne sont
» pas toujours produits par de grandes causes. Les
» ressorts sont cachés, & les machines paroissent;
» & quand on vient à découvrir ces ressorts, on
» s'étonne de les voir si foibles & si petits. «

Le point avec la virgule marque un sens plus complet que la virgule. Exemple : *un prince qui apprenoit à jouer des instruments, ayant touché une corde pour une autre, & se formalisant de ce que son maître l'en reprenoit : si c'est comme roi, répondit le maître, vous avez droit de le faire, si c'est comme musicien, vous faites mal.*

Les deux points marquent un sens un peu plus

parfait que le point avec la virgule. Exemple : *Il lui représenta que le Puy étoit fort riche : qu'il étoi fertile en bled & en pâturage : que les habitants avoient beaucoup d'estime & de tendresse pour lui ; enfin, il n'oublia rien pour lui persuader, qu'il ne devoit pas mépriser un avantage présent & certain, pour courir après des espérances imaginaires.*

Le point simple sert à marquer un sens entiérement achevé, & à la fin d'une période qui est sans interrogation & sans admiration.

Le point interrogant se met après une interrogation. Exemples : *Où allez-vous ? Que faites-vous ?* &c.

Le point admiratif s'emploie pour marquer l'admiration ou l'ironie. Exemples : *Que vous êtes beau ! Qu'il est mignon ! La grande victoire !* &c.

On se sert de plusieurs points pour marquer que le sens est imparfait. Exemples : *Je ne veux point que.... si vous....* &c.

Le point se met encore après une grande lettre qui signifie un mot entier. Exemple : *L. C. D. R.* Le cardinal de Richelieu, &c.

La parenthese sert à renfermer quelques paroles insérées dans le discours, & hors du sens, comme : *J'ai essayé (mais assez inutilement) de surmonter mes passions ; j'espere néanmoins (Dieu aidant) d'en triompher, puisque je suis résolu de les combattre vivement.* On se sert assez rarement de ces parentheses, parce que deux virgules font presque le même effet.

La barre de liaison - que les imprimeurs nomment division, sert à unir deux syllabes. Elle se met au bout d'une ligne, lorsque le mot entier n'y pouvant être renfermé, on en rejette le reste à la ligne suivante. Mais il faut prendre garde que cette division ne se fait qu'après une syllable entiere, & que le mot *contentement*, par exemple, ne se peut couper qu'apres la premiere, ou la seconde, ou la troisieme syllabe ; *con-ten-te-ment.* On

On met encore cette barre entre les verbes & les pronoms perſonnels, *je*, *tu*, *il*, *elle*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles*, & le pronom indéfini *on*, quand il s'en fait une tranſpoſition, ou dans les petites parentheſes, ou dans les interrogations, comme *ſuis-tu? voit-il? croit-on?* Et quand le verbe ſe termine par un *a* ou par un *e* féminin, on met un *t* entre le verbe & le pronom qui commence par une voyelle, pour éviter une mauvaiſe prononciation. Ainſi on écrit, *parlera-t-il? parlera-t-elle? penſera-t-on? penſera-t-elle?*

On emploie auſſi cette barre dans les ſuperlatifs, entre la particule *très* & les adjectifs, *très-beau*, *très-grands*, &c. *& entre les pronoms perſonnels & le moi-même; comme, moi-même, nous-mêmes.*

L'apoſtrophe eſt une marque en forme de virgule, qui ſe met après & au haut d'une conſonne ou d'une voyelle, devant une voyelle, pour faire voir qu'en cet endroit il y a une voyelle retranchée, comme, *qu'il*, la virgule qui eſt au haut entre l'*u* & l'*i*, marque le retranchement de l'*e* du mot *que*, à cauſe de l'*i* qui ſuit. Ces retranchements ne ſe font que des voyelles de ces mots: *je*, *te*, *ſe*, *le*, *la*, *ce*, *de*, *me*, *ne*, *que*, *entre*, & *ſi* devant *il* & *ils*; ainſi on écrit, *quelqu'un*, *quelqu'autre*; &c.

Les pronoms perſonnels *le* & *la*, après les impératifs, ne ſouffrent point d'éliſion quand le mot ſuivant commence par une voyelle, car on dit & on écrit, *portez-le à ſa chaiſe*, *renvoyez-la au plutôt*, *jetez-la à la riviere.*

Que devant *oui* qui ne perd pas ſon *e*, *dites-lui que oui*. La conſonne qui finit un mot devant *oui*, ne ſe prononce point. Ainſi on écrit, *il nous a dit un méchant oui*, mais on prononce *méchan oui*, & non pas *un méchant oui.*

Les deux points de ſuite ſur une voyelle marquent que cette voyelle fait une ſyllabe particuliere, & qu'elle n'eſt pas jointe en diphthongue avec la

voyelle précédente. Exemple : *Saul* d'une ſyllabe, *Saül* de deux ſyllabes, *haïr*, *obéïr*, *réünir*, *réüſſir*, *Emmaüs*, *Eſaü*, *Iſaïe*, *Moïſe*, &c. On les marquoit auſſi, par une raiſon toute contraire, dans ces mots, *rouë*, *jouë*, *venuë*, *vuë*; mais ce n'étoit qu'une mauvaiſe raiſon, & l'on y a renoncé; inutilement quelques-uns mettent deux points : il faut les marquer ſur *aiguë*, *ambiguë*; autrement on liroit *aigue* & *ambigue*, comme *langue* & *prodigue*.

On ſe ſert de trois accents pour la diſtinction de l'écriture, de l'accent aigu, de l'accent grave, & de l'accent circonflexe. On met l'accent aigu ſur les *é* maſculins ou fermés, comme *vérité*, *vanité*, *poſément*, *aſſurément*, *écrire*, *épouvante*, *étonnement*. L'accent grave ſe met ſur la derniere lettre de certains mots, pour les diſtinguer des mêmes mots dans une différente ſignification : comme ſur *à* article du datif, pour le diſtinguer d'*a* troiſieme perſonne du verbe *avoir* : *il a affaire à un ennemi fort à craindre*, *à Paris*, *à Rome*, &c. Sur *où* adverbe de lieu, pour le diſtinguer d'*ou* conjonction; *d'où vient-il? de Rome ou d'Orléans?* Sur *là* adverbe, pour le diſtinguer de *la*, article, *il eſt-là*, *celui-là*, *celle-là*, *deçà*, *delà*, *au-delà de la mer*, *au-deçà de la riviere*, &c. L'*è* grave ſe met à quelques ſubſtantifs & à quelques adverbes; comme *ſuccès*, *excès*, *près*, *auprès*, &c.

L'accent circonflexe ſe met ordinairement ſur les voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, pour marquer qu'elles ſont longues, & qu'elles ſe prononcent en appuyant & en traînant la voix, & pour marquer l'*e* ouvert; comme *bâiller*, *bâillon*, *bâcon*, *pâté*, *bâtir*, *tâcher*, *vous penſâtes*, *bête*, *extrême*, *même*, *la tête*, *apôtre*, *épître*, *Rhône*, *nôtre*, *les nôtres*, *vôtre*, *les vôtres*, *reçût*, &c.

Il eſt aſſez inutile de marquer par un accent circonflexe le retranchement de l'*e* devant l'*u*, *j'ai reçu*, *j'ai vu*, *il a bu*, excepté *crû* qui vient de

croître, pour le distinguer de *cru*, qui vient de *croire*, & *dû*, pour le distinguer de l'article *du*. Au reste, il ne faut se servir de ces accents que le moins qu'on peut, pour ne point embarrasser l'écriture & la prononciation; d'où vient qu'on laisse les barres en liaison aux imprimeurs, & qu'on ne s'en sert dans l'écriture à la fin des lignes quand un mot est coupé, que quand la coupure de la ligne précédente fait un mot significatif, comme dans ce mot *contente-ment*.

On se sert des lettres capitales pour marquer les noms propres, les noms des sciences, d'arts & de professions; le premier mot d'une période & les lettres qui signifient un mot entier. Exemples: *Pierre, Jean, la France, Paris, la Loire, les Alpes, le Législateur des Juifs, le Psalmiste, la Philosophie, la Physique, la Musique, la Méchanique, un Magistrat, un Général, un Docteur.*

S. M. Sa Majesté, S. A. E. Son Altesse Electorale.

LE CÉRÉMONIAL

DES LETTRES,

Ou les formalités que l'on doit observer en écrivant à différentes personnes.

LE cérémonial des lettres consiste dans les formalités que l'usage a établies, & par lesquelles on témoigne des égards de civilité, d'affection, d'honnêteté, de respect, pour les personnes à qui l'on écrit.

Ces égards sont différents, par rapport à la naissance, au rang & la qualité des personnes qui écrivent, & de ceux à qui ils écrivent; comme

auſſi par rapport aux liaiſons que la nature, les alliances, l'amitié, les emplois & l'intérêt ont formées entr'eux.

On ne ſe propoſe nullement de décrire toutes les différences que ces égards produiſent dans le cérémonial des lettres, cela ſeroit infini, ſurtout ſi l'on pouvoit introduire les lecteurs dans les cabinets des grands, & mettre ſous leurs yeux la maniere dont ils écrivent les uns aux autres, & à leurs inférieurs. Un duc traitera un cardinal de *Monſeigneur*, tandis qu'un autre ne jugera pas à propos de le faire. Les uns laiſſent plus, les autres moins de blanc entre l'inſcription & le commencement de la lettre, dans des circonſtances où d'autres écrivent de ſuite. Il n'y a rien de plus fixe pour la ſouſcription : & pour ce qui eſt du corps de la lettre, on y remarqueroit preſque autant de différence qu'il y a de ſeigneurs, chacun d'eux ſe faiſant un cérémonial à ſon gré, & pluſieurs n'ayant égard qu'au beſoin plus ou moins preſſant qu'ils peuvent avoir des perſonnes à qui ils écrivent. Prodigues d'honnêtetés, quand il s'agit de leurs intérêts, vous les verriez quelquefois traiter avec hauteur les mêmes perſonnes au-deſſous deſquelles ils ſe ſont abaiſſés.

On ſe bornera donc à marquer, avec toute la préciſion dont cette matiere eſt ſuſceptible, les formalités que tout le monde poli obſerve exactement, qu'il ſeroit honteux d'ignorer, & qu'il eſt ſouvent dangereux de négliger.

ARTICLE PREMIER.

Des Billets.

UNe des premieres choſes qu'il eſt néceſſaire de ſavoir, c'eſt la diſtinction entre les lettres & les billets.

Les billets s'écrivent ſans beaucoup de façon,

& communément ſur, ce qu'on appelle *petit papier à lettres*, qui doit toujours être double. On n'y met point *Monſieur* au chef, mais dans la premiere ligne, de cette maniere : *Je vous envoie, Monſieur, le livre*, &c. Tout le reſte eſt de ſuite, *Je ſuis, Monſieur, votre*, &c. Et ſi l'on écrit à une perſonne qui demeure dans le même lieu, on ne marque ordinairement à la date que le jour de la ſemaine & la partie du jour. *Samedi matin*, *Jeudi au ſoir.*

Ces billets s'écrivent de ſupérieur à inférieur, comme auſſi entre amis, & entre gens égaux, ou à-peu-près, lorſqu'on ſe voit ou qu'on s'écrit ſouvent. Quand on ſe fait un peu plus de civilités, les choſes n'en vont pas plus mal.

Il y a des gens qui s'offenſeroient d'être traités de *Mon cher Monſieur*, par des perſonnes qu'ils regardent comme à-peu-près égales, parce que c'eſt une expreſſion dont les ſupérieurs font quelquefois uſage avec leurs inférieurs. Ces expreſſions, *Mon cher Confrere*, entre perſonnes de même compagnie, & *Mon cher Ami*, entre perſonnes familieres, ne ſont peut-être pas ſujetes aux mêmes inconvénients, & on peut les employer dans les billets : il faut cependant éviter de s'en ſervir avec des perſonnes d'une humeur difficile. A l'égard de celles-ci, *Mon bon Ami*, ou *Mon Ami*, ou *Mon bon Monſieur*, il eſt peu de gens qui les ſupportent, s'ils ne ſont attachés aux perſonnes qui leur font ce traitement.

Il ne faut jamais écrire en billet aux perſonnes qui ont beaucoup de ſupériorité ſur nous, à moins qu'ils ne nous aient admis dans la familiarité la plus intime ; encore faut-il qu'il ne ſoit queſtion que de choſes peu importantes, du cours ordinaire, & auxquelles ils ont bien voulu que nous priſſions part. A l'égard des autres ſupérieurs, on leur écrit en billet, quand il s'agit de les faire reſſouvenir

d'une chofe dont on leur a déjà écrit, ou dont on vient de parler, & qu'il n'eft pas néceffaire de répéter au long, quand on veut ajouter un mot à ce qu'on leur a fait entendre; quand il eft queftion de chofes ordinaires & peu importantes, de leur service: dans tous ces cas, pour abréger, on peut fe contenter de foufcrire, *Votre très-humble Serviteur.*

ARTICLE II.

Du papier que l'on emploie pour les Lettres.

ON ne fe fert communément en France que de papier *in*-4°. Les marchands ont deux fortes de papier à lettres, le grand & le petit. D'inférieur à fupérieur, on n'en emploie que de grand; il doit toujours être double, & non en fimple demi-feuille, quand même la lettre ne feroit que de cinq ou fix lignes.

On peut employer du petit papier à lettre avec fes inférieurs, mais les perfonnes d'un certain rang ne font guere d'ufage de ce papier, fur-tout depuis qu'elles fe font fait une efpece de loi de laiffer à des fecrétaires, ou autres domeftiques, le foin de cacheter leurs lettres, & d'y mettre une enveloppe. Il eft rare de fe fervir du papier doré fur tranche, & l'on n'eft obligé, en aucun cas, de le faire.

A l'égard du papier noirci fur tranche, on y a renoncé pour le dedans du royaume; mais fi l'on a quelques liaifons avec des feigneurs étrangers qui emploient de ce papier, foit en faifant des compliments de condoléance, ou en donnant part de la mort de leurs proches, il eft de la bienféance de leur écrire comme ils écrivent, & par cette raifon, on fe fert pour eux de papier *in-folio*, s'ils ont coutume de s'en fervir.

On n'emploie pour le roi que du papier *in-folio*. Mais il n'eft pas permis à tout le monde d'écrire à fa majefté, il faut, pour prendre cette liberté,

être d'un rang & d'une naiſſance conſidérable.

On emploie auſſi quelquefois du papier *in-folio* pour les perſonnes d'un rang fort relevé.

ARTICLE III.

De l'Inſcription des Lettres.

ON appelle *Inſcription* ou *Souſcription* intérieure d'une lettre, le titre par lequel on apoſtrophe ceux à qui l'on écrit, & que l'on met ordinairement au haut de la lettre.

Ce titre eſt pour tous les rois, SIRE.

Pour tous les princes, MONSEIGNEUR.

Pour tous les cardinaux, archevêques & évêques, ainſi que pour les ducs & pairs, pour M. le chancelier, M. le garde des ſceaux, & M. le premier préſident du parlement de Paris, quand on n'eſt pas d'un rang égal au leur, MONSEIGNEUR.

Pour tous les autres ſéculiers, MONSIEUR.

Pour tous les généraux d'ordre religieux, MON TRES-RÉVÉREND PERE.

Pour tous les religieux prêtres, MON RÉVÉREND PERE.

Pour les freres laïques, MON CHER ou VÉNÉRABLE FRERE.

Pour toutes les dames ſéculieres, reines, princeſſes, &c. pour les abbeſſes, & les religieuſes qui ne ſont pas dans l'auſtere réforme, MADAME.

Pour toutes les religieuſes de l'auſtere réforme, MA RÉVÉRENDE ou TRES-RÉVÉRENDE MERE.

Pour les filles, MADEMOISELLE, à la réſerve néanmoins des filles de France, qu'on appelle MADAME.

On parlera plus amplement de ces titres dans un traité qui leur eſt particuliérement deſtiné : ce qu'on en doit remarquer en cet endroit, ſe réduit aux obſervations ſuivantes.

1° A l'égard du titre de MONSEIGNEUR, on le

donne aujourd'hui un grand nombre de personnes revêtues de charges importantes, qui ne s'en fâchent pas.

2° Le titre de MONSIEUR, qui est le plus commun, ne va quelquefois pas seul, on y ajoute le nom de celui à qui l'on écrit, en cette maniere, *Monsieur Perrin;* mais il faut être d'un rang fort relevé, & à une très-grande distance de celui à qui l'on écrit, pour le traiter si librement: ce n'est guere qu'avec ses serviteurs qu'on en peut user ainsi.

3° Il y a des personnes qui, en écrivant à des religieux, les traitent de MONSIEUR: ils y trouvent plus de grace que dans le titre, MON RÉVÉREND PERE. Il faut les laisser faire, & nous conformer à un usage qui, depuis tant de siecles, n'a commencé à varier que de nos jours. Ce qu'on dit des religieux a lieu pour les religieuses.

4° Le titre de MADAME a été usurpé depuis quelque temps, par un très-grand nombre de personnes du sexe, qui n'y avoit point de prétention légitime. Il n'appartient qu'aux femmes nées nobles; mais il ne faut pas fâcher les autres qui s'y sont accoutumées, en le leur refusant mal-à-propos; & ce sera toujours mal-à-propos qu'on le leur refusera, quand on ne sera pas d'un rang plus relevé, mais à-peu-près égal au leur. Cette usurpation est un des moindres désordres que la nature a causés. Il y a des villes où cet abus est moins commun qu'en d'autres; mais il n'est dans aucun lieu du monde aussi général qu'à Paris.

5° Il y a des personnes de condition qui mettent au titre les degrés de parenté qui les lient aux personnes à qui ils écrivent, *Monsieur mon très-cher Pere, Madame ma très-chere Tante;* d'autres n'en veulent point faire mention en cet endroit. A l'égard des personnes à qui il ne convient pas de dire, *Monsieur mon Pere*, il n'y a rien à leur

dire, puiſqu'ils ne peuvent varier ſur ce point. *Mon très-cher Pere*, *ma très-chere Mere*, *Mon très-cher Oncle*, &c. Voilà les formules dont ils ne ſauroient s'écarter.

6° En écrivant à des ſupérieurs, on met le titre à deux ou trois doigts du haut du papier, & l'on ne commence la lettre que vers le milieu de la page, ou même plus bas, ſuivant la dignité & le rang de ceux à qui l'on écrit.

7° Quand on écrit à un inférieur, l'uſage le plus général aujourd'hui, eſt de faire entrer dans le corps de la lettre l'inſcription que l'on mettoit ci-devant en chef. Cela ſe pratique auſſi entre perſonnes à-peu-près égales. En ce cas, il faut placer le *Monſieur*, ou tel autre titre que ce ſoit, le plus près que l'on peut du premier mot, ſans rendre néanmoins déſagréable l'arrangement de la période où il entre. C'eſt manquer au bel uſage que de placer le titre à la fin de la premiere ligne, & il ſeroit encore plus malhonnête de le placer dans la ſeconde.

ARTICLE IV.

Du corps des Lettres.

IL y a pluſieurs obſervations à faire ſur le corps de la lettre : l'ordre dans lequel on les propoſe, pourra les faire retenir plus aiſément.

I. On obſervoit autrefois de laiſſer deux ou trois doigts de marge au papier, mais aujourd'hui cela eſt changé, & l'on écrit ſans marge.

II. On a auſſi renoncé à l'uſage où l'on étoit ci-devant de ne point écrire au *verſo* du premier feuillet : on remplit aujourd'hui ce *verſo*, avant que d'écrire ſur le ſecond feuillet. Tout ce qu'on y doit obſerver, c'eſt de commencer la ſeconde page à la hauteur où l'on a mis l'inſcription.

III. Il faut bien prendre garde que le premier mot du corps de la lettre ne puiſſe pas faire de

liaiſon, ou avoir conſtruction avec celui de *Monſeigneur* ou *Monſieur*, qui eſt à la tête. Ces commencements ſont vicieux, *Vous m'avez infiniment ſoulagé*, &c. *Votre laquais m'a apporté*, &c.

Si l'on répond à une ou pluſieurs lettres qu'on a reçues, on doit commencer par dire, qu'on a reçu les lettres de telle & telle date.

IV. Tous les lieux communs ſont bannis des lettres : ces réflexions générales & uſées, qui ſe peuvent appliquer à tout, & qui, par cette raiſon-là même, ne ſignifient rien, gâtent tous les écrits où elles ſe trouvent ; mais principalement les lettres, dont le principal caractere eſt un air naturel & aiſé, un ſtyle ſimple, net & coulant.

V. On y évitera avec le même ſoin les équivoques. Il y en a quelquefois d'heureuſes ; mais elles peuvent cauſer des mépriſes, & attirer un affront à un homme d'eſprit qui n'en aura pas bien pris le ſens.

VI. On ne pardonne point les comparaiſons dans les lettres ; ce ſont des figures qui n'y conviennent pas, & qui les rendent ennuyeuſes à lire.

Il faudroit être de bien mauvais goût pour farcir une lettre de fables, de ſentences, d'hiſtoires ou de proverbes. On n'y ſouffre pas même les réflexions, à moins que le ſujet ne les ait fait naître, & qu'elles ne ſoient tellement liées au reſte du diſcours, qu'on ne les en puiſſe détacher entier : il eſt dégoûtant d'y en voir de placées comme en parentheſe.

VII. Ce qu'on vient de dire des réflexions n'a point d'application aux lettres que l'on écrit aux perſonnes ſur la conduite deſquelles on a inſpection, puiſque ces lettres ne ſont quelquefois qu'une ſuite d'avis que ceux à qui on les donne doivent recevoir avec une reſpectueuſe ſoumiſſion. Ce qu'on y doit obſerver principalement, c'eſt moins de ménager le nombre de réflexions, ou d'étudier un

tour pour les rendre plus agréables, que de n'en faire que de justes, & qui conviennent à l'état de celui à qui on écrit. C'est encore de ne rien laisser voir de trop rude, & de s'insinuer dans le cœur par des expressions de tendresse entremêlées à propos. Il faut se faire aimer des personnes dont on veut se faire écouter.

VIII. Il y a des lettres sérieuses, il y en a d'enjouées : on ne peut donner des regles précises, ni pour les unes, ni pour les autres; mais on avertit qu'un grand enjouement n'est guere éloigné de la plaisanterie, qu'il y dégénere aisément, & que le caractere de plaisant ne fait point d'honneur. A quoi l'on ajoute, que l'on ne peut employer le style enjoué avec les supérieurs, si l'on n'y est autorisé par la familiarité que l'on a avec eux, & qu'ils approuvent : ce qu'ils ne font pas aussi souvent que se l'imaginent certaines gens qui se croient vus de bon œil, parce qu'on les souffre, & que l'on rit quelquefois de leurs saillies.

IX. En quelque style que l'on ait commencé à écrire une lettre, il faut le soutenir jusqu'au bout : cela n'est pas aisé, mais il faut s'en tirer le mieux qu'il est possible.

X. Les différentes expressions qui entrent dans les lettres, doivent être accommodées au sujet & au rang des personnes à qui on écrit. Les grandes richesses sont de quelque considération, quand il est question d'examiner le rang : un homme riche se croit aisément au-dessus de ses égaux; il faut excuser son erreur,

Stultitiam patiuntur opes,

& lui écrire conformément à l'idée qu'il a de lui-même. Cette observation peut paroître frivole; mais elle ne l'est nullement, puisque ce n'est pas la peine d'écrire à quelqu'un pour l'offenser.

XI. Le bel usage ne veut pas qu'on écrive par

interrogation à une perſonne qui nous eſt ſupérieure, cela ſuppoſe de la familiarité, & c'eſt perdre le reſpect qu'on lui doit. On peut néanmoins employer cette figure, en l'accompagnant d'un correctif très-reſpectueux : par exemple, ſi quelque curioſité intéreſſante nous obligeoit à nous informer d'une choſe, nous pourrions dire : *Pardonnez-moi, s'il vous plaît, Monſieur, la liberté que je prends de vous demander quelle eſt cette perſonne dont vous m'avez dit tant de bien.*

XII. C'eſt une grande impoliteſſe de parler à l'impératif, comme qui diroit : *Ordonnez, Monſieur, que tout ſoit prêt quand nous irons chez vous.* Il faut uſer alors d'un correctif qui adouciſſe l'expreſſion, & dire : *Monſieur, vous aurez la bonté, s'il vous plaît, de faire en ſorte que tout ſoit prêt chez vous quand nous irons*, &c.

XIII. Il y auroit de l'incivilité à envoyer une lettre pleine de ratures, d'interlignes & d'apoſtilles ; les lettres doivent être écrites nettement, & avec toute la propreté poſſible.

XIV. On manque également à la politeſſe, quand on fait des abréviations dans une lettre, ou que l'on y emploie le chiffre pour toute autre choſe que pour les dates des lettres auxquelles on répond, & les ſommes dont on fait mention. On n'écrit point, *il étoit âgé de 4 ans ; il y avoit* 3000 *hommes*, &c. mais, *il étoit âgé de quatre ans, il y avoit trois mille hommes*, &c.

Si on rend compte néanmoins de quelque événement, & qu'on marque le jour où il eſt arrivé, rien n'empêche qu'on ne ſe ſerve du chiffre.

XV. Il y a des titres pour les rois, les princes, &c. qui s'emploient dans le corps de la lettre, &c.

Pour le roi, *Votre Majeſté.*

Pour l'empereur, *Votre Majeſté Impériale.*

Pour le roi d'Eſpagne, *Votre Majeſté Catholique.*

Pour les autres rois, *Votre Majesté.*

Pour les princes de la famille royale, *Votre Altesse Royale.*

Pour les électeurs de l'empire, *Votre Altesse Electorale.*

Pour les princes du sang, & les princes souverains, &c. *Votre Altesse Sérénissime.*

Pour les autres princes non souverains, *Votre Altesse.*

Pour le pape, *Votre Sainteté.*

Pour les cardinaux princes, *Votre Altesse Eminentissime.*

Pous les autres cardinaux, *Votre Eminence.*

Pour M. le chancelier, M. le garde-des-sceaux, les ducs & pairs, les archevêques & évêques, les ministres & secrétaires d'état, *Votre Grandeur.* On ne s'en sert plus guere avec les ducs.

Pour les ambassadeurs, & quelques autres, *Votre Excellence*, &c.

On y peut joindre, *Votre Paternité Révérendissime*, pour les généraux d'ordres religieux; à l'égard du titre, *Votre Révérence*, pour les religieux, il n'est employé que par les personnes qui ne savent pas parler.

On parlera plus au long de ces titres dans le traité qu'on leur a destiné; mais on doit observer ici, 1° qu'on les fait entrer ordinairement dans la premiere période de la lettre, & 2° qu'on les répete aussi fréquemment dans les autres périodes, après avoir répété le titre de l'inscription, *Sire*, *Madame*, *Monseigneur*, &c. & à quelque éloignement de cette répétition.

XVI. Dès qu'une lettre a plus de deux périodes, & qu'on n'écrit pas à un égal, avec qui l'on soit libre, le *Monsieur* doit y être répété. Et ce qu'on dit du titre de *Monsieur*, s'étend aux autres titres, que l'on ne manque pas de répéter plus ou moins souvent, quoique toujours avec jugement, pour ne pas gâter l'harmonie de la période.

XVI. C'eſt une impoliteſſe groſſiere, quand on fait mention des parents de ceux à qui on écrit, de les déſigner, en diſant cruement, *votre frere, votre couſin*; on doit dire, *Monſeigneur* ou *Monſieur votre frere, Madame* ou *Mademoiſelle votre couſine.* Que ſi l'on parle des perſonnes titrées, cela ne ſuffit pas encore, il faut marquer leurs titres, *Monſieur le Comte votre frere, Madame la Ducheſſe votre épouſe*, &c. On en uſe de même pour ceux qui ont des charges, *Monſieur le Préſident votre oncle*, &c. Quand on fait mention de la charge après le degré de parenté, & que l'on dit, par exemple, *Monſieur votre couſin le Conſeiller*, c'eſt moins une maniere de faire honneur, qu'un moyen pour diſtinguer ce parent d'avec les autres parents que celui à qui on écrit peut avoir au même degré.

XVIII. Ce mêlange de *Monſieur* répété, & de *Monſieur* employé pour d'autres que celui à qui on écrit, peut quelquefois cauſer de l'embarras dans l'arrangement des périodes où il eſt néceſſaire : il faut s'attacher alors à s'exprimer de la maniere la plus claire qu'il ſera poſſible, & l'on y réuſſira avec un peu d'attention. Ce qu'on peut propoſer de mieux à ce ſujet, c'eſt d'éloigner le *Monſieur* répété, autant qu'on le pourra, de celui qui déſigne le parent : il eſt encore avantageux quelquefois de nommer ce parent par ſon nom, & voici un exemple de ce double expédient : *Je ſouhaiterois avec paſſion, Monſeigneur, que vous me puiſſiez entendre, quand je parle de ce mérite extraordinaire que vous vous êtes acquis par votre valeur, & qui a ſervi d'un ſi beau modele à Monſeigneur de N. votre frere.*

XIX. On ne peut pas prier une perſonne au-deſſus de ſoi, de faire des compliments à une autre, quand même elle la toucheroit de fort près. A l'égard des perſonnes que l'on peut prier, ces

compliments ne doivent jamais être insinués dans le corps d'une lettre, mais en apostille, à moins que la personne qu'on veut complimenter, ne fasse partie du sujet de la lettre.

XX. Quand la matiere de la lettre doit finir trop bas, il faut la ménager en sorte que l'on en puisse garder deux lignes pour finir à la page suivante; mais il ne faut pas en avoir moins de deux.

XXI. Il n'est plus d'usage de finir une lettre par la troisieme personne: *Le Ciel veuille vous préserver d'un pareil accident, c'est le souhait de celui qui se dit véritablement, Monsieur, votre,* &c. Cette construction est d'un mauvais goût, parce qu'elle présente la pensée de celui qui écrit d'une maniere louche. En effet, ne diroit-on pas qu'il parle d'une personne de son nom, qui se dit serviteur de celui à qui la lettre est adressée? Il faut donc finir sa lettre par la premiere personne, c'est-à-dire, par *Je suis*, &c.

XXII. On se faisoit autrefois une loi de lier la fin de la lettre avec le discours, sur-tout quand on écrivoit à des personnes de considération. *Le Ciel veuille vous préserver d'un tel accident, c'est ce que je souhaite de tout mon cœur, en vous assurant que je suis, Monsieur,* &c. On sent bien que la chute de cette lettre a rapport à quelque chose qui la précede : c'est ce qu'on appelle finir heureusement une lettre. Cela se pratique encore aujourd'hui, quand on peut amener une pareille fin naturellement & sans peine; autrement, on s'en dispense, parce qu'on ne doit rien mettre dans aucune partie d'une lettre qui sente la contrainte & l'affectation.

ARTICLE V.

De la Souscription des Lettres.

LA souscription des lettres est composée de trois parties.

1° De ces trois, *Je suis* ou *J'ai l'honneur d'être*,

par lesquels on finit une lettre, & de ce qu'on y ajoute de suite, de sentiments d'affection, de considération, d'estime, de reconnoissance, d'attachement, de dévouement, de respect pour la personne à qui l'on écrit.

2° D'un titre simple ou double, par lequel on apostrophe celui à qui l'on écrit.

3° De ce qu'on dit être à son égard.

Le premier point & le troisieme ne doivent pas être considérés séparément; à l'égard du second, le titre qui a été mis à l'inscription, *Sire*, *Madame*, &c. doit être répété au-dessous des mots : *Je suis*, &c. & si l'on écrit au pape, au roi, aux princes, &c. on place, au-dessous de ce premier titre, ce second.

De Votre Sainteté.
De Votre Majesté.
De Votre Altesse Royale.
De Votre Altesse Sérénissime.
De Votre Altesse.
De Votre Altesse Eminentissime.
De Votre Eminence.
De Votre Grandeur.
De Votre Excellence.

Ces deux titres sont toujours vis-à-vis de l'œil gauche de celui qui écrit; puis il met plus bas, mais vis-à-vis l'œil droit,

Le très-humble & très-obéissant, &c.

On peut faire les observations suivantes sur les deux autres parties de la souscription.

I. En écrivant au roi, la souscription entiere doit être conçue en ces termes : *Je suis avec le plus profond respect*,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant, & très-fidele Serviteur & Sujet N.

Quelques perſonnes omettent le *très-fidele*, qui n'eſt pas abſolument néceſſaire. On écrit à la Reine comme au Roi.

II. Quand on écrit à des princes, ou à d'autres à qui on doit donner le *Monſeigneur*, il faut toujours employer les ſentiments de reſpect: *Je ſuis avec un très-profond reſpect, avec tout le reſpect imaginable, avec tout le reſpect & tout le dévouement poſſibles, avec le plus reſpectueux attachement.* Ce dernier ſentiment ne s'emploie qu'avec des perſonnes avec qui l'on a quelque liaiſon, & qui ne ſont pas du plus haut rang; ſi on a quelque obligation nouvelle à ces perſonnes, on peut ajouter, *& la plus parfaite reconnoiſſance.* On ne peut ſe dire moins à l'égard de tous, que *très-humble & très-obéiſſant Serviteur.*

III. Lorſque celui qui écrit aux perſonnes qu'on vient de dire, eſt d'un rang qui approche aſſez du leur, pour pouvoir les traiter de *Monſieur*, il devra toujours ſouſcrire *très-humble & très-obéiſſant Serviteur*; mais il pourra employer des ſentiments un peu moins humbles: *Je ſuis avec le reſpect le plus ſincere, avec un reſpectueux attachement, avec toute la conſidération poſſible.* Par ce dernier ſentiment on ſe rapproche beaucoup de ceux à qui l'on écrit, & l'on doit prendre garde à n'en pas faire uſage contre ſes intérêts.

Je ne parle point de ceux que leur naiſſance paroit égaler à quelques-unes des perſonnes que l'on traite de *Monſeigneur*; ils ne manqueront pas de ſe maintenir dans cette égalité, autant qu'ils le pourront, ſans ſe faire préjudice.

IV. Les formules du n° III ſont celles qui doivent être employées d'inférieur à ſupérieur: & lorſqu'il y a beaucoup de ſupériorité, il faut ſe ſervir des formules de la ſeconde obſervation.

V. En écrivant à des dames, aux maris desquelles on se croit égal, la politesse oblige à les traiter comme si elles étoient d'un rang plus élevé. On ne fera donc point difficulté d'employer pour elles les sentiments *du profond respect* ou *du respect le plus sincere*. On peut aussi user du sentiment de *respectueuse estime*, quand on a quelque liaison avec elles : mais il ne faudroit pas le faire avec celles qui pourroient se croire au-dessus de nous.

VI. Ce qu'on dit des dames convient aux demoiselles, à qui il ne faut écrire qu'avec beaucoup de discrétion, de crainte que la familiarité que l'on prendroit avec elles ne leur fît tort, si elle venoit à éclater dans le monde.

VII. Entre égaux, on souscrit, *Votre très-humble & très-obéissant*, ou *très-affectionné Serviteur*; mais au lieu de tous ces sentiments qu'on a rapportés, on se contente de finir par, *Je suis sincérement, avec un véritable attachement, avec toute la considération possible, avec une véritable estime*; toutes expressions que l'on emploie selon qu'elles conviennent aux personnes à qui l'on écrit. Ce seroit manquer à l'honnêteté que d'employer le *très-affectionné*, pour un égal qui se serviroit du *très-obéissant*. En général, pour ne point offenser les personnes à qui l'on écrit, on doit prendre garde à la maniere dont elles écrivent.

VIII. De supérieur à inférieur, il y a un assez grand nombre de degrés, dont la considération a fait imaginer des souscriptions très-différentes les unes des autres.

Les moins honorables sont celles-ci : *Je suis tout à vous, entiérement à vous, essentiellement à vous, inviolablement à vous*. Les deux derniers sentiments sont un peu plus doux & plus obligeants que les premiers, ils sont cependant

fort au-dessous de la souscription, *Votre meilleur ami*, que les princes du sang emploient pour les officiers de leurs terres. Les supérieurs ne doivent donc les employer, tout au plus, que pour des personnes qui dépendent d'eux.

Cette autre souscription, *Votre affectionné à vous servir*, met encore une très-grande distance entre celui qui écrit, & celui à qui il écrit.

On se rapproche davantage, en se disant *très-affectionné serviteur*; & plus encore, si l'on se dit *très-humble & très-affectionné serviteur.*

Il y a des supérieurs polis, qui ne font pas difficulté de se dire *très-humbles & très-obéissants serviteurs*, quand ils écrivent à des personnes d'un rang peu inféreur au-leur, *Je suis*, d sent-ils, *avec une considération, une estime particuliere*; & à quelques-uns, *avec une sincere affection*, &c. Cette derniere souscription, *très-humble & très-obéissant serviteur*, est celle dont les personnes qui ne sont pas de plus haut rang, & qui savent le monde, ne manquent guere de se servir, en écrivant aux personnes du sexe, quoique d'une condition bien inférieure; mais il ne faut employer avec elles le sentiment *d'affection*, qu'avec beaucoup de discernement.

IX. On ne sauroit déterminer les différents degrés de supériorité, ce n'est que dans les charges qu'on les distingue. Ceux qui en sont revêtus, doivent se souvenir qu'entre les personnes, au-dessus desquelles ces charges paroissent les élever, il y en a que leur naissance autorise à s'égaler à eux.

On doit aussi tenir pour maxime, que dans le doute, ceux qui se peuvent croire supérieurs, ne sauroient mieux faire que de se supposer égaux, & que ceux dont la prétention à l'éga-

lité, eſt tant ſoit peu équivoque, doivent y renoncer de bonne grace, & agir comme s'ils étoient inférieurs. Il faut *ſe prévenir d'honneur les uns les autres* : cette regle n'eſt pas moins utile à la ſociété, qu'elle eſt conforme à l'évangile ; & il n'y en a point de plus propre à maintenir la paix & l'union entre les hommes.

Il eſt pourtant vrai que ſi un inférieur s'oublie, & manque au reſpect qu'il doit à ſon ſupérieur, celui-ci peut le lui faire ſentir par un traitement au-deſſous de celui qu'il lui feroit en d'autres circonſtances.

X. On a vu, par toutes les obſervations précédentes, qu'on n'emploie le ſentiment d'*eſtime* & d'*affection* qu'entre égaux ; ou de ſupérieur à inférieur. Pour ce qui eſt du ſentiment de *conſidération*, j'ai ſuppoſé qu'il pouvoit ſe ſouffrir d'inférieur à ſupérieur, parce qu'en effet, il y a des gens qui s'en ſervent avec des perſonnes au-deſſus d'elles. Il me ſemble néanmoins qu'il ne convient point en pareil cas, & que ſon vrai uſage eſt entre égaux, ou de ſupérieur à inférieur.

XI. Je n'ai point fait mention de la ſouſcription, *Votre obéiſſant*, parce que les perſonnes qui ſavent écrire ne l'emploient jamais ; ni de celle-ci, *Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur*, parce qu'elle n'a rien qui la diſtingue de la ſouſcription ordinaire, de ſorte que ſi l'on doit l'employer quelquefois, ce n'eſt qu'en répondant à un égal qui s'en eſt ſervi. S'il y a des gens qui en uſent avec des ſupérieurs auxquels ils ſe croient à-peu-près égaux, c'eſt une affectation ridicule.

Quant aux ſentiments *avec reſpect*, *avec conſidération*, *avec eſtime*, *avec attachement*, ſans épithete, ils me paroiſſent un peu ſecs. Il y a des perſonnes qui les emploient ſans affectation, & d'autres, parce qu'ils craignent de faire trop d'honneur à ceux à qui ils écrivent : on ſe

moque, avec raiſon, de la vanité des derniers.

XII. La plupart des dames ſe croient autoriſées à ſouſcrire avec hauteur : on en voit qui ont peine à faire une ſouſcription ſimple à ceux qui leur ſont un peu inférieurs, & qui leur mettent cruement à la fin d'une lettre, *Vous me ferez plaiſir de croire que je vous eſtime beaucoup* ; ou tout au plus, *Vous ne sauriez croire l'envie extrême que j'ai de vous obliger.* Elles peuvent en uſer ainſi, quand elles ſont aſſurées que leur liberté ſera priſe pour une marque d'eſtime & d'amitié : à quoi l'on peut ſe méprendre aiſément. Hors ce cas unique, & plus rare que ne penſent quelques-unes, elles doivent ſe conformer exactement au cérémonial, ſans ſe prévaloir des égards que l'on a pour leur ſexe, & que la politeſſe n'exige qu'autant qu'elles ſavent les mériter. Elles écriront donc aux ſupérieurs avec les mêmes égards que feroient leurs maris, & ſi elles veulent uſer de réſerve avec les égaux ou les inférieurs, ce ne doit être que par rapport aux expreſſions qui pourroient ſe prendre en mauvaiſe part, comme d'*attachement* & d'*affection*, mais nullement par rapport aux autres termes qui marquent plutôt de la politeſſe que les ſentiments du cœur.

XIII. Il y a un cérémonial particulier entre parents. Un pere & une mere ſouſcrivent. *Je ſuis votre bon pere, votre bonne mere, votre affectionné pere*, &c. Mais la ſouſcription d'un fils doit être toute reſpectueuſe, *Je ſuis avec le plus profond reſpect*, &c.

Monſieur mon pere, Madame ma mere, quand on eſt d'une maiſſance à pouvoir parler ainſi, ou bien, *mon très-cher Pere, mon très-honoré Pere*, &c.

Votre très-humble & très-obéiſſant fils & ſerviteur.

On finit la lettre à-peu-près de même pour un oncle, ou pour une tante : *Je ſuis avec le plus profond reſpect*, &c.

Monſieur mon Oncle, ou bien *mon cher Oncle*,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur & Neveu.

Pour ce qui eſt des autres parents, toutes choſes étant égales, on ſouſcrit ainſi : *Je ſuis avec toute la conſidération poſſible*,

Monſieur, ou bien *mon cher Couſin*,

Votre très-humble & très-affectionné Serviteur & Couſin.

On ne peut faire moins d'honnêteté à un parent inférieur; on peut, & même on doit lui en faire davantage, s'il eſt dans un rang plus élevé.

XIV. Il eſt queſtion préſentement de déterminer les intervalles que l'on doit mettre entre les trois parties de la ſouſcription.

1° On n'en laiſſe aucun, mais on écrit tout de ſuite pour ſes enfants & ſes neveux.

2° On en uſe de même pour les perſonnes d'un rang fort inférieur; mais hors le cas de grande différence dans les rangs, le ſupérieur fait attention à la maniere dont ſe conduit à ſon égard celui à qui il écrit; c'eſt-à-dire, qu'il ſépare les trois parties de la ſouſcription, qu'il met le *Monſieur* au-deſſous du corps de la lettre, & le *Votre* un peu plus bas, pour les inférieurs qui lui font beaucoup d'honnêteté.

3° Entre égaux, on écrit ordinairement tout de ſuite; mais comme il y en a qui ne ſe conforment pas à cet uſage, & qui ſéparent les trois parties de la ſouſcription, on doit y avoir égard en leur écrivant, afin qu'ils n'aient pas droit de ſe plaindre qu'on leur a fait moins d'honnêteté qu'on n'en a reçu d'eux.

4° Enfin, on ſépare les trois parties de la ſouſcription, en écrivant d'inférieur à ſupérieur, & le plus ou moins d'honnêteté conſiſte à mettre le *Votre*, &c. plus ou moins bas, de ſorte qu'il faut le mettre le plus bas qu'il eſt poſſible pour le roi,

les princes, &c. pere, mere, oncle, tante, &c.

Ce feroit ici le lieu de parler des fignatures; mais comme on doit entrer là-deffus dans un détail qui regarde d'autres perfonnes que celles à qui ce traité eft deftiné, on fe réferve à en parler à la fuite du traité des titres.

ARTICLE VI.

De la Date & des Apoftilles.

LA politeffe veut que l'on mette la date au bas de la page où finit la lettre, & vis-à-vis l'œil gauche.

Cette date comprend le lieu d'où l'on écrit, le jour, le mois & l'année; *de Paris le 25 Janvier* 1787. On ne date autrement que les billets.

Si l'on écrit à une perfonne que l'on puiffe prier de faire des compliments à une autre, cela fe fait par apoftille au-deffus de la date. On infinue ces compliments d'une maniere refpectueufe, lorfqu'on n'eft pas tout-à-fait familier : *Souffrez, Madame, que je vous prie de faire mes compliments à ***. Excufez, je vous prie, la liberté que je prends de faluer mademoifelle votre fille*, & tels autres tours. On fait moins de façons entre amis.

Les perfonnes de condition, & d'autres qui ont des fecrétaires, ajoutent une autre forte d'apoftille à leurs lettres : elle confifte à marquer au bas de la premiere page, & vis-à-vis de l'œil gauche, le nom de la perfonne à qui ils écrivent, & quelquefois la ville où il demeure, *Monfieur de la Grande, à Senlis*. C'eft parce qu'ils fe déchargent fur le fecrétaire du foin de fermer leurs lettres, & d'y mettre le deffus. On voit depuis quelque temps des gens qui, n'ayant point de fecrétaire, veulent imiter, en ce point, les perfonnes de condition; & l'on fe moque, avec raifon, de leur vanité.

Les autres apoſtilles par leſquelles on ajoute ce qu'on a oublié dans le corps de la lettre, ne ſont ſupportables qu'entre perſonnes qui ont de grandes relations entr'elles; encore faut-il que la lettre ſoit longue, & qu'on ne puiſſe la refaire ſans perdre trop de temps.

ARTICLE VII.

De la maniere de plier les Lettres, & de les cacheter.

IL y a deux manieres de plier les lettres; la premiere eſt de la plier en quatre, & de la couvrir d'une enveloppe qu'on cachete, & ſur laquelle on en écrit la ſouſcription entiere.

Quand on n'emploie point d'enveloppe, on plie le premier feuillet dans ſa largeur en trois parties à-peu-près égales, puis les deux feuillets enſemble dans leur longueur en trois autres parties, dont les deux extrêmes ſe rapprochent, de ſorte que celle du milieu eſt de même longueur que les deux autres enſemble; on renverſe ce qui reſte du ſecond feuillet ſur le premier, & au ſecond pli qu'on y fait, il ne reſte qu'une bande dans laquelle on fait entrer le tout, & où l'on applique le cachet.

Une troiſieme maniere, qui conſiſte à plier le papier en deux dans ſa longueur, puis en trois parties inégales dans ſa largeur, ne convient qu'aux billets que l'on s'envoie entre égaux, ou entre amis, ou de ſupérieur à inférieur, par un domeſtique affidé. Comme on peut lire une lettre fermée de cette maniere, il eſt contraire au bon ſens de la confier à des inconnus, & l'envoyer par la poſte.

Ce ſeroit manquer à la bienſéance que d'envoyer une lettre pliée de la ſeconde maniere, c'eſt-à-dire, ſans enveloppe, à une perſonne au-deſſus de ſoi; cela ne convient qu'avec des inférieurs, & entre égaux qui ſe connoiſſent, & qui ſe diſpenſent réciproquement

réciproquement du cérémonial à cet égard : on doit l'enveloppe aux égaux qui s'en servent.

Quand on veut plier une lettre de cette maniere, il faut prendre si bien ses mesures en écrivant, que la cire, ou le pain à cacheter, ne puisse mordre sur l'écriture.

L'enveloppe est absolument nécessaire pour les lettres qui remplissent plus de trois pages, quelque peu d'écriture qu'il y ait à la quatrieme page, parce qu'en ce cas on ne peut les plier proprement & de la maniere qu'on a décrite

Quand les quatre pages sont remplies, il est de l'honnêteté d'y joindre un feuillet blanc qui les couvre. Cela n'est pourtant nécessaire que d'inférieur à supérieur. Si l'on écrivoit à des personnes d'un très-haut rang, & qu'on ne pût se renfermer dans trois pages, il faudroit employer deux feuilles entieres pour la lettre, & écrire de telle sorte qu'il y eût du moins quelques lignes à la premiere page dans la seconde feuille.

Le papier de l'enveloppe ne sera pas moins propre que celui de la lettre ; on ne doit jamais y rien écrire en dedans, parce qu'on a coutume de le jeter sans y regarder.

La bienséance ne permet pas de mettre une lettre sous l'enveloppe de celle que l'on écrit à une personne de distinction, c'est en user trop librement avec elle ; cela ne se pratique que dans le commerce familier. Quand même on écriroit en même temps au mari & à la femme, les lettres devroient être adressées à l'un & à l'autre séparément. Il est vrai qu'il y a des rencontres où l'on doit se conduire autrement ; si, par exemple, le mari est soupçonneux, il vaut mieux mettre les deux lettres sous une même enveloppe, ou si l'on écrit à une demoiselle nubile, en même-temps qu'à ses parents ; mais il faudra prier alors d'excuser la liberté que l'on prend.

C'eſt une très-grande impoliteſſe de cacheter avec du pain à cacheter, quand on écrit à une perſonne au-deſſus de ſoi; il n'y a que les religieux & les religieuſes à qui cela ſoit permis, comme une marque de la pauvreté dont ils ont fait profeſſion: les autres doivent ſe ſervir de cire d'Eſpagne.

Cette cire doit être noire quand on écrit à des perſonnes qui ſont en deuil, ſur-tout quand on leur fait des compliments de condoléance ſur la mort de quelqu'un de leurs proches.

Il eſt indifférent de cacheter une lettre en trois endroits, ou en un ſeul.

Quand on écrit à un ſupérieur, l'honnêteté demande que l'on ſe ſerve du cachet de ſes armes plutôt que d'un chifre, d'un camaïeu, ou d'une deviſe gravée, à moins qu'on n'eût des raiſons pour en uſer de la ſorte.

ARTICLE VIII.

La ſuſcription extérieure des Lettres.

LEs ſuſcriptions extérieures des lettres ſont celles qui ſe mettent au-dehors des lettres quand elles ſont pliées; elles contiennent toujours le nom de celui à qui on écrit, & preſque toujours le lieu de ſa demeure.

Si l'on écrit au roi, on ne met ſur l'enveloppe que ces mots:

AU ROI.

De même pour la reine & pour monſeigneur le dauphin, on ne met autre choſe que:

A LA REINE.

A MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

Ces inſcriptions ſe placent au bas de l'enveloppe, de ſorte qu'il n'y ait plus d'eſpace pour écrire.

On obſerve la même regle pour le pape, l'empereur, les rois & les reines, & l'on met au bas de l'enveloppe, en une ligne:

A SA SAINTETÉ.

A L'EMPEREUR.

A L'IMPÉRATRICE.

A SA MAJESTÉ CATHOLIQUE LE ROI D'ESPAGNE, *ou* LA REINE D'ESPAGNE.

A SA MAJESTÉ LE ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, *&c.*

A l'égard des autres princes souverains, on met la suscription en deux lignes, qui occupent l'une le haut, & l'autre le milieu de l'enveloppe, en cette forme :

A SON ALTESSE ROYALE
Monseigneur le Duc de Lorraine.

Ce qui s'entend, lorsque ces princes sont dans leurs états ; quand ils n'y sont pas, on marque le lieu où l'on sait que la lettre leur sera rendue.

On marque le lieu de la demeure de toutes sortes de personnes, à la réserve des souverains.

Si l'on écrivoit au fils ou petit-fils de France, on mettroit au haut de l'enveloppe : A SON ALTESSE ROYALE ; & vers le milieu, *Monseigneur le Duc de* ***.

On écrit de même, en observant, si l'on veut, de commencer la seconde ligne un peu plus haut, pour toutes les personnes qui sont traitées d'A. S. d'A. d'A. E. & d'Exc.

A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME
Monseigneur le Comte de CLERMONT.

& ainsi des autres. A l'égard du titre de *Grandeur*, on n'en fait aucun usage sur l'enveloppe.

Quand un prince du sang porte le nom de prince ou de duc par excellence, on met seulement : *A Monseigneur le Prince, A Monseigneur le Duc*, en une seule ligne, vers le milieu de l'enveloppe, & au bas le lieu de la demeure.

Pour tous les autres, on met :

A Monseigneur,
Monseigneur le ***,

ou bien, *A Monsieur,*
Monsieur, &c.

Il y a des dignités & des offices qui défignent fi bien les perfonnes qui en font revêtues, qu'on ne les nomme jamais par leur nom : ainfi l'on écrit toujours, *Monfeigneur le Chancelier, Monfeigneur le Premier Préfident, Monfieur le Procureur-Général,* l'un & l'autre du parlement de Paris, ce qu'on ne marque pas, parce qu'il doit s'entendre. *Monfeigneur le Contrôleur-Général, Monfeigneur l'Archevêque* ou *Evêque de.... Monfieur le Premier Préfident du Parlement de.... de la Chambre des Comptes.... de la Cour des Aides de.... du Grand-Confeil,* &c. & de même des Procureurs-Généraux.

En écrivant à des ducs, marquis, & autres gentilshommes titrés, il faut marquer leurs titres avant le nom; *Monfieur le Comte de....* on feroit inexcufable d'y manquer. On met auffi le titre de préfident avant le nom, *Monfieur le Préfident N.*

Il eft contre le bel ufage de charger le deffus d'une lettre d'une légende des qualités des perfonnes à qui on écrit; il y en a même dont le nom feul remplit affez la foufcription, pour n'y rien ajouter. On en ufe toujours ainfi avec les princes du fang.

Si la perfonne à qui l'on écrit a plufieurs grandes charges, on marquera celle par laquelle on dépend de lui; & fi on n'en dépend pas, on emploiera le titre de la charge la plus éminente. Si l'on écrit, par exemple, à un duc qui foit maréchal de France, on marque cette qualité : *A Monfieur le Duc de ***, Maréchal de France,* & de même s'il a un des grands offices qui égalent aux ducs les feigneurs qui en font revêtus; mais s'il eft lieutenant-général des armées du roi, &c. ou gouverneur d'une place, on n'en fera pas mention; que s'il eft gouverneur de province, les perfonnes de fon gouvernement pourront le marquer à la fufcription.

Il n'y a personne dans la noblesse qui ne soit bien aise qu'on le marque chevalier des ordres du roi, quand il a l'honneur de l'être ; c'est une qualité qu'on ne doit pas oublier.

Quand on écrit à des personnes d'une grande distinction, ou connues par leurs emplois, comme ducs, présidents des cours supérieures, conseillers d'état, maîtres des requêtes, prélats résidants dans leurs dioceses, présidents, procureurs-généraux, &c. on ne marque pas leur demeure particuliere. Il est ridicule de mettre pour un duc, par exemple, *en son Hôtel, rue.....* ou pour un évêque résidant, *en son Palais Episcopal*, le nom de la ville au bas suffit.

Quand les princes de la maison royale, les princes du sang, les grands officiers, les ministres & secrétaires d'état à qui l'on écrit, sont à la cour, on ne marque pas le lieu, comme Versailles, Marli, Fontainebleau ; on met seulement :

A la Cour.

L'indication du lieu de la demeure se fait toujours au bas de l'enveloppe, vis-à-vis l'œil droit.

Venons aux dames. On leur doit les mêmes titres d'honneur qu'à leurs maris ; l'on met à une princesse, épouse, par exemple, d'un fils de France :

A son Altesse Royale
*Madame la Duchesse de ***.*

Les autres titres d'*Altesse Sérénissime*, d'*Altesse* & d'*Excellence*, qui se mettent à la suscription pour les princes & quelques seigneurs, doivent y être employés de même pour les dames de ce rang. Pour toutes autres on met,

A Madame,
Madame, &c.

Communément on ne marque point les charges des maris, mais seulement leur nom, *Madame la Princesse de ***, la Duchesse de ***, la*

Marquise de ***, & ainsi des autres titres, ou, *Madame telle.*

C'est néanmoins tout le contraire dans les cas suivants, où le nom du mari est supprimé pour ne faire mention que de sa charge : *Madame la Chanceliere, Madame la premiere Présidente*, ce qui s'entend du parlement de Paris ; *Madame la premiere Présidente du Parlement de.... de la Chambre des Comptes de.... de la Cour des Aides de....* &c. ; & dans sa province, *Madame l'Intendante.*

On joint le nom avec le rang ou la charge du mari, pour les femmes de maréchaux de France & de présidents : *Madame la Maréchale de* ***, *Madame la Présidente N.*

J'ai déjà dit que le titre de *Madame* n'appartenoit qu'aux femmes dont les maris possedent des emplois considérables, ou qui vivent noblement ; mais qu'on ne le refuse pas à d'autres qui y sont accoutumées. Les personnes de distinction traitent celles-ci de *Mademoiselle*, à moins qu'ils de soient engagés, par des considérations particulieres, à leur faire plus d'honneur : la forme de la suscription pour elles, est : *A Mademoiselle, Mademoiselle N. rue telle,*

A PARIS.

Quelquefois même il faut marquer chez qui elles demeurent, de crainte que la lettre ne leur soit pas rendue à temps. Si elles sont dans le commerce, on le marque, & leur enseigne. Cela se pratique de même pour les marchands.

Les seules filles de France s'appellent *Madame* ; toutes les autres filles sont traitées de *Mademoiselle*. S'il y a une princesse du sang qualifiée *Mademoiselle* par excellence, en lui écrivant on met sur l'enveloppe : *A Mademoiselle*, & rien de plus, à la réserve du lieu de la demeure.

Aux autres princesses du sang non mariées, on met :

A son Altesse Sérénissime

*Mademoiselle de ***.*

A toutes les autres filles,

A Mademoiselle,

Mademoiselle N.

En écrivant à des religieux, on leur met, s'ils sont constitués en dignité,

Au Très-Révérend Pere,

Le Très-Révérend Pere N. Supérieur-Général de l'Ordre de.... ou *Provincial de l'Ordre de.... en la Province de....* ou *Visiteur de la Province de....* ou *en l'Ordre de....* ou *Prieur de telle Maison*, &c.

Et s'ils ne sont en dignité,

Au Révérend Pere,

Le Révérend Pere N. Religieux de l'Ordre de....

Pour ceux qui prennent le *Dom*, comme les Bénédictins, les Chartreux & les Feuillants, il n'y a rien de plus à observer, sinon qu'on le met immédiatement avant leur nom, *le Révérend Pere Dom N.* &c.

On met aux abbesses,

A Madame,

Madame l'Abbesse de...

Aux religieuses des abbayes royales, & autres, qui ne sont pas de l'austere réforme.

A Madame,

*Madame ***, Religieuse, &c.*

Et aux religieuses de l'austere réforme:

A la Révérende,

La Révérende Mere N. Religieuse de...

ARTICLE IX.

De quelque Regles de bienséance.

IL ne reste plus que de recueillir un petit nombre d'observations, pour ne manquer à aucune des regles de bienséance par rapport aux lettres.

I. L'honnêteté veut que quand on a reçu une lettre, on ſonge promptement à y faire réponſe, ſur-tout quand il s'agit de quelque affaire importante, à laquelle on ne ſauroit donner trop de ſoin.

II. En fait de commerce de lettres, l'exactitude demande que l'on réponde par ordre à tous les articles des lettres qu'on a reçues, & que l'on donne tous les éclairciſſements que l'on peut donner.

III. En écrivant à une perſonne de diſtinction, on ne doit emprunter la main d'autrui que quand on ne peut pas écrire liſiblement, ou qu'on a d'autres empêchements légitimes : on peut alors ſe ſervir du miniſtere d'une perſonne qui écrive bien.

IV. C'eſt faire une eſpece d'inſulte à un homme élevé en dignité, & à toute perſonne au-deſſus de ſoi, que d'affranchir les lettres qu'on lui écrit, à moins que l'on n'y ſoit obligé pour les faire paſſer dans les pays éloignés.

Remarques ſur les lettres des Domeſtiques à leur Maîtres, & des Maîtres à leurs Domeſtiques.

On entend ici par *domeſtiques*, les premiers officiers d'un prince ou d'un grand ſeigneur, qui ſont obligés de rendre compte à leurs maîtres, & de leur écrire des lettres en forme de mémoire.

Le cérémonial de ces lettres conſiſte à ne point obſerver les intervalles, à ne pas ſouſcrire, & même à ne pas ſigner, lorſque ſon écriture eſt connue du maître.

La ſouſcription qu'on y mettroit ſeroit tout-à-fait contraire à la bienſéance, & le bon ſens ne permet pas d'aſſurer celui aux gages duquel on eſt, que l'on eſt ſon ſerviteur : ce ſeroit ſuppoſer une indépendance qui ne ſeroit pas du goût d'un grand ſeigneur.

Il faut donc qu'un domeſtique commence ſa lettre par la premiere choſe dont il veut rendre compte à ſon maître, en mettant le *Monſeigneur*

ou *Monsieur* dans la premiere ligne, le plus près qu'il lui sera possible du premier mot, il la continuera par le détail des affaires qui concernent son maitre ; & s'il veut lui marquer l'attachement qu'il a à son service, il finira en l'assurant qu'il continuera à remplir son devoir avec toute l'exactitude & tout le zele dont il est capable.

Les maîtres écrivent en billet à leurs domestiques : ils y marquent simplement & sans aucune façon, tout ce qui leur plaît : *J'ai vu ce que vous me marquez de la difficulté survenue dans* ; & s'ils sont contents de leur conduite dans une affaire : *J'ai agréé, j'ai trouvé fort bien*, &c. *Vous m'avez fait plaisir de*, &c. *Je vous sais bon gré de*, &c. S'ils trouvent, au contraire, qu'ils n'aient pas fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'eux : *Je croyois que vous auriez pris une telle résolution* ; & plus sévérement : *Je m'étonne que vous n'ayez pas*, &c. Il y a d'autres expressions plus dures, & tout le monde ne les trouve que trop aisément. Si l'on veut leur donner des ordres : *Vous ferez telle & telle chose* ; plus obligeamment : *Vous me ferez plaisir de*, &c. Et dans l'occasion : *Je vous saurai très-bon gré du soin que vous apportez à cette affaire*. Que si on accorde quelque récompense, on doit donner un nouveau prix à la gratification, en y joignant les expressions les plus affectueuses. On finit le billet comme on l'a commencé, sans aucune façon ; la date & le nom y suffisent. On peut y dire : *Comptez de ma part sur une affection égale à votre zele*, ou quelqu'autre chose semblable.

LES TITRES
DONT ON QUALIFIE
TOUTES SORTES DE PERSONNES,

Depuis les plus grands princes de l'Europe, jusqu'au moindre de leurs sujets, avec la maniere dont on les traite, en parlant d'eux, & en parlant à eux-mêmes.

I. Du Pape.

QUand on parle ou qu'on écrit touchant le Pape, on dit d'abord LE PAPE, & si l'on est obligé d'en parler plusieurs fois, on dit tantôt *Sa Sainteté*, tantôt *le Saint Pere*, selon qu'on le juge convenable à la période.

Si on a l'honneur de parler au pape, on le traite d'abord de SAINT PERE, après quoi on le traite de VOTRE SAINTETÉ, comme dans cet exemple: SAINT PERE, *les soins vigilants que* VOTRE SAINTETÉ *fait paroître pour la défense du nom chrétien, contre celui qui en est l'ennemi, m'obligent*, &c.

II. Des Cardinaux.

Quand on parle d'un cardinal, on doit dire, *Monsieur le Cardinal de* ***; & continuant à parler de lui, on dit, SON EMINENCE; ou, s'il est prince, SON ALTESSE EMINENTISSIME.

On doit en user de même si l'on fait mention d'un cardinal dans un écrit: ce n'est que dans les livres historiques qu'on peut dire *le cardinal de* ***, & l'on use du même privilege dans ces

sortes de livres, à l'égard des autres personnes du plus haut rang.

Tout ce qu'on dira dans la suite de la maniere de parler de quelqu'un, s'appliquera au cas où l'on en feroit mention en écrivant.

En parlant à un cardinal, on l'appelle MONSEIGNEUR; & continuant, on le traite de VOTRE EMINENCE *ou* ALTESSE EMINENTISSIME.

Dans les actes, parlant d'un cardinal, on met, *Eminentissime Monseigneur le Cardinal de* ***. Si on lui dédie une these, ou un livre Latin, il faut mettre en chef, *Eminentissimo S. R. E. Principi.*

III. Des Archevêques & Evêques.

En parlant d'un archevêque ou évêque, on dit: *Monsieur l'Archevêque* ou *Evêque de...*

En lui parlant, on l'appelle MONSEIGNEUR, à moins qu'on ne soit d'un rang à le pouvoir traiter de *Monsieur*, comme font les chanoines des cathédrales, chacun à l'égard de leur évêque: en continuant, on le traite de VOTRE GRANDEUR.

Dans les actes, on dit d'un archevêque ou évêque, *Illustrissime & Révérendissime Monseigneur*, ou *Seigneur Messire M. N. Conseiller du Roi en ses Conseils, Evêque de...* Quand on ne le nomme pas, on dit *le Seigneur Evêque de...* Quand on en nomme plusieurs, *Messeigneurs les Illustrissimes & Révérendissimes Evêques de N. & N. N.* &c.

Si on lui dédie une these, ou un livre Latin, on met en chef, *Illustrissimo ecclesiæ Principi.*

IV. Du Grand-Maître de Malte.

On le traite d'EMINENCE; & en lui parlant, on l'appelle MONSEIGNEUR.

Les commandeurs & chevaliers de Malte sont traités de *Frere tel* dans les actes.

V. Des Prêtres Séculiers.

On les traite de *Monſieur* en leur parlant, & en parlant d'eux.

Dans les actes, ils ſont tous ordinairement traités de MESSIRE : les évêques dans leurs actes, appellent les prêtres, *Maître*, & quelquefois *Monſieur* ; mais ils traitent les abbés & prieurs commendataires de *Meſſire*, comme auſſi les docteurs.

Dans les actes de notaire, un abbé commendataire eſt nommé *Illuſtriſſime Meſſire N. N. Abbé de....*

VI. Des Religieux.

En parlant d'un religieux, on le nomme *le Pere N. le Pere Général, le Pere Prieur.* S'il eſt queſtion d'un bénédictin, d'un chartreux, d'un feuillant, qui ne ſoit pas élevé en dignité, on dit auſſi bien, ou même mieux, *Dom N.*

En écrivant de lui, on l'appelle le *Révérend Pere*, & quelquefois *le très-Révérend Pere*, quand il eſt conſtitué en dignité.

En lui parlant, on le traite de *mon Révérend Pere* ; & ſi l'on eſt un de ſes amis, *mon Pere* ; pluſieurs aiment mieux dire, *Monſieur*, à moins qu'ils ne parlent à un chartreux, récollet, capucin, carme déchauſſé, ou autre religieux d'ordre fort auſtere.

VII. Des Religieuſes.

On les traite de *Madame* en parlant d'elles, & en leur parlant.

Les religieuſes d'ordres auſteres parlant de leur ſupérieure, l'appellent *notre Mere*, & ſe traitent entr'elles de *ma Mere* en parlant ; ſi elles s'écrivent, elles ſe traitent de *ma Révérende Mere.*

Dans les actes de notaire, une abbeſſe eſt nommée *Illuſtre & Révérende Madame N. N.*

VIII. Du Roi.

En parlant du roi, on dit LE ROI ; & en continuant, SA MAJESTÉ.

Quand on a l'honneur de parler au roi, on dit d'abord SIRE ; & en continuant, VOTRE MAJESTÉ.

La reine, monseigneur le dauphin, les fils de France, freres, ou oncles du roi, & les princesses leurs épouses, adressant la parole au roi, peuvent dire MONSIEUR.

Quand on parle du roi dans les pays étrangers, on dit *le Roi très-Chrétien*, ou *Sa Majesté très-Chrétienne.*

Le roi a un autre titre dont on ne fait guere usage ; c'est celui de *Fils ainé de l'Eglise.* Ils sont si anciens l'un & l'autre, qu'on n'en peut découvrir précisément l'origine ; on sait seulement que Maurice, empereur d'Orient, qui fut tué en 602, traitoit nos rois de rois très-chrétiens, & que dans un concile tenu l'an 511 à Orléans, Clovis fut appellé *le Fils de l'Eglise.* On sait encore que les évêques écrivant aux rois de la premiere race, les qualifioient *Fils de l'Eglise Catholique* ; & delà on conclut, avec raison, que Clovis a acquis ces deux titres à nos rois, parce qu'en effet il a été le premier roi très-chrétien, c'est-à-dire catholique, & le premier roi qui a embrassé la foi de la véritable église.

IX. De la Reine.

En parlant à la reine, on dit, LA REINE, & en continuant, SA MAJESTÉ.

Quand on a l'honneur de parler à la reine, on dit d'abord, MADAME, & ensuite, VOTRE MAJESTÉ.

Quand on parle du roi & de la reine ensemble, on dit, LE ROI & LA REINE, en continuant, LEURS MAJESTÉS.

Quand il s'eſt trouvé en France une reine-mere du roi, on l'a appellée LA REINE MERE; & quand il s'y eſt trouvé une reine douairiere, qui n'étoit pas mere du roi régnant, on l'a nommée par ſon nom de baptême: on appelloit *la Reine Louiſe*, la reine veuve d'Henri III.

Des Princes, &c. de la Maiſon Royale.

En parlant de monſeigneur le dauphin, on dit, *Monſeigneur* LE DAUPHIN, & par-tout on écrit de même; pareillement on dit & on écrit par-tout, ſans exception, *Madame* LA DAUPHINE.

En leur parlant, on dit, MONSEIGNEUR, MADAME.

Si le roi a un ſecond fils, quand on parle de lui, on dit, MONSIEUR, & en continuant, SON ALTESSE ROYALE. En lui parlant, MONSEIGNEUR, & enſuite, VOTRE ALTESSE ROYALE.

Ce titre de MONSIEUR ne ſe donne au ſecond fils du roi, que lorſqu'il n'y a point d'autre fils de France qui en ſoit en poſſeſſion. Quand il y en a un, ce prince, de même que les autres fils du roi, s'appelle du nom de l'apanage que le roi lui a donné à ſa naiſſance. Tant que vécut Gaſton de France, duc d'Orléans, oncle de Louis XIV, Monſieur, frere unique de ce roi, fut appellé *Monſeigneur le Duc* D'ANJOU; après la mort de Gaſton de France, on l'appella MONSIEUR.

Cette maniere de parler des fils de France, *Monſeigneur le Duc de*, &c. eſt la ſeule qu'on puiſſe employer en écrivant. On traite de même les fils de *Monſeigneur* LE DAUPHIN; & on leur parle auſſi de même.

On appelle MADAME, l'épouſe de Monſieur; & le traitement des princeſſes, épouſes des princes dont on vient de parler, eſt le même que celui des princes, tant en parlant ou écrivant d'elles, qu'en leur adreſſant la parole, *Madame la Ducheſſe de*, &c.

On appelle MADAME, la fille ainée du roi, quand il n'y a point de princesse en possession de ce titre : quand il y en a, on l'appelle comme mesdames ses sœurs, du nom de son apanage, ou autrement, suivant l'usage de la cour ; en leur adressant la parole, on dit, *Madame*; en parlant d'elles en général, *Mesdames de France*.

En général, les titres qui marquent quelque excellence, ne sont jamais portés par deux princes ou deux princesses à la fois ; & quand on est une fois en possession d'en porter un, on ne le perd qu'avec la vie.

XI. Des Princes du Sang.

En parlant & en écrivant à des princes du sang, on dit, *Monsieur le Duc*, *Prince*, ou *Comte de...* & en continuant, SON ALTESSE SÉRÉNISSIME. En leur adressant la parole, MONSEIGNEUR, & ensuite, VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME.

Dans un discours public, une lettre, ou autre écrit à-peu-près semblable, destiné à l'impression, on dit, *S. A. S. Monseigneur le....* de même qu'on y dit, *S. A. R. Monseigneur le Duc de...*, en parlant d'un prince de la maison royale. Comme on dit encore, en parlant d'un cardinal, *S. E. Monseigneur le Cardinal de...* & quelquefois d'un archevêque ou évêque, *Monseigneur l'Archevêque de...*

Le premier prince du sang est appellé *Monsieur le Prince*, par excellence ; on le nomme ainsi en parlant de lui : en lui adressant la parole, on fait ce que j'ai marqué ci-dessus. Quand un prince est en possession de porter ce titre, il le conserve jusqu'à la mort, quoiqu'il ait cessé d'être premier prince du sang. Aucun prince ne l'a porté depuis Henri-Jules de Bourbon-Condé, mort le premier d'avril 1709 ; il appartient à M. le duc d'Orléans.

Le fils de feu monsieur le prince, Louis III.

de Bourbon-Condé, mort le deux de mars 1710, a été appellé *Monſieur le Duc*, par excellence.

En parlant des princes du ſang en général, après avoir dit *les Princes du Sang*, ſi l'on continue, on dit, pour varier, *Leurs Alteſſes Séréniſſimes*.

Meſdames les épouſes des princes du ſang, ſont traitées comme les princes leurs maris, ſoit en parlant ou écrivant d'elles, ſoit en leur parlant : quand elles ſont veuves, on ajoute la qualité de *Douairiere* à leur titre ; *Madame la Ducheſſe Douairiere*, *Madame la Princeſſe Douairiere de Conti* : comme il y en a eu trois, on a dit, *premiere*, *ſeconde*, *troiſieme Douairiere*.

Pour ce qui eſt des princeſſes filles, quand on dit *Mademoiſelle de*... & en continuant, S. A. S. en lui parlant, *Mademoiſelle*, & enſuite, V. A. S.

La premiere fille de *Monſieur*, s'appelle *Mademoiſelle*, par excellence : elle perd ce titre par ſucceſſion de temps, lorſqu'il y a une autre demoimoiſelle plus proche du roi régnant, comme il arriva à mademoiſelle de Montpenſier, fille aînée de Gaſton de France, & couſine-germaine de Louis XIV, par la naiſſance des filles de feu Monſieur.

Quand la premiere fille de Monſieur vient à être mariée, le titre de *Mademoiſelle* paſſe à la ſeconde fille, & ſucceſſivement aux autres.

Dans les actes, on nomme un prince du ſang, *Séréniſſime Prince Monſeigneur N. N. Duc de*... & une princeſſe, *Séréniſſime Princeſſe Madame N. N.* ou *Mademoiſelle N. N.*

XII. *Des ſujets diſtingués.*

En parlant des perſonnes qualifiées, on dit, *M. le Duc* ou *Prince de*... *M. le Marquis*, *Comte*, *Vicomte*, *Baron de*... comme auſſi *M. le Chancelier*, *M. le Garde des Sceaux*, *M. le Maréchal de*.... *M. le premier Préſident*, en ajoutant *du Parlement*, ou autre cour, quand il le faut ; *M. le Procureur-*

Général ; de même *M. le Préſident. N. M. le Contrôleur-Général*, *M. l'Ambaſſadeur de...* *M. l'Envoyé de...* & *M. l'Intendant*, dans ſon département. On dit auſſi, *M. le Commandeur de...* *M. le Bailli de...* Dignité de l'ordre de Malte ; *M. le Chevalier de...* & *M. le Bailli*, *ou Sénéchal*, *ou Lieutenant-Général* dans ſon bailliage ou ſénéchauſſée, comme à Paris, *M. le Lieutenant-Civil*, *M. le Lieutenant-Général de Police.*

Je crois avoir marqué toutes les perſonnes que l'on déſigne en parlant d'elles, par les charges ſeules, ou par leurs titres & emplois joints à leur nom : l'honnêteté demande que l'on nomme ainſi toutes ces perſonnes, & les autres que je pourrois avoir omiſes ; & ce ſeroit manquer à la bienſéance que de les nommer cruement, *le premier Préſident*, &c. A l'égard des autres perſonnes qu'on ne déſigne pas d'une des deux manieres que je viens de dire, on les nomme *Monſieur N.*

Quand on parle d'une perſonne titrée, ou de celles que l'on déſigne par leurs charges, à un tiers qui ſait de qui on lui parle, on ne fait mention que du titre ou de la charge, *M. le Marquis*, *M. le Préſident*, &c. ſans nommer le nom du préſident, ou celui de la terre qui a titre de marquiſat. On dit encore en pareille rencontre, *M. l'Avocat-Général.*

Il y a plus de différence à obſerver, quand on leur adreſſe la parole, & ces différences viennent de ce que parmi les ſujets, il y en a qui ont le titre D'ALTESSE, (ce ſont les princes qui ne ſont pas du ſang) ou de GRANDEUR, ſavoir, M. le chancelier, M. le garde des ſceaux, & les miniſtres & ſecrétaires d'état, outre les ducs & pairs ; les ambaſſadeurs ont auſſi le titre d'EXCELLENCE. Quand on adreſſe donc la parole à un prince ſujet, on dit d'abord MONSEIGNEUR, & enſuite VOTRE ALTESSE on commence à parler de même à M. le

chancelier, à M. le garde des ſceaux, aux miniſtres & ſecrétaires d'état, qu'on traite enſuite de VOTRE GRANDEUR; & aux ambaſſadeurs, on dit, VOTRE EXCELLENCE. Pour ce qui eſt des ducs, on leur parle en tierce perſonne. *Monſieur le Duc s'eſt acquis beaucoup de gloire en cette occaſion.* Cette maniere de parler, qui d'abord paroiſſoit choquante, a prévalu : on en uſe dans la converſation avec toutes les perſonnes à qui l'on doit donner des marques de reſpect ou de conſidération ; elle eſt même très-bien reçue par les autres à qui ſont dus les titres d'honneur, pourvu qu'on les traite de *Monſeigneur*, quand on le doit, ou que l'on faſſe mention de la qualité qui marque leur naiſſance, ou leur rang, s'il eſt d'uſage de le faire.

Je dis, *pourvu qu'on les traite de Monſeigneur quand on doit* ; car ce traitement ne leur eſt pas dû par toutes ſortes de perſonnes, mais ſeulement par les inférieurs, & même dans le nombre de ceux-ci, il y en a qui, par leur naiſſance, ou leurs charges, ſont autoriſés à les traiter de *Monſieur*. De même qu'il y a des gens qui ne peuvent ſe diſpenſer de traiter de *Monſeigneur* les perſonnes revêtues de certaines charges, à cauſe de la dépendance où ils ſont de ces perſonnes, quoique leurs charges ne leur donnent pas droit à ce traitement.

On ne peut entrer là-deſſus dans un plus grand détail; il faut ajouter ſeulement que le titre de *Monſeigneur* eſt dû à M. le premier préſident. A l'égard de ceux dont il eſt d'uſage de nommer la qualité en leur parlant en tierce perſonne, ce ſont les princes qui ont retenu le titre de prince, & toutes les autres perſonnes titrées. *M. le prince me permettra de lui dire*, &c. *M. le marquis ne pouvoit rien faire de plus digne de ſa naiſſance*, &c. les maréchaux de France, à qui le *Monſeigneur* eſt dû, *M. le maréchal a immortaliſé ſon nom par la*

victoire qu'il vient de remporter; les présidents, M. le contrôleur-général, les intendants dans leurs départements, & peut-être aussi les procureurs & avocats-généraux.

A l'égard des dames, celles qu'on désigne par leurs qualités, sont toutes les dames titrées, duchesses, princesses, marquises, comtesses, vicomtesses & baronnes; & l'on désigne par les charges ou emplois de leurs maris, madame la chanceliere, madame la premiere présidente, les femmes des maréchaux de France, celles des présidents & des ambassadeurs, celles des intendants dans leurs départements. On ne les nomme point cruement; mais *Madame la Maréchale de....* *Madame l'Ambassadrice de....* &c. ou bien simplement, *Madame la Maréchale*, *Madame la Marquise*, &c. quand on en parle à un tiers, pour qui cela suffit. On dit des autres, *Madame telle.* Quand on leur parle, c'est ordinairement en tierce personne, à moins qu'on n'adresse la parole à une princesse que l'on traite d'Altesse; on en use, comme on vient de dire au sujet des qualités, *Madame la Marquise ne pouvoit faire un meilleur usage de son esprit*, &c.

A l'égard des filles, en parlant d'elles, & en leur parlant, on les nomme *Mademoiselle.*

Dans les actes, on nomme un prince sujet, *Très-haut & très-puissant Prince*, *Monseigneur N. N.*

Un duc, *Très-haut & très-puissant Seigneur*, *Monseigneur* ou *Messire N. N.*

Un gentilhomme titré, *Haut & puissant Seigneur Messire N. N. Marquis de...*

Le titre de *Messire* est commun aux gentilshommes, aux conseillers d'état, maîtres des requêtes, conseillers de cours supérieures, secrétaires du roi, &c. Leurs femmes sont nommées *Dames N. N.* dans les actes, & leurs filles, *Demoiselle N. N.*

XIII. *Des autres Sujets.*

On comprend dans cet article le plus grand nombre des ſujets du roi : les officiers des juſtices inférieures, les avocats, notaires, &c. les négociants, la plupart des comptables, & , avec eux, les artiſans & les habitants de la campagne. Il y en a entr'eux, que peu de perſonnes s'aviſeront de nommer cruement *un tel ;* ceux qui ſe donnent ces airs ſont ordinairement les mêmes qui affectent de ne pas prononcer entiérement *Monſieur*, ou qui donnent dans d'autres ridicules.

Si l'on vouloit entrer dans quelque détail, il ſemble que l'on pourroit diſtribuer toutes les perſonnes de cet article à-peu-près en trois claſſes, dont la premiere comprendroit, avec les avocats & divers officiers, ceux qui s'appliquent d'une maniere honorable aux arts libéraux, & les premiers négociants : on mettroit dans la ſeconde le reſte des négociants, avec une partie des artiſans & des officiers ; & dans la troiſieme on comprendroit tout ce qu'on appelle petit peuple : mais il eſt vrai que c'eſt principalement au bien que chaque particulier poſſede, & à la figure qu'il fait dans le monde, qu'on a égard pour lui faire plus ou moins d'honnêteté.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt à chacun de prendre garde à ne pas s'attirer la réputation d'une ſotte fierté, en nommant *un tel*, & appellant *Monſieur un tel*, une perſonne ſur qui il n'a peut-être aucun avantage que du côté des richeſſes, ou qui lui eſt peu inférieur. Dans des conditions à-peu-près égales, on doit faire le même honneur qu'on ſouhaite recevoir ; il faut dire, *M. un tel*, quand on parle d'une perſonne abſente ; & en adreſſant la parole à quelqu'un, il faut le nommer *Monſieur* ; on n'en uſe autrement qu'avec des artiſans, & autres à-peu-près ſemblables, qu'on nomme en leur parlant,

suivant l'idée que l'on a de sa propre condition, *Monsieur un tel*, ou *Maître un tel*, ou simplement *un tel.*

Les dépendances particulieres des hommes entr'eux, mettent une grande différence dans le traitement qu'ils se font : cela se voit assez, & tout détail seroit inutile à ce sujet.

Dans le nombre des personnes comprises dans cet article, il y en a qui, dans les actes, sont traités de *Maître*, comme les avocats; ceux à qui on ne fait pas ce traitement dans les actes, sont nommés simplement par leur nom de baptême & leur nom de famille, *Alexandre Botheran.*

En écrivant, on nomme *Monsieur tel* une personne à qui l'on veut montrer de la considération; on dit des personnes du commun, *le Sieur tel*, & d'autres, *le nommé tel.*

Il y a dans la bonne bourgeoisie, & même à Paris dans la médiocre, un très-grand nombre de personnes du sexe, accoutumées à être traitées de *Madame*, sur-tout par les égaux & les inférieurs, comme aussi d'autres qu'on appelloit autrefois *Madame telle* en leur parlant, & qu'on ne nomme plus autrement que *Mademoiselle.* Il y en a de plus basse condition, qu'on nomme *Madame telle*, ou simplement *une telle* : à l'égard de celles-ci, on défigure quelquefois leur nom, parce qu'on le fait précéder de l'article *la*; ainsi la femme d'un nommé *Bothereau* sera nommée, par quelques-uns, *la Botherelle*, une autre *la Julienne*, &c. En écrivant, on dit, *la nommée Julien*, &c. Il arrive aux femmes comme aux hommes, que les mêmes sont traités différemment par les différentes personnes qui leur parlent, ou qui parlent d'elles : la supériorité effective ou imaginaire, l'égalité présumée ou réelle, & le sentiment d'infériorité reglent les expressions des hommes, & les font parler différemment les uns aux autres.

On appelle les filles *Mademoiſelle* ou *Mademoiſelle telle* ou *une telle*.

On voit par toutes ces obſervations qu'il n'y a en France que deux manieres de nommer les hommes à qui l'on veut faire honneur ; il faut les appeller *Monſeigneur* ou *Monſieur* ; & ſi l'on veut leur faire moins d'honneur , *Monſieur tel.* Il n'y a auſſi que deux titres généraux pour les perſonnes du ſexe, *Madame* ou *Mademoiſelle* , auxquels on joint le nom de famille, *Madame telle*, & *Mademoiſelle telle*, en parlant à celles à qui l'on veut faire moins d'honneur. De ces deux titres , le premier appartient aux perſonnes de la plus haute nobleſſe ; on dit d'elles , *ce ſont des dames*, & de chacune en particulier, *c'eſt une dame* ; le ſecond convient à la moindre nobleſſe ; *elle eſt demoiſelle*, dit-on , d'une perſonne du ſexe, pour faire entendre qu'elle eſt d'une famille noble : le même titre convient aux filles des nobles qui ne ſont pas encore mariées.

Le traitement que l'on fait aux enfants eſt proportionné aux égards que l'on doit ou que l'on veut avoir pour les parents. On a coutume de défigurer leur nom de baptême, & cela ne ſe fait à Paris , qu'a l'égard de ces noms-ci : *Manon* , *Madelon* , *Fanchon* , *Catin* , *Babet* , *Suſon*, *Janneton*, *Javote*, pour *Jaqueline*, *Nannette* pour *Anne*; on laiſſe le *Nannon* au plus petit peuple ; *Louiſon* , au lieu de quoi les artiſans donnent à leurs filles le nom de *Liſette* , *Margoton* , ou plutôt *Goton* , pour *Marguerite* ; *Godon* pour Claude , ou, comme on dit en pluſieurs endroits , pour *Claudine.*

Ce n'eſt guere que parmi les gens du peuple qu'on nomme les garçons *Pierrot* , *Jacquot* , *Jannot* , &c. Dans la bourgeoiſie , on nomme le fils ainé du nom de la famille ; on appelle le ſecond , *Cadet* , & l'on donne quelque nom particulier , autant qu'on le peut , aux autres : celui de *Dumeſnil* eſt un des plus communs.

En parlant à des enfants dont on ne ſait pas le nom, on dit *petit garcon, petite fille*, ou pour faire amitié, *mon fils, mon enfant, ma belle enfant*; & ſi on a certains égards pour les parents, *mon petit monſieur, ma belle demoiſelle.*

XIV. De l'Empereur.

En parlant de l'empereur, on dit, L'EMPEREUR, & en continuant, SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

Si on avoit l'honneur de lui parler, on diroit d'abord SIRE, V. M. I. On en uſe de même avec l'Impératrice.

Quand il y a pluſieurs Impératrices, on diſtingue celles qui ne regnent pas par leur nom : on a dit de la veuve de l'empereur Léopold, l'*Impératrice Eléonor*, & de la veuve de l'empereur Joſeph, l'*Impératrice Willelmine-Amélie*; l'épouſe de l'empereur régnant eſt appellée ſeulement l'Impératrice.

Comme l'empereur étoit toujours de la maiſon d'Autriche, depuis Albert II, qui fut élu le premier de Janvier 1438, on appelloit ſes enfants *Archiducs & Archiducheſſes*; on les traitoit auſſi d'*Alteſſes Sérénis.* Le feu empereur Charles VI n'a laiſſé que des filles. Il y a d'autres archiducheſſes filles des empereurs Léopold & Joſeph : on les diſtingue chacune en particulier par leurs noms de baptême; & pour les diſtinguer par la naiſſance, on les appelle les archiducheſſes *Caroline, Joſéphine, Léopoldine.*

XV. Des Princes d'Allemagne.

L'Allemagne eſt partagée en un grand nombre d'Etats, dont une partie eſt poſſédée par l'Empereur, & le reſte par différents princes, dont les principaux, en qualité de princes de l'Empire, ſont les électeurs.

Il y a préſentement neuf électeurs. Les arche-

vêques de Mayence, de Treves & de Cologne; le roi de Bohême, le duc de Baviere, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg, qui est roi de Prusse, le comte Palatin du Rhin, & l'électeur de Brunswick, qui est roi de la Grande-Bretagne.

De ces électeurs il y en a cinq qu'on ne désigne guere autrement que par cette dignité : on dit l'*électeur de Mayence*, &c. l'*électeur de Baviere*, l'*électeur Palatin*; & en continuant de parler de chacun d'eux, *S. A. Electorale.* A l'égard de ceux d'entr'eux qui sont rois, on les traite de *Majesté.* On dit en parlant du roi de Prusse, *S. M. Prussienne*; cela se fait pour varier le discours, ou pour éviter la confusion.

Le fils ainé d'un électeur laïque a le titre de *prince Electoral*; mais le fils aîné du roi de Prusse est appellé *prince Royal*; & celui du roi de la Grande-Bretagne a le nom de *prince de Galles* : ils sont traités l'un & l'autre *d'Altesse Royale.*

Les autres fils des électeurs, à l'exception de celui de Brandebourg, sont nommés *princes*; on les distingue par leur nom de baptême, *le prince N. de Baviere* : les choses changent après la mort de l'électeur leur pere, & elles changent différemment, suivant les maisons.

Dans les maisons de Baviere, chaque prince a le titre de Duc de Baviere, & on ne les distingue les uns des autres que par le nom de baptême, *le duc Ferdinand de Baviere*; & quand un de ces ducs a un fils, on nomme pareillement ce fils, *le Prince N. de Baviere*, jusqu'à la mort de son pere, où il change le titre de prince en celui de duc.

Dans la maison de Brandebourg, les fils de l'électeur sont nommés *Margraves*, & l'on appelle de même les princes qui descendent de l'électeur Frédéric Guillaume I, bisaïeul du roi de Prusse d'aujourd'hui : on les distingue par leur nom de baptême; le *Margrave Charles.* Les autres princes de cette maison, qui descendent des deux fils puînés de l'électeur

l'électeur Jean-Georges, mort en 1598, sont appellés *marquis* ou *princes* des principautés qu'ils possèdent. On dit de ceux d'entr'eux qui sont chefs de famille, c'est-à-dire dont le pere est mort, le *marquis* ou *prince de Culmbach, de Baraith*, &c. leur fils ainé, est nommé *le prince héréditaire de Culmbach, de Baraith*, & l'on désigne leurs autres fils par leur nom de baptême, *le prince N. de Culmbach.*

Dans la maison de Saxe, tous les chefs de famille sont ducs de Saxe; on les distingue en ajoutant au nom de Saxe le nom de leur résidence ordinaire: *le duc de Saxe-Gotha, de Saxe-Meinungen,* leurs fils ainés sont appellés *le prince héréditaire de Saxe-Gotha, de Saxe-Meinungen*, &c., & leurs autres fils sont distingués par leur nom de baptême; *le prince N. de Saxe-Gotha*: ce qui étant commun à tous les fils ainés & puînés des autres princes d'Allemagne, on ne le répétera pas davantage.

Dans la maison Palatine, les chefs de famille sont appellés diversement: on dit le *comte palatin* ou *le prince de Sultzbach, & le prince* ou *duc de Birkenfelde.*

Dans la maison de Brunswick, les chefs de famille s'appellent, *ducs de Brunswick-Wolfembutel* ou *Bewern*: on met quelquefois le nom de *Brunswick.*

Il y a de pareilles différences dans les autres maisons des princes de l'Empire. Dans celle de *Meckelbourg*, ou *Mecklembourg*, les chefs de famille sont appellés *ducs de Mecklembourg*; c'est le nom d'une seigneurie qu'on y ajoute qui les distingue, *le duc de Mecklembourg-Schwerin* ou *Streli* quand il n'y a point de partage fait entre les freres, comme aujourd'hui dans la branche de Schwerin, on les distingue par leur nom de baptême. Il faut toujours se souvenir que j'appelle chefs de famille ceux dont le pere est mort.

Dans la maison ne Wirtemberg, on appelle le

chef de la branche ainée, qui eſt celle de Stutgard, *le duc de Wirtemberg*, ſans rien ajouter ; les chefs des autres branches ſont diſtingués par des noms de ſeigneuries, & ſe nomment différemment : *le prince de Montbeillard, le Duc de Wirtemberg-Neuſtad*, &c. Dans la maiſon de Heſſe, le chef de la branche ainée, qui eſt celle de Caſſel, s'appelle *le Landgrave de Heſſe;* les chefs des trois autres branches ajoutent le nom d'une ſeigneurie, *le Landgrave de Heſſe-Darmſtad*, ou *Rheinfelds*, ou *Hombourg*; les freres, & autres parents des chefs de chaque branche, ſont appellés *princes*, & on les diſtingue par leur nom de baptême, *le prince Maximilien de Heſſe, le prince Louis-Georges de Heſſe-Hombourg.* Les branches de cette maiſon qui ſubſiſtent aujourd'hui, & qu'on a nommées, ſe ſont formées dans le temps que le droit d'aineſſe n'y étoit pas établi ; voilà pourquoi le titre de Landgrave appartient au chef de chaque branche : s'il s'y formoit de nouvelles branches, les choſes n'iroient pas de même, parce que le droit d'aineſſe a été établi au ſiecle dernier dans la maiſon. En général, dans toutes les maiſons des princes d'Allemagne, c'eſt le droit d'aineſſe qu'on y a établi qui fait que le titre de duc ou de marquis, porté par le chef de la maiſon, n'eſt pas commun aux princes des branches cadetes : le titre porté par le chef de chaque maiſon où ce droit n'eſt pas établi, appartient de droit à tous les princes de cette même maiſon.

Dans la maiſon de Bade, les chefs de famille ſont appellés *marquis de Bade*, & ſe diſtinguent par des noms de ſeigneuries qu'ils y ajoutent ; *le marquis de Bade-Baden*, ou *Dourlach.*

Enfin, dans la maiſon d'Anhalt, ce ſont tous *princes d'Anhalt*, qui ſe diſtinguent auſſi par des noms de ſeigneuries, *le prince d'Anhalt-Deſſau*, *Bernbourg*, &c.

Comme dans la maiſon de Holſtein, ce ſont tous

ducs de Holstein, avec un autre nom qu'ils y ajoutent, *le duc de Holstein-Gottorp*, *Eutin*, &c. Celui d'aujourd'hui (1777) est roi de Suede.

On donne l'*altesse sérénissime* aux princes de ces maisons qui sont souverains, & l'*altesse* aux autres.

L'énumération des autres maisons de printes de création moderne seroit d'autant plus inutile, que le seul titre de prince est celui qu'on emploie dans la plupart. La maison d'Aremberg est de toutes ces maisons la premiere qui ait été élevée à la dignité des princes de l'Empire. On ne traite la plupart de ces princes que d'*excellence* : il y en a cependant quelques-uns à qui l'on donne l'*altesse*; c'est par l'usage seul qu'on peut en être instruit. C'est par le même usage qu'on apprend quels sont les évêques, princes de l'Empire, qu'on doit traiter d'*altesse*.

Au-dessous des princes sont les comtes de l'Empire, & au-dessous de ceux-ci les barons libres. Toutes les personnes d'une même famille, même les ecclésiastiques, ont le même titre de comte ou de baron du même lieu ; de *comte de Solms*, par exemple, dans la maison de Solms. On distingue ces chefs de famille, ou les branches & les rameaux les uns des autres, en ajoutant le nom d'une seigneurie à celui du comté, *le comte de Solms-Greiffenstein*, ou *Lich*, ou *de Haut-Solms*, ou *de Solms-Pouch*, &c. & l'on est quelquefois obligé d'employer dans une partie des rameaux les noms de baptême, pour distinguer les différents chefs de famille, parce qu'on n'y possede point de terre dont le nom puisse servir à faire cette distinction. Le fils est toujours appellé comme le pere, le nom de baptême est ce qui le distingue, & la fille comme la mere, avec la même différence : on ne dit point d'elle, *mademoiselle de Solms-Pouch*; mais *la comtesse N. de Solms-Pouch*: on omet le nom de baptême quand il n'est pas nécessaire, & qu'en l'omettant on ne causera point de confusion. Il y a des comtes de l'empire qu'on nom-

me de leur nom de famille, en y ajoutant leur titre; les comtes *Russen* & *Fugges* sont de ce nombre: il y en a aussi qu'on nomme *Rhingraves.*

Il en est des filles des princes, comme de celles des comtes & des barons: on les appelle toutes princesses, avec le nom de baptême, le titre de la principauté, est celui de la branche; *la princesse Charlote de Holstein-Bek.* D'ailleurs, il y a pour toutes les personnes du sexe, issues de maisons titrées, qui sont mariées ou veuves, une maniere de joindre leur nom à celui de leurs maris, toute différente de celle qu'on suit en France; car l'on dit alors qu'elles sont nées princesses, comtesses, ou baronnes de **. *La princesse Léopoldine, née comtesse de Hohenloë-Bartenstein, épouse du prince François-Hugues de Nassau-Siegen:* au lieu qu'en France on ne fait mention que des noms de la dame, sans parler du titre de la famille dont elle est sortie, *madame*, ou *dame N. de Ville, épouse d'Anne-Léon de Montmorency.* A cette occasion l'on observera pour la France, que lorsqu'on nomme une dame ou un seigneur avec leur nom de baptême, on dit du seigneur *messire N. N.* & *dame N. N.* de la dame: mais que cela n'a pas lieu pour les ducs & les duchesses, non plus que pour leurs enfants, qu'on nomme simplement, comme dans l'exemple qu'on vient de rapporter.

Ce qu'on a dit des maisons des comtes & barons de l'Empire, a son application aux autres familles des comtes en Allemagne, en Hongrie, &c.

XVI. Des Princes du Nord.

Les rois de Suede, de Danemarck, & de Pologne, sont traités de *majesté*: c'est un traitement commun à tous les rois. En parlant ou en écrivant d'eux, on dit, suivant qu'on a besoin pour se faire mieux entendre, *S. M. Suédoise*, *S. M. Danoise*, *S. M. Polonoise.*

Quand les rois de Suede & de Danemarck ont

des enfants, on appelle l'aîné *le prince royal*, & les autres, *le prince N. de Danemarck* ou *de Suede* : leurs filles sont distinguées par leur nom de baptême, *la princesse Hedwige de Danemarck*, &c. Si le roi de Pologne n'est pas souverain d'ailleurs, ses enfants sont appellés princes, & on les désigne par leur nom de baptême, *le prince Alexandre*, & rien de plus ; on leur donne l'*altesse*, & aux fils des autres rois l'*altesse royale*. Quand le roi de Pologne est souverain d'ailleurs, les princes ses enfants sont nommés conformément au caractere de sa souveraineté.

Il y a des comtes & des barons en Suede & en Danemarck : en Pologne, on ne connoît point de barons, mais il y a des princes & des comtes à qui l'on donne l'*excellence* : on donne aussi l'*excellence* à l'archevêque de Gnesne, primat de Pologne, & au grand-maréchal de la couronne. Les princes & les comtes Polonois joignent ordinairement leur qualité de prince ou de comte à leur nom de famille, & quand il y en a plusieurs, ils se distinguent les uns & les autres par leur nom de baptême, *le prince Norbomiski*, *le comte N. Sapieha.*

Il y a dans le nord une autre puissance, qui est devenue depuis quelque temps une des plus considérables de l'Europe, c'est celle du souverain de Moscovie. Quand ces états sont gouvernés par un prince, on l'appelle *czar* ; & lorsque c'est une princesse qui en a la souveraineté, on l'appelle *la czarine* : on traite l'un & l'autre, en parlant d'eux, & en leur adressant la parole, de *majesté czarienne*. On prétend dans le nord, que ce titre *czarienne* signifie *impériale*, & suivant cette prétention, le czar PIERRE I. ou *le grand*, s'est fait appeller empereur de toutes les Russies ; mais ce titre d'empereur qui a été retenu par le czar Pierre II, & par les deux czarines Catherine & Anne, n'est pas reconnu par le roi, & quelques autres souverains le lui refusent.

Il y a dans les états de la czarine, des ſeigneurs qui ont le titre de princes, on ne les traite que d'*excellence* : ils portent le nom de leur famille, auquel, dans le beſoin, ils joignent leur nom de baptême ; *le prince Alexandre Nariskin.*

Il y a des comtes & des barons dans les mêmes états, & la plupart joignent pareillement leur titre à leur nom de famille ; *le comte Muntch.*

On donne l'A. S. au Duc de Curlande.

XVII. du Roi de la Grande-Bretagne.

Le roi de la Grande-Bretagne eſt traité, comme tous les autres rois, de *majeſté*; on l'appelle communément, *le roi d'Angleterre*, ou *le roi de la Grande-Bretagne*, & quelquefois pour varier le diſcours, ou pour éviter la confuſion, on dit *S. M. Britannique.*

Ce prince prend le titre de *défenſeur de la foi*, dont on ne fait point d'uſage : le roi HENRI VIII eſt le premier qui en ait été honoré ; on le lui donna à cauſe qu'il avoit défendu la foi de l'égliſe Romaine contre Luther : il le garda après s'être ſéparé de la même égliſe, & ſes ſucceſſeurs l'ont retenu.

Le fils ainé du roi d'Angleterre a le titre de *prince de Galles*, ſes autres fils ont des titres de duché, *le duc de Cumberland*, par exemple : l'ainée de ſes filles eſt appellée *la princeſſe royale*, les autres filles ſont diſtinguées par leur nom de baptême, *la princeſſe N. d'Angleterre*. On leur donne à tous l'A. R.

Dans les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, on appelle pairs de chacun de ces royaumes, ceux qui ſont ducs, marquis, comtes, vicomtes ou barons ; on les nomme auſſi en général, *les ſeigneurs de la Grande-Bretagne* ou *d'Irlande* : quand on parle de l'un d'eux en particulier, on le nomme ordinairement par ſon titre, s'il eſt duc, marquis ou comte ; le *duc de Dévonshire*, *le*

marquis de Blandfort, *le comte de Portmore* : mais s'il n'est que vicomte ou baron, on le nomme plus souvent *lord*, & l'on dit, *le lord*, ou bien *milord Waldegrave*, *le lord*, ou bien *milord Harrington*, plutôt que *le vicomte de Waldegrave* & *le baron de Harrington*. On traite aussi quelquefois les ducs, marquis & comtes de *milord*, en parlant d'eux; comme *milord Stairs*, au lieu de dire le *comte de Stairs*; & quelquefois on joint le nom de *milord* à celui du titre; comme lorsqu'on disoit, *milord-duc de Marlboroug* : cela ne se pratique en France qu'à l'égard de ceux qui sont ducs. En leur parlant à tous, on les nomme *milord*, qui répond à *monseigneur*.

Les fils ainés des ducs sont appellés *marquis*, avec un nom de terre différent de celle à laquelle le titre de duché est affecté : les fils puînés des ducs, tous les fils des marquis, & les fils ainés des comtes sont *lords* : on les appelle tous *le lord tel*, & en leur parlant *milord* : on les distingue par leur nom de baptême joint au nom de la famille; car le nom de la terre à laquelle le titre de pairie est attaché, ne se communique jamais. Les fils de pairs qu'on ne nomme point *lords*, sont appellés *monsieur N. N.* le nom de baptême & le nom de famille étant joints ensemble, *M. Edouard Finch*, à moins que le roi ne les honore de quelque ordre de chevalerie; car on les appelle alors *le chevalier N.* de même que les gentilshommes du troisieme rang, c'est-à-dire les chevaliers baronnets.

On donne aussi la qualité de *lord* au grand-chancelier, de même qu'aux maires de Londres & de Dublin, pendant leur année d'exercice; *le lord grand-chancelier*, *le lord-maire*, & en leur parlant on les appelle *milord*.

Les femmes des pairs sont nommées des titres de leurs maris, duchesses, marquises, &c.; & les femmes des autres lords, *mylady*, que nous pro-

nonçons avec les Anglois eux-mêmes *miledi.* On donne le même titre de *mylady* aux filles des pairs, avec le nom de la famille, & non pas avec celui de sa pairie : s'il y en a plusieurs, on les distingue par leur nom de baptême.

XVIII. *Du Roi d'Espagne*, &c.

Le roi d'Espagne a le titre de *Catholique*, d'où vient qu'en parlant de lui on l'appelle *le roi Catholique*, ou *S. M. Catholique*. Le Pape Alexandre VI. donna ce titre en 1491 au roi Ferdinand, qui venoit de reprendre la ville de Grenade sur les Maures, & ses successeurs l'ont conservé.

Le fils ainé du roi d'Espagne s'appelle *le prince des Asturies*, ses autres fils sont appellés *Infants*, & on les distingue par leur nom de baptême, précédé de celui de *Don*; *l'Infant Don Philippe*, &c. Les filles sont appellées *Infantes*, & on les nomme aussi de leur nom de baptême, auquel on joint quelquefois le titre de *Dona*, *l'infante Dona Marie-Thérese d'Espagne*. On leur donne à tous l'A. R.

Il y a en Espagne des ducs, des marquis & des comtes : on les nomme par leurs titres comme en France, c'est-à-dire qu'on nomme la terre à laquelle le titre est attaché, & leurs femmes de même : les autres personnes de condition, les gentilshommes, & ceux qui sont dans les charges, s'appellent *Don*, on joint presque toujours en parlant d'eux le nom de baptême, & le nom de famille ou de seigneurie, *Don Joseph Patinho*. Le titre de *Dona* convient à leurs femmes, mais dans l'usage ordinaire de la société nous les appellons *Madame* : on traite aussi de *Monsieur* un Espagnol en France, quand on lui adresse la parole.

Le roi de Portugal n'a point de titre particulier, on dit quelquefois pour varier le discours, ou pour éviter la confusion, *S. M. Portugaise*.

Le fils ainé du roi de Portugal s'appelle *le prince*

du Brésil, on appelle ses autres fils *Infants* & ses filles *Infantes*; c'est la même chose qu'en Espagne. Il y a cependant aujourd'hui un des Infants de Portugal à l'égard duquel on ne suit pas cet usage, on le nomme *le prince Emmanuel de Portugal*.

Il y a en Portugal, comme en Espagne, des ducs, des marquis, & des comtes, que l'on nomme de même qu'en Espagne & en France; & le *Don* convient aussi à ceux qui n'ont pas ces titres; il est inutile de répéter ce que je viens de dire là-dessus: ce qu'il y a de singulier en Portugal, c'est le changement qui s'y fait continuellement dans les noms de famille, le fils ne s'appellant presque jamais comme le pere, ni la sœur comme le frere; les étrangers n'y peuvent rien connoître.

XIX. De la Hollande.

Il n'y a rien à observer en Hollande; car le titre de *Hautes Puissances* n'est pas un titre personnel, tel que les autres dont on rend compte; il ne se donne qu'au corps entier des députés des sept provinces-unies. A l'égard de la noblesse, elle est comme en France, & dans les pays-bas catholiques, où l'on se nomme de ses terres.

XX. Des princes d'Italie.

Les royaumes de Naples & de Sicile, sont gouvernés maintenant par un prince de la maison de Bourbon, qu'on nomme *le roi des deux Siciles*, ou *S. T. Sicilienne*.

Le grand-duc de Toscane, Pierre-Léopold, archiduc d'Autriche, est traité d'A. R. & E.

Les autres princes souverains d'Italie, le duc de Modene, le duc de Guastalle, &c. sont traités *d'altesse sérénissime*. Quelques personnes parlant de ces princes, & des autres princes souverains qui ne sont pas rois, disent *monsieur le grand-duc*, *monsieur le duc de Guastalle*, &c. Cet usage

n'eſt nullement répréhenſible ; d'autres cependant aiment mieux diſtinguer les ſouverains des autres princes, en marquant ſimplement le titre des premiers : cela eſt arbitraire. A l'égard des princeſſes ſouveraines qui ne ſont pas reines, on en uſe comme avec les autres, & l'on dit, *madame la ducheſſe de Modene*, *madame l'électrice de Baviere*, &c.

Les princes des maiſons ſouveraines ſont traités d'*alteſſe* : à quelque prince, non roi, que l'on parle, ſouverain ou non, on l'appelle *monſeigneur*.

Les princes Romains ſont traités d'*excellence*.

On donne la *ſérénité* au doge de Veniſe ; & l'*excellence* à quelques nobles Venitiens.

En général le titre d'*excellence* eſt bien plus commun dans les pays étrangers, qu'en France ; on le donne à ceux qui rempliſſent les premieres charges, & à pluſieurs maiſons nobles : quand un ſeigneur étranger vient dans le royaume, les perſonnes qui ne ſont pas d'un certain rang ſe conforment pour ce titre à ce qu'ils voient pratiquer.

Le titre de duc ne ſe porte en Italie, non plus qu'en France, que par le chef de la famille qui poſſede un duché : on appelle ſes fils marquis ou comtes ; mais les titres de comtes & de marquis ſont communs à toutes les perſonnes d'une même famille. On y porte communément le nom de famille, joint au titre, ce n'eſt guere que dans l'état eccléſiaſtique & dans le royaume de Naples, que l'on ſe nomme de ſes terres, & même le nombre de ceux qui ne le font pas, eſt plus grand que des autres.

Les nobles Venitiens ne portent que le nom de famille, auquel il eſt très-rare qu'ils joignent un titre : mais les procureurs de Saint-Marc, & les chevaliers *della ſtola d'oro*, s'en qualifient, *le procureur Moroſini*, *le chevalier N. Mocenigo*,

XXI. *Du Grand-Seigneur.*

On donne le nom de *grand-ſeigneur* à l'empereur de Turquie, qu'on nomme quelquefois, mais ſeulement dans le diſcours famillier, *le grand Turc* : quand on fait uſage de ſon nom propre, on l'appelle *ſultan*; le *ſultan Achmet* : on le traite de *hauteſſe*.

Les femmes du grand-ſeigneur s'appellent *ſultanes* : on traite de *grande-ſultane* celle qui accouche du premier enfant mâle; & la mere de ſa hauteſſe eſt appellée *ſultane Validée*.

Tous les viſirs, car il y en a pluſieurs, les grands officiers militaires, le gourverneur de Conſtantinople, & les gouverneurs de province joignent le nom de *bacha* ou *pacha* à leur nom propre, *Ali-bacha*, *Néhémet-bacha*. Il y a quelques autres officiers du premier rang, & en très-petit nombre, qui joignent à leur nom propre le titre d'*effendi*, *Mehémet-effendi*. Ce ſont ceux qui ont la principale adminiſtration de la juſtice ou des finances.

DES SIGNATURES.

Le roi ne met jamais au bas de quelque écrit que ce ſoit, que ſon nom propre, LOUIS.

Monſeigneur le dauphin ajoute à ſon nom ſa qualité de dauphin, *Louis dauphin*.

Les fils de France ſignent en ajoutant à leur nom le mot de France, *Philippe de France*.

Les princes du ſang, dans leurs ſignatures, joignent à leur nom celui de leur branche; *Louis d'Orléans*, *Louis-Henri de Bourbon*, *&c.*

Les ſecrétaires d'état ſignant les actes en cette qualité, ne ſignent que leur leur nom de famille;

en d'autres occaſions ils font uſage des noms de terres.

Les ducs & les autres ſeigneurs varient comme il leur plaît, dans la maniere de ſigner ; il y en a qui marquent ſimplement le nom de la terre qui a le titre de duché, marquiſat, &c. *Villeroy* ; d'autres qui y ajoutent l'article d'*Alincourt* : & d'autres qui y joingnent le titre même, *le duc de Retz*, *le marquis de Coëquen*, &c. Il y a de même des maréchaux de France qui font uſage de cette qualité dans leurs ſignatures, & d'autres qui l'omettent. Ces variétés ne ſont pas toujours arbitraires : quand le nom d'une terre eſt porté par pluſieurs perſonnes de la même maiſon ; par l'un ſous le titre de duc, par exemple, & par un autre, avec le titre de marquis, il eſt néceſſaire que l'un ou l'autre marque ſon titre ; & ſi de deux perſonnes qui ont le même nom, l'un vient à être maréchal de France, il faut qu'en marquant cette qualité dans ſa ſignature, il ſe diſtingue de celui qui n'eſt pas élevé au même grade.

Les autres doivent ſe contenter de ſigner leur nom, ſans marquer leurs qualités ou leurs emplois, s'ils n'y ſont engagés par des conſidérations particulieres, comme lorſque la ſimple ſignature pourroit cauſer une mépriſe, & qu'il ſeroit à craindre qu'on ne les prît pour d'autres.

L'empereur & pluſieurs rois ſignent comme ſa majeſté, & ne mettent que leur nom ſeul, à quelque écrit que ce ſoit. Le roi de la Grande-Bretagne ajoute à ſon nom un R, qui ſignifie *roi*, *George roi*, & la reine ſuit le même uſage. Le roi d'Eſpague ſigne communément *Yo el rei*, & la reine *Yo la roina*.

Les princes ſouverains ne mettent ordinairement que leur nom aux actes qu'ils ſignent ; mais ils en uſent quelquefois autrement dans leurs lettres. Les électeurs eccléſiaſtiques ſignent ordinai-

rement leur nom & leur qualité d'électeur, avec le nom de l'électorat, *Clément, électeur de Cologne*; les autres omettent souvent le nom de l'électorat, *Albert, électeur*. Dans le nombre des autres souverains, il y en a qui ne marquent que leur qualité; & l'on trouve ces signatures, *il duca di Toscana, il duca di Mantua*. Plusieurs, au contraire, ne signent que leur nom; & d'autres joignent à leur nom celui de leur maison; cela se trouve pratiqué par les ducs de Modene de la maison d'Est, par les ducs de Parme de la maison Farnese, *Reinaldo d'Est*, *Francesco Farnese*, & encore par les ducs de Lorraine, *Charles de Lorraine*. On en voit qui à leur nom joignent leur titre; ainsi un prince d'Anhalt signoit, *Christian P.* c'est-à-dire *prince*, cela est plus rare; enfin d'autres signent & leur nom & leur titre entier, *Maurice, Landgraff de Hessen*; car c'est ainsi que l'on écrit en Allemagne. Il n'y a donc rien de fixe à cet égard, & il en est de même des signatures des princesses épouses des souverains; les unes ne marquent que leur nom, & les autres y joignent le nom de leur famille, sur-tout quand il est plus illustre que celui de la famille où elles sont entrées: *N. archiduchesse, N. de Lorraine, N. de Savoie.* Il y en a qui avec leur nom, ou seul ou accompagné du nom de leur famille, marquent leur titre entier; *N. de N. duchesse de N.* Que si une princesse souveraine par son mari l'est aussi, ou prétend devoir l'être par elle-même, elle joint quelquefois au titre de son mari celui de la souveraineté à laquelle elle a des prétentions: ainsi Madeleine de Cleves, duchesse de Deux-Ponts, qui se portoit héritiere des duchés de Cleves, Juliers, &c. signoit, *Magdalena, comtesse Palatine du Rhin, duchesse de Baviere, née duchesse de Cleves, Juliers, Berghe, &c.*

La même variété regne dans les signatures des

princes des maiſons ſouveraines ; la plupart néanmoins marquent avec leur nom, celui de leur maiſon. A l'égard des princes Romains, ils ſignent avec leur nom celui de leur famille, *Colonna*, *Conti*, *Sforza*, *Borgheſe*, &c. préférablement au nom des terres qu'ils poſſedent, & auxquelles eſt attaché le titre de principauté ou de duché.

Les cardinaux, dans leurs lettres, ſignent très-ſouvent leur qualité de cardinal & le nom de leur famille, *le cardinal d'Eſt*, *le cardinal de Savoie*; d'autres y joignent leur nom de baptême, *Maurice*, *cardinal de Savoie* : à quoi ils ſont obligés quand il y a pluſieurs cardinaux d'une même maiſon, comme aujourd'hui dans la famille *Altieri* : à moins qu'ils n'aiment mieux ſe diſtinguer par leur titre ; ce qui ſe faiſoit autrefois bien plus communément qu'aujourd'hui.

Les archevêques & évêques ont coutume de ſigner dans leurs lettres, *l'archevêque de N. l'évêque de N.*

Les religieux ſignent *Fr.* c'eſt-à-dire, *frere tel*, en joignant à leur nom celui de leur famille, dans les ordres où ce nom ſe conſerve.

C'eſt pour cela que le grand-maître de Malte ſigne, *le grand-maître de l'hôpital de S. Jean de Jéruſalem*, *Fr. N. de N.*

Les religieuſes ſignent, *ſœurs N. N.* leur nom & celui de leur famille, quand leur religion les y autoriſe ; les abbeſſes y ajoutent quelquefois, *humble abbeſſe de ....* Il y a d'autres abbeſſes qui ſignent en perſonnes du monde, *Charlotte de N. abbeſſe de ...*

INSCRIPTIONS,

SOUSCRIPTIONS ET SUSCRIPTIONS, DONT LE ROI ET LA REINE SE SERVENT DANS LEURS LETTRES.

Avec des remarques sur la maniere d'écrire à leurs Majestés.

QUoique le formulaire des lettres du roi & de la reine paroisse fixe & invariable à certains égards, il est sujet au changement que doivent naturellement produire les alliances que le roi prend avec les autres princes, les révolutions qui arrivent de temps en temps dans le monde, & les nouveaux titres que les puissances acquierent.

Ce formulaire a les mêmes objets que celui dont on a tâché d'écrire les regles pour l'usage des particuliers : cependant on doit en traiter différemment, parce que la différence des rangs des personnes à qui le roi écrit laisse, pour une partie d'entr'elles, autant d'uniformité en certains points qu'elle cause de variété en d'autres. Ce qu'il y a d'uniforme ou de plus général, sera le sujet du premier article, à la suite duquel je rassemblerai ce qui paroît avoir été pratiqué jusqu'ici, par rapport aux titres qui marquent un degré de parenté ou d'affinité entre le roi, la reine & les personnes à qui leurs majestés écrivent, soit que ces titres soient fondés sur une parenté ou affinité effective, ou qu'ils ne soient que titres d'honneur. Je décrirai ensuite ce qui est de détail, & j'en ferai plusieurs articles, en commençant par les lettres écrites pour le

dedans du royaume, & en parcourant de régions en régions les états de l'Europe, gouvernés par des princes souverains. Les républiques rempliront un article séparé, & je finirai par les états hors de l'Europe. On trouvera presque par-tout des remarques sur ce que l'on a pratiqué jusqu'ici, en écrivant au roi & à la reine: elles étoient nécessaires pour donner quelque sorte de perfection à ce recueil.

OBSERVATIONS

Sur la forme des Lettres du Cabinet.

Par qui ces Lettres sont écrites.

I. Les lettres du cabinet sont de la main du roi, véritable ou imitée, ou de la main du secrétaire, qui les contresigne, suivant qu'il plaît à S. M.

Elles sont ordinairement de la main du roi, quand ce sont des réponses à des lettres de la main écrites par des princes souverains. Maximilien-Emmanuel, électeur de Baviere, ayant écrit de sa main au roi en 1687, pour lui donner part de la victoire qu'il avoit remportée sur les Turcs, le roi lui répondit de sa main. La même chose fut pratiquée deux fois en 1688, lorsque ce prince manda au roi qu'il avoit pris le commandement des troupes de l'empereur, & lorsqu'il donna part à S. M. de la prise de Bellegrade. Cet électeur écrivit encore au roi en 1692 à l'occasion de la naissance d'un prince son fils, & le roi lui répondit. On étoit alors en guerre.

Quoique le roi ne réponde guere de sa main qu'aux lettres que le pape lui écrit de la sienne, cependant Louis XIV répondit de sa main en 1690, à un bref, par lequel le pape Alexandre VIII donnoit part à S. M. de la promotion du cardinal de Janson.

Depuis 1664, le roi n'écrit à l'empereur que de sa main, au lieu qu'auparavant il ne lui écrivoit jamais de cette façon. On trouvera dans l'art. IV ce qui concerne cet usage.

Louis XIV écrivoit rarement de sa main aux princes étrangers qui n'étoient pas dans le gouvernement.

Papier qu'on y emploie.

II. Les lettres du roi s'écrivent en petit papier doré des quatre côtés. On met une feuille double à tous ceux que S. M. traite de cousin, au-dessus: aux autres on ne met qu'une feuille & simple, si ce n'est lorsque l'écriture occupe deux feuillets.

Maniere de les plier ou de les cacheter.

III. On les plie en quatre, & on les ferme avec de la soie blanche, quand c'est pour le pape; bleue pour la maison royale, l'empereur, l'impératrice, les rois & reines, les fils & filles, freres & sœurs des rois héréditaires; & rouge pour tous les autres.

Les lettres du roi aux archevêques & aux autres personnes d'un rang inférieur, sont écrites sur du papier plus grand, pliées en large, & fermées à queue de papier.

On les cachete avec de la cire rouge.

A l'égard du cachet, on se sert de celui de France pour le dedans du royaume, communément de celui de France & de Navarre pour les princes étrangers.

Ce qui s'observe quand le roi est en deuil.

IV. Quand le roi est en deuil, au lieu de papier doré, on se sert du papier noirci sur tranche; on ferme les lettres avec de la soie violette, & pour les cacheter on emploie de la cire violette ou noire.

On pratique les mêmes choses pour les lettres de la reine.

Lettres en Placard.

V. Ces observations ne regardent point les lettres en placard, qui sont écrites dans une feuille de papier étendue, pliée en long, & cachetée du placard ou scel du secret. Entre celles-ci, il y en a d'écrites en papier, & d'autres en parchemin.

On les écrit en papier, au pape, au roi d'Espagne, au roi de la Grande-Bretagne, au roi de Danemarck.

On les écrit en parchemin, au czar, au grand-seigneur, au roi de Perse, au roi de Fez & de Maroc, aux Treize Cantons, au roi de Suede, au grand-visir, à la seigneurie de Venise, aux états généraux des Provinces-Unies, aux ligues grises, au pays de Valais, à l'abbé de S. Gal.

Inscription.

VI. Il n'y a, tant au dedans qu'au dehors du royaume, que la reine mere à qui le roi laisse la ligne. S. M. écrit tout de suite à tous les autres, sans exception, à moins qu'il ne s'agisse de rendre la pareille au roi, comme il arriva sous le dernier regne: Charles II, roi de la Grande-Bretagne, ayant laissé l'espace d'un mot vuide entre l'inscription monsieur mon frere, & le commencement d'une lettre qu'il écrivoit au feu roi, S. M. observa la même chose dans la réponse à cette lettre.

Le *Monsieur* & le *Madame* s'écrivent tout au long aux rois, aux reines, à M. le chancelier, & à M. le garde des sceaux: pour tous les autres, on les écrit en abregé, *Monsr. Made.* on met aussi toujours *Madelle.* & *Mesrs.*

Corps de la lettre.

VII. En parlant de quelqu'un dans les lettres du roi, s'il est de ceux que le roi traite de cousin ou au-dessus, on le nomme de ce titre-là quand

S. M. est satisfaite de lui : pour tous les autres, on dit le *Sr*... (en le nommant) à la réserve de M. le chancelier & de M. le garde des sceaux, qui est nommé *Monsr. le chancelier*, *Monsr. le garde des sceaux*, le *Monsieur* en abrégé.

Le roi & la reine parlent au singulier, *J'ai bien voulu*, dans les lettres de la main ; dans les autres lettres, leurs majestés parlent au pluriel, *Nous trouvons bon*, &c.

Fin & souscriptions de la Lettre.

VIII. On peut finir toutes les lettres par les souhaits, *priant*, ou *Je prie Dieu qu'il vous ait*, &c.& mettre la date tout de suite. Cependant quand les rois & reines écrivant au roi, finissent leurs lettres par, *Je suis*, *Monsieur mon frere*, &c. avec la date au-dessus, le roi en use de même avec eux. Et cette observation a lieu pour les fils & freres des rois héréditaires.

S. M. en use de la même maniere, de finir les lettres de sa main au pape.

Quand le roi ne finit pas sa lettre par, *Je suis*, &c. il la finit par le souhait, met la date de suite, & se souscrit, *Votre*, &c. à ceux pour qui cette souscription a lieu ; aux autres, il se souscrit Louis.

Cette souscription Louis, est la seule qui ait lieu pour les princes du sang, & les princes étrangers qui ont le rang de cousin. Le roi ne leur donne jamais le *Votre* ; si ce n'est qu'ils aient épousé des filles de France, comme Charle II, duc de Lorraine, qui avoit épousé Claude de Valois ; ou autrement, des sœurs du roi, comme Henri, duc de Bar, qui avoit épousé Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV. Les autres alliances de ces princes avec le roi, qui engagent S. M. à les appeller frere, oncle ou neveu, ne leur font point donner le *Votre*.

La reine suit à cet égard d'autres usages, qui

seront remarqués dans le détail des art. suivants.

Le *Votre* est tout du long & de la main du roi, pour le pape, l'empereur, l'impératrice, les rois, les reines, les fils & freres des rois héréditaires: il est abrégé, *Vtre*, & de la main du secrétaire, pour tous les autres princes.

A l'égard du souhait, après le *priant Dieu qu'il vous ait*, on répete l'inscription, *Monsieur mon frere, mon frere, mon cousin, Monsr. l'archevêque de...* ou enfin telle autre inscription que ce soit, & l'on met tout de suite, *en sa sainte & digne garde*, pour les princes, tant François qu'étrangers, comme aussi pour M. le chancelier & M. le garde des sceaux: aux autres on met, *en sa sainte garde*, seulement.

On retranche le mot *sainte*, en écrivant aux infideles.

Il y a eu des variations par rapport à ce souhait: dans une lettre d'Henri IV au maréchal de la Châtre, du 14 Juillet 1609, on mit, *Je prierai Dieu, mon cousin, vous tenir en prospérité.* Plus anciennement, il y a des lettres de François I au vicomte de Turenne, qui finissent par, *& Adieu, mon cousin, qui vous ait en sa sainte garde.* Et au marquis de Mantoue; *adieu, mon cousin, qui vous ait en sa garde.* On a écrit quelquefois, *très-sainte garde.*

Il y a des lettres où l'on ne fait point d'usage de souhait, ce sont celles que le roi écrit aux corps de communautés de son royaume.

Le dessus de la Lettre.

XI. Le dessus des lettres de la main du roi, doit être de la main de S. M. pour la maison royale, le pape, l'empereur, l'impératrice, les rois, les reines, les fils des freres des rois héréditaires. On l'a pratiqué quelquefois pour les princes du sang.

OBSERVATION

Sur l'usage des Titres de Frere, Sœur, &c.

I. Lorsque le roi a quelque degré de consanguinité avec un autre roi, S. M. joint au titre de frere, qui est celui qu'elle donne à tous les rois, le titre qui marque ce degré. Louis XIV, écrivant à Philippe V, roi d'Espagne, son *petit-fils* l'appelloit *monsieur mon frere* & *petit-fils*, & se souscrivoit, *bon frere & aïeul de votre majesté.*)

II. Pareillement, lorsque le roi a quelque degré de parenté ou d'affinité au-dessus de cousin avec un autre roi, S. M. joint au titre de frere celui qui marque ce degré. Louis XIV appelloit *monsieur mon frere, oncle & beau-pere*, Philippe IV, roi d'Epagne, frere de la reine mere, Anne d'Autriche, & pere de la reine Marie-Thérese; & il se souscrivoit, *bon frere, neveu & gendre de votre majesté.*

Par la même raison, Louis XIV appelloit Charles II, roi d'Espagne, *monsieur mon frere, beau-frere & neveu*; & se souscrivoit, *bon frere, beau-frere & oncle de votre majesté*, parce que ce prince, dont la sœur étoit mariée au roi, avoit épousé Marie-Louise d'Orléans, niece de S. M.

Louis XIII traitoit aussi Philippe IV, Roi d'Espagne, *de bon frere & beau-frere.*

III. On joint de même les degrés de parentés ou d'affinité pour les reines, avec le titre de sœur. La reine d'Espagne, Marie-Louise d'Orléans, étoit appellée par Louis XIV, *madame ma sœur, belle-sœur, & niece.*

Louis XIV traitoit aussi Henriette-Marie de France, veuve de Charles I, roi d'Angleterre, qui étoit sa tante, *de madame ma sœur & tante*, & se souscrivoit, *votre bon frere & neveu.*

IV. On a varié dans l'usage de joindre pour les rois & les reines, le titre de cousin & cousine, à cause de

la parenté ou affinité, à celui de frere & de sœur.

Louis XIV, écrivant à l'empereur Léopold, fils d'une sœur de la reine mere, Anne d'Autriche, l'appelloit, *monsieur mon frere & cousin.*

Il mettoit aussi *madame ma sœur & cousine*, à la reine d'Espagne Marie-Anne d'Autriche, seconde femme de Philippe IV, & sœur de l'empereur Léopold.

Mais en écrivant aux rois de la Grande-Bretagne, Charles II & Jacques II, qui, par leur mere, Henriette-Marie de France, étoient ses cousins-germains, il ne les traitoit que de frere.

V. Henri IV traitoit tous les rois de frere & cousin, & les reines de sœur & cousine.

Il employoit cette double qualité dans toutes les parties des lettres en placard; au chef, à la souscription, & à la suscription: & cet usage s'est conservé, tous les rois étant traités de frere & cousin, comme les reines de sœur & cousine dans ces lettres, quand il n'y a pas lieu de joindre une autre qualité à celle de frere & de sœur.

Il varioit dans les lettres de sa main.

Il n'y traitoit l'empereur que de cousin, au chef & à la souscription: *monsieur mon cousin. A l'empereur monsieur mon cousin*; & il se souscrivoit, *Votre bon frere* & *cousin.*

Il traitoit les autres rois de frere, au chef & à la suscription; & à la souscription, il se disoit, comme à l'empereur, *bon frere & cousin* de chacun d'eux. En voici le détail.

Au roi d'Espagne: *monsieur mon frere, votre bon frere & cousin. Au roi catholique des Espagnes, monsieur mon frere.*

A la reine Elisabeth; *madame ma bonne sœur, votre affectionné frere, cousin & serviteur. A la reine d'Angleterre, madame ma sœur.*

A Jacques VI, roi d'Ecosse, *mon frere, votre bon frere & cousin. A mon frere le roi d'Ecosse.*

A la reine sa femme, *madame ma sœur, votre bon frere & cousin. A la reine d'Ecosse, ma sœur.*

Au même prince, Jacques I, roi de la Grande-Bretagne: *monsieur mon bon frere, votre très-affectionné frere, cousin, ami & allié. A monsieur mon très-cher frere, le roi de la Grande-Bretagne.*

A la reine sa femme, *madame ma bonne sœur, votre très-affectionné bon frere & cousin. A madame ma sœur, la reine de la Grande-Bretagne.*

Au roi de Danemarck: *monsieur mon frere, votre bon frere & cousin. Au roi de Danemarck, monsieur mon frere.*

Il en auroit apparemment usé de même avec les rois de Suede & de Pologne, s'il leur avoit écrit de sa main.

VI. Il y a dans le formulaire d'Henri IV, deux exemples de titres doubles pour des princesses, non reines.

Le premier est de Christine de Lorraine, femme de François I, grand-duc de Toscane, que le roi traitoit de niece, & à qui il se souscrivoit, *votre bien bon oncle*, parce qu'elle étoit fille de Claude de Valois, sœur de la reine Marguerite. Depuis Henri IV, ayant épousé Marie de Médicis, niece du grand-duc, il traita la grande-duchesse, de tante & niece. *Ma tante & bonne niece, votre neveu & bien bon oncle. A madame ma tante, la grande-duchesse de Toscane.*

On suivtoit peut-être encore aujourd'hui cette formule pour une princesse qui auroit l'honneur de toucher ainsi au roi de deux façons...

Le second exemple, est d'Isabelle, infante d'Espagne, fille de la reine Elisabeth, sœur de la reine Marguerite. Le roi d'Espagne, Philippe II, son pere, lui donna la souveraineté des Pays-Bas, en la mariant à l'archiduc Albert, à qui Henri IV accorda le traitement de frere: d'où il arriva que le roi écrivit ainsi à l'infante: *ma sœur & bonne niece*,

votre frere & bon oncle. A ma ſœur & bonne niece l'infante d'Eſpagne , archiducheſſe.

VII. On ne trouve point de titres doubles , pour d'autres que des rois & des reines, hors du formulaire d'Henri IV. Louis XIII n'en donnoit qu'un, & c'étoit le plus honorable qui convînt au prince ou à la princeſſe à qui il écrivoit. La même infante Iſabelle en fournit un exemple , à l'occaſion duquel j'ai vu cette remarque dans un formulaire du temps.

Après la mort d'Henri IV , les archiducs de Flandres changerent leur forme d'écrire au roi , ce qui fut trouvé ſi mauvais , qu'en répondant à l'archiduc , on ne le traita que de couſin , ſans lui donner le *Votre*. Il s'en plaignit: on demanda qu'il réformât ſa lettre , & ſur la difficulté qu'il en fit , le roi refuſa de donner audience au duc de Bournonville , ambaſſadeur extraordinaire de S. A. Depuis , les archiducs reconnoiſſant leur faute , firent faire pluſieurs propoſitions , que meſſieurs de Villeroi & de Puiſieux , rejeterent toujours, ne voulant pas qu'on leur pût reprocher d'avoir ſouffert, pendant la minorité du roi , que l'on eût diminué de ſa dignité , & de l'honneur & reſpect qui avoient été rendus au feu roi ſon pere. Il ne laiſſa pas d'y avoir, comme de coutume, des miniſtres envoyés d'une cour à l'autre , mais on les recevoit ſans lettres. Enfin l'archiduc étant mort , l'infante écrivit au roi une lettre, dont S. M. fut ſatisfaite ; & M. Pericard , qui étoit auprès de cette princeſſe , ayant fait inſtance pluſieurs fois, qu'il lui fût répondu favorablement , tant à cauſe de ſon affection pour leurs majeſtés, que parce qu'elle étoit tante de la reine , Anne d'Autriche ; le connétable de Luynes , lui fit écrire une lettre au roi en cette forme : *Madame ma tante , votre bon neveu. A madame ma tante , l'infante , archiducheſſe de Flandres.*

Le titre de sœur, qui étoit un titre d'honneur, fut retranché : on lui préféra celui de tante, qui marquoit le degré d'affinité.

Je trouve deux exemples du titre d'oncle donné par honneur, au lieu de celui de frere, qui n'étoit pareillement que d'honneur.

Le premier regarde Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Henri IV le traitoit de frere, & Louis XIII le traita d'oncle.

Le second est de Henri de Lorraine, duc de Bar. Henri IV traita de frere Charles II, duc de Lorraine, parce que ce prince avoit épousé Claude de Valois, sœur de la reine Marguerite : il se souscrivoit pour lui, *Votre bon frere*, dans les lettres de sa main, & dans les lettres contre-signées, *Votre bon frere.*

Henri, duc de Bar, fils ainé de Charles, fut aussi traité de frere par Henri IV, qui lui avoit donné Catherine de Bourbon sa sœur, en mariage, & le *Votre* lui fut donné à cause d'une affinité si proche. Ces alliances firent regarder ensuite le traitement de freres comme acquis aux ducs de Lorraine; & delà il arriva que Marguerite de Gonzague, seconde femme du duc Henri, que Henri IV traita de Niece (elle étoit en effet sa niece) tant qu'elle ne fut que duchesse de Bar, fut traitée de sœur, quand elle devint duchesse de Lorraine. Henri IV mourut peu de temps après, & Louis XIII en usa avec le duc Henri comme avec le duc de Savoie, le traita d'oncle, & se souscrivit pour lui, *Votre bon neveu.*

Il faut cependant remarquer, au sujet de ce prince, que Louis XIII, en le traitant d'oncle, peut avoir eu égard à l'honneur que le duc avoit eu d'épouser la sœur unique d'Henri IV ; ce qui le feroit croire, c'est qu'il ne traita la duchesse de Lorraine que de cousine, sans le *Votre.*

Louis XIV ne donnoit aussi qu'un titre en écri-

vant à madame Chriſtine de France, ducheſſe douairiere de Savoie; il l'appelloit *ma tante*, & non pas *ma ſœur & bonne tante.*

Mais cette obſervation n'a pas lieu pour la reine; la reine Marie-Thérèſe d'Autriche traitoit de *Frere & Couſin*, le duc d'Yorck, qui étoit couſin-germain du roi, & lui ſouſcrivoit, *Votre bonne ſœur & couſine.*

VIII. Henri IV traitoit de neveu & de niece les enfants des princes, pour qui le titre de frere étoit un titre d'honneur : il donnoit le *Votre* à leurs fils, mais il ne le donnoit pas à leurs filles, quand elles étoient mariées à des princes qui n'avoient que le traitement de couſin : j'en trouve pour les princes deux exemples; le premier, eſt celui du prince de Galles, fils de Jacques I, roi d'Angleterre, à qui le roi écrivoit : *Mon neveu, votre affectionné & bon oncle. A mon neveu, le prince de la Grande-Bretagne & de Galles.*

Le ſecond, eſt des enfants de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, à qui le roi écrivoit: *Mon neveu, votre bon oncle. A mon neveu, le prince de Piémont*, ou *le prince Philibert, grand-prieur de Caſtille*, ou *le cardinal de Savoie.*

A l'égard des princes mariés, Marguerite de Savoie, fille du même duc Charles-Emmanuel, en fournit un exemple : ayant été mariée à François, prince de Mantoue, elle conſerva le traitement de niece, mais n'eut point le *Votre.*

IX. Louis XII traita de frere, Victor-Amé, prince de Piémont, & lui donna le *Votre bon frere;* mais c'eſt qu'il lui avoit donné Chriſtine de France, ſa ſœur, en mariage.

Il traita auſſi de frere, le prince de Galles, fils du roi Jacques I; mais il avoit marié à ce prince, Henriette-Marie de France, ſa ſœur.

A l'égard du prince d'Eſpagne, qu'il traita pareillement de frere, il y fut engagé encore par le

mariage de ce prince avec Elisabeth de France, & par son propre mariage avec l'infante Anne d'Autriche ; & , comme on n'a point d'exemples d'autres princes, fils de rois ou de souverains, traités de frere, à qui il ait écrit, on ne peut dire quel traitement il leur a fait.

Pour Louis XIV, il est certain qu'il traitoit de frere les fils & les freres de rois : il écrivoit ainsi à Jacques, duc d'Yorck, depuis roi d'Angleterre ; qui étoit son cousin : *Mon frere, votre bon frere. A mon frere, le duc d'Yorck.*

La duchesse d'Yorck, sa femme, étoit traitée de sœur, avec la même souscription.

Les fils & filles, freres & sœurs du roi de Portugal, de même.

Henri IV ne traitoit les freres des rois que de cousin, témoin le duc de Holstein, Jean I, frere de Frédéric II, roi de Danemarck.

On traite de cousin, les freres & oncles des princes, qui, sans être rois, sont traités de frere ; & leurs sœurs & tantes sont traitées de cousine.

X. Le roi ne traite de belle-mere que la mere de la reine. La reine Marie-Thérese d'Autriche, étant fille de Philippe IV, roi d'Espagne, & de sa premiere femme, Louis XIV ne traita point de belle-mere la seconde femme de ce prince, Marie-Anne d'Autriche, sœur de l'empereur Léopold.

Cette même reine d'Espagne étoit traitée de belle-mere par la reine Marie-Thérese, qui lui écrivoit en placard.

Commencement.

Très-haute, très-excellente, & très-puissante princesse, notre très-chere & très-amée bonne sœur & belle-mere.

Souscription.

Votre bonne sœur & belle-fille.

Suscription.

A très-haute ... très-amée bonne sœur & belle-mere.

De la main.

Madame ma sœur & belle-mere,

Votre très-affectionnée sœur & belle-fille.

A la reine d'Espagne, Madame ma sœur & belle-mere.

En Espagnol, sur le dessus.

A la reina mi senora y mi madre.

XI. Le titre de sœur est dû aux femmes des princes qui ont le traitement de freres; mais si elles étoient tantes du roi, par parenté ou par affinité, ce titre seroit apparemment préféré à celui de sœur.

XII. Le titre de sœur n'est point dû aux princesses, secondes femmes des princes qui sont traités de freres, pour avoir épousé en premieres noces une sœur du roi. Marguerite de Gonzague, seconde femme de Henri, duc de Bar, ne fut traitée de sœur, que lorsque son mari fut devenu duc de Lorraine.

XIII. Dans le cas de légitimité, le roi ne traite de beau-frere que le roi à qui il a marié sa sœur, & celui dont il a épousé la sœur, & S. M. ne traite de belle-sœur que la femme du dernier. Louis XIV ne traita de beau-frere & de belle-sœur que Charles II, roi d'Espagne, & la reine sa femme. Marguerite-Thérese d'Autriche, sœur de la reine & du même Charles II, mariée à l'empereur Léopold, ne fut point traitée de belle-sœur.

Louis XIII avoit réservé de même le titre de belle-sœur à la reine, femme de Philippe IV, roi d'Espagne, & ne l'avoit point donné à la sœur de ce prince, l'infante Marie-Anne, mariée à l'empereur Ferdinand III.

Le roi traite de beau-frere les maris de ses sœurs naturelles. Louis XIII en usa ainsi avec le duc de la Valette, qui avoit épousé Gabrielle, légitimée de France.

XIV. Le titre de beau-frere & de belle-sœur est converti en celui de frere & sœur, pour les princes & princesses à qui le roi ne donne pas double titre. On l'a vu num. XI, pour le prince de Piémont, le prince de Galles & le prince d'Espagne.

XV. Le roi traite de frere les freres naturels de la reine; mais S. M. ne leur donne point le *Votre*. Cela s'est pratiqué à l'égard de D. Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, roi d'Espagne; cela n'a pas lieu, si la reine est d'une maison qui n'a que le traitement de cousin : alors le roi ne traite pas de freres les freres mêmes légitimes de la reine, quand ils ne sont pas souverains. D. Antoine de Médicis, frere de la reine Marie de Médicis, ne fut jamais traité que de cousin par Henri IV; & ce prince fit le même traitement aux oncles de la même reine, freres puînés du grand-duc, qu'il traitoit d'oncle.

Virginie de Médicis, sœur du même grand-duc, & femme de César d'Est, duc de Modene, fut aussi traitée de cousine par Henri IV; mais la souveraineté de ce duc, qui avoit d'abord paru incertaine, ayant été bien affermie dans la suite, Louis XIV traita de tante la duchesse de Modene.

XVI. Le roi ne change rien au traitement des freres des princes à qui il a marié mesdames ses sœurs. Henri IV continua de traiter de neveu les puînés de Charles III, duc de Lorraine, après le mariage de Catherine de Bourbon, sa sœur, avec le duc de Bar, leur frere aîné. Et Louis XIII ne traita que de cousin le cardinal Maurice de Savoie, frere de Victor-Amé, qui avoit épousé Christine de France.

XVI. S. M. ne change rien non plus pour les princes qui ont épousé des sœurs, tantes ou nieces de la reine. Vincent I, duc de Mantoue, mari d'Eléonore, sœur de la reine Marie de Médicis, continua d'être traité de cousin sans le *Votre*, quoique sa femme fût traitée de sœur, & qu'Henri IV se souscrivit pour elle, *Votre bon frere.*

Le grand-duc, Cosme II, étoit aussi traité de cousin, sans le *Votre*, tandis que Louis XIII traitoit de tante la femme de ce prince, l'archiduchesse Marie-Madeleine, parce qu'elle étoit tante maternelle de la reine Anne d'Autriche; au lieu que le roi traite de sœur, tante ou niece, les femmes des princes dont la reine est sœur, niece ou tante. Henri IV traita de tante, Christine de Lorraine, femme du grand-duc François I, oncle de la reine Marie de Médicis.

Louis XIII donnoit le Madame en abrégé (ainsi *Mad.*) aux princesses souveraines qu'il traitoit de tante: il en usa ainsi avec l'infante Isabelle, avec la grande-duchesse douairiere, Christine de Lorraine, & avec la grande-duchesse, Marie-Madeleine d'Autriche.

XVIII. Les secondes femmes des princes, parents ou alliés du roi, ne participent point aux titres de parenté ou affinité de leurs maris avec S. M. Marie-Anne d'Autriche, seconde femme de Philippe IV, roi d'Espagne, oncle maternel de Louis XIV, ne fut point traitée de tante par ce prince; & Marie-Anne de Neubourg, seconde femme de Charles II, ne fut point traitée de belle-sœur.

XIX. Le roi, qui traite de neveu & de niece les enfants des freres & sœurs de la reine, ne leur donne le *Votre*, qu'autant qu'il leur est acquis par le rang de leur maison. Henri IV ne donnoit point le *Votre* aux enfants de Charles II, duc de Lorraine, & de Claude de Valois, sœur de la reine

Marguerite, non plus qu'aux enfants de Vincent I, duc de Mantoue, & d'Eléonore de Médicis, dont je viens de parler.

Il est vrai néanmoins que le *Votre* fut donné à la grande-duchesse Christine de Lorraine, comme on l'a vu ci-dessus. On eut apparemment égard au besoin que l'on avoit de cette princesse, pour laquelle le grand-duc avoit beaucoup de déférence.

XX. Le roi traite sans doute de neveu les maris de ses nieces propres ; mais si elles ne sont nieces de S. M. qu'à la mode de Bretagne, il ne se fait aucun changement pour leurs maris. Louise de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons, cousin-germain d'Henri IV, ayant été mariée à Henri II, duc de Longueville, Henri IV ne le traita pas de neveu, mais de cousin, quoique la duchesse de Longueville fut traitée de niece.

XXI. Au contraire, le roi traite de niece les femmes de ses neveux, même à la mode de Bretagne. Henri IV en usoit ainsi avec les femmes d'Henri II, prince de Condé, duc de Nevers, duc de Guise, &c. mais il faut remarquer que le roi n'a égard à ce degré que dans les lettres de sa main, & que dans les lettres contre-signées, le titre de cousin & cousine est le seul qu'on emploie.

XXII. En général, la reine traite les princes comme le roi, à la réserve de la souscription, n'y en ayant point à qui elle ne souscrive du moins, *Votre bonne Cousine.*

La considération de sa famille l'oblige à traiter de frere & d'oncle ceux qui le sont par leur naissance, ou qui ont épousé ses sœurs & ses tantes, quoique dans le cas que j'ai marqué aux num. XV & XVI, le roi ne les traite que de cousin.

Cette même considération peut engager S. M.

à changer la ſouſcription de ſes lettres : la reine Marie de Médicis ſouſcrivoit :

Au grand-duc, ſon oncle,

Votre bien bonne niece.

A la grande-ducheſſe,

Votre bien bonne & affectionnée niece.

A ſon beau-frere, le duc de Mantoue,

Votre bien bonne ſœur.

A ſa ſœur, la ducheſſe de Mantoue,

Votre bien bonne & affectionnée ſœur.

Au prince héréditaire de Mantoue,

Votre bien bonne tante.

De même à la ducheſſe de Lorraine, fille de Mantoue.

Aux autres enfants de Mantoue,

Votre bonne tante.

Elle ne ſouſcrivoit à D. Antoine de Médicis, ſon frere, que,

Votre bonne ſœur,

Et à ſon oncle D. Juan de Médicis,

Votre bonne niece.

Elle eut ſans doute égard à leur éloignement de la ſouveraineté : au-delà de ces degrés, la parenté ne lui fit point changer la ſouſcription de ſes lettres ; elle ne ſouſcrivoit que,

Votre bonne couſine,

Au grand-duc Coſme II, qui étoit ſon couſin-germain.

OBSERVATIONS PARTICULIERES,

Concernant les Princes traités de Freres.

I. J'ai déjà remarqué que tous les rois ont le

traitement de frere, & les reines le traitement de sœur; mais il y a quelque différence dans la maniere de leur écrire par rapport à ces mots, *Votre Majesté.*

Le roi & la reine emploient ces mots pour l'empereur & pour le roi d'Espagne, tant dans le corps de la lettre, que dans la souscription, & il leur écrivoit ainsi :

A l'empereur : Monsieur mon frere & très-amé cousin. Très-affectionné frere & cousin de votre majesté. Au sérénissime empereur, monsieur mon frere & très-amé cousin.

Au roi d'Espagne : Monsieur mon frere &.... Bon frere &.... de votre majesté. Au roi d'Espagne, monsieur mon frere &.... Cet usage a commencé sous le regne de Louis XIV. Ce prince ne traitoit quelques rois de majesté, que dans le corps de la lettre : le roi de Portugal étoit de ce nombre.

Il pratiquoit la même chose avec le roi de la Grande-Bretagne ; mais seulement depuis l'an 1692, ayant fait réformer une lettre de sa main au roi Jacques II, où, conformément à l'ancien usage, le mot de majesté n'étoit pas employé.

On écrivoit apparemment de même au roi de Suede, s'il écrivoit de sa main, & au roi de Hongrie, s'il y en avoit un autre que l'empereur.

A l'égard des rois de Danemarck & de Pologne, Louis XIV ne les a jamais traités de majesté dans ses lettres. Au reste, ce qu'il y a de commun à tous les rois, c'est qu'à l'inscription l'on met : *Monsieur mon frere*, & à la suscription, *Au roi de.... monsieur mon frere.*

II. Dans les lettres en placard, on suit cette formule pour tous les rois.

Au chef : Très-haut, très-excellent & très-puissant prince, notre très-cher & très-amé bon frere & cousin.

A la souscription : Votre bon frere & cousin.

A la suscription : A très-haut, très-excellent & très-puissant prince, notre très-cher & très-amé bon frere & cousin, le roi de...

Dès le regne d'Henri IV il étoit d'usage de traiter le roi d'Espagne de majesté dans le corps de ces lettres.

Il y a une forme particuliere pour le czar, qui est traité de *majesté*.

III. Les autres princes qui sont traités de frere, sont :

1° Les enfants & les freres des rois héréditaires, comme je l'ai remarqué ailleurs.

2° Le duc de Savoie, qu'Henri IV trouva en possession de ce traitement : il est présentement roi de Sardaigne.

3° Les électeurs de Baviere & Palatin, depuis l'an 1657.

4° L'électeur de Brandebourg, depuis l'an 1656 ; l'on convint avec lui de ce traitement par un traité : il est maintenant roi de Prusse.

5° L'électeur de Saxe, depuis le mois de juillet 1664, que cet électeur commença à donner la *majesté* au roi.

On a vu que le traitement de frere fut aussi accordé à l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas, par Henri IV.

La maniere d'écrire à ces princes, est *au chef*, mon frere : *souscription*, votre bon frere : *suscription*, A mon frere le.... Dans les lettres de la main, Henri IV & Louis XIII mettroient ordinairement à la souscription, *votre bien bon frere* ; cela ne s'est pas pratiqué sous le regne de Louis XIV.

Tous les autres princes sont traités de cousin, & jamais on ne leur donne le *votre*, quoique les alliances puissent les faire traiter de frere, oncle ou neveu, à moins qu'ils n'aient épousé

des filles de France, auquel cas le *vôtre* leur est donné.

IV. Henri IV n'écrivoit point de sa main au roi de Suede; & dans les lettres contre-signées on suivoit la forme ordinaire, *très-haut*, &c. mais on la changea sous Louis XIV; & comme le roi de Suede commençoit ses lettres par *Nos Carolus*, le roi commença les siennes par *Nous Louis*.

Henri IV écrivoit d'une maniere particuliere au duc Charles de Suede : *au chef*, très-illustre prince, notre très-cher cousin. *Point de* Votre.... *Suscription*, à très-illustre prince, notre très-cher cousin, le duc Charles de Suede.

Ce prince étoit le plus jeune des fils du roi Gustave Vasa, & gouverna le royaume quelque temps avant que d'être roi.

Toutes ces observations conviennent également aux lettres de la reine.

Voilà ce que j'ai remarqué de plus général au sujet des lettres du roi & de la reine; il est temps d'entrer dans le détail, suivant le plan que je me suis proposé.

ARTICLE II.

INSCRIPTIONS,

SOUSCRIPTIONS, ET SUSCRIPTIONS *DES LETTRES* DU ROI ET DE LA REINE, *POUR LE DEDANS DU ROYAUME.*

I. A LA REINE MERE,

Commencement.

MADAME,

Souscription.

Madame,

Votre très-humble &
obéissant Fils.

On la met trois doigts au-dessous de la derniere ligne de la lettre, où l'on use des mots, *prie*, *supplie*, *s'il vous plaît*, & autres complimens; & le *Madame* y est répété tout au long.

Souscriptions.

A la Reine,
Madame ma Mere.

C'est ainsi qu'en usoit Louis XIV. Pendant sa minorité il a mis quelquefois Maman en chef, au lieu de Madame; &, avant son mariage, il ne mettoit au-dessus que, A la Reine.

Louis XIII mettoit à la souscription, *Votre très-affectionné fils & serviteur.*

Henri II mettoit seulement, *Votre très-affectionné fils.*

Dans les lettres-patentes du roi à la reine-mere, on met en chef, *Notre très-chere dame & mere.*

REMARQUES.

La *reine* Marie de Médicis écrivoit à Louis XIII,

Monsieur mon fils,

Votre très-affectionnée bonne mere.

Au Roi,

Monsieur mon fils.

Catherine de Médicis avoit écrit de même au roi Henri III.

II. A LA REINE.

Ce qu'il plaît au roi, tant pour le dedans de la lettre, que pour le dessus & le cachet.

Henri IV mettoit en chef, *m'amie, ma femme*, ou *mon cœur* : il n'y avoit pour signature qu'une fermesse, & de même au-dessus, où il mettoit quelquefois, *à ma femme*, ou bien, *à la reine ma femme.* Ces lettres étoient fermées de soie tannée, & cachetées d'un chiffre couronné; le secrétaire les enveloppoit d'une fausse couverture, sur laquelle il écrivoit de sa main, *lettre du roi à la reine.*

Louis XIII ne mettoit rien en chef, ni aucune souscription; au-dessus, trois fermesses.

Louis XIV écrivoit aussi en billet, sans souscription; & au-dessus il mettoit, *à la reine.*

Dans les lettres-patentes du roi à la reine, on met en chef, *notre très-chere & très-amée compagne & épouse.* On ne met point le souhait dans ces sortes de lettres.

Henri IV, écrivant à la reine Marguerite, après la dissolution de son mariage, mettoit en chef, *ma sœur*; à la souscription, *votre bon frere*; & au-dessus, *A ma sœur la reine* Marguerite.

La reine Marie de Médicis lui écrivoit de même, si ce n'est qu'à la souscription, elle mettoit : *votre plus affectionnée sœur à vous servir.*

Louis XIII, écrivant à la même reine, mettoit en chef, *ma tante ;* à la souscription *votre affectionné neveu & serviteur ;* & au-dessus, *à ma tante la reine* Marguerite.

REMARQUES.

Catherine de Médicis écrivoit au roi Henri II,

Monseigneur,

Votre très-humble & très-obéissante femme.

Au Roi,

Monseigneur.

La reine Marguerite *écrivant à* Henri IV, *mettoit à la souscription.*

Votre très-humble & très-obéissante servante, femme & sujete.

Tout le reste étoit semblable. Elle mettoit à la souscription :

Au Roi,

Monsieur mon mari.

Après la dissolution du mariage, elle écrivit en cette forme :

Monseigneur,

Votre très-humble, très-obéissante & très-fidelle servante, sœur & sujete.

Au Roi,

Monseigneur & frere.

La reine Marie *de Médicis écrivoit à* Henri IV,

Monseigneur, *quelquefois* mon cœur,

Votre très-humble & très-obligée femme & servante.

Et au lieu de son nom, elle mettoit son chiffre avec quatre fermesses.

Quand elle écrivoit en Italien, elle ne mettoit pour souscription que son chiffre avec les quatre fermesses, & pour dessus une fermesse.

La reine Marie *de Médicis écrivoit à la reine* Anne *d'Autriche*,

Madame ma fille,

Votre très-affectionnée mere à vous servir.

A la reine ma fille.

La reine Anne *d'Autriche écrivoit à la reine* Marie *de Médicis.*

Sennora,

Obediente hija de V. M.

A la christianissima reyna de Francia mi madre, y mi sennora que diosguarde.

La reine Marguerite *écrivoit à la reine* Marie *de Médicis, en la maniere suivante :*

Madame ma sœur,

Votre très-humble & très-obéissante servante, sœur & sujete.

A la Reine,

Madame ma sœur.

La reine Louise, *veuve d'*Henri III, *écrivant à* Henri IV, *mettoit :*

Monsieur mon frere,

Votre bonne & bien humble sœur.

Au Roi,

Monsieur mon frere.

Elle écrivoit ainsi à la reine Marie *de Médicis :*

Madame ma sœur,

Votre bien humble & obéissante sœur.

A la Reine,

Madame ma sœur.

III. A MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

Ce qu'il plaît au roi.

Henri IV mettoit en chef, *mon fils* ; à la souscription, *votre bien bon*, ou *cher*, ou *meilleur pere* ; & au-dessus, *à mon fils le dauphin.*

Louis XIV mettoit à la souscription, *votre bien bon pere.*

REMARQUES.

Feu monſeigneur, écrivant au roi Louis XIV, mettoit,

Monſeigneur.

Il commencoit ſa lettre quatre lignes au-deſſous, & la finiſſoit par, Je ſuis, Monſeigneur,

De votre majeſté très-humble & très-obéiſſant fils, ſerviteur & ſujet.

Au Roi,

Monſeigneur & pere.

Louis XIII *écrivoit à* Henri IV *en la maniere ſuivante :*

Monſeigneur,

Votre très-obéiſſant fils, ſerviteur & ſujet.

Au Roi,

Monſeigneur & pere.

Feu monſeigneur écrivoit à la reine comme au roi,

Madame,

A la Reine,

Madame ma mere.

Mais à la ſouſcription il ne mettoit point ſujet.

IV. AUX ENFANTS NATURELS.

Comme il plaît au roi.

Henri IV mettoit en chef, *mon fils;* il ſouſcrivoit d'abord, *votre bon pere*, mais il retrancha depuis le *votre*, & finiſſoit d'ordinaire par, *adieu mon fils;* à la ſouſcription, *à mon fils le* ...

La reine Marie de Médicis leur écrivoit *mon neveu*, & leur ſouſcrivoit : *votre bien bonne tante.* Elle en uſa ainſi avec le duc de Vendôme, le chevalier de Vendôme, le marquis de Verneuil, & le comte de Moret.

Quand ils ſont freres naturels du roi régnant, *Commencement.*

Mon frere de, *ou bien* mon frere naturel.

Louis XIII a varié à cet égard.

Suscription.

A mon frere naturel le ....

On ne leur donne point le *votre* à la souscription.

Henri IV écrivoit, *mon frere naturel* en chef; & à la souscription, *A mon frere naturel l'archevéque de Rouen.*

Louis XIII écrivoit, *mon beau-frere*, au duc de la Valette, qui avoit épousé une de ses sœurs naturelles : il en usoit apparemment de même à l'égard du duc d'Elbeuf.

Sous le regne de Louis XIV, on donna de l'*oncle*, sans queue, dans le corps des lettres au duc d'Elbeuf, & au même duc de la Valette, alors duc d'Epernon, ainsi qu'au duc de Verneuil, fils naturel d'Henri IV : la suscription étoit, *à mon oncle le duc de ....*

Henri IV traitoit aussi de *tante*, sans queue, Dianne de France, fille naturelle de François I, & lui donnoit le *votre.*

Ma tante,

Votre bon neveu.

A ma tante la duchesse d'Angoulême,

Louis XIII, étant dauphin, lui écrivoit:

Ma tante,

Votre affectionné neveu.

A madame d'Angoulême, ma tante.

On peut remarquer que Louis XIII, tant qu'il ne fut que dauphin, traita le duc de Vendôme, & les autres enfants naturels du roi son pere, de *frere* ou *sœur*, sans queue : il mettoit *mon frere*, ou *ma sœur*, *votre bon frere. Au duc de* Vendôme *mon frere*, & ainsi des autres.

On peut remarquer encore qu'Henri IV traitoit de neveu le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX ; & qu'en conséquence, Louis XIII, étant dauphin, le traita de cousin ; mais sans lui donner le *votre*, en aucune façon.

REMARQUES.

Les légitimés de France écrivent au roi comme ses autres sujets.

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant, & très-fidele serviteur & sujet.

Au Roi.

De même à la reine.

Madame,

De Votre Majesté,

Le très-humble & très-obéissant sujet & serviteur.

A la Reine.

V. A MONSIEUR,

Et aux autres fils de France, freres du roi.

Commencement.

Mon Frere.

On use des termes, *je vous prie*, & on répete *mon frere*, dans le corps de la lettre.

Souscription.

Votre bien bon frere, *ou bien*, votre bien affectionné frere.

Suscription.

A mon frere le duc de....

Charles IX, écrivant au duc d'Anjou, mettoit, *votre bien bon frere*; & au-dessus, *à mon frere le duc* d'Anjou; mais au duc d'Alençon, il mettoit, *votre bon frere & plus qu'ami*; & sur le dessus, il ne mettoit que son chiffre répété.

Henri III, écrivant au même duc d'Alençon, se contentoit de mettre, *votre bon frere, ou votre affectionné frere.*

La reine Catherine de Médicis, écrivant aux ducs d'Orléans & d'Anjou, mettoit en chef, *mon fils*; leur souscrivoit, *votre bonne mere*, ou bien

votre bien affectionnée mere, ou encore *votre bien bonne mere*; & à la suscription, *à mon fils le duc d....*

Marie Stuart, reine d'Ecosse & dauphine, écrivoit au duc d'Orléans, qui fut depuis le roi Charles IX.

Commencement.

Monsieur,

Souscription.

Votre très-humble & affectionnée sœur.

Suscription.

A monsieur mon beau-frere le duc d'Orléans.

Etant devenue reine, elle mit à la souscription,

Votre bien affectionnée & bonne sœur.

Lorsque les fils de France sont neveux du roi régnant,

Commencement,

Mon oncle.

On use des termes, *je vous prie*, dans le corps de la lettre.

Souscription.

Votre affectionné, *ou bien*, très-affectionné neveu.

Suscription.

A mon oncle le duc d....

C'est ainsi que Louis XIV en a usé avec Gaston de France, duc d'Orléans : il lui mettoit, *très-affectionné*, quand il étoit satisfait de lui.

Dans les lettres-patentes du roi à ces princes, & à tous autres princes du sang, on met en chef, *très-cher & très-amé* frere, oncle, *ou* cousin, selon le degré de parenté. Le souhait n'est point employé, comme on l'a déjà dit, dans ces sortes de lettres.

A l'égard des filles de France qui ne sont point encore mariées, le roi en use de même qu'avec ses freres, en les désignant dans la suscription par leur nom de baptême : *A ma sœur* Christine, mettoit Louis XIII : c'étoit Christine de France.

REMARQUES.

Monſieur, frere unique de Louis XIV, lui écrivoit,

Monſeigneur.

Il employoit le terme de majeſté *dans le corps de la lettre, & ſouſcrivoit*, Je ſuis,

Monſeigneur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur & ſujet.

Au Roi,

Monſeigneur.

C'étoit en cette forme que Gaſton *de France avoit écrit à* Louis XIII. *Ces deux princes écrivirent auſſi de même, le premier à la reine* Anne *d'Autriche, & le ſecond à la reine* Marie-Thérеſe *d'Autriche ; ſavoir,*

Madame.

Le terme de majeſté *étoit employé dans le corps de la lettre, qui finiſſoit par* Je ſuis,

Madame,

Votre très-humble & très-obéiſſant frere & ſerviteur.

A la Reine.

François, *duc d'Alençon, écrivoit au roi* Henri III,

Monſeigneur,

Votre très-humble & très-obéiſſant frere, ſerviteur & ſujet.

Au Roi,

Monſeigneur & frere.

La maniere d'écrire à la reine-mere eſt la même qu'à la reine, en changeant le mot de frere *en celui de* fils, *& mettant à la ſuſcription*, à la reine madame & mere.

VI. AUX PRINCES DU SANG.

Commencement :

Mon couſin.

Suscription.

A mon cousin le....

On ne leur donna point le *votre*. Je trouve cependant qu'on le donna sous le regne de Louis XIV, à mademoiselle, parce qu'elle étoit fille ainée d'un fils de France. On ne mit sur le dessus de la lettre que, *A ma cousine*, sans queue, la reine-mere l'ayant ainsi ordonné.

Si les princes ou princesses du sang ont quelque degré de parenté ou d'affinité avec le roi, plus proche que celui de cousin, c'est ce degré qu'on marque, tant dans le corps que dans la suscription de la lettre.

Henri IV traitoit de *neveu* le prince de Condé, & il en usoit de même avec le duc de Guise, le prince de Joinville & ses freres, le duc de Nevers & leurs femmes, parce qu'ils étoient fils de ses cousins ou cousines-germaines: mais cela n'avoit lieu que dans les lettres de la main; dans les lettres contre-signées on les traitoit de *cousin*.

Henri IV, écrivant de sa main à la duchesse de Montpensier, mettoit en chef, *ma chere cousine*, & donna une lettre aussi de sa main à mademoiselle de Montpensier, qu'il avoit destinée à monsieur le duc d'Orléans, à qui elle fut mariée depuis, il mit en chef, *ma fille*; & pour souscription, *à ma fille, la Demoiselle de Montpensier*.

Louis XIII, alors dauphin, & Gaston de France, duc d'Orléans, traiterent en conséquence mademoiselle de Montpensieur de sœur; ils lui écrivoient *ma sœur, à ma sœur Mademoiselle de Montpensier*: les souscriptions de leurs lettres étoient différentes; M. le dauphin mettoit, *votre bien bon frere*; & Gaston, *votre affectionné frere*.

La reine donne le *votre* aux princes & aux princesses du sang.

Les reines Anne & Marie-Thérese d'Autriche souscrivoient, *votre bien bonne & affectionnée cousine*.

La reine Marie de Médicis ſouſcrivoit, *votre plus affectionnée couſine.* Il n'y avoit qu'Eléonore de Bourbon, abbeſſe de Fontevrault, tante du roi, à qui elle ſouſcrivoit, *votre bien bonne & affectionnée niece.*

Henri IV ſouſcrivoit à cette abbeſſe, *votre bon neveu.*

REMARQUES.

Les princes du ſang écrivent au roi en cette forme:

Sire.

La lettre commence quatre doigts plus bas, & finit par Je ſuis,

Sire,

De Votre Majeſté,

Très-humble, très-obéiſſant & très-fidele ſujet & ſerviteur.

Suſcription.

Au Roi,

Mon ſouverain ſeigneur.

Marguerite, *reine de Navarre, ſœur de* François I, *écrivoit ainſi à* Henri II,

Monſeigneur,

Votre très-humble & très-obéiſſante ſujete & tante.

Au Roi,

Mon ſouverain ſeigneur.

Antoine *de Bourbon, duc de Vendôme, & depuis roi de Navarre, à cauſe de ſa femme, écrivoit auſſi,*

Monſeigneur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſujet & ſerviteur.

Au Roi,

Mon ſouverain ſeigneur.

A la reine, les princes du ſang écrivent,

Madame.

Ils commencent la lettre quatre doigts plus bas, & finissent par Je suis,

Madame,

De votre majesté,

Très-humble & très-obéissant serviteur & sujet.

Suscription.

A la Reine,

Ma souveraine dame.

VII. AUX DUCS ET PAIRS.

Commencement.

Mon cousin,

Suscription.

A mon cousin le....

On emploie la soie incarnate pour fermer ces lettres.

On fait le même traitement aux comtes-pairs ecclésiastiques, aux descendants des légitimés de France, aux princes de Lorraine & de Savoie, aux maisons de Rohan, de Bouillon & de la Tremouille, aux maréchaux de France, à l'amiral, au grand-maître de l'artillerie, au colonel-général de la cavalerie légere, au grand-maître de la maison du roi, au grand-chambellan, au grand-écuyer.

Tous ceux qui sont revêtus de ces charges sont traités de *cousin*, quand ils n'auroient pas d'autres qualités qui leur en donnassent le droit. Il en étoit de même pour le connétable & le colonel-général de l'infanterie Françoise, avant que ces grands offices de la couronne fussent supprimés : & en leur écrivant, s'ils ne sont pas ducs, on met au-dessus de la lettre, *à mon cousin le sieur tel, maréchal de France*, ou telle autre dignité dont ils sont pourvus.

Quand les personnes énoncées dans cet article ont quelque degré d'affinité avec le roi, plus

proche que celui de cousin, c'est ce degré que l'on marque.

Quand ils sont des ordres du roi, on ajoute à la suscription, s'ils sont ecclésiastiques, *commandeur de mon ordre du Saint-Esprit*; & s'ils sont laïques, *chevalier de mes ordres.*

A l'égard des lettres-patentes qui leur sont adressées, s'ils ont le titre de conseiller, on met en chef, *notre amé & féal*; & quand ils n'ont pas ce titre, on met *notre cher & bien-amé.*

La reine Marie de Médicis donnoit le *votre* à tous les princes & à toutes les princesses autres que du sang, & leur souscrivoit, *votre bien bonne cousine*, ou *tante*, ou *niece*: elle en usa ainsi avec les duchesses d'Angoulême, de Guise, de Mercœur, de Longueville, la comtesse d'Auvergne, &c.

Elle donnoit aussi le *votre* aux ducs, maréchaux de France, aux grands officiers, & à leurs femmes, & leur souscrivoit, *votre bonne cousine.*

VIII. AUX SEIGNEURS

Et gentilshommes qui n'ont pas le titre de cousin.

Commencement.

Monf. le marquis... *ou* monf. le comte... *ou* monf.

Suscription.

A monf. le marquis... *ou* comte...

On ajoute, *chevalier de mes ordres*, à ceux qui ont cet honneur.

Henri IV écrivant de sa main au duc d'Epernon, au duc de Bouillon, au grand-écuyer, à M. de Rosny, depuis duc de Sully, & à M. de Roquelaure, mettoit au chef, *mon ami.*

Dans les lettres contre-signées, ils étoient traités au chef de la lettre de même que dans la suscription, selon leurs qualités, c'est-à-dire qu'il écrivoit, *mon cousin*, aux quatre premiers, & au dernier, *Monsr. de Roquelaure.*

Ces

Ces sortes de lettres ne sont réputées que billets, & l'on doit regarder de même les lettres où Henri III appelloit le duc d'Espernon *mon fils*.

Louis XIV écrivoit par billet à quelques seigneurs de sa cour, entr'autres à M. de Vivonne, pour lequel seul il avoit coutume de mettre au chef *Vivonne*, & sur le dessus, *A Vivonne*.

Quand le roi écrit aux lieutenants-colonels ou aux capitaines des régiments d'infanterie, autres que les régiments des gardes Françoises ou Suisses, il met au chef, *Capitaine Tel.* & à la suscription, *au Capitaine Tel.* S. M. en use de même pour les exempts des gardes du corps, en mettant au-dessus, *Au Capitaine tel, exempt de mes gardes.*

La reine écrit de même que le roi, & ses lettres, de même que toutes celles qui suivent pour le dedans du royaume, sont signées & contre-signées.

Si le seigneur à qui la reine écrit est chevalier des ordres du roi, on met à la souscription, *chevalier des ordres du roi, monseigneur* : quand c'est la reine mere qui écrit, *du roi monsieur mon fils.*

IX. A M. LE CHANCELIER.

Commencement.

Suscription.

A monsieur le chancelier.

On met le *Monsieur* tout au long, même dans les lettres de cachet.

Dans les letttes-patentes adressées à M. les chancelier, on met en chef, *très-cher & feal*; & dans les autres, le roi dit de lui, *notre très-cher & féal chevalier, chancelier de France, le sieur N...*

Tout ce qui s'observe à l'égard de M. le chancelier, a lieu pour M. le garde des sceaux, quand il y en a un.

Je trouve que dans une lettre contre-signée de François I, écrite en 1523... au chancelier du Prat, on mit en chef, *Chancelier...* & au-dessus, *A Mon*

ſieur le Chancelier : d'autres lettres du même ſiecle n'ont à la ſuſcription que, *Au Chancelier.*

Dans une autre lettre de 1656, contre-ſignée par M. de Brienne, il y avoit ſeulement *Monſieur Seguier.*

La reine donne le *Votre* à M. le chancelier & à M. le garde des ſceaux ; elle leur ſouſcrit. *Votre bonne amie*, V.

X. AUX PREMIERS PRÉSIDENTS des Cours Supérieures.

Commencement.

Monſ....

Suſcription.

A monſ... premier préſident en mon parlement... *ou*, en ma chambre des comptes... *ou*, en ma cour des aides... *ou*, en ma cour des comptes, aides...

XI. AUX PRÉSIDENTS des mêmes Compagnies.

Commencement.

Monſr. le préſident....

Suſcription.

A Monſ... préſident...

Quand par abſence du premier préſident, ou par vacance de ſa charge, un autre en fait les fonctions, on lui met en chef, *Monſr. Tel.*

On met la ſuſcription ſuivante aux lettres de la reine.

A Monſ... conſeiller du roi monſeigneur, en ſes conſeils, 1er préſident, *ou*, préſident en ſa cour de...

XII. AUX MAITRES DES REQUÊTES.

Commencement.

Monſ...

Suſcription.

A Monſ... Me des requêtes ordinaire de mon hôtel.

On écrit de même aux conseillers d'état.

A monsr... conseiller en mon conseil d'état.

A Monsr... conseiller ordinaire en mon conseil d'état.

A Monsr... contrôleur-général de mes finances.

A Monsr... Me des requêtes ordinaire de mon hôtel, ou conseiller en mon conseil d'état, intendant de justice, police & Finances, en ma province de... *ou*, en mon armée...

Pour les secrétaires d'état. A Monsr... conseiller en mon conseil d'état, secrétaire de mes commandements. *Je trouve aussi*, mon conseiller & secrétaire d'état.

Pour les secrétaires de cabinet. A Monsr... conseiller en mon conseil d'état, secrétaire de mon cabinet.

Dans les lettres-patentes du roi qui leur sont adressées, on met en chef, *Notre Amé & Féal.* Ce qui se pratique tant au chef qu'à la suscription des lettres fermées, adressées aux officiers de judicature qui n'ont pas rang de conseiller d'état.

On met la suscription suivante aux lettres de la reine.

A Monsr... conseiller ordinaire au conseil d'état du roi monseigneur.

A Monsr... conseiller du roi monseigneur, en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel.

Et pour les lettres qui s'écrivent par *amé & féal*, la suscription est telle :

A notre très-amé & féal conseiller du roi, notre très-honoré seigneur & époux, en ses conseils, son procureur-général en la cour de... le S...

A notre amé & féal conseiller du roi, notre très-honoré seigneur & époux, en la cour de... le S...

La reine Anne d'Autriche a écrit quelquefois par Monsr. à des conseillers du parlement,

A *Monsr.* conseiller du roi, monsieur mon fils, en sa cour de parlement.

XIII. AUX ARCHEVÊQUES & Évêques.

Commencement.

Monſr. l'archevêque *ou* évêque de...

Suſcription.

A Monſr. l'archevêque *ou* évêque de...

S'ils ont un degré de parenté ou d'affinité avec le roi, on le marque, tant au chef que dans la ſuſcription.

S'ils ſont commandeurs des ordres du roi, on ajoute à la ſuſcription, *commandeur de mon ordre du S. Eſprit.*

Dans les lettres-patentes qui leur ſont adreſſées, on met en chef, *Notre amé & féal*, ce qui s'obſerve auſſi quand on leur écrit en dépêche générale : *A notre amé & féal l'évêque de... ou ſes vicaires.* J'ai trouvé cette obſervation dans un formulaire du regne de Louis XIII.

On met la ſuſcription ſuivante aux lettres que la reine leur écrit.

A monſieur l'Archevêque *ou* évêque de... conſeiller du roi, monſeigneur, en ſon conſeil d'état.

On ajoute commandeur de ſes ordres, *quand ils ont l'ordre.*

XIV. AUX ABBÉS Commendataires.

Monſr... *ou bien*, Monſr. l'abbé...

A Monſr.....

XV. AUX GÉNÉRAUX D'ORDRES.

Tous indifféremment ſont traités en la maniere ſuivante, s'ils ne ſont princes.

Commencement.

Monſr. le général, *ou* très-révérend pere, *ſelon l'ordre.*

Suscription.

A Monsr. le général, *ou* au très-révérend pere... supérieur... général de l'ordre de....

Nota. Il en faut excepter les abbés de *Cîteaux*, de *Clairvaux*, de *Pontigny* & *Morimont*, que le roi traite de *M. l'abbé de...* quoiqu'ils soient abbés réguliers de Cîteaux.

XVI. AUX PROVINCIAUX, & autres Religieux distingués dans leur Ordre.

Révérend pere.

Au révérend pere provincial...

Sans mettre *de par le roi*, quoiqu'ils soient sujets : on parle en singulier.

On donne aussi le révérend pere *au confesseur du roi.*

XVII. AUX RELIGIEUX.

Pere.... *ou* Frere....

Au Pere.... *ou* Frere....

Henri IV écrivant au P. Ange de Joyeuse, mettoit au chef, *mon pere*, & au-dessus, *au pere Ange.*

Lorsque le roi leur écrit en commun,

Chers & bien amés.

S'ils sont sujets, il faut mettre en texte, *de par le roi.* Exemple :

Aux religieux de la Trinité-du-Mont, à Rome.

De par le roi.

Chers & bien amés.

Suscription.

A nos chers & bien amés les correcteurs & religieux minimes du couvent royal de la Trinité-du-mont, à Rome.

XVIII. AUX ABBESSES.

Madame l'abbesse de...

A madame l'abbesse de...

Si elles ont quelque degré de parenté ou d'affinité avec le roi, on met en chef, *Ma Tante*, ou *ma Couſine*, & au-deſſus, *A ma Tante* ou *Couſine, l'abbeſſe de...*

Henri IV écrivant à l'abbeſſe de Fontevrault, Eléonor de Bourbon, ſa tante, mettoit au chef *Ma tante*; à la ſouſcription, *Votre bon neveu*, & au-deſſus: *A ma tante l'abbeſſe de Fontevrault.*

Marie de Médicis ſouſcrivoit pour la même abbeſſe, *Votre bien bonne & affectionnée niepce*, & Louis XIII, encore dauphin, *Votre affectionné nepveu.*

XIX. AUX RELIGIEUSES.

Made.....

A Made.....

Si elles ont quelque degré de parenté & d'affinité avec le roi, on le marque, comme aux abbeſſes.

Il y a des ſupérieures électives, à qui l'on met en chef, *R. Mere....* & au-deſſus: *A la Revde. Mere....*

REMARQUES.

Je n'ai par marqué par-tout ce qui s'obſervoit à l'égard des perſonnes du ſexe, parce que j'ai ſuppoſé qu'on entendoit que les dames recevoient le même traitement que leurs maris.

Les princeſſes ſont traitées de même que les princes quand elles ne ſont point mariées, c'eſt-à-dire qu'en chef on leur met, *Ma Couſine*, & à la ſuſcription: *A ma couſine Madlle de....*

Elles ne perdent jamais leur rang; mais ſi leur mari a le traitement de plus que couſin, elles l'ont auſſi.

A l'égard des autres demoiſelles, on leur met en chef, *Demlle......* & à la ſuſcription: *A la Demlle.....*

La reine Marie de Médicis, écrivant aux dames qui n'étoient point traitées de cousines, ne les appelloit que *Madamlle*; mais depuis on leur a écrit *Madam. telle.*

On trouve dans le formulaire d'Henri IV qu'il y a des personnes à qui le roi écrit en chef, S^r.... & au-dessus, Au S^r.....

Quand le roi écrit aux officiers subalternes de sa maison, comme aux huissiers de sa chambre, il met leur nom en chef, & au-dessus : *A..... huissier de ma chambre.*

XX. AUX PARLEMENTS, & autres Compagnies Supérieures.

Mes amés & féaux.

Louis.

A mes amés & féaux conseillers les gens tenants ma cour....

REMARQUES.

Je crois que l'on verra volontiers ici la forme des lettres que les parlements du royaume écrivoient à Henri IV.

Parlement de Paris.

Commencement.

Notre souverain seigneur, tant & très-humblement que nous pouvons à votre bonne grace nous recommandons.

Notre souverain seigneur, nous avons reçu, &c.

Fin & Souscription.

Qu'il accroisse vos jours & vous continue ses bénédictions, demeurants,

Notre souverain seigneur,

Vos très-humbles, très-obéissants, très-fideles, & très-affectionnés sujets & serviteurs

Les gens de votre cour de parlement.

Suſcription.

Au roi,

Notre ſouverain ſeigneur.

Parlement de Toulouſe.

Commencement :

Sire.

Fin & Souſcription.

Sire, en très-grande & parfaite ſanté, très-longue & heureuſe vie. A Toulouſe ce 26 mai 1606.

Les gens tenants votre cour de parlement de Toulouſe.

Vos très-humbles & très-obéiſſants ſerviteurs & ſujets.

Suſcription.

Au roi.

Parlement de Grenoble.

Commencement :

Sire,

Fin & Souſcription.

Nous le ſupplions très-humblement & notre Seigneur,

Sire,

De vouloir accroître en elle ſes ſaintes bénédictions. De Grenoble ce dernier ſeptembre 1606.

Vos très-humbles, très-obéiſſants & très-fideles officiers & ſujets,

Les gens tenants votre cour de parlement en Dauphiné.

Suſcription.

Au roi.

Parlement de Bourdeaux.

Commencement :

Notre ſouverain ſeigneur, tant & très-humblement que faire pouvons à votre bonne grace nous recommandons.

Notre ſouverain ſeigneur, nous avons, &c.

Fin & Souſcription.

Notre ſouverain ſeigneur, en très-parfaite ſanté, très-longue & très-heureuſe vie, avec l'accompliſſement de vos très-hauts & ſinceres déſirs. Ecrit à Bordeaux, en votre parlement, & ſous le ſeing & le ſcel d'icelui, le 16 jour de novembre 1606.

Vos très-humbles & très-obéiſſants
ſerviteurs & ſujets

Les gens tenants votre cour de parlement à Bourdeaux.

Suſcription.

Au roi,

Notre ſouverain ſeigneur.

Parlement d'Aix.

Commencement :

Sire,

Fin & Souſcription.

Et ſur ce, nous prierons Dieu, *Sire*, donner à votre majeſté, en très-parfaite ſanté, très-longue & très-heureuſe vie. D'Aix ce 18 décembre 1605.

Vos très-humbles, très-fideles &
très-obéiſſants ſerviteurs & ſujets.

Les gens tenants votre cour de parlement de Provence.

Suſcription.

Au roi,

Notre ſouverain ſeigneur.

Les parlements de Rouen, Dijon & Rennes, finiſſoient leurs lettres comme le *parlement d'Aix : ils mettoient au commencent*, Sire ; *& pour ſuſcription*, Au Roi. *Il n'y avoit de différence qu'à la ſouſcription.*

Parlement de Rouen.

Vos très-humbles & très-obéiſſants
ſujets & ſerviteurs

Les gens tenants votre parlement de Rouen.

Parlement de Dijon.

Vos très-humbles, très-obéissants, & très-fideles sujets & serviteurs

Les gens tenants votre cour de parlement de Dijon.

Parlement de Rennes.

Vos très-humbles & très-obéissants Officiers, sujets & serviteurs

Les gens tenants votre cour de parlement de Bretagne.

XXI. AUX ASSEMBLÉES DES ÉTATS.

Très-chers & bien-amés.

Louis.

A mes très-chers & bien-amés gens des trois états de ma province *ou* de mon pays de...

XXII. A L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ.

Messieurs, en abrégé.

A Messi les députés de l'assemblée générale du clergé de France, convoquée par ma permission à....

Pendant la minorité de Louis XIV *on leur mit,* Messieurs *au long ; mais en* 1665, *on recommença à l'abréger.*

XXIII. AUX VILLES.

Pour Paris. A nos très-chers & bien-amés les prévôt des marchands & échevins de notre bonne ville de Paris.

De par le Roi.

Pour Rouen, les villes où il y a parlement, chambre des comptes ou cour des aides ; Lyon, Arles, & peut-être encore,

A nos très-chers & bien-amés les...., de notre ville de....

De par le Roi.

Très-chers & bien-amés.

Pour les autres villes. A nos très-chers & bien-amés les.... de notre ville de...

De par le Roi.

Chers & bien-amés.

Avant le regne d'Henri IV, je trouve des lettres aux villes où l'on mettoit, *Nos amés & féaux.*

REMARQUES.

*Sous le regne d'*Henri IV *& de* Louis XIII, *en écrivant aux villes de* Metz, Toul & Verdun, *on ne mettoit point de* notre ville, *mais seulement*, de la ville. *Leur formulaire étant propre à donner quelque idée de la maniere dont ces villes étoient gouvernées alors, je vais le rapporter ici.*

Pour la Ville de Metz.

A nos très-chers & bien-amés les maires, échevins, treize & communauté de la ville de Mets.

A nos très-chers & bien-amés les gens du clergé & de la noblesse de Metz.

A nos très-chers & bien-amés les gens des trois états de la ville & cité de Metz, & pays Messin.

A Monsr... conseiller en mon conseil d'état & privé, & président en la justice de Metz.

A notre amé & féal conseiller le Sr.... notre procureur au gouvernement de Metz.

Pour la Ville de Toul.

A nos très-chers & bien-amés les maires, échevins, six justiciers, bourgeois & habitants de la ville & cité de Toul.

A notre amé & féal conseiller le Sr... procureur au gouvernement de Toul.

Pour la Ville de Verdun.

A nos très-chers & bien-amés les gouverneurs, gens du conſeil, bourgeois & habitants de Verdun.

A nos très-chers & bien-amés les juſticiers & magiſtrats de la ville de Verdun.

A notre amé & féal conſeiller le Sr... notre procureur au gouvernement de Verdun.

Les lettres écrites aux villes du royaume étoient adreſſées,

Pour Paris & Lyon,

Aux prévôts des marchands & échevins.

Pour Rouen, Auxerre & Châlons-ſur-Marne.

Aux conſeillers, bourgeois & habitants.

Pour Orléans.

Aux maire & échevins, manants & habitants.

Pour Amiens, Angers, Moulins, Tours & Troyes.

Aux maires & échevins, & conſeillers, bourgeois & habitants.

Pour Dieppe, Mezieres, Nantes, Quimper, S. Flour, S. Malo, Rennes, Sens & Vannes.

Aux bourgeois, manants & habitants.

Pour Rheims & Blois.

Aux échevins, bourgeois & habitants.

Pour la Rochelle.

Aux maire, pairs & échevins.

Pour Abbeville, Beauvais, Boulogne, Laon, le Mans, Meaux, Noyon, S. Quentin, Senlis, & Soiſſons.

Aux maire, échevins, bourgeois & habitants.

Pour Langres.

Aux conſeillers, manants & habitants.

Pour Caen.

Aux conſeillers, procureurs, manants & habitants.

Pour Châlons-ſur-Saone, Mâcon & Poitiers.

Aux maire & échevins.

Pour Dijon.

Aux vicomte, mayeur, échevins & habitants.

Pour Bourges.

Aux maire, échevins & habitants.

Pour les Villes de Berri & de Poitou, à chacun

Aux échevins & habitants.

Pour Bourdeaux.

Aux maire & jurats.

Pour Bayonne.

Aux lieutenants de la mairie & échevins.

Pour les autres Villes de Guienne.

Aux conſuls, manants, habitants.

De même pour toutes les villes du Dauphiné, & pour celles de Provence & de Languedoc, qui ne ſont pas nommées ci-après.

Pour Toulouſe.

Aux capitouls.

Pour Uſez.

Aux régents, manants & habitants.

Pour Arles.

Aux conſuls, nobles, habitants & bourgeois.

Pour Aix.

Aux conſuls.

Pour Marſeille.

Aux viguier, conſuls, manants & habitants.

Pour les Villes du Lyonnois.

Aux manants & habitants.

XXIV. A L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

A nos très-chers & bien-amés les recteur, Mes, écoliers, étudiants en notre premiere & aînée fille l'univerſité de Paris.

De par le Roi.

Très-chers & bien-amés.

XXV. AUX COMTES DE LYON.

A nos très-chers & bien-amés les comtes chanoines & chapitre de l'église de S. Jean de Lyon.

De par le Roi.

Très-chers & bien-amés.

Et en général, les lettres du roi à toutes les communautés laïques & ecclésiastiques, séculieres & régulieres, ont en tête *De par le Roi*, avec le *très-chers & bien-amés*, ou le *chers & bien-amés*; & de même à la suscription, *à nos chers*, &c. ou, *à nos très-chers*, &c.

La Reine Anne *d'Autriche écrivoit par* messieurs, *aux présidiaux.*

A Messrs les gens tenants le siege présidial de... conseillers du roi monsieur mon fils.

La reine Marie de Médicis écrivoit de même aux présidiaux, aux élections & autres jurisdictions subalternes.

Elle écrivoit de même aux chapitres.

A Messrs les doyen, *ou* prévôt *ou* trésorier, *ou* prieur, *ou* abbé, chanoines & chapitre de l'église cathédrale, *ou* collégiale de...

Elle écrivoit aussi par messieurs aux *villes capitales, métropolitaines, & autres considérables: & aux moindres villes elle écrivoit* par manants & habitants, *ou* par chers & bien-amés, *& l'on mettoit en chef*,

De par la Roine, Régente.

ARTICLE III.

INSCRIPTIONS,

SOUSCRIPTIONS ET SUSCRIPTIONS *DES LETTRES* DU ROI ET DE LA REINE, *POUR L'ITALIE.*

I. AU PAPE.

En papier large.

Commencement.

TRÈS-SAINT PERE,

Dansle corps de la lettre on écrit *votre ſainteté*, ou *votre béatitude*, & l'on uſe des termes de *prier*, *ſupplier*, *obéiſſance filiale*, *honneur*, *dévotion*, *reſpect.*

Fin de la lettre.

Nous prions Dieu, très-ſaint pere, qu'il conſerve longues années votre ſainteté au régime de ſon égliſe. Ecrit à...

Souſcription.

Votre dévot fils, roi de France & de Navarre.

Suſcription.

A notre très-ſaint pere le pape.

On ſe ſert des termes de *ſupplier*, de *reſpect filial*, de *ſainteté* & de *béatitude.*

Quand le pape écrit au roi en Italien, c'eſt

de sa main, & le roi lui répond aussi de sa main.

Je trouve dans le formulaire de Louis XIII, qu'aux lettres contre-signées, le roi, après son nom, ajoute à la souscription, *Roi de France & de Navarre.* Ce n'est que dans ces lettres que le roi parle au pluriel; il parle au singulier dans les lettres de la main, qu'il termine par *Je suis*,

Très-Saint Pere,

Votre dévot fils Louis.

Et la date séparément.

La reine écrit comme le roi, & souscrit,

Votre dévote fille, &c.

Quand elle écrit de sa main, elle parle en singulier, & se sert du petit papier plié avec de la soie.

Le secrétaire d'état, écrivant au pape, met au chef très-saint pere, & commence sa lettre plusieurs lignes au-dessous; il se sert des termes de *supplier*, de *sainteté* & de *béatitude*, sans ajouter *filial*, & souscrit:

De votre sainteté,

Le très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur.

Nota. M. de Pomponne, dans sa lettre au pape en 1676, retrancha *très-fidele.*

II. AUX CARDINAUX.

Commencement:

Mon cousin,

On use du terme de *priere* dans le corps de la lettre. Point de *votre.*

Suscription.

A mon cousin le cardinal...

Quand un cardinal a quelque degré de parenté ou d'affinité avec le roi, on marque ce degré tant au chef qu'à la suscription.

S'il est des ordres du roi, on ajoute à la suscription *commandeur de mon ordre du Saint-Esprit.*

Pour le cardinal protecteur on met : *A mon cousin le cardinal... protecteur & directeur des affaires de France en cour de Rome.*

Pour le cardinal légat : *A mon cousin le cardinal légat* à Latere *de notre saint pere le* pape, *& du saint siege apostolique.*

La reine écrit aux cardinaux comme le roi, leur donne le *votre*, & souscrit,

Votre bonne cousine.

Quand ils étoient princes, la reine Marie de Médicis leur souscrivoit,

Votre affectionnée cousine.

Anciennement on ne traitoit de *cousin* que les Cardinaux princes, ou neveux du pape, & ceux des quatre premieres maisons de Rome; cet usage n'a commencé qu'au temps de la ligue : auparavant le roi mettoit en chef, *Monsieur le Cardinal*, & à la suscription, *A Monsieur le Cardinal...*

Le secrétaire d'état écrivant aux cardinaux, met au chef *Monseigneur*; il laisse une ligne de blanc, les traite d'*Eminence*, use du terme de *respect*, & souscrit :

Monseigneur,

De Votre Éminence
Le très-humble & très-obéissant
Serviteur.

Quand les cardinaux sont princes, le secrétaire d'état change à cette forme ce que leur naissance exige.

REMARQUES.

Les cardinaux écrivent ainsi au roi.

Sire,

Di vostra maestà.

Umillissimo e devotissimo *ou* obligatissimo servitore.

Il y en a qui mettent :

Di vostra sacra christianissima maestà.

Pour suscription,

Al christianissimo rè di Francia.

*Cette forme étoit celle que l'on suivoit dès le temps d'*Henri IV.

III. AU SACRÉ COLLEGE.

En papier long.

Commencement.

Très-chers & très-amés cousins.

Fin de la lettre.

Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers & très-amés cousins, en sa sainte & digne garde. Écrit à...

Suscription.

A nos très-chers & très-amés cousins les cardinaux de la sainte église romaine.

Dans le temps de la vacance du saint siege on ajoute, *assemblés en conclave.*

Nota. On ne met les derniers mots que quand ils sont assemblés en conclave.

REMARQUES.

Pendant la vacance du saint siege, le sacré college écrit ainsi au roi.

Miseratione divinâ épicospi, presbyteri ac diaconi R. E. Cardinales.

Christianissime rex, salutem ac sinceram in domino charitatem.

Datum Romæ sub sigillo trium nostrûm in ordine priorum, die....

La signature du secrétaire.

...... Secretarius,

Et au-dessus :

Serenissimo principi.....Francorum regi christianissimo: .

IV. AUX PRINCES ROMAINS.

Commencement.

Mon cousin,

Point de *Votre*.

Suscription.

A mon cousin le...

Ceci regarde les freres & les nevoux du pape pendant son pontificat, lorsqu'ils sont reconnus par sa sainteté, quoiqu'ils ne soient point cardinaux, & qu'ils n'aient point d'autre caractere que celui de parent ; les chefs des quatre maisons de Rome, qui sont celles des Ursin, Colonne, Savelli, Conti, & le Connétable Colonne ; mais sa majesté n'en use pas de même avec les cadets de ces maisons, si ce n'est par une grace particuliere, comme on fit en 1676 au connétable Colonne, cadet de la maison de ce nom, & le préfet de Rome.

On en usoit de même avec le chef de la branche ainée de Savelli, éteinte en 1712 par la mort du prince Jules.

Si quelqu'un d'eux est chevalier des ordres du roi, on ajoute à la suscription, *chevalier de mes ordres*.

Les chefs des maisons des Ursins, Colonne, Savelli & Conti, *sont* :

Le duc Bracciano, il est chevalier du S. Esprit.

Le prince de Carbonano, duc d'Auticoli, qui signe Egidio Colonna.

Le duc Savelli

Et le duc de Poli, ainé de Conti.

Nota. *Monsieur* de Pomponne *les traitoit de* Monsieur & *d'*Excellence : *il leur donnoit du* très-obéissant serviteur, *lorsqu'ils lui en donnoient, sa regle étant de les traiter de la maniere qu'ils le faisoient.*

A mon cousin le duc de Nagarolles : il est de la maison de Ruspoli.

A mon cousin le duc de Carbognano : il est pere du duc d'Auticoli.

A mon cousin le duc d'Auticoli; il signe Egidio Colonna.

A mon cousin le duc de Sforce, chevalier de mes ordres.

A mon cousin le prince de Sonnine, chevalier de mes ordres.

Nota. *Le secrétaire d'état traite ce prince de* monsieur, *d'*excellence, *& de* très-humble & très-obéissant serviteur, *parce que ledit prince le traite de même.*

A mon cousin le prince de Masse, prince de Carrare.

Cette souscription a été changée depuis la lettre qu'il écrivoit au roi le 15 juin 1664 par laquelle il donnoit avis à sa majesté que l'empereur avoit érigé Masse en duché, & Carrare en principauté.

A mon cousin le duc de Bracciano, chevalier de mes ordres. Il s'appelle Flavio Ursin.

Il a un frere qui s'appelle Vicovaro, qui est traité de *Monsieur*, d'*Excellence*, & de *très-humble & très-obligé serviteur*, parce qu'il écrit de même.

Nota. *Le 6 avril 1685*, *Monsieur de* Croissy *traita Monsieur le prince de* Vomme d'excellence, *le prince ayant traité aussi Monsieur de* Croissy d'excellence, *& lui ayant mis à la souscription*,

Affettionnatissimo & obligatissimo servitore.

Henri IV écrivant au prince Borghese, frere du pape Paul V, & aux chefs des maisons des Ursins & Colonne, mettoit à la souscriptiou, *Votre bien bon cousin.*

La reine leur souscrivoit, Votre bonne cousine.

Le secrétaire d'état écrivant aux neveux du pape qui ne sont point cardinaux, met au chef *Monsieur*, & les traite d'*excellence*. Il en use de même avec les princes Romains, même avec les cadets, quand il en reçoit ce traitement, & se regle pareillement

pour la souscription sur ce qu'ils pratiquent à son egard : ce qui fait qu'aux uns il souscrit *très-humble & très-obligé serviteur*, aux autres, *très-affectionné & très-obligé serviteur*, &c. M. de Pomponne ne s'écartoit jamais de cette regle. *Et quelquefois*,

Humilissimo e devotissimo
Servitore, Il cardinal di Savoia.
Alla sacra maestà christianissima.

V. AUX PRÉLATS,

Seigneurs & Gentilshommes Romains.

Monſ.....

A Monſ....

VI. AU CHAPITRE DE S. JEAN DE LATRAN.

Chers & bien-amés.

A nos très-chers & bien-amés les chanoines & chapitre de S. Jean de Latran.

On leur écrivit le 8 *d'avril* 1683, *en réponse à un compliment sur les bonnes fêtes.*

VII. AU ROI DE SARDAIGNE.

J'ai marqué dans le premier article comment on écrivoit aux rois.

Le roi Victor *étoit aïeul maternel, & le roi d'à présent est oncle de S. M. Avant que cette maison fût parvenue à la royauté, on écrivoit au duc de Savoie,*

Mon frere,

Votre bon frere.

Et dans les lettres de la main, Henri IV *mettoit*, Votre bien bon frere.

A mon frere le duc de Savoie.

A ma sœur la duchesse de Savoie.

La reine écrivoit comme le roi; mais aux lettres de la main à la duchesse de Savoie, elle souscrivoit :

Votre bonne & affectionnée sœur.

La reine Marie *de Médicis souscrivoit* Votre

bien bonne ſœur, *au duc & à la ducheſſe de Savoie; & au prince de Piémont*, Votre bien bonne tante: *à l'égard des autres princes & princeſſes, elle leur ſouſcrivoit*, Votre bonne tante.

*Le ſecrétaire d'état les traitoit d'*alteſſe royale, *depuis l'an* 1696, *& mettoit à la ſuſcription,*

A. S. A. R. Monſeigneur le duc de Savoie.

Henri IV *traitoit de neveu les princes de Savoie, fils du duc, & leur donnoit le* Votre.

Mon neveu,

Votre bon oncle.

A mon neveu le prince de Piémont.

A mon neveu le prince Philibert, grand-prieur de Caſtille.

A mon neveu le cardinal de ſavoie.

On n'a point écrit au prince de Piémont ſous le regne de Louis XIV, *mais ſeulement en* 1664, *à* D. Antonio, *bâtard de la maiſon de Savoie: on mit,*

A Monſ. Don Antonio de Savoie.

En adreſſant cette lettre à M. Servien, *alors ambaſſadeur en Piémont, on lui manda que ſi* D. Antonio *prétendoit du couſin, & qu'on lui eût donné ce titre autrefois, il ne la rendît pas. Il manda depuis qu'elle avoit été reçue.*

Louis XIII *traitoit de couſin les freres du duc.*

REMARQUES.

Voici la forme des lettres que le duc Charles-Emmanuel & les princes ſes enfants écrivoient à Henri IV.

Le Duc.

Monſeigneur.

Et ſur ce, baiſant les mains de votre majeſté,
Je ſuis,

Monſeigneur,

Votre très-humble & très-obéiſſant
ſerviteur Emmanuel.

Au roi,

Au roi très-chrétien.

Il souscrivoit aussi à la Reine, après avoir employé le mot de majesté *à la fin*,

Son très-humble & très-obéissant serviteur.

Le prince de Piémont.

Monseigneur,
Votre majesté,
A laquelle faisant très-humble révérence, je demeure sans fin,

Son très-humble, très-obéissant & très-obligé serviteur Amedeo.

Au roi,
Le second,
Monseigneur.
Auquel me remettant, je fais la révérence à votre majesté, & prie Dieu de la combler de toutes félicités, demeurant à toujours,
Monseigneur.
De votre majesté,
A laquelle je baise très-humblement les mains, très-humble & très-obéissant serviteur Philiberto.
Au roi.
Le troisieme qui est le cardinal Maurice.
Sacra christianissima Maestà
Di vostra Maestà.
Humilissimo e ubbidientissimo.
Servitore, Mauricio cardinali di Savoia.
Alla maestà del re christianissimo.

VIII. AUX PRINCES D'ITALIE.

Mon cousin.
Point de Votre.
A mon cousin le grand-duc de Toscane, *ou* le duc de Modene, *ou* de Guastalle, *ou* de la Mirandole.
Aux princes leurs fils ainés, on écrit, A mon cousin le prince de....

Aux Princes leurs fils puînés, freres, oncles ou neveux, A mon Couſin Don (*le nom de baptême*) de...

La reine ſouſcrit à tous les princes d'Italie,

Votre bonne Couſine.

Le ſecrétaire d'état écrivant au grand-duc de Toſcane, mettoit *Monſeigneur*, le traitoit d'*alteſſe ſéréniſſime*, & ſouſcrivoit, *A Monſeigneur le ſéréniſſime grand-duc de Toſcane.*

Il traite auſſi les autres princes ſouverains de *Monſeigneur* & d'*Alteſſe.*

R E M A R Q U E S.

Les princes & les princeſſes d'Italie écrivent au roi en François, ou en Italien.

1° *A l'égard des lettres Italiennes on a varié pour l'inſcription. Au temps d'*Henri IV, *de* Louis XIII, *les grands-ducs* François I *&* Coſme II, *les grandes-ducheſſes* Criſtine *&* Marie-Madeleine, *& le duc de Bracciano, chef de la maiſon des Urſins, mettoient*,

Sacra chriſtianiſſima real maeſtà.

Le duc de Parme & le duc Sforce mettoient à peu près de même, ſavoir,

Sacra regia chriſtianiſſima maeſtà.

Le duc de Modene & quelqu'autres,

Sacra chriſtianiſſima maeſtà, *ou bien* Sacratiſſima maeſtà, *ou enfin*, Sacra maeſtà.

Le duc & la ducheſſe de Mantoue, tous les princes de leur maiſon, & le cardinal d'Eſt, mettoient,

Sire,

A la ſouſcription, tous les princes mettoient,

Di voſtra maeſtâ chriſtianiſſima, *ou du moins* Di voſtra maeſtà.

Pour le ſerviteur, la plupart des princes écrivoient,

Humiliſſimo ſervitore.

A quoi quelques-uns ajoutent le devotiſſimo, *ou l'*obligatiſſimo. *Le grand-duc* François I *employoit*

employoit quelquefois l'affectionatissimo, *au lieu de* l'humilissimo.

Les princesses mettoient pareillement,

Humilissima serva,

En y ajoutant de même, quand elles vouloient d'autres épithetes.

César d'Est, duc de Modene, & la duchesse sa femme chargeoient cette partie,

Humilissimo, devotissimo & ubbidientissimo servitore.

Humilissima, devotissima & ubbidientissima serva.

Les mêmes variétés se trouvent dans les suscriptions : elles s'accordent toutes en ce que le mot Maestà *y est employé ; mais les épithetes qu'on y joint sont différentes, à peu près comme dans l'inscription. Après ces mots,* Alla maestà del rè *ou* del rè di Francia, *on y avoit ajouté*,

Par le grand-duc, mio sigre affmo.

Par le duc de Mantoue, mio sigre affmo, *c'est-à-dire*, osservantissimo.

Par le duc de Parme & quelques autres, mio sigre *seulement.*

Par le duc de Modene, mio sig, colmo, *c'est-à-dire*, colendissimo.

Et il est à remarquer, 1° *que dans ces lettres Italiennes, ni princes, ni princesses ne font mention de l'alliance qu'ils ont avec le roi.*

2° *A l'égard des lettres Françoises, en voici deux exemples : le premier de* Christine *de Lorraine, grande-duchesse de Toscane*,

Monseigneur,

Votre très-humble, très-obéissante tante,
niece & servante.

Au roi,

Monseigneur.

Le second de Marguerite *de Savoie, princesse de Mantoue*,

Monseigneur,

Di vostra maestà.

Sa très-humble niece & servante.

Au roi.

Cette princesse étoit une de celles qui, en écrivant en Italien, mettoit Sire *en chef.*

3° *Les mêmes choses ont été observées à peu près dans les lettres écrites par les princes & les princesses d'Italie à la reine* Marie *de Médicis : les seules différences qui méritent d'être remarquées, viennent de ce qu'elle y avoit des parents, & ces différences n'ont lieu qu'à l'égard de la souscription : le grand-duc, oncle de la reine, souscrivoit,*

Affma serre zio cugino,

Et la grande-duchesse,

Humillma e Ubbma zia serva.

D. Antonio *de Médicis, frere de la reine,*

Humillma e Ubbmo fretello e serre,

La duchesse de Modene, sa tante,

Humillma Devorema Ubbma zia & serva.

La duchesse de Mantoue, sœur de la reine, étoit la seule qui marquât la parenté au chef,

Sacra christianissima maestà mia sorella.

Elle n'en faisoit aucune mention à la suscription. A l'égard des autres princes de la maison de Médicis, ils écrivoient à la reine, de même que s'ils n'eussent point été parents, & les ducs de Mantoue & Modene ne se prévaloient pas davantage de leur affinité.

IX. AU GRAND-MAITRE DE MALTE.

Mon cousin,

A mon cousin le grand-maître de Malte.

La reine lui souscrit,

Votre bonne cousine.

Aux autres personnes de cet ordre.

A Messrs. les commandeurs & chevaliers de l'ordre de S. Jean de Jerusalem de la langue de France.

A Messrs. les commandeurs & chevaliers de l'ordre de S. Jean de Jérusalem de la langue de Provence.

Le roi écrit aux uns & aux autres en pluriel.

A M.... grand-prieur de France, *& au chef*, Monsr. le grand-prieur de France.

S'il est de naissance à être traité de cousin, comme il est ordinaire, on lui écrit au chef, mon cousin, *& à la suscription*, A mon cousin le grand-prieur de France.

A Monsr.... grand-prieur de Champagne.

A Monsr.... grand-prieur de S. Gilles de l'ordre de Malte.

On met au chef, Monsr. le grand-prieur de Champagne *ou* de S. Gilles.

A mon cousin le grand-maître & Messrs. du conseil de l'ordre de S. Jean de Jerusalem.

A Monsr.... grand-croix, commandeur, chevalier, religieux de l'ordre de Malte.

A Monsr. le chevalier..... procureur de la langue de France à Malte.

A Messrs. les procureurs du couvent, trésoriers de l'ordre de S. Jean de Jérusalem.

A Monsr. le bailli de .... grand-croix, commandeur, chevalier & religieux de l'ordre de S. Jean de Jérusalem.

Le grand-maître de Malte a le titre d'éminence, *& le secrétaire d'état lui fait le même traitement qu'aux cardinaux*. Monseigneur, de votre éminence le très-humble & très-obéissant serviteur.

ARTICLE IV.

INSCRIPTIONS,

SOUSCRIPTIONS ET SUSCRIPTIONS *DES LETTRES* DU ROI ET DE LA REINE,

POUR L'ALLEMAGNE.

I. A L'EMPEREUR.

Commencement,

MONSIEUR MON FRERE,
& très-amé cousin,

On le traite de Majesté *dans le corps de la lettre.*

Souscription.

Très-affectionné frere & cousin de votre majesté.

Suscription.

Au sérénissime empereur,
Monsieur mon frere & très-amé cousin.

REMARQUES.

L'empereur écrit au roi de la même sorte en Italien.

Sig. fratello e cugino mio amantissimo.

Le traite de maestà *dans le corps de la lettre.*

Di vostra maestà affettionatissimo, fratello e cugino.

Al sermo rè di Francia Sig. fratello e cugino mio amantissimo.

Ce fut en 1661 que l'on convint de la maniere dont les princes devoient s'écrire de la main, & les premieres lettres furent écrites à la fin de l'année 1664. Auparavant il n'y avoit commerce entr'eux que par lettres en placard, sans *Majesté*, de part ni d'autre. On y suivoit cette forme.

Commencement,

Très-haut, très-excellent & très-puissant prince notre très-cher & très-amé bon frere & cousin.

Souscription.

Votre bon frere & cousin.

Suscription.

A très-haut, très-excellent & très-puissant prince notre très-cher & très-amé bon frere & cousin l'empereur.

Le roi écrit à l'impératrice, de même qu'à l'empereur, toujours de la main, & sans difference dans le cérémonial.

La reine écrit à l'empereur comme le roi & lui souscrit.

Très-affectionnée sœur & cousine de votre majesté.

Quand l'empereur oublie de traiter la reine de sœur, *elle ne le traite que de cousin.*

La reine Anne *d'Autriche a écrit quelquefois à l'empereur de la main: telle étoit la forme de ses lettres.*

Commencement,

Monsieur mon frere.

Souscription.

Monsieur mon frere, votre bonne chere sœur.

Suscription.

A l'empereur,

Monsieur mon frere.

Aucun des ministres ou officiers de la cour ou des armées de l'empereur n'a le traitement de cousin *à cause de sa charge.*

R E M A R Q U E S.

L'Empereur Rodolphe II, *écrivit en la maniere suivante à* Henri IV.

Commencement,

Rodolphe II, par la grace de Dieu, élu empereur des romains, très-auguste roi d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie & d'Esclavonie, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, marquis de Lusatie, &c.

Au sérénissime & très-chrétien prince & seigneur Henri IV, roi de France, &c. notre allié & très-cher frere, salut, votre continuel & perpétuel accroissement de notre amour fraternel & de toute félicité.

Sérénissime, très-chrétien prince, parent & très-cher frere, nous avons, &c.

Fin & Souscription.

Cependant recommandant votre sérénissime grandeur à la garde & protection divine. Donné le...

De votre même sérénité le frere,

Rodolphe.

Ici la date du lieu & le contre-seing du secrétaire.

Suscription.

Au sérénissime & très-chrétien prince & seigneur Henri IV, roi de France, &c. notre allié & très-cher frere.

Il écrivit de même en latin à la reine *Marie de Médicis*, si ce n'est qu'il lui souscrivit,

Bonus frater patruelis.

II. AU ROI DE HONGRIE.

Monsieur mon frere.

On le traite de Majesté *dans le corps de la lettre.*

Votre bon frere.

A Monsieur mon frere, le roi de Hongrie.

On convint en 1661 que l'on écriroit de cette maniere au roi de Hongrie, au cas qu'il y en eût un qui ne fût pas empereur. Ce fut à l'occasion de l'empe-

reur *Léopold* qui avoit été roi de Hongrie, trois ans avant que d'être empereur, & à qui l'on n'avoit écrit que par les lettres en placard, en même forme que celles qu'on adressoit à l'empereur, sans le traiter de *Majesté.*

La reine écrivoit de même, & souscrivoit,

Votre bonne sœur.

III. AUX ÉLECTEURS.

Il y a précisément neuf électeurs; savoir, les archevêques de Mayence, de Treves, de Cologne, le roi de Bohême, qui depuis long-temps est toujours de la maison d'Autriche, l'électeur de Baviere, l'électeur de Saxe, l'électeur de Brandebourg, présentement roi de Prusse, l'électeur Palatin & l'électeur de Brunswic *ou* d'Hanover, présentement roi de la Grande-Bretagne.

Il n'y en avoit anciennement que sept, l'électeur Palatin étoit le cinquieme. En 1623 la dignité électorale fut ôtée à *Frédéric*, Electeur Palatin, & on la donna à *Maximilien*, duc de Baviere, avec le rang, les prérogatives & les titres qui y étoient attachés. En 1648 on rétablit l'électorat dans la branche aînée de la maison Palatine; mais sans rien changer à ce qui avoit été fait en faveur de la branche cadette, qui est celle de Baviere, & ce fut moins un rétablissement, qu'une création d'un huitieme électorat. On régla même que ce nouvel électorat demeureroit suprimé au défaut d'hoirs mâles dans cette branche aînée, afin que le nombre des électeurs fût réduit à sept.

En 1682, *Ernest-Auguste*, pere de *George* I, roi de la Grande-Bretagne, obtint de l'empereur *Léopold* l'érection d'un neuvieme électorat en sa faveur; mais il s'y trouva des difficultés qui ne purent être levées de son vivant, & son fils ne fut reçu dans le college des Electeurs que le 7 de Septembre 1708.

Tous les électeurs , à la réserve du roi de Bohême , étoient traités autrefois de *cousin* , & on ne leur donnnoit point le *votre* : l'électeur de Brandebourg fut le premier que le roi traita de *frere* ; en conséquence d'un traité particulier fait avec lui en 1656. L'année suivante on en usa de même avec les électeurs de Baviere & Palatin , & ces électeurs , de même que celui de Brandebourg , se firent une loi de donner la *majesté* au roi dans leurs lettres , au lieu de la *sérénité royale* qu'ils lui donnoient auparavant. La formule générale pour ces trois Electeurs fut celle-ci.

Commencement ,

Mon frere.

Souscription.

Votre bon frere.

Suscription.

A mon frere le duc de Baviere , prince & électeur du S. Empire.

A mon frere le marquis de Brandebourg , prince & électeur du S. Empire.

A mon frere le comte Palatin du Rhin , prince & électeur du S. Empire.

En 1664 *on commença aussi à traiter de* frere *l'électeur de Saxe , qui , de son côté, se fit une loi de traiter le roi de* majesté ; *& la suscription fut ,*

A mon frere le duc de Saxe , prince & électeur du S. Empire.

A l'égard du roi de Bohême , quand il y en a eu un autre que l'empereur , on lui a écrit par lettres en placard , très-haut , très-excellent , &c. *sans le traiter de* majesté.

Les électeurs de Mayence & de Treves ont toujours été traités de cousins *sans le* votre.

A mon cousin l'électeur de Mayence *ou* de Trevês , électeur du S. Empire.

Pour ce qui est de l'électeur de Cologne , celui qui , dans le temps des troubles de la minorité de

Louis XIV, avoit donné une retraite au cardinal *Mazarin*, fut traité de frere, par pure grace, & à la priere de ce cardinal; mais sans tirer à conséquence pour ses successeurs, n'ayant pas été jugé convenable de communiquer cette qualité à des électeurs ecclésiastiques & électifs.

La reine écrit aux électeurs, comme le roi: elle souscrit aux électeurs laïques,

Votre bonne cousine.

Et aux électeurs ecclésiastiques,

Votre bonne sœur.

M. de Lyonne écrivant au duc de Baviere, mettoit à la souscription, qui seule est suffisante pour donner une idée du reste,

A son altesse sérénissime monseigneur le duc de Baviere, prince & électeur du S. Empire.

REMARQUES.

L'électeur de Cologne donnoit la majesté au roi Henri IV:

Sire,

Priant Dieu qu'il donne à votre majesté, sire, longue & heureuse vie. De.....

De votre majesté,

Très-humble serviteur.

Et de même à la reine Marie *de Médicis*:

Madame, &c.

L'électeur de Mayence donnoit aussi la majesté au roi dans le corps de la lettre, & dans la souscription. Pour l'électeur de Treves, il mettoit au chef, monseigneur, *& souscrivoit*:

De votre dignité royale,

Très-affectionné serviteur.

L'électeur Palatin employoit aussi le terme de dignité royale: *mais les électeurs de Saxe & de Brandebourg usoient de celui de* sérénité royale.

Voici la forme d'une lettre de Frédéric, *électeur Palatin*, à Henri IV:

Monsieur, & très-honoré cousin,

de votre dignité royale,

bien très-humble & très-affectionné cousin.

Au roi.

L'*électrice* Louise-Julienne, *sa femme, écrivit,*

Monseigneur,

votre très-humble & très-obéissante servante & cousine.

Chrétien II, *électeur de Saxe, écrivoit au même prince en cette forme,*

Serenissime rex, serenitati vestræ regiæ salutem.

Dei gratia, Christianus II, duc Saxoniæ, &c. *tous ses titres, & puis le corps de la lettre; à sa souscription,*

Christianus elector.

Suscription.

Serenissimo principi regi Henrico, regi Franciæ & Navarræ, &c. Domino consanguineo nostro charissimo.

Pour ce qui est de Brandebourg, l'électeur Joachim-Fréderic *écrivit de la maniere suivante :*

Serenissime Christianissime rex, domine consanguine & affinis observantissime, eamdem amicitiam nostram.

La lettre finit par la date. Dabantur ex arce nostra, &c.

Suscription.

Regiæ serenitatis vestræ.

Studiosissimus consanguineus & affinis.

Joachim-Fredericus, dei gratia, marchio, &c. *tous ses titres : & au-dessous,*

Joachimus-Fredericus elector.

Suscription.

Serenissimo principi ac Domino Dno Henrico IV. chrmo regi Galliarum & Navarræ, &c. Dno consanguineo & affini nostro observantissimo.

L'électeur Jean Sigismond, *successeur de Joachim-Frédéric, écrivit en François,*

Monseigneur, & très-honoré cousin.

A la fin de la lettre, je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble & très-affectionné serviteur, Jean-Sigismond.

Et : Au roi très-chrétien.

IV. AUX ÉLECTEURS EN CORPS.

Commencement,

Très-chers, grands amis, & alliés & confédérés.

Suscription.

Votre bon frere, allié & confédéré.

Suscription.

A nos très-chers, grands amis, alliés & confédérés les électeurs du Saint-Empire.

Ces lettres s'écrivent en papier large. Avant l'année 1664 *on se servoit de papier long, & l'on écrivoit*,

Mes freres & cousins.

Point de votre.

A mes freres & cousins les électeurs du Saint-Empire.

V. AUX PRINCES D'ALLEMAGNE.

On les traite tous, sans exception, de cousin, *sans leur donner le* votre.

Ces princes sont :

1° *Les archiducs & archiduchesses d'Autriche.*

A ma cousine l'archiduchesse (*son nom de baptême*) *& de même pour les archiducs, quand il y en a eu* : A mon cousin l'archiduc *tel.*

2° *Les princes de la maison de Baviere*,

A mon cousin le prince *tel* de Baviere.

Quand l'électeur est mineur, on écrit ainsi au prince de la maison qui a l'administration :

A mon cousin le prince *tel*, administrateur de l'électorat de Baviere.

C'est la même chose dans les autres électorats laïques.

3° *Les princes de la maison Palatine.*

A mon cousin le comte *tel* de Sultzbach, *ou* duc de Birckenfeldt, prince du S. Empire.

4° *Les princes de la maison de Saxe.*

A mon cousin le duc de Saxe-Weissenfels, *ou* de Saxe-Metsbourg *ou* de Saxe-Eisnach, *ou* de Saxe-Gotha, *ou* de Saxe-Meinungen, &c. prince du S. Empire.

S'il y avoit lieu d'écrire à ceux de ces princes qui n'ont point la régence, on mettroit,

A mon cousin le prince *tel*, de Saxe-Weissenfels, *par exemple*, prince du S. Empire.

5° *Les princes de la maison de Brandebourg :*

A mon cousin le grand-maître de l'ordre Teutonique, prince du S. Empire.

A mon cousin le margrave *tel*, de Brandebourg-Scheved, prince du S. Empire.

A mon cousin le marquis *tel*, de Brandebourg-d'Anspach, prince du S. Empire.

A mon cousin le marquis *tel*, de Brandebourg-Culmback, prince du S. Empire.

6° *Les princes de la maison de Brunswick :*

A mon cousin le duc de Brunswick, de Luxembourg & de Wolfembuttel, prince du S. Empire.

A mon cousin le duc *tel*, de Brunswick-Bevern, prince du S. Empire.

7° *Les ducs de Mecklembourg :*

A mon cousin le duc *tel*, de Mecklembourg-Schverin, prince du S. Empire.

A mon cousin le duc *tel*, Mecklembourg-Streliz, prince du S. Empire.

Ce qui oblige à mettre le nom de baptême, c'est que les aînés & les cadets sont également traités de ducs, ou de marquis, ou de princes, de sorte qu'on ne les distingue que par leur nom de baptême.

8° *Les Princes de Wirtemberg :*

A mon cousin le duc de Wirtemberg-Stutgard, prince du S. Empire.

A mon cousin le prince *tel*, de Wittemberg, prince du S. Empire.

A mon cousin le duc de Wittemberg-Oëls, prince du S. Empire.

9° *Les princes de la maison de Hesse :*

A mon cousin le landgrave de Hesse, prince du S. Empire.

A mon cousin le prince *tel*, de Hesse - Cassel, prince du S. Empire.

A mon cousin le landgrave de Hesse-Rheinfels, *ou* de Hesse-Darmestat, *ou* de Hesse-Hombourg, prince du S. Empire.

10° *Les marquis de Bade :*

A mon cousin le marquis *tel*, de Bade-Baden, *ou* de Bade-Duriac, prince du S. Empire.

11° *Les ducs de Holstein :*

A mon cousin le duc *tel*, duc de Holstein.

A mon cousin le duc *tel*, duc de Selswick-Holstein.

12° *Les princes d'Anhalt :*

A mon cousin le prince *tel* d'Anhalt-Dessau, *ou* d'Anhalt-Bernburg, *ou* d'Anhalt-Coëthen *ou* d'Anhalt-Zerbst, prince du S. Empire.

13° *L'archevêque de Saltzbourg :*

A mon cousin l'archevêque de Saltzbourg, prince du S. Empire.

14° *Les évêques de Bamberg, Wurtzbourg, de Worms, d'Eicsted, de Spire, Strasbourg, de Constance, d'Ausbourg, d'Hideskeim, de Paderborn, de Freysingen, de Ratisbonne, de Passau, de Trente, de Brixen, de Basle, de Liege, d'Osnabrug, de Munster, de Lubec & de Coire.*

A mon cousin l'évêque de... prince du S. Empire.

Il n'est pas rare de voir plusieurs de ces quatre évêchés tenus par le même prince ; on les marque alors dans la suscription.

A mon cousin l'évêque de ... & de ... prince du S. Empire.

*Je trouve dans le formulaire d'*Henri IV,

A monsieur l'évêque de Spire.

La reine souscrit à tous les princes de l'Empire,

Votre bonne cousine.

Il y a plusieurs abbés & abbesses qui ont le titre & le rang de princes & de princesses de l'Empire ; l'énumération en est inutile. On les traite de *Monsieur.*

Il y a plusieurs princes modernes, & entr'autres les ducs d'Aremberg, les princes de Hohenzollern, de Lobkowitz, de Salms, de Dietrichstein, de Nassau, de Frustemberg, d'Oëttingen, d'Ostfrise, *&c.* Avant que les comtes de Hanau & de Valdec fussent élevés à la dignité de prince, on leur a écrit,

A mon cousin, le comte de Hanau.

A mon cousin, le comte de Valdec.

REMARQUES.

L'archiduc Mathias *écrivit en cette forme à* Henri IV *une lettre en placard :*

Sérénissime, très-puissant & très-chrétien prince Henri IV., roi de France & de Navarre, notre seigneur, ami, allié & parent, très & honoré Mathias, par la grace de Dieu, archiduc d'Autriche, &c. désire salut, prompt désir de gratification, & accroissement continuel de toute félicité. Sérénissime, très-puissant, & très-chrétien prince, seigneur, ami, allié, & très-cher & honoré parent. *Suivoit le corps de la lettre, qui finissoit par la date,* Donné à Vienne, &c.

Souscription.

De votre grandeur & sérénité royale, le meilleur ami, voisin & cousin.

Suscription.

A sérénissime, &c.

L'archiduc Léopold *écrivit au même roi de sa main :*

Serenissime rex & potentissime domine & affinis

colendissime, Deo meo, &c. Ex arce juliacenti 29 julii, anno 1609.

Regiæ majestatis

Observantissimus affinis & sincerus amicus.

Suscription.

Serenissimo & potentissimo principi domino christianissimo Henrico IV, Galliarum & Navarræ regi domino & affini collendissimo.

L'arhiduc Maximilien *écrivit à peu près de même* à Louis XIII ; *mais à la souscription il ajouta*, & servitor.

La plupart des princes d'Allemagne, écrivant à Henri VI, *lui donnoient la Majesté.*

Jean, *comte Palatin*, Ernest, *marquis de Brandebourg*, Christian, *prince d'Anhalt*, Frédéric, *duc de Wirtemberg, le prince* Louis-Frédéric, *son fils*, *&* Maurice, *Landgrave de Hesse, tous ces princes mettoient au chef*,

Sire,

Ils souscrivoient,

De votre majesté,

Bien humble & très-affectionné cousin & serviteur.

Bien humble & obéissant serviteur.

Très-humble & très-affectionné serviteur.

Bien humble cousin & serviteur.

Très-humble serviteur & ami.

A la suscription les uns mettoient au roi, *& les autres*, au roi très-chrétien.

VI. A LA DIETE DE L'EMPIRE.

Commencement,

Très-chers & grands amis.

Fin,

Priant Dieu qu'il vous ait, très-chers & grands amis, en sa sainte & digne garde. Ecrit à... *sans autre souscription que le nom.*

A nos très-chers & grands amis les électeurs, princes & états du S. Empire, ou leurs ambassadeurs & députés assemblés à la diete générale de Ratisbonne.

On suivit en 1682 la forme que l'on avoit déjà employée en 1662 & 1664. En 1680 on écrivit autrement; *savoir*,

Très-chers & grands amis.

La fin comme ci-dessus. Et la suscription :

A nos très-chers & grands amis, alliés & confédérés, les électeurs, princes & états de l'empire, assemblés à Ratisbonne, ou, en leur absence, à leurs députés.

Cette lettre fut reçue, mais avec quelque mécontentement de la part des ministres des électeurs, qui trouverent que le titre de députés n'étoit pas convenable pour eux.

En 1679 le ministre de Mayence, comme directeur de la diete, refusa une autre lettre où il y avoit une souscription, parce qu'il n'y étoit fait mention ni d'ambassadeurs, ni de députés. En voici la forme :

Commencement,

Très-chers & grands amis, alliés & confédérés.

Fin,

Priant Dieu qu'il vous ait, très-chers & grands amis, alliés & confédérés, en sa sainte & digne garde. Écrit à ....

Souscription.

Votre bon ami, allié & confédéré.

Suscription.

A nos très-chers & grands amis, alliés & confédérés, les électeurs, princes & états du S. Empire, assemblés à Ratisbonne.

On a écrit autrefois,

A nos très-chers & grands amis, alliés & confédérés les électeurs, princes, états & villes de l'empire, ou leurs députés assemblés à .....

Et plus anciennement encore,

A nos très-chers & bien amés, les députés & consuls des états, électeurs & princes du S. Empire, assemblés à ....

VII. AUX CERCLES.

Très-chers & bons amis, alliés & confédérés.

A nos très-chers & bons amis, alliés & confédérés les princes, états & villes de l'empire, assemblés à....

On écrivoit en cette forme, le 22 de Juin 1683, au cercle de Suabe, assemblé à Ulm. Sur quoi il faut remarquer qu'il ne s'y trouve point d'électeur, non plus que dans le cercle de Franconie. Comme, au contraire, les cercles du haut & bas Rhin, de la haute & la basse Saxe, de Baviere & de Westphalie, ont des électeurs pour directeurs, on croit qu'en leur écrivant on mettoit :

A nos très-chers & bons amis, alliés & confédérés, les électeurs, princes, états & villes de l'empire, ou leurs ambassadeurs & députés, assemblés à....

Du moins est-il certain qu'on a écrit une fois au cercle de la haute-Saxe, en la forme suivante :

A nos très-chers & bons amis les ambassadeurs & députés des électeurs, princes & états du cercle de la haute-Saxe, assemblés à ...

VIII. AUX VILLES IMPÉRIALES *en général :*

Très-chers & bons amis.

A nos très-chers & bons amis les sénateurs & consuls des villes impériales & anséatiques.

Le secrétaire d'état leur écrivant, laisse une ou deux lignes après messieurs ; *il souscrit,*

Votre très-humble & très-affectionné serviteur.

Et à la ſouſcription il met :

A Meſſieurs,

Meſſieurs les conſuls & ſénateurs des villes Anſéatiques.

IX. AUX VILLES IMPÉRIALES *En particulier.*

A toutes on met au chef,

Très-chers & bons amis.

Mais la ſuſcription varie, à cauſe de la différence des noms que chaque ville donne à ſes magiſtrats : différence à laquelle ils ſouhaitent qu'on ait égard; ainſi l'on met pour la ville de Francfort ſur le Mein :

A nos très-chers & bons amis les préteurs, conſeils & magiſtrats de la ville de Francfort.

Pour Hambourg.

A nos très-chers & bons amis les proconſuls & magiſtrats de la ville de Hambourg.

De même pour Lubec.

Pour Dantzic.

A nos très-chers & bons amis les magiſtrats & conſeils de la ville de Dantzic.

Pour Konisberg.

A nos très-chers & bons amis les conſuls & conſeillers de la ville de Konisberg.

Pour Liege.

A nos très-chers & bons amis les états du pays de Liege & comté de Looz.

A nos très-chers & bien-amés les bourguemeſtres & conſeil de la ville de Liege.

A nos très-chers & bien-amés les échevins de la ſouveraine juſtice du pays & cité de Liege.

Ce ſont deux corps ſéparés ; les premiers ſont pour la police de la ville, & les ſeconds ont juriſdiction ſur tout le pays. Le ſieur de Vill, qui étoit du nombre des derniers, ayant eu beſoin d'une lettre du roi à ſes confreres en ſa faveur, demanda qu'elle fût ainſi écrite.

Pour Strasbourg.

A nos très-chers & bons amis, les magnifiques ſeigneurs le ſtameſter & conſeil de la république de Strasbourg.

On leur écrivoit ainſi peu de temps avant qu'ils fuſſent ſujets du roi : plus anciennement on leur avoit écrit,

A nos très-chers & bons amis les préteurs, conſuls & ſénat de la république de Strasbourg.

Et plus anciennement encore.

A nos très-chers & bons amis les maîtres & ſénat de la ville & république de Strasbourg.

Préſentement qu'ils ſont ſous la domination de la France, ils ne ſont traités ni de magnifiques ſeigneurs, *ni de* bons amis, *& la formule*, Très-chers & bien amés, *eſt la ſeule qui leur convienne.*

Il en eſt de même pour les villes d'Alſace qui ſont ſous la domination de la France.

REMARQUES.

La ville d'Aix-la-Chapelle écrivit en la maniere ſuivante à la reine Marie *de Médicis.*

Commencement, Madame.

Souſcription.

De votre majeſté,

Très-humbles & très-obligés ſerviteurs & voiſins les bourguemeſtres, échevins & conſeil du ſiege royal & ville impériale d'Aix.

Par ordonnance de meſd. ſieurs.

La ſignature du ſecrétaire.

Suſcriſption.

A la Reine.

ARLICLE V.

INSCRIPTIONS,

SOUSCRIPTIONS ET SUSCRIPTIONS *DES LETTRES* DU ROI ET DE LA REINE, *POUR LE NORD,*

I. AU ROI DE DANEMARCK.

Commencement.

MONSIEUR MON FRERE,

Souscription.

Votre bon frere.

Suscription.

Au roi de Danemarck,
Monsieur mon frere.

Louis XIV *ne lui donnoit point la majesté, & l'on écrit à la reine comme au roi.*

Pour les lettres en placard, c'est la formule ordinaire.

Très-haut, très-excellent, &c.

A très-haut, &c. Roi de Danemarck & de Norwege.

La reine écrit comme le roi & souscrit,
Votre bonne sœur.

II. AU PRINCE DE DANEMARCK,

Mon frere,
Votre bon frere,

A mon frere le prince de Danemarck.

La couronne de Danemarck, quoique toujours possédée, depuis l'an 1448, par la même maison, qui est celle d'Oldembourg, a été élective jusqu'au mois d'octobre 1660, que les états la déclarerent héréditaire en faveur de *Frédéric* III, qui venoit de délivrer le royaume, que les Suédois avoient envahi. C'est pour cela qu'en écrivant au prince *Christian*, fils ainé de *Frédéric* III, à qui il succéda, on mit à la suscription :

A mon frere Christian, prince élu de Danemarck & de Norwege.

Les autres fils du roi & ses freres sont pareillement traités de frere, *& les autres princes de* cousin, *sans le* votre.

Henri IV *ne traitoit que de* cousin *le duc de Holstein, frere du roi* Frédéric II, *& dans les lettres en placard à ce roi, on mettoit tous ses titres* : A très-haut, &c. le roi de Danemarck & de Norwege, duc de Holstein & Slesviez, & comte de Holdembourg & Delmenborst.

La reine écrit comme le roi, à la réserve de la souscription, où elle met pour tous les princes traités de cousins,

Votre bonne cousine.

Aucuns des ministres ou des grands officiers de ce royaume n'est traité de cousin.

III. AU ROI DE POLOGNE.

Monsieur mon frere,

Votre bon frere.

Au roi de Pologne,

Monsieur mon frere.

Louis XIV *ne lui donnoit point la* majesté.

Les lettres en placard sont en la forme ordinaire : Très-haut, &c.

On écrit à la reine comme au roi.

Le roi *Casimir* ayant stipulé par le traité d'Oliva,

qu'on lui donneroit le titre de roi de Suede, prétendit devoir être traité de majesté, parce qu'on le donne au roi de Suede; mais quelques instances qu'il eut faites, le titre de majesté ne lui fut point accordé.

Quelques temps après ce prince fit un traité par lequel il stipula qu'il continueroit à prendre le titre de roi de Suede, mais qu'il ne le transmettroit pas à ses successeurs.

Henri IV *n'écrivoit au roi de Pologne qu'en placard, & ordinairement en Latin.*

Serenissime & potentissime princeps, domino consanguine charissime.

Souscription.

Serenitatis vestræ bonus frater consanguineus.

En François on mettoit, Votre bon frere & cousin.

Suscription.

Serenissimo ac potentissimo principi domino Sigismundo III, regi Poloniæ, fratri & consanguineo nostre charissimo.

La reine écrit comme le roi.

IV. AUX ÉTATS DE POLOGNE.

Commencement,

Très-chers & grands amis, alliés & confédérés.

Fin,

Priant Dieu qu'il vous ait, très-chers & grands amis, alliés & confédérés, en sa sainte garde. Ecrit à....

Souscription.

Votre bon ami, allié & confédéré.

Suscription.

A nos très-chers & grands amis, alliés & confédérés les états du royaume de Pologne & grand-duché de Lithuanie.

Henri IV *leur écrivoit ainsi* :

Reverendissimi, illustrissimi, reverendi illustres, generosi, nobiles amici nobis dilectissimi.

V. AUX SÉNATEURS DE POLOGNE *en général*,

De même qu'aux états de Pologne.

Le sénat est composé des archevêques & évêques, des palatins, qui sont les gouverneurs des provinces; des castellans, qui sont comme les lieutenants de roi, & des huit officiers de la couronne, qui sont,

Le grand-maréchal, le grand-chancelier, le grand-chancelier de Lithuanie, le vice-chancelier de Pologne, le vice-chancelier de Lithuanie, le grand-maréchal de Lithuanie, le grand-trésorier de Pologne, le grand-trésorier de Lithuanie.

VI. AUX SÉNATEURS DE POLOGNE *en particulier.*

L'archevêque de Gnesme est traité de cousin,

A mon cousin le S.... archevêque de Gnesme, légat & premier prince.

Cet archevêque est primat, prince & premier sénateur de Pologne, toujours chef du sénat, & de toutes les dietes.

Dans l'interregne il est régent du royaume, & convoque la noblesse & les dietes : tout se fait en public en son nom : c'est à lui que les ambassadeurs & ministres étrangers s'adressent; & c'est lui enfin qui proclame le roi & qui le couronne.

L'archevêque de Léopold, & les quinze évêques sont traités de Monsieur.

A Monf.... évêque de Kaminiec.

Les palatins & castellans sont traités de même.

A Monf.... Palatin de Vilna, *ou* Castellan de Cracovie.

A l'égard des grands officiers de la couronne, le grand-maréchal est traité de cousin.

M. Vielo Polocki, *grand-chancelier, fut traité de même en* 1680, *en deux différentes lettres :*

A mon cousin le S. Vilo Polocki, grand-chancelier du royaume de Pologne.

On avoit écrit auparavant de la même façon à M. Georges Offolinski, *duc d'Osselin, grand-chan-*

celier ; mais il y a apparence que ce fut à cause de sa qualité de duc.

M. Vielo Polocki *ne voulut pas recevoir une lettre de M.* de Croisy, *dans laquelle il n'étoit pas traité d'excellence.*

*Sous le regne d'*Henri IV. *on écrivoit au grand-maréchal & au grand-chancelier en cette forme :*

Illustrissime vir amice nobis dilecte.

Illustrissimo viro, &c.

Les autres grands officiers sont traités de monsieur.

A Monf.... grand-maréchal de Lithuanie.

Quand il y a un grand-général des armées de Pologne, on le traite de cousin.

A mon cousin le S... grand-général des armées de Pologne.

A l'égard du grand-général des armées de Lithuanie, on le traite de monsieur.

Il y a des maisons auxquelles on a accordé le traitement de cousin, *comme celles de* Lubomirski, *de* Radzivil, *d'où vient qu'en* 1680 *on écrivoit ainsi au chevalier Lubomirski :*

A mon cousin le chevalier Lubomirski, enseigne de la couronne de Pologne.

On fait le même traitement aux ducs.

Les ambassadeurs que le roi envoie en Pologne, sont ordinairement chargés de lettres de créance pour les états de Pologne, pour les sénateurs en général, pour l'archevêque de Gnesne, pour le grand-maréchal, pour une bonne partie des autres grands officiers de la couronne ou de la cour.

REMARQUES.

Le grand-maréchal de Pologne écrivoit à la reine Marie *de Médicis en la maniere suivante :*

Serenissima regina signora clementissima.

Di vostra maestà.

Humilissimo servitore,

Il grand maral di Polonia.

VII.

VII. AU ROI DE SUEDE.

Commencement,

Monſieur mon frere.

Dans le corps de la lettre, votre Majeſté.

Souſcription.

Votre bien bon frere.

Suſcription.

Au roi de Suede,
Monſieur mon frere.

On a écrit en cette forme à la reine Chriſtine Madame ma ſœur, &c.

Mais on n'a point écrit de lettres de ſa main au roi de Suede, ſous le regne de *Louis XIV*, parce qu'on n'a reçu de ce roi que des lettres en placard.

On marque à la ſuſcription de ces ſortes de lettres tous les titres du roi de Suede : ainſi en écrivant aux rois *Charles XI* & *Charles XII*, on mettoit :

A très-haut, très-excellent & très-puiſſant prince, notre très-cher & très-amé bon frere, couſin & allié Charles, roi de Suede & des Vandales, grand-prince de Finlande, duc de Schonen, Eſtonie, Livonie, Carelie, Bréme, Werden, Stetein, Poméranie, Caſſubie & Vandales, prince de Rugie, ſeigneur d'Ingrie & Wiſmar, & comte Palatin du Rhin, duc de Baviere, Juliers, Cleves & Monts.

C'eſt que ces princes étoient de la maiſon Palatine, de la branche de Deux-Ponts. Le Roi de Suede d'à-préſent eſt de la maiſon de Holſtein-Gottorp : d'ailleurs il ne poſſede plus l'Eſtonie, la Livonie & l'Ingrie, ni Bréme & Werden. Les trois premieres provinces ont été cédées au czar, & Bréme & Werden au roi de la Grande-Bretagne, électeur d'Hanover. *Ainſi les titres du roi ſont* :

Adolphe-Frédéric, roi de Suede & des Vandales, grand-prince de Finlande, duc de Schonen, Stetein, Poméranie, Caſſubie & Vandales, prince

de Rugie, ſeigneur d'Ingrie & Wiſmar, duc de Holſtein-Gottorp.

La reine écrit comme le roi.

On a traité de couſin le grand-chancelier, le droſt, le connétable & le maréchal de Bannier.

A mon couſin...... grand-chancelier de la couronne de Suede.

A mon couſin le comte de...... droſt du royaume de Suede.

A mon couſin le comte de la.... connétable de Suede.

A mon couſin le maréchal de Bannier.

C'eſt qu'ils joignoient la qualité de ſénateur aux grandes charges qu'ils poſſédoient : le maréchal *Torſtenſon*, général des armées de Suede, n'étant point ſénateur, ne fut traité que de *monſieur.*

On a traité auſſi de couſin *le grand-amiral & le grand-tréſorier.*

VIII. AU DUC DE CURLANDE.

Mon couſin,

A mon couſin le duc de Curlande.

On ne lui donne point le votre.

La reine le lui donne.

IX. AU CZAR.

On lui écrivit en parchemin. Voici la forme d'une lettre qu'on lui écrivit en 1687.

Commencement :

Très-haut, très-excellent, très-puiſſant & très-magnanime prince, notre très-cher & parfait ami, czar & grand-duc de toute la grande, petite & blanche Ruſſie, Moſcovie, Kiovie, Wolodimer, & Nowogorod; czar de Cazan, czar d'Aſtracan, czar de Sibérie, ſeigneur de Pleskow, grand-duc de Smolenko, Twere, Jugor, Perme, Welski, Bulgar & autres; ſeigneur & grand-duc de Nowogorod inférieur, Tzernivgovie, Cezan, Coſtof,

lerossiux, Belozero, Obdor, Condinoes, & de tous les quartiers du nord; seigneur d'Ibérie, czar de Ziranme, duc de Cabardin, & duc des ducs de Circassie & Georgie, & de plusieurs autres seigneuries & états orientaux, occidentaux & septentrionaux, paternel, grand-paternel, héritier, successeur & dominateur.

On le traita de majesté *dans le corps de la lettre, qui finissoit ainsi :*

Sur ce nous prions Dieu, très-haut, très-excellent, très-puissant & très-magnanime prince, notre très-cher & parfait ami, qu'il veuille tenir votre majesté en sa sainte & digne garde. Ecrit à...

A la suscription on mit :

A très-haut, très-excellent, &c. *en répétant tous les titres comme au commencement.*

On avoit écrit en 1678 une lettre toute pareille, à la priere du sieur *Potenkin*, ambassadeur du czar, qui désira que l'on mît tous les titres tant au commencement qu'au-dessus de la lettre. Ce fut la premiere fois qu'on se servit du mot de czar; on employoit auparavant celui de roi. Cet ambassadeur ayant demandé qu'on lui donnât une copie en latin de la lettre qu'il portoit à son maître, on la lui donna en parchemin & contre-signée en la même forme que la lettre françoise.

Le même ambassadeur avoit demandé deux autres choses, auxquelles on n'eut point d'égard alors. La premiere étoit que l'on traitât le czar de *majesté* czarée. Les Moscovites prétendent que ce titre signifie *majesté impériale*, & dans le nord on n'y donne pas un autre sens. On a retenu en France le titre de *majesté* sans queue.

La seconde chose étoit qu'au lieu des titres *très-haut*, &c. que je viens de rapporter, on mît *très-haut, très-excellent & très-puissant le grand seigneur czar & grand-duc de*, &c.

On a employé depuis cette forme.

Les titres du czar ſe ſont multipliés par la ceſſion que la Suede lui a faite de l'Ingrie, de l'Eſtonie, de la Livonie & de partie de la Finlande, comme auſſi par les conquêtes du czar *Pierre I*, aux environs de la mer Caſpienne.

Préſentement c'eſt une czarine qui regne en Moſcovie.

Henri IV *écrivoit au czar*,

Très-illuſtre prince & bon ami.

A très-illuſtre prince & bon ami le duc de Moſcovie.

La reine écrit comme le roi.

REMARQUES.

Les *czars* Fedor & Pierre I, *écrivant à* Louis XIV, *mettoient au commencement*,

Sereniſſimo, potentiſſimo, magno domino fratri noſtro Ludovico Borbonio.

Dans la lettre ils traitoient de veſtra majeſtas regia.

En 1687 les trois ambaſſadeurs de Moſcovie qui vinrent en France, n'ayant pas tenu une conduite telle qu'ils devoient, on leur donna à leur départ une déclaration, que le roi feroit dorénavant défrayer les ambaſſadeurs qui iroient de ſa part en Moſcovie, afin que le grand-duc en uſât de même à l'avenir pour ceux qui viendroient de ſa part en France.

On a écrit quelquefois au patriarche de Moſcow en cette forme :

Très-illuſtre & magnifique ſeigneur, grand patriarche de Moſcovie & de toute la Ruſſie.

Préſentement il n'y a plus de patriarche; à la mort du dernier, le czar *Pierre I* ſe déclara chef & gouverneur des égliſes de ſes états; il laiſſa ſeulement l'inſpection ſur le clergé à un métropolitain, dont il ſe réſerva le choix, avec ordre de ne rien conclure ſans ſa participation, tant pour le dogme que pour la diſcipline.

ARTICLE VI.

INSCRIPTIONS, SOUSCRIPTIONS, ET SUSCRIPTIONS DES LETTRES DU ROI ET DE LA REINE, A DIVERS PRINCES.

I. AU PRINCE DE MONACO.

A Mon cousin le prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de France.

S'il est chevalier des ordres du roi, on ajoute, chevalier de mes ordres.

Le fils de ce prince est traité de monsieur.

REMARQUES POUR LES PAYS-BAS.

Les Pays-Bas catholiques ont été tenus quelque-temps en souveraineté par l'archiduc Albert *& l'infante* Isabelle *sa femme. Le roi* Henri IV, *en leur écrivant, les traitoit de* frere *& de* sœur.

A l'archiduc,

Mon frere,

Votre bon frere.

A mon frere l'archiduc d'Autriche.

A l'archiduchesse,

Ma sœur & bonne niece,

Votre frere & bon oncle.

A ma sœur & bonne niece l'infante d'Espagne, archiduchesse.

La reine Marie *de Médicis traitoit l'archiduc de* frere, *& l'archiducheſſe de* ſœur : *elle ſouſcrivoit à l'un & à l'autre*,

Votre bonne ſœur.

Le roi écrivoit à quelques-uns de leurs conſeillers d'état, dans le nombre deſquels il y en avoit trois qu'il traitoit de *couſin*, à cauſe de leur naiſſance.

A mon couſin le duc d'Arſeot, Conſ. au conſeil d'état des archiducs, gouverneur & grand-bailli de Hainault.

A mon couſin le prince d'Orange, Conſ. au conſeil d'état des archiducs.

A mon couſin le comte de Manfeld, chevalier de l'ordre de la toiſon d'or, Conſ., &c. & gouverneur de Luxembourg.

L*es autres étoient traités de* Monſieur.

A Monſ. le marquis d'Aurec, Conſ., &c. & ſurintendant de leurs finances.

A Monſ. le comte d'Aremberg, Conſ., &c. & amiral de Flandres.

A Monſ. le comte de Solte, Conſ., &c. & leur grand-écuyer.

L'archiduc écrivoit ainſi à la reine Marie de *Médicis*,

Madame,

De votre majeſté,

Très-affectionné couſin & ſerviteur.

A madame ma couſine,

La reine très-chrétienne.

L'archiducheſſe écrivoit,

De votre Majeſté,

Très-affectionnée couſine.

II. AU ROI D'ANGLETERRE.

Monſieur mon frere,

Votre bien bon frere.

Au roi de la Grande-Bretagne,
Monsieur mon frere.

On n'employoit point le mot de *majesté* dans le corps de la lettre avant l'année 1692, où le feu roi fit réformer une lettre qu'il écrivoit au roi *Jacques II*, qui étoit en France, S. M. ayant déclaré qu'elle vouloit que le roi Jacques fut traité de *Majesté*.

La forme des lettres en placard est la même que pour les autres *rois*, *très-haut*, *très-excellent*, *&c.*

On écrit à la reine de la Grande-Bretagne comme au roi.

Louis XIV écrivoit ainsi à la reine d'Angleterre, Henriette-Marie de France, sa tante:

Madame ma sœur & tante,
Votre bon & affectionné neveu.
A la reine de la Grande-Bretagne,
Madame ma sœur & tante.

On la traitoit de majesté *dans le corps de la lettre.*

La reine écrit comme le roi.

REMARQUES.

Le roi Charles II *écrivit de sa main au roi le* 16 *janvier* 1683, *sa lettre finissoit par*,

Je suis avec toute sorte de vérité,
Monsieur mon frere,
Votre bon frere CHARLES R.

La date étoit à côté de la souscription. La lettre écrite en papier *in*-4°, étoit fermée en soie bleue d'un cachet & d'un chiffre.

La reine Elisabeth *écrivoit ainsi de sa main à la reine* Marie *de Medicis*,

Madame *ou* Madame ma bonne sœur,
Votre bien affectionnée sœur,
ELISABETH R.
A ma bonne sœur la reine très-chrétienne.

Elle lui écrivoit quelquefois en Italien.

Carissima sorella.

Vostra affettionatissima sorella,

ELISABETH R.

Alla mia carissima sorella la regina christianissima.

III. AUX PRINCES D'ANGLETERRE.

Les fils & freres du roi de la Grande-Bretagne sont traités de frere, *& leurs femmes de* sœur.

Mon frere,

Votre bon frere.

A mon frere le prince de Galles.

A mon frere le duc d'Yorck.

A ma sœur la duchesse d'Yorck.

On écrivoit ainsi à Jacques, duc d'Yorck, depuis roi de la Grande-Bretagne, & à la duchesse sa femme.

La reine Marie-Thérese *écrivant au duc d'Yorck mettoit:*

Mon frere & cousin,

Votre bonne sœur & cousine.

A mon frere & cousin le duc d'Yorck.

De même à la duchesse.

Ce duc, de même que le roi d'Angleterre, étoit cousin-germain du roi; mais le roi ne le traitoit que de *frere*, & S. M. en usoit de même avec le roi d'Angleterre dans les lettres de la main.

La reine écrivoit comme le roi au roi d'Angleterre.

Dans une lettre contre-signée, on traite de cousine Henriette-Marie, *fille du roi* Charles I, *princesse douairiere d'Orange.*

A ma cousine la Princesse royale douairiere d'Orange.

Elle auroit été traitée de sœur *dans une lettre de la main.*

IV. AU PARLEMENT.

On lui a écrit en cette forme :
Messieurs,
A messieurs les pairs & communes du royaume d'Angleterre assemblés à....
Mais on ne peut plus lui écrire de même, parce qu'il y a présentement un nombre de pairs du royaume d'Ecosse qui prennent séance au parlement avec les pairs d'Angleterre, ce qui a fait donner à ce parlement le nom de *Parlement de la Grande-Bretagne.*

Remarques.

Les divers mouvements survenus en Angleterre ont donné lieu à quelques souscriptions extraordinaires. *Cromwel* ayant été reconnu chef de la république sous le nom de protecteur, après la mort du roi *Charles I*, on lui écrivit en la maniere suivante :

Monsieur le protecteur, *sans souscription.*
A monsieur le protecteur de la république d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.
Le monsieur *étoit écrit au long.*
Après la mort de *Cromwel*, *Richard* son fils ainé lui ayant succédé en la même qualité de protecteur, on lui écrivit de même qu'à son pere. Il fut déposé peu de temps après, le parlement ayant pris le gouvernement sans aucun chef, on écrivit ainsi au parlement :

Très-chers & grands amis, *sans souscription.*
A nos très-chers & grands amis le parlement de la république d'Angleterre.
On a ecrit autrefois au conseil d'état d'Ecosse,
Très-chers & grands amis.
A nos très-chers & grands amis les gens du

conseil de notre très-cher & très-amé frere, cousin & ancien allié le roi d'Ecosse.

V. AUX PAIRS.

Le roi traite de cousin les pairs de la Grande-Bretagne qui ont la qualité de ducs.

A mon cousin le duc de....

Sa majesté traite de Monsieur *les autres pairs.*

A Monsr. le marquis, *ou* comte, *ou* vicomte, *ou* baron de...... *& de même au grand-chancelier.*

Monsr. le grand-chancelier.

A Monsr. le grand-chancelier d'Angleterre.

On traitoit de cousin *le grand-amiral & le grand-trésorier, quand ces charges étoient en titre d'office.*

VI. AU ROI D'ESPAGNE.

Monsieur mon frere.

Bon frere de votre majesté.

Au roi d'Espagne,

Monsieur mon frere.

Il y a toujours eu sous le regne de *Louis XIII* & de *Louis XIV*, comme sous ce regne ci, occasion de joindre d'autres titres à celui de *frere.* On peut voir là-dessus l'article premier de ce traité.

On écrit à la reine comme au roi, en observant de joindre à la qualité de *sœur* les autres qualités qui lui conviennent.

Les lettres en placard sont en la forme ordinaire pour les rois & reines : très-haut, très-excellent, &c. avec les qualités, comme dans les lettres de la main.

La reine écrit comme le roi.

REMARQUES.

Le roi d'Espagne écrivoit à la reine Marie *de Medicis en la maniere suivante.*

Commencement,

Senora

Souscription.

Buenhermano de vuestra maestad,

YO EL REY.

Suscription.

A la reina christianissima mi hermana.

La reine d'Espagne souscrivoit de même,

Buena hermana de vuestra maestad.

YO LA REINA.

Les lettres étoient contre-signées, & les lettres de la reine au roi & à la reine d'Espagne l'étoient aussi, quoiqu'elles fussent pliées en petit, comme de la main, sans paroitre en être. On y parloit de *majesté* dans le corps, le reste étoit en la forme suivante :

Au roi *d'Espagne,*

Monsieur mon frere,

Votre bonne sœur.

Au roi catholique des Espagnes,

Monsieur mon frere.

A la reine d'Espagne,

Madame ma sœur,

Votre bonne sœur.

A madame ma sœur,

La Reine catholique des Espagnes.

VII. AUX INFANTS D'ESPAGNE.

On traite les fils & filles, freres & sœurs des rois d'Espagne de freres & de sœurs.

Mon frere,

Votre bon frere.

A mon frere le prince des Asturies.

A mon frere l'infant dom....

A ma sœur l'infante...

VIII. AUX GRANDS D'ESPAGNE.

On traite de cousin *les grands d'Espagne qui sont ducs.*

A mon cousin le duc d'Ossone.

On traite de monsieur *ceux qui ne sont que marquis ou comtes. On n'a point d'égard aux classes dont ils sont.*

On écrit,

A mon cousin le comte de *Monterey*, gouverneur & capitaine-général des pays-bas Espagnols.

M. de Pomponne *traitoit ce comte d'*excellence, *parce qu'il la recevoit de lui, & ne la donnoit point à son prédécesseur le marquis de* Villa-Hermosa, *dont il ne la recevoit pas.*

Il souscrivoit à l'un & à l'autre,

Très-humble & très-affectionné serviteur,

parce qu'ils souscrivoient de même.

*Pour la même raison le secrétaire d'état traitoit d'*excellence *le marquis de* Los Balbazés, *ministre & conseiller d'état du roi catholique, & lui souscrivoit,*

Très-humble serviteur.

IX. AU ROI DE PORTUGAL.

Commencement,

Monsieur mon frere.

On le traite de majesté.

Souscription.

Votre bon frere.

Suscription.

Au roi de Portugal,

Monsieur mon frere.

On écrit de même à la reine,

Madame ma sœur, &c.

Et la reine écrit comme le roi.

En 1667 le roi *Alphonse VI* fut détrôné comme incapable de régner, & *Pierre II* prit le gouvernement, avec le titre de régent, n'ayant voulu celui de roi qu'après la mort d'*Alphonse*, qui vécut jusqu'en 1683. *Pierre II* épousa en 1668, avec la dispense du pape *Clément IX*, la femme de son frere, *Marie-Elisabeth-Françoise de Savoie-Nemours.*

On n'écrivoit point de lettre de la main au prince régent, mais seulement des lettres de cachet, avec *très-haut*, *très-excellent*, *&c.* comme au roi, & le dessus de même.

A l'égard de la reine sa femme, M. de *Lyonne* lui écrivant mettoit au-dessus,

A la sérénissime reine & princesse de Portugal.

X. AUX INFANTS DE PORTUGAL.

On les traite de frere *& de* sœur.

Mon frere,

Votre bon frere.

A mon frere le prince du Brésil.

A mon frere l'infant dom...

La reine écrit de même.

Je ne trouve rien pour les grands de Portugal. Il y a apparence que si l'on écrivoit aux ducs, ils seroient traités de *cousin*.

ARTICLE VII.

INSCRIPTIONS,

SOUSCRIPTIONS, ET SUSCRIPTIONS *DES LETTRES* DU ROI ET DE LA REINE, *AUX RÉPUBLIQUES.*

I. A LA SEIGNEURIE DE VENISE.

Commencement,

TRÈS-CHERS, grands amis, alliés & confédérés.

Souscription.

Votre bon ami, allié & confédéré.

Suscription.

A nos très-chers, grands amis, alliés & confédérés les ducs & seigneurie de Venise.

Henri IV *écrivoit de la même maniere, mais sans le* votre: *la reine* Marie *de Médicis ne le donnoit point non plus.* En général, la reine écrit à toutes les républiques, comme le roi, sans souscription.

REMARQUES.

Le doge de Venise écrivoit à la reine Marie *de Médicis en la maniere suivante.*

Commencement,

Serenissimæ & christianissimæ dominæ MARIÆ.

Dei gratiâ, Francorum & Navarræ reginæ illustrissimæ, M... Grimanus, ejusdem gratiâ, dux Venetiarum, salutem & commendationem.

Après la date, la signature du secrétaire.

Au dessus,

Serenissimæ & christianissimæ MARIÆ, Dei gratiâ, Francorum & Navarræ reginæ illustrissimæ.

II. A LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES.

Très-chers & grands amis, *sans souscription*, c'est-a-dire *sans le* votre.

Suscription.

A nos très-chers & grands amis les duc, gouverneurs & conseil de la république de Gênes.

On ne les a traités long-temps que de très-chers & bons amis, *& on leur mettoit*, conseil de la cité & république de Gênes.

Le secrétaire d'etat leur écrit ainsi.

Commencement,

Sérénissime duc & excellentissimes seigneurs.

Souscription.

De votre sérénité & de vos excellences,

Le très-humble & très-obéissant serviteur.

Suscription.

A Messeigneurs

Messeigneurs les sérénissimes duc, gouverneurs & conseil de la republique de Gênes.

III. A LA RÉPUBLIQUE DE LUQUES.

Très-chers & bons amis, *sans souscription.*

A nos très--chers & bons amis les gonfalonnier & anciens de la république de Luques.

On commença, le 19 de Janvier 1657, à écrire de cette façon, à la priere de la république; auparavant on mettoit à la suscription:

A nos chers & bons amis les chef & gouverneurs de la seigneurie & communauté de Luques.

REMARQUES.

La république de Luques écrivit ainsi à la reine Marie *de Médicis :*

Serenissima christianissima maestà.

Humilissimi e devotissimi servitori,

Gli antiani della repca di Lucca.

Et la signature du gonfalonnier,

Pompeo Micheli, gonfaloniero,

Alla sacra christianissima maestà della regina nostra signora.

AUTRES REMARQUES.

Il ne paroît point qu'on ait écrit à la petite république de Saint-Martin.

On écrivit autrefois à la communauté de Florence,

A nos très-chers, & grands amis, alliés & confédérés les gonfalonier, conseil & communauté de Florence.

Au conseil de la ville de Cazal.

A nos très-chers & bien amés les sénateurs & conseil de la ville de Cazal, noblesse & habitants.

A la ville de Naples, pendant les troubles.

Louis, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre.

Très-chers & grands amis.

A nos très-chers & grands amis le très-fidele peuple de la ville & royaume de Naples.

A la ville de Messine en 1674.

A nos très-chers & bons amis les sénateurs, noblesse & habitants de Messine. *Point de souscription.* On écrivoit de même au sénat en particulier.

IV. A LA RÉPUBLIQUE DE RAGUSE.

Très-chers & bons amis.

A nos très-chers & bons amis les recteur & conseil de la république de Raguse.

V. AUX SUISSES.

La république des Suisses est composée de treize républiques particulieres, qu'on appelle *Cantons*, dans le nombre desquels il y en a quatre de protestants, sept catholiques, & deux mêlés de catholiques & de protestants.

Les cantons protestants sont,

Zurich, Berne, Basle, & Schaffouse.

Les cantons catholiques sont :

Lucerne, Ury, Schwick, Undervold, Zug, Fribourg, & Soleure.

Les cantons mêlés de catholiques & de protestants sont,

Appenzel, & Glaris.

Soit qu'on leur écrive à tous en général, ou à quelques-uns d'entr'eux, ou à chacun en particulier, les lettres sont toujours en parchemin, & elles commencent par,

Louis, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre.

Très-chers, &c.

Les différences qui s'y observent sont les suivantes :

Aux treize Cantons.

Très-chers grands amis, alliés & confédérés, *sans le* votre.

A nos très-chers grands amis, alliés & confédérés les bourgmestres, advoyers, landamans, conseil & communauté des treize cantons des ligues Suisses, des hautes Allemagnes.

M. de Lyonne *les traitoit de* magnifiques seigneurs, *& leur souscrivoit*, très-humble & très-affectionné serviteur.

Aux Cantons protestants.

A nos très-chers, grands amis, alliés & confédérés les bourgmestres, advoyers & conseil des

quatre villes des ligues de Suiſſe, Zurich, Berne, Baſle & Schaffouſe.

Aux Cantons catholiques.

A nos très-chers, grands amis, alliés & confédérés, les advoyers, landamans & conſeils des cantons catholiques des ligues Suiſſes des hautes Allemagnes.

Aux cantons de Zurich, Baſle & Schaffouſe, *en particulier,*

A nos très-chers, grands amis, alliés & confédérés les bourgmeſtres & conſeil de la ville & cantons de....

Aux cantons de Ury, Schewick, Underwald, Zug, Appenzel & Glaris, *en particulier,*

A nos très-chers & grands amis, alliés & confédérés les landamans & conſeil de la ville & cantons de...

Aux cantons de Lucerne, Berne, Fribourg & Soleure, *en particulier,*

A nos très-chers, grands amis, alliés & confédérés, les advoyers & conſeil de la ville & cantons de....

M. de Lyonne écrivant à quelqu'un des cantons, ſoit catholique, ſoit proteſtant, en particulier, commençoit par,

Magnifiques ſeigneurs.

Il leur ſouſcrivoit,

Votre très-humble & affectionné ſerviteur.

Il mettoit à la ſouſcription,

Aux magnifiques ſeigneurs, meſſieurs les bourgmeſtres (*ou* advoyers, *ou* landamans) & conſeil de la ville & canton de...

REMARQUES.

Voici la forme de quelques lettres écrites par les Suiſſes à Henri IV.

Pour les Treize Cantons.

Commencement,

Sire.

Fin de la lettre.

Ecrit au nom de nous tous à Basle le.... scellé du sceau du noble sieur Antoine d'Erlach, à présent notre bailli audit lieu & du conseil de Berne.

Souscription.

Les très-affectionnés à faire service à votre majesté, conseillers & députés des villes & pays des treize cantons des ligues des Suisses, & de tous les co-alliés assemblés à présent audit Basle, avec plein pouvoir de leurs seigneuries & supérieurs.

Suscription.

Au roi très-chrétien.

Par les Cantons protestants.

Commencement,

Sire,

A votre royale majesté, très-humblement nous recommandons.

Fin,

Sire, en sa sainte & très-digne garde. De Berne ce....

Souscription.

Par les très-humbles, bien prêt & très-affectionnés à faire à votre majesté tous plaisirs & services.

Les bourgmestres & landamans des villes & cantons de Zurich, Berne, Basle & Schafusen.

Suscription.

Au roi très-chrétien.

Par les Cantons catholiques, & le Canton de Glaris.

Commencement,

Très-illustre, très-puissant, très-chrétien,

roi très-clément, ſeigneur & cher allié & confédéré.

Fin ,

Donné au nom de tous nous autres ici , alliés & confédérés aſſemblés , & ſcellé du cachet de la ville de Soleure le....

Souſcription.

De votre très-chrétienne majeſté ,
très-bons & volontaires ſerviteurs ,

Les villes & pays des huit cantons, Lucerne , Ury , Schwitz , Undervaldem , deſſus & deſſous Reruenald , Zud , Glaris , Fribourg & Soleure , députés en la ville de Soleure , convoqués & aſſemblés pour la diete.

Suſcription.

Au très-illuſtre , très-puiſſant & très-chrétien prince & ſeigneur Henri IV de ce nom , roi de France & de Navarre , notre très-clément Seigneur & cher allié & confédéré.

Par les cantons proteſtants & le canton de Glaris.

Commencement ,

Très-illuſtre, très-puiſſant , tres-chrétien roi , très-clément ſeigneur, allié & confédéré , à votre majeſté ſoient préſentés nos ſervices volontaires , avec offre de tout honneur & amitié en humilité.

Fin ,

Donné au nom de nous tous en commun , & ſcellé avec le ſcel de la ville de Zurich le....

Soucription.

De votre majeſté ,

Très-volontaires ſerviteurs , bourgmeſtres , advoyers, landamans & conſeil des cinq villes & cantons des ligues , Zurich , Berne , Glaris , Baſle & Schafuzen.

Suſcription.

Au très-illuſtre , &c. *Comme par les cantons catholiques.*

Par le canton de Berne.

Commencement,

Sire,

A votre royale majesté, très-humblement nos recommandations.

Souscription.

De votre royale majesté,

Les bien humbles, à icelle tous leurs honneurs, plaisirs & services, l'advoyer & conseil de la ville & canton de Berne.

Suscription.

Au roi très-chrétien.

Par le canton de Fribourg.

Commencement,

Sier.

Souscription.

De votre majesté, très-affectionnés.
Très-affectionnés serviteurs, alliés & confédérés.

Suscription.

Au roi très-chrétien, de France & de Navarre, Henri notre très-honoré seigneur, allié & confédéré.

VI. AUX ALLIÉS DES SUISSES.

Les alliés dont il s'agit sont,

Les ligues Grises, les pays de Vallais, la ville de Saint Gall, la ville de Mulhausen, la ville de Rothweil, & la ville de Biel.

Les lettres qu'on leur adresse commencent, comme celles qu'on écrit aux cantons, par :

Louis par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre.

Très-chers, &c.

Voici les différences qu'on y observe.

Aux ligues Grises :

A nos très-chers, grands amis, alliés & confédérés, les landmestres, bourgmestres, amans & conseil des ligues Grises.

On a écrit quelquefois aux Vatelins en cette forme :

A nos très-chers & bien-amés les gens & officiers de la Valteline.

Au pays de Vallais.

A nos très-chers & grands amis, alliés & confédérés les révérendissimes évêque, bailli, capitaine & conseil du pays de Vallais.

L'évêque dont on y fait mention est l'évêque de Sion.

Quelquefois on leur a écrit en la maniere suivante :

A nos très-chers & grands amis, alliés & confédérés les grands bailli & dixains de Vallais.

A la ville de Saint-Gall.

A nos très-chers & bons amis les syndics & conseil de la ville de Saint-Gall.

On écrit de même aux villes de Mulhausen, Biel, & Rothweil.

REMARQUES.

La ville de Mulhausen *écrivit en la maniere suivante, le* 11 *de Mai* 1604, *V. S. à* Henri IV.

Commencement,

Très-chrétien, très-illustre & très-puissant roi, très-clément seigneur & très-cher confédéré, à votre majesté soient présentés nos fideles & volontaires services, avec souhait de gouvernement heureux, & d'une bonne & durable santé.

Souscription.

De votre majesté,

Très-volontaires & fideles serviteurs, bourgmestres & conseil de la ville de Mulhausen.

Suscription.

A très-illustre, très-chrétien, très-puissant prince & seigneur, Henri de ce nom le IV, roi de France & de Navarre, notre clément seigneur, & très-cher confédéré.

VII. A LA VILLE DE GENEVE.

Commencement,

Très-chers & bons amis.

Suscription.

A nos très-chers & bons amis les syndics & conseil de la ville de Geneve.

Le roi se servit du terme de Convier.

Le secrétaire d'état leur écrit,

Messieurs,

Et souscrit,

Votre très-humble & très-affectionné serviteur.

VIII. AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX d'Hollande.

Commencement,

Très-chers grands amis, alliés & confédérés.

Souscription.

Votre bon ami, allié & confédéré.

Suscription.

A nos très-chers, grands amis, alliés & confédérés les seigneurs, états-géneraux des provinces-unies des Pays-Bas.

M. de Lyonne *écrivoit aux états-généraux en la maniere suvante.*

Commencement,

Hauts & puissants seigneurs.

Dans le corps de la lettre, qu'il commençoit deux ou trois lignes plus bas, il mettoit VV. HH. PP. *c'est-à-dire*, vos hautes puissances.

Souscription.

Hauts & puissants seigneurs,
De VV. HH. PP.

Très-humble & obéissant
serviteur.

Suscription.

A hauts & puissants seigneurs,

Les hauts & puissants seigneurs les états généraux des provinces unies des Pays-Bas.

Le roi écrit à chacune des sept provinces en particulier, en la même maniere qu'il écrit aux états généraux. Ces provinces, qui sont chacune une république particuliere, sont :

La Gueldre, la Hollande, la Zélande, Utrecht, la Frise, Over-Yssel & Groningue.

*Le roi écrit quelquefois à la ville d'*Amsterdam, *& S. M. le fait en cette maniere :*

Très-chers & grands amis.

A nos très-chers & grands amis les bourgmestres & conseil de la ville d'Amsterdam.

REMARQUES.

Avant que la ville de Cambrai fût sous la domination de la France, le roi lui écrivoit ainsi :

Très-chers & bons amis.

A nos très-chers & bons amis l'évêque de Cambrai, ou ses vicaires, prévôt, échevins, doyen & chapitre de ladite ville.

On n'avoit point d'égard à l'érection de l'église de Cambrai en métropole.

ARTICLE VIII.

INSCRIPTIONS,

SOUSCRIPTIONS, ET SUSCRIPTIONS

DES LETTRES DU ROI,

POUR LES PAYS DES INFIDELES.

I. AU GRAND SEIGNEUR.

Commencement.

TRÈS-HAUT, très-excellent, très-puissant, très-magnanime & invincible prince, le grand empereur des musulmans, sultan .... en qui tout honneur & vertu abonde, notre très-cher & parfait ami, Dieu veuille augmenter votre grandeur & hautesse, avec fin très-heureuse.

On le traite de hautesse, *& si le roi fait mention de son prédécesseur, il l'appelle* le feu empereur de France, notre très-honoré seigneur & .... *comme aussi en parlant de son royaume, il le nomme* Empire.

Fin de la lettre, & souscription.

Priant Dieu qu'il augmente les jours de votre hautesse & les remplisse de toute prospérité, avec fin très-heureuse. Ecrit à ....

Votre très-cher & parfait ami.

Suscription.

A très-haut, très-excellent, très-puissant, très-magnanime & invincible prince, le grand empereur des musulmans, sultan... en qui tout honneur & vertu abondent, notre très-cher & parfait ami.

REMARQUES.

Voici la forme d'une lettre écrite le 15 *de janvier* 1604, *par le grand-ſeigneur à* Henri IV:

Au nom de Dieu.

L'empereur Acmet, fils de l'empereur *Mehemet*, très-victorieux,

Au plus glorieux, magnanime & grand ſeigneur de la croyance de Jeſus, élu entre les princes de la nation du Meſſie, terminateur des différents qui ſurviennent entre le peuple chrétien, ſeigneur de grandeur, majeſté & richeſſe, guide des grands, l'empereur de France, que la fin de ſes jours ſoit heureuſe.

Après l'expoſition du ſujet étoit la date.

Ecrit en notre ville impériale de Conſtantinople, l'an du prophete 1013.....

II. AU GRAND-VISIR.

Commencement,

Très-illuſtre & magnifique ſeigneur.

Fin,

Priant Dieu qu'il vous ait en ſa garde. Ecrit à...

Suſcription.

A très-illuſtre & magnifique ſeigneur.... bacha, premier viſir de l'excelſe Porte du grand-ſeigneur.

Quand le ſecrétaire d'état écrit au grand-viſir, il ſe ſert de grand papier en long, & commence par,

Très-illuſtre, très-excellent & magnifique ſeigneur.

Il ne laiſſe point de blanc, mais continue tout de ſuite.

En parlant du roi, il dit, l'empereur de France, mon maître.

Fin,

Sur ce, je prie Dieu, très-illuſtre, très-excellent & magnifique ſeigneur, qu'il augmente votre gloire avec fin très-heureuſe. Ecrit à....

Souscription.

Votre ami & serviteur ... ministre & secrétaire de S. M.

Les armes du secrétaire d'état se mettent à côté, comme un sceau qui se met ordinairement à un passeport.

Suscription.

A très-illustre, très-excellent & magnifique seigneur, le premier visir de l'excelse porte du grand-seigneur.

III. AU CAPITAN BACHA,

Comme au grand visir, hors à la souscription :

A très-illustre & magnifique seigneur...bacha, visir & général des mers du grand-seigneur.

REMARQUES.

Le 10 *d'Octobre* 1597, *le grand-visir & le capitan écrivirent séparément à* Henri IV, *en la maniere suivante :*

Au plus glorieux & grand des seigneurs de la croyance de JESUS, élu magnanime entre les puissants de la nation du Messie, terminateur des différents qui surviennent entre le peuple chrétien, seigneur de félicité, majesté, prudence & gloire, guide des grands, Henri IV, empereur de France, que la fin de ses jours soit en bien.

La date & la fin :

Ecrit en la ville impériale de Constantinople, au commencement de la lune de rochat, l'an 1006 de Méhémet.

IV. AU MUFTI.

Très-illustre seigneur.

Priant Dieu qu'il vous ait en sa garde. Ecrit à...

A très-illustre seigneur le mufti.

On lui écrit toujours, ainsi qu'au capitan bacha, lorsque le roi envoie un nouvel ambassadeur

à la Porte. On écrit auſſi ordinairement au caïmacan, qui eſt le gouverneur de Conſtantinople. Il eſt traité d'illuſtre & magnifique ſeigneur, de même que les généraux des armées de S. H. quand on juge à propos de lui écrire.

V. AU BACHA D'ALGER.

Illuſtre & magnifique ſeigneur,
Priant Dieu qu'il vous ait en ſa garde.
A illuſtre & magnifique ſeigneur... bacha d'Alger.

C'eſt le grand ſeigneur qui le nomme, & ſuivant l'ancien uſage, il doit changer tous les trois ans. Quoique cet uſage fût établit dès le temps d'*Henri IV*, le bacha d'Alger portoit le nom de roi, ce qui étoit cauſe qu'on lui écrivoit,

Très-illuſtre prince & bon ami.... bacha, roi d'Alger.

Le 17 de Juillet 1684, on écrivit une lettre aux dey d'Alger

Illuſtre & magnifique ſeigneur,
Priant Dieu qu'il vous ait en ſa garde.
A illuſtre & magnifique ſeigneur, Abgi Huſſen, Dey d'Alger.

Cette lettre fut portée par un envoyé, qui étoit venu demander pardon au roi de ce qui s'étoit paſſé à l'égard des vaiſſeaux de S. M. avec promeſſe d'exécuter fidélement le traité fait au nom du roi, par M. le chevalier de *Tourville*.

On écrit de même à l'aga des janiſſaires de la milice d'Alger.

VI. AU DEY DE TUNIS.

Très-illuſtre & magnifique ſeigneur,
Priant Dieu qu'il vous ait en ſa garde.
A très-illuſtre & magnifique ſeigneur.... dey de Tunis.

On se sert du terme de convier.

Le titre de *dey*, est le même que celui de *roi* ou de *souverain*; mais ce titre est tout ce que les deys de Tunys ont retenu de la souveraineté. On les regardoit comme des rois à la fin du seizieme siecle & au commencement du dix-septieme, aussi les traitoit-on de *très-illustre prince & bon ami*, comme le roi d'Alger, avec cette suscription:

A très-illustre prince & bon ami le roi de Tunis.

*Le bacha de Tunis est nommé par le grand seigneur, on le traite d'*illustre & magnifique seigneur.

Il y a un dey à Tripoli, auquel on écrit de même qu'au dey de Tunis.

VII. AU ROI DE MAROC.

Commencement,

Très-haut, très-excellent & très-puissant prince, notre très-cher & bon ami.

Fin.

Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très-haut, très-excellent & très-puissant prince, notre très-cher & bon ami, en sa garde. Ecrit à ....

Souscription.

Votre très-cher & bon ami.

Suscription.

A très-haut, très-excellent & très-puissant prince, notre très-cher & bon ami, l'empereur de Maroc, de Fez, de Tafilet & de Suz.

*Le commencement & la fin des lettres d'*Henri IV *étoit semblable, le reste étoit différent.*

Souscription.

Votre bon ami.

Suscription.

A très-haut, &c. le roi de Fez, empereur de Maroc.

En 1666, Muley Hamet, n'ayant pris que la qua-

lité de roi de Fez, parce qu'en effet il ne poſſédoit que ce royaume, Muley Archi, ſon frere, s'étant rendu maître des autres, on lui répondit en la maniere ſuivante:

Très-haut & puiſſant prince, notre très-cher & bon ami.

Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très-haut & très-puiſſant prince, &c.

A très-haut & puiſſant prince, notre très-cher & bon ami, le roi de Fez.

On écrivit de même à celui de ſes freres qui tenoit le royaume de Tafilet.

REMARQUE.

La forme des lettres du roi de Maroc eſt ſi ſinguliere, qu'on ne peut la bien faire connoître qu'en en rapportant une en entier. En voici une du 10 de Mai 1610, adreſſée à Henri IV.

AU NOM DU TOUT-PUISSANT. De la part du roi, ſerviteur de Dieu, agrandi par Dieu, roi victorieux, empereur des Maures, deſcendant de Mahomet par Tarima fils, petit ancien fils du roi (Dieu comble ſon regne d'honneur, qu'il ſoit toujours floriſſant, que ſa brillante épée ſerve à jamais pour la défenſe de ſa loi): cette royale lettre eſt envoyée à l'état de celui dont la renommée eſt connue aux nations les plus éloignées, dont les fondements ſont fermes & inébranlables, au roi qui tient entre les nations chrétiennes & dans la loi du Meſſie, le lieu de la plus éminente nobleſſe; à l'état du très-grand, très-puiſſant, très-victorieux roi, de très-noble & très-ancienne race, le très-renommé & très-honoré roi de France, Henri IV, deſcendant des rois très-renommés, très-nobles, & très-excellents: votre majeſté ſaura que nous vous écrivons cette lettre de

notre royale cour de Maroc. (Que Dieu la garde, qu'il répande ses bénédictions sur elle, & sur ceux qui suivent le parti de Zeydan. Que le seigneur Dieu soit loué par toutes langues, qu'il soit benit.) Celui qui est souverain Dieu a montré sa justice, en rendant le sceptre royal à celui auquel appartenoit la légitime succession, sous la protection & aide duquel ses royaumes demeurent heureux en l'assurance de notre domination, par la victoire qu'il a plu à Dieu de nous donner miraculeusement sur nos ennemis, comme il a fait ci-devant sous les regnes de nos peres, les très-puissants chéribs. Entre ceux que les princes étrangers ont envoyés à notre cour, nous avons trouvé à notre avénement à la couronne, votre agent & conseilier, un des plus honorés, sages, directs & entendus de vos serviteurs, Arnoult de l'Isle, que nous avons fait venir devant notre haute présence à notre royale maison. Nous l'avons reçu avec amour, grace & honneur, nous l'avons gratifié de tout ce qu'il nous a requis de la part de votre haute majesté, & de tout ce qui a été en notre pouvoir royal, parce que sa charge nous a été très-agréable. Nous lui avons accordé tout ce que votre haut état pouvoit désirer de nos royaumes; & ce qui nous a engagé à le recevoir, c'est que nous l'avons reçu, comme venant de la part de votre royale majesté, & il a été expédié avec tout amour, honneur & bienveillance, telle que nous aurons toujours envers ceux qui viendront de votre part. De plus, vous saurez qu'avec l'aide de Dieu, les offices seront toujours tels que les a établis notre prédécesseur, entre les royaumes du chérib & les vôtres, suivant l'alliance & amitié qu'il a plu au souverain Dieu de permettre. Et c'est pour cette raison que nous vous adressons la présente, qui est écrite le 5 juin, le dernier jour de l'an 1015.

VIII. AU ROI DE PERSE.

Commencement,

Très-haut, très-excellent, très-puiſſant, très-magnanime & invincible prince, notre très-cher & bon ami, Dieu veuille augmenter votre grandeur, avec fin heureuſe.

Fin,

Sur ce, nous prions Dieu qu'il veuille augmenter votre grandeur, avec fin heureuſe. Ecrit à....

Souſcription.

Votre très-cher & bon ami.

Suſcription.

A très-haut, très-excellent, très-puiſſant, très-magnanime & invincible prince l'empereur de Perſe, notre très-cher & bon ami.

Louis XIII *écrivit un peu différemment : voici la forme de ſa lettre.*

Commencement,

Très-haut, très-excellent, très-puiſſant, très-magnanime & très-invincible prince, le roi de Perſe, en qui tout honneur & vertu abonde, notre très-cher & bon ami.

Fin,

Sur ce nous prions Dieu, très-haut, très-excellent, très-puiſſant, très-magnanime & très-invincible prince, notre très-cher & bon ami, qu'il veuille augmenter votre grandeur, avec fin très-heureuſe.

Souſcription.

Votre très-cher & bon ami.

Suſcription.

A très-haut, très-excellent, très-puiſſant, très-magnanime & très-invincible prince le roi de Perſe, notre très-cher & bon ami.

IX. AU GRAND MOGOL.

Louis XIII *lui écrivoit de la maniere suivante* : Très-haut, très-excellent, très-puissant, très-magnanime & invincible prince le grand empereur des Indes orientales, notre très-cher & bon ami, Dieu veuille augmenter votre grandeur avec fin très-heureuse.

Fin,

Sur ce nous prions Dieu, très-haut, très-excellent, très-puissant, très-magnanime & invincible prince, notre très-cher & bon ami, qu'il veuille augmenter votre grandeur, avec fin bienheureuse.

Souscription.

Votre très-cher & bon ami.

Suscription.

A très-haut, très-excellent, très-puissant, très-magnanime & invincible prince, le grand empereur des Indes orientales, notre très-cher & bon ami.

X. AU ROI DE SIAM.

Commencement,

Très-haut, très-excellent, très-puissant & très-magnanime prince, notre très-cher & bon ami, Dieu veuille augmenter votre grandeur, avec fin très-heureuse.

Fin,

Sur ce nous prions Dieu qu'il veuille augmenter votre grandeur, avec fin très-heureuse.

Souscription.

Votre très-cher & bon ami.

Suscription.

A très-haut, très-excellent, très-puissant & très-magnanime prince le roi de Siam, notre très-cher & bon ami.

On écrivoit en cette sorte le 20 de Janvier 1681, aux rois de Siam, *de* Tunquin *&* *de* Cochinchine, *en faveur de l'évêque d'Héliopolis, qui alloit en mission en ce pays-là.*

M. de Croissy *ayant reçu une lettre du* barcalon *de Siam, qui est en ce pays-là le premier ministre pour le commerce, lui répondit en la maniere suivante :*

Illustre & magnifique seigneur.

Le discours tout de suite, & à la fin,

Ecrit au château royal de Versailles le 18 février 1685.

Colbert de Croissy.

Suscription.

A illustre & magnifique seigneur, le barcalon du très-puissant roi de Siam,

A Siam.

De Croissy.

Il arriva au mois d'août 1686, à Paris, trois ambassadeurs de Siam, qui repartirent le premier de janvier 1687. *M. de la Loubere*, qui partit avec eux, fut chargé d'une lettre pour le roi de Siam. *M. de Croissy* écrivit aussi à *M. Constance* & au *barcalon*, dans la forme qu'on vient de dire, & ses lettres furent mises chacune dans une boîte d'argent

Le 13 mars 1689, le P. *Tachard* & les *mandarins* Siamois, s'en retournant à Siam, furent chargés d'une lettre du roi au roi de Siam, mise dans une boîte d'or. *M. de Croissy* écrivit en même temps à *M. Constance*, que l'on supposoit revêtu de la dignité de *barcalon* : on mit sur cette lettre, qui étoit à cachet volant, une seconde enveloppe sans suscription, afin que si *M. Constance* n'étoit pas *barcalon*, on la pût remplir de son nom seulement

INSCRIPTIONS

SOUSCRIPTIONS, ET SUSCRIPTIONS

DES LETTRES

DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

LES lettres de monseigneur le dauphin sont écrites comme celles du roi, sur du petit papier *in*-4°, doré des quatre côtés.

On les ferme comme les lettres du roi : en deuil, on se sert de soie & de cire noire, comme aussi de papier noirci des quatre côtés, excepté pour le pape.

Le dessus de ces lettres est de la propre main pour l'empereur, l'impératrice, les rois & reines, les enfants de France, & les rois héréditaires.

J'en partagerai le détail en deux articles ; le premier, des lettres écrites pour le dedans du royaume, & le second, des lettres envoyées au dehors. Je ne répéterai point ce que j'ai dit ailleurs des lettres au roi & à la reine.

ARTICLE PREMIER.

Des lettres de monseigneur le dauphin pour le dedans du royaume.

I. AUX ENFANTS DE FRANCE.

Commencement,

Mon frere, ma sœur, mon oncle, ma tante.

Souscription, Je suis,

Mon frere, ma sœur, mon oncle, ma tante,

Votre très-affectionné frere *ou* neveu.

Souscription.

A mon frere *ou* mon oncle, monsieur le duc de...

A ma sœur *ou* ma tante, madame....

Louis XIII, *dauphin, souscrivoit*, Votre bien bon frere, *& mettoit à la souscription*, A mon frere le duc de... A ma sœur Henriette de France.

REMARQUES.

Gaston *de France écrivoit à monseigneur le dauphin*,

Monsieur,

Je suis,

Monsieur,

Votre très-affectionné oncle & serviteur.

A monsieur le dauphin.

Madame Elizabeth *de France écrivoit à* Louis XIII, *dauphin*,

Monsieur mon frere,

Votre bien humble sœur & servante.

A monsieur mon frere monsieur le dauphin.

I. AUX PRINCES DU SANG.

Commencement,

Mon cousin, ma cousine.

Souscription, Je suis,

Mon cousin, ma cousine.

Suscription.

A mon cousin, monsieur le prince *ou* duc...

A ma cousine, madame la princesse....

Il souscrivoit très-affectionné cousin aux princesses filles de Gaston de France.

Louis XIII, *dauphin, souscrivoit*, Votre bien bon cousin, *excepté à madame* Eléonore *de Bourbon, abbesse de Fontevrault, à qui il écrivoit en la maniere suivante*,

Madame ma tante,

Votre affectionné neveu.

A madame l'abbesse de Fontevrault, ma tante.

Il traitoit mademoiselle de Montpensier comme mesdames ses sœurs.

REMARQUES.

Les princes du sang écrivent à monseigneur le dauphin en la maniere suivante.

Commencement,

Monseigneur.

Souscription, Je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Suscription.

A monseigneur.

III. AUX LÉGITIMÉS DE FRANCE.

Commencement,

Mon frere, ma sœur, mon oncle, ma tante.

La lettre finit par la priere à Dieu, & cela s'observe à toutes celles qui suivent, pour le dedans du royaume.

Suscription.

Votre bon frere.

Votre bon neveu.

Le Votre *est en abrégé.*

Suscription.

A mon frere, Monsr. le duc.....

A ma sœur, Mlle....

A mon oncle, Monsr. le duc....

A ma tante, Made. la duchesse.

Louis XIII, *dauphin, écrivoit de même à ses freres & sœurs naturels; il n'y avoit de différence que dans la suscription.*

Au duc de Vendôme mon frere.

A la Dmlle.... ma sœur.

Il ne donnoit point le Votre *à l'abbé de Marmoustier, frere naturel de* Henri IV, *ni au comte*

d'Auvergne, *fils naturel de* Charles IX, *qu'il traitoit de* cousin, *mais il mettoit à la souscription,*

A mon cousin, Monsr. le comte d'Auvergne.

A l'égard de la duchesse d'Angoulême, *fille naturelle de* Henri II, *il lui écrivoit,*

Ma tante,

Votre affectionné neveu.

A Made. d'Angoulême ma tante.

REMARQUE.

Le duc de Vendôme *écrivoit à* Louis XIII, *dauphin, en la maniere suivante:*

Monseigneur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

A monseigneur,
Monseigneur le dauphin.

IV. AUX AUTRES PRINCES, sujets du roi.

Mon cousin, ma cousine.

Votre (*en abrégé*) bon cousin.

A mon cousin, Monsr. le duc....

A ma cousine, Made. la duchesse....

Louis XIII, *dauphin, écrivit de même.*

V. AUX DUCS ET PAIRS.

Mon cousin, ma cousine,

Votre (*en abrégé*) cousin & ami.

A mon cousin, Monsr. le duc....

A ma cousine Made. la duchesse....

De même à tous les grands officiers que le roi traite de cousin.

Louis XIII, *dauphin, leur souscrivoit,*

Votre cousin & bien bon ami.

Et au connétable, par distinction:

Votre bon cousin & ami.

VI. A M. LE CHANCELIER.

Monsieur le chancelier.
Votre meilleur *ou* parfait ami.
A monsieur.... chancelier de France.
Louis XIII, *dauphin*, *lui souscrivoit*,
Votre bien bon ami.

VII. AUX CHEVALIERS DES ORDRES.

Monsr. le marquis.... *ou* comte.... &c.
Votre bon ami.
A Monsr. le marquis, chevalier des ordres du roi, monseigneur & pere.

Monseigneur le dauphin écrivoit de même aux secrétaires d'état, conseillers d'état, premiers presidents des cours supérieures; & à quelques autres, il ne souscrivoit que, *Votre ami*.

A Monsr.... conseiller au conseil d'état du roi, monseigneur & pere.

A Monsr.... mestre de camp d'un régiment de cavalerie, pour le service du roi, monseigneur & pere.

Et de même à tous les autres qui ont des gouvernements, charges, emplois & commissions pour le roi.

VIII. AUX ARCHEVEQUES ET ÉVEQUES.

Monsr. l'archevêque *ou* évêque de....
Votre meilleur ami.
A monsr. l'archevêque *ou* évêque de....
Quand ils ont l'ordre, on ajoute, commandeur des ordres du roi, monseigneur & pere.
Louis XIII, *dauphin*, *leur souscrivoit*,
Votre bien bon ami.

X. AUX RELIGIEUX.

Très-révérend pere.... *aux généraux*.

Révérend pere.... *aux provinciaux & autres conſtitués en dignité.*

Pere.... à tous les autres

Votre bon ami, *aux généraux.*

Votre ami, aux provinciaux, &c.

Point de Votre *aux autres.*

Au très-révérend pere.... général....

Au révérend pere provincial.

Au pere.... religieux de....

A l'abbé de Cluni, on écrit,

Monſr. le général, A Monſr. le général de l'ordre de Cluni.

X. AUX RELIGIEUSES.

Made.,

Votre bon ami, *ou* votre ami.

A Made. abbeſſe *ou* religieuſe de....

A celles qui ſont de l'auſtere réforme, on écrit comme aux religieux.

Révérende M.... *ou* mere.

XI. AUX CORPS.

Meſſieurs *ou* Meſſrs.

La priere à Dieu, la date, ſans le Votre.

A meſſieurs les gens tenants le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, la cour des comptes & aides du roi, monſeigneur & pere.

A meſſieurs les prévôt des marchands & échevins de la ville de Paris, de la ville de Lyon, les maire & jurats de Bourdeaux, les capitouls de Toulouſe, &c.

A meſſieurs les préſidents & tréſoriers-généraux de France, au bureau des finances de la généralité de.... les officiers du préſidial, du bailliage, de l'élection, &c. de...

A Mrs. les maire & échevins, les conſuls, les viguiers & conſuls de....

La difference entre toutes ces lettres conſiſte

uniquement en ce que l'on écrit *Messieurs* tout au long pour les cours supérieures, & pour les villes capitales; au lieu que l'on écrit en abrégé *Messrs.* pour les compagnies inférieures & pour les villes non capitales.

Louis XIII, *dauphin, souscrivoit aux parlements*,

Votre bien bon ami.

XII. AUX MINISTRES ÉTRANGERS.

A M. le nonce.

Monsieur l'archevêque de...

Votre bon ami.

A monsieur l'archevêque de.... nonce ordinaire *ou* extraordinaire de sa sainteté, auprès du roi, monseigneur mon pere.

Aux autres ambassadeurs.

Monsr. le marquis *ou* comte, *ou* Monsr. *Tel*,

Votre bon ami.

A Monsr.... ambassadeur d'Espagne, d'Angleterre, de l'empereur, &c., auprès du roi, monseigneur mon pere.

On suppose qu'ils ne soient pas du nombre de ceux que le roi traite de cousin.

ARTICLE II.

Des lettres de monseigneur le Dauphin, hors le royaume.

I. AU PAPE.

Commencement,

Très-saint pere,

Souscription, Je suis,

Très-saint pere,

Votre très-humble & très-dévot fils,

Louis, dauphin de France.

Suscription.

A notre très-saint pere le pape.

II. AUX CARDINAUX.

Commencement,
Mon cousin,
Souscription, Je suis,
Mon cousin,
Votre affectionné cousin.

Suscription.

A mon cousin, monsieur le cardinal.
Louis XIII, *dauphin, leur souscrivoit*,
Votre bon cousin.

III. A L'EMPEREUR.

Commencement,
Monsieur.
Souscription, Je suis,
Monsieur, de votre majesté,
Très-affectionné neveu.

Suscription.

A l'empereur,
Monsieur mon oncle.
De même à l'impératrice.
Le mot de majesté *est employé aussi dans le corps des lettres.*
Louis XIII, *dauphin, n'écrivoit qu'en placard.*
Très-haut, très-excellent & très-puissant prince.
Il souscrivoit,
Votre humble neveu.
Et mettoit pour la suscription,
A très-haut, très-excellent, & très-puissant prince l'empereur.
Il parloit de majesté *dans le corps de la lettre.*

IV. AU ROI D'ESPAGNE.

Comme à l'empereur.
Et de même à la reine d'Espagne.
Louis XIII, *dauphin, souscrivoit* au roi,
Votre affectionné neveu.

Et à la reine,

Votre très-humble & bon neveu.

Le mot d'humble *étoit employé pour les princesses, afin de leur faire plus d'honneur, & ne tiroit point à conséquence.*

Les lettres en placard commençoient par :

Très-haut, très-excellent, & très-puissant prince.

V. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Commencement,

Monsieur,

Souscription, Je suis,

Monsieur,

Votre très-affectionné frere & cousin.

Suscription.

Au roi de la Grande-Bretagne,

Monsieur, mon frere & cousin.

On le traite de majesté *dans le corps de la lettre.*

On écrit de même aux rois de Portugal, *de* Hongrie, *de* Bohême *& de* Suede, *& aux reines, comme aux rois.*

Louis XIII, *dauphin, écrivoit au roi de la Grande-Bretagne, comme au roi d'Espagne, tant de la main qu'en placard.*

VI. AU ROI DE DANEMARCK

Et au roi de Pologne, *comme au roi de la Grande-Bretagne ; mais on ne les traite point de* majesté *dans le corps de la lettre.*

Louis XIII, *dauphin, ne leur écrivoit jamais de la main.*

VII. AUX FILS AINÉS DES ROIS Héréditaires.

Commencement,

Monsieur mon frere.

Souscription, Je suis,

Monsieur mon frere,

Votre très-affectionné frere.

Suſcription.

A monſieur le prince... mon frere.

Monſeigneur écrivit de même au prince régent de Portugal, frere du roi Alphonſe VI, *qui avoit été détrôné.*

A monſieur le prince régent de Portugal, mon frere.

VIII. AUX ENFANTS *puînés des mêmes Rois.*

Commencement,

Mon frere,

Souſcription, Je ſuis,

Mon frere,

Votre affectionné frere.

Suſcription.

A mon frere, monſieur le prince *ou* duc...

Louis XIII, *dauphin, écrivant au prince d'Eſpagne, & aux autres infants d'Eſpagne, mettoit au chef,*

Monſieur,

Et leur ſouſcrivoit,

Votre bien bon frere,

Il ſouſcrivoit à la princeſſe d'Eſpagne, fille de France,

Votre humble frere,

En écrivant aux fils des autres rois il mettoit au chef,

Monſieur mon frere,

Et ſouſcrivoit,

Votre affectionné frere à vous ſervir.

IX. AUX ENFANTS DES ROIS ÉLECTIFS.

Commencement,

Mon couſin.

Souſcription, Je ſuis,

Mon couſin,

Votre affectionné couſin.

Suſcription.

A mon couſin, monſieur le prince....

Le royaume de Pologne eſt préſentement le ſeul royaume électif: celui de Portugal l'a été juſqu'en 1660, quoiqu'il eût toujours des rois de la même maiſon depuis l'an 1487.

X. AU DUC DE SAVOIE.

Commencement,

Mon frere.

Souſcription, Je ſuis,

Mon frere.

Votre bon frere,

Suſcription.

A mon frere, monſieur le duc de Savoie.

Monſeigneur écrivoit de même aux électeurs laïques. Entre les électeurs, celui d'Hanover eſt le roi de la Grande-Bretagne, & celui de Brandebourg eſt roi de Pruſſe, le duc de Savoie eſt auſſi roi de Sardaigne.

Le duc de Savoie avoit le germain ſur monſeigneur, mais on n'y eut point d'égard.

Louis XIII, *dauphin*, *traitoit* d'oncle *ceux que le roi ſon pere traitoit de* frere.

Monſieur,

Votre très-affectionné neveu.

Monſieur le duc de ſavoie, mon oncle.

L'archiduc Albert, *de même que le duc de Savoye.*

L'infante ſa femme,

Madame,

Votre humble neveu à vous ſervir.

A madame l'infante d'Eſpagne, archiducheſſe de Flandres.

A l'égard des électeurs, il les traite de couſin.

Monſieur,

Votre affectionné couſin.

A mon couſin, monſieur le comte Palatin ed

Rhin, comte de Saxe, marquis de Brandebourg, électeur du S. Empire.

XI. AUX AUTRES PRINCES SOUVERAINS.

Commencement,

Mon cousin.

Souscription, Je suis,

Mon cousin,

Votre affectionné cousin.

Suscription.

A mon cousin, monsieur le duc *ou* prince de...

Je crois qu'il en est de même pour les fils des princes non rois, qui sont traités de frere.

Louis XIII, *dauphin, écrivoit de la même maniere aux princes souverains d'Allemagne.*

Il écrivoit autrement aux princes d'Italie; savoir,

Au grand-duc de Toscane, Cosme II,

Monsieur,

Votre très-affectionné cousin.

A mon cousin, monsieur le grand-duc de Toscane.

Ce Prince avoit le germain sur le dauphin, mais on n'y eut point d'égard.

A la grande-duchesse douairiere Christine *de Lorraine*,

Madame,

Votre humble & neveu & serviteur.

A madame ma tante, la grande-duchesse de Toscane.

Au duc de Mantoue,

Monsr. *en abrégé*,

Votre affectionné neveu.

A monsr. le duc de Mantoue, mon oncle.

A la duchesse de Mantoue,

Madame,

Votre très-affectionné neveu & serviteur.

A madame la duchesse de Mantoue, ma tante,

Au duc de Modene ,

Mon cousin ,

Votre bien bon cousin.

A mon cousin , monsieur le duc de Modene.

De même au duc de Parme.

A la duchesse de Modene ,

Ma cousine ,

Votre affectionné cousin.

A ma cousine , madame la duchesse de Modene.

J'ai observé ailleurs qu'elle étoit tante de la reine *Marie* de Médicis ; mais qu'on n'y eut égard que sous le regne de *Louis XIII*. La duchesse de Mantoue étoit sœur de la même reine , dont le grand-duc *Cosme II* étoit cousin - germain.

XII. AUX PRINCES NON SOUVERAINS.

Mon cousin.

La lettre finit par la priere à Dieu , & la date.

Souscription.

Votre bon cousin , *le* votre *en abrégé.*

Suscription.

A mon cousin Monsr. le prince , *ou* duc...

Les princes Romains étoient du nombre de ceux à qui monseigneur écrivoit en cette maniere.

Louis XIII , *dauphin , souscrivoit aux freres du grand-duc de Toscane ,*

Votre bien bon cousin.

Aux oncles du même grand-duc , oncles de la reine sa mere ,

Votre bon cousin.

Au prince de Mantoue ,

Votre affectionné cousin.

A la princesse de Mantoue , à qui il mettoit au chef , madame , *& à la suscription ,*

A madame la princesse de Mantoue , ma cousine.

Votre affectionné cousin à vous servir.

Au prince de Modene ,

Votre bien bon cousin.

Et à la princesse de Modene , comme à la princesse de Mantoue.

XIII. AUX DUCS ÉTRANGERS, *& grands officiers que le roi traite* de cousin.

Mon cousin ,

La priere à Dieu , & la date.

Votre cousin & ami , *le* votre *en abrégé.*

A mon cousin Monsr. le duc...

A mon cousin , le Sr.... grand maréchal de Pologne.

XIV. AUX RÉPUBLIQUES.

A toutes on commence la lettre par messieurs , *& on la finit par la date : il n'y a de différence qu'à la souscription.*

Aux républiques de Venise & de Hollande , on souscrit ,

Votre très-affectionné ami.

A messieurs les ducs & seigneurie de Venise.

A messieurs les états-généraux des provinces-unies des Pays-Bas.

Aux treize cantons & à la république de Gênes , on souscrit ,

Votre bien bon ami.

A messieurs les bourguemestres , advoyers , amants , conseils & communautés des treize cantons des ligues Suisses des Hautes-Allemagnes.

A messieurs les duc & conseil de la république de Gênes.

On souscrit à toutes les autres ,

Votre bon ami.

A messieurs les gonfaloniers & anciens de la république de Luques.

A messieurs les syndics & conseil de la ville de Geneve.

A messieurs les recteur & conseil de la magnifique république de Raguse.

A messieurs les proconsuls & magistrats de la ville de Hambourg, &c.

INSCRIPTIONS,

SOUSCRIPTIONS ET SUSCRIPTIONS *DES LETTRES* DES FILS DE FRANCE.

CES lettres sont écrites sur du petit papier doré, fermées avec de la soie bleue, & cachetées avec de la cire rouge, excepté le cas de deuil, pour le pape, l'empereur, les rois, princes, seigneurs, membres du conseil, & toutes autres personnes de condition. Elles sont écrites sur du grand papier, quand elles sont adressées à quelque corps que ce soit.

Celles qui sont adressées aux corps ou officiers de l'apanage, finissent par la priere à Dieu, & la date; la souscription au-dessous : toutes les autres finissent par, *Je suis*, & la date à côté.

Je suivrai ici le même ordre que ci-devant, & je ne répeterai point ce que j'ai déjà observé des lettres des enfants de France au roi, à la reine, & à monseigneur le dauphin.

ARTICLE PREMIER.

Des lettres des fils de France pour le dedans du royaume.

I. ENTR'EUX.

Gaston *de France écrivoit à mesdames ses sœurs en la maniere suivante :*

Ma sœur,

Votre très-affectionné frere.

A madame Christine *ou* Henriette ma sœur.

Mesdames lui écrivoient :

Monsieur mon frere,

Votre très-affectionnée sœur.

A mon frere, monsieur le duc d'Orléans.

Henri III *étant duc d'Anjou, souscrivoit au duc d'Alençon,*

Votre bon & affectionné frere.

Marguerite *de France, duchesse de Savoie, écrivoit au duc d'Orléans, son neveu, qui fut depuis le roi* Charles IX :

Monsieur,

Votre très-humble & obéissante tante.

A monsieur.

Claude *de France, duchesse de Lorraine, sœur du même prince, lui écrivoit:*

Monsieur mon frere,

Votre affectionnée & humble sœur.

Et d'autres fois,

Votre humble sœur.

A monsieur mon frere,

Monsieur le duc d'Orléans.

II. AUX PRINCES DU SANG.

Commencement :

Mon cousin, ma cousine.

Souscription, je suis,

Mon cousin, ma cousine,

Votre très-affectionné cousin.

Suscription.

A mon cousin, monsieur le duc *ou* prince de....

Gaston *de France leur souscrivoit,*

Votre bien affectionné cousin.

REMARQUE.

Louis *de Bourbon, prince de Condé, écrivoit à feu monsieur.*

Commencement,

Monseigneur.

*Il le traitoit d'*Altesse royale.

Souscription, je suis,

Monseigneur,

De votre altesse royale, le très-humble & très-obéissant serviteur.

Suscription.

A monseigneur.

S. A. S. écrivoit de même à monseigneur le duc de Bourgogne.

III. AUX LÉGITIMÉS DE FRANCE.

Feu monsieur n'avoit ni freres ni sœurs naturels, Gaston *de France, qui en avoit, leur écrivoit,*

Mon frere, ma sœur,

Votre bien bon frere.

A mon frere le duc de Vendôme.

A ma sœur madame la duchesse de la Valette.

IV. AUX PRINCES, SUJETS DU ROI.

Commencement,

Mon cousin.

Suscription, je suis,

Mon cousin,

Votre bien bon cousin.

Feu monsieur employoit cette forme pour les légitimés de France, les traitant d'oncle ou de neveu, suivant le degré de parenté.

Pour les descendants des légitimés de France.

Pour les ducs & pairs, & en général pour tous ceux que le roi traite de cousin.

Gaston *de France souscrivoit de même aux princes sujets du roi, & au duc d'Angoulême,* Charles *de Valois, fils naturel de* Charles IX; mais à la *duchesse d'Angoulême, fille naturelle d'*Henri II, *il mettoit,*

Votre affectionné neveu.

A l'égard des ducs & autres seigneurs traités de Cousin, *il souscrivoit seulement*,

Votre bon cousin.

Feu monsieur marquoit ainsi les emplois dans la suscription.

Commencement :

A mon cousin, monsieur le duc de...., pair de France, gouverneur pour le roi, monseigneur & frere, en ....

V. A M. LE CHANCELIER.

Commencement :

Monsieur le chancelier.

Souscription, Je suis,

Monsieur le chancelier,

Votre bien bon ami.

Suscription.

A monsieur .... chancelier de France.

Feu monsieur écrivoit de même aux premiers présidents des parlements, chambres des comptes & cours des Aides.

Gaston *de France souscrivoit à M. le chancelier*,

Votre bien affectionné ami.

Il faisoit un autre traitement aux premiers présidents des compagnies supérieures.

VI. AUX SECRETAIRES D'ÉTAT.

Commencement,

Monsr .... *le* monsieur *en abrégé.*

Souscription, Je suis,

Monsr ....

Votre bien bon ami.

Suscription.

A monsr ... conseiller du roi, monseigneur & frere, en ses conseils, secrétaire & ministre d'état.

Feu monsieur écrivoit de la même maniere aux gouverneurs des provinces, & aux chanceliers des ordres du roi.

Aux ambassadeurs ordinaires & extraordinaires,

Aux lieutenants généraux & maréchaux de camp.

Aux intendants de justice, & autres gentilshommes, en ajoutant leurs qualités. *Gaston* de France écrivoit de cette maniere-là aux secrétaires d'état, aux anciens conseillers d'état, & au premier président du parlement de Paris.

Il ne souscrivoit que

Votre bon ami.

Aux gouvernéurs de provinces & aux chevaliers des ordres.

Aux premiers présidents des parlements du royaume, des chambres des comptes, des cours des aides.

Aux présidents à mortier du parlement de Paris, & à toutes les autres personnes de qualité.

A l'égard de ses serviteurs, qui étoient gentilshommes, il leur écrivoit,

Monsieur *tel*.

Et leur souscrivoit, différemment, suivant leurs qualites,

Votre affectionné ami.
Votre bien bon *ou* bon ami.
Votre bon *ou* bien bon maître.

VII. AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

Commencement :

Monsieur l'archevêque *ou* évêque de ...

Souscription, Je suis,

Monsieur l'archevêque *ou* évêque de ...

Votre bien bon bon ami.

Suscription.

A monsieur l'archevêque *ou* évêque de ... conseiller du roi, monseigneur & frere, en ses conseils, *& ses autres qualités.*

VIII. AUX CORPS.

Toutes ces lettres commencent par messieurs, *qui est mis en abrégé pour les* trésoriers de France, présidiaux, élections, villes non capitales, &c. *Elles*

finissent toutes par, je suis, monsieur *ou* Mrs.
Les différences consistent à la souscription, qui est,
Pour l'assemblée du clergé,
Votre très-affectionné ami.
A messieurs de l'assemblée générale du clergé de France.
Pour les parlements & autres compagnies supérieures.
Votre très-affectionné ami.
A messieurs tenant la cour de parlement du roi monseigneur & frere, à ...
Pour les villes capitales,
Votre bon ami.
A messieurs les prévôt des marchands & échevins, les maires & jurats, les capitouls, les maire & échevins de la ville de ...
Pour les autres villes,
Votre bon ami.
A Mrs. les maire & échevins, les Viguier & consuls, &c. de la ville de ...
Et de même pour les trésoriers de France, &c.
A Messrs les présidents & trésoriers-généraux de France, au bureau des finances de la généralité de..

IX. AUX VILLES DE L'APANAGE.

A la capitale,
Très-chers & bien amés, & *aux autres*,
Chers & bien amés.
Les lettres sont contre-signées, on y parle par nous, & elles finissent par,
Priant Dieu, très-chers *ou* chers & bien amés, qu'il vous ait en sa sainte garde. Donné à ... à ...
Suscription.
A nos chers *ou* très-chers & bien-amés les maire & echevins de notre ville de ...
Les lettres aux présidiaux, élections, greniers à sel, &c. de l'apanage, & aux officiers de ces compagnies en particulier, sont aussi contre-signées,

& finissent par la priere à Dieu, & la date : mais on nomme *monsieur tel*, ou *tel messis.*

A messrs les officiers tenant le bailliage & siege présidial de ....

A monsieur ... conseiller du roi, monseigneur & frere & le mien, lieutenant-général au bailliage & siege présidial de .....

ARTICLE II.

Des lettres des fils de France dehors du royaume.

I. AU PAPE.

Commencement,
Très-saint pere.
souscription, je suis,
Très-saint pere,
Votre très-humble, & très-dévot fils.

Suscription.

A notre très-saint pere le pape. Gaston *de France souscrivoit*,
Votre humble & dévot fils, *ou bien*,
Votre dévot & plus obéissant fils.

Les lettres étoient contre-signées. François, *duc d'Alençon, faisoit aussi contre-signer les siennes, où il mettoit*,
Votre humble & dévot fils,
Le duc de Braban & d'Anjou, François.

Henri III *étant duc d'Anjou, souscrivoit :*
Votre humble, & plus obéissant fils

II. AUX CARDINAUX.

Commencement,
Mon cousin.
Souscription : Je suis,
Mon cousin,
Votre bien bon cousin.

Suſcription.

A mon couſin, M. le Cardinal . . . .

Feu Monſieur ſouſcrivoit aux cardinaux princes, & à ceux qui étoient neveux du pape:

Mon couſin,

Votre affectionné couſin.

Gaſton *de France mettoit auſſi une différence entre les cardinaux, neveux du pape ou princes, ou des quatre maiſons de Rome* : il ſouſcrivoit à ceux qui avoient ces diſtinctions,

Votre affectionné couſin & bon ami.

Et aux autres,

Votre affectionné couſin.

A l'exception du cardinal légat, pour qui il mettoit,

Votre bien affectionné couſin.

III. AUX PRINCES ROMAINS.

Feu monſieur ſouſcrivoit aux chefs des maiſons des Urſins & Colonne, *au connétable* Colonne,

Votre bien bon couſin.

Mais au préfet de Rome, qui étoit neveu du pape Urbain VIII, *il ſouſcrivoit* :

Votre affectionné couſin.

A mon couſin, monſieur Thadée Barberin, prince & préfet de Rome.

Gaſton *de France écrivoit aux freres du pape & aux chefs des quatre maiſons, de même qu'aux cardinaux princes.*

IV. A L'EMPEREUR ET AUX ROIS.

Commencement :

Monſieur.

Souſcription, Je ſuis,

Monſieur,

Votre très-affectionné frere & ſerviteur.

Suscription.

A l'empereur, monsieur mon frere.

Au roi de .... monsieur mon frere.

Tous les rois sont traités de Majesté *dans le corps de la lettre.*

Gaston *de France souscrivoit à l'empereur:*

Votre humble neveu.

Et pour suscription mettoit seulement,

A l'empereur.

Il écrivoit au roi d'Espagne, Philippe III:

Monsieur,

Votre affectionné neveu.

Et à la reine, sa femme,

Madame,

Votre très-humble & bon neveu.

Il souscrivoit au roi d'Espagne Philippe IV:

Votre très-affectionné frere.

A la reine, sa femme, fille de France,

Votre très-humble frere & serviteur.

Au roi d'Angleterre Charles I, *comme à* Philippe IV.

A la reine d'Angleterre, fille de France:

Votre humble frere & serviteur.

Elle étoit la cadette de la reine d'Espagne.

Il leur écrivoit quelquefois en placard, & parloit alors au pluriel. Il n'écrivoit qu'en placard aux rois de Danemarck & de Pologne.

Henri III *étant duc d'Anjou, souscrivoit à l'empereur,*

Votre très-humble & obéissant frere & cousin.

Au roi d'Espagne,

Votre humble & obéissant frere.

Ce roi, qui étoit Philippe II, *avoit épousé une fille de France.*

A la reine Elizabeth,

Votre humble frere & cousin.

La reine d'Espagne lui écrivoit,

Senor,

Beso las manos à V. altra.

Yo la reina d'Espana.

A Mon frere, monsieur le duc d'Agoulême.

AUX ENFANTS DES ROIS.

Feu Monsieur écrivoit aux infants d'Espagne, & aux princes d'Angleterre, dans les mêmes termes qu'ils lui avoient écrit : il leur donnoit de l'*altesse royale* quand ils lui en avoient donné, & souscrivoit, *très-affectionné cousin & serviteur*, quand ils lui avoient écrit de même.

Voici la forme en laquelle il écrivoit au duc d'Yorck.

Commencement,

Monsieur mon frere & cousin.

Souscription : Je suis,

Monsieur mon frere & cousin,

Votre très-affectionné frere, cousin & serviteur.

Suscription.

A monsieur le duc d'Yorck,

Monsieur mon frere & cousin.

Il écrivoit à la princesse d'Orange, fille d'Angleterre :

Madame ma niece,

Votre très-affectionné oncle.

A madame la princesse d'Orange, ma niece.

Gaston *de France écrivoit aux enfants des rois,*

Monsieur,

Votre bien bon frere.

A monsieur le prince de .... mon frere.

Il souscrivoit aux princesses, femmes des ainés,

Votre humble frere.

VI. AUX ÉLECTEURS.

Les électeurs laïques doivent être traités de frere.

Feu Monsieur n'écrivoit point aux électeurs, & n'en recevoit point de lettres, à cause des difficultés du cérémoniel.

Gaston *de France leur écrivoit à tous, à la réserve du roi de Bohéme :*

Mon cousin,

Votre affectionné cousin.

A monsieur le comte palatin du Rhin, *ou* duc de Saxe, *ou* marquis de Brandebourg, prince & électeur du S. Empire.

*Ils le traitoient d'*Altesse royale, *& lui souscrivoient*, votre très-affectionné cousin & serviteur.

VII. AUX PRINCES DE L'EMPIRE.

Mon cousin,

Votre bien affectionné cousin.

A mon cousin monsieur le duc, *ou* landgrave, *ou* prince, *ou* marquis de .... prince du S. Empire.

Gaston *de France leur souscrivoit*,

Votre bien affectionné cousin.

Et François, *duc d'Alençon*,

Votre cousin & bien bon ami.

VIII. AUX ARCHIDUCS.

Mon frere,

Votre très-affectionné frere.

A monsieur l'archiduc de .... mon frere.

Gaston *de France souscrivoit*,

Votre bien affectionné frere.

Il souscrivoit pour l'archiduc Albert :

Votre affectionné frere, *en y ajoutant quelquefois*, & bon ami.

A l'égard de l'infante archiduchesse, il lui souscrivoit,

Votre humble frere à vous servir.

IX. AU DUC DE SAVOIE.

Il est présentement roi de Sardaigne.

Gaston *de France souscrivoit au duc* Charles-Emmanuel ,

Votre très-affectionné neveu.

Au duc Victor-Amé ,

Votre très-affectionné frere.

Aux ducs François-Hyacinthe , & Charles-Emmanuel ,

Votre très-affectionné cousin.

Feu monsieur n'écrivoit point au duc de Savoie, & n'en recevoit point de lettres avant qu'il lui eût marié une des princesses d'Orléans.

Le duc Philibert , *qui avoit épousé* Marguerite *de France , sœur de* Henri II , *écrivoit au fils de ce roi ,*

Monsieur ,

Votre très-humble serviteur & oncle.

A monsieur le duc de ....

X. AUX PRINCES SOUVERAINS D'ITALIE.

Mon cousin ,

Votre très-affectionné cousin.

A mon cousin M. le duc de ....

Feu monsieur écrivoit ainsi aux ducs de Modene , de Mantoue & de Parme.

Aux enfants de ces maisons , il souscrivoit ,

Votre bien affectionné cousin.

A l'égard du grand-duc de Toscane , il lui écrivoit :

Mon frere ,

Votre affectionné frere.

A monsieur le grand-duc de Toscane , mon frere.

*Le grand-duc traitoit feu Monsieur d'*altesse royale , *& employoit à la souscription le serviteur.*

XI. AU GRAND-MAITRE DE MALTE.

Mon cousin ,

Votre bien bon cousin.

A mon cousin, M. le grand-maître de Malte.

Feu monsieur écrivoit aux commandeurs & chevaliers de la langue de France,

Messieurs,

Votre affectionné ami.

A messieurs les commandeurs & chevaliers de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, de la langue de France.

XII. AUX RÉPUBLIQUES.

Aux unes,

Messieurs,

Votre très-affectionné ami.

A messieurs les ducs & seigneurie de Venise.

A messieurs les ducs & seigneurie de Gênes.

A messieurs les états-généraux des provinces-unies des Pays-Bas.

Aux autres,

Messieurs,

Votre bien affectionné ami.

A messieurs les bourgmestres, advoyers, landamants, conseil & communautés des treize cantons des ligues Suisses.

A messieurs les bourgmestres, advoyers & conseil des quatre ligues des Suisses, Zurich, Berne, Basle & Schafouse.

A messieurs les advoyers, landamants, conseil & communautés des sept cantons catholiques des ligues des Suisses & hautes Allemagnes.

A messieurs les syndics & conseil de la ville de Geneve.

A messieurs les bourgmestres, conseillers & habitants de la ville de Liege, &c.

Gaston *de France souscrivoit aux états-généraux*,

Votre très-affectionné ami.

A la seigneurie de Venise & aux treize cantons;

Votre très-affectionné ami.

Et de même à la république de Gênes & à toutes les autres, en mettant les messieurs *en abrégé.*

Ses lettres en placard à la seigneurie de Venise commençoient par,

Illustres & sérénissimes seigneurs.

Il y parloit au pluriel.

Même souscription, & au-dessus:

A illustres & sérénissimes seigneurs, les ducs & seigneurie de Venise.

INSCRIPTIONS,

SOUSCRIPTIONS ET SUSCRIPTIONS

DES LETTRES

DES PRINCES DU SANG.

JE vais en partager le détail, comme des précédentes, en deux articles; mais changeant l'ordre pour le dedans du royaume, afin d'éviter la confusion.

ARTICLE PREMIER.

Des lettres des princes du sang, pour le dedans du royaume.

J'ai observé onze souscriptions différentes dans ces lettres, je vais marquer sous chacune de ces souscriptions, les personnes ou les compagnies pour lesquelles les princes du sang les emploient. J'y ajouterai ce qu'il y a de particulier par rapport à l'inscription & à la souscription.

Premiere souscription,

Votre très-humble & très-affectionné serviteur.

On ne l'emploie qu'en écrivant au parlement de Paris.

II. Souscription.

Votre bien humble serviteur.

A monsieur le chancelier.

Au parlement de Toulouse, & aux autres parlements du royaume, excepté celui de Besançon.

A la chambre des comptes & à la cour des aides de Paris.

III. Souscription.

Votre très-affectionné serviteur.

A M. le nonce. Il est traité dans le corps de la lettre de Srie. Illme.

Aux pairs ecclésiastiques.

A M. le garde des sceaux.

Aux ducs & pairs. Les princes les traitent de cousin *à la souscription, quand ils sont parents.*

Aux autres ducs.

Aux maréchaux de France, & autres grands officiers que le roi traite de cousin.

Au premier président du parlement de Paris.

Aux chambres des comptes & aux cours des aides hors de Paris.

IV. Souscription.

Votre tres-affectionné à vous faire service.

Aux archevêques qui ne sont pas pairs.

Aux présidents à mortier du parlement de Paris.

Aux premiers présidents de la chambre des comptes & de la cour des aides de Paris.

Aux premiers presidents des parlements de Toulouse, Rouen, & autres du royaume.

Au parlement de Franche-Comté.

V. Souscription.

Votre tres-affectionné à vous servir.

Aux évéques qui ne sont pas pairs.

A l'abbé de Cîteaux, Monsieur.

Aux généraux des ordres religieux.

Mon tres-révérend pere.

Aux aumôniers du roi & de la reine.

Aux abbés de qualité.

A l'élu du clergé des états de Bourgogne.

Aux gouverneurs des lieutenants-généraux de provinces, & autres gentilshommes titrés.

Aux miniſtres & ſecrétaires d'état.

Au contrôleur-général des finances.

Aux conſeillers d'état, maîtres des requêtes, intendants de province & d'armée, & intendants des finances.

Aux ſecrétaires du cabinet.

Aux préſidents des enquêtes, & aux conſeillers du parlement de Paris.

Aux préſidents du grand-conſeil, des parlements, des chambres des comptes & des cours des aides hors de Paris.

Au premier médecin du roi.

Aux chapitres des cathédrales.

Aux chapitres des ſaintes chapelles.

A meſſieurs du clergé, tant ſéculier que régulier, de Dijon.

Aux députés des états, & à ceux du clergé & de la nobleſſe en corps.

Au corps de la ville de Paris.

Aux tréſoriers de France en corps.

Aux préſidiaux.

VI. Souſcription.

Votre affectionné à vous ſervir.

Aux prévôts des ſaintes chapelles.

Aux grands-vicaires des évêques.

Aux gentilshommes de condition, quoique non titrés.

Aux ſecrétaires du conſeil.

Aux conſeillers des parlements, maîtres des comptes, procureurs & avocats-généraux hors de Paris.

VI. Souscription.

Votre affectionné ami

A vous servir.

Aux officiaux des archevêques & évêques.

Aux auditeurs des comptes, hors de Paris.

Aux trésoriers de France qui sont intendants.

Aux religieux de Cîteaux, en corps.

En écrivant aux personnes & aux compagnies pour qui l'on emploie cette souscription & les suivantes, on ne répete point le *monsieur* ou *messieurs* à la souscription, mais on écrit :

A monsieur *tel*, auditeur des comptes à Dijon.

A messieurs les doyen, chanoines & chapitre de, &c.

VIII. Souscription.

Votre affectionné ami à vous servir.

Aux abbés qui ne sont pas de condition : monsieur tel. *Et de même à tous les particuliers pour qui l'on emploie cette souscription & les suivantes.*

A la petite noblesse.

Aux chapitres de collégiales.

IX. Souscription.

Votre très-affectionné ami.

Aux doyens de chapitres.

Aux provinciaux des ordres religieux.

Mon révérend pere,

Au révérend pere *tel*, &c.

Aux présidents, lieutenants-généraux, lieutenants-criminels & procureurs du roi des présidiaux.

A l'élu du tiers état de Bourgogne.

Aux receveurs-généraux des finances.

X. Souscription.

Votre affectionné ami.

Aux recteurs, prieurs, gardiens, &c. des maisons religieuses.

Mon révérend pere,

Au révérend pere *tel*.

Aux trésoriers de France qui ne sont pas intendants.

Aux conseillers des présidiaux.

Aux lieutenants-généraux & baillis royaux des petites villes.

Aux maires des grandes villes.

Aux avocats du parlement.

Aux corps des villes où il y a parlement.

Aux élections en corps.

Aux officiers & chevaliers des jeux d'arquebuse, en corps.

XI. Souscription.

Votre meilleur ami.

Aux simples religieux.

Mon pere. Au pere *tel.*

Aux chanoines.

Aux officiers des justices seigneuriales & aux officiers des terres de LL. AA.

ARTICLE II.

Des lettres des princes du sang, hors du royaume.

I. AU PAPE.

Commencement :

Très-saint pere.

Souscription : Je suis,

Très-saint pere,

De votre sainteté,

Très-humble, très-obéissant & très-dévot fils & serviteur.

Suscription.

A notre très-saint pere le pape.

Ces mots, Votre sainteté, *qui se lisent à la souscription, sont aussi employés dans le corps de la lettre, & il en est de même des autres, savoir,* Votre majesté, Votre altesse, Votre

éminence, Votre excellence : *quand on les trouve à la souscription, ils sont aussi dans le corps de la lettre, & de la même maniere, tout au long, ou en abregé.*

II. AUX NEVEUX DU PAPE,

quand ils ne sont pas cardinaux,

Monsieur,
Votre très-affectionné serviteur.
A monsieur le....

III. AUX CARDINAUX.

Commencement,
Monsieur,
Souscription, Je suis,
Monsieur,
De votre éminence,
Très-affectionné serviteur.

LL. AA. SS. & les cardinaux s'écrivent d'égal à égal.

IV. AUX PRÉLATS ROMAINS.

Monsieur,
Votre très-affectionné à vous servir.

A monsieur.... auditeur de N. S. P. le pape, *ou* secrétaire des brefs, &c.

Si LL. AA. SS. écrivent au nonce du pape dans les pays étrangers, elles les traitent de Srie. Illme., *c'est-à-dire*, seigneurie illustrissime, *dans le corps de la lettre, & souscrivent,*

Votre très-affectionné serviteur.

La souscription pour les internonces est,

Votre très-affectionné à vous faire service.

V. AUX PRINCES SOUVERAINS D'ITALIE.

Commencement,
Monſieur.
Souſcription, Je ſuis,
Monſieur,
De V. A. *en abrégé*,
Très-affectionné ſerviteur.

Ou autrement, ſelon qu'ils le mettent, leur traitement étant d'égal à égal.

VI. AUX PRINCES ROMAINS.

*Ils ſont traités d'*excellence, *& la ſouſcription eſt*,

Votre très-affectionné ſerviteur.

VII. AU GRAND-MAITRE DE MALTE.

*Il eſt traité d'*alteſſe *dans le corps de la lettre, & on le traite d'égal, ce qui fait qu'on lui ſouſcrit ordinairement*,

Votre très-humble & très-affectionné ſerviteur.

Parce qu'il a coutume d'employer cette ſouſcription.

VIII. A L'EMPEREUR.

Commencement,
Sire.
Souſcription, Je ſuis,
Sire,
De votre majeſté impériale,
Très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Suſcription.

A ſa majeſté impériale.

Les généraux des armées de l'empereur sont traités d'excellence , & on leur souscrit ,

Votre très-affectionné serviteur.

IX. AUX ÉLECTEURS.

Commencement ,

Monsieur.

Souscription , Je suis ,

De votre altesse ,

Très-affectionné serviteur.

Ou autrement , selon qu'ils écrivent , le traitement étant d'égal à égal.

X. AUX PRINCES DE L'EMPIRE.

Ils sont traités différemment. On écrit au duc de Wirtemberg le souverain ,

De votre altesse ,

Très-affectionné serviteur.

Au duc son frere ,

Votre très-affectionné serviteur.

Au Landgrave de Hesse ,

De V. A.

Très-humble & très-affectionné serviteur

Au duc des Deux-Ponts , *qu'on ne traitoit ni d'*altesse, *ni d'*excellence ,

Votre très-affectionné cousin & serviteur.

Aux archevêques ou évêques , princes de l'empire , on souscrit ,

Votre très-affectionné serviteur , *sans les traiter autrement que par* Vous.

XI. AUX ROIS.

Aux rois d'Espagne, d'Angleterre & de Suede.

Sire,

De votre majesté,

Très-humble & très-obéissant serviteur.

Au roi { d'Espagne, de la Grande-Bretagne, de Suede.

De même aux rois de Danemarck & de Pologne ; mais au lieu de Sire, *on met* monseigneur.

Au pape, à l'empereur & aux rois, la souscription est toujours de la main de LL. AA. SS.

XII. AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Messieurs,

Votre très-affectionné serviteur.

Les princes du sang n'écrivent point à la république de Venise, quoiqu'elle leur écrive toujours, quand il vient en France un ambassadeur.

Fin des inscriptions, souscriptions & suscriptions.

LETTRES FAMILIERES
SUR TOUTES SORTES DE SUJETS.

Lettre d'amour à une Demoiſelle.

MADEMOISELLE,

PUISQUE vous me voulez du bien, je vous proteſte que je ſuis votre très-humble, très-obeiſſant & très-paſſionné ſerviteur ; car je ſens dejà mon ame, par l'excès de la joie, ſe répandre ſi loin de moi, qu'elle aura paſſé ſur mes levres avant que j'aie le temps de finir ma lettre : cependant la voilà conclue, & je puis, ſi je veux, la fermer ; auſſi-bien, puiſque vous m'aſſurez de votre affection, tant de lignes ne ſont pas néceſſaires contre une place priſe ; & ſi ce n'étoit que c'eſt la coutume qu'un héros meurt debout & un amoureux en ſe plaignant, j'aurois pris congé de vous & du ſoleil ſans vous le faire ſavoir ; mais je ſuis obligé d'employer les derniers ſoupirs de ma vie à publier que j'expire d'amour. Vous croirez peut-être que le mourir des amants n'eſt autre choſe qu'une façon de parler, & qu'à cauſe de la

conformité des noms de l'amour & de la mort ; ils prennent ſouvent l'un pour l'autre : mais je ſuis fort aſſuré que vous ne douterez pas de la poſſibilité du mien, quand vous trouverez à l'extrêmité,

Mademoiſelle, Votre, &c.

Lettre d'amour & badine à une Demoiſelle.

MADEMOISELLE,

SUis-je condamné à pleurer encore bien longtemps ? Hé ! je vous prie, faites-moi l'amitié de me découvrir là-deſſus votre intention, afin que j'aille de bonne heure retenir ma place aux Quinze-Vingts, parce que je prévois que de votre courtoiſie je ſuis prédeſtiné à mourir aveugle. Oui, aveugle, car votre ambition ne ſe contenteroit pas que je fuſſe ſimplement borgne. N'avez-vous pas fait deux alambics de mes yeux, par où vous avez trouvé l'invention de diſtiller ma vie, & de la convertir en eau toute claire ? En vérité, je ſoupçonnerois, ſi ma mort vous étoit utile, que vous n'épuiſiez les ſources d'eau qui ſont chez moi, que pour me brûler plus facilement ; & je commence d'en croire quelque choſe, depuis que j'ai pris garde que plus mes yeux tirent d'humide de mon cœur, plus il brûle. Je n'oſerois même marcher dans les rues, embraſé comme je ſuis, que les enfants ne m'environnent de fuſées, parce que je leur ſemble une figure échappée d'un feu d'artifice ; ni à la campagne, qu'on ne me prenne pour un de ces ardents qui traînent les gens à la riviere. Enfin, vous pouvez connoître tout ce que cela veut dire : c'eſt, Mademoiſelle, que ſi vous ne revenez bientôt, vous entendrez dire à votre retour, quand vous demanderez où je demeure,

que

que je demeure aux Tuileries, & que mon nom, c'eſt la bête à feu qu'on fait voir aux badauds pour de l'argent. Alors vous ſerez bien honteuſe d'avoir un amant ſalamandre.

Billet par lequel une demoiſelle veut donner congé à ſon amant qui ſe plaint de n'être pas aimé.

JE commence à m'ennuyer de vous entendre plaindre ſi ſouvent. Vos billets & vos converſations ſont éternellement ſur le ton plaintif. Quoique je vous aie dit plus de dix fois que ce n'eſt pas le moyen de me plaire, vous aimez mieux m'offenſer que de ceſſer de faire le dolent toute votre vie; mais allez le faire ailleurs que chez moi. Si, pour vous empêcher d'y revenir, il ne faut que vous rendre votre cœur, que vous m'accuſez de vous avoir pris, reprenez-le, je vous le rends aujourd'hui, & vous déclare que je n'y prétends plus rien; auſſi-bien, un cœur dolent comme le vôtre, divertit fort mal un cœur gai comme le mien.

RÉPONSE.

C'Eſt fort bien en uſer, Mademoiſelle, que de me renvoyer mon cœur, après lui avoir fait ſouffrir ſix mois du plus rude eſclavage qu'on ait jamais ſouffert. Hé quoi! eſt-ce ainſi que vous payez ceux qui vous ont ſervi? Dites-moi, de grace, que voulez-vous que je faſſe préſentement de mon cœur? Et qui voudroit le recevoir, au bel état où vous l'avez mis? Non, non, conſervez-le, il eſt à vous, & ne ſauroit plus être à d'autre. Il n'eſt ni beau, ni honnête, de le renvoyer au pitoyable état où vous l'avez réduit. Bleſſé comme il eſt, abattu, déchiré, brûlé, qui ſeroit celle qui le voulût prendre à ſon ſervice? S'il ne vous avoit pas

agréé, il falloit me le rendre avant qu'il fût en ce triſte équipage. Dans le temps qu'il étoit entier, gai, plaiſant & de bonne humeur; dans le temps enfin qu'il ſe donna tout à vous, ſans vanité, il eût trouvé bien des maîtreſſes qui euſſent été ravies qu'il ſe fût donné à elles; mais préſentement, c'eſt à vous de le garder & de ſouffrir ſes infirmités, puiſque vous les avez cauſées. Qu'il ſoit dolent, c'eſt à vous à ſouffrir ſes lamentations. Mais ſi elles vous rompent la tête, ſi elles vous choquent, n'avez-vous pas un moyen? Ne vous l'ai-je pas aſſez ſouvent expliqué? Pratiquez ce moyen, & je conſens que vous me rendiez mon cœur, ſi alors il n'a autant de joie & de gaieté, qu'il a préſentement de douleur & d'affliction.

Billet de la même. Elle lui fait ſavoir une peur qu'elle a eue à la campagne.

JE ne ſais pas ſi vous êtes ſorcier, mais je ſais bien que vous devinâtes admirablement qu'il nous arriveroit du malheur dans notre voyage, & je crois que vous nous le procurâtes par quelque enchantement, parce que je ne voulus pas que vous fuſſiez de notre partie. Si vous en aviez été, vous auriez eu votre part de la peur que nous eûmes, quand le feu prit dans la maiſon de la nouvelle mariée. Je ne vous ſaurois dire la conſternation qui fut dans tous les eſprits, & combien la joie de la noce fut courte. Pour moi je vous jure que je n'en ſuis pas revenue, & que j'en tremble encore toutes les fois que j'y penſe.

RÉPONSE.

Vous ne sauriez, Mademoiselle, vous empêcher de faire des vôtres : vous êtes destinée à mettre le feu par-tout, & vous auriez été bien fâchée que la noce de votre pauvre métayer eût été exempte de vos incendies. Vous avez beau me dire que vous n'êtes pas revenue de cette peur, & que vous en tremblez encore : je vous connois, vous êtes accoutumée au feu, & il n'y a point d'apparence qu'après avoir brûlé tant de cœurs, vous ayez eu peur de brûler une maison. L'embrasement des choses insensibles ne doit pas vous toucher, puisque vous n'êtes pas touchée de celui d'un homme aussi sensible que moi. Au reste, n'en attribuez pas la cause à mes enchantements ; la chose a été naturelle. Une méchante maison, couverte de paille, ne pouvoit pas se sauver près d'un feu aussi grand que celui de vos yeux ; car c'est celui-là, & non pas le feu de la chandelle, qui a fait le désordre. Je sais de bonne part, que le nouveau marié, qui eut le cœur assez bon pour souhaiter que vous fussiez la nouvelle mariée, fut le misérable auteur de cet incendie ; mais je sais aussi que vous ayant vue, il en devint si troublé, qu'il ne savoit plus ce qu'il faisoit ; le feu de vos yeux le mit tellement en désordre, qu'il ne se souvint pas d'ôter une chandelle qu'il avoit portée pour tirer du vin, près de la paille où le feu commença. Après cela, dites que ce n'est pas vous qui avez été l'incendiaire ; soutenez encore que vos yeux ne sont pas les plus grands boutefeux du monde. Encore passe, s'ils se contentoient de brûler des maisons ; mais il n'est point de cœur qu'ils épargnent ; ceux-là sont les plus heureux, qu'ils consument le plus promptement. Pour le mien, il n'a pas ce bonheur, vous le brûlez à petit feu, pour rendre son tourment plus long & plus cruel.

Lettre à une Demoiselle, sur l'amitié vertueuse.

MADEMOISELLE,

C'Est une regle presque générale, que toutes les choses descendent par les mêmes degrés qu'elles montent, & que le terme de leur élévation marque souvent celui de leur décadence; néanmoins mon affection ne pouvant être limitée, elle n'est point sujete à cette loi, & votre vertu, qui l'a fait naître, lui peut donner un accroissement sans bornes. Ne doutez donc non plus de sa durée, que de la noblesse de son origine, & croyez qu'une si belle cause ne peut produire que de beaux effets, dont le premier est la résolution inviolable de voir plutôt changer l'ordre de la nature, que le dessein d'être toute ma vie,

Mademoiselle, Votre, &c,

Réponse de la Demoiselle.

MONSIEUR,

VOus avez de très-nobles sentiments de la vertu; c'est elle qui unit les absents, & qui nous inspire de l'amour pour ceux mêmes que nous n'avons jamais vus; & il n'est rien au monde qui ait une force si admirable pour ravir les cœurs; mais je ne puis avouer que vous m'aimiez, à cause, dites-vous, que je suis vertueuse, ni que vous ayez raison de faire une peinture si éclatante de la plus imparfaite de toutes les créatures. Quoique votre pensée me donne une étrange confusion, je ne disputerai point de la cause de votre amitié, & je ne me ferai jamais voir telle que je suis,

de peur que cette connoissance n'en rabatte beaucoup, & que vous n'ayez plus si bonne opinion de moi, qui serai cependant, avec tous mes défauts,

Votre, &c.

Déclaration d'amour.

MADEMOISELLE,

IL faut de nécessité, pour mon repos, que je vous déclare le dessein que j'ai de vous aimer toute ma vie. Votre mérite m'y oblige, & mon inclination m'y contraint: je ne suis en peine que de savoir votre volonté, pour me déterminer à dire publiquement que je suis,

Mademoiselle, Votre, &c.

Autre déclaration d'amour.

MADEMOISELLE,

JE ne prendrois pas la liberté de dire que je vous honore extrêmement, & que je vous aime de même, si votre parfaite beauté & votre esprit ne m'y forçoient: ces rares qualités, en me faisant cette douce violence, vous font en même temps les excuses de la hardiesse que j'ai prise. Tout mon dessein ne consiste qu'à savoir si vous avez agréable que je sois éternellement,

Mademoiselle, Votre, &c.

Autre déclaration d'amour.

MADEMOISELLE,

VOus voulez bien me permettre de vous écrire, pour savoir de vous comment je suis dans votre esprit : c'est, à mon gré, la plus belle place du monde; si je n'y étois point, la vie me seroit tout-à-fait indifférente ; & si je n'avois peur de donner à la vérité un langage suspect, je dirois, Mademoiselle, que vous faites le seul objet de mes désirs & de mon obéissance, & je m'estimerois bien malheureux si elle n'avoit aucune part en vos commandements. Vous pouvez trouver des personnes plus capables de les exécuter; mais vous n'en trouverez jamais de plus zélées ni de plus fidelles. Ce titre est assez rare ; les compliments les plus étudiés sont les mieux reçus ; l'artifice regne souvent, & le cœur n'est presque jamais d'intelligence avec les paroles : les miennes partent d'un cœur sincere, où vous régnez en souveraine, puisque je suis, avec toute sorte de respect,

Mademoiselle, Votre, &c.

Lettre sur une nouvelle connoissance qu'on a faite avec une jolie demoiselle.

MONSIEUR,

CE n'est pas faire des inclinations ni des maîtresses, que de voir des dames, & de se trouver souvent avec elles dans les cercles & dans les assemblées. Ces compagnies sont avantageuses à un cavalier, quand sa liberté n'est point en danger, & que son cœur est à l'épreuve des plus grands

charmes. Je suis plus heureux que je n'étois, ayant, depuis deux jours, fait connoissance avec une demoiselle, dont les perfections pourroient donner de l'amour aux plus sauvages humeurs ; mais je n'ai que du respect pour elle, & vous n'en demeureriez pas là, si vous pouviez la voir avec la même liberté que moi. Cependant, pour vous montrer que je ne suis pas jaloux, & que je ne crains point de me faire des rivaux, nous irons la voir ensemble quand il vous plaira, & vous verrez si je n'ai pas sujet de me glorifier d'une si belle connoissance. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Déclaration d'amour à une demoiselle qu'on n'a vue qu'un moment.

MADEMOISELLE,

L'Aveu que je vous fais d'un amour qui ne fait que de naître, vous surprendra sans doute; mais pour être un peu prompt, il n'est pas moins sincere. Il est impossible de voir une personne aussi parfaite que vous, sans l'aimer, & de l'aimer sans se donner la liberté de le lui témoigner. Cette liberté ne doit pas vous offenser; elle est accompagnée de tout le respect que je vous dois; & si j'étois assez heureux pour que vous approuvassiez ma passion, mon bonheur seroit digne d'envie. J'attends l'arrêt qu'il vous plaira de prononcer là-dessus : s'il m'est favorable, je cours aussi-tôt me jetter à vos pieds pour vous en remercier; mais s'il m'est contraire, plutôt que de vous déplaire, je me résous à souffrir tous les maux que la cruauté d'un silence éternel impose à l'amour. Je suis,

Mademoiselle, Votre, &c.

Autre déclaration d'amour.

J'Ai mille choſes à vous dire, Mademoiſelle, & rien à préſent ne s'offre à ma plume, toutes mes penſées ſont confuſes & embarraſſées ; accordez-moi, je vous prie, un jour où je puiſſe avoir le loiſir non-ſeulement de vous parler, mais auſſi de vous faire lire juſqu'au fond de mon cœur, où vous régnez ſi abſolument, que c'eſt trop peu de vous dire que je ſuis tout à vous, avec le plus profond reſpect,

Mademoiſelle, Votre, &c.

A une Demoiſelle que l'on aime tendrement.

MADEMOISELLE,

JE ne ſais d'où vient qu'en votre abſence j'ai mille choſes à vous dire, & que lorſque je ſuis devant vous, je ne me ſouviens plus de rien ; ne m'auriez-vous point donné de l'amour, & cette ſtupidité que j'éprouve, ne ſeroit-elle point un effet du trouble qu'il me cauſe ? Vous auriez grand tort, ſi vous troubliez la tranquillité de mon cœur, & je doute ſi je ſerois d'humeur à vous pardonner cet attentat. Cependant, j'ai bien peur que vous ne l'ayez déjà commis. Je m'apperçois depuis peu, que je ſuis tout autre ; je ſens pour vous des mouvements que je n'eus jamais pour perſonne. Je vous ſouhaite à toute heure, je trouve mille plaiſirs à vous voir, & quand je vous vois, je ne puis vous quitter : votre air, vos paroles, tout me charme en vous, je vous préfere à tout ce que j'ai au monde. Ah ! que dis-je ? je

ressens trop que je vous aime ; mais je ne rougis point de ma foiblesse, puisqu'il m'est si glorieux de vous sacrifier ma liberté, & d'être de la plus parfaite de toutes les belles,

Mademoiselle, Le très-humble, &c.

Déclaration d'amour.

LA passion que j'ai pour vous, Mademoiselle, est si forte, que je ne puis me dispenser de vous écrire pour vous assurer de mes respects, & vous offrir mes très-humbles services. Mais ce n'est pas assez, il faut qu'elle vous dise tout bas que je vous aime. Ce mot est trop hardi, je ne veux plus le dire, sans en avoir une permission particuliere. C'est assez, Mademoiselle, que vous souffriez que j'aie toute l'estime possible pour vous ; & je me tiendrai fort heureux, si elle pouvoit m'attirer l'honneur de vous plaire, & le privilege de me dire,

Mademoiselle, Votre, &c.

Autre déclaration d'amour.

JE suis inspiré, Mademoiselle, de la plus belle passion du monde. Elle est si impérieuse, qu'elle ne me permet pas de suivre toutes les justes précautions qui empêchent de parler ouvertement ; & pour me donner plus de hardiesse, elle me persuade qu'une libre declaration d'amour n'est pas contraire au respect qu'on doit à une personne qu'on honore. Je n'avois pas voulu l'écouter jusqu'à ce jour. Il faut enfin que je sois certain ou de mon bonheur, ou de mon malheur. J'aime, je ne le puis nier ; & tout l'artifice que j'ai apporté

pour le cacher, n'a servi qu'à montrer que j'aime depuis long-temps, & d'une inclination tres-sincere, qui ne peut venir que d'un cœur qui ne soupire que pour vous : s'il vous étoit agréable, je m'estimerois le plus heureux de tous les hommes. Je suis,

Mademoiselle, Votre, &c.

Autre déclaration d'amour.

J'Essaie inutilement de cacher le feu qui me dévore ; tous mes soins le rendent plus violent, & je m'apperçois bien que si ma discrétion vouloit toujours être souveraine, mon mal deviendroit incurable ; il faut donc vous le découvrir, & vous accuser aujourd'hui d'en être la cause. Si vous aviez moins de charmes, mon tourment seroit sans doute modéré ; ainsi je vous aime, & respecte les excellentes qualités qui vous rendent aimable : ne blâmez pas cette confession ingénue, & soyez assurée que de tous les cœurs qui seront jamais du nombre de vos conquêtes, le mien sera toujours le plus fidele. Je suis,

Mademoiselle, Votre, &c.

Autre déclaration d'amour.

MADEMOISELLE,

JE n'ai jamais manqué pour vous, ni de respect, ni d'amour ; ainsi, loin de me blâmer, vous trouverez que je suis à plaindre de ne pouvoir pas jouir, autant que je souhaiterois, du plaisir de vous voir & de vous rendre mes hommages. Je vous puis même assurer que je ne suis pas un mo-

ment sans penser à vous, & qu'au milieu des occupations qui m'attachent le plus, je suis fort distrait. Je me cherche toujours, & jamais je ne me trouve qu'auprès de vous. Hélas! tout ce que je vous dis là, Mademoiselle, n'est qu'une foible image de ce que je sens, & j'ai du dépit que mon expression trop foible ne puisse aller aussi loin que ma pensée, & vous faire sentir tout l'excès de l'amour honnête dont brûle incessamment pour vous,

Mademoiselle, Votre, &c.

Impatience de revoir ce que l'on aime.

MADEMOISELLE,

JE n'eus jamais tant d'envie de vous voir, que depuis que je ne vous vois plus. J'avois toujours regardé votre présence comme la source de mon bonheur; mais pour me le rendre plus cher, il falloit que quelque disgrace en interrompît le cours: je l'éprouve enfin; car quelque idée que vous puissiez vous faire des maux terribles que me cause votre absence, elle ne vous en sauroit exprimer la moindre partie. Je ne me connois plus, je suis inquiet, je rêve, je soupire sans cesse; je fuis le monde, & je ne cherche que la solitude & le silence. C'est là que d'un cœur gémissant, je vous appelle & vous redemande incessamment. Enfin, c'est là que je vous retrouve, que je m'entretiens avec vous, ou plutôt, c'est là que je me laisse séduire par mon imagination, & que je me trompe par de faux plaisirs. Hélas! je m'apperçois bientôt de leur mensonge. Ces charmantes illusions se dissipent, ces fantômes vains & flatteurs s'évanouissent aussi-tôt. J'ai beau vous chercher, je ne vous trouve plus que dans

mon ame ; régnez-y toujours , & qu'elle soit à jamais l'heureux siege de votre empire. Mais pour lui en assurer le bonheur , bannissez-en le trouble , & lui rendez le calme. Il n'y a que votre seule présence qui le puisse faire ; accordez-la moi avec autant de promptitude que vous la demande avec ardeur ,

Ma chere Demoiselle , Votre , &c.

Sur le même sujet.

MADEMOISELLE,

JE ne sais ce que vous penserez de l'état de mon cœur. Je n'eus jamais tant d'envie de vous voir , & jamais je ne vous aimai si fortement , que depuis que je ne vous vois plus. Ce n'est pas que votre présence ne m'ait toujours été un bien fort sensible; mais l'on ne sait guere ce que valent les félicités , dont la tranquillité dure trop longtemps. Il faut quelquefois souffrir la peine d'en être privé , pour en jouir avec plus de plaisir , & pour savoir mieux de quel prix sont ses douceurs. Je m'en apperçois maintenant , Mademoiselle : les obstacles irritent mes désirs , & cette distance qui me sépare de vous , ne sert qu'à m'y unir davantage. Tirez-moi de cet abyme de douleur où je languis ; permettez-moi d'aller chercher la vie ou le repos auprès de vous , ou daignez me rendre ici l'un & l'autre, par votre heureux & prompt retour, si vous voulez que je vive pour être toujours ,

Mademoiselle , Votre , &c.

Alarmes d'un amant au ſujet de l'éloignement de ſa maîtreſſe.

MADEMOISELLE,

QUoique l'amour m'ait fait trembler pluſieurs fois, à la vue des maux que m'alloit cauſer votre abſence, l'image affreuſe qu'il m'en faiſoit, n'approchoit point de ceux que j'endure ; je ſuccombe, & je cede à leur violence : mille appréhenſions me troublent & me déchirent, je me défie de vos plus innocents plaiſirs ; vous n'en ſauriez goûter qui ne me coutent des ſoupirs : ces compagnies que vous recherchez, ces viſites fréquentes que vous recevez, tous ces doux entretiens qu'attirent vos charmes, ſont autant d'écueils pour mon amour, & je les regarde comme la ſource funeſte de mille dangereux rivaux. Mais, hélas ! il n'en faut qu'un pour me donner mille alarmes ; vous le ſouffrirez, vous vous accoutumerez à le voir, & votre cœur ſe rendra peut-être auſſi facile que vos yeux. Vous m'oublierez enfin, malgré tous vos ſerments. Ah ! cette penſée me tue. Arrachez-la moi ſi vous m'aimez, & puiſque je n'en puis avoir d'aſſurance que par vos lettres, prodiguez-les en faveur de celui qui ſe qualifie,

Mademoiſelle, Le plus fidele, &c.

Lettre à une Demoiſelle.

MADEMOISELLE,

J'Irai chez vous après midi, plus pour vous voir que pour voir vos amies. Quand on vous a vue on ne penſe plus à rien voir de beau, & l'on ne ſe

foucie point de paroître agréable à d'autres yeux qu'aux vôtres. Pour les assauts qu'on livrera à mon cœur, ce sera à vous à les repousser, & à garder une place qui vous appartient. Je suis,

Mademoiselle, Votre &c.

Autre lettre à une demoiselle pour lui marquer qu'on l'aime.

MADEMOISELLE,

Vous savez ce que je vous dis hier touchant l'estime, & quelque chose de plus que j'ai pour vous. Je vous supplie très-humblement de le croire par amitié, aussi-bien je vous en rendrai tant de témoignages, que je vous le ferai croire par force. Ne m'en laissez pas venir à ces extrêmités-là ; je ne vous en aurois pas la moitié tant d'obligation ; & vous rougirez un jour d'avoir douté d'une chose si véritable. Je suis, &c.

A une demoiselle, sur ce qu'il n'y a point d'homme qui mérite son cœur.

C'Est, Mademoiselle, une sage résolution que celle que vous prenez de bien garder votre cœur, & de ne le changer jamais contre un autre. Quoi qu'on vous pût donner de retour, vous y perdriez trop; il n'y a point d'homme qui mérite ce bonheur, ni qui ait la hardiesse de se le promettre sans témérité. Si quelqu'un vous possédoit un jour toute entiere, quand il vous feroit reine d'un beau royaume, il recevroit plus qu'il ne donneroit, & vous le rendriez maître d'un trésor qui vaudroit mieux que sa couronne. Avec tout cela, j'ose dire que la possession d'une des plus belles &

des plus spirituelles personnes qui vivent, ne seroit pas capable de le rendre tout-à-fait heureux, puisqu'au milieu de sa félicité, il craindroit toujours de ne pouvoir pas vous rendre aussi heureuse que vous le méritez. Je suis,

Mademoiselle, Votre, &c.

Lettre d'un amant à sa maîtresse, pour la persuader qu'elle l'aimera malgré qu'elle en ait.

MADEMOISELLE,

VOus vous êtes bien gendarmée de ma déclaration, mais vous m'aimerez : oui, vous m'aimerez, je l'espere. Ne croyez point, je vous prie, votre indifférence. J'ai pour en vaincre quatre comme la vôtre. Rien ne me coûte : faut-il des années ? Hé bien soit, je n'ai rien de plus cher à faire. Vous ne m'accorderez aucune grace ; je vous jouerai le tour d'aimer jusqu'à vos cruautés. Vous ne me ferez que de legeres faveurs : elles me paroîtront d'un très-grand prix. Vous m'opposerez des rivaux : je les ferai deserter, par le désespoir où je les mettrai de vous rendre autant de services que moi. Enfin, prenez tel parti qu'il vous plaira, je deconcerterai votre indifférence ; & après beaucoup de temps, comblée d'amour, de tendresse & de respects, vous serez obligée de m'aimer.

*Lettre de M. de*** à une demoiselle avec laquelle il a resolu de rompre un commerce amoureux.*

MADEMOISELLE,

DItes tout ce qu'il vous plaira ; mais j'estime trop ma liberté. Rendez-moi mon cœur, j'aime mieux vous le payer plus qu'il ne vaut.

Après tout, qu'en feriez-vous, s'il ne se donne de bonne grace ? Il a ses caprices comme les autres, & peut-être pourroït-il un jour vous faire bonne mine & mauvais jeu. Si cela vous fâche, je vous envoie deux cents louis pour vous consoler. L'argent est bon dans le temps où nous sommes ; profitez de cet effet de ma tendresse pour vous : elle va au solide ; mais quoi qu'il m'en coûte, j'estime encore mieux ma liberté que mon argent.

Réponse de la Demoiselle.

C'Est fixer votre cœur à un prix bien médiocre, Monsieur, que de ne le mettre qu'à deux cents louis. Hé bien, pour moi, je l'estime davantage, & cela ne suffit pas pour me consoler de sa perte. Vous me croyez assez simple pour laisser échapper un dépôt si précieux. Non, Monsieur, non, je vous déclare que je retiens votre cœur & l'argent, & qu'à moins que votre générosité ne s'étende plus loin, je ne vous rendrai ni l'un ni l'autre.

*Lettre en proverbes, de M. *** à une Demoiselle.*

DItes-vous vrai, Mademoiselle, quand vous m'assurez que mon absence ne vous plaît point ? Pour moi, je vous avoue qu'après votre départ je demeurai plus penaud qu'un fondeur de cloches, & je disois sans cesse : *Hélas ! les jours se suivent & ne se ressemblent pas ; je crains bien d'avoir mangé mon pain blanc le premier. Ce qui me console, l'on m'a promis de revenir ; mais promettre & tenir, c'est beaucoup, & je ne connois que trop que qui s'éloigne de l'œil s'éloigne du cœur.*

Cependant si vous y manquiez, je vous réponds que je crierois plus haut après vous, qu'un aveugle qui a perdu son bâton : il vaut donc mieux faire contre fortune bon cœur, que d'être triste comme un bonnet de nuit sans coëffe. Cent ans de mélancolie ne paieroient pas un sou de mes dettes. Je veux donc croire que vous m'aimez comme vos yeux, & que vous êtes peut-être plus proche de Sainte-Larme que de Vendôme, de ne me plus voir; mais il ne faut pas se désespérer pour une mauvaise année. Après la pluie viendra le beau temps. Cependant me voici au bout de mon rôlet. Je me retire avec ma courte honte, quoique je croie avoir assez bien dit pour avoir une image; mais il faut finir en vous disant, comme le roi Dagobert à ses chiens, il n'y a si bonne compagnie qui ne se quitte. Bon jour & adieu, il n'y a point de tromperie. En voilà assez pour le prix de votre argent : payez-moi en même monnoie. Il vaut mieux un tient que deux tu l'auras. Adieu, ma chere Demoiselle.

Réponse de la Demoiselle à la lettre en proverbes.

POur vous payer en même monnoie, je fais réponse aujourd'hui, veille de demain, à votre lettre; mais n'étant pas bien ferrée à glace pour y réussir, je crains d'oublier quelque virgule, & qu'on ne dise de moi : faute d'un point Martin perdit son âne. Le doute que vous avez de mon affection me fait ronger des os toutes les nuits; & lorsque tous les jours, pendant votre absence, je mets vos louanges sur le tapis, je crois toujours que l'on va me dire : en parlant du loup on en voit la queue. Si vous me reprochez que je fais des coqs à l'âne, je vous dirai que changement de discours réjouit l'esprit. Si cependant quelque envieux trouve à redire à notre amitié, & qu'il dise,

lui & elle ce n'eſt qu'un; ils s'entendent comme larrons en foire: laiſſez-moi, je lui ferai voir qu'à une injure de trompette, il faut une défenſe de tambour. Ce que j'en dis, ce n'eſt pas que j'en parle: car je me ſoucie auſſi peu de lui que de ma vieille chemiſe; & puis ſi l'envie ne meurt point, les envieux mourront. Mettez en fait que quand je dis la vérité, je ne mens point. Je ſouhaite vous voir avec autant d'amour & de paſſion que les Quinze-Vingts de Paris. Je partirai demain, mais non pas le prochain, car l'homme propoſe & Dieu diſpoſe. Je ne vous dis aucune nouvelle, car vous ſavez tout, avec pluſieurs autres choſes; mais je vous dirai, faites toujours bien, & j'en prendrai le péché. Quand on fait ce qu'on peut, on n'eſt point coupable, perſonne ne peut donner ce qu'il n'a pas. Vous ſavez bien ce que je vous ſuis: rien du tout ſi vous le voulez. Entrez dans ma penſée touchant cette parole; car je la dis de bouche, mais le cœur n'y touche. Je vous déclare cependant que je vous aimerai malgré vous & vos dents, juſqu'à la ſemaine des trois jeudis, huit jours après jamais.

A la même, qui écrit ſpirituellement en proverbes.

MADEMOISELLE,

JE dirai, ſans chercher midi à quatorze heures, que depuis que j'ai lu votre lettre je ſuis plus amoureux de vous que ne l'eſt un gueux de ſa beſace; que je me mettrois en quatre pour vous; & qu'enfin vous pouvez faire de moi comme des choux de votre jardin. Oh, que le *decorum* eſt bien gardé dans votre lettre! Vous dites d'or; mais j'avois tout à l'heure un bon mot ſur le bord des levres, & je ne le ſaurois dire. Cela s'appelle être

entre deux ſelles le cul à terre. Pardonnez donc, Mademoiſelle, cette petite incongruité. Souvenez-vous qu'il n'y a ſi bon charretier qui ne verſe, & qu'il n'eſt point de plus empêché que celui qui tient la queue de la poele. Si ce compliment ne vous ſemble pas bon, je vous avouerai naturellement que qui dit ce qu'il ſait, & donne ce qu'il a, n'eſt pas obligé à davantage. Bon jour, bon ſoir, adieu, ſans adieu. Je ſuis & ſerai toujours, Mademoiſelle, votre très-humble ſerviteur, quand vous ne le voudriez pas.

Lettre galante à une demoiſelle, pour la remercier d'un préſent de braſſelets.

MADEMOISELLE,

J'Ai reçu vos magnifiques braſſelets, qui m'ont paru tout glorieux de porter vos chiffres; ne craignez plus après cela qu'un priſonnier arrêté par les bras & par le cœur vous puiſſe échapper. J'avoue cependant que votre don m'eût été ſuſpect, à cauſe qu'il entre preſque toujours des cheveux & des caracteres dans la compoſition des charmes; mais comme vous avez tant d'autres moyens plus nobles pour cauſer la mort, je n'ai garde de vous ſoupçonner de ſortilege, & j'aurois tort de me dérober aux ſecrets de votre magie, ne m'étant pas poſſible de me ſouſtraire à mon horoſcope, qui s'eſt accordé avec le vôtre. N'auriez-vous point auſſi choiſi par malice des cheveux à me faire préſent, pour m'expliquer en hiéroglyphe l'inſenſibilité de votre cœur. Mais non, je vous crois plus généreuſe, & je confonds tellement dans ma joie toutes les choſes qui me viennent de votre part, que les mains qui m'outragent, ou qui me careſſent, me ſont également ſouhaitables,

pourvu qu'elles ſoient les vôtres, & la lettre que je vous envoie en eſt une preuve, puiſqu'elle ne tend qu'à vous remercier de m'avoir lié les bras, de m'avoir tiré par les cheveux; & par toutes ces violences m'avoir fait,

Mademoiſelle, Votre, &c.

*Lettre galante, à madame ***.*

QUand vous me demandez, Madame, ce que veut dire le trait dont vous témoignez être inquiete, ce n'eſt point que votre cœur, empruntant le ſecours de votre eſprit, ne vous l'ait déjà appris; mais votre modeſtie vous fait ſoupçonner ces deux interpretes, & vous craignez qu'ils ne ſoient d'intelligence à vous abuſer. Je voudrois diſſiper ce doute, & vous confirmer dans les ſentiments que l'amour vous doit donner. Je ne m'expliquerai cependant que par une fable, que votre cœur, ſi je ne me trompe, ne manquera pas de s'appliquer.

» Le jeune Daphnis avoit de l'amour pour Euriſtée, la nymphe en avoit pour lui; & quoique tous deux fort ſpirituels, ils ne ſavoient point les ſentiments l'un de l'autre. Euriſtée étoit modeſte: Daphnis ſe plaignant un jour de la cruelle contrainte où le reſpect l'obligeoit de vivre, l'Amour s'offrit à ſes yeux dans ſon équipage accoutumé, & lui fit quelques reproches de ce que ſon ſecours étant néceſſaire à tous ceux qui aiment, il ne ſongeoit point à l'implorer. Daphnis ſe montra tout prêt à ſe ranger ſous ſes loix, pourvu qu'il lui fournît un moyen de faire connoître à Euriſtée qu'il l'aimoit, ſans lui rien dire de ſa paſſion. Hé bien, dit l'Amour, prends un trait dans mon carquois, & le fais porter à Euriſtée par les vents; il ſuffit que j'aie diſpoſé

» son cœur à te trouver à son gré. Elle a de l'es-
» prit, & comprendra mieux par ce trait l'amour
» que tu as pour elle, que si tu lui en faisois la
» plus touchante déclaration. Pour reconnoissance
» de ce bienfait, sois-lui fidele. Daphnis crut
» l'Amour. Il envoya aussi-tôt ce trait à son aima-
» ble Euristée, & employa ces paroles à la fin d'un
» billet qu'il y joignit : adieu charmante Euristée ;
» si je voulois vous dire la centieme partie de ce
» que je pense, je n'aurois pas assez de papier.
» Ce trait vous dira le reste. «

Si ce trait, Madame, vous a fait entendre ce que vous représente cette fable, ne dédaignez pas de faire voir que je ne me suis pas trompé, & que vous savez que j'aspire au bonheur de vous prouver que je suis le plus fidele & le plus passionné de vos serviteurs.

Lettre galante à une Dame.

IL est vrai, Madame, que je ne me porte pas bien aujourd'hui, & j'ai honte de ne me pas trouver plus mal, puisque vous devez partir demain. Si j'étois plus jeune, j'en mourrois ; mais la bienséance ne permet pas qu'un homme de mon âge fasse une galanterie de cette sorte. Il faut me résoudre à vivre pour attendre votre retour. Revenez donc le plutôt que vous pourrez. J'ai assez de présomption pour prétendre une place dans votre cœur, & suis, Madame, le plus fidele vos serviteurs, &c.

Lettre obligeante d'une Dame.

QUel dommage, Monsieur, que vous fassiez si rarement ce que vous faites si bien, & que vous ne m'écriviez pas plus souvent? Tout m'y pa-

roît si spirituel & si galant, que je vois avec plaisir les avantages que vous avez sur moi. Je n'ai pris la plume que pour vous faire cet aveu, & pour m'attirer une réponse. Mais point d'éloges pour moi, autrement je rendrai suspecte votre intention. Vous louez d'une maniere si ingénieuse, que c'est vous faire plus d'honneur à donner des louanges de ce tour-là, que vous ne m'en faites à me louer en des termes que je ne mérite point. Je suis cependant,

Monsieur, Votre, &c.

Sur le même sujet à une Dame.

MADAME,

L'Espérance que j'avois de vous rendre visite, m'a fait perdre le plaisir de vous écrire une lettre; & ce que je regrete davantage, j'y ai perdu une de vos réponses. Si vous vous souvenez de la derniere, vous verrez que je dis beaucoup. Elle étoit si jolie, que quand elle eût été désobligeante, elle n'auroit pas laissé que de me plaire; & elle étoit si obligeante, que je l'eusse aimée, quand elle n'auroit pas été jolie. J'ai senti que je vous aimois plus qu'auparavant, & j'ai éprouvé ce que je n'eusse point compris sans cela, qu'il se pouvoit ajouter quelque chose à l'estime que je fais de votre esprit. J'ose même avouer, Madame, que j'ai été plus d'un jour bien aise de votre absence; & que toutes les fois que je relis ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je doute s'il n'y a pas pour moi de plus grand contentement que celui de vous voir & de vous assurer que je suis,

Madame, Votre, &c.

Réponse galante à une dame.

MADAME,

LA lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, m'a fait le plus grand plaisir & le plus grand dépit. Il n'y a point d'expression qui ne soit brillante, qui ne m'ait ravi l'esprit & qui ne m'ait charmé le cœur ; mais quand j'ai considéré que j'etois éloigné de l'admirable personne qui écrivoit d'une maniere si gracieuse, je me suis regardé comme un exilé dans un désert. J'ai oublié qu'un moment auparavant je me trouvois heureux de me voir dans un des plus délicieux vallons du royaume, où je goûtois le repos que j'y étois venu chercher. Je quitte ce lieu, & je retourne à Paris, malgré les mauvais chemins. Vous jugez bien, Madame, que j'irai d'abord chez vous, pour vous assurer que personne n'a plus de puissance sur mon ame, & que je serai toute ma vie,

Madame, Votre, &c.

*Lettre galante à mademoiselle ***, en lui envoyant un petit amour de cire, aux étrennes.*

NE refusez pas à ce petit amour, belle Iris, la retraite qu'il va chercher dans votre maison. Il y auroit de la cruauté de le laisser morfondre à votre porte, lui qui va tout nu, & dans un temps où les mieux fourrés ont bien de la peine à se garantir du froid. Au reste, c'est l'hôte du monde le plus agréable & le moins incommode. Il ne vous coûtera guere à nourrir ; il ne vit que de petits mots tendres, d'espérances, & même

quelquefois de ſoupirs. Quand vous ſerez mélancolique, il ſaura le moyen de vous égayer. Il vous dira cent jolies choſes. Il en fera encore de plus plaiſantes, comme de ſauter dans ſon arc, avec une adreſſe qui n'eſt pas moindre que celle de ces ſinges qui ſautent dans un cerceau à la foire S. Germain. Il fera des tours de paſſe-paſſe, & jouera des gobelets dans ſon carquois, qui lui ſert de gibeciere. Il occupe ſi peu de place, que vous pourrez le loger, avec tout ſon équipage, dans un cabinet d'Allemagne, & ſon appartement ſera aſſez ſpacieux & aſſez commode, pourvu qu'il ait un demi-pied de tour. Ah! croyez-moi, belle Iris, c'eſt un avantage très-grand d'avoir un amour à ſes gages; & ſur-tout une perſonne qui, comme vous, veut donner de l'amour à tout le monde ſans en prendre, a bien beſoin qu'un amour dépende d'elle; car autrement, l'amour ne l'épargneroit pas. Vous pouvez juger delà que je vous fais un préſent qui pourra m'être funeſte, puiſqu'ayant cet amour ſous votre puiſſance, vous lui demanderez ce qu'il vous plaira, & que j'ai tout ſujet d'être perſuadé que vous ne lui demanderez rien à mon profit. Il n'oſera vous déſobéir, dans la crainte que vous ne le faſſiez jeûner, ou que vous ne lui retranchiez les douceurs dont il a coutume de ſe nourrir. Tout ce que j'eſpere donc en cette occaſion, eſt que, conſidérant quelquefois les petits ſervices qu'il vous rendra, vous vous ſouviendrez peut-être que celui qui vous l'a donné eſt

Votre, &c.

*Billet gracieux de M. de *** à mademoiſelle ***.*

QUe me ſert de pourſuivre un procès qu'il ne m'importe pas de gagner? La généreuſe N*** m'aſſure que quand je le perdrois elle ne laiſſeroit

pas

pas de m'accepter pour ſon époux. Fuyons ces cruelles longueurs de la chicane, & renonçons à la fortune pour exaucer les vœux de l'amour. C'eſt une penſée, Mademoiſelle, qui ſe préſente ſouvent à mon eſprit, & qui me preſſe quelquefois avec tant d'ardeur, que je ſuis ſur le point de partir & de tout quitter; mais je ſuis retenu par cette autre réflexion. Eſt-il juſte que ſa générosité l'empêche d'être heureuſe? qu'après lui avoir offert un amant ſans mérite, je veuille lui offrir un époux ſans fortune? & qu'au lieu de ſonger à la mettre dans un état qui ne ſoit pas tout-à-fait indigne de ſa naiſſance & de ſa vertu, je veuille abandonner la ſeule eſpérance que ma deſtinée me donne de pouvoir faire ſon bonheur? Cette ſeconde penſée m'arrête, Mademoiſelle.... & me rend opiniâtre à la pourſuite de mon procès; mais quoique j'aie ſujet d'en bien eſpérer, je ſoupire ſans ceſſe, & je ſuis malheureux, puiſque je ſuis éloigné de vous.

*Billet gracieux, à Madame de ***.*

VOus avez beau faire, Madame, vous ſerez toujours louée, & duſſiez-vous en enrager, j'ajouterai que vous ne le ſerez jamais aſſez. Je vous dirai même que la lettre que je viens de recevoir de vous eſt d'un tour ſi délicat, que je ne vous aurois point fait de réponſe, ſi je prétendois bien écrire; mais puiſque vous n'aimez pas plus qu'on vous parle de votre eſprit que de vos yeux, il vaut mieux que je finiſſe en vous aſſurant que je ſuis comme j'ai été,

Votre, &c.

CONNOISSANCE IMPRÉVUE.

Lettre gracieuse à une dame de la cour.

NE vous plaignez pas, Madame, avec injustice, de cet admirable enchaînement, dont la nature a joint d'une société commune les effets avec leurs causes. Cette connoissance imprévue est une suite de l'ordre qui compose l'harmonie de l'univers; & c'étoit une nécessité prévue au jour natal de la création du monde, que je vous visse, vous connusse, & vous aimasse; mais parce qu'il n'y a point de cause qui ne tende à une fin, le point auquel nous devions unir nos ames étant arrivé, vous & moi tenterions en vain de l'empêcher. Admirez, je vous prie, les mouvements de cette prédestination. Ce fut à la pêche où je vous rencontrai: les filets que vous dépliâtes en me regardant ne vous annonçoient-ils pas ma prise? Et quand j'eusse évité vos filets, pouvois-je éviter les hameçons pendus aux lignes de cette belle lettre, que vous me fîtes l'honneur de m'envoyer quelques jours après, dont chaque parole obligeante n'étoit composée de plusieurs caracteres qu'afin de me charmer: aussi l'ai-je reçue avec des transports si grands, que je m'imaginois, en approchant mes levres de cette chere lettre, baiser votre bel esprit, dont elle est l'ouvrage. Au surplus, Madame, permettez-moi, s'il vous plaît, de vous assurer que e serai jusqu'au dernier moment de ma vie,

Votre, &c.

*Lettre d'amitié, du Pere de ***, à M. de Santeuil.*

IL faut, monſieur mon cher confrere, que vous ayez par-devers vous un grand fond de modeſdeſtie pour eſtimer l'amitié de gens comme nous, ayant, comme vous l'avez, le cœur des princes & des princeſſes : ce n'eſt pas, je vous aſſure, ce dernier avantage que je vous envie, car je ſuis mauvais courtiſan ; mais l'objet de mon envie eſt cette grandeur d'ame qui vous rend capable de petits ſoins & des amitiés communes & populaires, au milieu de tant de faveurs des premieres têtes du royaume. Il faut que la vôtre ſoit bonne pour ne point tourner à un vent ſi violent de réputation & de faveur : j'en ai toute la joie qu'un véritable & ſincere ami peut reſſentir de la fortune d'une perſonne tendrement aimée. Je vous rends mille graces de votre libéralité ; j'en ferai le meilleur uſage qu'il me ſera poſſible. Je vous renvoie les deux billets de monſieur le duc du Maine, auſſibien que la grande lettre que vous m'avez déjà confiée. Vous avez trouvé le moyen de faire goûter les délices des Muſes à la cour, d'où elles étoient bannies ſans votre crédit. Je ſuis de tout mon cœur,

Monſieur, Votre, &c.

Proteſtations d'amitié.

A Quoi bon, mon cher Monſieur, une ſi grande profuſion de belles paroles pour une perſonne comme moi? Il n'en faudroit pas davantage pour tromper une maîtreſſe défiante. Il paroît bien que vous reſpirez l'air d'Italie, & que vous venez du pays des compliments. Ces civilités qui

obligeroient un autre que moi, me sont en quelque façon injurieuses ; & vous me faites tort si vous croyez que votre éloquence soit nécessaire pour m'entretenir. Je suis un fort bon homme, & vous êtes extrêmement généreux ; ainsi notre amitié n'est point en danger par notre silence, & ne dépend point d'une douzaine de lignes par mois. Quoique je puisse accuser ma paresse & vos affaires de la discontinuation de notre commerce, j'aime mieux la rapporter à la confiance d'une parfaite affection qui nous dispense des petites loix que se fait le monde. Soyez donc persuadé que je suis à vous autant que je le puis, & que je le dois.

Autre sur le même sujet.

QUand je n'aurois pas reçu votre lettre, mon cher Monsieur, je ne serois pas moins persuadé de votre amitié. On peut se taire sans oublier. On savoit aimer avant que l'écrirure fût en usage ; & depuis qu'on a su écrire, on a menti plus souvent qu'on n'a dit la vérité. Après cela s'amusera-t-on à des signes si douteux ? N'est-ce pas notre cœur qui nous doit rendre témoignage de notre affection, & nous assurer l'un de l'autre ? Je veux croire que lorsque vous ne me parliez point, vous pensiez à moi ; c'est ainsi que j'interprete votre silence, & que je rends justice à votre amitié. Traitez la mienne de même façon, & croyez que personne n'est à vous plus absolument que moi.

Reconnoissance d'amitié.

IL est certain, Monsieur, que je dois des réponses à plusieurs personnes de grande qualité ; mais, quoique les gran[illegible] [illegible] [illegible]gneurs exigent leurs

dettes à la rigueur, & que nos amis nous faſſent grace, il faut que l'amitié paſſe la premiere, & que j'aille où m'appelle mon inclination. C'eſt droit à vous, mon très-cher ami, que j'irai, vous qui êtes ſi avant dans mon ame, & qui vous en êtes ſaiſi par tant de bontés. Vous y faites entrer, avec vos belles & obligeantes paroles, toute la conſolation dont elle eſt capable. C'eſt un ſecours qui me fortifie contre une infinité de diſgraces, dont je ſerois accablé ſi vous ne me ſouteniez, comme vous faites ſi obligeamment, d'une main, qui bien loin d'être rude, m'appuie ſans m'ébranler. Votre tendreſſe toujours fleurie adoucit les maux que la raiſon toute ſeche irriteroit; car je vous avoue qu'en l'état où je ſuis, je ne la puis ſouffrir quand elle eſt auſtere & épineuſe. Je redoute les amis qui font les docteurs en amitié, & qui débitent ſans ceſſe des dogmes & des maximes. Leur autorité magiſtrale me porte à la révolte plutôt qu'à l'obéiſſance: continuez donc à m'aimer comme vous avez fait, puiſque je ſuis très-abſolument,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre à un ami, ſur ſon abſence.

MONSIEUR,

JE vous ſuis fort obligé de la bonne volonté que vous me témoignez dans votre lettre, & du ſouvenir que vous avez de votre ſerviteur. Croyez, Monſieur, que l'abſence & le temps n'ont altéré ni mon eſtime, ni mon amitié; & je vous aurois fait offre de mes ſervices ſi la crainte de vous incommoder, ou de vous détourner des affaires qui vous occupent, comme vous le marquiez dans la vôtre, ne m'en eût empêché. Pour ce qui eſt de vos remerciements, je vous les renvoie: conſervez-les de

grace pour des personnes qui vous soient moins acquises, vous priant d'être persuadé que je suis très-parfaitement,

Monsieur, Votre, &c.

Sur le même sujet, avec l'excuse d'un long silence, sur ce qu'on ne sait pas assez bien le François.

JE me souviens toujours de vous, Monsieur, & ces pensées sont les plus justes du monde : je le dois à votre amitié ; & si je ne vous écris pas souvent, la véritable cause de mon silence, c'est la crainte de vous donner du dégoût par mes lettres, parce que vous possédez la langue Françoise en perfection, & que je suis encore très-foible dans mes expressions, lesquelles cependant je souhaiterois être assez fortes pour vous protester que je suis sans réserve,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre d'amitié.

MONSIEUR,

VOus m'avez prévenu dans une priere que j'avois dessein de vous faire, ne desirant rien tant que de savoir de vos nouvelles ; je suis dans de grandes inquiétudes quand je n'apprends pas l'état de votre santé, & sans doute il y a long-temps que je vous aurois écrit, si j'avois su où adresser ma lettre. A présent que je suis assez heureux de savoir que vous êtes à Londres, je vous prie très-humblement que nous employions notre temps à nous entretenir par lettres. Par ce moyen je réparerai la perte que je fais par votre absence, & vous aurez la bonté de permettre que je vous dise souvent que je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre d'amitié.

MONSIEUR,

L'Espérance de vous voir dans peu, me donne une si grande joie que je n'ai pu m'empêcher de vous la témoigner, & je vous jure que je ne saurois vous exprimer suffisamment le plaisir que j'espere recevoir vers la fin de ce mois, ou au commencement de l'autre. Je vous embrasse, & suis de tout mon cœur,

Monsieur, Votre, &c.

AUTRE.

MONSIEUR,

JE reçois avec beaucoup de satisfaction les nouvelles qui me viennent de votre part. Je souhaite avec impatience votre présence, & je vous prie de terminer vos affaires, pour venir ici prendre part à nos plaisirs. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre sur la convalescence d'un ami.

MONSIEUR,

PLus votre maladie m'a causé d'alarmes & de peines, & plus votre convalescence me donne de joie & de plaisir. Y en a-t-il qui approche de celui de voir le plus cher de ses amis échappé du naufrage, & de l'embrasser après avoir couru risque de le perdre? Je vous assure que, quelqu'étroits qu'aient été les nœuds qui m'ont lié à vous, cette

disgrace qui a pensé les rompre, n'a fait que les resserrer davantage: votre santé me rend la mienne; je regarde le présent que le ciel vous en a fait, comme la plus sensible grace qu'il me pouvoit faire. Après cela, je ne lui demande plus rien que de vous conserver; car je voudrois, s'il étoit possible, n'être jamais privé du bonheur d'être,

Monsieur, Votre, &c.

Sur le même sujet.

MONSIEUR,

IL n'y avoit que le seul retour de votre santé qui pût me tirer du chagrin extrême où votre maladie m'avoit plongé; jamais nouvelle ne m'a été plus agréable, & je suis ravi de la recevoir dans une saison riante, & propre à vous rétablir: profitez-en, je vous supplie. Songez que la santé de vos amis est attachée à la vôtre; & si vous les aimez, ne vous hasardez pas trop d'abord, de peur que trop de confiance ne vous fasse retomber. Malgré l'impatience où je suis de vous revoir, j'aime mieux attendre encore quelque-temps, que de risquer de tout perdre, puisqu'il est vrai que je n'ai rien de plus cher que le plaisir & l'honneur d'être,

Monsieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

JE vous suis bien obligé, Monsieur, de l'honneur de votre souvenir, & de l'intérêt que vous prenez à ma santé: je voudrois qu'elle vous fût utile, & trouver les occasions de reconnoître l'affection que vous me témoignez, en vous faisant voir que je suis très-particuliérement,

Monsieur, Votre, &c.

Pour avoir des nouvelles d'un ami qui ne donne pas des siennes.

CE n'est pas vous surprendre, Monsieur, de vous donner de mes nouvelles, ni de demander des vôtres, par un juste retour de reconnoissance. On répond à vos intentions, quand on vous donne lieu d'obliger vos amis ; & vous ne pouvez me donner des preuves plus fortes de votre amitié, qu'en me faisant l'honneur de m'écrire. Aussi, Monsieur, puis-je vous assurer que vous ne sauriez m'obliger davantage que de m'employer en quelque chose, afin que les effets me faisant mieux connoître que mes foibles expressions, vous me croyiez sincérement,

Monsieur, Votre, &c.

Pour prier un ami de s'informer du sujet d'un rapport fait.

MONSIEUR,

VOus ne recevez que des importunités de moi, & je suis si malheureux, qu'après mille obligations que je vous ai, il faut que j'en contracte encore une nouvelle, si je veux me satisfaire sur quelques rapports dont le bruit est fort grand ici. Comme vous savez que la passion fait parler tout le monde, je ne sais presque ce que j'en dois croire, à moins qu'il ne vous plaise d'avoir la bonté de me mander ce qui en est : sur la nouvelle que j'en recevrai, j'appuierai un dessein de conséquence ; ainsi je vous prie de ne point exagérer l'avantage de l'un, ni de ne point diminuer la forme de l'autre. J'attends cette faveur de vous, & suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre de confiance réciproque.

MONSIEUR,

IL y a long-temps que je ſouhaite votre mariage. Je connoiſſois la paſſion que vous aviez pour mademoiſelle......; & comme ce n'étoit pas là un amour aveugle, mais judicieux en toute maniere; je déſirois preſque autant que vous-même qu'elle y voulût répondre. Vous ſavez quelle eſt notre amitié depuis pluſieurs années, c'eſt pourquoi je vous avouerai que je ſuis ſur le point de prendre un ſemblable engagement. M. de..... m'a donné ſa parole. Conſervons dans ce nouvel état de vie les ſentiments que nous avons toujours eus l'un pour l'autre, & ne ſoyons pas moins amis que nous l'avons été. Soyez perſuadé auſſi que vos intérêts ſeront toujours les miens, & que je ſerai toute vie,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre pour porter un ami à ſe marier.

MONSIEUR,

JE prends tant de part à tout ce qui vous regarde, que je n'ai appris qu'avec une joie ſenſible que vous êtes ſur le point de vous marier. Je ne doute pas que la choſe ne ſe faſſe promptement, & que vous n'acceptiez avec plaiſir un parti que l'on vous a choiſi avec tant de ſoin. Vous ſavez que les perſonnes qui ſe mêlent de cette affaire ont de trop bons yeux, & ſont trop dans vos intérêts pour ne payer leurs peines que par une réponſe qui marqueroit votre irréſolution. Leur entremiſe vous

fait trouver ce que l'on ne rencontre pas aiſément, c'eſt-à-dire de la beauté, du bien & une alliance qui ne vous ſera pas d'un appui médiocre à la cour & à l'armée. La demoiſelle a des charmes capables de fixer votre humeur, qui eſt aſſez honnêtement coquette. Vous paſſerez agréablement vos jours dans un ſi doux & ſi légitime attachement, & vous aurez pitié de ces gens qui vont de ruelle en ruelle dire des douceurs à la blonde & à la brune, & qui, pour parler comme un des plus beaux eſprits de ce temps,

Courent les mers d'amour de rivage en rivage.

Avouez, mon cher Monſieur, que c'eſt une étrange vie que d'être galant de profeſſion. Ne vaut-il pas mieux ſonger à un établiſſement ſolide, employer ſes revenus à de bons uſages, mettre au monde des enfants qui, par une bonne éducation, puiſſent devenir bons guerriers ou bons citoyens? Faites réflexion, je vous prie, ſur une affaire ſi conſidérable, & regardez-la comme la plus importante de votre vie. Pour ne vous pas tromper, & réſiſter au penchant où peut entraîner une amourette, ſuivez le conſeil de votre famille. Elle examine les choſes ſans paſſion, & ne travaille que pour votre avantage. Je ne penſe pas, mon cher Monſieur, que vous condamniez la liberté que je prends, puiſque je parle avec la franchiſe qu'autoriſe notre amitié, & que je ſuis abſolument,

Monſieur, Votre, &c.

Lettres ſingulieres d'offre de ſervices.

JE viens, Monſieur, tout à cheval, & le pied encore à l'étrier, vous offrir mes ſervices, afin que cette poſture vous faſſe voir que l'attache & la paſſion que j'ai pour mes exercices, ne retardent

point le plaisir & le zele ardent que j'ai de vous servir. N'est-ce pas-là un compliment assez recevable pour un cavalier de deux heures? il n'y en a pas davantage que je monte à cheval, & je prétends, dans cinq ou six mois, en savoir autant que mon cousin, qui a remporté l'honneur d'être un des meilleurs écuyers de notre académie. Ne vous étonnez pas si je vous apprends dans la lettre suivante, que j'ai emporté la bague, & si dans trois mois je vous conte que j'ai gagné le prix. C'est ainsi que je tâche de me perfectionner : je n'ai pas moins d'ambition & d'impatience de bien réussir, que de paroître toujours,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre d'offres de services.

MONSIEUR,

POur tant de bontés que vous avez pour moi, agréez les offres que je vous fais de mes petits services : c'est peu de chose à la vérité, &, sans mentir, ils ne peuvent être considérables que par la passion que j'ai de m'acquitter envers vous. Agréez-les, s'il vous plaît, tels qu'ils sont, & soyez assuré que toute mon ambition est de faire paroître que je suis sincérement,

Monsieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

VOtre lettre est la plus belle & la plus obligeante du monde; les offres de services que vous me faites me touchent si sensiblement, que je ne sais de quelle maniere vous en remercier. Tout ce que je vous puis dire, c'est que je me souviendrai des marques de votre bienveillance.

& si je me vois en état de vous témoigner ma reconnoissance, je le ferai avec une joie égale. Je vous prie d'en être vivement persuadé, & de croire qu'il n'y a personne au monde qui soit plus véritablement,

Monsieur, Votre, &c.

Offres de services à une Demoiselle.

MADEMOISELLE,

L'Inclination que j'ai à vous estimer plus que toutes les personnes du monde, m'oblige aujourd'hui de vous faire offre de mes très-humbles services, & de vous assurer en même-temps que je ne changerai jamais la résolution que j'ai prise d'être toute ma vie,

Mademoiselle, Votre, &c.

*Lettre d'avis de M. *** à M. ***.*

MONSIEUR,

JE dois ce soir souper avec messieurs de Vendôme, de la Fare, l'abbé de Chaulieu, & quelques autres de ce mérite ou approchant, à qui j'ai dit que le vôtre ne paroissoit petit qu'à ceux qui ne le connoissoient pas. Je leur ai soutenu que Moliere, dont les ouvrages ont tant de réputation, & si justement, ne faisoit pas mieux des vers que vous, & je me suis offert à les en faire convenir, s'ils vouloient avoir autant d'équité qu'ils ont d'esprit. A vous dire vrai, je crois m'être trop avancé, mais cela vous regarde plus que moi; & si je ne sors pas de cette affaire avec honneur, ce sera en-

core moins au vôtre. Aidez-moi, je vous prie, à me faire tenir la parole qui m'eſt échappée, & ne manquez pas, toute choſe ceſſante, de m'envoyer la ſcene que Momus & Phaéton font enſemble, où j'ai trouvé d'auſſi beaux vers qu'on en puiſſe faire, ſans en excepter qui que ce ſoit. Je l'étudierai avec tant de ſoin, & la réciterai avec tant de feu, que je me trompe fort ſi je ne la leur fais trouver bonne. Sur-tout un peu plus de diligence que vous n'avez coutume d'en avoir. Je n'ai pas trop de temps pour la beſogne que j'ai à faire; & pour peu que nous fuyions, je vous laiſſe à penſer de qui l'on ſe moquera plus. Ne perdez pas un moment à me donner la ſatisfaction que j'attends de vous, & je me flatte que vous en recevrez de moi une entiere. Je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

A Quoi vous êtes-vous engagé, Monſieur, & que pouvez-vous faire de pis contre moi, que d'expoſer mes vers à une critique ſi délicate? Je ſais bien qu'il n'y a point d'approbation plus glorieuſe, & que le plus grand honneur que je puſſe avoir, ſeroit de la mériter; mais vous me parlez de gens trop accoutumés à voir de belles choſes pour en applaudir de médiocres; & quelque deſſein que vous ayez eu quand vous avez dit que Moliere ne faiſoit pas mieux des vers que moi, c'eſt une héréſie dont je ſerois au déſeſpoir d'être ſoupçonné. Je vais tranſcrire la ſcene que vous me demandez, non dans la penſée de luter avec un ſi habile homme que celui avec qui vous avez eu l'imprudence de me comparer; il y a trop d'inégalité de ſes forces aux miennes, & le chemin qu'il a pris pour aller à la gloire y conduit ſi droit, que je me contenterois de l'y ſuivre de bien loin. Quant au reſte, démêlez-vous-en comme vous pourrez.

Comme je n'ai point de part à l'entreprise, je consens à n'en point avoir au succès, persuadé que si vous réussissez, il y aura plus de votre mérite que du mien, & que ce ne sera pas la premiere méchante chose que vous aurez fait valoir. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre d'avis, sur son arrivée dans une ville.

MONSIEUR,

JE croirois ne point mériter vos bonnes graces, si en arrivant dans cette ville je ne vous assurois que je vous dois honorer toujours plus que personne, m'ayant donné si souvent des témoignages de la plus sincere & de la plus parfaire amitié. Comme je sais que vous avez la bonté de prendre part à tout ce qui me regarde, je me suis persuadé que vous ne trouveriez pas mauvais si je vous faisois le récit de mon voyage. Nous avions avec nous le plus plaisant de tous les hommes, qui nous a fait oublier toutes nos peines. Son entretien néanmoins, tout agréable qu'il étoit, ne le seroit pas à présent pour moi, si je savois que vous ne voulussiez plus que je prisse la qualité,

Monsieur, De votre, &c.

Lettre d'avis à un homme de la cour.

MONSIEUR,

NOus avons résolu d'aller exprès dans votre ville, pour avoir le plaisir de vous voir. Nos princes seront de la partie, ils témoignent une grande envie de passer quelques jours avec vous. J'ai cru que je devois vous écrire cette nou-

velle, afin que vous ne soyez point surpris par leur arrivée. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

*Lettre de monsieur des H*** à monsieur de la P**, pour lui apprendre le succès de ses amours.*

JE ne connois point, Monsieur, de gens plus insupportables que les poëtes & les amants : ils ne parlent que de ce qui les intéresse. Ceux-ci de leurs vers, ceux-là de leurs maîtresses ; cependant ne croyez pas que l'envie de parler soit le motif de la confidence que je veux vous faire : comme vous m'avez toujours donné des preuves de la part que vous prenez à tout ce qui me regarde, j'aurois lieu de me reprocher de vous faire le moindre mystere de mes amours. Vous n'ignorez pas, Monsieur, que depuis long-temps je suis passionné pour mademoiselle C***. La patience commençoit à m'abandonner ; son indifférence me paroissoit insupportable : cependant dans le moment où je me flattois le moins, j'en ai obtenu un aveu favorable. Mon bonheur présent n'est certainement dû qu'à ma persévérance : je ne m'amuse point à en chercher la source ; quelle qu'elle soit, je suis content. La continuation de votre amitié est la seule chose que je puisse désirer aujourd'hui. Soyez persuadé, je vous prie, qu'aucune passion ne pourra diminuer le sincere attachement avec lequel je serai toute ma vie,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur H***.

RÉPONSE.

LA nouvelle que vous me donnez de vos progrès auprès de mademoiselle C*** m'a beaucoup réjoui : j'ai pris, dans le moment que je vous vis embarqué, toute la joie que l'amitié exige de moi, quand il vous arrive quelque bonheur, puisque depuis ce temps-là j'ai vu avec un sensible plaisir les événements de mes prédictions. J'avois pour garants de votre réussite, outre vos manieres insinuantes, le juste discernement de mademoiselle C*** & la délicatesse de votre esprit. Vous avez mis en œuvre la constance, par elle on vient à bout de tout. Pour écarter le nombre de vos rivaux, & subjuguer une aussi terrible indifférence que celle de mademoiselle C***, il ne falloit pas moins que votre mérite. Voilà un présage assuré de votre félicité : elle ne peut que durer, puisque la douceur du caractere de mademoiselle C*** & votre bon esprit y coopéreront également. Votre bonheur ne passera jamais au-delà de mes vœux, quelque grand qu'il soit. Qu'il vous plaise d'en être bien persuadé, eu égard à l'ardeur extrême que j'ai de vous convaincre que je suis très-parfaitement,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

*Lettre d'avis de madame de *** au marquis de ***.*

JE viens de recevoir vos lettres de Cressia, mon cher cousin, qui m'ont donné quelque consolation ; car je suis accablée de tristesse : j'ai vu mourir depuis dix jours mon cher oncle. Il n'y a

point de bien qu'il ne m'ait fait, soit en me donnant son bien tout-à-fait, soit en conservant & en rétablissant celui de mes enfants. Il m'a tiré de l'abyme où j'étois à la mort de M. de S*** ; il a gagné des procès ; il a remis toutes mes terres en bon état ; il a payé nos dettes ; il a fait la terre où demeure mon fils, la plus jolie & la plus agréable du monde ; il a marié mes enfants. En un mot, c'est à ses soins continuels que je dois la paix & le repos de ma vie. Vous comprenez bien que de si sensibles obligations & une si longue habitude font souffrir une cruelle peine quand il est question de se séparer pour jamais. La perte qu'on fait des vieilles gens n'empêche pas qu'elle ne soit sensible, quand on a de grandes raisons de les aimer, & qu'on les a toujours vus. Voilà, mon cher cousin, ce qui m'a occupée & affligée depuis quinze jours. Je suis pénétrée de douleur & de reconnoissance. J'embrasse ma niece, je la plains des maux qu'elle a eus, & je l'exhorte, autant qu'il est en moi, à se bien porter ; car après le salut, je mets la santé au premier rang, & je prie Dieu qu'il vous conserve tous deux. Il me semble que c'est souhaiter en même-temps que vous m'aimiez longues années ; car je m'imagine que nous ne nous aviserons jamais de mettre à nos amitiés d'autres bornes que celles de nos vies.

*Réponse du marquis à madame de ***.*

LA perte que vous avez faite de M. votre oncle me touche sensiblement, & le peu de liaison qu'il y avoit entre lui & moi vous doit empêcher de croire qu'il y ait autre chose que votre douleur qui m'afflige. Votre niece a tellement pris à cœur les affaires de ses terres, qu'elle s'en est incommodée : elle a une fluxion sur un œil pour avoir lu trop de vieux titres. Cela l'empêche de vous té-

moigner elle-même la part qu'elle prend à votre affliction ; mais je vous aſſure qu'elle y eſt auſſi ſenſible que moi. Vous avez raiſon, ma chere couſine, de croire que nous nous aimerons toujours, nous ne ſaurions mieux faire.

Lettre d'un fils qui annonce la mort de ſon pere, très-avancé en âge.

MON CHER MONSIEUR,

JE ſuis affligé plus que je n'aurois cru le devoir être de la mort de mon pere. Quoiqu'il eût près de cent ans, que la vie lui fût à charge, & qu'il ne la traînât plus qu'avec peine & douleur, cette perte ne laiſſe pas que de m'être ſenſible. C'étoit un antique digne de vénération, & qui portoit bonheur à ſa famille ; mais en l'état où il étoit, de lui ſouhaiter une plus longue vie, c'eût été faire des vœux contre lui. Son eſprit n'avoit jamais baiſſé, depuis quelque-temps ſeulement il ceſſoit d'agir par le délaiſſement des ſens qui lui manquoient peu-à-peu, de ſorte que n'ayant plus de part aux choſes de ce monde, il a fallu qu'il ſoit allé à l'autre pour être mieux. Je ne doute pas, mon cher Monſieur, que vous ne ſoyez touché d'une ſéparation qui m'afflige, puiſque je ſuis, &c.

*Lettre de priere du comte de *** au duc de N.....*

QUelque perſuadé que je ſois, Monſieur, de votre généroſité, je ne ſaurois m'empêcher d'avoir une très-grande diſcrétion, quand il s'agit

de vous importuner en l'état où sont mes affaires.
Cependant il y a des temps qui me semblent privilégiés, comme celui-ci, où l'on parle fort de la guerre. Est-il possible, Monsieur, que je la voie sans y être, & que le roi, à qui je meurs d'envie de plaire, aux dépens même de ma vie, me la laisse passer si inutilement pour son service, tandis que cent mille gens, qui ne sont pas si zélés que moi, vont avoir l'honneur de le servir ? A la derniere lettre que je vous écrivis, vous me fîtes réponse que vous la feriez voir au roi. Vous puis-je demander ce qu'il a dit, Monsieur? Ne marchandez pas, s'il vous plaît, à me le mander. Je vous assure que toutes ses froideurs pour moi ne m'ôtent pas une très-grande chaleur que j'ai pour sa gloire & pour sa personne. Vous le savez bien, & je suis persuadé que les tendresses que j'ai pour votre maître, ont augmenté l'amitié que vous avez dès-long-temps pour moi. Continuez-la moi, Monsieur, je vous en supplie, puisque je suis, &c.

*Billet où une demoiselle prie M. *** de la mener voir des bêtes farouches.*

S'Il est vrai, Monsieur, ce que vous me jurez si souvent, que vous ayez envie de me plaire, vous viendrez me trouver après-dîner, pour me mener avec ma sœur voir les marionnettes, le lion & le tigre qui sont en ville. Si votre poltronerie ne vous fait point trop craindre d'approcher ces animaux farouches, vous me ferez plaisir de m'y accompagner. Je vous offre là un moyen de me divertir qui ne vous coûtera guere. Après cela, jugez de la grace que je vous fais, puisque je veux bien vous être obligée pour si peu de chose.

RÉPONSE.

IL eſt juſte, Mademoiſelle, que vous vous rendiez viſite, entre vous autres bêtes farouches. Je n'ai garde d'empêcher que vous ne vous acquittiez de ce devoir. Oui, j'irai vous trouver après-dîner, & je ſerai bien-aiſe de vous accompagner dans une entrevue où ſans doute il y aura force careſſes de part & d'autre. Comme la ſympathie fait l'amitié, je ſuis certain que le lion, le tigre & vous, êtes les créatures du monde les plus unies. Je m'imagine qu'il ſera beau voir ces deux animaux féroces s'humilier devant vous, vous baiſer les pieds & les mains, vous donner doucement quelque coup de patte, & vous dire en leur langage, que comme vous êtes cent fois plus lionne & plus tigreſſe qu'eux, ils vous reconnoiſſent pour leur véritable reine. Quand ces bêtes ſeroient déchaînées, j'eſpere qu'en votre compagnie je n'aurai rien à craindre; je m'aſſure même que quand elles ſeroient animées à ma perte, vous les conjureriez par l'amitié qui eſt entre vous, ou plutôt vous leur ordonneriez, par l'autorité que vous avez ſur elles, de ne vous pas priver de la gloire de ma mort. En effet, il vous ſeroit honteux que leurs dents fiſſent le métier de vos yeux. Soyez donc certaine que ma poltronerie ne m'empêchera pas de faire cette viſite, puiſque je la ferai avec vous. Je ſuis, &c.

*Billet de la même. Elle prie M.*** de l'accompagner à une dévotion.*

NOus avons fait vœu, ma couſine, ma ſœur & moi, d'aller demain, nus pieds & bien

dévotement, à Notre-Dame de Pitié, pour lui demander la ſanté de ma grand'mere. Vous avez été compris dans notre vœu, & je vous avertis de vous préparer à nous y venir accompagner en cet état. Mais ſachez qu'il faudra prier Dieu pendant tout le chemin, & que s'il vous arrive de rire, ou de faire rire les autres, on ſaura le moyen de vous faire pleurer pendant plus de quatre jours.

RÉPONSE.

QUoique je n'aie pas trop ſujet de vouloir du bien à une vieille, qui m'a été cent fois incommode, & que je me ſente plus diſpoſé à prier pour le repos de ſon ame, que pour la ſanté de ſon corps, je veux bien vous accompagner dans votre dévotion, & y aller pieds nus, pourvu que nous y allions en carroſſe; car ſi vous étiez réſolues d'y aller à pied, & pieds nus, je vous déclare que je ne ſuis pas des vôtres. C'eſt à faire à vous & à votre ſœur, à faire de pareilles entrepriſes. Comme vous avez le cœur dur & inſenſible, il y a apparence que vous avez toutes les autres parties de même; mais pour moi qui ai des qualités toutes contraires, je vous jure que j'ai les pieds tendres, auſſi-bien que le cœur, & que ſi je faiſois un ſemblable pélerinage, mes pieds en reviendroient en auſſi mauvais état que mon cœur quand je reviens de chez vous.

*Billet de la même. Elle prie M.*** de faire des vers pour répondre à quelques ſtances.*

JE me repens de tout ce que je vous dis hier au ſoir; vous êtes bon à quelque choſe, & vous m'êtes quelquefois néceſſaire. Si je vous perdois je perdrois plus de la moitié de mon divertiſſe-

ment; & quelqu'enjouée que je ſois, je ſerois plus de trois heures ſans m'en conſoler. Vous ne devinerez pas pourquoi je me radoucis ſi fort aujourd'hui; en vérité, c'eſt que j'ai beſoin de vous, pour répondre à quatre ſtances qui ſont les plus jolies du monde, qui m'ont été envoyées de la part d'un homme galant, qui jure qu'il m'aime de tout ſon cœur. Employez tout votre eſprit à travailler à cette réponſe, & faites quelque choſe qui le ſatisfaſſe, & dont je ſois auſſi ſatisfaite; autrement je révoque tout ce que je vous dis d'obligeant au commencement de ce billet.

RÉPONSE.

VOus croyez, Mademoiſelle, vous être bien rådoucie, & m'avoir dit en votre billet des choſes fort obligeantes; mais moi je n'en crois rien, ni n'en veux rien croire. Si vous n'êtes douce d'une autre maniere, ſoyez cruelle toute votre vie. Dites-moi, de grace, ſi je vous ai obligation que vous me traitiez en confident, moi qui depuis ſix mois ne vous traite qu'en maîtreſſe. Cependant voilà l'inſigne faveur que vous me faites, & pour m'achever de peindre, vous voulez que je faſſe des vers qui ſatisfaſſent mon rival. L'agréable occupation que vous me propoſez là! Ah! pour cette fois, je ne vous obéirai point: ma muſe eſt trop jeune pour faire le métier de confident; &, ſans vanité, elle mérite bien d'en employée à un ſervice plus noble. Je ne la tiens à gage que pour le ſervice de mon amour; & ſi je lui demandois quelqu'autre choſe, je ſuis aſſuré qu'elle ne me l'accorderoit point. Adieu, Mademoiſelle, répondez à votre galant vous-même, & cherchez un autre confident que moi.

Demande d'argent à une personne qui s'est offerte avec ardeur à rendre service.

MONSIEUR,

VOus avez témoigné tant d'ardeur pour me rendre service, & vous m'avez tant de fois pressé de vous en donner les occasions, que je crois vous faire plaisir de vous offrir celle-ci : j'ai présentement besoin de cent pistoles, pour une affaire qui me regarde & qui m'importe extrêmement : je ne vous en dirai pas davantage ; je ne veux ni vous l'expliquer, ni vous solliciter, je me renferme dans la simple proposition que je vous fais, & au surplus, je laisse à vos sentiments une pleine liberté. L'épreuve où je mets votre foi m'en fera juger, & me servira de regle pour connoître si j'ai raison d'être comme je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Demande d'argent à un ami pour réparer une perte faite au jeu.

MONSIEUR,

JE suis tellement persuadé de la grande inclination que vous avez à obliger, que je vous demande une grace qui peut-être vous surprendra ; je ne désespere pas que vous me l'accordiez dans une occasion qui me presse extrêmement, & qui m'est de la derniere importance. Admirez, je vous prie, les caprices de la fortune : hier, prodigue envers moi de ses faveurs, aujourd'hui elle les reprend toutes, & m'emporte avec elles tout ce que j'avois d'ailleurs. Il faut, si je veux ramener à moi cette

cette inconstante, que je hasarde encore quarante ou cinquante pistoles ; ce que je ne puis faire sans votre secours. Je l'attends avec impatience par le présent porteur ; je ne crois pas que vous me donniez sujet de me repentir de la liberté que je prends, & de la confiance que j'ai toujours eue en vous ; je connois votre générosité, & je suis sûr qu'elle est capable de tout en faveur de vos amis. Il ne tiendra qu'à vous de me faire voir si j'en suis du nombre : je l'ai toujours cru, sur les protestations continuelles que vous m'en avez faites, & par lesquelles aussi je me suis senti plus étroitement obligé à être,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre d'un gentilhomme attaché au service d'un grand prince, qui demande la permission de se retirer.

MONSEIGNEUR,

J'Ai vu par la lettre que votre altesse sérénissime m'a fait l'honneur d'écrire, qu'elle croit que ma présence est encore nécessaire en ce pays ; & comme je n'ai jamais réglé ce que j'avois à faire, que par les ordres que vous m'avez donnés, je n'aurois garde de m'éloigner d'un lieu où je pourrois m'imaginer que mon service ne seroit pas inutile. Mais, Monseigneur, tout le monde est soumis ici à l'obéissance que l'on doit à votre altesse sérénissime, & les mutins sont punis ou en fuite. Ainsi il me semble que je puis demander la permission de me retirer. Je ne doute pas que cette faveur que je voudrois obtenir, ne soit regardée par bien des gens comme une disgrace que je me serai attirée : je suis assuré que l'on donne toujours une interprétation désavantageuse à tout ce que je fais. Il est

vrai que je n'ai jamais prétendu me mettre à couvert de la calomnie ; je connois trop ses artifices & sa malignité pour croire que les précautions que l'on prend en puisse garantir. Mais je puis dire à votre altesse sérénissime, que l'on m'auroit laissé en repos, si j'avois eu moins de zele pour son service. Je ne saurois m'imaginer que l'on eût cherché avec tant de soin les occasions de me nuire, si l'on n'avoit pas cru que votre altesse sérénissime me feroit du bien. Voilà, je pense, d'où me sont venus les ennemis ou les envieux qui m'ont persécuté ; mais ils n'ont qu'à continuer à me haïr, cela ne m'empêchera point d'être jusqu'à la fin de ma vie, avec tout le respect & toute la soumission possible,

Monseigneur,

De V. A. S. le très-humble, &c.

A un ami, pour obtenir, par son entremise, quelque grace d'un prince.

MONSIEUR,

LE grand crédit que vous avez auprès de son altesse, est un effet de son discernement & de votre mérite : il voit avec plaisir que vous tâchez de l'imiter, & il se rend justice lorsqu'il estime en vous des perfections qu'il posséde éminemment. C'est cet heureux avantage qui me rend si glorieux de l'honneur de votre amitié, & qui m'y donne une confiance entiere. J'y fais fond pour une affaire qui me regarde, & qui m'est de la derniere importance : le porteur aura l'honneur de vous en informer. Je suis très-assuré, pour peu que vous daigniez l'appuyer, qu'elle aura tout le succès que j'en puis souhaiter. Je ne vous solliciterai pas davantage ; j'appréhenderois de diminuer

le plaiſir que vous m'avez toujours témoigné prendre à obliger,

Monſieur, Votre, &c.

Pour demander une grace à un ſouverain.

SIRE,

DE toutes les vertus, il n'y en a point qui convienne mieux à un ſouverain que la clémence; c'eſt par elle qu'il approche en quelque façon de la divinité, & qu'il s'éleve infiniment au-deſſus du reſte des hommes: c'eſt elle qui, plus forte que la juſtice, lui arrache les foudres de la main; c'eſt elle qui juſtifie les coupables, & c'eſt elle enfin qui lui donne la vie qu'il alloit perdre après lui avoir rendu la liberté qu'il avoit perdue. C'eſt à cette grande vertu, Sire, que j'ai recours aujourd'hui pour un malheureux qui n'en eſt pas tout-à-fait indigne; il eſt né d'un ſang dont il n'eſt jamais rien ſorti d'impur. Son ancienne nobleſſe, les ſervices de ſes ancêtres, & ceux qu'il a rendus lui-même à votre état, parlent en ſa faveur. Il eſt accuſé d'avoir tué, mais la néceſſité d'une juſte défenſe rend cette action excuſable. Quoi qu'il en ſoit, ſa vie eſt entre vos mains: vous en êtes, après Dieu, le maître abſolu; & ſi votre majeſté la lui conſerve, il ſera gloire de la lui devoir, & de la conſacrer à votre ſervice. Trop heureux ſi je puis obtenir de vos bontés la grace que j'oſe vous demander. Je ſuis avec tout le reſpect poſſible,

SIRE,

De V. M. Le très-humble, &c.

Lettre d'invitation, du Pere Bourdaloue, à monsieur de Santeuil.

Monsieur,

D'Un cœur auſſi bon & auſſi grand que le vôtre, il n'y a rien qu'on n'en doive attendre. Cela étant, oubliez toutes mes fautes; & pour m'en donner une marque certaine, ne vous contentez point, je vous prie, de m'envoyer les vers que vous me faites eſpérer, venez les apporter vous-même, & ſoyez ſûr que vous y ſerez encore mieux reçu que vos ouvrages. C'eſt beaucoup dire; car quelle eſtime n'y a-t-on pas pour tout ce qui vient de vous? Vous n'y trouverez pas, comme à Chantilli, des princeſſes du ſang, ni des alteſſes ſéréniſſimes, qui vous faſſent leur cour; mais on me charge de vous dire que vous y ſerez écouté comme un oracle. Je me réſerve donc, Monſieur, à vous faire alors une réparation ſolemnelle de tout ce que vous avez à me reprocher. Cependant je vous ſupplie de croire que je ſuis l'homme du monde qui vous honore le plus ſincérement, & qui vous eſtime de même.

Lettre d'invitation à une priſe d'habit de religieuſe.

Monsieur,

JE vous donne avis que Suſanne prend l'habit demain aux filles de .... Son pere a de la peine à s'en conſoler. Quand on a quatre gendres, c'eſt bien aſſez: cependant il en voudroit avoir un cinquieme. Cette jeune fille s'engage avec une joie incroyable, & ſes ſœurs ſeront bienheureuſes ſi

elles sont aussi contentes qu'elle. M. l'abbé ** y doit prêcher. Vous savez que c'est un prédicateur dont vous m'avez souvent parlé avec estime. Tous nos parents se trouveront à cette cérémonie, j'espere aussi que vous me serez l'honneur d'y venir, & de me croire,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre à un gentilhomme pour le faire venir à la campagne.

EST-il possible, Monsieur, que l'on ne vous puisse arracher de Paris, & que vous refusiez de venir respirer l'air de la campagne, quand le printemps l'embellit, & qu'il invite à sortir des villes les personnes qui y sont les plus attachées? Sachez que nous avons des prés, des bois, de belles allées & de grandes palissades. Qu'une riviere claire & poissonneuse, après avoir coulé en serpentant dans notre délicieuse vallée, comme pour demeurer plus long-temps, entre dans un parc qu'elle coupe en deux parties égales : elle y forme des canaux, de grands carrés & de petites isles, qui attirent tout le monde par la verdure de leurs arbres & par celle de leurs cabinets. La beauté de ces lieux est relevée par l'aridité des plaines dont ils sont environnés, & le contraste que fait cette situation n'est pas le seul que nous regardons avec plaisir. Nous en voyons un autre dans les bâtiments, entre le château, qui est un amas de tours, de pavillons, & deux grandes ailes qu'on a bâties depuis peu. Cet édifice moderne a quelque chose de riant, & donne de l'agrément à je ne sais quel air de magnificence que l'on remarque dans l'irrégularité de la maison. Pour la bonne chere, je ne vous en dis rien; vous savez de quelle maniere M. de M. se plaît à régaler ses amis. Vous fûtes surpris de sa conversation,

lorſque vous trouvâtes que l'agrément de la jeuneſſe & de la bonne mine étoit accompagné de tant de littérature. Après cela, pouvez-vous balancer, quand je vous prie de le venir voir ? Venez, que rien ne vous retienne : les belles traductions que vous donnez ne s'en trouveront pas mal ; & je ne ſaurois croire qu'un ſi beau lieu & un ſi galant homme puiſſent inſpirer autres choſes que des penſées très-agréables. Je ſuis, &c.

Lettre de recommandation en faveur d'un gentilhomme.

MONSIEUR,

LE gentilhomme qui vous rendra cette lettre, n'a point d'autre défaut que la pauvreté. Vous ſerez d'abord ſurpris, & direz en vous-même que la pauvreté n'eſt pas un défaut. Je ſuis bien aiſe que vous ſoyez de ce ſentiment ; & comme j'en ſuis auſſi, je devois dire qu'il n'a point de défaut. C'eſt un homme de cœur & d'eſprit, d'une grande honnêteté, d'un abord, comme vous verrez, très-agréable, & d'une converſation extrêmement douce. Il réuſſit dans tous les exercices ; il eſt bien à cheval, il fait bien des armes, à quoi j'ajouterai qu'il n'a pas oublié tout ſon latin. Ce ſeroit un excellent gouverneur pour les enfants d'un prince : ſi vous lui procurez cet emploi ou quelqu'autre ſemblable, vous aurez la ſatisfaction d'avoir obligé l'un des hommes de France le plus aimable, & le plus accompli ; & d'en avoir encore un autre, qui n'a pas toutes ces belles qualités, mais qui eſt parfaitement,

Monſieur, Votre, &c.

Sur le même sujet.

VOtre mérite, Monsieur, aussi-bien que votre qualité, vous rendent si recommandable & si nécessaire à vos amis, qu'ils sont toujours en état de vous importuner. Cette lettre vous prouvera cette vérité, par la priere que je vous fais d'aider de votre protection celui qui en est le porteur : c'est un gentilhomme de mérite, que vous ne serez pas fâché d'avoir obligé, & qui n'en sera pas ingrat. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

TOut ce qui vient de votre part, Monsieur, m'est fort agréable, particuliérement les personnes de qualité & de mérite. Je travaillerai autant que je pourrai à son avancement, & je ne doute pas que je ne réussisse en mon dessein. Je vous en écrirai le succès, & j'emploierai le peu que j'ai de crédit pour le contentement de votre ami, & pour vous faire connoître que je suis sans réserve,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre pour recommmander ses affaires,

JE sais, Monsieur, à quel point mes intérêts vous sont chers ; les bons offices que vous m'avez rendus dans une infinité d'occasions ne me permettent pas d'en douter. Il faut néanmoins que je vous recommande l'affaire dont vous avez bien voulu prendre soin, comme si j'étois moins persuadé de votre affection. Vous êtes si prévenu que j'ai raison, & mon avocat m'a promis si

fouvent devant vous un heureux fuccès, que vous pouvez vous repofer un peu trop fur cette confiance. Vous connoiffez mes parties; vous favez que ce font des gens qui ne cherchent qu'à me furprendre. On me dit dans ce pays qu'il y a dans la procédure certaines fubtilités qui fe moquent du bon droit. Souffrez donc, Monfieur, que je vous prie de voir mon procureur le plus fouvent qu'il vous fera poffible, & d'avoir les yeux à tout, puifqu'il s'agit de la plus grande partie de mon bien. Je fuis,

Monfieur, Votre, &c.

Recommandation pour une Dame de grand mérite.

MONSIEUR,

ENcore que mon indifpofition m'arrête dans ma province, il ne tient qu'à madame la marquife de *** que je ne me faffe porter à Paris pour être fon folliciteur auprès de vous; mais elle ne veut pas ufer de tout le pouvoir qu'elle a fur moi; & pouvant m'ordonner un voyage, elle fe contente de me demander une lettre. Je la lui donne, comme une grace qu'elle me fait; & je vous l'écris avec autant d'ardeur que fi toute ma fortune dépendoit du fuccès de fon affaire. Vous voyez, Monfieur, que la chofe change de nature, & que ce n'eft plus fon procès que je vous recommande, ce font mes intérêts que je mets entre vos mains, & que je pourfuis fous un autre nom que le mien. Je ne vous parle point du mérite de l'illuftre perfonne qui vous rend ma lettre, ce feroit vous faire tort de croire que vous ne connoiffez pas une vertu fi généralement révérée. Vous pourriez vous imaginer, fi je vous difois toutes les raifons qui me doivent faire accorder ce que je de-

mande, que je ne ferois pas avec le zele d'une ame ſenſiblement obligée,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre de recommandation de l'abbé de la Trappe à un magiſtrat pour un de ſes amis.

MONSIEUR,

JE n'ai pas renoncé aux devoirs de la vie civile d'une maniere que je ne tienne encore au monde par l'amitié. Quand les intérêts des perſonnes qui me ſont cheres me viennent chercher dans ma ſolitude, je ne leur ferme point la porte de ma cellule. Le gentilhomme qui vous rendra cette lettre eſt de ces perſonnes qui ne me peuvent être indifférentes: j'ai appris qu'on lui faiſoit de la peine, & quelque ſoin que j'aie de mon repos, je ne ſaurois m'empêcher de prendre part à ſes affaires, & de ſouffrir avec lui. Mais après l'avoir plaint, je voudrois le ſoulager; c'eſt ce qui m'oblige, Monſieur, d'avoir recours à votre protection, & de vous prier de vouloir bien appuyer une cauſe que je ne vous recommanderois pas ſi je la croyois mauvaiſe. Tout le monde me dit que vous me faites l'honneur de m'aimer, & je n'en puis douter après ce que vous avez dit de vous-même à trois ou quatre de mes amis. Ils n'ont pas laiſſé perdre une ſeule de vos paroles, & m'en ont rendu un compte ſi fidele que je ſerois inſenſible aux bonnes nouvelles, ſi je n'avois appris celle-là avec beaucoup de joie. Un autre que moi concevroit là-deſſus de grandes eſpérances; mais je me contente de vos bonnes graces toutes pures, & vous prie de croire que je ſuis avec tout le zele poſſible,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre de recommandation pour un ami, à un premier président d'un parlement.

MONSIEUR,

VOus m'avez donné jusqu'ici d'assez grands témoignages de vos bontés, pour m'autoriser à vous en demander de nouvelles marques. Un ami de qui les intérêts me sont chers, a un procès en votre parlement pour raison d'un décret, où l'on m'assure que la justice parle en sa faveur; & comme il y a peu d'hommes qui la rendent avec tant de plaisir que vous, vous voulez bien, Monsieur, que je m'en fasse un d'offrir de la matiere à votre équité, étant très-persuadé que l'ami pour qui je prends la liberté de vous écrire, a trop de probité & trop d'honneur pour chercher à gagner un procès qui lui sembleroit injuste. La confiance qu'il a en son bon droit, dont je sais, Monsieur, que vous vous déclarez l'appui, est tout ce qui le porte à souhaiter la recommandation que je lui donne; & pour lui faire avoir un heureux présage de la justice qu'il attend de vous, je l'ai assuré que vous ne m'aviez jamais refusé celle de me croire avec beaucoup de passion & de respect,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre de recommandation pour un apothicaire, à un médecin.

UN apothicaire de mes parents, ne jugeant pas les gens de sa patrie dignes de ses génuflexions, & ayant dessein de s'établir en votre ville, m'a prié de vous le recommander, & je vous

le recommande. C'est un homme qui, charmé de sa profession, s'y est appliqué uniquement; & de crainte d'être dissipé, n'a jamais voulu savoir autre chose. A l'égard de la bonté de ses drogues, il m'a dit en confidence qu'il emportoit d'ici de quoi faire ses lavements, bouche que veux-tu. Il n'est point de teint, quelque brouillé qu'il puisse être, que par la vertu de sa seringue il ne rende uni comme une glace; enfin, Monsieur, il ne vous en coûtera qu'un coup d'œil pour voir tout le mérite que Dieu lui a donné. Essayez de lui être utile, quelques difficultés que vous y trouviez, c'est moi qui vous en conjure: & je ne sais point d'obstacle que je ne sois capable de surmonter, quand il s'agira de vous assurer que je suis,

Monsieur, Votre, &c.

*Lettre de remerciement de monsieur *** à mademoiselle de ***, sur une devise qu'elle lui avoit envoyée.*

DEVISE.

Une flamme sort d'un cœur posé sur un bûcher allumé, avec ces mots, PULCHRIUS ARDET, *ou* VIS MAJOR INTUS.

MADEMOISELLE,

JE suis très-honoré de la devise que vous avez faite pour moi, & je n'ai garde de manquer de vous en remercier. Je ne vous remercie pourtant pas de l'avoir faite si belle, vous n'en faites point d'autres, & rien ne part de votre esprit qu'il ne lui ressemble. Ce petit ouvrage que monsieur de Gombaut appelloit un grand travail, ne vous

eſt véritablement qu'un jeu ; & vous trouvez ſans peine ce que les autres cherchent très-ſouvent ſans le pouvoir trouver. Je voudrois bien vous rendre la pareille, & faire une belle deviſe pour mademoiſelle de Scudéry. J'y ai ſongé, j'y ſongerai encore ; mais je crains bien d'avoir la deſtinée de ce bon homme ***, dont je vous ai parlé quelquefois. Vous devriez, Mademoiſelle, oublier un moment d'être vous-même, & faire votre deviſe de louange, non pas de modeſtie ; une deviſe qui marque l'admiration où nous ſommes d'un mérite auſſi extraordinaire que le vôtre ; mais je le vois bien, vous voulez vous en tenir à cette deviſe cruelle *, qui eſt une deſcription de l'amour, & qui nous fait entendre qu'il faut ſe borner, quand on vous voit, aux ſentiments qu'on a pour vous. Mais auſſi quel moyen, Mademoiſelle, que vous ſoyez préciſément obéie, & qu'on ne vous aime pas plus que vous ne vous aimez vous-même ? Le P. B*** & moi ne vous parlons jamais de ce que nous ne voulons jamais entendre. Nous diſons même dans le monde que nous avons en vous une illuſtre amie ; mais dans le fond de l'ame nous ſommes vos très-humbles & très-obéiſſants Amants.

Lettre de remerciement de monſieur de Meaux à monſieur de Santeuil.

J'Ai reçu, Monſieur, avec bien de la joie le beau préſent que vous m'avez fait. Je me ſuis hâté de lire l'épître dédicatoire, & j'y ai trouvé un éloge de monſieur le Pelletier, qui m'a paru très-délicatement touché. Je reverrai avec plaiſir

* *Une Roſe environnée d'épines, avec ces mots :* PUNGIT ET PLACET.

dans cet ouvrage abrégé toute la beauté de l'ancienne poésie des Virgile, des Horace, &c. dont j'ai quitté la lecture il y a long-temps; ce me sera une satisfaction de voir que vous fassiez revivre ces anciens poëtes, pour les obliger en quelque sorte de faire l'éloge des héros de notre siecle, d'une maniere moins éloignée de la vérité & de notre religion. Il est vrai, Monsieur, que je n'aime pas les fables, & qu'étant nourri depuis beaucoup d'années de l'écriture-sainte, qui est le trésor de la vérité, je trouve un grand creux dans ces fictions de l'esprit humain, & dans ces productions de sa vanité; mais lorsqu'on est convenu de s'en servir comme d'un langage figuré pour exprimer d'une maniere plus vive ce que l'on veut faire entendre, sur-tout aux personnes accoutumées à ce langage, on se sent forcé de faire grace au poëte chrétien, qui n'en use ainsi que par une espece de nécessité. Ne craignez donc point que je vous fasse un procès sur votre livre; je n'ai, au contraire, que des actions de graces à vous rendre, & sachant que vous avez dans le fond autant d'estime pour la vérité, que de mépris pour les fables en elles-mêmes, j'ose dire que vous ne regardez, non plus que moi, toutes ces expressions tirées de l'ancienne poésie, que comme le coloris d'un tableau, & que vous envisagez principalement le dessein & les pensées de l'ouvrage, qui en sont comme la vérité & ce qu'il y a de plus solide. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre de remerciement à un évêque.

MONSEIGNEUR,

RIen ne feroit fi beau que le confeil que votre grandeur a eu la bonté de m'envoyer pour la conduite que mon neveu doit tenir dans fon bénéfice, fi ce n'étoit que votre exemple perfuade encore davantage. L'églife gallicane, qui fe fait diftinguer de toutes les autres par la doctrine profonde & par l'éclatante piété de fes prélats, en a peu d'une capacité fi étendue, & n'en a point d'un mérite plus approuvé. Mais, Monfeigneur, quelque grandes que foient les qualités qui vous ont tant de fois attiré l'admiration d'un roi qui fixe celle de tout l'univers, vous n'en avez point qui furpaffent votre modeftie, & comme c'eft la plus délicate de toutes les vertus, c'eft celle que je dois le plus craindre d'offenfer. Mais fi elle impofe filence à mon zele, elle ne peut l'impofer à ma reconnoiffance; & les bienfaits que vous avez répandus fur mon neveu font gravés fi avant dans mon ame que j'en conferverai la mémoire jufqu'au dernier foupir, pour être à la vie & à la mort,

Monfeigneur,

De V. C. Le très-humble, &c.

Billet de remerciement à une dame.

MADAME,

VOus m'envoyez une fiole pour mes yeux, & vous êtes caufe que je m'en vais les perdre; car elle eft fi jolie & fi galante, que je ne

ſaurois m'empêcher de vous écrire pour vous en remercier. Mais c'eſt la coutume de celles qui vous reſſemblent ; on les remercie même du mal qu'elles ſont. Si votre eau avance autant ma guériſon qu'elle vient de la retarder, il faudra qu'elle ſoit bien ſouveraine. Sans mentir, Madame, je ne l'oſerois pas eſperer. Pour l'ordinaire, ce qui guérit n'eſt pas ſi agréable, & le remede eſt trop beau pour être bon. Il y va cependant, ce me ſemble, de votre intérêt qu'elle réuſſiſſe, & je ne ſais ſi vous pouvez ſans honte, ſouffrir qu'autre choſe que vous ait le pouvoir de me faire mal aux yeux.

Remerciement pour des vers.

MONSIEUR,

JE vous remercie de vos vers, & je vous avoue que je les regarde comme ces eſprits ſéducteurs qui tentent les ſolitaires dans leur déſert. Ils m'ont donné envie de retourner dans un monde qui produit de ſi belles choſes : mais il faut que je réſiſte à cette tentation, & que la conſidération de mon bonheur me tienne encore à la campagne. Je vous irois donner un moyen de vous déſabuſer ; car, à vous parler franchement, je ne me regarde que comme une perſpective qui doit toute ſa beauté à la diſtance des lieux. Il vaut mieux, mon cher Monſieur, que je conſerve, par mon éloignement, la bonne opinion que vous avez de moi, que de l'aller détruire par ma préſence. Je croyois que vous ne me reconnoîtriez plus, & qu'après m'avoir trouvé vous me chercheriez encore. Le temps eſt un étrange faiſeur de métamorphoſes ! on a mis autrefois juſque ſur les autels certaines belles qui n'ont plus de place qu'au coin d'une cheminée. Je ne veux pas être traité de la ſorte, & j'aime bien

mieux vous protester de mon hermitage qu'il n'y a personne au monde qui soit plus sincérement,

Monsieur, Votre, &c.

Remerciement de monsieur de Furetiere à monsieur Renaudot, médecin de la faculté de Paris.

MONSIEUR,

IL me tardoit de pouvoir écrire, pour vous remercier. Je croyois que c'étoit fait de moi, & que mon horoscope qui me promet cent ans de vie, quarante ans d'exercice en ma charge d'A..... G.... avoit menti de plus de la moitié. Je vous assure, Monsieur, qu'une de ces choses que je regrettois le plus en quittant le monde, étoit la conservation d'un ami aussi aimable que vous êtes. Les soins que vous m'avez rendus avec tant d'assiduité pendant ma maladie ne s'effaceront jamais de ma mémoire. Il faut que vous avez quitté vos autres malades pour ne voir que moi; vous m'avez tiré du tombeau, & je crois vous devoir la vie; celui qui vous rendra ce billet vous donnera cinq cents écus de ma part, qui est peu de chose pour vous, mais beaucoup pour M.... que sa mere a déshérité. Cependant ne pensez pas, Monsieur, que je prétende par là m'acquitter de l'obligation que je vous ai, & soyez persuadé que j'en aurai toute ma vie une véritable reconnoissance. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Réponse de monsieur Renaudot.

VOus me dites, Monsieur, que vous croyez me devoir la vie; vous la devez à la nature, ou pour parler plus chrétiennement, vous la devez à Dieu, qui vous a donné un tempérament si fort,

& si merveilleux qu'il est venu à bout de la fievre la plus terrible que j'aie jamais vue. De vous dire qu'il ne l'eût pas surmontée sans le secours de nos remedes, en bonne foi je n'en sais rien ; mais quand je suis malade, je me mets entre les mains de V.... que je ne crois pas plus habile homme que moi, & qui est mon ami, comme je suis votre serviteur. Il y a pourtant une chose certaine dans la médecine, c'est que quand on releve de maladie, il ne faut pas trop manger. J'ai pris la liberté de vous le recommander plus d'une fois, & vous ai laissé un régime que je vous prie d'observer jusqu'au parfait rétablissement de votre santé. Je ne vous en donne que pour trois semaines encore, après quoi vogue la galere ; vous pourrez faire comme je fais, & ma femme & moi nous voulons vous régaler dans notre petite maison des champs. Vous croyez bien, Monsieur, que nous prétendons vous bien traiter ; mais quelque chose que nous fassions, vous paieriez trop cher votre écot, si j'acceptois ce que monsieur N.... m'a offert de votre part. On trouve quelquefois de belles choses dans les manuscrits, aussi-bien que dans les livres imprimés. J'ai lu dans un ancien manuscrit grec de la bibliotheque du roi, que Mercure étoit malade, & qu'il prit Esculape pour son médecin ; qu'après qu'Esculape eut guéri Mercure, Mercure voulut donner de l'argent à Esculape, & qu'Esculape ne voulut point prendre d'argent de Mercure. Souffrez, Monsieur, que si je n'ai pas le savoir d'Esculape, comme vous avez l'éloquence de Mercure, j'en aie au moins l'honnéteté, puisque je suis à mon ordinaire, sans intérêt,

Monsieur, Votre, &c.

*Remerciement de M. de *** à monseigneur le maréchal de ***.*

MONSEIGNEUR,

J'Ai lu avec la plus ſenſible joie la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Si vous n'étiez que grand capitaine, je ne ſerois pas ſatisfait de l'approbation que vous avez donnée à mon ouvrage; mais quand je conſidere que vous parlez en maître de toutes choſes, que l'on remarque dans votre converſation un diſcernement admirable, que vous ajoutez à la ſcience & à la politeſſe, j'oſe croire que le bien que vous avez dit de mon livre me va faire plus d'honneur que je n'en eſpérois. Après ce, ne dois-je pas avoir un extrême plaiſir de recevoir des louanges d'une perſonne à qui toute la terre en donne continuellement. Je ſuis avec tout le reſpect poſſible,

Monſeigneur, Votre, &c.

Pour remercier un ami d'un bouquet, & l'inviter au régal qui ſe donne en reconnoiſſance.

MONSIEUR,

VOus êtes un ami fort exact, & vous ne laiſſez échapper la moindre occaſion de prouver votre zele. Quand ce jour-ci ne ſeroit pas celui de ma fête, il le deviendroit par l'honneur que vous me faites. Achevez, Monſieur, de le rendre ſolemnel, en joignant votre préſence à votre bouquet, & m'honorant de l'un comme vous avez fait de l'autre. Je le regarde comme un gage précieux de votre amitié, & qui me promet déjà la grace

que je vous demande, avec cinq ou ſix de mes amis : ils vous attendent auſſi-bien que moi avec toute l'impatience poſſible. Je ſuis, &c.

Lettre de remerciement à un Prince.

MONSEIGNEUR,

J'Avoue à votre alteſſe, que j'ai eu de la peine à croire mes yeux, & que j'ai pris d'abord pour un ſonge ce que l'on vient de m'offrir par vos ordres. Eſt-il poſſible, Monſeigneur, que vous m'ayez jugé digne de vos ſoins ? Cependant rien n'eſt ſi vrai. Je viens de lire en termes exprès que votre alteſſe m'a fait du bien, & qu'elle a deſſein de m'en faire encore ; mais, Monſeigneur, permettez-moi de vous dire que je ne mérite point vos bienfaits. Ce n'eſt ni la modeſtie, ni le mépris des richeſſes que peut donner la philoſophie qui me fait parler ainſi : c'eſt la ſincérité d'un homme qui ne ſe veut pas donner pour plus qu'il ne vaut, & qui n'a pas deſſein de tromper ſes maîtres. Je craindrois de ne pouvoir rendre à votre alteſſe une reconnoiſſance qui fût proportionnée aux graces qu'elle me fait, & que mon âge, qui n'eſt déjà que trop avancé, ne m'empêchât de vous témoigner avec quel zele & quelle ſoumiſſion je ſuis,

Monſeigneur,

De V. A. Le très-humble, &c.

Remerciement d'une Demoiſelle à un Monſieur, pour un cachet.

LE cachet que vous m'avez donné, Monſieur, eſt bien la plus jolie choſe que l'on puiſſe voir ; & j'ai le chagrin de n'en pouvoir faire l'éloge

comme je voudrois. Je me contenterai de vous dire que le poëte qui vouloit cacheter la bouche de sa maîtresse, parce qu'elle n'étoit pas secrete, devoit avoir un si agréable cachet, pour être digne d'une application si délicate. Les plus excellents graveurs sont des ravaudeurs en comparaison du vôtre ; & les lignes que tiroit Apelle n'étoient ni si pures ni si déliées que vos chiffres. Ainsi, mon cher Monsieur, je ne regarde pas moins votre présent comme un chef-d'œuvre de l'art, que comme un gage de votre amitié ; je ne saurois assez vous en remercier, ni vous dire combien je suis,

Votre, &c.

Autre remerciment.

MONSIEUR,

JE vous remercie des remedes que vous m'envoyez pour mon chagrin. C'est ainsi que j'appelle les lettres que vous m'écrivez. Celle que je viens de recevoir a fait le meilleur effet du monde, & il me semble que votre cœur y parle dans toutes les lignes. Quel plaisir d'avoir un ami comme vous! le mal est que j'en suis toujours éloigné, & que je ne jouis de ce bien que par la force de mon imagination. Faites que de temps en temps vos billets si obligeants & si agréables viennent à mon secours, si vous voulez que je résiste à une indisposition que je sens depuis un mois : autrement je ne vous réponds pas que vous ne perdiez bientôt la personne du monde qui est absolument à vous.

Autre remerciement.

MONSIEUR,

JE ne crains pas que vous vous lassiez jamais de me faire du bien ; mais je crains que vous ne vous lassiez de mes remerciements. J'en ai tant à vous faire qu'à moins que d'user de redites, je ne vois pas qu'il me reste plus rien à dire sur un sujet où vos bontés m'ont déjà épuisé. Je me contenterai donc de vous prier très-humblement de vous souvenir des graces que vous m'avez faites, de la facilité avec laquelle je les ai obtenues, des lettres obligeantes dont il vous a plu les accompagner, & de la civilité avec laquelle, en faisant du bien, vous n'avez pas voulu perdre l'occasion de me faire encore tout l'honneur que je pouvois recevoir. Vous ressouvenant, Monsieur, de toutes ces choses, imaginez-vous, s'il vous plaît, ma reconnoissance là-dessus, & jugez si joignant tant d'obligations à la passion extrême que j'ai toujours eue de vous honorer, je puis jamais manquer d'être avec toute sorte de fidélité, de respect & de reconnoissance,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre de remerciement d'une Dame à un Monsieur.

MONSIEUR,

JE suis dans toutes les peines du monde pour répondre ; je ne dis pas seulement à tant de bienfaits, mais encore à une bonté qui n'a point de pareille. Il est certain que le silence me siéroit mieux, que d'entreprendre d'exprimer combien je

vous ſuis redevable ; mais ce ſeroit auſſi m'expoſer à paſſer pour inſenſible , ſi je ne parlois après avoir été ſi généreuſement obligée. Ce ſera votre gloire de voir que c'eſt votre pure générosité qui vous porte à me vouloir du bien ; j'en conſerverai le ſouvenir dans mon impuiſſance , pour faire voir que c'eſt ma mauvaiſe fortune , & non pas ma volonté , qui m'empêche de faire connoître en effet , que je ſuis ,

Monſieur , Votre , &c.

RÉPONSE.

MADAME,

VOtre remerciement vaut infiniment plus que tout ce que j'ai jamais pu faire pour votre ſervice ; ainſi vous me faites plus de confuſion que de plaiſir , de faire valoir juſqu'à ce point des choſes qui ne méritent pas que vous y penſiez ſeulement. Laiſſez donc là tous ces compliments & ces reconnoiſſances ; je ferai toujours ce qui ſera en mon pouvoir , & ce que vous pouvez attendre d'une perſonne qui eſt avec toute la ſincérité poſſible ,

Madame , Votre , &c.

Remerciement à une Demoiſelle.

MADEMOISELLE,

SI le remerciement doit avoir du rapport à la faveur reçue , je travaille en vain pour la reconnoître , puiſque rien ne m'en peut jamais acquitter ; auſſi ne veux-je pas faire en cette rencontre un effort inutile ; mais j'aime mieux confeſſer librement que je vous ſuis redevable , & que je ferai toujours gloire de l'être. Vous m'avez pré-

venu avec tant de générosité, que je ne prétends rien diminuer de ce que je suis & serai toute ma vie sincérement, Votre, &c.

Réponse de la Demoiselle.

MONSIEUR,

SI j'avois eu autant de grace à vous servir, que vous en avez à me remercier, je pourrois croire qu'elle mériteroit d'être considérée ; mais n'ayant recherché que l'honneur de vous faire voir mon estime pour vous, & d'offrir à votre vertu ce que tout le monde lui doit, je ne demande autre chose, pour un hommage auquel j'étois forcée par votre mérite, sinon que vous le receviez d'aussi bon cœur que je vous l'ai rendu, & que vous me croyiez,

Monsieur, Votre, &c.

Remerciement pour un service rendu.

MONSIEUR,

VOus croyez ne m'avoir fait qu'une faveur, & je puis vous assurer que j'en ai reçu deux : c'est un second bien de n'avoir pas voulu que j'aie demandé le premier, & je n'estime guere davantage ce que vous m'avez fait donner, que ce que vous m'avez épargné. La plupart des gens forment un art de difficulté pour faire valoir les bons offices qu'ils rendent. Ils veulent des assiduités & des soumissions ; mais, Monsieur, vous agissez par un principe des plus nobles. L'obligation que je vous ai ne vient que de vous seul ; je n'y ai pas même contribué par mes désirs, puisque vous avez bien voulu les prévenir. Je vous proteste

sincérement que je suis, avec le zele d'une ame sensiblement obligée,

Monsieur, Votre, &c.

Autre remerciement à un ami.

MONSIEUR,

VOus ne vous lassez jamais de m'obliger, mes lettres ne vous donnent que de la peine, & les vôtres me font toujours quelque bien. C'est un commerce où je gagne continuellement, & où vous perdrez toujours. Vous voulez toujours ajoutes les bons offices aux bons conseils; tout ce que je puis vous dire est que j'en ai une reconnoissance parfaite, & que personne ne sera jamais plus absolument que je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre de remerciement à une Dame.

QUe j'ai de joie, Madame, de vous regarder comme la plus heureuse personne du monde! Quand je vous examine, je suis persuadé que la fortune a du respect pour vous. Venons, s'li vous plaît, à ce qui me touche. N'étoit-ce pas un malheur pour moi que la lettre que vous aviez eu la bonté d'écrire en ma faveur ne fût pas portée avec la diligence qui lui étoit nécessaire? Cependant le succès a fait voir qu'il falloit que la chose arrivât de la sorte. Le hasard dans cette occasion a été plus sage que notre prévoyance. Vous voulez donc bien, Madame, que je vous remercie doublement, & qu'en vous témoignant l'obligation que je vous ai de la lettre que vous

vous m'avez envoyée, je vous rends grace en même-temps du ſoin que la fortune a voulu prendre de mon affaire à votre conſidération. Je ſuis,

Madame, Votre, &c.

Lettre de reconnoiſſance.

MONSIEUR,

L'Amitié que vous avez pour moi eſt ſi grande qu'elle produit toujours de bons effets, quand vous prenez ſoin de mes affaires; je vous en ſuis infiniment obligé, & je ſerois le plus ingrat du monde, ſi je ne vous en témoignois ma reconnoiſſance. Je voudrois pouvoir vous remercier d'une façon proportionnée au ſervice que vous m'avez rendu, & que les effets vous témoignaſſent mieux que les paroles, combien je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre de reconnoiſſance de la reine MARIE, *épouſe de* JACQUES II, *roi d'Angleterre, au roi* LOUIS XIV.

SIRE,

UNe reine fugitive & baignée dans ſes larmes, n'a pas eu de peine à s'expoſer aux plus grands périls de la mer pour venir chercher de la conſolation & un aſyle chez le plus grand & le plus généreux monarque du monde. Sa mauvaiſe fortune lui procure un honneur que les nations les plus éloignées ont cherché avec avidité: la néceſſité n'en diminue point le prix, puiſqu'elle fait choix de cet aſyle préférablement à celui qu'elle pouvoit chercher ailleurs. Elle croit lui marquer

assez l'estime singuliere qu'elle fait de toutes ses grandes qualités, en lui confiant le prince de Galles, qui est tout ce qu'elle a de plus cher au monde. Il est encore trop jeune pour partager avec elle la reconnoissance qu'elle a de la protection qu'elle espere. Cette reconnoissance est toute entiere dans le cœur de sa mere, qui, au milieu de tous ses chagrins, se fait un plaisir de vivre à l'abri des lauriers d'un prince qui surpasse tout ce qu'il y a jamais eu de plus grand & du plus relevé sur la terre.

Lettre de reconnoissance.

MONSIEUR,

IL faut que vous soyiez généreux jusqu'au dernier point, de prendre part au malheur d'une personne qui n'en mérite aucune dans votre affection : c'est un motif très-puissant pour ma consolation, de voir que j'ai eu un si bon ami. Ne doutez point aussi que je ne vous doive tout mon soulagement, & que ce me sera un engagement pour être plus que je n'ai jamais été,

Monsieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

JE ne saurois jamais faire pour vous autant que vous méritez, & quoi que je fasse, je ne puis m'acquitter de la moindre partie de ce que je vous dois. Je souhaiterois de tout mon cœur n'avoir point été obligé de vous rendre un si triste devoir; nous eussions été tous deux sans besoin de consolations, comme nous sommes à présent en état d'en recevoir de nos meilleurs amis; mais enfin puisqu'il se faut résigner à la volonté du seigneur, il ne faut pas laisser au temps à achever une chose que la raison voudroit qui fut déjà faite, je veux

dire l'oubli des accidents passés, pour nous préparer courageusement contre les autres qui nous peuvent arriver. Je prie Dieu qu'il les détourne entiérement, & je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Reconnoissance d'obligation.

PArdonnez, mon cher Monsieur, à la distance fatale qui nous sépare, & qui m'ôte le plaisir de rendre de bouche, à toute votre belle famille, mille & mille remerciements de l'honneur qu'elle m'a fait de m'accorder son amitié. Si j'étois assez heureux pour avoir ici les occasions de m'en acquitter, je m'estimerois le plus content de tous les hommes. Mon épouse ne songe qu'à vous, elle ne parle que de vous; & moi, Monsieur, je suis dans un chagrin mortel d'avoir été jusqu'ici hors d'état de reconnoître les bontés que vous m'avez toujours témoignées si généreusement, & qui ont été si grandes que j'ose encore vous demander la grace de me permettre que je sois jusqu'au dernier moment de ma vie,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre de reconnoissance.

VOus êtes trop obligeant, Monsieur, de prendre tant de soins & de peines pour une personne qui n'a point mérité cette grace. Je vous prie de me faire celle de croire qu'il ne se présentera point d'occasion où je puisse vous en témoigner ma reconnoissance, que je ne l'accepte de grand cœur. Faites-moi la faveur de m'en faire naitre, afin que je m'acquitte de ce que je vous dois si légi-

timement. Je ſuis en l'attendant avec impatience,
Monſieur, Votre, &c.

Pour ſouhaiter une bonne année.

MONSIEUR,

N'Avoir que trois jours de cette année, c'eſt une obligation ſecrete, ou plutôt un commandement exprès, de vous ſouhaiter l'année où nous allons entrer féconde en bénédictions & en proſpérités. Je ne remplis point ma lettre de vœux & prieres, ni de ſouhaits : c'eſt aſſez, Monſieur, de vous avoir dit en général que je vous déſire tous les biens & toutes les ſatisfactions qui peuvent combler vos déſirs, & vous rendre auſſi heureux que je ſuis parfaitement,
Monſieur, Votre, &c.

Sur le même ſujet.

MONSIEUR,

JE ne ſaurois mieux commencer l'année qu'en vous la ſouhaitant heureuſe, & vous aſſurant en même-temps de la continuation de mes profonds reſpects. Ce ſont les premiers & les plus ſacrés devoirs dont je me dois acquitter envers vous, & rien ne peut manquer à mon bonheur, ſi vous les recevez favorablement. En effet, vous avez eu de tout temps pour moi des bontés que je ne puis reconnoître ſuffiſamment. Je vous ſupplie de me les vouloir toujours continuer, & de me croire,
Monſieur, Votre, &c.

*Lettre de M. *** à M. le marquis de ***, pour le premier jour de l'an.*

MONSIEUR,

JE suis trop sensible aux bontés dont vous m'avez comblé l'année derniere, pour commencer celle-ci sans vous donner de nouveaux témoignages de ma reconnoissance. Forcé à l'inaction, je me dédommagerai par les vœux sinceres que je ferai continuellement pour votre parfaite prospérité. J'intercéderai le Seigneur pour qu'il vous inspire de ne cesser de me faire ressentir l'honneur de vos bonnes graces. Je ferai mon possible pour m'en rendre digne par l'inviolable attachement avec lequel je serai perpétuellement,

Monsieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

VOus avez, sans doute, résolu de vaincre en politesse; vos avances ne permettent pas de se mettre au niveau avec vous. Vos dires obligeants, en augmentant mon ardeur, m'ôtent les moyens de l'exécution. C'est à vous-même qu'il faut vous en prendre si je ne m'acquitte pas de ce que je vous dois: soyez donc content qu'on se livre à vous. Je conviens avec vous qu'il n'y a point de mérite à cela, puisqu'on ne peut s'en défendre: n'est-ce pas quelque chose d'avoir le plaisir d'obéir & de désirer la continuation de l'engagement auquel on est forcé? Permettez-moi, Monsieur, de vous assurer que je suis le seul qui puisse avoir ces sentiments. Je demeure avec tout l'attachement possible,

Monsieur, Votre très-humble & très-obéissant serviteur ***.

Lettre d'une jeune demoiselle, pensionnaire dans un couvent, à son pere, au commencement de l'année.

MONSIEUR, mon très-cher pere,

JE sais trop ce que je vous dois, puisque je vous dois tout, après Dieu : c'est pourquoi vous me permettrez, par reconnoissance, de vous souhaiter un heureux commencement d'année, une santé parfaite, & des jours remplis de bénédictions. Quant aux prospérités humaines, je fais continuellement des vœux au Seigneur pour le prier d'en disposer à votre égard comme il le jugera à propos. Voilà ce que ma tendresse m'a inspiré de vous dire aujourd'hui ; je vous demande avec instance la continuation de la vôtre. Je vous prie instamment de me faire l'honneur de me venir voir au plutôt, c'est la meilleure étrenne que je puisse recevoir de vous ; & c'est alors que je vous témoignerai de bouche avec combien de respect je suis,

MONSIEUR, mon très-cher pere,

Votre, &c.

Réponse du pere.

MA FILLE,

J'AI reçu votre lettre, & l'ai lue avec plaisir. Vous pouvez toujours compter sur ma tendresse, je vous en donnerai des marques sensibles tant que je vivrai. Vivez toujours contente dans votre retraite, en vous conformant aux volontés du Seigneur. Je vous souhaite une bonne année, & suis votre affectionné pere.

*Lettre de M.*** à son pere, le premier jour de l'an.*

MONSIEUR, mon très-cher & honoré pere,

JE ne puis vous marquer par des paroles combien je ressens les bontés dont vous ne cessez de me combler. Mes seuls sentiments peuvent m'acquitter envers vous. Je prends la liberté de vous assurer, mon très-cher pere, que vous me trouverez toujours, par cet endroit, digne de votre amitié. Je m'efforcerai de vous en donner des preuves convaincantes: le redoublement de mon attention à prévenir tout ce qui peut contribuer à vous satisfaire, en sera une. La nouvelle année, mon très-cher pere, n'est point ce qui m'excite à vous témoigner cette reconnoissance : dans quelque temps que ce soit aucun changement ne peut y avoir part, puisqu'elle ne peut s'étendre plus loin. Cette occasion me servira seulement de moyen pour vous affirmer que rien ne pourra me faire perdre de si justes sentiments. J'ai si fort intérêt, mon très-cher pere, d'adresser au Seigneur des vœux pour vous, que j'appréhende que vous ne regardiez les miens comme une suite de mon devoir & de mon inclination. Je vous proteste cependant qu'en suppliant le Très-Haut de vous accorder de longs jours, je n'ai en vue que de prolonger les prospérités dont j'espere qu'il vous comblera. Je ferai mes efforts d'y contribuer, en vous donnant des preuves d'une soumission parfaite, & d'un sincere attachement, avec lequel je serai toute ma vie, Monsieur, mon très-cher & très-honoré pere,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur, & fils très-soumis.

RÉPONSE.

Les soins que j'ai pris pour vous, mon très-cher fils, sont assez récompensés par votre reconnoissance. Je compte que le plaisir qu'elle me procure vous excitera à continuer. De tous les souhaits qui ont été faits pour moi, les vôtres ont remporté la palme : je me flatte que je les dois moins à la coutume qu'à votre cœur. C'est pour votre propre intérêt, je vous assure, si j'en demande au Seigneur l'accomplissement, qui me fournira l'occasion de vous donner plus de marques de ma tendresse. Vous pouvez être assuré de l'avoir toute entiere, si, comme je l'espere, vous répondez à mes bonnes intentions. Je suis avec toute l'amitié possible, mon très-cher fils, votre pere.

Sur le même sujet, d'un fils à son pere.

Monsieur, mon très-cher pere,

Je serois coupable au dernier point, si, dans ce commencement de l'année, je manquois à m'acquitter de mes devoirs envers celui à qui j'ai, après Dieu, les premieres obligations. Recevez donc, mon très-cher pere, je vous supplie, mes profonds respects : agréez aussi que je vous consacre tous les mouvements d'un cœur qui ne vit que pour vous, & qui doit à vos louables exemples & à votre bonne éducation, tous les bons sentiments dont il se sent capable. Ce sont des bienfaits dont je ne saurois assez vous remercier. Tout ce que je puis, c'est d'adresser mes vœux à Dieu, & de le prier de prolonger vos jours, & de vouloir lui-même être votre récompense. J'espere qu'il m'accordera ce bien, & d'avoir toujours pour vous toute

la vénération poſſible. Je ſuis de tout mon cœur,
Monſieur, mon très-cher pere,

Votre, &c.

Lettre d'un fils à ſon pere, en lui envoyant ſes étrennes.

MONSIEUR, mon très-cher pere,

SAns avoir égard au préſent que je vous fais en cette nouvelle année, je vous prie de recevoir plutôt mon cœur que je vous préſente rempli d'une tendreſſe auſſi ſincere qu'elle ſera conſtante. Je vous ſouhaite auſſi une ſanté parfaite, puiſque c'eſt tout ce qui peut faire ma félicité. Peut-être me direz-vous, mon très-cher pere, que cette lettre eſt un peu intéreſſée; point du tout, je vous proteſte. Je puis toujours vous aſſurer que la proteſtation ſolemnelle que je vous fais aujourd'hui de ma tendreſſe & de mes reſpects, prévaut ſur toutes choſes; & quoi qu'il en ſoit, intérêt ou tendreſſe, je ne prétends rien vous preſcrire là-deſſus. Je vous ai donné vos étrennes, je ne vous demande pour les miennes que votre amitié, en vous priant de croire que je ſerai toute ma vie,

Monſieur, mon très-cher pere, votre, &c.

RÉPONSE.

J'Ai reçu, mon fils, les étrennes que vous m'avez envoyées, j'en ſuis content: je vous invite à vous comporter toujours honnêtement, alors vous verrez que ma tendreſſe vous ſera toujours acquiſe. Vous irez au meſſager, retirer un petit paquet dans lequel il y a quelque argent pour vos étrennes: tâchez d'en faire un bon uſage & de ne le point prodiguer. Voilà aſſez bien repondre aux ſenti-

ments ſecrets de votre lettre : répondez, à votre tour, à l'eſpérance que j'ai que vous profiterez beaucoup dans vos études ; je m'en appercevrai bien, vous ſavez que vous ne pouvez m'en impoſer là-deſſus. Faites votre devoir, encore un coup, ſi vous voulez que je vous aime toujours. Je ſuis votre très-affectionné pere.

*Lettre de M. l'abbé de G*** à M. **, pour le commencement de l'année.*

BOn jour, bon an, mon cher Monſieur : ſi faut-il que je vous guirlande des premiers, d'une couronne de vœux les mieux aſſortis & les plus diſtingués, aux fins que vous jouiſſiez pendant tout le cours de la nouvelle année de tout ce que vous pouvez déſirer, je me flatte que vous ne doutez pas de leur ſincérité : elle en fait le prix principal. Si-tôt que monſieur ** aura mandé à la compagnie que ma préſence n'eſt pas inutile à Paris, j'irai vous aſſurer perſonnellement de tous les bons ſentiments dont je ſuis intimement pénétré pour vous. Il doit vous remettre une petite pacotille ſucrée que je vous prie d'agréer comme une preuve ſuccincte de ma reconnoiſſance. Madame votre épouſe, à qui je préſente mes hommages, eſt priée de ne pas dédaigner d'en goûter. Je ſuis, Monſieur, avec une eſtime infinie, votre, &c.

Autre lettre du même.

JE vous renvoie de volée, Monſieur, la balle de vos ſouhaits obligeants, & vous déſire une ſanté parfaite, attendu que c'eſt le centre de la félicité, & que tous les autres agréments de la vie,

dont vous méritez si fort de jouir, ne sont que des lignes de circonférence qui doivent y aboutir. Je regarde Pâques comme une fort honnête personne qui se hâte cette année d'arriver, puisque sa venue accélérera le plaisir de vous renouveller tous les bons sentiments avec lesquels, mon cher Monsieur, je suis votre, &c.

Autre lettre du même.

JE vous présente, mon cher Monsieur, le corbillon de mes vœux; prenez-en provisoirement pour vous une bonne poignée, ensuite daignez l'offrir à madame votre épouse & à son aimable société.

Madame de ** & votre niece vous obombrent d'une nuée de souhaits les mieux triés; la pauvre enfant a rêvé, & croit fermement que son ange gardien lui a apparu, lui disant qu'un beau matin vous lui trouverez un mari bien aimable. Je suis persuadé qu'elle ne vous oublie point dans ses prieres à cette intention, afin que le seigneur vous inspire la continuation de vos bontés pour elle. Toutes deux ont bien gravé dans le fond de leur cœur la réminiscence de vos politesses & de vos bonnes manieres à leur égard. Je m'y joins en arbriere pour les mêmes raisons; & suis, mon cher Monsieur, au-delà de toute expression,

Votre, &c

*Lettre à M. ***, pour le commencement de l'année.*

VOus avez beau ne nous dire mot, Monsieur, vous n'esquiverez pas le compliment, & je veux, malgré vous-même, vous desirer toutes les

belles années que vous méritez ; je n'analyserai point les souhaits que je fais, puisqu'ils sont tels qu'en les formant vous-même vous n'y pourriez rien ajouter, & qu'ils naissent des sentiments invariable avec lesquels j'ai l'honneur d'être plus que personne du monde,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissante servante.

VOus voulez bien, Monsieur, que madame partage le compliment, & que je l'assure ici de tous les sentiments qui m'intéressent à elle, & à l'arrivée d'un beau garçon, par qui sa santé ne soit point balancée.

Lettre chrétienne à une Dame, pour le commencement de l'année.

MADAME,

JE vous souhaite, à ce commencement d'année, tout ce qui peut contribuer à votre sanctification & à votre repos. Notre vie s'écoule insensiblement, & il ne nous reste de ce temps qui passe, que les moments qui nous seront comptés pour l'éternité. Nous ne devons désirer de vivre que pour accomplir ce que Dieu demande de nous : la tranquillité de la vie doit être regardée comme une grace qu'il répand sur nous. Je conjure le ciel de répandre ses bénédictions sur toute votre famille ; usez des lumieres que le christianisme vous a inspirées, ne cessez point de prier le Seigneur, & de me croire aussi parfaitement qu'on le peut être,

Madame, Votre, &c.

RÉPONSE.

MONSIEUR,

APrès vous avoir rendu vœux pour vœux, souhaits pour souhaits, au commencement de cette année, agréez que je vous témoigne combien je suis contente des conseils que vous me donnez : je suis persuadée qu'ils ne peuvent être qu'utiles à ma sanctification. Je vous prie de demander à Dieu qu'il me fasse la grace de me donner les lumieres qui me sont nécessaires pour cela ; c'est le plus grand service que vous me puissiez rendre, & dont je vous aurai pendant toute ma vie une obligation extrême. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

A une Dame, pour le commencement de l'année.

MADAME.

QUand je vous souhaite, au commencement de cette année, une longue suite de jours heureux, j'entends des jours de salut & de bénédictions spirituelles. Les années finissent, & les prospérités humaines valent si peu, qu'elles ne méritent pas nos premier vœux, ni notre principale attention. Ce n'est pas que je ne demande pour vous au Seigneur ce repos qui fait qu'on le sert plus tranquillement ; cette joie qui est le fruit d'une bonne conscience ; ces biens qui sont la matiere de vos charités, & toutes les douceurs de la vie, qui peuvent contribuer à votre sanctification ; étant très-persuadé que vous en ferez un si saint usage, que tout le monde en sera édifié. Je suis,

Madame, Votre, &c.

RÉPONSE.

MON RÉVÉREND PERE,

QUoique je ſache qu'en tout temps vous faites des vœux pour moi, je ne laiſſe pas de recevoir, avec une ſatisfaction particuliere, vos ſouhaits pour moi au commencement de cette année. Je ſais que nous avançons à tout moment vers l'éternité, ſans nous en appercevoir. Vous ne m'avez que trop prouvé que notre vie paſſe comme un ſonge, & que la mort de nos amis nous avertit tous les jours de la nôtre. Je ſerois donc bien coupable ſi, après de ſi belles inſtructions, je ne penſois pas à me donner à Dieu. Je vous ſouhaite, à mon tour, des jours pleins & une vie pure, afin que vous abondiez en toutes œuvres religieuſes. Donnez-moi, je vous prie, ſouvent de vos nouvelles, & croyez que je ſuis véritablement,

M. R. P. Votre, &c.

---

*Lettre de M.*** à ſon Protecteur, le premier jour de l'an.*

JE ne puis mieux employer les premiers moments de cette nouvelle année qu'à vous donner des témoignages de la parfaite reconnoiſſance dont je ſuis infiniment pénétré. Je ſerois très-ſatisfait ſi je pouvois le faire autrement que par des paroles; mais vous avez porté ſi loin vos bontés pour moi, qu'il ne m'eſt pas poſſible de remplir ma bonne volonté à cet égard. Cependant, Monſieur, honorez-moi ſouvent de vos ordres, je vous en ſupplie, puiſque je compte que mon empreſſement & mon exactitude à les effectuer, me feront mériter la continuation de votre bienveillance. Je vous

jure, Monsieur, que je ne cesse point de demander au Seigneur qu'il verse avec abondance ses bénédictions sur vous, & qu'en augmentant votre bonheur, vous les répandiez sur ceux qui ont l'honneur de vous approcher. Soyez convaincu, Monsieur, que je vous parle avec toute la sincérité possible; & qu'aucun mortel n'est avec plus de respect que je suis,

Monsieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

Ce sera un bonheur véritable pour moi, s'il m'est possible de contribuer au vôtre; car je vous certifie que mon envie est extrême de vous prouver ma reconnoissance pour les vœux que vous faites en ma faveur. Mettez-moi en œuvre & vous serez convaincu que je n'ai point d'autre intérêt particulier que celui de vous obliger, & que je suis sincerement, Votre, &c.

Lettre de compliment de M. l'abbé de Cordemoy à M. de Santeuil.

Votre derniere piece, Monsieur, est si belle, que je vous prie instamment de me l'envoyer. Je la lirai plus d'une fois assurément, car j'y trouve bien de la poésie, & un tour qui me charme. Vous égalez, par vos vers héroïques & par vos odes, Virgile & Horace, & l'on peut vous dire sans flatterie.

Carmina quod Flacci legerem, quod scripta Maronis;
Tu mihi nunc Flaccus, tu Maro solus eris.

Faites-moi la grace de me croire tout-à-fait, Monsieur, Votre, &c.

*Lettre de compliment & de loüange, de M. *** à madame de Maintenon.*

MADAME,

TOutes vos lettres m'enchantent, & jamais vous ne me faites l'honneur de m'en écrire, qu'elles ne passent de mon esprit dans mon cœur. Je vous assure aussi, avec cette sincérité que vous m'ordonnez, que j'ai des amis fort épurés, qui dans votre maniere d'écrire, quoique irréguliere (comme vous dites) remarquent de grandes beautés, & principalement de certaines graces, que les plus habiles de ceux qui s'en mêlent n'ont point. Je vous avoue que la plupart des personnes de la cour, & sur-tout les dames, croyoient ou feignoient de croire que le plaisir que l'on prend à vous entendre parler, vient plutôt de votre bouche & de vos tons, que de vos sentiments & de vos pensées : car il est vrai que jamais personne n'a parlé comme vous ; mais vos lettres désabusent le monde, & malgré l'envie, on demeure d'accord qu'elles ne plaisent pas moins que votre conversation: cela paroît bien étrange qu'on puisse savoir une chose si rare & si difficile, sans l'avoir apprise. Je voudrois bien vous en dire les raisons, puisque je me souviens que je ne suis guere auprès de vous à discourir, que vous ne m'en fassiez chercher. Ne seroit-ce point que la beauté la plus naturelle est celle qu'on aime le mieux, & que les graces sont si libertines qu'elles renvoient bien loin l'art & l'étude? Ne seroit-ce point aussi que par un instinct de justesse & de proportion, la nature a mis en vous un esprit, qui, connoissant qu'il anime un beau corps, & le communique par une belle bouche comme la vôtre, s'accoutume insensible-

ment à ne rien dire qui n'ait du rapport à tant de grace & de beauté ? Delà vient que tout ce que vous penſez & tout ce que vous écrivez enchante, & que votre ſilence eſt agréable. Si vous écoutez, vous inſpirez de l'eſprit ; & ſi vous parlez, il en brille en tous vos diſcours. Je connois bien peu de dames qui ne s'en vouluſſent tenir-là ; mais vous jugez qu'en tout ce qui regarde l'eſprit & l'intelligence il ne faut pas ſe borner, & que la plus ſure voie pour aller bien loin de ce côté-là, c'eſt quand on eſt enſemble, de parler ce langage que vous aimez ; & quand on ne ſe peut voir, de s'écrire ſur les mêmes choſes. Vous voulez donc que, pour me conſoler de votre abſence, je rappelle les charmes de votre entretien & que je vous écrive de tout, & dans une extrême liberté, comme vous trouveriez bon que j'euſſe l'honneur de vous parler dans ces lieux ſi charmants. Mon Dieu, que je vous obéirois de bon cœur, ſi je le pouvois ainſi que je le ſouhaite ! mais, Madame, vous ne ſongez pas que depuis que vous êtes partie, il n'y a plus ici de cet eſprit qui m'animoit ; & je ne vois point de remede, ſi ce n'eſt que vous m'écriviez ſouvent de cet air que vous avez coutume. Votre enjouement plaît toujours, & vos manieres délicates me donneront des idées que je n'aurois pas de moi-même, & qui vous pourront divertir. Pour ce qui eſt d'en uſer ſans façon, je pourrois bien oublier que vous êtes reine des Alpes ; mais je ne vois pas que je puiſſe penſer à vous, Madame, ſans avoir toujours devant mes yeux cette noble grandeur qui vient du mérite, & qui me donne plus de reſpect que la plus riche couronne du monde. Il eſt vrai qu'il n'y a que le faux reſpect d'embarraſſant, ce reſpect qu'on doit à la fortune ; & ſi vous l'avez remarqué, celui que les belles qualités font naitre, n'eſt pas incommode. Il me ſemble, au contraire, qu'on a

du plaisir à le rendre, comme à le recevoir : vous verrez par le premier ordinaire si j'observe bien vos ordres. Je suis,

Madame, Votre, &c.

Réponse de madame de Maintenon.

MONSIEUR,

ON est toujours bien aise d'avoir l'estime de certaines gens, & la maniere dont vous m'assurez que j'ai part à la vôtre, me le feroit assez souhaiter, quand je n'aurois point d'égard à votre mérite. Croyez donc que tout ce que vous m'écrivez est bien reçu; quoiqu'à dire le vrai, vous ne me faites valoir que du côté de l'agrément, parce qu'on ne sait pas bien ce que c'est, & que je ne vous saurois convaincre de flatterie. Si la franchise vous manque, au moins vous avez bien de l'esprit. Je suis, Monsieur, Votre, &c.

Lettre de compliment à monseigneur le prince de Soubise.

MONSEIGNEUR,

PArmi les compliments que vous recevez de tant de personnes considérables par leurs qualités & leur mérite, si l'inégalité qui est entre vous & moi me laisse la liberté de vous en faire, je n'ose me flatter qu'ils fussent aussi polis que ceux qu'on fait à la cour; mais ils seroient pour le moins aussi sinceres. Oui, Monseigneur, c'est la vérité pure qui sort de ma bouche, quand je vous proteste que j'ai pour vous tout le zele respectueux qu'on soit capable d'avoir, & je n'aurois pas attendu à vous le dire aujourd'hui, si, depuis que

j'ai l'honneur de vous connoître, j'avois pu vous le persuader par quelqu'une de mes actions. La voix publique qui a voulu faire l'éloge de sa majesté, en publiant qu'elle n'a jamais répandu ses bienfaits sur un plus honnête homme, ne pouvoit faire le vôtre d'une maniere plus délicate, ni le placer dans un endroit plus glorieux; & votre nom mêlé avec celui d'un si grand roi, est sûr de l'immortalité qu'il mérite. Souffrez, Monseigneur, que, dans votre nouvelle dignité, je vous supplie très-humblement de mettre mon zele à l'épreuve, & de me croire avec un profond respect,

Monseigneur, Votre, &c.

*Compliment sur un mariage, à M***, président à mortier du parlement de ***.*

MONSIEUR,

JE ne pouvois recevoir aucune nouvelle plus satisfaisante pour moi que celle que vous m'avez fait l'honneur de m'apprendre du mariage de monsieur votre fils. J'entre assez avant dans vos intérêts & dans les siens pour me faire un sensible plaisir de tout ce qui est capable de vous en causer: & ce grand dessein me donne d'autant plus de joie, que je ne vois aucun lieu de douter que la suite ne soit extrêmement heureuse. J'espere, Monsieur, que les marques de bonté & de tendresse que vous lui donnerez dans une occasion si importante, seront suivies de la reconnoissance qui est si naturelle aux personnes de sa qualité & de son mérite; & que la satisfaction que vous aurez de lui faire un établissement, ne sera pas plus grande que celle qu'il aura de vous le devoir. Je souhaite, Monsieur, que vous ayez toujours de justes sujets de vous en louer, & qu'à la grace

que vous m'avez faite de m'apprendre une si bonne nouvelle, vous ajoutiez celle de me croire avec beaucoup d'estime & de respect,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre de compliment à une personne qu'on n'a jamais vue, & avec qui l'on doit avoir quelques affaires.

MONSIEUR,

QUand votre mérite & la réputation que vous vous êtes acquise dans le monde, ne m'auroient pas fait souhaiter l'honneur de votre connoissance, les affaires que je suis sur le point d'avoir avec vous me le feroient désirer avec passion. J'ai de la joie qu'elles me servent de prétexte pour lier un commerce de lettres avec vous, & d'occasion à vous témoigner combien je suis,

Monsieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

JE suis fâché que vous m'ayez prévenu dans le dessein que j'avois de vous demander votre amitié; mais vous l'avez prodiguée jusqu'à vous mettre en avance des offres : je n'en diminue pas pour cela le prix; au contraire, je vous supplie d'être persuadé que je ne négligerai rien pour me la conserver. Notre commerce n'en sera ni le fondement, ni le prétexte; ce sera votre mérite seul & la passion avec laquelle je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Sur le même sujet.

MONSIEUR,

JE ne pouvois manquer de lier un commerce de lettres avec vous ; les affaires que nous allons avoir ensemble sont de concert avec votre mérite pour m'obliger à rechercher cette occasion ; je n'ai garde de la laisser perdre : elle est trop favorable au penchant que j'ai de connoître les personnes d'honneur ; & comme vous en êtes du nombre, jugez si je ne me ferai pas le plus grand plaisir du monde de vous dire souvent que je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre de compliment, après la premiere connoissance.

MONSIEUR,

JE reçois tant de satisfaction de l'honneur de votre connoissance & de l'amitié que vous m'avez témoignée, que je m'en croirois indigne si je n'y répondois par toutes sortes de soins & d'empressements à vous donner des marques de la mienne : c'est pourquoi je vous écris cette lettre pour vous assurer que le temps & l'éloignement ne changeront jamais rien à la résolution que j'ai prise d'être toute ma vie, par reconnoissance & par inclination,

Monsieur, Votre, &c.

*Lettre à monsieur ***, sur la naissance d'un enfant.*

J'Apprends, Monsieur, avec un plaisir digne des sentiments qui m'intéressent à vous, la venue du petit messie qui vous fut promis ou souhaité, & la bonne santé de la mere. Elle ne doit point s'en prévaloir, & il faut au contraire la ménager beaucoup; car ce n'est pas tout d'accoucher, & d'un gros & grand garçon, si les suites de la couche étoient négligées : mais cet objet vous touche de trop près, Monsieur, pour n'en être pas utilement occupé. Il ne me reste qu'à vous remercier de l'acte de dépôt & copie de l'arpentement que vous avez bien voulu faire expédier : je vous dois assurément tout mon bien, Monsieur, & toute la reconnoissance avec laquelle je suis déjà & j'aurai toujours l'honneur d'être,

Monsieur, Votre, &c.

*Lettre de civilité de M. le marquis de *** au R. P. de la Chaise, confesseur du roi Louis XIV.*

M. R. P.

J'Ai bien du chagrin d'être long-temps sans recevoir de vos lettres; mais c'est encore plus pour la raison qui vous empêche de m'écrire, que pour le plaisir que je n'ai pas, quand vous ne m'écrivez point. Je voudrois que vous fussiez en bonne santé, car je n'aime pas que mes amis souffrent. Madame de *** m'a mandé vos conversations sur mes affaires. J'ai écrit au roi, & je lui ai envoyé la copie de ma lettre; il faut voir ce que cela produira. Cependant je continue de demander

à Dieu qu'il fasse de moi ce qu'il lui plaira, pour mon retour, s'il y a de sa gloire & de mon salut, si non qu'il m'empêche de retourner à la cour. Si je savois quelque chose de plus soumis & de plus résigné, je vous assure que je le dirois. Je suis de tout mon cœur,

M. R. P. Votre, &c.

*Lettre de M.*** à M. le marquis de ***, sur le jour de sa naissance.*

MONSIEUR,

VOus êtes si cher à vos amis, que le jour de votre naissance leur est trop précieux pour ne pas exciter parmi eux une joie universelle, surtout lorsque vous le touchez dans une santé parfaite. Permettez-moi, Monsieur, de vous assurer que vous n'avez point d'ami plus fidele que je le suis, aussi prétens-je les surpasser tous, puisqu'il n'en est aucun qui prenne tant d'intérêt à ce qui vous regarde que moi, & qui fasse pour votre conservation des vœux plus sinceres; & par la reconnoissance qu'il vous en doit, vous recevrez de pareilles félicitations pendant une longue suite d'années. Je m'en flatte infiniment. Soyez bien persuadé, je vous en conjure, qu'il n'y a personne qui le souhaite plus ardemment que celui qui est avec un respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur**.

RÉPONSE.

JE crois, Monsieur, que vous ne doutez pas que j'aie toute la reconnoissance possible des témoignages d'amitié que vous m'annoncez. C'est

particuliérement pour avoir plus d'occaſions de vous témoigner combien j'y ſuis ſenſible, que je déſire l'accompliſſement des vœux ſinceres que vous me marquez faire pour moi. Aſſurez-vous que je n'échapperai aucune occaſion de vous prouver que je ſuis avec une véritable eſtime,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur **.

*Lettre de M. *** à ſa femme, le jour de ſa fête.*

LEs aſſurances d'amour & d'amitié, ma chere femme, ſont le meilleur bouquet que je puiſſe vous préſenter. Je m'apperçois bien que l'amour compte les paroles pour rien, & qu'il ne veut que des effets. Je vous aſſure que ma ſeule envie eſt de vous contenter & de vous faire voir qu'un mari ſait aimer auſſi vivement & plus long-temps qu'un amant.

RÉPONSE.

JE vous proteſte, mon cher mari, qu'il n'y a point de ma faute ſi je ne m'acquitte point de mes devoirs : car j'y emploie tous mes efforts, & mon unique plaiſir eſt de vous témoigner combien vos bontés me ſont ſenſibles. Rendez-moi la juſtice de croire que mon attention la plus ſérieuſe eſt de vous forcer, par une tendreſſe & une fidélité inviolables, à me les continuer.

Lettre

*Lettre de madame C*** à son oncle, le jour de sa fête.*

AUcun jour de l'année, mon cher oncle, ne m'est plus agréable que celui-ci, parce que vous écoutez volontiers ce que les personnes qui vous approchent ont à vous dire. La seule chose qui me déplait, c'est que vous avez pour patron un saint, qui loin de vouloir entendre des paroles de louanges, les a en horreur. Personne cependant ne connoît mieux que moi qu'il vous en est dû plus qu'à tout autre. Pensez donc combien je vous en étalerois, si saint François ne m'avertissoit que je tomberois dans le cas de vous déplaire; mais je suis persuadée que, malgré sa grande humilité, il n'a jamais refusé d'être aimé. Qu'il vous plaise donc de l'imiter en tout, & de croire qu'il n'y a personne qui puisse être avec plus de respect que je le suis,

Monsieur mon cher oncle,

Votre très-humble & très-obéissante niece ***.

*Lettre de M. B** à M. de C***, le jour de sa fête.*

MONSIEUR,

CE jour où je dois, par devoir, vous donner des marques certaines de ma véritable amitié, m'est trop précieux pour manquer à vous souhaiter une bonne fête. Cependant il est celui où je suis très-peu satisfait de moi-même, parce que mon ardeur de vous la témoigner plus avanta-

geuſement que par des paroles, eſt extrême. Le zele & la ſincérité avec laquelle vous oublierez vos amis, ſeroient infiniment au-deſſus d'elles, quelque fortes qu'elles puiſſent être. J'en ſuis ſi fort pénétré que je conſerverai pendant le cours de ma vie une parfaite reconnoiſſance de toutes les bontés que vous m'avez ſi ſouvent prodiguées. Faites-moi la grace, Monſieur, d'en être convaincu, & de croire que loin de laiſſer échapper les occaſions de vous en perſuader, je les chercherai avec empreſſement. Je ſuis avec l'attachement le plus inviolable,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur ***.

Sur un bouquet que des enfants préſentent à leur pere.

MONSIEUR & très-cher Pere,

NOus vous donnons aujourd'hui un bouquet, & nous ſouhaitons de faire la même choſe d'ici à cent ans : c'eſt nous ſouhaiter du bien à tous également. Nous ne vous aſſurerons pas que le préſent que nous vous faiſons ne tire à quelque conſéquence : nous n'oſons vous rien preſcrire, & nous voulons ſeulement vous aſſurer que nous ſommes & ſerons toute notre vie,

Vos très-humbles, très-obéiſſants & très-ſoumis fils & filles.

Lettre de devoir.

MONSIEUR,

CE seroit une incivilité bien grande si je saluois toute votre belle famille en particulier, sans saluer celui qui en doit conserver la postérité. C'est ce qui m'oblige, outre les autres qualités que je trouve en vous, de vous honorer extrêmement, & de vous assurer que je serai toujours,

Monsieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

J'Ai reçu l'honneur de votre lettre avec toute la satisfaction possible, d'autant qu'elle me donne des assurances de la continuation de votre bienveillance, dont je fais beaucoup d'état, vous assurant que de ma part je ne manquerai aucune occasion de vous témoigner que je suis véritablement,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre de respect à un prince.

MONSEIGNEUR,

LA hardiesse que je prends d'écrire à votre altesse, me donne aujourd'hui une juste crainte : elle se présente à mes yeux, accablée d'affaires importantes, dont la conséquence occupe tous les moments les plus précieux; mais après avoir appris que c'est votre volonté que je satisfaise à ce devoir, je m'en acquitte avec toute

la vénération qui vous eſt due, pour vous faire connoître que je ſuis avec reſpect,

Monſeigneur,

De V. A. Le très-humble, &c.

RÉPONSE.

L'Aſſiduité que vous avez à faire votre cour, m'eſt fort agréable, & vous ne devez pas craindre de m'être importun. Je ne doute point que votre fidélité ne réponde à mes bonnes intentions, & je vous aſſure que je me ſouviendrai de vous dans la diſtribution des premieres charges vacantes. Les bons officiers meurent, & un prince eſt extrêmement joyeux quand il trouve des hommes capables pour les mettre en leur place. Venez me voir de temps en temps; continuez à travailler: ayez auſſi le ſoin de connoître bien l'état de notre domaine. Cette ſcience vous ſera utile, & je ſerai toujours prêt à vous témoigner mes bonnes volontés, &c.

*Lettre de félicitation du marquis de *** au maréchal de ...*

MONSIEUR,

JE viens d'apprendre avec une extrême joie l'honneur que vous avez reçu du roi; quoique vous ayez ſujet d'être content, vous n'en demeurerez pas-là aſſurément. Je le ſouhaite & je l'eſpere pour l'intérêt de ma couſine, & pour celui de votre famille. Quand les graces ont pris un chemin, elles ne le quittent preſque plus, auſſi bien que les perſécutions. Pour moi qui n'ai point du tout ſujet de me louer de ma fortune, j'aurai au moins, en dépit d'elle, le plaiſir de me

réjouir de celle de mes parents & de mes amis, comme je fais aujourd'hui de la vôtre, en vous aſſurant que je ſuis véritablement,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre de félicitation à un évêque.

MONSEIGNEUR,

SI l'on ſuivoit mes ſentiments, il faudroit vous écrire des lettres de conſolation, au lieu de vous féliciter; mais il n'y eut jamais de douleur où l'on ait pris moins de part qu'à la vôtre; & pendant que vous vous affligez d'avoir été nommé évêque de..., vous ne ſauriez empêcher que tout le monde ne s'en réjouiſſe. J'avois toujours bien cru que le roi, qui connoît le mérite des principaux eccléſiaſtiques de ſon royaume, étoit informé du vôtre, & qu'il ne laiſſeroit pas dans la retraite une perſonne ſi capable de ſervir l'égliſe. Vous en avez le déſir, Monſeigneur, auſſi bien que la capacité, & j'eſtime bienheureux le dioceſe qui doit être ſoumis à votre conduite. Parmi les fonctions laborieuſes de l'épiſcopat, je vous ſupplie de vous ſouvenir quelquefois de moi, & de croire que je ſuis avec toute ſorte de reſpect,

Monſeigneur, Votre, &c.

*Lettre de félicitation à M. le C. D.**, maréchal de France.*

MONSEIGNEUR,

QUelque immenſe que ſoit l'intervalle qui eſt entre vous & moi, je ne puis m'empêcher de joindre ma voix aux acclamations de tout ce qu'il

y a de gens équitables, & qui se font un plaisir de voir le mérite récompensé. Le roi, dont la conduite s'attire tous les jours tant de bénédictions, les va faire redoubler par la justice qu'il vous a rendue; & comme il n'y a personne aussi qui ne soit redevable à sa majesté de l'estime dont elle vous honore, de trois maréchaux de France qui ont été faits, voici, Monseigneur, quel est le jugement qu'il plaît à Paris d'en faire. On dit que l'un doit cette dignité à sa naissance, à sa valeur & à son expérience; l'autre à son zele, à sa vigilance & à sa sagesse, & que vous avez vous seul ce que les deux autres ont ensemble. En un mot, Monseigneur, je ne puis mieux vous témoigner combien vous étes aimé, que par la joie universelle que cause le nouveau titre que vous avez. Pour moi, à qui le ciel ne veut point donner de joie parfaite, j'ai le malheur d'être retenu dans ma chambre par une indisposition qui me désole, non par ce qu'elle me fait souffrir, mais pour l'honneur qu'elle me dérobe de vous aller dire de plus près la part que je prends à votre gloire, qui ne sera jamais plus haute que votre vertu, ni plus véritable que la profonde & respectueuse reconnoissance avec laquelle je serai jusqu'au dernier moment de ma vie,

Monseigneur, Votre, &c.

Pour féliciter un ami sur une récompense de service qu'il a reçue.

MONSIEUR,

IL faut avouer qu'il y a autant de gloire que de plaisir à servir un prince aussi grand que le nôtre. Rien n'échappe à ses yeux, & tôt ou tard il rend justice au mérite. Vous en avez reçu des preuves

dans l'emploi dont il vient de vous honorer, & vous avez encore cet avantage que tout le public loue le choix qu'il a fait de votre personne. La joie qu'il en montre augmente la mienne, & je vous puis assurer qu'elle est difficile à concevoir. Votre fortune a changé, mais je ne crains pas que votre cœur change, & je me flatte d'y avoir toujours la même part. Je suis ravi quand je vois que votre élévation va faire éclater vos vertus, & les mettre dans un plus beau jour; & qu'augmentant encore vos efforts & l'estime du souverain, elle vous servira de degré pour monter au comble des honneurs. Pour moi, je n'en connois point qui soient au-dessus de celui que je puis recevoir en me qualifiant,

Monsieur, Votre, &c.

Pour féliciter un lieutenant-général d'armée sur cette dignité qu'il a acquise par une grande action.

MONSIEUR,

CE n'est pas d'aujourd'hui que vous nous avez instruit de ce que vous valez: vous vous êtes signalé par une longue suite de belles actions, qui nous en ont été des preuves continuelles. Il sembloit, après cela, que votre valeur fût arrivée à son dernier période, & qu'on n'en dût plus rien attendre: mais vous nous avez fait voir que le passé n'étoit qu'un prélude de l'avenir; que ce que nous appellons grandeur de courage, n'en étoit que les prémices, & qu'enfin ces glorieux exploits ne devoient passer à nos yeux que pour un foible essai des prodiges que vous venez de faire. Il n'y avoit qu'un prince aussi grand que le nôtre qui

fût capable d'en connoître le prix, & de leur rendre toute la justice qui leur est due. C'est ce qu'il a fait, lorsqu'il lui a plu de vous honorer du commandement de ses armées. Quelles plus fortes marques pouvoit-il vous donner de son estime & de sa confiance, qu'en vous mettant entre les mains cet important dépôt? La gloire qu'il y aura d'apprendre sous vous à combattre dignement pour son souverain, augmentera tous les jours le nombre de ses guerriers & de ses victoires. C'tst-là toute l'ambition qui vous possede; & moi, je n'en ai point d'autre que celle de vous suivre dans cette noble carriere, & par là de relever encore l'honneur que j'ai d'être,

Monsieur, Votre, &c.

Félicitation sur une charge.

MONSIEUR,

J'Ai appris que votre vertu goûte la récompense qui lui est due, & que vous exercez à présent la charge de N., à laquelle vous faites plus d'honneur qu'elle ne vous en fait, puisque vous êtes digne de la plus illustre du royaume. Quand la fortune feroit tous ses efforts pour vous combler d'honneurs, elle ne satisferoit pas mes désirs, & quand elle vous éléveroit au plus haut degré de la gloire, elle vous donneroit beaucoup moins que vous ne méritez. J'espere que ces nobles occupations auxquelles votre dignité vous attache, ne m'effaceront point de votre souvenir, puisque j'ai toujours été, & que je serai toute ma vie,

Monsieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

IL est vrai, Monsieur, que je suis pourvu d'une charge à laquelle mon peu de mérite me défendoit d'aspirer, & dont j'appréhende de ne pas m'acquitter avec le succès que tout le monde attend de mes soins; mais je vous prie de croire que si je trouve quelque douceur en ma fortune, ce sera lorsque vous ferez naître l'occasion de vous donner des preuves de mon affection, & de vous assurer qu'il n'est rien que j'estime tant que d'être aimé de vous, & d'être toute ma vie,

Monsieur, Votre, &c.

Congratulation sur des prospérités.

MONSIEUR,

LA joie que je reçois de vos prospérités m'oblige de vous écrire aujourd'hui, pour vous témoigner combien je prends part au bonheur qui vous arrive. J'espere que ces paroles ne vous seront pas désagréables, de la part d'une personne qui voudroit vous montrer par des effets qu'elle est entierement,

Monsieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

MONSIEUR,

LA part que vous prenez à ma fortune m'oblige infiniment: c'est une marque de votre amitié, qui paroît dans toutes les occasions qui me sont favorables; mais je suis confus de ne vous avoir jamais rendu aucun service qui l'ait mérité: peut-être serai-je plus heureux à l'avenir, & pour lors je vous montrerai en effet combien je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Pour félicier une souveraine sur son mariage.

MADAME,

JE ne pouvois jamais espérer un plus grand honneur que celui dont je jouis aujourd'hui, en vous portant les vœux de mon prince, & venant vous féliciter en son nom de votre heureux mariage. Vous joignez à la grandeur de la naissance des vertus si épurées, & des qualités si éminentes, que parmi tant de héros dont vous attirez & les regards & l'admiration, il sembloit qu'on eût peine à trouver votre égal, & à faire un choix qui fût digne de vous. Le ciel se réservoit cette gloire, Madame: elle n'appartenoit qu'à lui seul; & pour récompenser votre haute sagesse, sa providence vous destinoit pour époux le plus parfait de tous les princes. Le sang illustre dont il est descendu, & qui a été la source de tant de grands hommes, trouve encore en lui un nouveau surcroît d'éclat & de grandeur. Il ne s'est pas rendu moins fameux par ses exploits que par ses vertus, & il fait également donner à tout le monde de l'amour, du respect & de la crainte. Il n'y avoit qu'un mérite aussi vaste que le sien qui pût remplir toute l'étendue du vôtre. Après cela, Madame, faut-il s'étonner si cette heureuse union, qui a aujourd'hui cimenté & affermi pour jamais le repos & le bonheur de vos peuples, en fait aussi tout l'entretien & toute la joie. La main du Tout-Puissant qui l'a formée ne manquera pas de la soutenir & de l'appuyer sans cesse de ses graces & de ses bénédictions; nous en espérons même bientôt de favorables témoignages par les fruits glorieux qu'elles produiront. Ce sont les seuls vœux que peut ajouter mon prince à ceux qu'il a toujours faits jusqu'ici pour l'augmenta-

tion de votre gloire & de vos prospérités. Je suis,

Madame, Votre, &c.

Pour féliciter un ami sur son mariage.

JE serois fâché, Monsieur, que l'on me surpassât en l'estime & en l'amitié que j'ai pour vous : c'est pour vous le témoigner que je vous l'écris, & pour vous souhaiter en même-temps toutes sortes de biens & de prospérités dans votre mariage. Je prie Dieu qu'il vous fasse la grace de vous faire passer ensemble plusieurs années dans cette douce union de vos corps & de vos esprits ; qu'il soit suivi d'une heureuse lignée, & qu'il vous donne des successeurs qui le soient autant de vos vertus que de vos biens ; mais sur-tout, que, comme à l'avenir vous ne ferez qu'un, vous & votre chere moitié, vous n'ayez aussi tous deux qu'une amitié pareille à celle que vous m'avez témoignée jusqu'ici, & à celle qui me fera embrasser avec joie toutes les occasions de vous témoigner à l'un & à l'autre que je suis sans réserve,

Monsieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

J'Ai reconnu par la joie que mon mariage vous a donné, combien vous m'aimez : votre honnêteté me fait espérer tous les biens que vous me souhaitez. Je m'estimerois parfaitement heureux si, avec le plaisir que je ressens, je trouvois encore l'occasion de vous marquer qu'il n'y a personne dans le monde qui vous aime plus que moi, & qui soit avec plus de sincérité,

Monsieur, Votre, &c.

Félicitation sur la naissance d'un premier enfant mâle.

MONSIEUR,

J'Ai appris avec bien du plaisir que vous avez un successeur depuis quelque temps, je veux dire, un héritier de vos vertus, & une parfaite image de vous-même. Je prends delà occasion de vous offrir de nouveaux respects, avec toute la passion que j'ai de me dire en toutes sortes de rencontres,

Monsieur, Votre, &c.

A un souverain, sur le même sujet.

MONSEIGNEUR,

APrès l'heureux mariage de votre altesse, rien ne pouvoit augmenter votre joie, ni celle de vos sujets, que la naissance d'un prince qu'ils souhaitoient avec tant d'ardeur & d'impatience. Ce présent que le ciel vient de vous faire, est un gage certain de ses graces & de ses bénédictions; elles nous sont d'autant plus cheres, que l'amour que vous avez pour vos peuples est grand & qu'ils voient avec plaisir qu'elles s'étendent sur eux, en même temps qu'elles se répandent sur vous. C'est ainsi qu'ils partagent les fruits & la récompense de tant de vertus qui sont nées avec vous & avec votre illustre épouse. A peine ce jeune astre se leve & commence à luire, qu'il attire les regards & l'admiration de tout le monde. On cherche déjà dans le fils les vertus du pere, & déjà leur éclat

perce les ténebres de son enfance, & déja on en lit sur son auguste front les sacres caracteres : on découvre cette grandeur d'ame que vous faites paroitre dans toutes les occasions, cette prudence inimitable & ce courage invincible qui vient à bout des plus grandes entreprises. Il ne nous reste plus à souhaiter que la conservation d'un si illustre pere pour le fortifier encore par de vivants & d'illustres exemples, & être témoin de sa gloire & de ses prospérités. Je suis avec tout le respect possible,

Monseigneur,

De V. A. Le très-humble, &c.

Lettre de louange du chevalier de Méré à mademoiselle de Scudéry.

MADEMOISELLE,

IL y a peu d'honnêtes gens qui ne vous admirent, & ce n'est pas d'aujourd'hui que je suis charmé de tout ce qui vient de vous. Mais si j'ose vous dire ce qui se passe dans mon cœur, le billet que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous y a mis bien avant. On ne devroit souhaiter d'être agréable que pour plaire aux personnes comme vous, qui jugent sainement de tout; & si je m'allois imaginer qu'il y en eût beaucoup dans le monde que je puisse voir quelquefois, j'aurois bien de la peine à me tenir dans la retraite, où mes jours s'écoulent tranquillement. J'ai donné de la jalousie à un de vos amis & des miens, en lui montrant votre billet. Je ne sais si vous ne serez point surprise que je me sois vanté d'une faveur qui me devoit rendre assez heureux en moi-même, sans le dire à personne. Mais, Mademoiselle, si vous vouliez qu'elle fût secrete, il ne falloit pas m'écrire des

choſes qui vous donnent tant de gloire, & qui me ſont ſi avantageuſes. Je ſuis,

Mademoiſelle, Votre, &c.

Réponſe d'une demoiſelle à une lettre de louange.

VOtre imagination, Monſieur, vous a merveilleuſement abuſé, ſi elle m'a dépeint dans votre eſprit avec tous les avantages que vous me donnez dans votre lettre. Je la veux croire plus judicieuſe, & attribuer à la gentilleſſe de votre eſprit ce que vous donnez à des perfections que je ne poſſede point. La vanité ne m'aveuglera jamais juſqu'au point de me laiſſer éblouir par les louanges qu'on me donne. Ce ſont des ruiſſeaux que je renvoie à leur ſource, de peur que ſi je les retenois, on ne m'accuſât d'injuſtice ou de larcin. J'honore votre vertu, Monſieur, & c'eſt l'unique hommage que je puis rendre à vos politeſſes, dont je vous conſeille d'être dorénavant meilleur ménager, & de n'en faire part qu'à ceux qui les mériteront. Je ſuis cependant,

Monſieur, Votre, &c.

*Lettre de louange à M. de ***.*

PArlez-vous tout de bon, mon cher Monſieur, quand vous dites que vous appréhendez que les louanges que je vous donne ne vous gâtent l'eſprit? Si celles que vous recevez à tout moment, étoient capable de produire un effet ſi dangereux, il y a long-temps que nous ne verrions pas d'homme plus gâté que vous. Raſſurez-vous, & ne craignez rien de mes paroles: bien loin d'être flatteuſes, elles ne ſont pas moins ſinceres quand elles publient ce que vous valez, que lorſque je vous proteſte que je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

Réponſes à des louanges reçues.

MONSIEUR,

QUoique vos louanges ſoient civiles & obligeantes, permettez-moi de ne les point approuver. La bonté que vous avez pour moi vous empêche ſans doute de voir mes défauts. Demeurons-en là, je vous prie, puiſqu'il s'agit moins ici de rejetter une marque de votre amitié, que de vous remercier de votre opinion avantageuſe, & de vous dire que je ſuis, ſans les perfections que vous voulez m'attribuer,

Monſieur, Votre, &c.

*Lettre du Chev. de *** à M. de S. Alb., dans laquelle il ne conſeille l'éclat qu'aux grands.*

VOus dites, Monſieur, que vous ne vous étudiez qu'à bien vivre, & qu'à vous rendre honnête homme. On l'eſt déjà, quand on le veut être ſi conſtamment; mais vous n'en jugez pas ainſi, & vous êtes plus difficile à vous ſatisfaire. C'eſt auſſi une étude infinie, & où l'on fait ſans ceſſe des progrès. Vous me conſultez pour cela, & je ne déguiſe pas la moindre choſe. Vous me demandez ſi l'éclat ſied bien, & ſi je vous conſeille de l'aimer. Il ſied aux maîtres du monde, aux princes, aux généraux d'armées, & même aux gouverneurs de provinces; car ce ſeroit une choſe peu digne de ces perſonnes qui doivent paroître, que d'aller à petit bruit. A l'égard des particuliers, l'éclat & le faſte ne leur ſervent qu'à s'incommoder dans leurs affaires domeſtiques. Un train commode & réglé, avec une dépenſe honorable & modeſte, les fait

estimer & les rend agréables. J'ai toujours cru que pour être parfaitement honnête homme on ne sauroit avoir trop d'honneur ni trop peu de vanité. La plus belle action du monde qui se fait par vanité n'est pas louable. Mais, Monsieur, pour revenir aux particuliers, je n'en ai connu jamais un seul à qui l'éclat & la magnificence aient réussi. Hé quoi, direz-vous! puisqu'il m'est aisé de soutenir cette dépense, pourquoi vouloir épargner du bien qui me seroit inutile? On croiroit que celui qui tient ce langage est libéral; cependant les plus avares que je me souvienne d'avoir jamais vus, raisonnent de la sorte. C'est qu'ils sont aussi vains qu'avares. Je remarque que ces gens-là font les plus basses mesquineries dont un juif puisse s'aviser, & même toutes sortes d'injustices pour satisfaire leur vaine gloire. Mais je dis que de se porter du bel air, c'est se mettre en parade pour attirer sur un sot les yeux des sots, & que ce bien qui lui resteroit d'une dépense raisonnable, seroit le seul dont il seroit riche, & qui lui rendroit la vie heureuse, s'il avoit l'esprit d'en user. C'est ce que je pense là-dessus. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre de conseil d'un pere à son fils, novice dans une maison religieuse.

J'Ai été extrêmement satisfait, mon fils, d'apprendre l'emploi que vous avez eu à votre cérémonie de l'avant, & de ce que vous en êtes sorti avec succès. Continuez, je vous prie, à faire une bonne application de votre temps. Vous êtes dans un âge où rien ne coûte à apprendre; & j'ose même me flatter que vous avez d'assez heureuses dispositions au bien. Enfin, mon fils,

ſi je ſuis aſſez malheureux d'ailleurs, faites au moins que je ſois heureux en vous. Comme j'avance tous les jours dans un âge qui eſt le partage de la triſteſſe, tâchez de la diſſiper en m'offrant de temps à autre des occaſions de joie. S'il y a une maiſon religieuſe où je duſſe vous ſouhaiter, c'eſt ſans doute en celle où vous êtes, les vertus y ſont moins farouches qu'en beaucoup d'autres, & par conſéquent plus faciles à acquérir. Cependant, mon fils, ſongez que vous n'avez encore fait aucun pacte avec Dieu qu'il vous ſoit honteux de rompre, & n'attendez pas à vous repentir que vous ne le puiſſiez plus faire avec honneur, ni avec juſtice. Dieu qui connoît mon intention, ſait bien qu'elle n'eſt pas de vous arracher à ſes autels, s'il eſt vrai qu'il vous ait véritablement appellé; mais au moins conſultez-vous bien & de bonne foi, pendant qu'il eſt encore temps; qu'aucune conſidération humaine n'entre dans le ſacrifice que vous lui ferez. On peut n'avoir pas les vertus d'un religieux, & avoir celles d'un honnête homme : elles ſont différentes, ſelon les différents endroits où elles ſe rencontrent naturellement; mais elles ceſſent d'être vertus quand elles ſont contraintes & hors de leur ſituation. Sur-tout, mon fils, point de conſtance étudiée, ni de zele affecté, que la vérité ſoit inſéparable d'une victime que vous voulez offrir à Dieu, qui eſt la vérité même; & ſi vous ne vous ſentez pas aſſez de forces pour achever ce que vous avez commencé, je ſais aſſez quelles ſont vos inclinations, pour n'avoir jamais les bras fermés quand il s'agira de vous recevoir. Vous n'aurez pas de peine à vous le perſuader, quand vous vous ſouviendrez de l'amitié que j'ai toujours eue pour vous, & que vous ſavez qu'elle augmente de jour en jour. Je ſuis avec plus de tendreſſe que je ne puis vous en témoigner, votre affectionné pere.

Lettre de conseil.

JE vous fais bon gré, Monsieur, d'être civil & caressant; la plupart des personnes sont bien aises que tout ce que l'on fait témoigne qu'on les aime & qu'on les estime; c'est le meilleur moyen de les rendre favorables, pourvu qu'on s'en acquitte agréablement; mais il faut prendre garde que cela ne leur donne à penser qu'on a besoin d'elles: une civilité intéressée déplaît. A cela près, & lorsqu'on est honnête, on ne manque jamais de gagner l'affection du monde. Le plus grand plaisir que puisse avoir un galant homme qui est en faveur, c'est d'obliger la personne qui l'approche, quand il lui voit un mérite & des manieres engageantes. Faites, s'il vous plaît, réflexion là-dessus, & croyez-moi,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre de conseil à une demoiselle sur le mariage.

MADEMOISELLE & chere cousine,

VOus voulez que je vous écrive mes sentiments sur le mariage que l'on vous propose, & vous témoignez toujours que vous avez de la peine à vous y résoudre. Je croyois vous avoir déjà persuadée qu'il n'en falloit point avoir. Vous savez ce que je vous en dis derniérement. M. *** est gentilhomme, il ne manque pas de bien, & il a servi longtemps à l'armée, d'une maniere qui lui a acquis de la réputation. Vous voudriez qu'il n'en eût rapporte autre chose que de l'honneur, & qu'il n'y eût pas reçu cette blessure qui le fait boiter. Pour moi, je suis d'un sentiment bien contraire au vôtre, je l'en trouve plus aimable. M. *** ne sauroit faire

un pas, ſans nous faire reſſouvenir de ſa bravoure. C'eſt ce que l'on a dit autrefois d'un Lacedémonien, qui n'étoit pas plus brave que lui, & qui avoit reçu à la guerre une bleſſure pareille. Il y a bien de la différence, ma chere couſine, entre les défauts de la nature, & les effets de la vertu. Les uns ſont quelquefois honteux, quoiqu'à juger des choſes équitablement ils doivent ne l'être pas : les autres ſont honorables, & doivent l'être. Certainement, ma chere couſine, c'eſt une foibleſſe : je m'étonne qu'elle vous ſoit venue en l'eſprit, & je m'étonne encore davantage que vous ne l'ayez pas ſurmontée. Je ne vois demoiſelle en ce pays qui ne s'eſtimât heureuſe d'avoir un tel mari. Enfin, ſi vous refuſez ce mariage, vous ſerez moins eſtimée de tout le monde; on ne croira plus que la raiſon ſoit la regle de votre conduite, & peut-être ſerez-vous ſoupçonnée d'avoir quelqu'engagement dont vous n'oſez vous déclarer. Je ne vous parlerois pas avec tant de franchiſe, ſi je n'avois beaucoup d'amitié pour vous; je ſouhaite votre bien de tout mon cœur, & ſuis véritablement,

Ma chere couſine, Votre, &c.

Conſeil ſur le ſujet d'un voyage.

MONSIEUR,

LA curioſité de voir le monde eſt fort louable : nous connoiſſons le génie des peuples, & l'hiſtoire des temps paſſés; mais il faut avouer que les fruits n'égalent pas, le plus ſouvent, la peine, ni les dépenſes que nous faiſons. Toutefois je vous exhorte à voir la France, & principalement Paris, qui eſt un monde. Je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre de confiance de M. Furetiere.

L'Abbaye eſt venue bien à propos : j'étois épuiſé, & le roi m'a tiré de l'hôpital. C'eſt ce que vous n'ignorez pas, Monſieur, vous à qui j'aurois été quelquefois à la charge. On vous a dit vrai, quand on vous a dit que l'abbaye eſt de dix mille livres de rente ; elle va même à quelque choſe davantage : elle eſt belle & bonne, bien bâtie, & à deux petites journées de Paris. J'eſpere que vous y viendrez paſſer toutes les années, du moins quinze jours ou trois ſemaines : pour moi, je me promets d'y faire autant de ſéjour qu'à Paris, & c'eſt là que je ferai porter ma petite bibliotheque. Au reſte, Monſieur, je n'y veux pas faire trop bonne chere à mes amis, & je ne leur donnerai plus ſujet de ſe plaindre que je leur faiſois des feſtins. Quand je les traitois ainſi, c'étoit par politique, préſentement je n'ai plus beſoin de cela, j'en uſerai librement avec eux. Je ſuis, &c.

A un ami qui ſe croyoit malade.

MONSIEUR ET CHER AMI,

VOulez-vous que je vous parle franchement ; en l'état où je me trouve, je mets les petits maux au nombre des biens. Je n'ai garde de vous plaindre d'une langueur qui vous laiſſe aſſez de force pour vaquer à vos affaires & pour continuer vos occupations ; c'eſt bien la plus complaiſante maladie dont on ait oui parler. La mienne n'eſt pas de cette nature : la plupart du temps je ne ſuis capable d'agir ni de me repoſer, ni de plaire aux autres, ni de me ſatisfaire moi-même. Voyez quelle

est la différence de nos maux : vous ne pouvez considérer les miens sans me plaindre, & peu s'en faut que je ne rie quand vous vous plaignez des vôtres.

Je suis, Votre, &c.

Lettre pour persuader un ami d'épouser une personne qui n'est point belle.

MONSIEUR,

QUand j'ai cherché un parti qui vous pût convenir, j'ai voulu trouver de quoi réparer les pertes de votre maison, & vous donner une femme qui fût un bon intendant. En un mot, mon cher Monsieur, j'ai songé à vous mettre en repos, & à rétablir dans votre domestique un ordre qui en est banni depuis long-temps; mais est-il possible que vous n'approuviez pas ce que je propose, que vous vous contentiez de moins de bien, pourvu que vous trouviez plus de beauté ? Croyez-vous qu'il s'agisse d'une galanterie passagere, au lieu d'une affaire solide, & qu'il vous faille une maîtresse au lieu d'une femme ? Renoncez, si vous voulez, à tout ce que peut inspirer la prudence. Choisissez une coquette qui n'ait pas un sou, prenez-la pour ses beaux yeux, & faites-vous un plaisir de voir employer votre revenu en jeu, en juppes & en équipage. Souffrez même qu'elle attire chez vous les fainéants du quartier, & qu'elle vous fasse enrager vingt fois le jour. C'est justement ce qu'il vous faut, au lieu d'une honnête personne que la reconnoissance rendroit aussi complaisante que la fierté porte ordinairement les belles à être impérieuses & insupportables. Lisez avec quelque attention ce que j'ai l'honneur de vous écrire ; consultez moins votre cœur que votre raison, & sou-

venez-vous qu'en vous donnant ce conſeil je ſuis,
Monſieur, Votre, &c.

Lettre pour perſuader un gentilhomme d'aller à l'armée.

MONSIEUR,

POuvez-vous balancer un moment à vous déterminer ſur le parti que vous devez prendre ? Demeurerez-vous paiſible chez vous, quand tout le monde ira à la guerre ? Tout votre voiſinage va chercher de la gloire vers le Rhin, & vous croirez trouver la vôtre à prendre ſoin d'une baſſe-cour ou d'une garenne ? Vous vous portez bien, vous avez près de vingt ans, & vous êtes gentilhomme, en faut-il davantage pour vous faire entrer dans le ſervice ? Je vous offre de l'argent ſi vous en manquez. Vous m'avez dit mille fois qu'il eſt bon de s'accommoder aux modes des pays où l'on eſt, & vous ne ſuivriez pas la plus louable coutume de notre nation ? Elle veut que les armes faſſent la profeſſion de la nobleſſe, & je ne ſaurois m'imaginer que c'eſt ſeulement pour aller à la chaſſe que vous voulez vivre en noble. Croyez-moi, mon cher Monſieur, vingt ou trente lievres que vous tuerez de plus dans un an, ne vous éléveront pas dans de grands emplois. Occupez-vous mieux, je vous en conjure ; & par le conſeil que je vous donne, conſidérez que je ſuis véritablement,
Monſieur, Votre, &c.

Lettre pour détourner une demoiselle du mariage.

SEroit-il possible, Mademoiselle, qu'une aussi charmante personne que vous songeât si-tôt à se marier, c'est-à-dire à prendre un maître, & & peut-être même à se soumettre à un tyran? C'est le nom que donne aux maris un de nos poëtes, lorsqu'il les qualifie :

Ces tyrans par contrat, qu'on appelle maris.

Je ne vous dirai point qu'ils tirent leurs femmes d'entre les bras de leurs peres & de leurs meres, & qu'ils leur ôtent jusqu'au nom de leur famille. La coutume le veut ainsi, on la souffre sans se plaindre. On n'a pas de même la patience de voir une belle personne traitée comme une servante par un brutal. Il veut qu'elle rende compte de toutes ses actions, & même de ses pensées : il lui fait quelquefois une crime de ce qu'il y a de plus innocent dans sa conduite; quelquefois aussi elle a le malheur de rencontrer un malhonnête homme, dont les déréglements la font rougir, & lui font même craindre de fâcheuses suites de ses débauches. J'avoue qu'une femme a beaucoup moins à souffrir, quand elle a le bonheur de tomber dans les mains d'un honnête homme. Mais, Mademoiselle, la pouvez-vous croire heureuse pour cela? Ne faut-il pas qu'elle obéisse à ce mari, qui ne sera peut-être pas toujours d'une humeur égale? S'il est galant, il donnera des inquiétudes fâcheuses; s'il aime la solitude, il ne pourra souffrir que l'on prenne aucun divertissement; & si, par malheur, il se met la jalousie en tête, quel supplice ne fera-il pas souffrir à sa femme, quelque fidelle qu'elle lui soit? Voyez si, après cela, vous vous embarquerez sur

une mer où il y a tant à craindre, si vous quitterez un port où vous marchez sûrement, & d'où vous pouvez voir tous les jours tant de naufrages. Voilà, Mademoiselle, ce que j'ai cru être obligé de vous dire pour votre repos. Je ne sais si ma franchise ne vous déplaira pas ; mais quand vous n'en voudriez point profiter, je vous supplie de la vouloir regarder comme un témoignage de mon zele, puisque je suis très-parfaitement,

Mademoiselle, Votre, &c.

Lettre contraire à la précédente, pour engager une demoiselle à consentir à un mariage qu'on lui propose.

MADEMOISELLE,

J'Ai lu avec des sentiments bien différents la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai remarqué avec plaisir la confiance que vous avez en moi dans cette occasion importante ; mais je vous avoue que je ne saurois voir sans chagrin que vous voulez être trop sage à dix-huit ans. Vous savez qu'on nous recommande dans l'écriture de ne l'être qu'avec sobriété, & l'on pourroit ajouter, pour l'affaire dont il s'agit, que vous travaillez par un excès de sagesse à vous rendre malheureuse. J'avoue que la crainte sert souvent à la prudence, & qu'elle en fait une partie. Mais, Mademoiselle, croyez-moi, ne consultez pas toujours une passion, qui ne manque jamais de troubler le repos de notre vie. Parlons sincérement, Mademoiselle : trouvez-vous, dans la naissance, dans la personne, ou dans les mœurs du gentilhomme qui vous recherche, quelque défaut qui puisse attirer votre aversion ? Il est de bonne maison, il est bien fait, il a de la douceur & de la complaisance ;

&

& ce qui vous doit encore plus toucher que tout ce que je viens de dire, c'est qu'il n'a jamais eu d'inclination que pour vous. Quel plaisir n'aurez-vous pas d'être unie pour le reste de vos jours à un si galant homme, qui vous préfere hautement à toutes vos compagnes? Soyez plus hardie, & déterminez-vous. N'attendez pas qu'une rivale vous enleve un cœur qui me semble destiné à vous rendre heureuse. Il ne seroit pas aisé de réparer cette perte. Vous êtes présentement dans une fleur de jeunesse propre à faire des conquêtes; profitez-en, sans attendre que l'éclat de votre teint vienne à se ternir. Prenez, s'il vous plaît, vos mesures là-dessus, & croyez que je suis avec tout le zele & tout le respect possible,

Mademoiselle, Votre, &c.

*Lettre pour persuader à mademoiselle *** d'épouser un homme de qualité, qui la recherche en mariage.*

VOus savez sans doute, Mademoiselle, que Monsieur le Comte de *** est pourvu du gouvernement de .... & je vous assure de sa part que c'est plutôt par un sentiment d'amour qu'il travaille à s'avancer, que pour satisfaire son ambition. Il tâche de se rendre digne de vous, & si la fortune prend soin de son élévation, il n'y a que vous qui puissiez faire son bonheur; mais, Mademoiselle, pourquoi ne consentez-vous pas à le faire? Pouvez-vous craindre d'être malheureuse avec un homme qui vous aime tendrement, qui a de la naissance, du bien, du mérite & de quoi plaire? Il reviendra de l'armée dans peu de jours, & vous jugez bien que ce sera chez vous qu'il ira d'abord. Ne faites point paroître, je vous prie, de la sévérité sur votre visage; & ne vous imaginez pas que

la pudeur veut que vous en usiez ainsi, puisque la personne de qui vous dépendez s'est déclarée en faveur du cavalier. Ce seroit une terrible injustice de vous opposer à ses volontés : vous les avez toujours suivies, commencerez-vous à résister à monsieur votre pere, parce qu'il cherche à vous établir avantageusement? Je vous demande pardon de la liberté que je prends; mais je sais bien que vous avez quelque confiance en moi, & que vous connoissez à quel point je suis,

Mademoiselle, Votre, &c.

*Lettre de plainte de M. le Comte de * * * à M. le duc de ***, sur l'état de ses affaires.*

J'Ai perdu ma fortune, Monsieur : si je vous avois encore perdu, j'aurois perdu toutes mes espérances, & la personne du monde que j'aime, que jestime & que j'honore le plus. Si cela n'étoit pas vrai, je ne vous le dirois point. Je ne suis point de ces gens qui frappent à toutes les portes, & qui font des compliments à tout le monde : peut-être que si j'en avois usé ainsi, mes affaires seroient en meilleur état qu'elles ne le sont; mais j'aurois forcé mon inclination, & je prétends aussi être plus croyable, quand je vous proteste que personne n'est de meilleur cœur & avec plus de respect que moi,

Monsieur, Votre, &c.

Plainte gracieuse sur une longue attente de lettre.

SAvez-vous bien, Monsieur, que j'attends toujours de vos lettres, & que je perds patience si je ne reçois promptement de vos nouvelles. J'ai

peine à croire que vous ſoyez d'humeur à m'oublier : car vous m'avez promis trop particuliérement de m'écrire, & vous ne pouvez me refuſer cette grace, ſans faire tort à votre réputation & manquer à votre parole. Vous me l'avez donnée, & je vous en demande l'exécution. Je verrai bien ſi ce petit manifeſte aura de la force ſur votre eſprit, & ſi vous ſerez auſſi conſtant dans vos promeſſes, que je ſuis entier dans la réſolution que j'ai priſe de demeurer inviolablement, Votre, &c.

Sur le même ſujet.

MONSIEUR,

VOtre ſilence me donne de l'inquiétude : je ne ſais ſi vous êtes malade, ou ſi vous avez des occupations qui cauſent le retardement de vos lettres. Faites-moi la grace de m'écrire, vous ſoulagerez mon impatience, & je ſerai toujours avec reconnoiſſance,

Monſieur, Votre, &c.

Sur le même ſujet.

MONSIEUR,

VOtre ſilence me met en des inquiétudes qui ne ſont pas croyables : je ne ſais ſi vous êtes malade, ou ſi vous m'avez oublié; car il y a plus de deux mois que je n'ai reçu le moindre mot de votre part. Soulagez mon inquiétude de deux ou trois lignes de votre main ; & comme cette faveur me ſera extrêmement chere, je tâcherai de la reconnoître par toutes ſortes de reſpect, comme celui d'être d'une maniere très-particuliere,

Monſieur, Votre, &c.

Sur le même ſujet.

MONSIEUR,

PLus vous m'avez témoigné d'amitié, plus votre ſilence m'inquiete : je ne ſais à quoi l'imputer ; je crains tantôt qu'il ne ſoit l'effet de quelqu'indiſpoſition, & tantôt de quelqu'autre empêchement, dont je ne ſaurois deviner la cauſe. Tirez-moi donc, je vous prie, de l'inquiétude où je ſuis, & ne faites pas mille maux à celui qui vous ſouhaite tous les biens à la fois, puiſque vous ſavez que je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

MONSIEUR,

DAns le malheur que j'ai eu de ne pouvoir vous écrire, ce n'eſt pas une petite ſatisfaction pour moi de voir que je n'ai rien perdu de votre amitié, & que vous m'en avez encore plus fortement convaincu par toutes les alarmes & les inquiétudes que je vous ai cauſées. Je ſuis ravi de connoître que vous donniez de ſi fidelles interprétations à toutes mes actions, & que vos ſentiments pour moi ſoient toujours auſſi juſtes que ceux que j'ai pour vous. Je ſais tout ce que je vous dois : vous m'êtes trop cher, & je ſuis trop jaloux de mon bonheur, pour vous négliger un moment. Ce ſont les affaires ſeules dont j'ai été accablé, qui m'ont dérobé le plaiſir de vous répéter que je ſuis ſincerement,

Monſieur, Votre, &c.

Plaintes à un ami ſur ſon ſilence.

MONSIEUR,

JE ne ſaurois aſſez vous témoigner combien je ſuis ſurpris de votre indifférence. Je fondois mon eſpérance ſur votre amitié, & je m'en ſerois toujours prévalu, ſi votre ſilence ne me donnoit des ſentiments contraires. Je ne crois pas l'avoir mérité ; & ſi vous m'en accuſez, faites-le moi connoître, afin que je me juſtifie, & que je vous déſabuſe : car je ſerois au déſeſpoir de perdre l'amitié d'une perſonne que j'eſtime autant que vous, & pour laquelle il n'eſt rien que je ne fiſſe dans la paſſion extrême où je ſuis de témoigner que je veux être, comme j'ai toujours été, &c.

RÉPONSE.

MONSIEUR,

PUiſque vous êtes mon ami, vous devez mieux interpréter mon ſilence : je ne ſuis capable ni de vous négliger ni de vous accuſer. Si je ne vous ai pas écrit, ce ſont des affaires imprévues qui m'en ont ôté la liberté. J'ai eu incomparablement plus de chagrin de ce que m'empêchant de vous écrire, elles m'ont privé de vos lettres, & m'ont mis par là dans l'incertitude de votre ſanté, à laquelle je prends beaucoup de part ; mais enfin elles ſont heureuſement terminées. Il n'y a rien de gâté, & grace à Dieu, nous nous portons bien tous deux. Je ſouhaite qu'il nous maintienne en cet état, & que nous puiſſions long-temps nous dire l'un à l'autre : Je ſuis, &c.

Plainte badine & obligeante à un ami.

MONSIEUR,

A Ce que j'apprends, vous êtes arbitre général, négociateur perpétuel, jurifconfulte de robe-courte, qui ne parlez que de claufes, que de teftaments & de fubftitutions. N'avez-vous point peur que les confultants de votre province ne vous demandent en quelle qualité vous agiffez, comme les médecins font aux Saltinbanques? Ils devroient fe plaindre des entreprifes que vous faites fur leur profeffion. Pour moi, quoique vous m'ayez protefté que l'on vous engage contre votre gré dans les affaires d'autrui, je dirai, fi vous me manquez encore de parole & que vous ne me veniez point voir, que vous faites par inclination ce que vous affurez ne faire que par contrainte. Vous aurez beau m'alléguer Saint Yves, je ne vous mettrai point au nombre des juges incorruptibles. Au contraire, je vous compterai parmi ces plaideurs incurables qui ont la chicane enracinée dans le corps: en un mot, je dirai que le Dauphiné ni la Normandie n'en ont jamais porté de fi terribles; que vos fonges même vont au palais, que vous demandez un fac & des pieces en vous éveillant. Je prierai nos beaux efprits de vous traiter de profane, fi vous ofez vous préfenter devant eux, & de vous chaffer comme un rebelle aux mufes. Je méditerai encore quelque nouvelle vengeance, & je ne vous donnerai ni paix, ni treve. Enfin je ferai votre ennemi, du moins en apparence, ne pouvant m'empêcher d'être dans le cœur,

Monfieur, Votre, &c.

Plainte solide d'un beau-pere à sa bru.

QUoi, vous ne me voulez jamais croire, & tout ce que je vous dis & rien est la même chose ! Vous avez plus d'esprit qu'on n'a coutume d'en avoir à votre âge, & je ne suis point d'âge où l'on ait moins de raison que vous en avez. Un de mes étonnements est qu'on puisse être sage & fole tout à la fois : & qu'il y ait tant de travers dans vos manieres, & tant de droiture dans votre cœur. Je sais bien que la jeunesse est le temps de la joie & des plaisirs, & qu'il y auroit de l'injustice à vous empêcher d'en prendre, sur-tout quand ils sont aussi innocents que ceux que vous prenez ; mais vous ne savez pas que les plus innocents cessent de l'être quand on en fait un continuel usage ; qu'il vaudroit mieux en avoir un peu moins, & vous assurer la satisfaction d'en avoir toujours. Pendant que la fortune vous est favorable, ménagez-la si bien qu'elle ne vous quitte jamais ; & ne prodiguez point les graces qu'elle vous fait, de peur qu'elle ne vous les retire. Il faut si peu de chose pour l'irriter, & sa colere dure si long-temps, qu'il seroit quelquefois plus avantageux de ne l'avoir jamais connue. Quelque jeune que vous puissiez être, vous ne l'êtes plus assez pour ne songer qu'à vous divertir ; vous devez une partie de vos moments au soin de votre ménage : & quand on est mere, il est temps de commencer à être raisonnable. Est-ce l'être que de ne s'inquiéter de rien ? & se peut-il qu'avec tout l'esprit que vous avez, on ne puisse vous mettre dans la tête que les enfants & les soucis des peres & des meres sont ordinairement du même âge ? Ayez - en donc un peu, je vous prie. Grand-pere (à ce que je crois) de l'aimable petite fille à qui vous avez donné le

jour, je ſuis obligé de vous dire ce que je vous dis, & d'ajouter même que, ſi elle eſt élevée auprès de vous, rien n'eſt plus contagieux que l'exemple. Je ſuis perſuadé que ſur le chapitre de la pudeur, vous ne pouvez lui en donner que de bons; mais, à voir les diſpoſitions où vous êtes, j'ai bien peur que vous ne ſoyez pas revenue des divertiſſements quand elle ſera en âge d'en prendre; & peut-être ſerez-vous la premiere à trouver mauvais qu'elle ſuive une route que vous lui aurez tracée. Pour lui donner des armes contre vous, & vous faire voir que ce ſera moins ſa faute que la vôtre, à peine commencera-t-elle à bégayer, que je lui apprendrai la fable que vous avez ouie dans la comédie d'Eſope, & qu'une mere ne ſauroit entendre trop de fois.

L'ECREVISSE A SA FILLE,

FABLE.

L'Écreviſſe une fois s'étant mis dans la tête
Que ſa fille avoit tort d'aller à reculons,
Elle en eut ſur le champ cette réponſe honnête:
Ma mere, nous nous reſſemblons.
J'ai pris pour façon de vivre
La façon dont vous vivez:
Allez droit, ſi vous pouvez,
Je tâcherai de vous ſuivre.

Plainte galante à une Dame.

MADAME,

JE ne me plains pas ſeulement du mal que vos beaux yeux m'ont fait, je me plains encore d'un plus cruel que leur abſence me fait ſouffrir. Vous laiſsâtes en mon cœur, lorſque je pris congé

de vous, une inſolente qui, ſous prétexte qu'elle ſe dit votre idée, ſe vante d'avoir ſur moi une puiſſance de vie & de mort; encore, elle enchérit tyranniquement ſur votre empire, & paſſe à cet excès d'inhumanité, de déchirer les plaies que vous y aviez fermées, & d'en creuſer de nouvelles dans les vieilles, qu'elle ſait ne pouvoir guérir. Vous ſavez cependant que vous m'avez juré, en partant pour votre voyage, que toutes mes fautes étoient effacées, que vous les oubliez pour toujours, & que jamais vous ne m'oublieriez. O! belles eſpérances, qui ſe ſont évanouies! A peine eûtes-vous achevé ces paroles trompeuſes, répandu quelques larmes perfides, dont vos yeux démentoient votre cœur, que fortifiant en votre ame un reſte d'une cruauté cachée, vous vous éloignâtes des lieux où ma vue auroit été capable de vous toucher de pitié? A quoi bon, Madame, tant de précaution? Vous connoiſſez trop bien la puiſſance de vos coups pour en appréhender la guériſon. La médecine qui parle de toute les maladies, n'a rien écrit de celle qui me tue, parce qu'elle en parle comme ne les pouvant traiter; mais celle qu'a produit en moi votre amour, eſt une maladie incurable; car le moyen de vivre quand on a donné ſon cœur! Rendez-le moi donc, ou me donnez le vôtre en la place du mien; autrement, dans la réſolution où je ſuis de terminer par une mort ſanglante ma pitoyable deſtinée, vous allez attacher aux conquêtes que méditent vos yeux un trop funeſte augure, ſi la victime que je vous dois immoler ſe trouve ſans cœur. Je vous conjure donc, encore une fois, puiſque pour vivre vous n'avez pas beſoin de deux cœurs, de m'envoyer le vôtre, afin qu'il m'empêche de faire une mauvaiſe fin; quand même je ferois tomber au bas de ma lettre mal-à-propos, que je ſuis & ſerai toute ma vie,

Madame, Votre, &c.

Plainte gracieuse à une Dame.

JE vous rends mille graces de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; mais vous me permettrez , s'il vous plaît , de me plaindre des termes obligeants dont vous avez bien voulu vous servir. Vous n'êtes pas contente d'avoir dit du bien de moi , vous souhaitez m'en faire. Ne m'en faites-vous pas , Madame , en me donnant des marques d'une estime & d'une bienveillance qui sont si précieuses ? J'avoue qu'il y a des personnes de votre rang , dont le souvenir ne me toucheroit que par les bienfaits que j'en pourrois espérer ; mais pour vous , Madame , j'aimerois bien moins vos libéralités , parce qu'elles me seroient utiles , que parce que je les regarderois comme un témoignage de votre approbation. Après cela, direz-vous encore que vous êtes fâchée de ne m'avoir donné que des louanges , si elles sont d'un assez grand prix pour ne me laisser rien à désirer. Ce ne sont véritablement que des paroles ; mais quelles paroles ! Aussi vous puis-je assurer que je serai heureux , tant que je me souviendrai de la grace que vous venez de me faire , & que la fortune ne me pourra plus nuire , qu'en me faisant perdre la mémoire. J'espere qu'elle ne me traitera pas si cruellement , & que je pourrai toujours vous dire que je suis ,

Madame, Votre &c.

Lettre sur l'injustice de la plupart des plaintes.

MONSIEUR,

VOus êtes surpris d'entendre crier contre monsieur de *** : ne suffit-il pas qu'il ait du mérite pour s'attirer l'envie de ses voisins ? & voudriez-

vous que l'on ne se dechainit pas contre un homme dont on dit que le gouverneur de votre province suit les conseils? Le peuple cherche d'ordinaire à se decharger sur quelqu'un des chagrins qu'il s'est attirés par son imprudence; il les rejette sur la mauvaise conduite d'un autre. Un homme qui tombe malade par ses debauches, s'en prend à l'intempérie de l'air; un chasseur se plaint de son fusil, de ses chiens, du soleil, de la poussiere, pour ne pas avouer qu'il est mal-adroit. En un mot, tout le monde se forme des causes de ses malheurs, de peur qu'on ne les attribue à son peu de précaution. Ce n'est pas que je croie que cela arrive toujours; mais nous ne le voyons arriver que trop souvent. Voilà, Monsieur, ce que je puis répondre à ce que vous m'avez demandé. Je suis, &c.

Lettre de reproche à un homme qui s'est d'éclaré contre les Belles-Lettres, parce qu'elles ne contribuent que rarement à la fortune de ceux qui s'y appliquent.

VOus souvenez-vous bien, Monsieur, que vous m'avez promis deux ou trois de vos ouvrages? Voulez-vous vous en dédire, & irriter un homme qui a le sang chaud comme le doit avoir tout faiseur de livres? Dans le chagrin où vous me mettez, il s'en faut peu que je ne me repente de vous avoir mis parmi mes amis les plus illustres, & d'avoir rendu un témoignage public de votre mérite. Vous en avez une belle reconnoissance, quand vous me déclarez que vous n'en voulez tirer d'autre avantage que celui de porter monsieur votre fils à renoncer au Parnasse, parce qu'on n'y trouve qu'une gloire stérile & infructueuse. J'ai bien du déplaisir qu'ayant reçu tant de dons de la nature,

vous en ayez ſi peu reçu de la fortune ; mais, Monſieur, faut-il pour cela détourner les beaux eſprits de l'amour des lettres ? Ne vous ſouvenez-vous point de cette comparaiſon ſi juſte & ſi noble de la gloire, avec une dame qui mérite d'être recherchée pour ſa ſeule beauté, ſans conſidérer les biens qu'elle a ? Quoi ! vous n'êtes point touché de la réputation immortelle de votre nom, & quand vous ſeriez inſenſible au plaiſir d'une imagination ſi agréable, ne vous eſtimez-vous pas heureux d'avoir la tête pleine d'une infinité de belles choſes qui en ſortent quand vous le voulez, & viennent ſur le bord de vos levres, ou au bord de votre plume. Les voluptés que peuvent donner les richeſſes, ſe peuvent-elles comparer à celles qui naiſſent de ces connoiſſances rares & curieuſes ? Sont-elles auſſi vives, auſſi pénétrantes, auſſi durables ? L'honneur qu'on vous rend, & qui s'adreſſe directement aux qualités qui ſont au dedans de vous, ne vous flatte-t-il pas incomparablement davantage, que s'il ne s'adreſſoit qu'à un certain éclat de dignité qui ſeroit à l'entour de votre perſonne ? Ne ſavez-vous pas ce que diſoit autrefois un grand magiſtrat, en parlant des ſoumiſſions qu'on lui rendoit : *C'eſt plutôt à ma robe qu'à moi, que l'on fait toutes ces révérences.* Croyez-moi, Monſieur, tenez-vous à votre partage ; il vaut mieux que celui de la plupart de vos confreres, quoique quelques-uns d'entr'eux ſoient mieux payés de leurs appointements & de leurs penſions. Quand même le grand homme qui conduit ſi heureuſement la fortune de la France ne ſongeroit pas à la vôtre, je vous avoue que je n'aurois jamais compaſſion d'un homme dont j'admire l'eſprit, l'érudition & la vertu. Je ſuis, &c.

Réponſe à une lettre de reproche.

MONSIEUR,

VOus me reprochez mon ſilence, cependant je vous aſſure que je vous ai déjà écrit deux fois, & que j'ai employé les premiers moments de mon arrivée à vous faire ſavoir qu'elle a été très-heureuſe. J'arriverai dans quatre ou cinq jours à Turin, capitale du Piémont, d'où je vous ferai ſavoir le paſſage que j'aurai fait par les Alpes. J'eſpere qu'en les paſſant je ſerai plus heureux qu'Annibal; il me ſemble que je les paſſerai à meilleur marché que lui, qui y perdit un œil. Cependant, que j'aie part à vos prieres, & faites-moi la grace de me recommander à tous nos amis, quand vous les verrez. Je ſuis de tout mon cœur,

Monſieur, Votre, &c.

Reproche à un ami, de ce qu'il n'a point dit adieu à ſon départ.

J'Avois toujours cru, Monſieur, que votre amitié devoit être inviolable, mais après la cruelle expérience que je fais, je puis bien être perſuadé qu'elle eſt morte pour moi, quoique je vous aime plus que perſonne au monde. Il eſt vrai que je me plains ſans ſujet, puiſque vous me pouviez refuſer cette faveur auſſi librement que vous me l'avez accordée; mais ſi vous me permettez de faire éclater mon reſſentiment, j'oſerai vous dire que ma paſſion étoit forte, & qu'après m'avoir aſſuré de la vôtre, vous ne deviez point partir de cette ville ſans me dire adieu. J'eſpérois de vous un remede

pour adoucir l'ennui de votre absence, ainsi vous m'avez laissé le regret d'avoir perdu ce que j'estimois le moins périssable ; mais, malgré vos mépris, mes pensées vous accompagneront par-tout, & je serai le reste de ma vie, Votre, &c.

RÉPONSE.

LE regret de vous quitter, Monsieur, me donnoit des atteintes assez rudes, sans les rendre mortelles, par le triste adieu que vous attendiez de moi, & dont vous me reprochez injustement le manque. Je voudrois vous exprimer par une lettre ce que je n'eus pas la force de vous dire dans une conjoncture qui me privoit de ce que j'ai de plus cher au monde; & je suis fâché que vous ayez prévenu mes ressentiments par vos plaintes, plutôt que par des témoigages de la compassion que vous devriez avoir de ma douleur. Je veux croire que vous ne me traitez de la sorte que par un excès d'amitié; mais je vous supplie aussi de ne douter jamais de la mienne, & d'être assuré que si vous avez de la tendresse pour moi, j'ai un désir inviolable d'être tant que je vivrai, Votre, &c.

Lettre de reproche à une jeune personne sur son humeur mélancolique.

MONSIEUR,

REprochez-moi donc ma gaieté tant qu'il vous plaira; allez plus loin, dites que je suis fou, parce que je me divertis, au lieu de m'affliger encore de la chicane que l'on me fit l'année passée, & de l'indisposition dont je suis guéri depuis quatre mois : je ne laisserai pas de garder ma joie, que

vous regardez comme une folie, & vous demeurerez dans la tristesse que vous aimez tant, & que vous nommerez prudence, si vous le trouvez à propos. Gardons nos humeurs, puisque nous nous en accommodons si bien; tremblez encore de ce qu'il y a trois ans que votre cocher pensa vous verser sur le bord d'un précipice : n'allez plus en carrosse, si vous craignez le danger. Mais souffrez que de mon côté, je ne considere mes maux passés que comme des biens présents, & que je ne me souvienne qu'ils m'ont chagriné, que pour me réjouir de ce qu'ils ne me chagrinent plus. Dites que je suis trop enjoué pour un homme de mon âge, je vous répondrai, que vous êtes trop mélancolique pour une jeune personne. Après cela confinez-vous dans la solitude où vous croyez que je devrois être, & je continuerai à voir les compagnies où vous seriez mieux reçu que moi. Mais pour cela, il faut humaniser votre humeur, & profiter d'un avis qui vous est donné par votre, &c.

Reproches obligeants à un ami.

DE quoi vous avisez-vous, Monsieur, de dire des injures aux astres pour l'amour de moi? Ne craignez-vous point qu'à l'avenir ils ne vous regardent de mauvais œil, & que leurs aspects ne vous deviennent funestes? Réconciliez-vous avec eux; quand ce ne seroit que parce que vous faites de beaux vers, & que les anciens poëtes étoient de leur siecle. Rien ne m'a tant plu durant ma maladie, que le transport de colere que vous aviez contre les influences, que vous regardiez comme la cause de mon indisposition, & je vous suis bien moins obligé des confitures & des gelées que vous venez de m'envoyer. Mais entre nous, ne vous lassez-vous point de m'envoyer des présents? Pour

moi je me laſſe d'en recevoir & ma reconnoiſſance en eſt honteuſe. Depuis cinq ou ſix jours que j'ai envoyé promener ma fievre, l'on m'apporte de votre part, ſyrops, biſcuits, marmelades, poulets & perdreaux. Vous m'en régalez de telle ſorte, que je ſuis accablé d'obligation. Si cela dure, vous me ferez regretter ma maladie. Croyez-vous qu'il n'y a qu'à donner & à ſatisfaire votre humeur ? Corrigez-vous, quand ce ne ſeroit que pour mon honneur. Que dira-t-on d'un malade chez qui on voit entrer des friandiſes ? Ne croira-t-on pas que mes maux viennent de mes excès ? Ayez ſoin de ma réputation, ſi vous voulez que je continue d'être Votre, &c.

Lettre d'excuſe de M. l'abbé de Fénelon, archevêque de Cambrai, à M. de Santeuil.

JE n'ai jamais été plus touché que je le ſuis, Monſieur, de votre muſe & des préſents qu'elle me fait ; mais vous devez excuſer un ſilence qui ne vient que de mes embarras. Il y a ſix ſemaines que j'ai fait banqueroute au Parnaſſe, pour n'entendre parler que d'avocats & de banquiers. Jugez par-là, Monſieur, combien Apollon a de graces pour moi dans le recueil de vos vers ; je vais m'y délaſſer, après avoir lu tout ce qu'il y a de plus dégoûtant dans le ſtyle de procédure. Les louanges que vous me donnez m'enſeignent ce que je dois faire, & je les reçois, avec reconnoiſſance, ſur le pied d'inſtructions. Je vous prie de croire que perſonne n'eſt, Monſieur, plus véritablement que moi, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Lettre d'excuſe de M. Boileau à M. Godeau.

MONSIEUR,

VOus êtes très-civil, & votre aumônier très-exact : c'eſt moi qui ſuis l'incivil, & le négligent. Il y a près de trois mois qu'on m'a rendu une lettre de votre part, & j'ai reſſenti, comme j'y ſuis obligé, l'honneur que j'en ai reçu. J'ai eu la meilleure intention du monde d'y faire réponſe, & je ne ſais pas encore trop bien ce qui m'en a pu empêcher. J'en ai, Monſeigneur, la derniere honte, & je vous en demande pardon de ſi bon cœur, que vous ne ſauriez avoir celui de me le refuſer. Je ſuis né pareſſeux, & confirmé tel par plus de cent lettres des plus honnêtes gens de France ; mais je ne me ſervirai jamais de mon privilege envers vous, & je m'en vais, à votre conſidération, renoncer à tous les droits de ma fainéantiſe. Je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

*Lettre d'excuſe à madame de ***, à qui M. *** avoit promis quelque choſe, que de fréquentes priſes de vin d'Eſpagne lui firent oublier.*

VOus ne l'auriez jamais cru, Madame, que j'euſſe été capable d'oublier la moindre choſe de tout ce qui peut m'être ordonné pour votre ſervice ; & , à vous dire vrai, je ne l'aurois jamais cru non plus que vous. Cependant vous avez dû recevoir un livre du ballet d'*Atis*, deux cravates de point de France, & pour le modele qui m'étoit le plus recommandé, neant. N'en déplaiſe à votre cher époux, il prit mal ſon temps pour me donner

cette commiſſion ; & je vous fais juge vous-même ſi je ne ſuis pas excuſable de ne m'en être pas ſouvenu. Nous en étions à la troiſieme bouteille de vin de la bouche * , & nous en avions encore une de muſcat & deux d'Eſpagne , quand votre ſanté, qui fut ſolemnellement ſaluée, le fit ſouvenir qu'il avoit à me prier de votre part de vous acheter je ne ſais quoi ; & ce je ne ſais quoi eſt juſtement ce que j'ai oublié de vous envoyer. Vous vous doutez bien , Madame , qu'ayant encore toute ma raiſon , j'embraſſai avec avidité cette occaſion de vous témoigner combien j'aurois de plaiſir à m'acquitter de vos commiſſions , s'il s'en préſentoit quelqu'une de plus favorable ; & tant que je ſerai auſſi raiſonnable que je l'étois alors , je n'aurai point d'autres ſentiments. Mais ce miſérable vin d'Eſpagne vouloit me brouiller la cervelle. Il réuſſit ; j'aime mieux vous l'avouer de bonne foi, que de me piquer de la glorieuſe qualité de bon ivrogne. Je m'endormis en ſuçant des ramequins , & ne m'éveillai que le lendemain , mais avec ſi peu de mémoire , que, ſans le ſecours d'un furieux mal de tête , je ne me ſerois pas ſouvenu d'avoir ſi bien bu la veille. Voilà mon excuſe , Madame, que votre époux eſt obligé de garantir. Je me loue extrêmement de ſa magnificence ; mais je me plains fort de ſon injuſtice , & je le prierai de me faire la grace à l'avenir de m'enivrer ſans me donner des commiſſions , ou de me donner des commiſſions ſans m'enivrer. S'il vous plaiſoit de m'honorer vous-même de quelqu'une pendant qu'il ſera le reſte de ſon quartier , je vous en aurois une étroite obligation , & ferois en ſorte de ne rien oublier lorſqu'il s'agiroit de vous donner des marques de ma reconnoiſſance. Je vous prie d'en

* Vin de la bouche , c'eſt-à-dire vin que boit ſa majeſté.

être parfaitement perſuadée, & de croire que c'eſt avec toute l'eſtime imaginable que je ſuis,

Madame, Votre, &c.

Excuſe de n'avoir pas répondu dans le temps.

MONSIEUR,

JE vous ſupplie de ſuſpendre un peu votre jugement juſqu'à ce que vous ſachiez le ſujet de mon ſilence. Il a été trop long, je vous l'avoue; mais il n'eſt pas ſi criminel que vous penſez. J'ai été depuis trois ſemaines continuellement tourmenté d'une fievre qui m'a preſque conſumé, & cette mauvaiſe hôteſſe, que je traite le plus mal que je puis, ſe plaît à détruire ſon domicile, au lieu de le quitter. Vous voyez par là qu'il y a plus de ſujet de me plaindre que de me blâmer, & que mon ſilence vient de contrainte. Je vous prie donc de ne me pas croire capable d'avoir voulu manquer à vous témoigner tant que j'ai pu, que je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

MONSIEUR,

JE ſuis à préſent doublement coupable d'avoir pris votre ſilence à mon déſavantage, & de vous avoir obligé dans le mal qui vous preſſe de m'écrire une lettre que vous deviez différer après la guériſon: il ne falloit que le moindre mot de quelqu'un de vos gens pour me donner avis de votre maladie, ſans que vous vous donnaſſiez encore la peine de m'écrire de votre main, en un temps où vous deviez ménager ce bon intervalle pour

vous-même. Je suis bien fâché de votre incommodité, & j'en serois au désespoir si je ne me flattois qu'elle n'aura pas de suite. Permettez-moi qu'en prenant part à votre mal, je vous prie de ne songer qu'à votre guérison. Laissez tous vos amis en cette rencontre, afin de les voir en bonne santé dans une autre, & songez plus à vous guérir qu'à toute autre chose : oubliez même, si vous voulez, pour ce sujet,

Monsieur, Votre, &c.

Excuse à une Demoiselle sur un défaut d'adieu.

MADEMOISELLE,

DE quelque raison dont je puisse m'excuser, d'être parti sans vous avoir prié de m'honorer de vos ordres, j'en demeure si confus, que je me condamne absolument : & toute la consolation qui me reste après une telle incivilité, c'est que je me suis procuré l'occasion de vous obliger à recevoir une lettre de ma part ; mais si j'en recevois une de la vôtre, j'aurois commis une faute qui me seroit avantageuse, puisqu'en voyant de vos caracteres & de vos expressions, j'admirerois en même-temps la délicatesse de votre style & la beauté de vos pensées. Voilà le plus grand bonheur que je souhaiterois, avec celui de vous protester que je suis,

Mademoiselle, Votre, &c.

Excuse de ne pouvoir accompagner un ami.

MONSIEUR,

JE suis extrêmement fâché de ce que je ne puis avoir l'honneur de vous accompagner : je vous prie de considérer que sans l'indisposition qui me

force de garder le lit, je vous euſſe rendu les devoirs ordinaires entre bons amis : mais cela n'empêchera point, s'il vous plait, que vous n'ayez encore pour moi la bonne opinion dont votre bonté m'a toujours honoré, puiſque je ſuis ſincerement,

Monſieur, Votre, &c.

Excuſe de n'avoir pas rendu ſes civilités.

MONSIEUR,

JE ſuis ſenſiblement fâché de ce que je ne pus derniérement vous rendre mes civilités, comme mon devoir m'y obligeoit : la compagnie qui ſurvint ne me donna pas le temps de vous aller voir ; ainſi j'eſpere que vous m'excuſerez, & que vous ne diminuerez pas pour cela l'amitié que vous avez pour moi, comme, de ma part, je ſerai toujours avec affection & reſpect,

Monſieur, Votre, &c.

Excuſe de ce qu'on ne peut écrire auſſi ſouvent qu'on le voudroit bien.

MONSIEUR,

JE ſuis accablé, je crains le monde, & le monde me vient chercher. Il faut pour mes péchés que je reçoive continuellement des lettres ou des viſites. Tantôt il faut que je réponde à des queſtions qui me viennent du Rouergue ou du Gévaudan, & que je faſſe l'éloge d'un livre qui m'a été envoyé de Caſtelnaudari. Quelquefois je ſuis obligé d'approuver du Latin de Barbarie & du François de Baſſe-Bretagne. Je me vois réduit aſſez ſouvent à tromper les uns par ma complaiſance, &

offenser les autres par ma franchise. Pardonnez, je vous prie, à la mauvaise humeur où je suis; je ne croyois pas qu'elle dût aller si loin. Trois gros paquets que je viens de recevoir m'ont mis dans une étrange colere : il me faudroit une de vos lettres pour m'appaiser; je ne m'en rendrai plus indigne par la prétendue négligence que vous me reprochez. Je serai exact à vous répondre, comme à vous témoigner que je suis avec toute la passion imaginable, Votre, &c.

Lettre pour se justifier de n'avoir pas écrit.

J'Ai trop d'estime pour vous, Monsieur, pour vous mettre en oubli. Il est vrai que je suis devenu paresseux depuis que l'hiver commence à nous traiter rudement. Mais, Monsieur, quand l'hiver m'ôteroit l'usage des mains, j'en emprunterois volontiers pour vous témoigner que rien n'est impossible au désir que j'ai de vous servir. Ce compliment est de réserve pour vous, Monsieur, & je ne suis jamais de meilleure humeur que lorsqu'il est question de vous donner des marques du pouvoir absolu que vous avez sur moi. C'est mon cœur qui parle quand je vous tiens ce langage : je vous prie de le croire, & je suis entiérement,

Monsieur, Votre, &c

Lettre de justification à une Dame.

MADAME,

JE me console de voir que pour me reprendre de quelques fautes, vous êtes contrainte de rappeller dans votre esprit ce qui n'y devroit plus être depuis deux mois; mais, Madame, ne tournez

plus la vue de ce côté-là : ce n'eſt pas que je craigne que vous ne trouviez quelque choſe contre moi ; mais je ne puis ſouffrir d'être accuſé d'un crime par la plus belle perſonne du monde, & le ſoupçon que vous auriez me tiendroit lieu de ſupplice : cependant je vous puis aſſurer que le haſard ſeul me fait paroître coupable. Auſſi ne veux-je point accepter le pardon que vous m'offrez. Je vous prie de m'excuſer, ſi je refuſe quelque choſe de vous. Je crois que vous êtes bien-aiſe que je n'en aie pas beſoin, & vous ne doutez pas qu'au lieu de vous avoir fait une infidélité, je ne vous aie pas toujours aimée plus que moi-même. Mais, Madame, encore une fois, mettez votre eſprit en repos, & ne m'accuſez jamais d'un crime que je ſuis incapable de commettre, étant plus que vous ne ſauriez croire,

Madame, Votre, &c.

*Lettre de conſolation de M. le Chevalier ***, à madame la ducheſſe de Leſdiguieres.*

HÉlas ! Madame, nous ſommes dans une ſaiſon où la mort enleve les plus honnêtes gens & les plus braves. Que pourroit-on vous dire là-deſſus qui ne vous ſoit déjà venu dans l'eſprit ? Vous avez tant de bon ſens & une raiſon ſi juſte & ſi épurée, que ſi vous ne vous trouvez de vous-même propre à vous conſoler, qui que ce ſoit ne le doit prétendre. Mais il eſt encore plus difficile de vous laiſſer plaindre ſans ſoupirer avec vous, Madame, & ſans vous témoigner qu'on ne ſauroit avoir de la joie tant que vous ſerez triſte. Auſſi vous pouvez bien juger qu'en faiſant paroître tant de regret de ce que vous avez perdu, vous donnez à penſer que vous eſtimez peu tout ce qui reſte ; & ceux qui ſe

croient heureux d'avoir votre amitié, auront à leur tour besoin de consolation. Je suis sincerement,

Madame, Votre, &c.

Lettre de consolation à une femme sur la mort de son mari.

MADAME,

CE n'est point pour faire cesser vos plaintes que je prends la liberté de vous écrire cette lettre, c'est plutôt pour m'affliger avec vous de la perte que vous venez de faire de votre cher époux : il me l'étoit à moi-même par une infinité de services qu'il m'a rendus : jugez, Madame, si je n'ai pas sujet de le regretter, & de mêler mes larmes aux vôtres pour une perte qui nous est si commune. Rien n'est capable d'empêcher la sensibilité que j'en ai, qu'une entiere résignation à la volonté de Dieu, une connoissance de la fin chrétienne qu'il a faite, & une ferme croyance qu'il est bienheureux. J'espere qu'étant aussi pieuse que vous l'êtes, vous serez touchée des mêmes sentiments : je compte que vous préférerez son bonheur & l'avantage qu'il a d'être dans le ciel, à votre satisfaction & au plaisir que vous goûtiez auprès de lui. Vous vous contenterez de le faire vivre éternellement dans votre mémoire, par le souvenir de son mérite & de la tendresse qu'il avoit pour vous ; vous vous consolerez dans l'éducation de vos enfants, dans lesquels vous le voyez renaître ; & si vous lui donnez de temps en temps quelques larmes, ce ne sera que pour joindre vos regrets aux nôtres, & à ceux de tant d'honnêtes gens, parmi lesquels il ne mourra jamais. Je suis,

Madame, Votre, &c.

Sur le même sujet.

MADAME,

SI j'ai l'honneur de vous écrire, ce n'est pas pour désapprouver vos pleurs, je les trouve trop justes pour vouloir en arrêter le cours: vous avez perdu un mari qui méritoit infiniment, & qui vous aimoit de même. Pleurez-le, vous avez raison: mais tâchez de vous consoler d'une perte que vous n'avez pu éviter. Il vous a laissé des enfants qui feront revivre ses vertus: appliquez-vous à cultiver ces jeunes plantes; c'est la plus grande reconnoissance que vous puissiez donner à la tendresse d'un mari, qui vous aimoit autant qu'il est possible. Je finis en disant que je mêle mes larmes avec les vôtres, & que je suis,

Madame, Votre, &c.

RÉPONSE.

MONSIEUR,

SI l'on peut recevoir quelque consolation pour une perte comme la mienne, c'est, sans doute, en voyant que des personnes de votre mérite y prennent part. Je vous en suis fort obligée. Je ne refuse pas les offres de service que vous me faites; je vous prie de me conserver ces bons sentiments, & de croire que je tâcherai de m'en rendre digne par mes empressements à vous témoigner que je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre de consolation.

MONSIEUR,

JE suis si sensiblement touché de la perte que vous avez faite, que je me sens incapable de vous consoler; je prie la divine bonté qu'elle vous donne le soulagement que je ne puis vous apporter: ne pouvant faire autre chose dans l'affliction qui m'accable, que de vous assurer que je suis sincerement, Votre, &c.

RÉPONSE.

MONSIEUR,

JE vous suis obligé de la bonté que vous avez pour moi: elle a paru en plusieurs occasions, elle paroît encore aujourd'hui par la consolation que vous me donnez dans mon affliction. Je vous prie de me conserver l'honneur de votre amitié, & de m'honorer de vos commandements; puisque je suis véritablement, Votre, &c.

Lettre à un homme de la cour, sur la mort de son fils.

MONSIEUR,

JE viens d'apprendre avec une douleur sensible la perte que vous avez faite, & je ne doute point que vous n'en soyez dans une extreme affliction. Je connois votre tendresse: je sais quel étoit le mérite de la personne que vous regrettez, & j'avoue qu'il n'y a rien de mieux fondé que votre douleur. Je vous dirai même, s'il le faut, que j'ai

toujours mis une grande différence entre les amitiés que nous faisons dans le commerce de la vie, & celles qui naissent des sentiments de la nature. Les premieres se peuvent établir légérement par quelques opinions favorables ; mais elles ne sont pas moins faciles à détruire, ou par une petite injure, ou par un simple soupçon. Il n'en est pas de même des affections, qui tiennent au cœur par des racines profondes. Croyez-moi, Monsieur, la mort n'est pas ennemie d'un seul peuple, ni d'une seule famille : elle est ennemie du genre humain. Je demeure d'accord que, par l'ordre de la nature, il faut que le pere meure avant le fils ; mais veut-on que la mort s'assujétisse à la nature, elle qui n'est occupée qu'à la détruire ? Vous avez satisfait à la mémoire du fils que vous avez perdu, pensez à ceux qui vous restent ; ils sont branches de la même souche, & vous donnent les mêmes espérances. Ayez-en les mêmes soins ; vivez pour leur donner les mêmes secours. Ajoutez à ces considérations celles qui regardent le grand monarque que vous servez. Il vous confie des emplois considérables dans ses armées ; & cet honneur qu'il vous fait, vous oblige à ne reconnoître d'autre intérêt que le sien. Voulez-vous présentement qu'on vous demande qu'est devenu votre courage ? Ne nous flattons point : les victoires que nous remportons sur nos ennemis ne sont pas entiérement à nous. Nous en devons une partie à la fortune ou à d'autres secours : mais ce qui nous appartient légitimement, & où personne n'a aucune part, ce sont les avantages que nous avons sur nos passions. Je ne vous dis rien que vous ne sachiez mieux que moi ; mais les marques d'estime que vous m'avez toujours données, m'obligent de contribuer au soulagement de votre douleur, & de vous témoigner avec quel zele & quelle reconnoissance je suis,

Votre, &c.

Lettre à une Dame de la Cour, ſur la mort de ſa fille.

MADAME,

SI en l'état où vous êtes, vous pouvez recevoir de la conſolation, je vois bien qu'il n'y a que Dieu qui vous en puiſſe donner. Croyez-moi, Madame, faites une offrande du ſujet de votre douleur : je vous aſſure qu'il changera de nature, & deviendra le ſujet de votre mérite. Dieu eſt fidele, Madame, il vous gardera ce que vous lui aurez donné ; votre don ſera un dépôt que vous ne pourrez plus perdre : vous le trouverez en celui chez qui on trouve tout. Vous ſavez mieux que moi qu'il y a plus de remedes en notre religion, qu'il n'y a de maux en notre vie. J'aurois bien voulu qu'il ſe fût préſenté une occaſion contraire à celle-ci, pour vous renouveller les aſſurances de mes reſpects, & vous témoigner que je ſuis,

Madame, Votre, &c.

A une Dame ſur la mort de ſon mari.

MADAME,

VOtre douleur eſt ſi juſte, qu'il n'y a perſonne qui puiſſe dire que vous n'avez pas raiſon de vous affliger. Vous avez perdu un mari qui étoit généralement eſtimé. Ainſi, Madame, j'avoue que le ſujet de vos larmes n'eſt que trop légitime ; mais demeurez d'accord que ſi Dieu ne condamne pas une affliction ſi bien fondée, il en déſapprouveroit l'excès, ſi elle continuoit. Ce ſeroit trouver à redire à ſa conduite, & s'oppoſer aux ordres de ſa

providence. Elle tire profit de tout, & ménage même les choſes perdues ; de ſorte que l'objet de votre tendreſſe étant hors du monde, vous ne manquerez pas de le ſuivre de la penſée, & de vous attacher plus étroitement à Dieu. Croyez-moi, Madame, ſacrifiez-lui la perte que vous avez faite, & vous obtiendrez la force de la ſupporter. On agit ſûrement avec Dieu ; & quoiqu'il ne faille attendre de véritable joie qu'en un autre monde que celui-ci, j'oſe dire qu'il ne vous laiſſera pas ſans conſolation, ſi vous lui demandez l'aſſiſtance de ſa grace. Je vous la ſouhaite de tout mon cœur, & ſuis,

Madame, Votre, &c.

Lettre de conſolation à un Gentilhomme qui avoit perdu ſon frere à l'armée.

MONSIEUR,

SI j'avois plutôt ſu la perte que vous avez faite, je vous aurois plutôt témoigné la part que j'y prends. Sans offenſer la nature, la raiſon ne peut traiter cet accident avec indifférence ; & je ne vois pas que la fermeté de l'eſprit doive être incompatible avec la tendreſſe de l'ame. Ceux qui ont vu couler leur propre ſang ſans émotion, ont eu pitié de celui de leurs parents & de leurs amis ; mais après tout, Monſieur, la guerre ne ſe fait jamais d'une autre maniere, & il y a toujours du deuil & des larmes, même du côté de la victoire. Contentons-nous d'eſpérer que l'illuſtre parent qui vous reſte, & qui vient de ſe couvrir de gloire, reviendra bientôt, & vous donnera de la joie. Il faut que vous trouviez dans ſa vie de la conſolation pour tous les morts, & que ce grand homme vous tienne lieu de tout ce que vous n'avez plus. Je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre de consolation à un prisonnier de guerre.

MONSIEUR,

VOus voulez que je vous plaigne, je n'en ferai rien. Je ne saurois avoir pitié d'un homme qui a acquis tant de gloire. Vos lauriers sont plus beaux que vos chaînes ne sont rudes ; & la prison n'est pas un si grand mal que vous vous imaginez. Elle peut contribuer à la conservation des hommes, & les réserver à une saison plus heureuse. Que savons-nous si nous ne vous perdrions pas sur la fin de la campagne, si les ennemis ne vous gardoient ! Pour le repas d'Allemagne, dont vous me parlez avec douleur, il me semble que vous êtes un peu trop sobre. Je vous pourrois citer de grands capitaines & des ambassadeurs habiles, qui se sont réjouis autrefois pour le bien des affaires, & qui ont sacrifié leur prudence & leur gravité, à la nécessité des temps & à la coutume des pays. Je vous dirai cependant qu'on travaille avec chaleur à votre liberté ; j'espere même que j'aurai bientôt le plaisir de vous l'annoncer, & de vous réitérer que je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Autre sur le même sujet.

MONSIEUR,

VOus ne seriez pas fâché d'être pris, si vous saviez combien vous êtes regretté ; & les plaintes que font pour vous tant d'honnêtes gens, valent mieux que la plus belle liberté du monde. Dans ce sentiment général, il n'est pas, ce me semble, à propos que je vous dise les miens ; car

quelle apparence y a-t-il que vous me dussiez considérer parmi des princesses, des princes & des ministres ? Quand vous aurez songé assez long-temps à toutes ces personnes, je vous supplierai très-humblement de croire qu'il n'y a qui que ce soit au monde qui prenne plus de part dans toutes vos bonnes ou mauvaises fortunes que moi, ni qui soit avec plus de passion,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre d'un pere à un de ses amis, sur la mort de son propre fils, qui lui avoit donné beaucoup de chagrin pendant sa vie.

MONSIEUR,

J'Ai perdu ce fils, dont la mauvaise conduite m'obligeoit si souvent à me plaindre, & qui m'a causé tant de chagrin. Cependant depuis qu'on m'a écrit qu'il a été tué, j'en suis affligé à ne m'en pouvoir consoler. Telle est ma destinée malheureuse. Il m'a fait de la peine durant sa vie, & il m'en donne après sa mort. Je suis, &c.

RÉPONSE.

UN pere est toujours pere : il est mal-aisé de se défendre des sentiments de la nature ; & quand nous perdons ceux de nos enfants que nous pensions ne pas aimer, nous éprouvons à leur mort que nous les aimoins effectivement. Je vous plaindrois, s'il ne vous en restoit plus ; mais vous en avez d'autres qui sont plus sages, & qui vous donneront plus de satisfaction. Je suis, &c.

Lettre de piété à une Demoiselle sur sa vocation à l'état de religieuse.

MADEMOISELLE,

JE ne puis pas douter que vous ne soyez appellée de Dieu, puisque vous sentez votre vocation, & que vous l'avez rendue certaine par vos bonnes œuvres, par le mépris du monde, par le goût que vous avez pris pour la retraite, & par le désir ardent que Dieu vous a donné depuis long-temps de vous consacrer à lui. Je connois votre cœur, qui n'est point capable de se démentir; & j'espere que le Seigneur, qui fait naître les bonnes intentions, fera fructifier les vôtres. Les oppositions que vous trouvez dans votre famille ne doivent pas vous étonner; il n'y a point d'entreprise de piété qui ne soit traversée quelquefois, même par les personnes qui devroient le plus les favoriser. Il faut un peu de patience: tous ces obstacles cesseront, & vous serez plus confirmée dans votre pieux dessein, par la grace que Dieu vous aura faite d'y persévérer. Je suis bien aise que vous ayez choisi la profession de religieuse hospitaliere, & que vous sentiez en vous un attrait particulier pour le service des pauvres. Votre santé ne soutiendroit pas une regle austere: la solitude entiere ne conviendroit pas à votre esprit, qui demande un peu d'action. Le service des pauvres a son mérite, son occupation, son utilité, & même son austérité. Je voudrois bien que vous eussiez vu nos filles de l'hôtel-Dieu de cette ville, avec quel zele, quelle pitié & quelle gaieté même elles remplissent les devoirs les plus rebutants de leur institut. Donnez-nous souvent de vos nouvelles, & croyez qu'on ne peut être avec plus de zele que je suis,

Mademoiselle, Votre, &c.

Lettre de piété sur les avantages de la retraite, & sur les vanités du monde.

MADAME,

J'Apprends avec plaisir que votre santé est bonne, & que vous êtes toujours unie d'une étroite amitié avec madame de ***, qu'on ne sauroit assez aimer & estimer, & qu'ayant eu chacune votre part des tribulations de la vie, vous vous servez de consolation l'une à l'autre dans vos solitudes, & dans les exercices d'une piété peu commune. Je ne puis que louer le dessein que vous avez pris de vous retirer du monde ; il y a long-temps que je vous ai vu désabusée & dégoûtée, aussi-bien que votre amie : les traverses & les agitations rudes & longues vous ont fait assez sentir ses vanités & ses inconstances ; & comme vous êtes plus capable de réflexions, & plus attentive à votre salut que d'autres, vous avez aussi plus souvent connu les motifs & cherché les moyens de faire un heureux & solide retour du côté de Dieu. Je prie le Seigneur qu'il vous conduise lui-même dans le lieu que vous aurez choisi. Ayez la bonté de nous en donner quelque connoissance, afin que je puisse quelquefois vous demander de vos nouvelles, & vous assurer qu'on ne peut être plus parfaitement que je suis,

Madame, Votre, &c.

Lettre de piété à une Demoiselle sur son entrée aux Carmélites.

MADEMOISELLE,

LEs grandes occupations que j'ai eues m'ont empêché de vous témoigner aussi promptement que j'aurois voulu, la joie que j'ai de vous savoir dans les carmélites. Les réflexions & les expériences que vous avez faites ailleurs ne vous seront pas inutiles pour vous affermir dans cette paisible & sainte vocation. Vous trouverez parmi ces vertueuses religieuses, des pratiques qui vous sanctifieront, & des exemples qui vous consoleront & vous soutiendront dans vos peines. Je crois que vous sentez déjà dans votre retraite cette paix de Dieu, qui est au-dessus de tout sentiment. Je souhaite que le Seigneur vous la conserve, & je vous prie de me croire,

Mademoiselle, Votre, &c.

Lettre de piété à une jeune Demoiselle qui doit bientôt faire profession.

MADEMOISELLE,

J'Ai une sensible joie d'apprendre avec quelle sagesse & quelle piété vous vous êtes conduite dans votre noviciat, & avec quelle affection & charité la communauté vous a reçue, après un dernier examen, à faire profession dans son monastere. Vous voilà donc heureusement arrivée au pied de la croix de J. C. pour y consommer votre sacrifice. Vous êtes présentement fille élue, vous ne devez plus tenir au monde que par les seuls liens

de la charité, je veux dire par les prieres que vous ferez pour ceux qui y sont. Du reste, vous ferez honneur à votre monastere par l'observance exacte de votre regle, & soutenue par les bons exemples de vos meres, vous serez un jour l'exemple de celles qui viendront après vous. Je voudrois bien pouvoir me trouver à la cérémonie de votre consécration à Dieu : j'y assisterai en esprit, & par mes prieres. Je vous demande les vôtres, sur-tout ce jour-là, & suis de tout mon cœur,

Mademoiselle, Votre, &c.

*Lettre de piété à M. le Président de ***, sur la mort de sa fille.*

MONSIEUR,

J'Ai appris avec beaucoup de chagrin la mort de madame votre fille, & je ne doute pas que votre bon cœur, tout détaché qu'il est du monde, n'en ait été sensiblement touché. Son esprit, sa piété, sa sagesse, qui la faisoient respecter de tous ceux qui avoient l'avantage de la connoître, étoient les principales raisons qui vous la faisoient aimer; & jamais fille n'a mieux mérité la tendresse d'un pere comme vous. Vos affections étant toutes renfermées dans votre famille, vous en ressentez plus vivement les pertes que vous y faites; & Dieu vous afflige véritablement lorsqu'il vous prive des seules consolations que vous vous êtes réservées pour votre retraite. Je ne puis que vous assurer que je prends part à votre perte, que je compatis à votre douleur, & que je suis toujours avec un sincere & respectueux attachement,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre de piété à une Religieuse sur sa profession.

MADAME,

C'Est une grande joie pour moi d'apprendre par vous-même votre satisfaction & votre bonheur. Vous voilà enfin consacrée à Dieu pour toujours. J'ai loué mille fois votre résolution, c'est Dieu qu'il faut louer de vous l'avoir donnée, & de vous l'avoir fait accomplir. J'espere que vous ne m'oublierez pas dans vos prieres; je vous proteste que personne ne prendra plus de part que moi aux graces que Dieu vous fera dans la suite. Je suis, Madame, Votre, &c.

Lettre chrétienne. Il faut porter sa croix, & s'abandonner à la providence.

MONSIEUR,

ON ne peut être plus vivement touché que je le suis, de tout ce qui vous est arrivé. Il faut porter sa croix comme un trésor, c'est par elle que nous nous rendons dignes de Dieu, & conformes à son fils. Les croix sont partie du pain quotidien, Dieu en regle la mesure selon nos vrais besoins, qu'il connoît & que nous ignorons. Laissons-le faire, & abandonnons-nous à sa main. Soyons enfants de la Providence; ne pensez pas de loin à l'avenir. La manne se corrompoit, quand on vouloit par précaution en faire provision pour plus d'un jour. Dieu vous donnera chaque jour les secours proportionnés à vos besoins. La providence feroit des miracles pour nous; mais nous empêchons les miracles à force de les prévenir. Nous nous faisons

nous-mêmes, par une industrie inquiete, une providence aussi fautive que celle de Dieu seroit assurée. Dieu sait mieux que nous ce qu'il a mis dans chaque homme, & ce qu'il doit exiger de lui. Espérez donc, & fiez-vous au maître des cœurs, qui est toujours fidele à ses promesses. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

---

*Lettre à M. *** sur les avantages & l'utilité de la lecture.*

MONSIEUR,

JE vous avoue sincérement que je ne trouve point d'occupation plus satisfaisante pour un honnête homme que la lecture, parce qu'il lui faut un amusement qui ne lui ôte rien de sa vivacité, où toujours recueilli en lui-même, il puisse se répandre dans tout l'univers, parcourir tous les siecles & en examiner les événements : ce n'est donc que par la lecture qu'il peut en venir à bout. L'homme d'étude voit revivre dans l'histoire tous les illustres morts qui l'ont enrichie. C'est-là qu'il apprend à connoître le monde, à s'y conduire avec sagesse, & à éviter les écueils où plusieurs ont fait naufrage : quel profit un jeune prince ne trouvera-t-il pas à faire en lisant l'histoire d'un Alexandre ou d'un César, étant bien dirigé dans cette lecture? Avec quel fruit ne s'instruira-t-il pas sur la vanité de tant de projets ambitieux, sur l'inutilité de tant de sang répandu? & où verra-t-il mieux combien la vanité des triomphes peut devenir funeste aux conquérants, & presque toujours funeste à leurs propres sujets? Il y verra à quoi se termine une trop grande ardeur pour cette sorte de gloire, & de quel bonheur ont joui les princes pacifiques qui ont su la sacrifier au bien public.

Il s'instruira par la lecture sur la chute de plusieurs empires, qu'une mauvaise administration a fait périr. Il verra qu'il n'est point de couronne à l'abri des plus grands événements. Il connoîtra par les Tibere & les Néron, que la postérité n'épargne ni les majestés ni les têtes augustes. Et si l'ignominie dont l'histoire couvre ces maîtres du monde, venoit à l'étonner, elle ne l'engagera que mieux à maîtriser ses passions, & à se rendre attentif à ses devoirs.

Dans la lecture des poëtes on y voit tout ce que l'esprit humain a inventé de plus récréatif. Il n'est pas jusqu'à leurs imaginations & leurs saillies qui ne charment & ne ravissent.

Pour ce qui regarde la lecture des livres de morale, que de ressources consolantes dans les afflictions de la vie! que de solides réflexions également utiles à l'esprit & au cœur! que d'attraits pour n'aimer que les vertus qui honorent réellement & qui distinguent. Loin que nos passions y perdent, cette étude, en les rectifiant, ne les rend que plus délicates & plus intéressantes. Par elles seules ces passions apprennent à rentrer dans l'ordre, sans qu'il en coûte à leur vivacité. Elles montrent à l'ambitieux les vrais honneurs à poursuivre, & à l'avare les vrais trésors de la sagesse à acquérir, au voluptueux à ne jouir que des véritables biens, les seuls dignes de sa destinée. On y apprend à ne craindre uniquement que de manquer à ses devoirs, à n'être jaloux que de les remplir, à n'envier que le sort des personnes de mérite, à ne s'animer que contre le vice, à ne se laisser troubler que par l'idée du crime, à ne languir que dans l'oisiveté, à mépriser tout ce qui ne peut rendre solidement heureux: en un mot, par l'étude de la morale, tout ce qui pouvoit nous déshonorer ou nous perdre, contribuer à notre gloire ou à notre salut, & former en nous ce caractere d'honnête homme qui nous rend si estimable à tout le monde.

Soyez donc convaincu, Monsieur, & soyez-le par votre propre expérience, que la lecture procure à un honnête homme tout ce qu'il peut souhaiter pour passer ses jours dans un agréable repos ; que sans elle, fût-on un aigle en esprit, on est toujours rampant ; qu'avec elle on évite de tomber dans l'inquiétude, dans l'ennui, dans la mélancolie, tous maux dont les gens oisifs sont accablés, & qu'ils ne communiquent que trop souvent à ceux qui ne leur ressemblent pas. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre à une personne qui cherche des emplois.

MONSIEUR,

JE loue votre dessein de parvenir à quelque charge : je sais bien que votre ambition est modérée, & que si vous aspirez aux honneurs, vous aurez pour but l'utilité publique, & cette générosité qui fait profession d'obliger tout le monde. En vérité, nous ne sommes pas nés pour nous seuls, il faut que nous nous communiquions nos biens, & que nous pratiquions la libéralité, qui est une des principales vertus des honnêtes gens. Il est permis d'augmenter ses richesses, pourvu que cela ne fasse point de tort aux autres, parce que nous sommes plus capables de rendre service quand nos richesses passent la médiocrité : c'est pourquoi je vous souhaite une grande fortune, avec autant de passion que je suis,

Monsieur, Votre, &c.

RÉPONSE.

VOus me témoignez, Monſieur, beaucoup d'amitié, & je vous ſuis particuliérement obligé de la bonne fortune que vous me ſouhaitez : la gloire à laquelle j'aſpire ſeroit plus grande, & ma ſatisfaction ſeroit extrême, ſi je pouvois trouver une occaſion pour vous rendre de bons ſervices ; car, comme vous dites, nous ne ſommes pas nés pour nous, mais principalement pour nos amis, qui augmentent nos plaiſirs quand ils participent à notre bonheur. Cependant ayez la bonté de m'honorer de vos commandements, afin que je puiſſe faire paroître la paſſion avec laquelle je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

*Lettre à madame la Comteſſe de ***, en lui envoyant un remede pour la migraine.*

JE vous envoie, Madame, un remede qui juſqu'ici a été infaillible pour la migraine ; mais j'ai peur que vous ne lui faſſiez perdre ſa réputation. On dit que la migraine eſt le mal ordinaire des beaux eſprits ; & s'il eſt vrai, vous ne devez pas douter que le vôtre ne ſoit incurable. Vous voyez par-là, Madame, que le ciel ne donne rien pour rien, & qu'il vous fait payer les avantages que vous en avez reçus par les maux qu'il a voulu y attacher. Je voudrois avoir quelque remede dont la force égalât celle de votre eſprit ; il n'eſt rien que je ne miſſe en uſage pour rendre une ſanté durable à la perſonne du monde qui mérite le mieux d'être immortelle. Vous me rendez aſſez de juſtice pous en être perſuadée, & vous avez trop de pénétration pour ignorer que je ſuis,

Madame, Votre, &c.

*Lettre familiere de M. de Perthuis à mademoiselle de ***, sa bonne amie.*

MADEMOISELLE,

VOus ne connoissez pas la vie de l'armée : elle a ses charmes, & quand on l'a goûtée, on ne sauroit s'en passer. Nous avons peut-être plus de peine que vous, mais nous avons peut-être un peu plus de plaisir. Pour ce qui est des périls dont vous me parlez, je ne vous répondrai que comme fit le Baron de *** à Gassion, qui l'exhortoit à la bravoure : *je rirai bien si tu meurs avant moi.* Je vous dirai seulement que si l'on étoit immortel dans vos isles enchantées, j'irois volontiers participer à votre immortalité ; mais puisque ce bienheureux séjour n'a pas un si beau privilege, je ne risque rien ici qu'il ne faille perdre ailleurs ; & j'aime autant être tué par un carabin de Nuremberg, que par un médecin de Montpellier. Je suis,

Mademoiselle, Votre, &c.

Lettre d'un pere à son fils pour l'encourager à l'étude.

JE ne puis, mon fils, aller à Paris faire les honneurs de votre these. Je ne doute point que ma présence ne vous animât à bien faire ; mais je suis sûr que vous ne laisserez pas de bien faire, quoique je n'y sois point. Jusqu'ici il ne s'est présenté aucune action d'éclat dont vous ne soyez sorti avec honneur. Sur-tout, mon fils, si vous avez envie de bien réussir, soyez le premier à vous persuader que cette étude, toute dégoûtante qu'elle est, vous est nécessaire pour aller à d'autres qui sont d'une plus grande utilité, & que tout ce

qu'il y a de docteurs au monde ont commencé par apprendre à connoître les lettres de l'alphabet. Quelques heureuses dispositions qu'on ait à devenir habile homme, ce n'est pas l'ouvrage d'un jour ni d'une année: il en coûte de la peine & des veilles, & l'assiduité que vous y avez apportée pendant votre enfance, me répond que dans un âge plus raisonnable vous y donnerez des soins plus importants. Quoique ce soit pour vous que vous travaillerez, & que l'érudition que vous aurez soit un bien attaché à votre seule personne, je regarderai comme une marque de reconnoissance de ce que j'ai fait pour vous, l'application que vous apporterez à me rendre le pere d'un fils habile & vertueux; & pour vous exciter par quelque chose de plus pressant, je vous assure que je vous en aurai obligation. Tâchez donc de faire ensorte que votre pere soit votre redevable, forcez-moi à être autant, par estime & par équité, que je suis par inclination & par tendresse, votre pere très-affectionné.

Lettre d'une Dame à une Demoiselle de ses amies, contre l'amour.

VOus me demandez, ma chere amie, mon sentiment sur l'amour; que pourrai-je vous dire sur cette passion que d'autres n'aient pas dit avant moi? Cette matiere, depuis le temps qu'on la traite, devroit être epuisée, si elle ne l'est pas. Il est vrai que jusqu'ici on n'en a point parlé véridiquement; ainsi, puisque vous le voulez, je vais vous dire naturellement ce que je pense à ce sujet.

L'amour est une passion dont les poëtes & les romanciers font la source de toutes les vertus, & moi j'en fais celle de tous les vices: en effet, l'amour énerve le courage, corrompt les mœurs,

amollit les cœurs, brouille les amis, fait des mariages disproportionnés ; il nous rend rebelles à nos parents, prodigues & avares tout à la fois, jaloux, soupçonneux, &c. Enfin, lorsque nous nous laissons dompter par cette passion, tous nos sens nous déclarent la guerre, nous nourrissons nos plus cruels ennemis, qui ne respectent ni sexe, ni âge, ni condition.

Vous me direz peut-être que si l'amour est une foiblesse, c'est la foiblesse des grands cœurs : vous ajouterez à cette maxime d'opéra, qu'on n'est pas le maître de son cœur, qu'il n'est pas défendu d'en faire un bon usage, & qu'enfin l'amour n'est pas incompatible avec la vertu.

Désabusez-vous de cela, ma chere amie : si les amants sont vertueux, sinceres & discrets, ce n'est que dans les romans. L'amour s'abuse lui-même, il croit n'avoir que des vues légitimes, mais souvent l'occasion prouve le contraire.

Vous pensez, me direz-vous, différemment de tout le genre-humain ; sans amour, il n'y auroit plus de société entre les deux sexes, plus de sentiment, plus de fêtes, & pour ainsi dire plus de mariages.

Je répondrai à vos objections que la société civile en seroit plus charmante ; en effet, qu'est-ce que la compagnie d'un homme amoureux ? toujours distrait, toujours préoccupé, il porte par-tout l'ennui, & abandonne tout le monde pour s'entretenir de ses idées chimériques. Hé ! que deviendroit notre commerce, chere amie, si vous aviez pareille foiblesse ? vous m'oublieriez au point de ne pas lire cette lettre ; au lieu qu'une personne qui conserve sa liberté est désirée de tout le monde.

Il n'y auroit plus de sentiments, dites-vous ! Quelle erreur ! L'estime & l'amitié ne sont point sujetes aux caprices de l'amour, & par conséquent ont des liens plus durables. Il est vrai qu'il y a des

femmes qui connoiſſent peu cette vertu ; elles ne ſont point portées à aimer leurs ſemblables avec tant de cordialité que les hommes aiment les leurs. C'eſt une jalouſie de beauté, cauſée par l'envie de donner de l'amour, qui les éloigne de leur ſexe.

A l'égard du mariage, c'eſt l'intérêt ou l'amour qui y ont le plus de part ; je ne voudrois ni de l'un ni de l'autre ; ces ſortes d'unions ne ſont pas de longue durée. L'amour en s'envolant leve le bandeau qui nous aveugloit : l'on ſe trouve des défauts ; on ne veut plus ſe les paſſer, & alors le mariage devient un joug affreux. Si c'eſt l'intérêt qui vous guide, lorſque les richeſſes ſont diſſipées, on ſe ſoucie fort peu de celui ou de celle de qui on les tenoit. Si l'on faiſoit réflexion que le mariage eſt un engagement pour la vie, & qu'il n'y a pas de plus grand ſupplice que d'être obligé de ſupporter une humeur contraire à la ſienne, on ne s'attacheroit jamais qu'au caractere. Cultivez la perſonne que vous devez épouſer ; faites-vous-en un ami ou une amie : quand la figure s'y trouve jointe, c'eſt un ornement de plus ; mais n'en faites pas l'objet principal. Cependant, comme on n'obſerve pas toujours ce que je dis là-deſſus, je conclus qu'il n'y a point d'état plus fâcheux que celui du mariage, dans ces circonſtances marquées, ſur-tout pour notre ſexe ; & de plus heureux que celui de poſſéder ſa liberté. Je n'entreprends point, ma chere amie, de vous faire un détail des peines de l'hymen, n'ayant à vous parler pour le préſent que de celles de l'amour. Je vous exhorte toujours à fuir l'un & l'autre, & vous prie de me croire, &c.

Lettre contre les compagnies & les spectacles.

VOus me demandez, Monsieur, ce que vous devez éviter. Je vous dirai que je ne trouve point de sûreté pour vous dans les grandes compagnies, parce qu'il s'y trouve toujours quelqu'un qui favorise le vice, qui nous l'insinue ou nous l'imprime; de sorte que plus il y a de personnes, plus il y a de péril. J'avoue mon foible, je ne sors jamais de ces assemblées tel que j'y suis allé : ce que j'avois assoupi, se réveille, & les pensées que j'avois bannies reviennent. Rien aussi ne nuit si fort aux bonnes mœurs que de s'arrêter long-temps aux spectacles publics; car le plaisir qu'on reçoit fait couler le vice plus aisément. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre contre les Médecins.

MONSIEUR,

VOus me fites l'honneur de me mander par la derniere lettre que vous eûtes la bonté de m'écrire, que vous ne saviez plus que me répondre touchant la maladie de madame F***, & je vous avoue que je suis dans la même peine, & que je ne sais plus que vous en dire. Je vous ai tant de fois fait espérer sa convalescence, & vous ai si peu tenu parole, que je n'ose plus me hasarder à promettre quoi que ce soit sur la foi des médecins. Depuis le commencement de cette maladie jusqu'à présent, je ne leur ai presque rien oui dire que les événements aient justifié; & tout ce que je vois d'assuré, ou du moins qui me paroît tel, c'est, Monsieur, qu'il n'y a aucun danger pour sa per-

ſonne ; mais en vérité je n'oſe m'imaginer que la guériſon en ſoit prompte, qu'on ne lui donne de nouveaux remedes ; & s'il en faut croire M. D***, elle en eſt beaucoup ſoulagée ; mais comme je ſuis réſolu à ne plus juger que par les effets, il me pardonnera, s'il lui plaît, ſi je laiſſe encore paſſer quelques jours avant que d'ajouter foi à ſes paroles. Hier il y eut encore une conſultation entre les trois médecins, qui en ont déjà fait tant d'inutiles, & qui diſent continuellemnt : *cliſterium donare, poſtea ſeignare, enſuita purgare.* Otez-leur cela, vous leur ôterez plus de la moitié de leur ſcience : la faculté juſqu'ici m'a inſpiré autant de mépris pour elle, que j'ai de reſpect pour vous, & de paſſion d'être toute ma vie,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre pour un prétendu bel eſprit.

MONSIEUR,

JE n'ai jamais rien vu de plus ampoulé que l'écrit de notre nouvel auteur. Je n'y trouve rien d'aiſé, & j'y vois par-tout un air contraint & forcé. Croit-il que cela s'appelle *ſublime* ? Veut-il ſe faire admirer ? Croit-il que pour être de belle taille, il faut qu'il marche ſur des échaſſes, ou qu'il ſe rende géant ? Nommera-t-il aliment du feu, ce que nous appellons du *bois*, & laiſſera-t-il à ſa proſe des expreſſions dont la poéſie la plus audacieuſe n'oſeroit ſe ſervir ? Au nom de Dieu, ouvrez-lui les yeux ; faites enſorte qu'il s'humaniſe, s'il veut avoir quelque commerce avec les pauvres mortels. J'attends cette cure de vous, & je ſuis aſſuré que vous y réuſſirez. Je ſuis, &c.

Lettre contre les bals.

MONSIEUR,

VOus désapprouverez peut-être ma curiosité : depuis quelques jours j'ai lu les lettres du comte de Bussi, entr'autres je suis tombé sur une consultation qu'un grand évêque lui fait pour savoir son sentiment sur un *traité des bals.* L'expérience qu'avoit cet homme illustre, aussi connu par ses discours que par la politesse de son langage, & la sincérité dont il faisoit profession, me font croire que son témoignage n'est pas tout-à-fait à rejetter sur ce chapitre. Afin que vous ne m'en croyez pas sur ma parole, je vous envoie un fidele extrait de ses sentiments touchant les bals. Il reconnoit d'abord qu'ils sont très-dangereux. » Ce n'a pas » été seulement ma raison, *dit-il*, qui me l'a fait » croire, c'a été mon expérience : je sais bien » qu'il y a des gens qui courent moins de hasard » en ces lieux-là que d'autres ; cependant les » tempéraments les plus froids s'y réchauffent, » & ceux qui sont assez glacés pour n'y être point » émus, n'y vont point : ainsi il n'est pas nécessaire de les leur défendre ; ils se les défendent » assez eux-mêmes. Quand on n'y a point de » plaisir, il est certain qu'on court grand risque » d'y offenser Dieu. Ce ne sont d'ordinaire que » jeunes gens qui composent ces assemblées, » lesquels ont assez de peine à résister aux tentations dans la solitude, à plus forte raison » dans ces lieux-là, où les beaux objets, les violons, & l'agitation de la danse échaufferoient » des anachoretes. Les vieilles gens qui pourroient » se trouver dans ces bals sans intéresser leur conscience, seroient ridicules d'y aller, & les jeunes

» gens à qui la bienféance le permettroit, ne le
» pourroient pas, fans s'expofer à de trop grands
» périls. « Ainfi je tiens qu'il ne faut point aller
au bal quand on eft chrétien; & je crois que les
directeurs feroient leur devoir, s'ils exigeoient de
ceux dont ils gouvernent les confciences, qu'ils
n'y allaffent jamais. Je fuis, &c.

Lettre touchant la fortune.

QUoi, Monfieur! un homme d'auffi bon fens que vous, peut dire qu'il ne faut qu'être heureux pour être eftimé grand homme? J'avoue que la fortune donne bien fouvent du prix & de l'éclat à des actions qui, fans fon fecours, demeureroient enfévelies dans l'obfcurité. Je veux même que le bonheur puiffe quelquefois tenir lieu de mérite, & fuppléer au défaut des bonnes qualités; mais, Monfieur, avouez que cela eft bien rare, & que l'on auroit tort de le citer en exemple. Un homme de guerre peut, par une impétuofité de courage & par le fecours du hafard, fe fignaler & emporter un grand avantage; mais s'il ne fait bien le métier de la guerre, au lieu de paffer pour un grand capitaine, il tombera dans des fautes confidérables, & perdra bientôt la réputation qu'il n'aura acquife que par un coup de bonheur. Il feroit encore plus difficile à un ignorant de fe rendre illuftre dans les autres profeffions. Je penfe même que fi la fortune feule élevoit un homme fans mérite aux plus hautes dignités, bien loin de le faire paroître vertueux, elle mettroit fes vices dans une plus grande évidence, comme un fculpteur feroit paroître une ftatue encore plus petite qu'elle ne feroit en effet, s'il la pofoit fur le haut d'une pyramide. Demeurons auffi d'accord que la fortune a fouvent autant de malignité que de bizarrerie,

quand

quand elle éleve beaucoup les gens qui ne méritent pas ses faveurs. Par cette conduite elle leur attire la raillerie & le mépris, en exposant leurs défauts à un plus grand jour, comme j'ai dit, ou elle leur prépare une chute plus dangereuse. Croyez-moi, mon cher Monsieur, vivons en repos sans craindre ses malices & sans souhaiter ses bienfaits. Pour moi, je ne voudrois pas même lui devoir votre amitié. Je la veux acquérir par mes services, & m'en rendre digne par les sentiments d'estime & de respect que j'aurai toute ma vie pour vous. Je suis, &c.

Lettre sur les bienfaits.

MONSIEUR,

J'Avoue que le monde est plein d'ingrats; mais savez-vous bien que le nombre n'en paroîtroit pas si grand, si l'on examinoit la véritable cause de leur prétendue ingratitude. Celui qui me donne, pour le faire savoir à tout le monde, doit être content quand tout le monde le sait: il n'est plus en droit de demander autre chose. S'il avoit bien voulu me laisser le soin de publier son bienfait, il auroit eu sujet de se plaindre si je ne m'en étois acquitté fidellement; mais il n'a pas voulu s'en fier à moi, il a fait ce que je devois faire, je suis déchargé, & je n'ai qu'à demeurer en repos. Il s'est payé lui-même: seroit-il juste que je le payasse une seconde fois! *Qu'il se taise, s'il veut que je parle.* Un grand poëte de notre temps exprime admirablement cette pensée en deux vers. C'est un roi qui répond au général de ses armées, qui lui reproche les importants services qu'il lui a rendus:

Je vous dois mes états, j'aime à le publier;
Mais quand je m'en souviens, vous devez l'oublier.

Vous loueriez-vous d'un homme timide, qui ne feroit capable d'aucune générofité, & qui ne vous auroit accordé une faveur que parce qu'il n'auroit pas été aflez hardi pour vous la refufer ? Les prodigues n'ont pas de meilleures prétentios que ces perfonnes foibles. L'argent leur tombe des mains ; s'ils ne le donnent pas, ils le jettent comme s'ils l'avoient en averfion. On les appelle *paniers percés*. Ceux qui ramaffent ce qui tombe ne doivent point remercier les paniers. Je ne m'étendrai pas fur une matiere fi vafte, quelque plaifir que je vous fiffe, en rapportant les fautes que l'on commet contre la libéralité, votre vertu favorite ; j'ajouterai feulement que l'ingratitude feroit regardée comme un monftre dans la fociété civile, fi elle étoit un peu moins ordinaire, & que nous y fuffions moins accoutumés ; mais, Monfieur, quand un bienfaicteur auroit donné de mauvaife grace, & qu'il auroit gâté fon préfent jufqu'à le faire d'une maniere injurieufe, il me femble qu'on ne doit pas laiffer de publier l'obligation qu'on lui a, pour peu que l'on ait de probité dans l'ame. Il faut même chercher avec plus d'empreffement à s'acquitter envers un créancier de cette humeur là. Si nous n'en trouvons pas l'occafion, plaigons-nous de la fortune, fi nous voulons. Reprochons-lui fon injuftice ; mais ne donnons à perfonne fujet de fe plaindre de la nôtre. Je vous demande pardon fi j'en ai tant dit fur une matiere où vous me pourriez faire de belles leçons. Vous y êtes maître comme en toutes fortes de fciences, & je n'y ferois pas moins volontiers que je fuis, &c.

*A M. le Marquis de ***, touchant la probité.*

VOus avez raison, Monsieur, de soutenir qu'il n'y a rien de plus important pour la société des hommes, que de tenir les paroles que l'on donne. Cette bonne foi les lie les uns aux autres, & fait subsister un commerce qui est si nécessaire à la vie ; mais, Monsieur, parlons de la probité comme de toutes les vertus, & mettons-la, s'il vous plait, dans un milieu louable, entre deux extrémités vicieuses. Oui, Monsieur, il faut être religieux à garder la foi ; mais il ne faut pas aller jusqu'à la superstition. Je passerai plus avant, Monsieur, & je vous dirai que, selon une doctrine que nous pouvons nommer *angélique*, les serments mêmes n'obligent à rien, & n'ont aucune force, quand ils sont faits sans connoissance & sans justice. Voudriez-vous qu'une promesse toute simple nous attachât davantage ? Si vous promettiez de l'argent à un homme que vous croiriez attaché à vos intérêts, & que vous vinssiez à découvrir que cet homme vous a trahi, croiriez-vous être obligé de lui garder votre parole, & de récompenser sa perfidie ? Il n'y a ni équité ni conscience qui ne me défende d'applaudir au crime dès que je le connois ; & je ne sache aucune maxime de bienséance qui veuille que je sois la dupe d'un homme qui m'aura trompé. Enfin, on n'est obligé de tenir ce qu'on promet que lorsqu'on le peut & qu'on le doit. Je vous ai dit que je sollicitois pour vous, & je tombe malade, je suis dégagé d'une parole que je ne puis exécuter. Vous demeurez bien d'accord que, si l'on me force de promettre quelque chose, je ne suis pas obligé de tenir une parole que je n'ai pas donnée volontaire-

ment. Si je vous disois que je vous en donne une de bon cœur, qui est d'être toute ma vie à vous me pardonneriez-vous d'avoir fini ma lettre par une espece de pointe ? Ne vaut-il pas mieux vous assurer sincérement que je ferai pour vous tout ce qui dépendra de moi, pourvu que mon honneur & ma conscience n'en souffrent rien, étant avec toute la considération possible,

Monsieur, Votre, &c.

*Lettre de M. *** à M. ***, sur le bonheur de la vie.*

MONSIEUR,

PLus je réfléchis sur la façon de vivre des hommes, & moins je les comprends ! Quoi ! sont-ce là, me dis-je quelquefois à moi-même, ces êtres objets de la tendresse de leur créateur ? Sont-ce-là les rois de la nature ? est-ce pour eux que le Seigneur a fait tant de merveilles ? en vain je m'y abymerois. Environné de mille sujets qui m'en devroient donner des preuves les plus frappantes, je ne le sais presque plus, que parce que la foi me l'enseigne : le mystere en devient tous les jours impénétrable, quelle dépravation !

Si je jette les yeux sur ces heureux mortels à qui la fortune semble prodiguer ses plus rares faveurs, qu'est-ce que j'y découvre ? ils amassent trésors sur trésors, ils coulent leur vie dans les plaisirs ; tout leur réussit, tout les flatte ; leur cœur nage dans un océan de délices, ils en sont enivrés : mais non, je me trompe ; plus avides de ce qui leur manque, que contents de ce qu'ils possédent, ils sont tour-à-tour le jouet de l'ambition & de l'avarice ; inquiets au milieu de leurs plaisirs, ils en sentent peu les douceurs ; pauvres dans le sein de l'abondance, ils

désirent toujours quelque chose : quelle béatitude !

Fortune, honneur, biens, dignités, vous éblouissez notre raison, vous flattez notre cœur, mais vous ne le remplissez pas. Les hommes estiment heureux ceux qui vous possedent : ah ! s'ils pouvoient lire au fond de leur ame, bien loin d'envier leur bonheur, ils plaindroient leur triste situation ! Heureux, oui, mille fois heureux l'homme qui, content d'une honnête médiocrité, sait se dégager de toutes ces foles pensées d'ambition, de vanité & de richesses qui s'obstinent à le tourmenter ! Maitre de son cœur, il le ramene à ce noble emploi auquel il fut destiné, & il le remplit des idées de sa véritable grandeur : il retrace en lui l'image de son Créateur, presque effacée par le concours tumultueux de ses passions ; il s'entretient avec lui de sa noblesse & de son immortalité ; roi de la nature, il lui en rappelle toutes les prérogatives : magnifique orgueil, & le seul qui lui soit permis ! Sa raison éclairée par sa foi le conduit à son Créateur, les bienfaits dont il l'a comblé le pénetrent de reconnoissance : l'amour succede à ce premier mouvement, l'humilité, la confiance & les autres vertus l'accompagnent ; convaincu que les moments de sa vie sont tous comptés, il les remplit avec exactitude : il travaille ; mais que les motifs qui l'y engagent sont bien différents de ceux des gens du monde ! il n'y envisage que son devoir, l'intérêt ne guide aucune de ses démarches, son temps lui paroit trop précieux pour l'avilir par de telles prostitutions. Quelle noblesse dans le sentiment, mais aussi quelle tranquillité dans l'esprit & dans le cœur !

Je suis, &c.

Monsieur, Votre, &c.

*Lettre d'une Dame de la Cour à monsieur de ***, dans laquelle elle propose plusieurs questions curieuses.*

MONSIEUR,

J'Ai mille choses à vous demander, & de peur d'en oublier quelqu'une, je vous les proposerai tout de suite, sans ordre & sans arrangement : vous y répondrez de même. Si les questions que j'ai à vous proposer vous font paroître mon ignorance, elles vous persuaderont en même-temps que j'ai fort envie d'être instruite ; & je vous assure par avance que j'aurai une grande docilité pour vos décisions. Dites-moi, je vous prie, si les anciens, que l'on vante tant, avoient plus d'esprit que nous ; si leurs ouvrages valoient mieux que les nôtres ; s'ils étoient plus polis & plus parfaits ; si les grands noms d'Homere & de Virgile ne sont pas en partie cause que l'on ait tant d'admiration pour leurs poëmes. Je vous avouerai, à ma honte, que le divin Platon m'a fort ennuyé. Je ne saurois me pardonner l'ennui & le dégoût que j'ai eu à lire ses dialogues : c'est un effet de mon mauvais goût ; car je ne puis me persuader que tant de grands hommes qui ont admiré Platon & qui l'admirent encore, n'aient pas de bonnes raisons pour cela. Après vous avoir parlé de l'esprit des anciens, dites-moi aussi quelque chose de leurs mœurs : s'ils étoient plus vicieux, ou plus gens de bien que nous ne sommes ; si le monde est changé du blanc au noir, comme on veut nous le faire accroire, ou plutôt, si les hommes n'ont pas toujours été tels qu'ils sont, & s'ils ne vont pas toujours leur train de la même maniere. Le point qui m'embarrasse le plus est de savoir s'ils vivoient plus long-temps que nous : car,

je vous l'avoue de bonne foi, je ne saurois plier la credulité de mon imagination jusqu'à me persuader que Mathusalem & ses contemporains aient vécu jusqu'à huit ou neuf cents ans, & je ne le croirai jamais, si ce n'est pas un article de foi : car en ce cas-là je m'y soumets. J'aurois assez de penchant à croire que les années dont parle Moïse dans son histoire n'étoient pas de douze mois comme les nôtres, autrement je serois fort fâchée de n'avoir pas vécu en ce temps-là pour compter ma vie par des siecles. Pourriez-vous bien dire, Monsieur, si les femmes étoient alors plus belles, plus coquettes, ou plus sages que nous le sommes, & si les merveilles que l'on raconte des charmes de la belle Hélene, & de cette fameuse reine d'Egypte, sont bien fondés? Croyez-vous, Monsieur, qu'il y ait jamais eu des fées? On me l'a dit tant de fois, & j'en ai été si souvent bercée, que je ne saurois me l'ôter de l'esprit. Quelle différence y a-t-il entre les fées & les sibylles? Ces dernieres ne sont-elles pas de véritables fées, ou quelqu'espece de magiciennes? Je vous l'ai bien dit d'abor , que j'avois bien des questions à vous proposer : mais on s'amuse comme on peut quand on est à la campagne. J'ai eu une dispute depuis peu avec un abbé de vos amis sur le chapitre des géants: voyez, je vous prie, où je vais chercher des sujets pour disputer. Pour moi, je ne saurois me mettre dans l'esprit qu'il y ait eu des nations géantes : je crois bien qu'il y a eu quelques géants, comme l'on voit quelquefois des monstres & des enfants à deux têtes & à quatre bras : qu'en pensez-vous? Il me semble que voilà tous les doutes que j'avois à vous proposer : instruisez-moi sur tous ces chefs comme vous pourrez. J'attends votre réponse par la premiere poste: faites-la longue ou courte, comme vous le voudrez. Je demeure quinze jours à ma campagne, après cela je retournerai à Paris ; j'espere que vous y revien-

drez aussi vers ce temps-là, & je pourrai vous consulter de vive voix sur tous mes doutes. Je suis votre très-humble, &c.

Réponses aux questions précédentes.

Lettres sur les mœurs des anciens & des modernes.

MADAME,

POur ce qui regarde les mœurs, si je ne me trompe, les hommes ont toujours été également vicieux, puisque dès l'enfance du monde la corruption étoit générale; & que Dieu, pour purifier la terre, fut obligé de noyer tous les hommes dans un déluge universel. Ceux qui leur succéderent ne se corrigerent point par un si terrible exemple. Depuis ce temps-là, leurs successeurs ont suivi les mêmes traces, & nous vivons à peu près comme ceux qui nous ont devancés. La galanterie est une des choses en quoi nous avons de grands avantages par-dessus les anciens, & assurément nous avons beaucoup raffiné sur cette matiere: ils traitoient l'amour d'une maniere assez sauvage, & ils ignoroient absolument tous les raffinements de cette coquetterie délicate qui est en usage parmi les dames de l'Europe. Elles sont plus douces, plus gracieuses, plus complaisantes, plus polies qu'elles n'étoient autrefois; cette politesse a contribué plus que tout le reste à leur faire oublier leur sévérité: elles n'en seroient pas moins aimables, si elles étoient un peu plus fieres; c'est mal s'y prendre que de vouloir gagner le cœur & l'estime des hommes par des douceurs. Ce n'est pas assez pour une femme d'être belle, si elle n'est modeste: sa beauté ne fait pas tout son effet sur l'esprit des personnes raisonnables; c'est peut-être parce que les femmes ne sont

plus si fieres, qu'elles sont moins respectées des hommes, & qu'elles ont perdu l'ascendant qu'elles avoient autrefois sur eux. La liberté qui regne dans leurs discours & dans leurs actions, les rend moins respectables. Elles sont trop libres, elles boivent trop de vin & usent trop de tabac : ces choses, qui paroissent indifférentes, ne laissent pas d'avoir un air de débauche qui donne mauvaise opinion de celles qui vivent de la sorte. Le libertinage a regné de tous temps parmi les femmes : les Grecques & les Romaines étoient très-voluptueuses, & vivoient dans une grande mollesse. Les historiens profanes & sacrés leur reprochoient sans cesse le luxe de leurs habits, la magnificence de leurs ameublements & de leurs tables, le soin qu'elles prenoient de se farder & de se parfumer. Les Orientaux, & sur-tout les Asiatiques, n'épargnoient rien pour leurs plaisirs, & alloient jusqu'à la profusion : ils donnoient des sommes immenses pour payer les faveurs des femmes qu'ils aimoient : les particuliers étoient en ce temps-là plus riches & plus pécunieux que nous ne le sommes maintenant. Une courtisane fit faire par reconnoissance une statue de Vénus, qui valoit un million d'or. Diogene le Cynique, dont la profession étoit de censurer les mœurs & les désordres de son siecle, écrivit sur le piédestal de cette statue : *ceci est un monument de l'incontinence des Grecs*. Les Romains n'ont point cédé aux Grecs pour la profusion & pour la magnificence dans leurs plaisirs : les spectacles qu'ils donnoient dans Rome à de si grands frais, en sont une bonne marque ; car ils faisoient venir toutes sortes de bêtes des extrêmités de la terre, pour contenter la curiosité de leurs citoyens, & pour monter, par ces libéralités, aux premiers honneurs de la république. Ce peuple belliqueux & sauvage, nourri dans les fatigues de la guerre, & accoutumé à une vie sobre & dure, s'ennuya

enfin de cette frugalité : après avoir dépouillé l'Asie & enrichi Rome des débris des provinces & des royaumes conquis, la mollesse, l'usage des plaisirs inconnus jusqu'alors, la magnificence, le luxe, la bonne chere, tous les vices des Orientaux s'introduisirent dans Rome avec leurs richesses. Depuis ce temps-là le libertinage & la licence n'eurent point de bornes : comme les Romains avoient infiniment d'esprit, ils raffinerent sur les plaisirs ; leurs voluptés étoient étudiées, on y voyoit de l'art & de l'invention, pour les rendre encore plus piquantes par de nouveaux ragoûts. Si l'on en croit Juvénal & quelques auteurs contemporains, les dames Romaines porterent la débauche & l'effronterie jusqu'aux derniers excès : après avoir noyé dans le vin leur raison & leur pudeur, elles ne gardoient plus de mesures, & se livroient, sans honte, au déréglement de leur cœur. Quelque licencieuses que soient les dames de ce siecle, elles sont bien plus réservées que ne l'étoient les épouses de ces fameux conquérants.

Lettre sur la beauté des Grecques & des Romaines.

JE crois, Madame, qu'il est impossible de résoudre la question que vous me proposez sur la beauté des Grecques & des Romaines, ni de décider nettement si elles étoient plus belles que les femmes qui vivent aujourd'hui : car on n'en sauroit juger qu'en les comparant les unes aux autres. Les statues antiques, qui se sont conservées, & qui sont venues jusqu'à nous, malgré l'injure des temps, sont des modeles de beautés parfaites & accomplies ; mais qui sait si l'art n'a point ajouté quelques perfections au naturel, ou si ce ne sont point des ouvrages purement d'invention, tirés de l'imagination du peintre ou du sculpteur ? La belle Hélene, ni Cléopatre, n'étoient peut-être

pas les beautés les plus accomplies de leur siecle : mille femmes qui vivoient alors, & qui menoient une vie plus obscure, les auroient effacées, si l'on n'eût considéré en elles que le mérite de la beauté ; mais leurs aventures les ont rendues fameuses : le poëme d'Homere, l'embrasement de Troie, la destruction d'un grand royaume de l'Asie, ont rendu célebre le nom d'Hélene, & prêté de nouveaux agréments à ses charmes. L'amour que Cléopatre a inspiré à César & à Marc-Antoine ; la part qu'elle a eue aux aventures de ce dernier, à qui elle a fait perdre la vie & l'empire du monde ; le courage qu'elle a témoigné en se faisant mourir elle-même, pour éviter la honte que lui préparoit Auguste, qui avoit résolu de la mener à Rome pour la donner en spectacle aux Romains, & pour en faire l'ornement de son triomphe : tout cela a beaucoup contribué à grossir l'idée que nous avons de la beauté de cette reine d'Egypte. Il en est de la beauté du corps à peu près comme de celle de l'esprit : elle nous paroît plus grande à travers d'une longue suite de siecles : cet éloignement lui donne du relief & de l'éclat. Je ne doute point qu'il n'y ait eu de tout temps & que l'on ne trouve encore aujourd'hui des femmes aussi belles, & qui effacent peut-être la belle Hélene, ou la fameuse Cléopatre ; mais elles font moins de bruit & de fracas, parce qu'elles ne sont pas exposées sur un si grand théatre.

Lettre sur les Fées.

VOus êtes en peine, dites-vous, Madame, s'il y a jamais eu des fées, & vous voudriez bien connoître leur origine ; elle est purement chimérique : tout ce que l'on en dit est fabuleux, ou si l'on veut dire quelque chose de plus spécieux en faveur des fées, on peut attribuer leur origine à

l'idée que de certains philoſophes ont eue, que tous les éléments étoient habités par différents peuples, ou différents génies; que les gnomes s'étoient emparés de la terre; que les ondins avoient choiſi la mer pour leur partage; que les ſylphes ſe promenoient dans l'air, & les ſalamandres dans la région du feu. Vous avez lu, Madame, avec plaiſir, un livre qui traite agréablement de ces matieres curieuſes. Ces philoſophes diſoient que les génies qui habitent les divers éléments apparoiſſent de temps en temps aux hommes. Voilà peut-être le fondement de tous les prodiges que l'on attribue aux fées dont on raconte tant de choſes extraordinaires, & qui n'ont aucune vraiſemblance. Le nom de *fées* fut donné d'abord à de certaines femmes que l'on regardoit comme des prophéteſſes. On appelloit *fées* celles qui ſe mêloient de deviner, & qui amuſoient les hommes par de fauſſes prédictions. Les fictions du Taſſe & de l'Arioſte, le pouvoir que ces deux poëtes attribuent à certaines magiciennes, tout cela a renouvellé dans les derniers temps les idées que l'on avoit des fées des ſiecles plus reculés, où elles étoient honorées comme des divinités du ſecond ordre: car les païens reconnoiſſoient une différence de mérite & de dignité dans les dieux qu'ils adoroient. Les fées étoient au rang des divinités médiocres: on croyoit qu'elles ſe mêloient des affaires des hommes, & on leur attribuoit des qualités ſurprenantes, le pouvoir de ſe tranſporter ſur le champ dans les lieux les plus reculés, de bâtir de magnifiques palais, & de les détruire dans un moment, de diſtribuer des tréſors & des richeſſes immenſes à ceux qui pouvoient mériter leurs bonnes graces. Les contes des fées dans leurs principes, comme les autres fables, avoient pour but d'inſtruire ceux pour qui on les faiſoit; mais ils tomberent en peu de temps dans le décri, par les circonſtances fabuleuſes & ridi-

elles qu'on y mêla ; de sorte qu'on les abandonna entiérement aux nourrices qui s'en servoient pour endormir leurs enfants, & pour les empêcher de crier. Ces fables ont pu être crues dans des siecles grossiers & superstitieux ; mais elles ne trouvent nulle créance dans le nôtre. Cependant nous avons à nous reprocher la fureur avec laquelle on a lu en France pendant quelque temps les contes des fées : on a reconnu l'extravagance de ces sortes de livres, remplis de contes à dormir debout, où il n'y a ni sens ni raison. Ce qui n'avoit été inventé que pour divertir les enfants, est devenu tout à coup l'amusement des personnes les plus sérieuses. La cour s'est laissé infatuer de ces sottises ; la ville a suivi les mauvais exemples de la cour, & a lu avec avidité ces aventures monstrueuses, qui n'ont nul rapport entr'elles ; mais enfin on est revenu de cette frénésie, & je crois que les contes des fées ont été bannis pour jamais.

Lettre sur les Sibylles.

LEs sibylles ne sont pas, comme les fées, des personnes purement imaginaires : les historiens profanes & sacrés ont parlé des sibylles, & cité dans leurs ouvrages quelques-uns de leurs vers prophétiques. On ne convient pas du nombre des sibylles : on en compte jusqu'à dix, & même jusqu'à douze ; mais il y a bien de l'apparence qu'on les multiplie : on en pourroit peut-être trouver trois. Celle de Delphes a été l'une des plus fameuses & des plus anciennes, puisqu'elle a prophétisé long-temps avant la guerre de Troie : quelques historiens lui donnent le nom de *Daphné*, & disent qu'elle étoit fille de Tirésias. Virgile a rendu célebre par ses vers la sibylle à qui il donne le nom de *Deiphobe* : elle étoit originaire de Cimmérie, petit bourg près de Cumes, dans la Cam-

panie, & peu éloigné de Naples. Les auteurs Grecs & Latins font fouvent mention de cette fibylle. Ce fut elle que le pieux Enée alla confulter fur fes aventures, & fur les moyens dont il devoit fe fervir pour aller trouver le vieux Anchife fon pere aux champs Elyfées. La fibylle Cumée n'eft pas la même que la Cumane, à qui l'on donne le nom de *Démophile* & d'*Amalthée* : c'eft celle pour qui les Romains avoient plus de vénération ; ils confervoient fes livres avec grand foin, & les confultoient dans les befoins les plus importants de la république : ils furent brûlés avec le Capitole. Au temps de Sylla, le fénat fit ramaffer tout ce que l'on put des vers des fibylles ; mais parmi ceux-là on y en gliffa beaucoup de contrebande, que des particuliers compofoient à leur fantaifie. Les fibylles étoient des filles païennes qui fe mêloient de prophétifer, & qui prédifoient l'avenir d'une maniere énigmatique & myftérieufe : leurs vers avoient quelque rapport avec ceux de *Noftradamus*, que l'on ne devine que quand la chofe eft arrivée ; alors on fait des efforts inconcevables pour inventer des rapports entre l'événement & la prédiction, & pour trouver dans les vers de *Noftradamus* un fens à quoi le prophete n'a peut-être jamais penfé. Voilà à peu près ce qu'étoient les vers & les oracles des fibylles, que les païens écoutoient avec tant de vénération. On trouve parmi les vers de ces filles prophéteffes quelques prédictions affez claires touchant la venue du Meffie, & les principales circonftances de fa vie & de fa mort, afin de montrer dans les livres des païens mêmes des preuves qui ferviffent à les convaincre, pour les amener plus aifément à la foi. Saint Auguftin, dans le livre XVIII *de la cité de Dieu*, rapporte ces paroles tirées de l'oracle des fibylles : *il tombera entre les mains des infideles ; ils donneront des foufflets à Dieu avec des*

mains profanes, & couvriront ſon viſage de crachats empeſtés, qu'ils vomiront d'une bouche impure.

Lettre ſur l'origine des géants.

L'Origine des géants eſt plus certaine & mieux établie que celle des fées ou des ſibylles, puiſqu'il en eſt expreſſément parlé en pluſieurs endroits de la ſainte écriture. Les géants étoient des hommes monſtrueux, d'une taille énorme & bien au-deſſus de la taille des hommes ordinaires. Il eſt rapporté dans le chapitre XVII du premier livre *des rois*, que Goliath, géant des Philiſtins, avoit ſix coudées, c'eſt-à-dire neuf pieds de haut, & que la cuiraſſe dont il étoit revêtu peſoit cinq mille ſicles, qui ſont à peu près trois cents livres de notre poids, puiſque chaque ſicle peſe une once. Il eſt donc certain qu'il y a eu des géants, & l'on eſt obligé d'en convenir, & de ſouſcrire aux paſſages formels de l'écriture, qui le diſent nettement; mais quelques-uns ont douté qu'il y ait eu des peuples entiers qui fuſſent géants, quoique pluſieurs paſſages de l'écriture ſemblent le prouver manifeſtement, comme on le peut voir par ces paroles du chapitre VI de la geneſe: *or il y avoit des géants ſur la terre en ce temps-là; car les enfants de Dieu ayant épouſé les filles des hommes, il en ſortit des enfants qui furent puiſſants & fameux.* Il ſemble que Dieu, pour punir les crimes des hommes de ce temps-là, permit qu'il ne ſortît de leurs mariages que des enfants monſtrueux, d'une taille énorme, & d'une horrible difformité, afin que la laideur de leur corps fût, pour ainſi dire, la marque de la corruption de leur eſprit. Ces géants ſe prévaloient de leur force pour opprimer le reſte des hommes, & pour exercer ſur eux une domination violente & tyrannique. Ceux dont il eſt parlé en cet endroit étoient nés avant le dé-

luge, & furent exterminés avec tout le genre humain, qui périt sous les eaux. On trouve encore d'autres passages de l'écriture, d'où l'on peut inférer qu'il y a des peuples gigantesques. Il est parlé dans le deuxieme & dans le troisieme chapitre du deutéronome, de la terre des géants & du pays où ces géants habitoient, ce qui marque qu'il y en avoit plusieurs; mais quelques interpretes expliquent ces paroles des vices & des mœurs corrompues de ces gens-là, qui s'étoient abandonnés à toutes sortes de désordres : ils étoient géants & monstrueux plutôt par le cœur & par l'esprit, que par la difformité de leur corps & par l'énormité de leur taille.

Lettre sur l'âge du premier homme.

J'Ai encore à répondre à un article de votre lettre. Vous ne sauriez, dites-vous, ajouter foi à ce que l'on dit, que les premiers hommes ont vécu jusqu'à huit & neuf cents ans; &, supposé que cela fût vrai, vous voudriez, dites-vous, être venue au monde dans ce temps-là, pour avoir eu le plaisir de vivre pendant huit ou neuf siecles. Pour moi, Madame, je vous avoue que je serois bien fâché que vous eussiez vécu avant le déluge. Notre siecle seroit privé de voir & d'entendre la plus aimable & la plus agréable personne du monde. Pour revenir à votre question, je vous dirai, Madame, qu'elle n'est pas du nombre de celles dont il est permis de douter. Ce point est décidé dans la sainte écriture. Lisez le cinquieme chapitre de la genese, vous y verrez une longue suite de la postérité d'Adam, leurs noms, les noms de leurs enfants, à quel âge ils ont commencé d'en avoir, & le nombre des années qu'ils ont vécu, marqué avec une exacte précision. C'est un mauvais retranchement de dire que l'on ne comptoit pas alors

les mois & les années comme nous les comptons aujourd'hui : cette raison est frivole & ne peut être reçue : en lisant l'histoire du déluge on voit que Moïse parle d'une année égale, ou à peu près, à la nôtre.

Il me semble, Madame, que j'ai répondu à tous les articles de votre lettre. Si j'eusse été à Paris, peut-être par le secours de mes livres, je vous aurois dit des choses plus sublimes sur tous les points que vous m'avez proposés; cependant j'aime mieux ne point paroître si savant, que de sortir de mon naturel, qui n'aime que ce qui est aisé, simple, facile, intelligible & que tout le monde peut aisément entendre. Je suis,

Madame, Votre, &c.

*Lettre de M. de *** à une Dame de la Cour, sur le bon goût.*

LE croiriez-vous, Madame? le goût dépend plus du cœur que de l'esprit, quoique la plupart des hommes se persuadent que c'est plutôt une réflexion de l'esprit, qu'un mouvement du cœur. Le goût suit, pour l'ordinaire, notre inclination & notre penchant : voilà ce qui fait que dans la plupart des affaires on se conduit moins par raison que par tempérament. Si vous voulez, Madame, que je vous dise ma pensée en deux mots, je crois que le goût est exquis, quand il est réglé par la raison, & que ceux qui ne suivent que leur inclination pour guide, ont d'ordinaire le goût mauvais, parce qu'ils ressemblent en quelque maniere aux bêtes, qui n'agissent que par instinct & par tempérament. Le bon goût est l'effet d'une raison droite & éclairée, qui prend toujours le bon parti dans les choses douteuses ou équivoques. Je conviens cependant que chacun a du goût à

sa maniere, quoiqu'il soit resserré dans une sphere plus bornée. Ainsi nous ne devons pas aisément condamner le goût des autres, quoiqu'il soit contraire au nôtre. Si nous voyions les objets dans le même point de vue, & dans les mêmes attitudes où ils les envisagent, nous trouverions que leurs raisonnements & leurs décisions sont justes. Avant que de les condamner il faudroit connoître toutes les raisons qui les engagent à juger comme ils font : on pourroit encore s'y méprendre après toutes ces précautions.

On peut dire en général qu'il n'y a personne qui n'ait du goût pour quelque chose ; les gens même les plus bornés, qui n'ont nulle éducation, & qui paroissent stupides, raisonnent juste sur leurs propres affaires. L'essentiel est de connoître ses talents & de s'y renfermer, sans vouloir sortir de sa sphere ; mais soit dégoût, caprice ou bizarrerie, on aime à raisonner des choses les plus sublimes, & bien au-dessus de sa capacité. Mille gens ressemblent à ce cordonnier que le célébre Apelle ne dédaigna pas de peindre. Cet artisan, habile dans son métier, trouva quelques défauts à la chaussure du portrait : Apelle écouta ses raisons, s'y rendit, & réforma ce qu'il y avoit de défectueux ; mais comme cet artisan voulut aussi censurer l'attitude de la jambe : *oh ! mon ami*, lui répondit le peintre, *vous vous oubliez ; ce que vous dites passe votre connoissance.*

Autre sur le même sujet, & sur la sympathie.

MADAME,

LE goût entre dans la plupart des actions des hommes : c'est ce qui les détermine à une profession plutôt qu'à une autre : les uns ont du goût pour la musique & pour la symphonie ; les autres,

d'un tempérament plus brusque, aiment quelque chose de tumultueux : le bruit des trompettes & des tambours les anime. Si vous demandiez pourquoi tant de gens prennent des emplois qui paroissent rebutants, on ne pourroit en rendre d'autre raison, sinon qu'ils suivent leur goût & leur penchant ; car ils pourroient embrasser une autre profession : mais on ne sauroit mieux se déterminer que suivant son inclination, & on réussit presque toujours à ce que l'on fait avec goût.

C'est le goût qui embellit toutes choses : les productions de l'art & de l'invention ne sont excellentes qu'à proportion que le bon goût y regne. C'est ce qui releve les tableaux des Carache, des Titien, & des autres peintres célebres. C'est ce qui fait que la musique de Lulli est si recherchée. Le goût se montre jusque dans les bagatelles : quoiqu'on ait bien de la peine à déterminer en quoi il consiste, il ne faut pas croire qu'il ne dépende que de l'imagination ou de la fantaisie ; c'est quelque chose de réel : c'est un certain je ne sais quoi que l'on sent qui fait plaisir, & que l'on ne sauroit définir bien nettement. C'est par le goût que l'on juge des couleurs, des odeurs, des sciences, des habits, des bâtiments, des productions de l'art & de la nature : il nous sert de guide, & il nous conduit par-tout. La nature est une espece d'harmonie qui, par un assemblage divers, fait impression dans nos sens, dans notre esprit, dans notre raison, dans notre cœur. Voilà l'origine de toutes nos passions, qui s'excitent par le rapport qui se trouve entre nos sens & leurs objets : c'est ce rapport & cette sympathie qui fait le plaisir de ces sensations.

Comme les organes sont disposés différemment dans la plupart des hommes, aussi les objets agissent différemment sur leurs sens ; c'est ce qui cause ces aversions naturelles que l'on remarque en quelques personnes qui ne peuvent souffrir la vue ni

l'approche de certains objets. L'odeur du vin, qui réjouit & qui fortifie la plupart des hommes, fait ſoulever le cœur des autres, & les affadit tellement qu'ils en tombent en défaillance. La canelle, le girofle, le ſucre, les truffes, qui ſont, pour ainſi dire, l'ame des ragoûts, qui les relevent, qui leur donnent ce qu'ils ont de fin & de piquant, ſont un objet d'averſion pour ceux qui n'y ſont pas accoutumés. C'eſt en cela proprement que l'on peut dire qu'il ne faut point diſputer des goûts, parce que les mêmes objets excitent des ſenſations différentes, ſelon les diverſes diſpoſitions des fibres; & que ce qui flatte le goût des uns, cauſe du dégoût & une eſpece de douleur aux autres.

Ce ne ſont pas ſeulement les ſaveurs qui font des impreſſions différentes ſur l'organe du goût, il eſt probable que les autres objets font à peu près les mêmes effets; peut-être que ce qui paroît blanc à Sofie, eſt apperçu d'Achille ſous une autre couleur: de même que le ſignal d'une bataille fait pâlir & trembler un lâche, & redouble l'ardeur d'un homme courageux. Enfin, on ne ſauroit décider ſûrement ſi les yeux ne ſont pas comme autant de verres taillés diverſement, qui changent les couleurs des objets; il en eſt des ſens comme des eſprits, qui penſent différemment ſur chaque matiere. Ceux qui ont le diſcernement juſte & délicat, conçoivent les choſes ſous des idées nettes, & telles qu'elles ſont elles-mêmes: les eſprits bornés s'arrêtent à la ſuperficie des objets; les eſprits ſubtils raffinent trop, & s'évaporent en de vaines imaginations. La différence qui ſe remarque dans les eſprits, vient de la diſpoſition des organes, & de la diverſité du tempérament, des fibres du cerveau, & de la ſubſtance dont il eſt rempli.

Lettre sur les moyens de régler le goût.

LE peu de soin que l'on prend de former la raison des hommes, est cause qu'ils n'ont pas le goût délicat : on donne aux enfants des maîtres pour le chant, pour la danse, pour leur apprendre à faire une révérence de bonne grace, à marcher de bon air ; mais personne n'est chargé du soin de leur former l'esprit, on n'y pense pas : c'est ce qui fait que la plupart des hommes se conduisent plutôt par caprice & par l'impétuosité d'une humeur bizarre, que par les lumieres de leur raison qui, n'est pas assez cultivée. Il faut encore ajouter que peu de gens cherchent de bonne foi à se guérir de leurs passions. Ce n'est pas assez de connoitre les devoirs de son état, si l'on n'a assez de courage pour les remplir ; mais souvent nous nous flattons que le monde n'a rien à nous reprocher, quoique des fautes grossieres nous exposent, avec justice, à la censure publique.

Ce seroit, sans doute, une entreprise bien délicate & bien hardie, que de vouloir réformer le goût de la plupart des hommes : il faudroit pour cela changer le tour de leur esprit ; ce projet est aussi difficile à exécuter que si on entreprenoit de changer les traits de leur visage. Mais comme l'on peut adoucir le teint, le blanchir, l'embellir, ôter les taches du visage par le soin qu'on y apporte, on peut aussi redresser l'esprit, en lui ôtant ses préjugés pour le détromper, & lui proposant de bons modeles, sur lesquels il puisse sûrement se régler. Je suis,

Madame, Votre, &c.

*Lettre de l'Abbé ***.*

Remarques curieuses, morales & savantes.

MONSIEUR,

JE sais l'accident qui vous est arrivé ; je ne vous dirai rien pour vous en consoler, parce que je doute si vous en êtes affligé. Vous m'avez dit bien des fois avec le philosophe consolateur, que la Fortune parla ainsi de ses divertissements : » voici » mon jeu, dit-elle : je tourne sans cesse, je » prends plaisir à élever les choses basses, & à » abaisser celles qui sont élevées ; monte, si tu » veux, mais à condition que tu ne seras pas » fâché si tu viens à descendre, lorsque je le » voudrai pour me divertir. « Puisque vous connoissez si bien les révolutions de la fortune, j'ai sujet de croire que vous y êtes toujours préparé, & qu'ainsi elle ne vous ôte rien de votre repos & de votre tranquillité par ses traverses. *Tela prævisa minus feriunt.*

C'est l'acte d'un grand cœur de souffrir sans murmure
La mauvaise fortune & la calamité ;
Mais voir & prévenir la disgrace future,
C'est beaucoup de sagesse & beaucoup de clarté.

Dès le commencement de votre retraite vous croyiez être à l'abri de toutes les insultes des hommes, vous disiez avec P., en parlant de votre solitude :

Je ne vois pas ici les vices,
Leur empire est ambitieux ;
Ils dédaignent ces petits lieux
Où n'habitent point les délices.

Cette exécrable faim de l'or
N'a pas fait arriver encor
L'art de tromper & de ſurprendre :
Sur ces monts & ſur ces côteaux ,
Les embûches qu'on y vient tendre
Ne ſont que contre les oiſeaux.

Mais enfin , vous connoiſſez à préſent que l'injuſtice ſe trouve par-tout où il y a des hommes. Souffrez-la donc avec patience par-tout où vous reſſentirez ces inſultes.

Que ton ame ait , ou non , tout ce qu'elle ſouhaite ;
Loin d'avoir trop de joie , ou trop de déplaiſir ,
Dis toujours : ô mon Dieu ! ta volonté ſoit faite ,
Puiſque ſa volonté doit être ton déſir.

Dieu veut que vous ſouffriez patiemment ; ſouffrez donc avec patience.

Si l'on te fait du mal , ſouffre avec patience ,
Et pardonne à celui qui t'a perſécuté ;
Mais , après le pardon , ſois dans la défiance ,
Puiſqu'elle eſt , après tout , mere de sûreté.

Mais je m'engage inſenſiblement à vous donner des avis , moi qui en devrois recevoir de vous : pardonnez-moi , je vous prie , cette abondance de cœur : *ex abundantiâ cordis os loquitur.* C'eſt la douleur que je reſſens de votre infortune qui me fait parler.

J'oubliois que vous m'avez prié inſtamment de vous envoyer le plutôt que je pourrois les traductions en vers François de M. Maultrot. Quoique ma lettre ſoit déjà bien longue , je ne laiſſerai pas de les joindre ici , parce que , comme vous me marquez les ſouhaiter , je ſuis perſuadé que vous me ſauriez mauvais gré ſi vous veniez à ſavoir que les ayant , j'aurois différé à vous faire ce préſent. Voici tout ce que j'en ai pu recueillir : vous trouverez le Latin de chaque piece avant la traduction.

DES RICHESSES.

Non est, crede mihi, multos qui possidet agros,
Dives, sed dives cui satis unus ager.

De plusieurs champs la jouissance
N'est pas ce qui nous enrichit ;
En avoir un seul qui suffit,
C'est la véritable opulence.

DES AMIS.

Nulli inimicus ero, sed nec bis amicus amico,
Nam cuicumque semel, semper amicus ero.

Haïr, n'aimer point, seroit ma peine extrême ;
Aimer aussi deux fois ne me plaît nullement ;
Aimer une fois seulement,
C'est de la maniere que j'aime.

DE LA SCIENCE.

Instrue præceptis animum, nec discere cesses ;
Nam sine doctrinâ vita est quasi magis imago.

Pour votre instruction, par un nouvel effort,
D'apprendre ayez toujours envie ;
Car, sans la science, la vie
N'est que l'image de la mort.

DES AMIS.

Cum fueris felix, multos numerabis amicos
Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Pendant que vous serez heureux,
Vous aurez des amis sans nombre,
Si la fortune devient sombre
Vous serez abandonné d'eux.

DU TEMPS.

Tempora labuntur, tacitisque senescimus annis,
Et fugiunt, freno non remorante, dies.

Le temps qui passe, à la vieillesse
Nous fait tacitement venir :
Et tous nos jours s'en vont avec tant de vitesse,
Que rien ne les peut retenir.

DES LIVRES.

Admirare bona in libris, mediocria lauda;
Excusa, lector candide, quæ mala sunt.

Des livres, lecteur avisé,
Le bon te doit être admirable,
Le médiocre être louable,
Et le mauvais être excusé.

DE L'AUMONE.

Non quantum dederis, sed quantâ mente dedisti
Pausandum est : placat victima parva Deum.

Dans vos dons vous arrêtant peu,
Voyez quel esprit vous anime :
Souvent la plus simple victime
Est capable d'appaiser Dieu.

DES BIBLIOTHEQUES.

Egregios cumulare libros præclara suppellex :
Ast unum utilius volvere sæpè librum.

L'amas des livres curieux
Est un meuble considérable ;
Mais un seul lu souvent vaut mieux,
Et son utilité doit être préférable.

DES FAUX AMIS.

Quem tibi divitiæ peperêre , & falfus amicus ,
Argentum , non te , diligit ille tuum.

L'ami que la fortune donne ,
Eſt ami faux & ſans retour ;
A votre argent il fait la cour ,
Et non pas à votre perſonne.

DES SCIENCES.

Non jacet in molli veneranda ſcientia lecto ;
Illa ſed aſſiduo parta labore venit.

On ne voit point avec raiſon
La ſcience en un lit mollement étendue ,
Pour montrer qu'on n'arrive à ſa poſſeſſion
Qu'avec une peine aſſidue.

Voilà tout ce que j'ai pu trouver des traductions de M. Maultrot. Il eſt temps , comme vous voyez , de finir cette lettre. Vous direz ſans doute que je n'ai pas ſuivi , en la faiſant , l'avis de Séneque , qui dit qu'une lettre ne doit pas *manum ſiniſtram legentis implere.* Si elle vous fatigue , c'eſt votre faute : pourquoi m'avez-vous donné ſujet de croire que vous ne vous laſſez jamais de lire tout ce qui contient quelque érudition. Quoi qu'il en ſoit , ſi vous me jugez coupable de *leſe - patience* , vous n'aurez qu'à me le marquer , je ſerai auſſi exact à me corriger , qu'à être fidele aux promeſſes que je vous ai ſi ſouvent faites d'être toute ma vie ,

Monſieur ,

Votre très-humble , &c.

A MONSIEUR DE ***,

Sur les opinions vulgaires.

JE demeure d'accord avec vous qu'il y a peu d'opinions populaires que je vouluſſe approuver ; mais je vous avoue auſſi que je ne les condamne pas toutes. Vous trouvez étrange ce que l'on dit ordinairement, qu'un enfant qui a plus d'eſprit que ſon âge n'en permet, ne ſauroit vivre long-temps. Je veux croire que la perte que l'on en fait, étant plus ſenſible, on la remarque mieux, & on s'en plaint davantage. Conſidérez la réflexion que fait Quintilien ſur ce ſujet, après avoir parlé des belles qualités d'un fils qu'il venoit de perdre: » Nous voyons d'ordinaire, dit-il, que ce qui » múrit trop promptement ſe corrompt bientôt, » & qu'il ne peut durer autant que nous le ſouhai- » terions. Il y a je ne ſais quelle envie du deſtin » qui coupe précipitamment les grandes eſpérances » que l'on a conçues. Il ſemble qu'il craigne que » l'homme ne s'éleve au-deſſus de ſa condition, & » qu'il ne paſſe les bornes qui lui ſont preſcrites. « Séneque parle peu différemment ſur cette matiere : ſi vous avez oublié ce qu'il dit en conſolant Marcia, je conſens à vous le rapporter, puiſque vous n'avez pas vos livres à la campagne. » Quoi, » Marcia ! quand vous conſidérez que votre fils » s'étoit fait, dans une grande jeuneſſe, une pru- » dence qui ſembloit avoir été múrie par une » longue ſuite d'années ; quand vous voyiez qu'il » étoit exempt de vice, qu'il modéroit ſes paſſions, » qu'il n'aimoit les richeſſes, que pour en faire des » libéralités, & qu'il prenoit les plaiſirs ſans dé- » réglement & ſans excès, pouviez-vous croire » que vous le conſerveriez long-temps ? Ne vous

» représentiez-vous point que ce qui est monté à
» son dernier degré de perfection est prêt à tomber?
» Qu'une vertu consommée se dérobe en un mo-
» ment à nos yeux, & que les fruits hatifs n'at-
» tendent point l'arriere-saison. Un feu vif & clair
» meurt en un instant; celui qui se prend à une
» matiere difficile à enflammer, & qui n'a qu'une
» lueur morne & triste, s'entretient incomparable-
» ment davantage. Nous pouvons dire de même
» des esprits, plus ils ont de lumiere, plutôt ils
» s'éteignent; & à parler en général, ce qui ne
» peut s'élever plus haut, est à la veille de sa chute.
» Fabien écrit que du temps de nos peres il se vit
» à Rome un enfant qui étoit de la taille des plus
» grands hommes; cet enfant ne vécut guere, &
» autorisa la prédiction que tous les gens d'esprit
» avoient faite de sa mort. Ils avoient jugé avec
» raison qu'il n'arriveroit jamais à un âge qu'il
» avoit anticipé, & dont la nature, s'il est permis
» de parler ainsi, lui avoit fait des avances. Cet
» exemple confirme ce que nous avons déjà dit,
» qu'une maturité parfaite est une marque infailli-
» ble de la ruine de son sujet, & que la fin d'une
» chose arrive nécessairement dès que la vertu
» qu'elle avoit de croître est entiérement épuisée. «

Je pourrois citer ce que l'auteur avoit dit auparavant, qu'il ne se voit guere que les grandes félicités soient longues. Il n'y a qu'un bonheur médiocre qui soit durable, & qui aille jusqu'au bout. La fortune s'en retourne ordinairement du même train qu'elle est venue. Elle demeure peu où elle s'est pressée d'arriver. La nature se hâte de même à reprendre ce qu'elle a donné trop tôt, & si elle a fait trop promptement des prêts considérables, elle les demande avant le terme qu'elle devoit donner. Après les témoignages de ces grands maîtres, je n'ai rien à vous dire, si ce n'est que je suis,

Monsieur, Votre, &c.

*Lettre de M. * * * à un de ses amis, sur la bagatelle.*

ENnuyé de ne jamais mettre
Que redites dans une lettre,
Je viens de creuser mon cerveau
Pour te servir de quelque fruit nouveau.

Car après tout, cher ami, faut-il toujours écrire compliment sur compliment, te gronder sans cesse de ne recevoir jamais assez souvent de tes nouvelles ; paroître inquiet d'une santé que je crois parfaitement bonne ; passer de cette inquiétude mal digérée à l'offre des services que tu sais t'être entiérement acquis, & par une heureuse cascade, tomber au *très-humble serviteur*, ou *serviteur très-humble* ? Belle conclusion ! Faut-il ensuite, digne imitateur de certaines gens, me glorifier à demi-bas, si je n'ai pas de grands talents, d'avoir du moins celui d'écrire ? Non, mon cher :

Quand je devrois chez toi passer pour ridicule ;
Quand tu m'ordonnerois de suivre le grand train ;
(C'est en dire beaucoup) tu le ferois en vain.
Certain invincible scrupule
M'empêcheroit de t'obéir,
Et tu ne devrois pas, je pense, me haïr.

Ne t'en déplaise, je vais dans la suite m'émanciper dans mes lettres. Tu y trouveras toujours quelques morceaux de dissertations, petits traits d'histoire, enfin quelque chose qui forme entre nous un commerce moitié littéraire, moitié badin, où regnent, chacun à leur tour, l'utilité & l'agréable. Je prendrai un sujet pour celle-ci, & ce sujet le devineras-tu, est la *bagatelle*. Voyons, exami-

nons un peu ce que c'eſt. La bagatelle, dira quelqu'un, eſt le contraire du ſérieux... & la vertu celui du vice, ajouterai-je. C'eſt bien dit, mais ne peut-on rien dire de mieux ? Si nous ſoutenions que c'eſt ce qui n'eſt jamais utile.... Cela eſt faux, répliquera-t-on, la bagatelle fait fortune, fait vivre mille gens.

De quoi vivent les fous chez tous les grands ſeigneurs ?
Dites-moi de quoi ſe repaiſſent
Les mouches de la table, ou les écornifleurs ?
De quoi ſe nourriſſent, s'engraiſſent
Nouvelliſtes, muciſiens,
Poëtes & comédiens,
Et mille autres encore ? De quoi ? de bagatelle,
Sans doute, & la remarque eſt très-ſpirituelle.

Convenez donc du moins qu'une bagatelle eſt tout ce qui fait rire, ou de lui-même, ou de pitié. Point du tout, me répond ce pilier critique du parterre ; je vais aux pieces.... ce ſont de véritables bagatelles, & cependant elles ne me font rire d'aucune de ces deux manieres. Je ne ſais donc plus ce que c'eſt que la bagatelle.

Eſt-ce ce petit gentilhomme
Qui, fier de ſa nobleſſe, entêté de ſon nom,
M'en parle à tout propos, ſans ſujet, ſans raiſon ?
Eſt-ce cette bête de ſomme,
Qui lit, avec emphaſe, un galimathias
Que toute la premiere elle ne comprend pas ?
Eſt-ce ce moderne Dorante,
Qui ne parle jamais ſans qu'il feigne, ou qu'il mente ;
Qui, ſi je le confonds, n'en eſt pas plus confus
Que le ſtupide Afron ? (mais Afron n'écrit plus.)
Eſt-ce ce manteau court, dont les galanteries
Font tant de bruit au tuileries ?

Eſt-ce.... mais je t'en dirois tant
Que de ce long diſcours tu ſerois mécontent.
Eſt-ce.... Il faut décider, la queſtion eſt belle,
Qu'appellez-vous la bagatelle?
Les falbalas, pretintailles, rubans;
L'attirail féminin, les ſuperbes toilettes,
Les ajuſtements des coquettes,
Les mouches dont on voit ſe parer les galants,
L'équipage d'un petit-maître;
Les modes d'aujourd'hui, celles qui pour paroître
Eſperent avoir leur tour;
Ce courtiſan inconnu dans Verſaille,
Qui s'eſt vanté d'avoir au premier jour
Un habit à la pretintaille;
Tous les diſcours de rien qui vaille;
En un mot, les jeux & l'amour.

Vous m'avouerez que ſi j'étois de ces illuſtres éleves de Bacchus, je coudrois ici une jolie chanſon à ſa louange, en diſant que tout eſt bagatelle, & qu'il n'eſt rien de ſolide que le vin. Mais à propos, ne puis-je pas mettre dans ma catégorie de bagatelle,

Ces faiſeurs de chanſons pour l'enfant de Silene,
Qui n'ont jamais bu que de l'eau;
Eraſte en ſes écrits épris pour une Hélene
Qui n'a jamais connu l'amour ni ſon flambeau;
Ce cavalier qui ſe renomme
Des faveurs que toujours lui refuſa Cloris?
Faites mieux, me dira Damis,
Otez-en ces meſſieurs, & n'y mettez que l'homme.
J'entends, Damis, tu veux que je ſuive tes pas,
Que j'aille m'ériger en rimeur ſatyrique;
Mais après Deſpréaux, ma tremblante critique
En plein jour ne s'expoſe pas.

Je demeurerai pourtant d'accord que la bagatelle eſt un des grands reſſorts qui fait jouer la machine

du monde ; que l'homme, ce chef-d'œuvre de la nature, ne fait presque rien où elle n'ait part, qu'elle a souvent entré dans le dessein des actions les plus héroïques, & qu'elle n'a causé que trop de funestes effets. Le sage nous a dit que tout est vanité : en considérant tout ce qui se passe aujourd'hui dans le monde, on peut s'écrier de même, *tout est bagatelle*. Tu ne t'attendois pas à trouver ici de la morale si sérieuse : je te jure ma foi, que je ne songeois pas non plus à la mettre ; mais il en est du discours comme du tendre engagement :

Souvent il va plus loin que l'on ne pense ;
On ne sait pas, lorsqu'il commence,
Par quel endroit il peut finir.

C'est assez s'entretenir de bagatelles. Adieu, songe que, bagatelle à part, je t'aimerai toujours.

*Lettre burlesque à M. ***, sur le recouvrement de sa santé.*

MONSIEUR,

J'Admire, en vérité, comment vous avez tourné bride avec tant de précipitation. Cependant, je soutiendrai, à la barbe de votre grand cœur, que vous avez agi en habile homme : le gîte où vos ancêtres dorment n'est pas bon, l'hôte n'y change point de draps. Au reste, vous n'y eussiez pas trouvé une personne raisonnable ; car on n'y reçoit point d'hommes, à moins qu'ils n'aient perdu l'esprit ; & pour les femmes, quoiqu'elles aient là une bonne qualité qu'elles n'ont pas ici, qui est de se taire, elles y sont si laides, en récompense, que la plus belle est camuse. Les ombres de là-bas ne sont pas si charmantes que celles de

vos allées couvertes : & je vous proteste qu'en moins d'un clin d'œil vous alliez faire un voyage si éloigné, que vous n'eussiez pas été de retour avant la résurrection ; & moi-même, en ce pays, je n'aurois pas trouvé un homme qui eût voulu se charger de vous aller dire de ma part, que je suis Votre, &c.

LE TRIOMPHE DES DAMES.

*Lettre à M. de * * *.*

MONSIEUR,

LA sagesse de Dieu a bien fait voir la prééminence que les femmes ont au-dessus des hommes, quand elle n'a pas voulu faire Eve, qu'elle n'eût fait Adam auparavant. Aussi est-ce une marque évidente de l'estime que la nature a toujours fait des femmes, de dire qu'elle les a choisies pour nous porter dans leur sein; mais la nature aussi nous fait connoître, au partage de ses biens, qu'elle a voulu avantager la cadete au préjudice de l'aîné ; lui donnant la beauté, dont chaque trait est une armée qui va, quand il lui plait, bouleverser des trônes, déchirer des diadêmes, & traîner en servitude les orgueilleuses puissances de la terre. Oui, Monsieur, chaque periode de votre livre est un char de victoire, où elles triomphent plus fiérement que les Césars n'ont jamais fait dans Rome. Vous avez fait de toute la terre un pays d'Amazones. Confessez cependant, après les avoir fait triompher, que leur sexe n'eut jamais vaincu sans le secours du nôtre. Ce qui m'étonne, à la verité, c'est que vous ne leur avez point mis en main pour nous détruire les armes ordinaires ; vous n'avez point cloué des étoiles dans leurs

yeux ; vous n'avez point dressé des montagnes de neige à la place de leur sein : l'or, l'ivoire, l'azur, le corail, les roses & les lis n'ont point été les matériaux de votre bâtiment : enfin je trouve dans ce livre des choses si bien conçues, que je ne puis me dispenser de les admirer, & de vous témoigner en même temps que je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Description badine d'une tempête.

MONSIEUR,

QUoique je sois ici fort mollement, je n'y suis pas fort à mon aise : plus on me berce, moins je dors. Tout autour de nous les côtes gémissent du choc de la tourmente : la mer blanchit de courroux : le vent siffle contre nos cables : l'eau seringue du sel sur notre tillac, & cependant, l'ancre & les voiles sont levées : déjà les litanies des passagers se mêlent aux blasphêmes des matelots : nos vœux sont entrecoupés de hoquets, ambassadeurs très-certains de vomissements très-pénibles. Bon Dieu ! nous sommes attaqués de toute la nature : il n'est pas jusqu'à notre cœur qui ne se souleve contre nous : la mer vomit sur nous, & nous vomissons sur elle. Une seule vague, quelquefois, nous enveloppe si généralement, que qui nous contempleroit du rivage, prendroit notre vaisseau pour une maison de verre où nous sommes enchassés ; tout l'horizon n'est plus qu'un grand morceau de fer rouge, & l'on diroit à voir la nue sanglante & grosse comme elle est, qu'elle va ébouler sur nous, non la foudre, mais le mont-Etna tout entier : mais non contente de cela, nous faisant engloutir aux abymes qu'elle creuse dans son sein, comme elle voit notre vaisseau tout près

de ſe briſer contre un écueil, elle ſe jette au plutôt deſſous, & nous releve, de peur que cet autre élément ne participe à la gloire qu'elle prétend toute ſeule. Oh, vous toutefois à qui j'écris ! ſachez qu'en me voyant je bois ma faute : car je ſerois encore à Paris plein de ſanté, ſi lorſque vous me recommandâtes de ſuivre toujours le plancher des vaches, j'euſſe ſuivi votre conſeil. Je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

*Deſcription enjouée d'une maiſon de campagne, à M. de * * *.*

MONSIEUR,

JE vois bien qu'il faut que je vous envoie dans ma lettre le tableau des agréments dont nous jouiſſons ici, pour vous engager à les venir partager avec nous. On rencontre à la porte de la maiſon une étoile de cinq avenues. Là, de tous côtés, les fleurs, ſans avoir eu d'autre jardinier que la nature, reſpirent une haleine ſuave, qui réveille & ſatisfait l'odorat. Le printemps y compoſe toutes les ſaiſons : mille petites voix emplumées font retentir la forêt du bruit de leurs chanſons. Echo même y prend tant de plaiſir, qu'il ſemble ne répéter leurs airs que pour les apprendre ; & les ruiſſeaux jaloux grondent en fuyant, irrités de ne les pouvoir égaler. A côté du château ſe découvre un promenoir, dont le gazon vert & continu forme une émeraude à perte de vue ; le mêlange confus des couleurs que le printemps attache à cent petites fleurs, égare les nuances l'une de l'autre ; & leur teint eſt ſi pur, qu'on juge bien qu'elles ne courent ainſi après elles-mêmes, que pour échapper aux amoureux baiſers des vents qui les careſſent. Au milieu d'un tapis ſi vaſte, court à gros bouil-

lons d'argent une fontaine rustique, qui voit les bords de son lit émaillés de jasmins, d'orangers & de myrtes. Le voyageur qui s'y vient rafraîchir, courbant sa tête dessous l'onde, s'étonne qu'il soit si grand jour sur son horizon, pendant qu'il voit le soleil aux antipodes, & ne se penche jamais sur le bord, qu'il n'ait peur de tomber au firmament. J'omettrai les autres particularités de notre petit Versailles, puisqu'autrefois elles vous ont charmé comme moi, & que vous les connoissez encore mieux; mais sachez cependant que je vous y montrerai quelque chose qui sera nouveau : prenez donc une bonne fois la résolution de vous dépêtrer des embarras de Paris, pour venir prendre ici votre part des plaisirs charmants que nous y goûtons tous les jours. Je suis. Votre, &c.

LE PRINTEMPS.

*Lettre de M. de *** à M. le Marquis de ***, contenant une description plaisante du printemps.*

NE pleurez plus, Monsieur, le beau temps est revenu, le soleil est réconcilié avec les hommes; enfin nous tenons la terre en bonne humeur : à la vérité, dépitée de s'être vue au pillage de l'automne, elle s'étoit tellement endurcie contre nous, avec les forces que lui prêta l'hiver, que si le ciel n'eût pleuré sur son sein, elle ne se fût jamais attendrie; mais, Dieu merci, elle ne se souvient plus de nos larcins. Toute son attention n'est aujourd'hui qu'à méditer quelque fruit nouveau; elle se couvre d'herbe molle, afin d'être plus douce à nos pieds : & elle n'envoie rien sur nos tables qui ne regorge de son lait : elle s'étonne elle-même de sa richesse. Par-tout on voit la nature enfanter, & ses enfants, à mesure qu'ils naissent,

jouer dans le berceau. Considérez le zéphir, qui n'ose quasi respirer qu'en tremblant, comme il agite les bleds & les caresse. Je pense même que le soleil fait l'amour à cette saison ; car j'ai remarqué qu'en quelque lieu qu'elle se retire, il s'en approche toujours. Je m'imagine que la nature est aux noces, puisqu'on ne voit que danses, que concerts & que festins. Là, un œillet tout sanglant tombe de lassitude ; là, un bouton de rose, enflé du mauvais succès de son entagoniste, s'épanouit de joie ; là, le lis, ce colosse entre les fleurs, glorieux de voir ses images triompher au Louvre, s'éleve sur ses compagnes ; là, le gazon de thym s'agenouille humblement devant la tulipe, à cause qu'elle porte un calice ; là, d'un autre côté, la terre dépitée que les arbres portent si haut & si loin d'elle les bouquets dont elle les a couronnés, refuse de leur envoyer des fruits qu'ils ne lui aient redonné ses fleurs. Cependant je ne trouve pas, pour ces disputes, que le printemps en soit moins agréable : le vigneron, appuyé sur un échalas, rit dans sa barbe, à mesure qu'il voit pleurer sa vigne : enfin l'exemple de la nature me persuade si bien le plaisir, que toute autre sujétion étant douloureuse, je suis presque à regret Votre, &c.

Défi pour encourager à la course de la bague.

OUi, Monsieur, je gage contre vous ce que vous voudrez, que vous n'emporterez point la bague en vos trois courses : je le fais exprès pour vous obliger de l'emporter. Quand ce ne seroit que pour la satisfaction que vous devez à monsieur M. & à monsieur votre gouverneur, dont je ne révere pas moins la passion qu'il a pour vous que les autres qualités qu'il possede avec avantage, vous devez vous piquer de réussir dans tous vos

exercices, & de porrer vos soins si haut, qu'ils arrivent à la derniere perfection. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

D'un pere à son fils, pour le porter au travail & à l'étude.

MON FILS,

QUoique vous soyez à la campagne, & loin de mes yeux, vous devez néanmoins agir comme si vous étiez devant moi. Il ne convient pas de donner tout au plaisir, il n'en faut prendre qu'autant qu'il est nécessaire pour se relâcher l'esprit, & pour se mieux disposer à l'étude & au travail. C'est un avis que je vous donne, & que vous devez suivre exactement, si vous voulez me plaire, & obéir à celui qui est votre affectionné pere.

A un pere pour lui marquer l'attachement qu'on a pour la langue Françoise, & pour ses autret exercices.

MONSIEUR & très-cher pere,

JE ne m'étois pas hasardé jusqu'ici de vous écrire en François, parce que je n'osois l'entreprendre, vu que je ne savois pas assez cette belle langue ; mais enfin j'ai considéré que si j'en attendois la perfection, je me priverois trop long-temps de l'honneur de vous entretenir. Permettez donc, mon très-cher pere, que je m'acquitte de mon devoir, & ne regardez pas tant mon mauvais langage, que le peu de temps qu'il y a que je suis en France : j'ai trop d'impatience à vous faire voir que je fais tous mes efforts pour bien

parler François, aussi vous puis-je assurer que je m'y emploie avec tout l'empressement possible. Ce n'est pas sans raison que vous m'avez fait la grace de m'accorder deux ans pour rester en France, pour correspondre de plus en plus par ce moyen, & par celui de mes autres exercices, aux bons desseins que vous avez pour moi, étant avec un très-profond respect,

Monsieur, mon très-cher pere,

Votre très-humble, &c.

*A M. ***. On veut le porter à tenir exactement les paroles qu'il donne, & à fuir les procès.*

SEroit-il possible, Monsieur, que les plaintes que l'on vient de me faire fussent bien fondées, & que vous eussiez manqué à la parole que vous aviez donnée pour votre accommodement ? Vous savez, & vous devez demeurer d'accord avec moi, qu'il n'y a rien de plus pernicieux pour le commerce de la vie que de ne pas tenir ce qu'on promet. C'est sur les promesses que tout est fondé, que les artisans travaillent, que les matelots se vont exposer aux périls de la mer, & que le soldat s'enrôle pour aller combattre. C'est sur des paroles données que l'on jette les fondements des ligues ou de la paix : enfin, tout réussit heureusement quand la bonne foi regne parmi les hommes : tout se tourne en confusion & en désordre quand elle vient à manquer. Que ne pourroit-on pas dire sur un sujet qui fourniroit une infinité de réflexions ? Mais vous savez du moins aussi-bien que moi qu'il n'y a pas de plus grand bien que l'observation des promesses, & qu'il est impossible que les hommes s'en passent sans devenir malheureux. Il n'y a que l'homme seul qui puisse donner des paroles & s'en acquitter. Il se prescrit à lui-même ce qu'il

veut faire, & s'impose en même-temps une nécessité indispensable de tenir ce qu'il a promis. Considérez, je vous prie, que les procès ruinent les familles, comme la guerre peut désoler des états. Je ne vous parle point des inimitiés, des médisances & des querelles où la chicane nous peut entraîner ; mais je vous dirai que l'événement est toujours incertain, & la ruine des parties presqu'infaillible. Leurs biens passent bientôt de leurs mains dans d'autres qui les savent mieux garder. Je pourrois ajouter ce qui est arrivé à un gentilhomme de ma connoissance, qui avoit près de trente mille livres de rente, & des prétentions bien fondées sur des terres qui étoient à sa bienséance. Le droit qu'il avoit le jeta dans quatre procès. Il les gagna, demeura vieux & ruiné après ce gain-là. Si cet exemple ni mes raisons ne peuvent rien sur votre esprit, je vous laisserai dans votre obstination, & je vous plaindrai ; mais je ne laisserai pas d'être sincérement,

Monsieur, Votre, &c.

*Lettre à madame ***, pour l'engager à garder plus fidellement les secrets qu'on lui confie.*

MADAME & chere Cousine.

J'Ai bien du déplaisir que la démangeaison de parler vous ait fait trahir le secret que vous avoit confié monsieur votre époux. Si vous aviez été un peu moins femme, votre conduite auroit été meilleure, & l'affaire de monsieur votre mari auroit tourné plus heureusement. Il ne se verroit aucun concurrent pour sa charge, & ne seroit pas obligé d'acheter fort cher ce qu'on lui auroit vendu à un prix fort raisonnable. Cependant, j'avois si bonne opinion de votre discrétion, que je vous

regardois comme celle de toutes mes parentes à qui j'aurois parlé avec plus de confiance. Vous savez tout ce que nous dimes il y a environ un mois sur le secret, après avoir lu les *entretiens d'Ariste & d'Eugene.* Nous demeurâmes d'accord qu'un dessein qui n'est pas conduit secrétement n'a non plus de succès qu'une mine qu'on laisse éventer. Enfin, ma chere cousine, tenez pour certain que rien ne doit être ménagé avec tant de soin que la parole, & que rien ne contribue tant au bonheur ou au malheur de la vie, qu'une langue bien ou mal conduite: faites-y réflexion, je vous prie, de peur que mon cousin ne me fasse des reproches une seconde fois. *Fiez-vous à votre parente*, me dit-il hier, vous verrez si vous vous trouverez bien de sa discrétion. J'espere que vous y mettrez bon ordre, & qu'en dépit du penchant que vous donne votre sexe, vous parlerez moins que votre époux & que moi; je le souhaite: je suis de tout mon cœur,

Madame & chere cousine,

Votre très-humble, &c.

Lettre contenant l'éloge d'un Seigneur qu'un Gouverneur a sous sa conduite.

MONSIEUR,

S'Il est vrai que je suis si bien dans votre esprit, comme je n'en dois pas douter, mon bonheur est parfait, & il ne me reste plus rien à souhaiter. Ce n'est pas que je ne rougisse de soutenir si peu les bons sentiments que vous avez de moi; mais je n'ose les combattre. J'aurois tort de me plaindre de votre générosité, & ce seroit l'offenser que de vouloir y mettre des bornes. Je vous avoue que je ne sais pas même si l'honneur qu'on m'a fait

de me confier un des premiers princes de l'Europe, ne me devient pas encore plus cher par l'obligeant aveu que vous y donnez. Sa ſageſſe prévient mes conſeils, & tout mon miniſtere ne me laiſſe le plus ſouvent que le ſeul privilege d'être le premier témoin de ſes belles actions. J'eſpérois toujours qu'il ſoutiendroit avec éclat l'honneur du ſang dont il eſt ſorti; mais j'attendois que le temps le mûriroit, & je ne croyois pas que la vertu préviendroit l'âge. Je vous fais part de la joie que j'en ai, vous ſuppliant de m'honorer toujours de votre eſtime, & de croire que jamais perſonne n'aura plus d'envie que moi de mériter l'honneur d'être,

Monſieur, Votre, &c.

A une Demoiſelle qui s'intéreſſe pour nous.

MADEMOISELLE,

DEpuis ma premiere lettre j'ai eu le plaiſir de voir toutes les particularités de cette ville: je ſuis ravi d'y avoir trouvé des hommes très-polis, d'une bonne éducation, & qui poſſedent tout ce qu'on peut ſouhaiter pour l'entretien. Je tâcherai de bien employer mon temps avec eux, afin d'acquérir toute la politeſſe qui m'eſt néceſſaire pour plaire à une perſonne auſſi polie que vous. Je ſuis,

Mademoiſelle, Votre, &c.

A une perſonne malade.

MONSIEUR,

J'Ai appris que vous étiez ſi malade, qu'il falloit une patience extraordinaire pour ſouffrir l'excès du mal qui vous tient au lit; j'eſpere néanmoins

qu'avec les bons ſoins & le ſecours des remedes, Dieu vous rendra votre premiere ſanté. C'eſt ce que je ſouhaite de tout mon cœur, afin que j'aie le plaiſir de vous voir auſſi ſain que je ſuis véritablement,

Votre &c.

RÉPONSE.

Il n'eſt rien de plus obligeant, Monſieur, que votre lettre. Je ſerois le plus ingrat de tous les hommes ſi je différois à vous dire que l'air de cette ville m'a rendu ma premiere ſanté; de ſorte que je n'ai à préſent aucune triſteſſe, mais une entiere diſpoſition à vous aſſurer que je ſuis parfaitement,

Votre, &c.

Lettre d'un pere à ſa fille qui avoit deſſein de ſe faire Religieuſe.

Il eſt vrai, ma chere fille, que j'ai empêché durant quelque-temps que vous ayez quitté le monde; mais ce retardement a mieux fait connoître votre vocation : vous ſoupirez ſans ceſſe pour la retraite, & toutes les auſtérités des carmélites, au lieu de vous faire peur, ſont des attraits pour vous. Certainement, ma chere fille, c'eſt un terrible ſoin que celui des perſonnes mariées : il n'y a rien qui ſoit accompagné de tant de peine, de tant d'inquiétudes, & de tant d'afflictions, que la conduite d'une famille; & les croix que vous fuyez ſont plus grandes, quoiqu'il ne le ſemble pas, que celles que vous cherchez. Mais pour le dire encore une fois, tout dépend de ſuivre ſa vocation : ne manquez pas en vos prieres de vous ſouvenir d'un pere qui vous aime toujours.

Soupçons de perfidie.

MONSIEUR,

JE vois trop que vous cherchez à me manquer de parole ; mais si cela vous arrive, je ne vous donnerai non plus de quartier qu'au plus cruel de mes ennemis. Vous me devez assez connoître, je n'aime pas qu'on me joue. Croyez-moi, soutenez la bonne foi & l'estime que j'ai eue de vous, & ne me portez pas à des extrêmités qui m'ôteroient le plaisir que je trouve à souhaiter d'être toujours,

Monsieur, Votre, &c.

LETTRE DU ROI (LOUIS XV)

A M. le Maréchal de Berwick.

MOn cousin, j'ai reçu l'écrit imprimé que vous m'avez envoyé, qui a pour titre : *déclaration de sa majesté catholique*, &c. du 17 avril 1719. Et comme vous me marquez qu'on en a répandu plusieurs exemplaires dans mes armées, je vous écris cette lettre pour vous instruire de mes sentiments sur ce qu'il contient.

La guerre que je suis obligé de porter en Espagne n'a pour objet, ni son roi, qui m'est uni de si près par les liens du sang, & à qui j'ai donné jusqu'ici les preuves de l'amitié la plus sincere, ni la nation Espagnole, que la France a si constamment secourue de son sang & de ses trésors pour lui conserver son roi ; mais seulement un gouvernement étranger qui opprime la nation, qui abuse de la confiance du souverain, & qui n'a pour but que le renouvellement d'une guerre générale. Tout

ce que mes armes prétendent, c'est que le roi d'Espagne consente, malgré son ministre, à être unanimement reconnu par toute l'Europe, souverain légitime de l'Espagne & des Indes, & qu'il soit affermi pour jamais sur son trône.

C'est au seul ministre d'Espagne, ennemi du repos de l'Europe, que j'impute les résistances du roi catholique à la paix : les conspirations tramées en France, & tous ces écrits également absurdes dans leurs principes, & injurieux à mon autorité dans la personne de mon oncle le duc d'Orléans, qui en est le dépositaire.

Les sentiments de la nation Françoise sur cet écrit, sont assez connus par la prompte condamnation que mes parlements en ont portée, en qualifiant de crime de leze-majesté la seule lecture de ces ouvrages séditieux, & qui sont autant de manifestes que l'Espagne me fournit elle-même pour justifier mes armes,

Le roi d'Espagne m'y reproche d'être uni avec ses ennemis. Ce sont des ennemis qu'il a attaqués, & qui lui offrent la paix avec de grands avantages, & qui sont bien plus dans ses intérêts que son propre ministre, qui, pour satisfaire son ambition particuliere, veut le replonger dans les horreurs d'une guerre dont il n'a déjà que trop éprouvé les dangers. Mes peuples savent assez que les alliances que j'ai faites n'ont eu d'autre fin que leur sûreté & leur tranquillité ; & les projets de l'Espagne leur apprennent encore mieux tous les jours combien elles étoient nécessaires.

Cependant on qualifie ces entreprises du roi d'Espagne, du nom de zele & d'affection pour sa patrie, & l'on veut les faire passer pour un généreux dessein d'affranchir les François de l'oppression. Mais ces sentiments de tendresse qu'on attribue au roi d'Espagne, se réduisent à de simples paroles, tandis qu'on espere que les effets en se-

ront plus dangereux à la France que des hostilités déclarées. Et en effet, quelle plus grande hostilité contre une nation que d'y vouloir porter le feu des guerres civiles, d'y soulever des sujets contre leur prince, d'y prétendre assembler des états sans convocation & sans autorité ; de chercher enfin à ébranler, s'il se pouvoit, la fidélité des troupes en leur offrant le prix de leur désertion, & en les flattant même de la *gratitude royale* du maître qu'elles oseroient trahir.

On fait faire encore plus au roi d'Espagne. Tout prince étranger qu'il est devenu à l'égard de la France par sa renonciation solemnelle, on lui a fait usurper dans mon royaume une autorité imaginaire, qui renverseroit tous les fondements de la mienne. On lui fait rejeter la régence du duc d'Orléans, si solidement établie par les droits du sang, & reconnue si unanimement par tous les ordres de l'état, à la mort du feu roi mon bisaïeul, que l'ambassadeur même d'Espagne n'hésita pas à y souscrire, tant les droits du duc d'Orléans étoient évidents & incontestables.

Le roi catholique ne contestoit pas la régence au duc d'Orléans, quand son ministre lui a offert de confirmer tous ses droits à son gré, s'il vouloit, contre la foi des traités, se joindre avec l'Espagne pour renouveller la guerre. Depuis quand fait-on reconnoître cette régence par le roi d'Espagne ? Depuis que, par les conseils du régent, j'ai opposé des alliances solides & des traités nécessaires aux vues ambitieuses d'un ministre qui ne respire que l'embrasement de l'Europe. Un régent trop ami de la paix & trop attentif à la sûreté de mon royaume, perd tous ses droits aux yeux d'un ennemi dont il déconcerte les desseins, & l'on emploie sans retenue contre lui des calomnies & des injures inconnues jusqu'à présent parmi les princes.

Le dernier écrit que l'on vient de répandre au nom du roi d'Eſpagne, ne tend pas à moins qu'à faire révolter mes troupes, & à leur faire tourner leurs armes contre leur ſouverain. Le roi d'Eſpagne, à qui ſon miniſtre attribue la qualité de régent de France, & qui, ſous ce titre, va juſqu'à commander mes troupes, connoit-il donc ſi peu la fidélité françoiſe? L'injure qu'il leur fait redoubleroit, s'il étoit poſſible, leur zele & leur courage. Elles ne ſe croiront lavées dans cet affront que par des efforts plus grands & des ſuccès plus rapides; & la préſence même du roi d'Eſpagne, à la tête de ſes armées, qui leur ſeroit glorieuſe en toute autre occaſion, ne leur paroîtra qu'une invitation odieuſe contre leur devoir, qui les animera davantage à le remplir.

Je ne leur ordonne donc que ce que leur amour & leur fidélité leur preſcrivent. Qu'elles combattent vaillamment pour la paix, c'eſt l'unique fruit que j'attends de la guerre. Je ne rougis point de demander toujours au roi d'Eſpagne cette paix ſi néceſſaire: il peut d'un ſeul mot aſſurer ſa gloire & le bonheur de ſes ſujets & des miens. J'eſpere que la nation Eſpagnole, ſur-tout cette nobleſſe ſi fameuſe par ſa rare valeur & par ſa fidélité héroïque pour ſes rois, la demandera avec moi, & qu'elle s'unira aux François pour obtenir de ſon roi qu'il la délivre, & qu'il ſe délivre lui-même d'un joug étranger, ſi préjudiciable à ſa gloire & à ſes intérêts. C'eſt ainſi qu'il lui convient de prouver ſon affection aux Eſpagnols & aux François. Ses ennemis ſont prêts à ſacrifier leur reſſentiment au repos public, & à jurer avec lui la paix la plus ferme, dès qu'il leur en donnera pour garants, non la parole d'un miniſtre, qui compte pour rien la foi publique & les traités les plus ſolemnels, & qui n'a que trop fait entendre qu'il n'obtiendroit jamais de lui qu'une paix ſimulée,

mais ſa parole royale & la foi d'une nation, qui, quand elle n'auroit pas un roi de mon ſang, s'attireroit toujours de moi une eſtime particuliere. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Paris le 20 mai 1719. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, LE BLANC.

Et au dos eſt écrit : *A mon couſin le duc* DE BERWICK, *pair & maréchal de France, commandant en chef mon armée en Eſpagne.*

*Lettre à M. le comte de N***, pour le détourner de ſe trop expoſer aux dangers.*

EN vérité, Monſieur, je tremble pour vous depuis plus d'un mois. On m'a dit que vous vous expoſez comme ſi vous aviez une douzaine de vies à perdre tous les matins, & que vous êtes dans une extrême impatience de vous faire tuer. Je ſais qu'étant jeune & fils de maître, il faut que vous commenciez le métier avec diſtinction ; mais que vous demandiez à tout moment d'aller au danger, & que vous vous déguiſiez pour y courir, quand vous n'en obteniez pas la permiſſion : c'eſt vous expoſer trop ſouvent en ſimple ſoldat, & vouloir, ſans néceſſité, perdre une vie qui pourroit être un jour fort utile, ſi vous la conſerviez pour des occaſions dignes de vous. J'ai ſu que monſieur le maréchal de N*** prend de vous les mêmes ſoins que feu monſieur le maréchal votre pere avoit pris de lui, & qu'ayant vu que vous alliez encore plus loin qu'il n'avoit cru, il a été obligé de vous donner en garde à des officiers qui ont ordre d'arrêter l'impétuoſité de votre courage, quand elle vous emporte un peu trop. J'avoue que cette ardeur a quelque choſe de brillant

lant qui plait d'abord ; mais croyez-vous, Monſieur, qu'elle vous puiſſe acquérir une réputation fort ſolide ? Conſiderez, s'il vous plait, que la valeur a des bornes qu'il ne vous eſt pas permis de paſſer. C'eſt une vertu qui doit être accompagnée de pluſieurs autres ; & quand la prudence l'abandonne, elle dégenere en témérité, & en cet état-là on ſe fait tuer, ſans ſe faire regretter. Songez-y ſérieuſement, vous n'avez pas moins d'eſprit que de courage ; & je n'oſerois vous donner d'avis ſur votre conduite, ſi l'intérêt que je prends en tout ce qui vous touche me permettoit de me taire, quand il s'agit de votre conſervation. Je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre ſur une querelle ſinguliere.

CRoiriez-vous, Monſieur, que j'ai une querelle ſur les bras. J'avois diné l'autre jour bien tranquillement dans mon auberge, & au ſortir de table je fus me promener aux Tuileries avec cinq officiers : dans la promenade, il fut queſtion de ſavoir leſquelles ſont les plus belles des groſſes perſonnes ou des maigres. Puiſqu'il falloit choiſir, je me déclarai pour les maigres. Il y avoit-là un capitaine reformé, qui commença à ſoutenir le parti contraire avec chaleur. Je fus obligé d'élever mon ton naturel pour répondre au ſien. Je tournai en ridicule la majeſté qu'il attribuoit aux groſſes perſonnes, & le fis ſi heureuſement que les rieurs ſe mirent de mon côté. Quand mon adverſaire voulut ſe moquer des maigres, on ne rit point : voilà mon homme au déſeſpoir. J'avoue que le triomphe des maigres m'enfla le cœur, & que je pris un air victorieux. Il voulut s'en venger par quelques paroles qui s'adreſſoient perſonnellement à moi ; mais ces autres meſſieurs crurent qu'il étoit

de leur prudence de faire finir la conversation. Ils m'ont avoué que ce qui l'avoit mis dans les intérêts de l'embonpoint, est une très-grosse personne qu'il adore. Je remarque que mon ennemi va par les maisons animant & soulevant toutes les grosses personnes contre moi ; & je trouve même qu'elles me regardent depuis quelques jours de fort mauvais œil. Dans un péril si pressant, je m'imagine n'avoir pas d'autre ressource que d'armer toutes les maigres pour ma défense. Je suis, &c.

Lettre sur les avantages que produit le commerce.

Dispensez-moi, s'il vous plaît, Monsieur, de m'expliquer sur la résolution que vous voulez prendre. Vous savez la répugnance que j'ai à dire mes sentiments, quand il s'agit de choisir une profession. Ceux qui sont assez hardis pour conseiller dans ces rencontres, sont regardés comme les garants du succès. Vous avez été élevé dans le commerce ; monsieur votre pere vous a laissé beaucoup de biens & de bonnes instructions pour le continuer. D'ailleurs, une nouvelle occupation que vous vous feriez vous donneroit plus de peine & moins de profit. On me pourroit dire qu'il y a des tempêtes & des pirates à craindre sur mer, je l'avoue ; mais que l'on me trouve d'autres moyens de s'établir une fortune plus prompte & plus considérable. Je sais qu'elle n'est pas moins célebre par des naufrages, que par d'heureuses navigations ; mais je ne doute point que vous ne soyez bien aise que je vous rapporte le sentiment d'un des plus beaux esprits de notre siecle ; il parle de la navigation en ces termes :

» La mer qui nous donne tant de sujets de plain-
» tes, a de si beaux intervalles, & pour ainsi dire
» des caprices si heureux, que l'on ne doute pas

» qu'elle ſoit plus utile que dommageable. Pour
» perſuader en ſa faveur, on dit qu'elle eſt le lien de
» la ſociété des hommes, & la ligne de communi-
» cation qui les attache avantageuſement les uns
» aux autres. Que cette liaiſon a perfectionné tous
» les arts & toutes les ſciences; que ſans elle tout
» nous paroitroit incroyable, parce que nous igno-
» rerions ce qu'il y a de plus beau & de plus curieux
» dans la nature; qu'il n'y a que la mer qui nous
» puiſſe donner des choſes néceſſaires en abon-
» dance & avec commodité; car nous ne tenons
» les ſuperbes biens que de ſa profuſion, & que
» ſans elle nous ne connoîtrions ni la pompe, ni
» la magnificence. Qu'elle verſe les richeſſes à des
» peuples qui, par-tout ailleurs, travailleroient
» beaucoup pour acquérir peu de choſe. Qu'enfin
» la navigation eſt le plus noble effet de l'induſtrie
» des hommes, & la plus illuſtre marque de leur
» courage. «

Mais c'eſt un principe indubitable, que rien ne peut contribuer ſi puiſſamment à la grandeur d'un état que la mer & les forces navales.

Je trouve ce que je viens de citer ſi beau, que je penſe n'y devoir rien ajouter, ſi ce n'eſt que je ſuis de tout mon cœur, Votre, &c.

Portrait d'un Homme vain.

*Lettre de M. *** à M. ***.*

Monsieur,

Si la modeſtie eſt une vertu néceſſaire à ceux à qui le ciel a donné de grands talents, que peut-on dire de ces inſectes qui oſent faire paroitre un orgueil qui déshonoreroit les plus grands hommes?

Il y a quelques jours qu'un homme de ce ca-

caractere nous accabla pendant deux heures de lui, de ſon mérite & de ſes talents ; mais comme il n'y a point de mouvement perpétuel dans le monde, il ceſſa de parler : la converſation nous revint donc, & nous la reprîmes.

Un homme qui paroiſſoit aſſez chagrin, commença par ſe plaindre de l'ennui répandu dans les converſations : quoi ! toujours des ſots qui ſe peignent eux-mêmes, & qui ramenent tout à eux ? Vous avez raiſon, reprit bruſquement notre diſcoureur : il n'y a qu'à faire comme moi ; je ne me loue jamais : j'ai du bien, de la naiſſance, je fais de la dépenſe ; mes amis diſent que j'ai quelque eſprit ; mais je ne parle jamais de tout cela : ſi j'ai quelques bonnes qualités, celle dont je fais le plus de cas, c'eſt ma modeſtie.

J'admirois cet impertinent ; & pendant qu'il parloit tout haut, je diſois tout bas : heureux celui qui a aſſez de vanité pour ne dire jamais de bien de lui, qui craint ceux qui l'écoutent, & ne compromet point ſon mérite avec l'orgueil des autres. Je ſuis, &c.

L'ASSORTIMENT DES HOMMES,

*Viſion écrite à M. de ***.*

MONSIEUR,

CEtte viſion de Quevedo que nous lûmes hier enſemble, laiſſa de ſi fortes impreſſions en ma penſée, du plaiſant tableau qu'il dépeint, que cette nuit je me ſuis trouvé aux enfers ; mais ces enfers-là m'ont paru bien différents du nôtre. Leur diverſité m'a fait croire que c'étoient les champs Elyſées ; & en effet je n'eus pas avancé fort peu de chemin que je reconnus l'Averne, comme les

Grecs & les Romains l'ont décrit : j'y vis l'Achéron, le fleuve d'oubli, le vigilant Cerbere, les Gorgones, les Furies & les Parques, Ixion sur la roue, Titie dévoré par un vautour, & beaucoup d'autres choses qui sont plus au long dans la mythologie. Avant passé plus avant, je rencontrai forces gens vêtus à la Grecque & à la Romaine, dont les uns parloient Grec & les autres Latin : j'en apperçus d'autres occupés à les conduire dans divers appartements. Ils me parurent tous fort sociables, c'est pourquoi je me mêlai à leur compagnie : il me souvient que j'en accostai un, & qu'après quelques autres discours, lui ayant fait savoir que j'etois étranger, il me répondit que j'étois donc venu à la bonne heure, parce qu'on changeroit ce jour-là de maison, que tous les morts s'étoient plains d'avoir été mal associés, & que si j'étois curieux, je pouvois m'en donner le plaisir. Il me tendit ensuite la main fort courtoisement, je lui prêtai la mienne. » Nous allons, » continua-t-il, dans la salle où l'on ordonne les » départements de ceux qui veulent quitter pour » se loger avec d'autres : nous aurons le plaisir de » voir à notre aise & sans nous lasser, comment » chacun s'y prendra pour faire sa cause bonne. « Nous marchâmes ensemble jusqu'au lieu, où enfin nous arrivâmes : mon conducteur me donna place auprès de lui, & par bonheur elle se rencontra si proche de la chaise du juge, que nous entendions intelligiblement les querelles de toutes les parties. A mesure donc qu'ils sortoient de leur ancienne demeure, je remarquai qu'on les plaçoit, si je ne me trompe, non pas comme vous penseriez, les rois avec les rois ; mais bien souvent des rois avec des pâtres, des philosophes avec des villageois, de belles personnes avec d'autres fort laides, & des vieux avec des jeunes. Mais pour commencer, j'apperçus Pithagore très-ennuyé de sa compagnie ;

c'étoit une troupe de comédiens, qui par leur caquet continuel le détournoient de ses hautes spéculations. Le juge lui dit que l'estimant homme de grande mémoire, puisqu'après, pour le moins, cinq cents ans, il s'étoit souvenu d'avoir été au siege de Troie, on l'avoit apparié avec les personnes qui n'en sont pas dépourvues. » Oh! si ce » n'est, s'écria-t-il, qu'à cause de cela que vous » me logez avec ces bateleurs, vous me pouvez » mettre indifféremment avec tous les autres » morts; car il n'y a ici presque pas un défunt, si » vous en voulez croire son épitaphe, qui ne soit » d'heureuse mémoire. Puis donc qu'ils ne sont pas » les seuls avec qui je sympathise en mémoire, » délivrez-moi, je vous prie, du caquet importun » de ces rois & de ces reines dont le regne ne » dure que deux heures. « La justice de ses raisons entendue, je sais bien qu'on le fit marcher ailleurs; mais il ne me souvient pas où Aristote, Pline, Elin & beaucoup d'autres naturalistes furent mis avec les Maures, parce qu'ils ont connu les bêtes; & le peintre Zeuxis fut pareillement logé avec eux, à cause que son tableau de raisins que les oiseaux venoient béqueter l'a convaincu d'en avoir abusé. Dioscoride ne demandoit pas mieux que d'être planté avec des Lorrains, disant qu'il s'accorderoit bien avec eux, parce qu'il connoissoit parfaitement le naturel des simples; mais on s'avisa de l'envoyer avec les filles de Pélias, à la charge de leur apprendre à discerner la vertu des herbes mieux qu'elles ne firent, quand elles voulurent rajeunir leur pere. Raimond Lulle, qui juroit d'avoir rendu l'or potable, fut placé avec certains riches ivrognes qui avoient fait la même chose. Lucain, que Néron fit tuer par la jalousie qu'il conçut de son poëme des guerres de Pharsale, s'associa de quelques petits enfants que les vers ont fait mourir. Il échut à Virgile l'appartement

de ceux qui font profession de débauche, pour avoir séduit Didon, qui sans lui eût été une dame fort sage. Ovide & Actéon, criminels par hasard, furent logés ensemble comme gens qu'avoit rendu misérables le mal des yeux ; ils choisirent pour retraite un logement fort obscur ; d'autant, disoient-ils, qu'ils craignoient de trop voir. Je vis loger Orphée avec les chantres du pont-neuf, parce qu'ils ont su l'un & l'autre attirer les bêtes. Esope & Apulée ne firent qu'un ménage, à cause de la conformité de leurs miracles ; car Esope d'un âne a fait un homme, en le faisant parler, & Apulée d'un homme en a fait un âne en le faisant braire. Romulus se rangea avec les fauconniers, parce qu'il a dressé des oiseaux à voler, non pas une perdrix, mais l'empire de Rome. On parloit de mettre César avec les bons joueurs ; j'en demandai la raison, & l'on me répondit que d'un seul coup de dés qu'il jeta sur le Rubicon, il avoit gagné l'empire du monde : cependant il fut trouvé à propos de satisfaire son orgueil, le rangeant avec des esclaves, qu'on estimoit jadis avoir des caracteres pour courir. Vous pourrez, lui cria le maître des cérémonies, essayer encore une fois votre *veni*, *vidi*, *vici*. On mit Brutus avec ceux qui ont monté sur l'ours, parce qu'il n'a point eu peur des esprits. Cassius, à qui la mauvaise vue causa la mort, avec les femmes grosses qui ont la vue dangereuse. Caligula voulut être mis dans un appartement plus magnifique que celui de Darius, comme ayant couru des aventures incomparablement plus glorieuses : » car, dit-il, moi Caligula, j'ai fait » mon cheval empereur ; & Darius a été fait » empereur par le sien. « Néron parut ensuite, on l'associa d'une compagnie de bateleurs pour se perfectionner : on l'eût bien attelé avec Timon, l'ennemi des hommes ; mais on craignoit que si quelque jour la nature sympathisoit à leurs sou-

haits, il n'y eût dipute entr'eux à qui la couperoit. Je vis le roi Numa présenter un placet pour qu'on lui octroyât d'établir son domicile en la maison d'un fameux hydraulique, qui avoit jadis fait faire des miracles à l'eau, comme étant aussi capable que l'autre, puisqu'il avoit fait parler la fontaine Egérie, & l'avoit rendue si clair-voyante en matiere d'état, qu'au lieu qu'un autre ingénieur l'auroit conduite, il s'en laissoit conduire. Nabuchodonosor fut livré entre les mains d'un charlatan, qui se promettoit de gagner beaucoup à le montrer, parce qu'on n'avoit jamais vu de tels animaux. Patrocle s'estomaqua de se voir assorti avec des gens guéris de maux incurables; mais il se paya de raison, quand on lui eut appris que c'étoit à cause qu'il avoit, comme eux, trompé la mort. Jason se trouva fort décontenancé d'être mis au milieu d'une cohue de courtisans d'Espagne, parce qu'il n'entendoit pas leur langue : car il ne put s'imaginer ce qu'on vouloit, quand on lui prêcha que toutes les entreprises de ces quatre chevaliers en herbe, aussi-bien que les siennes, n'avoient buté qu'à la toison. Considérez ce que c'est que de s'appliquer à la lecture des choses fabuleuses dans un âge dont la foiblesse accompagne de foi toutes ces connoissances. Je n'ai rien parcouru dans la fable des païens qui ne se repassât tumultuairement à mon esprit. Il me semble que je vis ranger Jupiter avec les fous, sur ce que Momus avoit représenté qu'il avoit un coup de hache; Jupiter offensé demanda, ce me semble, à ce bouffon, quel coup de hache il entendoit : » C'est celui-là, » répondit le plaisant, dont Vulcain, de sa grace, » vous fendit le cerveau pour vous faire accou- » cher de Minerve. « Le vieux Saturne, qui n'y entendoit point de finesse, reçut sans murmure la compagnie d'une troupe de faucheurs, à cause de la conformité du sceptre. On obligea Phébus

à ſuivre quelques expérimentés joueurs de palets, avec défenſe de les abandonner qu'il n'eût appris à ne plus prendre la tête de ſon ami pour un but. J'entendis, ce me ſemble, commander à un Siſyphe d'accoſter des caſſeurs de grès qui étoient-là, pour ſe défaire de la roche entre leurs mains. Je ne ſais pas s'il obéit, parce que la curioſité détourna ma vue ſur Thétis, qui diſputoit pour choiſir un aſſocié : on la mit à côté d'un certain hypocondre, qui penſant être de brique, ne vouloit pas boire, de peur de ſe détremper ; car, comme ſi elle eût autrefois appréhendé la même choſe, elle n'oſa, pour immortaliſer entiérement ſon fils Achille, lui tremper dans l'océan le talon qu'elle tenoit. Hécate ſe fourra dans la preſſe pour joindre la mere de Gargantua : » car, diſoit-» elle, ſi j'ai trois faces, celle-ci en a une ſi » large, qu'elle en vaut bien trois. » On propoſa de loger Io avec Poppée, femme de Néron, pour certaines raiſons dont je ne me ſouviens pas : cette princeſſe en fut contente, à la charge que l'autre ſe garderoit de ruer, d'autant qu'elle craignoit les coups de pied. Dédale, le grand artiſan, ne fit aucune réſiſtance, quoiqu'on lui donnât pour confreres des ſergents, des greffiers, des procureurs, & autres gens de cornet, parce qu'il entendoit dire que c'étoient des perſonnes qui, comme lui, voloient pour ſe ſauver ; & leſquels, vu le temps, auroient été contraints, s'ils n'euſſent joué de la harpe, de jouer de la vielle. Dalila, maîtreſſe de Samſon, fut miſe avec les chauves, à cauſe qu'on craignoit que, la logeant avec d'autres, elle ne les prît aux cheveux, comme Samſon. Porcie fut placée avec des malades de pâles-couleurs : les juges d'enfer l'en ſoupçonnérent atteinte, depuis qu'elle avoit avalé des charbons. Jocaſte & Sémiramis ne firent qu'un ménage, parce qu'elles avoient été l'une & l'au-

tre meres & femmes de leurs fils, & deux fois enceintes d'un même enfant. Je vis tout le monde bien empêché pour accompagner Artémise : les uns la vouloient rejoindre à son mari, à cause de leur amour tant vanté ; les autres la porterent à l'hôpital des femmes enceintes, alléguant que d'avaler de la cendre comme elle avoit fait, étoit une envie de femme grosse ; mais elle appaisa aussitôt tous leurs contrastes, se logeant d'elle-même avec les blanchisseuses qu'elle apperçut : » à » la charge, s'écria-t-elle, que pour la peine de » vous aider à vos lessives, j'aurai les cendres » à ma disposition. « Thésée demandoit à loger avec des tisserands, se promettant de leur apprendre à conduire le fil. Persée se trouvoit également bien avec tous les instituteurs d'ordres, parce qu'ils ont tous, comme lui, défendu les femmes. Néron, pour la place duquel il avoit tant été débattu, choisit enfin de lui-même l'appartement d'Erostrate, ce fameux insensé qui brûla le temple de Diane : » car je suis, dit cet empereur en » marchant, personne qui aime autant que lui à » me chauffer de gros bois. « Juvénal, Perse, Horace, Martial, & presque tous les épigrammatistes & satyriques, furent envoyés au manege avec les écuyers d'académie, parce qu'ils ont la réputation d'avoir su bien piquer. On mit pareillement avec ces poëtes force épingliers, aiguilletiers, fourbisseurs & autres, dont la besogne, ainsi que les ouvrages, ne valent rien sans pointe. Le duc de Clarence, qui se noya volontairement dans un tonneau de malvoisie, alloit cherchant Diogene, sur l'espérance d'avoir la moitié de son tonneau ; mais comme il ne le rencontra pas, & qu'on apperçut le grand Socrate qui n'étoit pas encore attelé : voici juste votre fait, lui dit-on, car vous & ce philosophe êtes tous deux morts de trop boire. Socrate fit une

profonde révérence à ſes juges, & leur montra du doigt le vieil Héraclite qui attendoit un collegue : on donna ordre aux héros de romans de l'emmener avec eux. » C'eſt un perſonnage, leur dit le fourrier qui les apparia, dont vous aurez toute ſorte » de contentement; il a un cœur de chair, vous ne » lui raconterez point vos aventures ſans lui tirer » des larmes; car il n'eſt pas moins tendre que vous » à pleurer. « Euridice prit la main d'Achille : » marchons, lui dit-elle, marchons; auſſi-bien » ne nous ſauroit-on mieux aſſortir, puiſque » nous avons tous les deux l'ame au talon. « Je vis placer Curtius, ce fameux Romain, qui ſe précipita dans un gouffre pour ſauver Rome, avec un certain brutal qui s'étoit fait tuer en protégeant une femme débauchée. Je m'étonnai auſſi de voir aſſortir des perſonnes ſi diſſemblabes; mais on me répondit qu'ils étoient tous deux morts pour la choſe publique. Enſuite on aſſocia Icare avec Prométhée, pour avoir été l'un & l'autre trop âpres à voler. Echo fut logé avec nos auteurs modernes, d'autant qu'ils ne diſent, comme lui, que ce que les autres ont dit. Le triumvirat de Rome, avec celui de l'enfer, c'eſt-à-dire, Antoine, Auguſte & Lépide, avec Radamanthe, Eaque & Minos, ſur ce qu'on repréſenta que ceux-là, de même que ceux-ci, avoient été juges de mort. On penſa mettre Flamel, qui ſe vantoit d'avoir la pierre, avec les défunts de cette maladie; mais il s'en offenſa, criant que la ſienne étoit la pierre philoſophale, & qu'il y avoit une différence preſque infinie entre les vertus de ces deux ſortes de pierres : » car les » graveleux, continua-t-il, ne ſont tourmentés » de la leur qu'après qu'elle eſt formée; au con- » traire de nous, qui n'en ſommes travaillés que » durant ſa conception, outre que nous ne nous » faiſons jamais tailler de la nôtre. « Ses raiſons

entendues, on l'envoya trouver Josué, parce que quelques-uns se vanterent d'avoir, aussi-bien que lui, fixé le soleil. Quantité d'autres chymistes suivoient celui-ci avec un grand respect, & recueilloient, comme des oracles, des sottises qu'il leur débitoit, dans lesquelles ces pauvres fous s'imaginoient être enveloppé le secret du grand œuvre. On les mit partie, les uns avec les charbonniers, comme gens de fourneau, les autres avec ceux qui ont donné des soufflets aux princes. On mit Hécube avec Cerbere, pour augmenter le nombre des portiers infernaux; elle aboya fort contre les maréchaux des logis : à cause de cet affront, on la satisfit, lui remontrant qu'elle étoit un monstre à trois têtes, aussi-bien que l'autre; puisque, comme chienne, elle en avoit une, comme femme deux, & qu'une & deux font trois. Je me souviens qu'on en mit quelques-uns à part, entre lesquels fut Midas, parce qu'il est le seul au monde qui se soit plaint d'avoir été trop riche. Phocion fut de même séparé des autres, s'étant trouvé le seul qui jamais ait donné de l'argent pour mourir; & Pigmalion pareillement ne fut associé de personne, à cause qu'il n'y a jamais eu que lui qui ait épousé une femme muette. Après toute cette distribution, les images de mon songe n'étant plus si distinctes, elles ne me laisserent appercevoir que des peintures générales. Par exemple, je vis le corps entier des filous s'associer avec les chasseurs d'aujourd'hui, parce qu'ils tirent en volant. Nos auteurs de romans avec Esculape, parce qu'ils font en un moment des cures miraculeuses. Les bourreaux avec les médecins, à cause qu'ils sont payés pour faire mourir. Une grande troupe de tireurs d'armes demandoient aussi d'être logés avec messieurs de la faculté, parce que l'art d'escrimer leur donne, aussi-bien qu'à eux, la connoissance de la tierce

& de la quarte ; mais on les mit avec les cordonniers, d'autant que la perfection du métier consiste à bien faire une botte. Parmi ce vacarme confus d'une quantité de mécontents, je distinguai à la voix de.... qui fulminoit de ce que tout le monde refusoit sa compagnie ; mais sa colere ne servit de rien, personne ne l'osoit accoster, de peur de prendre querelle. Cet homme portoit la solitude avec lui ; & je vis l'heure qu'il alloit être réduit à se faire hermite, s'il ne se fût enfin accommodé avec les grammairiens Grecs, qui ont inventé le duel. Un opérateur, qui distribuoit des remedes, augmentoit la presse, à cause du grand nombre de sots dont il étoit environné : plusieurs le consultoient. J'apperçus entr'autres la femme d'Orphée, qui demandoit un cataplasme pour la demangeaison des yeux. Priam vint aussi lui demander de l'onguent pour la brûlure : mais l'opérateur n'en eut pas assez, car la ville de ce pauvre prince étoit toute brûlée. Je vis-là quantité d'avocats condamnés au feu, afin qu'ils vissent clair à certaines affaires fort obscures. Quant aux sages, ils furent mis avec les architectes, comme gens qui doivent user en toutes sortes de choses de regle & de compas. Il ne fut jamais possible de séparer les furies des épiciers, tant elles avoient peur de manquer de flambeaux. Je fus bien étonné de rencontrer Tibere, lequel, en attendant qu'on le plaçât, se reposoit couché sur des cailloux : je lui demandai s'il ne reposeroit pas mieux sur un lit : » Hé, je craindrois, me » répliqua-t-il, que la chaleur de la plume ne me » causât quelque chose de pire que la pierre. « Sur ces entrefaites, Agrippine, la mere de Néron, le conjura de la venger de ce que Séneque avoit publié qu'elle avoit eu quatre enfants depuis son mariage : elle paroissoit furieuse & hors de soi ; mais Néron l'appaisa par ces paroles : » Madame,

» il ne faut croire d'un médisant que la moitié de » ce qu'il dit. « Les Parques se contenterent de demeurer avec de pauvres villageoises, qui nourrissent leurs maris de leurs quenouilles, quand on leur eut appris qu'aussi bien qu'elles, ces paysanes avoient filé la vie des hommes. Il vint là certains batteurs en grange; & parce qu'ils manquoient de fléau, on leur fit prendre Attilla, pour s'en servir à faute d'autres. Les effrontés s'associerent des gardeurs de lions, afin d'apprendre d'eux à ne point changer de couleur. J'en aurois encore bien vu d'autres, si onze heures qui sonnent à ma montre, ne m'eussent éveillé, & rappellé dans ma mémoire, qu'à toute heure, de jour & de nuit, je suis & serai jusqu'au dernier somme,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre sur le caractere des femmes.

MONSIEUR,

JE n'ai pu m'empêcher de rire de votre crédulité, & je ne comprends pas qu'un coquet de profession puisse ignorer jusqu'où va la dissimulation des femmes. Ne savez-vous pas qu'elles sont pêtries d'artifices, & qu'elles rient, pleurent ou sont en colere, selon qu'il leur plaît? Ce n'est pas que les jeunes blondins que votre belle assujétit ne lui puisse plaire plus que vous; mais je ne sais si elle ne trouveroit pas plus de gloire à mener en triomphe un esclave à cheveux gris, qui lui fourniroit continuellement des madrigaux & des chansonnettes. Encore une fois, prenez-y garde & n'engagez pas une liberté dont vos amis se trouvent si bien, & croyez-moi toujours,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre où l'on fait le portrait des jeunes gens.

MONSIEUR,

VOus ne vous êtes point du tout trompé, quand vous avez cru que je ne manquerois pas de faire beaucoup d'attention sur l'esprit, le caractere, la conduite & les manieres d'agir des jeunes gens : je les ai étudiés & examinés pour vous en faire un fidele portrait. Le voici. La plupart des jeunes gens qui entrent dans le monde oublient tout le bien qu'ils ont appris ; ils rougiroient de honte, s'ils le mettoient en pratique. Ils apprennent avec empressement tout le mal qu'ils ne savoient pas, & ne sont pas fâchés qu'on croie qu'ils fassent usage de cette pernicieuse science. Ils craignent de paroître encore enfants, s'ils ne méprisent pas ceux qui ont eu soin de leur éducation, & s'ils ne font pas tout le contraire des choses qu'ils leur conseillent. Ils s'imaginent qu'il est indigne de leur âge d'imiter les gens sages ; mais au contraire, qu'il leur sera glorieux de suivre les mauvais exemples de ceux que ces mêmes sages regardent comme des étourdis & des extravagants : les modes sont toujours outrées chez eux & poussées jusqu'où elles peuvent aller. Les femmes coquetes ne manquent jamais de les duper, quand elles l'entreprennent. Ils donnent dans tous les panneaux que leur dressent certains chevaliers d'industrie. Ils décident de tout, avec plus d'assurance que n'en ont ceux qu'une longue expérience ont rendu les plus capables de porter des jugements & de donner des décisions. Les plaisirs & la liberté sont les regles de leur vocation ; enfin ils se livrent, sans résistance, à la prévention & à tous les faux principes, sans vouloir se rendre à l'équité des

maximes raisonnables & à la sûreté des avis judicieux qu'on leur propose, pour leur servir de guides au milieu des troubles & des agitations que l'ardeur de leur âge met dans leur esprit & dans leur cœur. Je suis, &c.

Lettre dans laquelle on se défend de passer pour vieux.

VOus dites, Monsieur, que dans l'antiquité rien ne vous paroît plus estimable, ni plus digne de votre imitation que moi. Je vous supplie, pour éviter toutes sortes d'interprétations malignes, de ne me parler jamais d'antiquité quand vous voudrez me louer. Encore pouvois-je expliquer favorablement ces paroles. Mais je ne saurois donner de bonne interprétation à ce compliment, que vous n'étiez qu'un enfant qu'on me comptoit entre les hommes illustres. Un autre feroit charmé de cette louange, & vous en sauroit bon gré, & moi j'en suis piqué au vif; & vous êtes fort heureux que je n'aie pas la force de vous vouloir du mal. Vous m'ôtez un bien solide, comme la jeunesse, pour me donner de la gloire, qui n'est que de la crême fouettée. Changeons, si vous m'aimez : soyez l'homme illustre, & que je ne sois que l'enfant, & je vous ferai quelque honnêteté par dessus, la qualité de jeune m'étant plus chere que celle de docte & d'éloquent: & j'aimerois beaucoup mieux celle de cet empereur de Rome que les soldats nommoient *nourrisson & petit poupon*, que d'accepter la faveur que les dieux firent au mari de l'Aurore, de l'exempter de la mort, à la charge qu'il seroit sujet à la vieillesse: l'immortalité ne valoit rien avec cette condition, & elle n'étoit bonne que pour l'Amour,

qui eſt toujours enfant, ou pour Apollon, qui n'avoit jamais que vingt ans, quoique ſon fils Eſculape eût une grande barbe carrée. Je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre d'un Turc qui ſe trouve à Paris, ſur l'opéra.

JE ſors de l'opéra. C'eſt un ſpectacle ſemblable à celui de la comédie, excepté que les héros parlent du nez à la comédie; au lieu qu'à l'opéra on tâche que toutes les paroles raiſonnent agréablement dans des goſiers flexibles. J'ai trouvé ridicule, comme le trouvent la plupart des François, qu'un homme vienne dire qu'il eſt accablé de malheurs, & qu'il ſe tue même en chantant. L'idée qu'on ſe fait du chant, & l'habitude où l'on eſt dès le bas âge de le regarder comme un enfant du plaiſir & de la joie, cauſe cette prévention, qui ſe diſſiperoit aiſément ſi l'on conſidéroit le chant dans ſon eſſence reelle; c'eſt-à-dire, ſi l'on réfléchiſſoit qu'il n'eſt préciſément qu'un arrangement de tons différents. Alors il ne paroîtroit pas plus extraordinaire que les tons d'un héros fuſſent meſurés à l'opéra, que d'entendre à la comédie un prince parler en vers à ſon conſeil ſur des matieres importantes.

L'opéra eſt ſi brillant par ſa magnificence, & ſi ſurprenant par ſes machines, qui font voler un homme aux cieux, ou le font deſcendre aux enfers, & qui dans un inſtant placent un palais ſuperbe où étoit un déſert affreux, que ſi certains peuples ſe trouvoient à ce ſpectacle, ils croiroient voir véritablement toutes les divinités du paganiſme. Je ſuis, &c.

Lettre à un ami, contre la recherche de la pierre philoſophale.

HIer matin, comme j'étois au lit, j'entendis frapper rudement à ma porte, qui fut ſoudain ouverte ou enfoncée par un homme avec qui j'avois lié quelque ſociété, & qui me parut tout hors de lui-même.

Son habillement n'étoit rien moins que modeſte. Sa perruque de travers, n'avoit pas même été peignée; il n'avoit pas eu le temps de faire recoudre ſon pourpoint noir. Levez-vous, me dit-il, j'ai beſoin de vous tout aujourd'hui; j'ai mille empletes à faire, & je ſerai bien aiſe que ce ſoit avec vous. Il faut premiérement que nous allions à la rue Saint-Honoré parler à un notaire, qui eſt chargé de vendre une terre de cinq cents mille livres; je veux qu'il m'en donne la préférence. En venant ici, je me ſuis arrêté un moment au fauxbourg Saint-Germain, où j'ai loué un hôtel deux mille écus, & j'eſpere paſſer le contrat aujourd'hui.

Dès que je fus habillé, mon homme me fit deſcendre précipitamment. Commençons, me dit-il, par aller acheter un carroſſe, & établiſſons d'abord l'équipage. En effet, nous achetâmes, non-ſeulement un carroſſe, mais auſſi pour cent mille francs de marchandiſes en moins d'une heure: tout cela ſe fit ſi promptement, parce que mon homme ne marchanda rien, & ne compta jamais: auſſi ne ſe déplaça-t-il pas. Je rêvois ſur tout ceci; & quand j'examinois cet homme je trouvois en lui une complication ſinguliere de richeſſes & de pauvreté; de maniere que je ne ſavois que croire: mais enfin je rompis le ſilence,

& le tirant à quartier, je lui dis : Monsieur, qui est-ce qui paiera tout cela ? Moi, me dit-il: venez dans ma chambre, je vous montrerai des trésors immenses, & des richesses enviées des plus grands monarques ; mais elles ne le seront pas de vous, qui les partagerez toujours avec moi. Je le suivis. Nous grimpâmes à un cinquieme étage, & par une échelle nous nous guindâmes à un sixieme, qui étoit un cabinet ouvert aux quatre vents, dans lequel il n'y avoit que deux ou trois douzaines de bassins de terre remplis de diverses liqueurs. Je me suis levé de grand matin, me dit-il, & j'ai fait d'abord ce que je fais depuis vingt-cinq ans, qui est d'aller visiter mon œuvre : j'ai vu que le grand jour étoit venu, qui devoit me rendre plus riche qu'homme qui soit sur la terre. Voyez-vous cette liqueur vermeille ; elle a à présent toutes les qualités que les philosophes demandent pour faire la transmutation des métaux : j'en ai tiré ces grains que vous voyez, qui sont de vrai or par leur couleur, quoiqu'un peu imparfait par leur pesanteur. Ce secret que Nicolas Flamel trouva, mais que Raymond Lulle & un million d'autres chercherent toujours, est venu jusqu'à moi ; & je me trouve aujourd'hui un heureux adepte. Fasse le ciel que je me serve de tant de trésors qu'il ne m'a communiqués que pour sa gloire.

Je sortis & je descendis, ou plutôt je me précipitai par cet escalier, transporté de colere, & laissai cet homme si riche dans son hôpital.

Je suis, &c.

*Lettre de M*** à M*** , où il marque les différents caracteres des perſonnes qu'il a vues dans une compagnie.*

MONSIEUR,

IL faut convenir que ceux qui aiment à s'inſtruire ne ſont jamais oiſifs. Je paſſe ma vie à examiner : nous ſommes reçus agréablement dans toutes les compagnies & dans toutes les ſociétés : je crois devoir beaucoup à l'eſprit vif & à la gaieté naturelle de *** , qui fait qu'il recherche tout le monde , & qu'il en eſt également recherché.

J'ai paſſé quelques jours dans une maiſon de campagne auprès de Paris , chez un homme qui eſt ravi d'avoir de la compagnie chez lui : il a une femme fort aimable , & qui joint à une grande modeſtie une gaieté charmante.

Etranger , je n'avois rien de mieux à faire que d'étudier ſur cette foule de gens qui y abordoit ſans ceſſe , dont les caracteres me préſentoient toujours quelque choſe de nouveau. Je remarquai un homme dont la ſimplicité me plut : je m'attachai à lui , il s'attacha à moi , de ſorte que nous nous trouvions toujours l'un auprès de l'autre.

Un jour que nous nous entretenions en particulier dans un grand cercle , laiſſant les converſations générales à elles-mêmes : vous trouverez peut-être en moi , lui dis-je , plus de curioſité que de politeſſe ; mais je vous ſupplie d'agréer que je vous faſſe quelques queſtions. Vous n'avez qu'à dire , me répondit-il , & je vous inſtruirai de tout ce que vous ſouhaiterez ; d'autant mieux que je vous crois homme diſcret , & que vous n'abuſerez pas de ma confiance.

Qui eſt cet homme , lui dis-je , qui nous a

tant parlé des repas qu'il a donnés aux grands, avec les ducs, & qui parle si souvent aux ministres? Il faut bien que ce soit un homme de qualité; mais il a la physionomie si basse, & je ne lui trouve point d'éducation. Cet homme, me répondit-il en riant, est un fermier : il est autant au-dessus des autres par ses richesses, qu'il est au-dessous par sa naissance : il auroit la meilleure table de Paris, s'il pouvoit se résoudre à ne manger jamais chez lui. Il est bien impertinent, comme vous voyez; mais il excelle par son cuisinier : aussi n'est-il pas ingrat, car vous avez entendu qu'il l'a loué tout aujourd'hui.

Mais, dites-moi, qui est celui qui est vis-à-vis de nous, si mal habillé, qui fait quelquefois des grimaces, & a un langage différent des autres, qui n'a point d'esprit pour parler, mais qui parle pour avoir de l'esprit? C'est, me répondit-il, un poëte; ces gens-là disent qu'ils sont nés ce qu'ils sont : cela est vrai, & aussi ce qu'ils seront toute leur vie, c'est-à-dire, presque toujours les plus ridicules de tous les hommes; aussi ne les épargne-t-on point. On verse sur eux le mépris à pleines mains : la famine a fait entrer celui-ci dans cette maison, & il y est bien reçu du maître & de la maîtresse, dont la bonté & les manieres polies ne se démentent à l'égard de personne.

Et ce vieil homme qui a l'air si chagrin? C'est un vieux guerrier, me dit-il, qui se rend mémorable à tous ses auditeurs par la longueur de ses exploits. Il se croit si nécessaire à notre histoire, qu'il s'imagine qu'elle finit où il a fini.

Un moment après, la curiosité me reprit, & je lui dis : je m'engage à ne vous plus faire de questions, si vous voulez encore souffrir celle-ci. Qui est ce grand jeune homme, qui a des cheveux, peu d'esprit, & tant d'impertinence? D'où vient qu'il parle plus haut que les autres, & se

ſait ſi bon gré d'être au monde ! C'eſt un homme à bonne fortune , me répondit-il. A ces mots , des gens entrerent , d'autres ſortirent : on ſe leva , quelqu'un vint parler à mon gentilhomme , & je reſtai auſſi peu inſtruit qu'auparavant. Mais un moment après , je ne ſais par quel haſard ce jeune homme ſe trouva auprès de moi , & m'adreſſant la parole : il fait beau ; voudriez-vous , Monſieur , faire un tour dans le parterre ? Je lui répondis le plus civilement qu'il me fut poſſible , & nous ſortîmes enſemble. Je ſuis venu à la campagne , me dit-il , pour faire plaiſir à la maîtreſſe de la maiſon , avec laquelle je ne ſuis pas mal : il y a bien certaine femme dans le monde qui peſtera un peu ; mais qui faire ? Je vois les plus jolies femmes de Paris , mais je ne me fixe à aucune , & je leur en donne bien à garder ; car entre vous & moi , je ne vaux pas grand'choſe. A ce que je comprends , lui dis-je , vous faites plus de bruit que le guerrier le plus valeureux , & vous êtes plus conſidéré qu'un brave magiſtrat. Le feu alors me monta au viſage , je crois que pour peu que j'euſſe parlé je n'aurois pu me retenir de lui dire ce qu'il méritoit ſi bien. Je ſuis , &c.

*Lettre de Madame ** à Monſieur *** , ſur un petit maître.*

MONSIEUR,

J'Ai été indiſpoſée quelques jours ; mais j'ai toujours eu ſi bonne compagnie dans mon appartement , que je n'en ſuis ſortie qu'avec peine , pour aller chercher ailleurs ce que je trouvois ſi commodément chez moi. Il s'y eſt paſſé des ſcenes plaiſantes.

Viens-çà , que je t'embraſſe , mon cher che-

valier, disoit avant hier un jeune homme à un autre. J'ai appris avec une vraie joie que tu as abandonné Madame * * *. Ta persévérance pour elle commençoit à te donner un travers dans le monde. J'avois beau te défendre, & dire que tes assiduités pour cette femme n'étoient que l'effet de ton goût général pour toutes, qui se réunissoit pour un temps en faveur d'une seule, je ne persuadois point, on t'en croyoit amoureux : il sembloit que tu fusses à une femme près ; & comme elle a de la politesse, de l'esprit & de la beauté, on poussoit même la médisance sur ta façon de penser, jusqu'à dire qu'elle te fixeroit.

Hé ! quel mal y auroit-il, Monsieur, interrompit une personne de la compagnie, qu'une dame qui a autant de mérite que celle que vous venez de peindre, rendît le chevalier constant.

Hé ! fi, Madame, constant, répondit-il ! Savez-vous ce que c'est qu'un homme constant ? Un homme constant enfin, est un homme paresseux, qui se défiant de son mérite, s'assoupit avec une conquête faite, pour ne se pas donner la peine d'en entreprendre une autre, qu'il manqueroit peut-être.

Mais je m'étonne, repliqua la personne qui avoit déja pris une fois la parole, que vous attaquiez si vivement les amants constants, vous qui depuis trois ans êtes attaché à * * *. A une comédienne, n'est-ce pas, s'écria en souriant & sans rougir, ce censeur de belles passions ? Hé bien, sachez que c'est l'inconstance même qui entretient le goût que j'ai pour une actrice. Je la vois sur le théatre : tantôt c'est une amante en pleurs qui regrette un perfide, un autre jour bergere innocente, elle voudroit se cacher à elle-même le trouble d'un amour naissant ; quelquefois c'est une coquete aimable, qui m'amuse par son esprit. Enfin, tous les jours elle change d'attitudes, de graces,

de caractere, d'habits & de visage même, si vous voulez. Elle frappe mon imagination, elle l'anime; & dans un seul objet je trouve Monime, Phedre, Célimene & Cloris. Mais cela me rappelle qu'elle joue aujourd'hui dans une piece nouvelle; je vais la voir. En achevant ces mots il sortit véritablement.

Tout cela nous fait bien voir que c'est souvent un malheur d'avoir de l'esprit. Je suis, &c.

Lettre sur le caractere des empressés.

ON dit, Monsieur, que l'homme est un animal sociable.

J'en ai remarqué qui non-seulement sont sociables, mais sont eux-mêmes la société universelle. Ils se multiplient dans tous les coins, & peuplent en un instant les quatre quartiers d'une ville: cent hommes de cette espece abondent plus que deux mille citoyens. On demande dans les écoles, si un corps peut être en un instant en plusieurs lieux; ils sont une preuve de ce que les philosophes mettent en question.

Ils sont toujours empressés, parce qu'ils ont l'affaire importante de demander à tous ceux qu'ils voient où ils vont, d'où ils viennent.

Ils fatiguent plus les portes des maisons à coups de marteau que les vents & les tempêtes. Si l'on alloit examiner la liste de tous les portiers, on y trouveroit chaque jour leur nom estropié de mille manieres en caracteres Suisses. Ils passent leur vie à la suite d'une enterrement, dans des compliments de condoléance, ou dans des félicitations de mariage. Le roi ne fait point de gratification à quelqu'un de ses sujets, qu'il ne leur en coûte une voiture pour lui en aller témoigner leur joie. Enfin,

Enfin, ils reviennent chez eux bien fatigués, se reposer pour pouvoir reprendre le lendemain leurs pénibles fonctions.

Un d'eux mourut l'autre jour de lassitude ; & on mit cette épitaphe sur son tombeau : *c'est ici que repose celui qui ne s'est jamais reposé.* Il s'est promené à cinq cents trente enterrements. Il s'est réjoui de la naissance de deux mille six cents quatre-vingts enfants. Les pensions dont il a félicité ses amis, toujours en des termes différents, montent à deux millions six cents mille livres. Le chemin qu'il a fait sur le pavé, à neuf mille six cents stades ; celui qu'il a fait dans la campagne, à trente-six mille. Sa conversation étoit amusante : il avoit un fond tout fait de trois cents soixante-cinq contes, qu'il employoit dans les occasions brillantes. Il est mort enfin à la soixantieme année de son âge. J'en reste là ; car comment pourrois-je achever de vous dire ce qu'il a fait, & ce qu'il a vu. Je suis, &c.

Lettre sur un Géomettre.

JE vous dirai, Monsieur, que passant l'autre jour sur le pont-neuf, avec un de mes amis, il rencontra un homme de sa connoissance, qu'il me dit être un géomettre. Ils se firent tous deux beaucoup d'honnêtetés, & s'apprirent réciproquement quelques nouvelles litteraires : ces discours les menerent jusque sur la porte du café, où j'entrai avec eux.

Je remarquerai que notre géomettre y fut reçu de tout le monde avec empressement.

Cependant son esprit régulier toisoit tout ce qui se disoit dans la conversation : martyr de sa justesse, il étoit offensé d'une saillie, comme une

vue délicate eſt offenſée par une lumiere trop vive, rien pour lui n'étoit indifférent, pourvu qu'il fût vrai : auſſi ſa converſation étoit-elle ſinguliere. Il étoit arrivé ce jour-là de la campagne, avec un homme qui avoit vu un château ſuperbe & des jardins magnifiques : & il n'avoit vu lui, qu'un bâtiment de ſoixante pieds de long, ſur trente-cinq de large, & un boſquet barlong de dix arpents : il auroit ſouhaité que les regles de la perſpective euſſent été tellement obſervées, que les allées des avenues euſſent paru par-tout de même largeur; & il auroit donné pour cela une méthode infaillible. Il parut fort ſatisfait d'un cadran qu'il y avoit démêlé, d'une ſtructure tout-à-fait ſinguliere; & il s'échauffa beaucoup contre un ſavant qui étoit auprès de moi, qui malheureuſement lui demanda ſi ce cadran marquoit les heures Babyloniennes. Un homme ſe plaignoit d'avoir été ruiné l'hiver précédent par une inondation. Ce que vous me dites-là m'eſt fort agréable, dit alors le géomettre; car je vois que je ne me ſuis pas trompé dans l'obſervation que j'ai faite, & qu'il eſt au moins tombé ſur la terre deux pouces d'eau plus que l'année paſſée.

Après ce petit conſeil, ils ſe ſéparérent, je crois, très-mécontents les uns des autres.

Lettre ſur les entretiens des cafés.

MONSIEUR,

JE vous dirai que j'entrai, il y a cinq ou ſix jours, dans un café. J'y remarquai d'abord un gentilhomme, aſſez bien mis, qui ſe faiſoit écouter. Il parloit du plaiſir qu'il y avoit de vivre à Paris, & déploroit ſa ſituation d'être obligé de vivre dans la province. J'ai, dit-il, quinze mille livres

de rente en fonds de terre, & je me croirois plus heureux ſi j'avois le quart de ce bien-là en argent & en effets portables par-tout. J'ai beau preſſer mes fermiers, & les accabler de frais de juſtice, je ne fais que les rendre plus inſolvables. Je n'ai jamais pu avoir cent piſtoles à la fois. Si je devois dix mille francs, on me feroit ſaiſir toutes mes terres, & je ſerois à l'hôpital.

Je tournai par haſard la tête d'un autre côté, & je vis un autre homme qui faiſoit des grimaces de poſſédé. A qui ſe fier déſormais, s'écrioit-il? Il y a un traitre que je croyois ſi fort de mes amis, que je lui avois prêté mon argent, & il me l'a rendu : quelle perfidie horrible! il a beau faire, dans mon eſprit il ſera toujours déshonoré.

Enfin, je vis entrer un vieillard pâle & ſec, que je reconnus pour nouvelliſte avant qu'il ſe fût aſſis. Il n'étoit pas du nombre de ceux qui ont une aſſurance victorieuſe contre tous les revers, & préſagent toujours les victoires & les trophées : c'étoit, au contraire, un de ces trembleurs, qui n'ont que des nouvelles triſtes. Les affaires vont bien mal du côté d'Eſpagne; nous n'avons point de cavalerie ſur la frontiere, & il eſt à craindre que le prince * * *, qui en a un gros corps, ne faſſe contribuer tout le Languedoc. Il y avoit vis-à-vis de moi un philoſophe aſſez mal en ordre qui prenoit les nouvelliſtes en pitié, & hauſſoit les épaules à meſure que l'autre hauſſoit la voix. Je m'approchai de lui, & il me dit à l'oreille : vous voyez que ce fat nous entretient il y a une heure de ſa frayeur pour le Languedoc; & moi j'apperçus hier au ſoir une tache dans le ſoleil, qui, ſi elle augmentoit, pourroit faire tomber toute la nature en engourdiſſement, & je n'ai pas dit un ſeul mot. Je ſuis perſuadé que ſi j'avois eu le temps de demeurer davantage dans ce lieu, j'y aurois certainement vu d'autres originaux. Comme j'eſpere y retourner

dans quelques jours, je ne manquerai pas de vous faire part de mes nouvelles découvertes. Je suis, &c.

Lettre sur le langage des bêtes & sur leurs connoissances.

MONSIEUR,

Il faut convenir que toutes les bêtes ont de la connoissance; & nous ne voyons pas que l'auteur de la nature ait pu leur donner cette connoissance pour d'autres fins que de les rendre capables de pourvoir à leurs besoins, à leur conservation, à tout ce qui leur est propre. Ajoutons à ce principe, que beaucoup d'especes de bêtes sont faites pour vivre en société, & les autres pour vivre en ménage, pour ainsi dire, d'un mâle avec une femelle, & en famille avec leurs petits, jusqu'à ce qu'ils soient élevés. Or, pour ne parler d'abord que de la premiere espece, quel usage juge-t-on que les bêtes puissent faire de leur connoissance pour la conservation & le bien de leur société, si cette société n'a point entr'elle un langage commun & parfaitement connu de tous ceux qui la composent? Supposons l'exemple d'un peuple muet & privé de la parole, pour se faire entendre les uns aux autres quel usage pourroient-ils faire de leur connoissance & de leur esprit? Il est certain que ne pouvant ni entendre ni être entendus, ils ne pourroient ni recevoir ni donner aucun secours à la société.

Il en seroit de même des bêtes qui vivent en société, si l'on suppose qu'elles n'ont point entr'elles un langage, quel qu'il soit, pour s'entendre les unes les autres. Prenons pour exemple les castors: ces animaux, pour se mettre à couvert & en sûreté, logent dans les petites cabanes de terre qu'ils cons-

truiſent eux-mêmes, avec une adreſſe admirable, au bord d'un lac & ſur pilotis; mais ils ont compris qu'ayant beſoin, pour bâtir leur domicile, d'être aidés les uns des autres, il falloit ſe mettre en ſociété. Ils s'aſſocient alors un certain nombre, & après qu'ils ont choiſi le terrein qui leur convient pour habiter, ils partagent entr'eux les travaux néceſſaires pour la conſtruction de leur habitation. Les uns vont au bois, les autres à la terre-glaiſe, que quelques-uns ſont chargés d'apporter, en ſe renverſant, comme on ſait, ſur le dos, & faiſant de leurs corps une eſpece de tombereau, que les autres tirent juſque ſur le lieu où il faut l'employer. Là l'un fait l'office d'un maçon, l'autre celui de manœuvre, & un autre celui d'architecte. Un arbre eſt rongé par le pied, & tombe dans le lac, auſſi-tôt d'autres ouvriers le mettent en œuvre. Les uns préparent les pilotis, les autres les enfoncent, tandis que d'autres travaillent les autres bois néceſſaires. Tout ſe fait avec un ordre & un concert parfait. Alors la petite ſociété jouiſſant paiſiblement du fruit de ſes travaux, ne ſonge plus qu'à vivre tranquille, & à multiplier ſon eſpece chacun dans ſa petite famille. Après cela, n'eſt-il pas évident qu'une entrepriſe ſi bien ſuivie & ſi bien exécutée, ſuppoſe néceſſairement que ces animaux ſe parlent, & ont entr'eux un langage par lequel ils ſe communiquent leurs penſées?

Pourquoi la nature a-t-elle donné aux bêtes la faculté de parler? C'eſt uniquement pour exprimer entr'elles leurs déſirs & leurs ſentiments, afin de pouvoir, par ce moyen, ſatisfaire à leurs beſoins, & à tout ce qui eſt néceſſaire pour leur conſervation. Ecoutez parler un chien, il vous demandera de la nourriture pour ſubſiſter. Si vous le menacez, il tâchera de vous fléchir. Si vous le laiſſez ſeul, il témoignera par ſes cris ſon déſeſ-

poir. Si vous le menez à la promenade, il vous remerciera avec mille expreſſions de joie. S'il voit quelque objet qui l'effraie, il vous le dira par ſes geſtes. En un mot, parlez-lui de boire, de manger, de dormir, de courir, de folâtrer, & de défendre en vous ſon protecteur & ſon unique appui, il vous entendra parfaitement, & vous répondra fort bien, parce que tout cela tend à ſa conſervation, pour laquelle ſeul la nature lui a donné la faculté d'entendre & de ſe faire entendire, c'eſt-à-dire de parler, quoiqu'en général les bêtes parlent peu : il y en a même de ſi taciturnes, qu'elles ne diſent pas quatre mots dans un jour. Tels ſont, entre celles que nous connoiſſons le plus, les ânes, les chevaux, les bœufs, les moutons, & la plupart des quadrupedes.

Les oiſeaux chantent, dit-on, c'eſt une erreur. Ce que nous prenons pour un chant, n'eſt que leur langage naturel. Prenons pour exemple la pie, qui eſt ſi cauſeuſe. Il eſt aiſé d'obſerver que ſes diſcours ou ſes chants ſont variés. Tantôt elle abaiſſe ou éleve le ton, tantôt elle preſſe ou ralentit la meſure, tantôt elle prolonge ou abrege ſon caquet : ce ſont évidemment autant de phraſes différentes.

On peut objecter que les oiſeaux répetent toujours la même choſe, & ne varient point leurs phraſes. On répond à cela qu'il eſt aiſé de remarquer dans le parler des oiſeaux, de viteſſe ou de lenteur, de haut & de bas, de longueur & de briéveté, qu'il y en a vraiſemblablement beaucoup d'autres, que nous n'appercevons pas, faute d'entendre leur langage, mais que les oiſeaux entr'eux s'entendent fort bien. Si donc beaucoup d'oiſeaux nous paroiſſent chanter toujours la même chanſon, comme le moineau, le pinçon, le ſerin, ne concluons pas qu'ils diſent toujours la même choſe. Croyons plutôt que c'eſt un effet du peu

de fineſſe de nos oreilles, par rapport à un langage qui nous eſt totalement étranger & inconnu.

Cette remarque eſt importante pour connoitre plus à fond le langage des bêtes. Non-ſeulement il eſt borné aux ſeuls objets qui intéreſſent leur conſervation, mais il eſt encore borné par lui-même, en cé qu'il n'a communément qu'une ſeule expreſſion pour chaque objet : c'eſt-là la cauſe de leurs répétitions fréquentes. Je ſuis, &c.

Lettre ſur l'eſtime qu'on doit faire de certains ouvrages de la nature.

MADAME,

J'Eſtime infiniment l'excellent homme que vous avez vu depuis huit jours. Vous me faites le plus grand plaiſir du monde de me dire qu'il donne bon ordre que les importuns de ſon voiſinage ne lui viennent dérober un temps qu'il peut employer plus utilement qu'à recevoir leurs viſites. Si ce temps ne lui ſervoit de rien, & qu'un ſi grand homme ne ſût qu'en faire, il auroit tort de ſe donner tant de peine à le conſerver; mais puiſqu'il l'emploie ſi utilement, il y auroit de l'imprudence s'il ne prenoit le ſoin de le garder comme une choſe précieuſe qui peut ſe perdre. Je ſuis ravi de ce que vous m'apprenez que M.*** a pour cent mille livres de pierreries, & qu'il prend plaiſir, deux ou trois fois la ſemaine, de les regarder, quand il a beſoin de ſe remettre les yeux après un long & opiniâtre travail. Le ſage des ſtoïques ne trouve point de plus noble occupation que de contempler les ouvrages de la nature. Vous ſavez, Monſieur, que la majeſté eſt ramaſſée en petit dans les pierreries, & qu'il n'y a ni de plus précieuſes lumieres, ni de nuances plus admira-

bles. Ce ſont des fleurs incorruptibles & immortelles, où il ſemble que la beauté ſe ſoit fixée, quoiqu'elle ſoit changeante & périſſable par-tout ailleurs. A la vérité, un honnête homme ſeroit très-blâmable, s'il imitoit la brutale violence d'Antoine le Triumvir, qui mit à prix la tête d'un ſénateur, parce qu'il lui avoit refuſé une belle opale, que les lapidaires eſtimoient vingt mille ſeſterces. Il n'auroit guere moins de tort, s'il faiſoit comme *Nonius*, c'étoit le nom de ce ſénateur, qui fut ſi opiniâtre, qu'il aima mieux mourir que de donner au tyran le contentement qu'il déſiroit, en ſe privant de l'opale où il avoit attaché ſon affection. Il fut plus déraiſonnable en cela que ne ſont les bêtes qui, ſe voyant pourſuivies par les chaſſeurs, s'arrachent elles-mêmes les parties de leurs corps dont elles connoiſſent qu'ils ont envie. C'eſt ainſi qu'elles trouvent l'invention de ſe racheter par cette rançon, comme l'a remarqué Pline. Néanmoins je penſe qu'il s'en faut tenir au ſentiment de Gallus Aſinius. Il dit, dans Tacite, qu'en matiere de train, d'équipage, d'ameublement & de bijoux, le trop & l'aſſez ne ſe doivent juger que par la fortune de celui qui les poſſede. Il ajoute ces paroles : *les gens de qualité étant ſujets à de grandes inquiétudes, & ſe trouvant expoſés à de plus grands dangers que n'eſt le commun des hommes, n'eſt-il pas juſte de leur laiſſer quelques plaiſirs particuliers qui puiſſent flatter leurs maux & en adoucir l'amertume?* Mais, Monſieur, trouvez bon, s'il vous plaît, que nous en demeurions-là, & que je remette au premier ordinaire à répondre aux agréables choſes que vous m'avez écrites, enſuite des reproches que fait notre *cynique mitigé*. Je ſuis trop politique & trop moral aujourd'hui pour les matieres enjouées ; & pendant que je me ſens de cette humeur, il vaut mieux que je prenne mon temps pour vous aſſurer que je ſuis très-

sérieusement & très-sincerement, que l'on ne peut être plus absolument à vous que je suis,

Monsieur, Votre, &c.

*Lettre de M. l'abbé de * * *, sur les ouvrages des Anciens & des Modernes.*

MONSIEUR,

JE me trouvai, il y a quelques jours, avec des personnes qui raisonnent bien différemment sur les ouvrages des anciens. Quelques-uns étoient à leur égard dans une admiration continuelle; d'autres, au contraire, soutenoient que la prevention seule y faisoit voir les prétendues beautés que l'on s'imaginoit y trouver. Les antiquaires soutenoient qu'il falloit entendre le Grec pour remarquer les beautés d'Homere, de Pindare & des autres auteurs Grecs. Les modernes convenoient que pour ce qui regardoit les beautés de la langue, cela étoit véritable; mais que pour ce qui se nomme bienséance, raisonnement, mœurs, bon sens, conduite d'un ouvrage, tout cela devoit être de tous les âges & de toutes les langues; que tous les admirateurs des anciens ne pourroient jamais excuser Homere d'avoir donné à son Achille, qui est le héros de l'Iliade, des mœurs de crocheteur, de lui en avoir fait tenir le langage: cela est tellement vrai, que M. Racine, dans sa tragédie d'Iphigénie, s'est bien gardé de suivre Homere dans ce caractere, & l'on y remarque qu'Achille parle en roi fier, & ne descend point aux injures grossieres qu'Homere lui a mises à la bouche. S'il l'eut fait, sa piece n'auroit pas eu les applaudissements qu'on lui a donnés avec justice.

Je remarquai, dans cette dispute, que les antiquaires disoient beaucoup plus d'injures que de

raiſons. Si on les vouloit croire, perſonne n'a entendu ces auteurs merveilleux : toutes les traductions que les habiles gens en ont données ſont fauſſes, & lorſqu'on les preſſe de nous dire en Latin ou en François ce que ſignifioient quelques vers Grecs que l'on critiquoit, après bien de méchantes défaites, des injures & de mauvaiſes plaiſanteries contre les modernes, l'on tomba d'accord que la traduction étoit fidelle & littérale; mais que ce qui paroiſſoit miſérable dans ces verſions étoit admirable dans le Grec; c'eſt-à-dire que ce ſont des beautés ineffables, que perſonne ne voit ni n'entend : cela eſt réſervé à ces meſſieurs. Je crains bien, à vous parler franchement, qu'il n'y ait de la viſion dans tout cela : très-ſûrement il y a beaucoup de prévention, & lorſqu'on nous cite quelques endroits modernes pris des anciens, je puis vous aſſurer qu'ils ſont aſſez rares, & que bien ſouvent la copie fait honneur à l'original, ſur-tout lorſque c'eſt un habile homme qui s'en ſert.

Les antiquaires ſe ſont aviſés de publier depuis quelque temps que les traductions Latines que nous avons des auteurs Grecs n'étoient pas bonnes; néanmoins ils ne peuvent diſconvenir qu'elles n'aient été faites par de fort habiles gens, comme les Etienne, Caſaubon, Eraſme & quantité d'autres, qui de leur temps paſſoient pour bien ſavoir le Grec & le Latin. En attendant qu'ils nous en aient donné de meilleures, ils trouveront bon que nous les eſtimions comme auront fait nos peres; il ne faut pas s'en prendre à ces fameux traducteurs, ſi l'on ne trouve les beautés que ces meſſieurs nous veulent faire croire être dans les anciens, ils auroient mal fait d'y en mettre plus qu'il y en a. Je ſuis

Monſieur, Votre, &c.

Lettre sur les oracles & l'astrologie.

JE crois, Monsieur, que la statue de Memnon peut très-bien s'expliquer de l'astrologie. Cette statue, qui regarde le soleil & qui ne rend ses oracles qu'en recevant ses rayons, représente les astres, & particuliérement les planetes, dont l'usage est très-grand dans l'astronomie, & qui tirent toute leur force & leur lumiere du soleil. La sphere qui paroît sous les pieds de Memnon peut signifier le globe céleste. Le vieillard qui considere la statue, c'est l'astrologue qui consulte les astres. Ceux qui viennent à lui, sont ceux qui veulent savoir l'avenir, & qui se font dire la bonne-aventure & tirer l'horoscope. Mais pour confirmer cette explication il faut encore considérer le rapport que les prédictions de l'astrologue ont avec les oracles. Il n'y avoit rien de plus ambigu ni de plus obscur que ces réponses des faux dieux, comme il paroît par celles qui furent rendues à Crésus & à Pyrrhus, & mille autres qu'il seroit trop long de nommer ici. Il en est de même de ce que prédisent les astrologues, ce que je vais faire voir en peu de mots par quelques exemples mémorables. En l'année 1119 il courut dans toute l'Europe des prédictions des plus fameux astrologues, par lesquelles ils menaçoient qu'en l'année 1186 il arriveroit de si effroyables tempêtes & des vents si impétueux, que les tours & les plus forts châteaux ne seroient pas capables d'y résister. Cela jetta tout le monde en une consternation terrible, & la plupart s'alloient cacher dans les creux des rochers. Cependant cette année là fut extrêmement tranquille. Depuis, d'autres astrologues publierent qu'en l'année 1524,

au mois de février, il y auroit de si grandes pluies, qu'à peine pourroit-on se sauver de cette espece de déluge. Mais il arriva tout le contraire de ce qu'ils avoient prédit, & le mois de février fut extraordinairement sec. Qui ne sait enfin ce qu'on pronostica de l'année 1588, qu'on nomma la merveilleuse, à cause des prodigieux accidents qu'on devoit voir, & de la fameuse éclipse de soleil de l'an 1654. Néanmoins toutes ces prédictions n'eurent point d'effet, & elles ne servirent qu'à confondre la vaine science des astrologues. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Sur les éclipses.

Est-il possible, Monsieur, que vous me consultiez sur ce qui regarde les éclipses? Ce n'est pas que l'on ne convienne que l'éclipse est une privation de lumiere causée par l'interposition d'un corps opaque. Il y a deux grands luminaires, dont l'un nous éclaire le jour, & l'autre la nuit. Quand nous sommes privés d'une maniere extraordinaire de leurs irradiations, permettez-moi ce grand mot, nous appellons cela défaut ou défaillance, & les Grecs le nomment éclipse. Les philosophes considerent ces phénomenes avec quelque espece d'admiration. Ils en examinent la nature, ils en cherchent les causes & les effets. Les astronomes vont encore plus avant sur cet objet particulier de leur science, & comme dans les observations qu'ils ont faites ils ont connu les révolutions des cieux, les conjonctions des astres, leurs distances & leurs approches, ils ont prévu souvent les effets naturels qui en peuvent résulter. Du moins marquent-ils précisément les temps des éclipses, & déterminent-ils les années, les mois, les semai-

nes, les jours, les heures & jusqu'aux minutes. Ceux qui ont lu l'histoire des peuples orientaux, savent que dans le royaume de la Chine, & dans les pays nouvellement convertis à la foi, ces prédictions faites par des missionnaires, savants astronomes, leur ont toujours donné une grande autorité sur les esprits des peuples. Les astrologues veulent porter leur prédiction plus loin; mais leur science est décriée par la plupart du monde. Jugez si par les eclipses ils peuvent parler juste de l'événement des choses qui dépendent de la liberté des hommes. S'ils peuvent prédire des révoltes, des trahisons, des guerres, des mariages, des procès, &c. J'avoue que leur science se peut étendre à prévoir la stérilité, la fertilité, les maladies, les sécheresses, &c. Tous les historiens ont regardé les éclipses comme des événements singuliers qu'ils étoient obligés de marquer. Ils ont écrit avec soin ce qui les a précédés, & ce qui les a suivis. Je serois trop long, si je vous citois toutes les observations que j'ai faites moi-même sur cette matiere. Je me contenterai de vous dire que les médecins assurent ordinairement qu'il y aura des maladies, lorsque ces défaillances sont de longue durée, & que c'est le soleil qui est éclipsé. Ils reconnoissent cet astre comme l'ame & le pere de la nature. En effet, quand il agit sur les choses d'ici-bas, & qu'il leur communique ses influences, sa lumiere & sa chaleur, ne semble-t-il pas répandre la vie sur les objets qu'il regarde? Mais si la lumiere & ses rayons sont arrétés, nous en perdons une irradiation salutaire. Si les esprits animaux étoient arrétés par quelque humeur froide qui causât une obstruction, toutes les parties inférieures du corps ne souffriroient-elles pas? Veut-on que les hommes ne souffrent point quand la lune empêche que les influences du soleil ne tombent sur nous? Plusieurs néanmoins disent que

l'éclipse est un effet naturel qui ne produit ni bien ni mal, & que les rayons du soleil peuvent être détournés & sa lumiere obscurcie sans que nous ayons lieu d'en craindre de fâcheuses suites. Je ne vous parlerai point de cette éclipse admirable que l'on vit à la mort du Fils de Dieu. Vous savez qu'elle fut surnaturelle & miraculeuse. Elle arriva dans la pleine lune, elle dura trois heures, & fut universelle. Vous avez oui dire ce que remarqua saint Denis l'Aréopage, grand philosophe & grand mathématicien. Il étoit en Egypte, & ayant observé que cette éclipse arrivoit contre l'ordre ordinaire, il prononça ces paroles si célebres : *ou le Dieu de la nature souffre, ou toute la machine du monde se dissout.* Je ne m'étendrai pas davantage sur une matiere où je ne me suis jamais fort appliqué. Je ne me serois pas même hasardé à vous faire cette réponse, si j'étois capable de vous refuser quelque chose. Mais je suis, &c.

Lettre sur la peinture.

JE ne sais, Madame, si je vous pourrai donner sur la peinture tout l'éclaircissement que vous souhaitez ; mais en attendant que je vous puisse envoyer ce qu'en a écrit monsieur Félibien, vous vous contenterez, s'il vous plaît, des particularités que je remarquai l'autre jour dans un discours qu'on me donna à lire. Je vis que la peinture, supposé qu'elle ne soit pas nécessaire pour la commodité de la vie, ne laisse pas d'avoir une origine très-ancienne. Les Egyptiens se vantent de l'avoir inventée plusieurs siecles avant que les Grecs en eussent connoissance ; mais ce qu'il y a de plus certain, est que ces derniers porterent ce bel art à un point de perfection que l'on a de la

peine à s'imaginer. D'abord on s'aviſa ſeulement de tracer des lignes autour de l'ombre d'un homme, & l'on dit que le premier qui en uſa ainſi fut un Egyptien appellé *Philocle.* D'autres veulent que l'on doive ce commencement à un Grec de Corinthe, nommé *Cléanthe*; mais pour moi j'aimerois mieux ſuivre l'opinion commune, qui attribue cette origine à l'amour,

On rapporte qu'un peintre appellé *Simon*, fut le premier qui peignit de profil, qui exprima les différents airs de tête, qui diviſa les membres par des jointures, qui marqua les veines, & qui inventa le moyen de jetter une draperie, & d'en diſpoſer les plis. Un autre, nommé *Paneus*, fut plus hardi, il ſe haſarda de peindre la fameuſe bataille de Marathon, & fut aſſez heureux pour y faire remarquer les principaux chefs des Athéniens & des Perſes. Apollodore fut le plus ſavant peintre de ſon temps, mais Zeuxis le ſurpaſſa bientôt après, & attira l'admiration de toute la Grece. Cependant Paraſius oſa bien entrer en lice contre lui, & l'on dit qu'il remporta le prix d'une maniere qui mérite de vous être racontée. Zeuxis avoit peint des raiſins ſi au naturel, que les oiſeaux y voloient pour les béqueter; mais Paraſius peignit ſi admirablement un rideau, que Zeuxis lui-même le voulut tirer pour voir ce qui etoit derriere. C'eſt ce qui l'obligea à ſe confeſſer vaincu, & à dire qu'il y avoit bien plus de gloire à tromper les hommes que les animaux. Après ceux-là Apelles acquit une réputation immortelle. Alexandre viſitoit ſouvent ce fameux peintre. Il prenoit plaiſir à le voir travailler, & ce fut à lui ſeul qu'il permit de faire ſon portrait. Apelles faiſoit reſſembler de telle ſorte, qu'un ſavant phyſionomiſte n'avoit qu'à voir ſes portraits pour parler juſte des perſonnes qu'ils repréſentoient. Vous ſavez, ſans doute, Madame, ce que l'on diſoit

autrefois d'un portrait d'Alexandre qu'avoit fait Apelles, *qu'il y avoit deux Alexaandre, & que si l'Alexandre de Philippe étoit invincible, celui d'Apelles étoit inimitable.* Je pourrois vous citer encore plusieurs Grecs que la peinture a rendu célebres ; mais il vaut mieux vous entretenir du progrès qu'a fait ce bel art dans l'Italie ancienne & moderne. J'ai lu qu'un grand personnage de l'illustre famille des Fabien, tint à honneur de porter le surnom de peintre, & qu'il peignit même le temple du salut, l'an 450 de la fondation de Rome. Les plus grands hommes de ce temps-là s'adonnoient à la peinture, & cela dura jusque sous les premiers empereurs ; mais par une révolution qui n'est que trop ordinaire aux belles choses, la peinture fut négligée quelque-temps après, & demeura ensévelie parmi les ruines des autres arts & des autres sciences. Ce ne fut que long-temps après qu'elle commença de paroître en Italie. Michel-Ange contribua fort à la rétablir, & acquit une estime générale. Il excelloit sur-tout dans le dessin. Cependant Raphaël d'Urbin acquit encore plus de gloire que Michel-Ange, & il porta si loin son art, qu'il semble qu'il a surpassé la nature en bien des choses. On remarque qu'il avoit le talent de donner à ses figures toutes les graces dont elles étoient capables, & plus on voit ses ouvrages, plus on les admire. Jules Romain, Polidore, Léonard de Vinci, le Georgion, le Titien, Paul Véronese & Tintoret parurent presque en même-temps. Ils ont tous excellé en quelques parties de la peinture, & quelques-uns d'entr'eux n'y ont presque rien ignoré. Jules Romain est celui de tous les disciples de Raphaël qui a le mieux réussi. Ses imaginations étoient nobles & élevées. Il avoit le goût pur & net ; il étoit grand imitateur des anciens, & avoit en vue de les faire

fervir de modele. Son élection des attitudes étoit admirable. Polydore deffinoit fort bien, & rencontroit parfaitement dans les groupes. Léonard de Vinci étoit très-profond dans la peinture. Son mérite eft affez établi par une feule circonftance de fa vie, qui eft que François I. le fit venir d'Italie, & qu'après avoir travaillé en France, il mourut à Fontainebleau entre les bras de ce monarque, qui honora de fes larmes la mort de cet habile peintre. Le Georgion étoit pour les portraits & pour les grands ouvrages. Il entendoit admirablement les figures, & il traitoit fon fujet avec toute la grandeur & la convenance poffibles. Le Titien fut le plus grand colorifte qui ait jamais été. Il a parfaitement entendu les maffes, l'union & la difpofition du tout enfemble. Il peignoit tout-à-fait bien les femmes & les enfants, & il leur infpiroit un certain air doux, mignon & tendre qui étoit inimitable : fes portraits & fes payfages font merveilleux. Il donnoit à chaque chofe les touches qui leur étoient convenables & particuliéres. Toutes ces grandes qualités lui acquirent le nom de divin, avec des biens très-confidérables & l'amitié de Charles-Quint. On dit que les grands de la cour de cet empereur, ayant témoigné de la jaloufie de ce qu'il leur préféroit le Titien, il leur dit qu'il ne manqueroit jamais de courtifans, mais qu'il n'auroit pas toujours un Titien. Paul Véronefe n'étoit pas bien correct ; mais la beauté de fon coloris fervoit de fard aux manquements de fon deffin. Ses airs de femmes étoient très-gracieux, & il diverfifioit fort fes draperies. Tintoret avoit beaucoup de génie pour la peinture. Il a fait d'excellents tableaux ; mais il eft principalement dans le coloris qui eft l'ame de la peinture.

Outre ces grands peintres qui ont fleuri en Italie, il y en avoit d'autres très-habiles en divers endroits de l'Europe. Albert Durer en Allemagne, Holbens

en Suiſſe, Lucas en Hollande, en Flandre Rubens, le plus habile de tous les peintres dans la diſtribution des lumieres, dans l'art d'exprimer les paſſions de l'ame. Vandeik, ſon diſciple, étoit fort entendu dans les tableaux galants, & il y a eu d'autres grands peintres dont on peut dire que le nom ne mourra jamais.

Cependant cet art admirable, qui donne la vie à des choſes mortes, eſt préciſément négligé partout, excepté en France. Il ſemble qu'il s'eſt retiré parmi nous, avec les autres arts & les autres ſciences, ſous la protection d'un très-grand roi. Monſieur le Brun l'a déjà mis dans une ſi grande perfection, que peut-être égalerons-nous l'ancienne Grece & l'Italie moderne. Vous ſavez en quelle eſtime ſont ſes tableaux; vous en avez vu auſſi de monſieur Mignard, & je ne doute point que les curieux qui vous les ont montrés ne vous en aient mieux fait connoître le prix que je ne ferois. Ainſi, Madame, je ne vous en parlerai point, & je finirai une lettre qui n'eſt déjà que trop longue. Avouez que vous m'en feriez des reproches, ſi vous ne m'aviez engagé à m'étendre ſur cette matiere, & ſi d'ailleurs je ne fuſſe pas auſſi abſolument votre ſerviteur très-humble, que je le ſuis.

A MADAME DE.....

Sur l'architecture.

ON ne peut diſconvenir, Madame, que l'architecture ne ſoit le plus ancien de tous les arts, ſi l'on conſidere que nous apprenons dans l'écriture qu'elle a commencé avec le monde. Les premiers hommes n'étoient encore vêtus que de peaux, & ne vivoient que de fruits, lorſque Caïn

bâtit une ville. Après cela les Egyptiens & les Grecs, qui ſe vantoient d'avoir inventé tous les beaux arts, le diſputeront-ils aux Hébreux ? Dira-t-on que Sicyone, Argos & Athenes ſoient plus anciennes que la ville qui porta le nom d'Enoch, fils de Caïn ? Outre cette autorité inconteſtable, le bon ſens veut que l'on ait ſongé au plutôt à ſe bâtir des maiſons pour ſe garantir des injures du temps ; enfin c'eſt la néceſſité qui a porté les hommes à inventer l'architecture. Avant même qu'ils s'aſſemblaſſent & qu'ils vécuſſent en ſociété, chacun tâchoit de ſe mettre à couvert par quelques habitations, ſoit que l'on creuſât des cavernes dans la terre, ou que l'on ſe fît des hutes de branches d'arbres. Dans la ſuite on remarqua le nid des hirondelles, on imita l'induſtrie de ces oiſeaux, & l'on travailla à ſe faire des logements plus propres & plus commodes. Il y a apparence que Caïn fut le premier qui conſidéra ce modele, & qu'il le ſuivit. Il n'eut pas tort : on ne peut rien voir de mieux joint & de plus ſerré que ces petits bâtiments. Vous jugez bien, Madame, que durant long-temps il n'y eut rien que de ruſtique dans tous les édifices que l'on fit, & Vitruve rapporte que de ſon temps même on bâtiſſoit de la ſorte dans les Gaules, en Eſpagne & en Phrygie. La brique & la pierre ſuccéderent après au bois & à la terre, & l'homme, qui n'avoit bâti d'abord que pour la néceſſité, ſongea à ſon plaiſir particulier & à l'utilité publique. On dit que Cadmus trouva l'uſage de la pierre ; mais nous voyons dans Joſephe que les Hébreux s'en ſervoient déjà, auſſi-bien que de la brique, puiſque Seth & ſes enfants firent élever deux colonnes de ces matériaux. Le marbre, qui ſert aujourd'hui à la magnificence des bâtiments, étoit fort commun en Grece ; mais on s'en ſervit d'abord plutôt à cauſe de ſa dureté, que pour la beauté. On en fit enſuite l'ornement des maiſons & des temples.

Nous ne voyons pas que les juifs en eussent l'usage. Le temple de Salomon étoit bâti d'une pierre blanche polie ; l'or & le bois de cedre en faisoient les ornements, & l'on dit que les pyramides d'Egypte étoient d'une pierre marquée de grains noirs, blancs & rouges. Voilà, ce me semble, ce qui regarde les matériaux. Les auteurs profanes ne conviennent pas du premier qui les mit en œuvre. Diogene Laërce, dit qu'Epimenide de Crete est le premier homme qui ait bâti, & Vitruve assure que c'est Pithius qui éleva un temple à Minerve. Arioste croit que Thrason a été le premier qui ait fait des murailles, & que ce sont les cyclopes qui ont inventé les tours ; mais d'autres attribuent cette invention aux Phéniciens. On ne seroit pas d'accord non plus, touchant la premiere ville qui a été bâtie, si l'écriture-sainte ne terminoit la contestation. Pline & Justin veulent que Cecrops ait construit la ville d'Athenes long-temps avant le déluge, & Strabon, appuyé de l'autorité d'Homere, soutient que c'est Argos ; d'autres prétendent que c'a été Sicyone ou Diospolis.

Quoi qu'il en soit, Madame, l'invention de bâtir, dont je viens de vous parler, est bien différente de l'architecture figurée & embellie que nous voyons aujourd'hui. La premiere avoit les nids des hirondelles pour origine, & celle d'aujourd'hui fait conjecturer, par sa symmétrie, que l'ouvrage des abeilles lui a servi de modele. Peut-on voir plus d'ordonnance, plus de régularité ? Remarque-t-on rien de plus juste & de mieux compassé que leurs petites loges ? La situation & la diversité des appartements y sont observées avec tant d'exactitude, que l'art ne peut rien faire de plus mignon, ni de plus régulier. Mais pourquoi ne pourrions-nous pas chercher dans nous-mêmes l'origine de l'architecture ? On croit que c'est à Pithagore que nous devons l'invention de la regle

& du niveau, quoiqu'il y ait des auteurs qui assurent que ce fut Ponthasilée, reine des Amazones, qui en inventa l'usage. On conjecture delà que l'architecture a été long-temps inculte & grossiere, puisque les Grecs même ont bâti durant plusieurs siecles sans regle & sans symmétrie. Je pense que la coutume d'orner les triomphateurs d'armes & de trophées, donna lieu aux ornements de l'architecture & aux arcs de triomphe. Pline dit que l'invention d'orner les colonnes de vases & de chapiteaux commença au temple d'Ephese. D'autres veulent que Callimaque en prit le modele sur le tombeau d'une jeune fille de Corinthe. La nourrice de cette fille avoit ramassé sur sa sépulture quelques pierres qu'elle couvrit d'une grande tuile, pour dresser un petit tombeau à la mode du pays, & ce monument parut fort agréable, le printemps ensuite, parce qu'une racine d'acante le couvroit entierement de ses feuilles. C'est delà que l'ordre Corinthien a pris son nom, comme le Dorique de Dorus, fils de Neptune, pour avoir bâti un temple d'une nouvelle invention. Je ne vous parlerai point des autres ordonnances d'architecture. Vous savez, sans doute, Madame, qu'il y en a cinq, & que depuis on y a ajouté l'ordre François, comme l'on en a banni le Gothique. Ce n'est pas que ce dernier n'eût de la magnificence, mais il avoit des irrégularités que le bon sens ne pouvoit souffrir. Vous demeurerez d'accord de l'un & de l'autre, si vous n'avez pas oublié ce que je vous fis remarquer au portail de Notre-Dame. On voit à la voûte des portes une infinité de petites statues de saints, qui n'ont nul rapport à la grande masse du bâtiment, & qui ne peuvent se tenir en l'air que par un miracle continuel. L'architecture Grecque est plus sage, elle plante ses figures sur leurs pieds, ou les appuie d'une maniere naturelle; mais, graces au ciel, le mauvais gout ne régnera

non plus en bâtiments que dans les autres arts ; ſous un prince qui a une délicateſſe admirable , & qui ſe connoît parfaitement en toutes choſes. Les curieux demeurent d'accord que le louvre & le château de Verſailles ſont des palais enchantés , & que la France ne doit point céder aux nations les plus polies en matiere de bâtiments. L'architecture s'eſt donc toujours perfectionnée. Si les premiers hommes en ſont les inventeurs , les rois l'ont embellie , & ſelon la fable , les dieux même s'y ſont appliqués. Apollon & Neptune bâtirent la ville de Troie , Minerve prit plaiſir à élever des tours.

Pallas quas condidit arces , ipſa colat.

Vous entendez ce Latin : ajoutons , s'il vous plaît , que dans tous les arts il n'y en a point de plus néceſſaire , ni qui mérite d'être mieux embelli. C'eſt-là où la magnificence eſt dignement employée , & où la profuſion ſemble être permiſe. C'eſt ce qui fait l'ornement & la majeſté d'un empire. On parle avec étonnement de la dépenſe que les premiers Romains faiſoient dans leurs bâtiments. Pline rapporte que Marcius Scaurus , étant édile , fit venir à Rome trois cents ſoixante colonnes de marbre de trente-huit pieds de hauteur , pour un théatre qui ne devoit ſervir qu'un mois. Mais on avoit admiré long-temps auparavant l'induſtrie & la magnificence dans la ſtructre des murailles de Babylone , & des jardins de Sémiramis. Cette Reine y employa plus de trois cents mille hommes durant pluſieurs années. C'eſt une choſe aſſez remarquable , qu'excepté le coloſſe de Rhodes & la ſtatue de Jupiter Olympien , on doive à l'architecture les ſept merveilles du monde , & que l'Egypte ait été le beau théatre de ſes miracles. Son labyrinthe , qui ſervit de modele à Dédale

pour bâtir celui de Crete, contenoit ſeize appartements magnifiques, pour loger les ſeize gouverneurs de l'Egypte, & on y rencontroit tant de chemins & tant de détours, qu'à peine en pouvoit-on ſortir. L'architecture ne parut pas moins ſuperbe dans les pyramides & les obeliſques des rois d'Egypte. Une ſeule fut l'ouvrage de ſix cents mille hommes pendant vingt années. Hérodote, Déodore & Pline parlent de trois pyramides admirables, & Strabon fait un conte ſingulier du ſujet qui fit bâtir la troiſieme. Il dit qu'une courtiſane nommée *Rodope*, étant dans le bain, un aigle enleva un de ſes ſouliers des mains de ſa ſuivante, & le porta dans le ſein du roi. Ce prince étonné de cette merveille, fit chercher cette femme, la trouva charmante, l'épouſa, & l'aima avec tant de tendreſſe, qu'après ſa mort il fit élever cette pyramide pour l'amour d'elle. Vous avez oui dire ſans doute, Madame, que le mot de pyramide vient du mot Grec *pyr*, qui veut dire *feu*, à cauſe que ces bâtiments s'élevoient comme le feu s'éleve continuellement. Peut-être auſſi parce qu'ils étoient conſtruits de pierres qui avoient quelque reſſemblance avec cet élément par les taches rouges dont j'ai dit qu'elles étoient marquetées. Il faut dire un mot du temple d'Epheſe, & du tombeau de Moſole, qui furent deux chef-d'œuvres de l'ancienne architecture. On mit plus de quatre cents ans à bâtir le premier. Stéſiphon en fit le plan, & acquit une gloire immortelle : les plus fameux architectes entreprirent le tombeau de Moſole, & ne ſe rendirent pas moins célebres par leur art, qu'Artémiſe par ſes larmes. Le temple de Salomon n'étoit pas ſeulement recommandable par la magnificence ; mais auſſi par une architecture excellente & très-réguliere. Ce ſage prince avoit ramaſſé les plus habiles ouvriers. Cependant, ſoit que l'architecture ſe ſoit perfectionnée dans la

ſuite des ſiecles, ou que la vanité ait fait agir l'empereur Juſtinien, on dit qu'il fit mettre dans le temple de ſainte Sophie, qu'il avoit bâti, une ſtatue de Salomon qui ſe cachoit de honte de voir ce temple-là plus ſuperbe & plus magnifique que le ſien. Voilà, Madame, juſqu'où l'architecture s'eſt élevée; & ce qui eſt ſurprenant, eſt que les Grecs, qui l'ont portée ſi loin, ne nous ont laiſſé aucune inſtruction. Il y a quelques auteurs Romains qui en ont traité, & enſuite un aſſez grand nombre d'Italiens; mais il eſt inutile que je vous les cite & que je conſulte leurs ouvrages, pour m'étendre ſur une matiere dont les perſonnes de votre ſexe ne demandent pas à être inſtruites trop exactement. J'appréhende même de m'être trop étendu ſur cette matiere, je vous en demande pardon, & je ſuis,

Madame, Votre, &c.

*Lettre critique de M. Boileau à M. ***, ſur un poëme de la guerre des fleurs.*

J'Ai lu, Monſieur, pour l'amour de vous, la guerre des fleurs. Si elle eſt en bonne odeur parmi les beaux eſprits de votre cour, j'oſe dire qu'ils n'ont pas trop bon nez. Ne penſez pas que je diſe cela par animoſité; j'ai ſuivi votre conſeil, j'ai regardé cet ouvrage avec des yeux ſi chrétiens, qu'il n'y a perſonne à qui il ne faſſe plus de pitié qu'à moi. Jamais je ne vis tant d'embarras avec ſi peu d'invention, & jamais guerre ne fut plus légérement déclarée. Quel ſujet avoient les violetes de ſe plaindre des roſes? Comment les roſes pouvoient-elles leur faire ombrage, puiſqu'elles ne ſe rencontrent preſque jamais enſemble? Etoit-il beſoin pour cela de remuer ciel & terre, & de faire agir autant de machines qu'il en falloit pour le

le siege de Troie? D'où vient qu'Apollon se cacha dans un nuage pour brûler toutes les fleurs ? Y eût-il jamais un enchantement pareil à celui-là ? Comment pouvoit-il brûler les roses & les myrtes sans brûler les violetes ? Je n'ai point entendu parler d'un Apollon comme celui-là ; & pour le pere de la clarté, il semble qu'il manque bien de lumiere. Je voudrois volontiers savoir ce qu'avoient à faire là Mars & Vulcain, puisqu'ils n'y font rien? Pour quel sujet la marguerite cede-t-elle la gloire aux lauriers? est-ce que les arbres étoient de ce combat, aussi-bien que les fleurs ? Ce qui m'embarrasse le plus, est que je ne sais ce que devient toute cette guerre ; & peut-être que l'auteur auroit de la peine à débrouiller lui-même cet incident. Quand je ne serois point persuadé autant que je le suis de votre bon goût, la derniere lettre que vous avez écrite à la dame Blonde me donneroit un assez beau moyen de n'en pas douter. Je n'ai rien lu de plus agréable, & la fin m'en semble si galante, que, malgré toute l'amitié que j'ai pour vous, je n'ai pu m'empêcher d'en avoir quelque petit dépit. Ce n'est pas que je sois fâché que vous écriviez bien ; mais je serois fort aise que ce fût à d'autres, & que vous nous laissassiez en repos en ce pays-ci. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre sur la Tragédie de Bérénice.

MADAME,

JE ne fais que de recevoir votre lettre, avec la *tragédie de Bérénice*, que je viens de lire. Vous m'aviez préparé tant de tendresse, que je n'en ai pas tant trouvé du temps que je me mêlois d'en avoir ; il me souvient que j'eusse donné là-

deſſus le reſte à Bérénice. Cependant il me paroît que Titus ne l'aime pas tant qu'il dit, puiſqu'il ne fait aucun effort à l'égard du ſénat & du peuple Romain. Il ſe laiſſe aller d'abord aux remontrances de Paulin, qui le voyant ébranlé, lui amene le peuple & le ſénat pour l'engager; au lieu que s'il eût parlé ferme à Paulin, il auroit trouvé tout le monde ſoumis à ſes volontés. Voilà comment j'en aurois uſé, Madame, & ainſi j'aurois accordé la gloire avec l'amour. Pour Bérénice, ſi j'avois été à ſa place, j'aurois fait ce qu'elle fit; c'eſt-à-dire que je ſerois parti de Rome la rage dans le cœur contre Titus; mais ſans qu'Antiochus en valût mieux. Les gens qui n'ont point paſſé par là, croient qu'il n'eſt rien en pareille rencontre de ſi naturel & de ſi aiſé que de chercher à ſe remplir le cœur de quelqu'autre paſſion. Pour moi j'ai éprouvé que la choſe n'eſt pas poſſible, qu'on eſt tellement rebuté de l'infidélité, de l'inconſtance & de l'ingratitude, que l'on préfere les tiedes plaiſirs de la bonne amitié à tout le reſte. Permettez-moi de vous aſſurer que je ſuis véritablement,

Madame, Votre, &c.

---

*Lettre à M. le Marquis de ***, pour l'engager à lire l'hiſtoire.*

MONSIEUR,

J'Ai appris, avec beaucoup de plaiſir, que vous avez réſolu de vous faire une étude réglée à la campagne, & de la continuer même à Paris & à l'armée, ſelon que vous en auriez le temps. Puiſque vous voulez abſolument que je m'explique là deſſus, je ne balancerai point à vous dire que je préférerois la lecture de l'hiſtoire à toute autre. C'eſt un ſentiment dont j'ai donné un témoignage

public & que je ne changerai jamais. Au lieu de vous citer l'endroit où je parle à l'avantage de l'hiſtoire, j'aime mieux l'écrire dans cette lettre, pour votre ſoulagement & pour le mien. Vous n'aurez pas la peine de chercher le livre, & je n'aurai pas celle de chercher des raiſons que je trouvai lorſque la matiere me le demanda. Je diſois donc que l'hiſtoire nous inſtruit d'une maniere inſinuante & agreable; que la plupart des autres ſciences donnent des préceptes que notre cœur rejete ordinairement, parce qu'il aime la liberté, & qu'il ſe révolte avec plaiſir contre tout ce qui ſent le commandement. J'ajoutai qu'au lieu de ces maximes impérieuſes, l'hiſtoire ne nous donne que des réflexions à faire ſur les événements qu'elle étale à nos yeux, & que ces événements ſont autant d'exemples que nous avons à ſuivre ou à éviter. Elle nous fait aſſiſter au conſeil des ſouverains, & nous fait démêler les flatteries des bons avis: elle nous décrit des ſieges & des batailles, & fait remarquer les fautes ou la bonne conduite des généraux. En un mot, elle nous donne en peu d'années une expérience que pluſieurs ſiecles ne ſauroient donner ſans ſon ſecours. Voulez-vous, Monſieur, que j'enchériſſe ſur tout ce que je viens de dire, & que je puiſe dans un fond meilleur que le mien. Le prélat * très-éloquent me fournit deux ou trois périodes que vous ſerez bien aiſe de ſavoir. Il parle d'une grande & ſpirituelle princeſſe que l'on venoit de perdre, & dit que le deſſein d'avancer dans l'étude de la ſageſſe la tenoit attachée à la lecture dont nous parlons; que l'hiſtoire eſt appellée avec raiſon la ſage conſeillere des princes. » C'eſt-là, pourſuit-il, que les plus grands rois » n'ont plus de rang que par leurs vertus, & que » degradés à jamais par les mains de la mort, ils

* M. l'évêque de Meaux.

» viennent ſubir, ſans cour & ſans ſuite, le juge-
» ment de tous les peuples & de tous les ſiecles.
» C'eſt-là que l'on découvre que le luſtre qui vient
» de la flatterie eſt ſuperficiel, & que les fauſſes
» couleurs ne tiennent pas, quelque induſtrieuſe-
» ment qu'on les applique. Là notre admirable
» princeſſe étudioit les devoirs de ceux dont la vie
» compoſe l'hiſtoire, &c. « Vous voyez, Monſieur,
que je vous ai tenu parole, que ce que j'ai emprunté
vaut mieux que ce qui vient de moi, & que je n'ai
ſongé qu'à vous ſatisfaire, ſans conſidérer que
j'allois détruire la bonne opinion que vous pou-
vez avoir de mes écrits. Je veux même vous dire
quels hiſtoriens je préférerois pour l'agrément &
pour l'inſtruction. C'eſt Plutarque, que des criti-
ques trop rigides ont peine à reconnoître pour
hiſtorien. J'avoue qu'il n'a pas fait de corps d'hiſ-
toire, & qu'il n'a laiſſé que des vies particulieres
& détachées; mais quelle hiſtoire trouve-t-on qui
puiſſe plaire & inſtruire comme ces vies? A moins
que d'être d'humeur chagrine, les peut-on lire ſans
y goûter mille charmes, & y remarquer à tout
moment des maximes de morale & de politique?
Plutarque les y fait entrer naturellement, il
n'amaſſe que les fleurs qui naiſſent ſous ſes pas,
& ne ſe détourne point de ſon chemin pour en
aller cueillir d'autres. Il peint l'homme dont il ra-
conte la vie; il le fait connoître tel qu'il étoit à
la tête d'une armée, dans le gouvernement des
peuples, dans ſon domeſtique & dans ſes plaiſirs.
Enfin, Monſieur, je ſerois du ſentiment d'un
auteur qui dit que s'il étoit contraint de jetter
tous les livres des anciens dans la mer, Plutarque
ſeroit le dernier noyé. Nous en dirons bien davan-
tage quand nous irons à Vil.... avec monſieur le
M. de M * * *. Je ſuis très-abſolument,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre à une Dame de la cour ſur les Hiſtoriens.

VOus pouvez, Madame, voir dans les hiſtoriens François, l'établiſſement, les progrès, la grandeur de cette monarchie, qui eſt la plus célebre & la plus ancienne de toutes celles qui ſont au monde. Mais dans le deſſein où vous êtes, Madame, d'apprendre parfaitement l'hiſtoire, pour vous amuſer, dites-vous, quand vous ſerez vieille, & que vous aurez moins de goût & moins d'empreſſement pour le monde, je ne vous conſeille pas de commencer cette étude par la lecture des hiſtoriens particuliers. Je crois qu'il ſeroit plus à propos de remonter un peu plus haut, & de commencer par l'hiſtoire Grecque; car vous m'avez dit, Madame, que les héros de ce pays-là étoient plus à votre goût que tous les autres; qu'à l'exemple d'une dame fort illuſtre, vous aviez une merveilleuſe tendreſſe pour Alexandre le Grand: liſez donc, Madame, Hérodote, Thucidide & Xénophon. La précaution que vous avez priſe d'apprendre le Latin, ne vous ſera pas inutile pour la lecture des hiſtoriens qui ne ſont pas encore traduits, ou qui le ſont mal, quoiqu'il y ait peu de bons auteurs qui n'aient été traduits en notre langue. Vous avez déjà lu Plutarque; ſi vous voulez le parcourir une ſeconde fois & reprendre les vies de ſes hommes illuſtres, ne les liſez pas de ſuite comme vous avez fait; mais liſez-les à meſure qu'ils entreront dans le corps de l'hiſtoire que vous lirez actuellement. Ce qui vous embarraſſera davantage, Madame, dans la lecture de l'hiſtoire, c'eſt le peu de connoiſſance que vous avez de la géographie & de la chronologie, deux choſes abſolument néceſſaires pour

bien apprendre l'histoire, & pour se former une idée nette des temps & des lieux où les événements se sont passés. Il est bon de vous avertir, Madame, qu'il faut lire Hérodote avec Thucidide, pour garder un ordre méthodique : vous n'oublierez pas à lire Quinte-Curce, quoiqu'on doute si c'est une histoire ou un roman fait à plaisir ; mais vous prenez trop de part aux aventures de votre amant le grand Alexandre, pour ne pas lire avec plaisir tout ce qui peut vous faire souvenir de lui. Quoique vous ayez moins de goût pour les Romains que pour les Grecs, je ne doute nullement, Madame, que vous ne trouviez leur histoire plus belle : elle est mieux écrite, avec plus d'ordre & de délicatesse. Si vous commencez par Justin, il vous donnera une idée de l'histoire universelle. Plutarque ne vous sera pas d'un moindre secours pour l'histoire Romaine, que pour la Grecque, & vous le lirez en observant la même méthode, c'est-à-dire en lisant les vies particulieres de ses hommes illustres, à mesure qu'ils entreront dans l'histoire générale. Quel plaisir ne trouverez-vous point, Madame, dans la lecture de Tite-Live, qui est, à mon sens le meilleur, le plus sensé & le plus agréable de tous les historiens qui aient jamais écrit ? Son style a une douceur & une grace inimitable ; ses raisonnements sont solides ; ses portraits sont vifs & ressemblants ; ses vues & ses lumieres sont étendues ; ses connoissances n'ont point de bornes : car il parle de tout avec la même facilité & le même agrément ; enfin, toute son histoire se ressent de la beauté de son génie. La seconde décade de cette excellente histoire ne se trouve plus, c'est une perte qu'on ne sauroit trop regretter : l'Epitome qui nous reste ne la remplace qu'imparfaitement ; ne laissez pas de la lire, aussi-bien que les cinq livres de Polybe. Lisez Saluste, c'est un historien agréable & fleuri ; ce ne sont que des

morceaux d'histoire, mais qui sont traités avec beaucoup d'art & de délicatesse ; la conjuration de Catilina, & les portraits qu'on y trouve, sont à mon sens autant de chef-d'œuvres. Les commentaires de César, de la guerre des Gaules & de la guerre civile, vous feront aussi beaucoup de plaisir. Vous avez déjà lu, Madame, les lettres de Cicéron à son ami Atticus, lisez-les encore une fois, par rapport à l'histoire : elles vous apprendront les causes cachées de plusieurs événements très-curieux ; vous y trouverez des détails que l'on ne trouve point ailleurs : ce grand homme découvre sans façon à son ami les sentiments qu'il avoit de la guerre civile, & fait le portrait des personnes considérables qui y avoient le plus de part ; il met au jour les secrets ressorts qui les faisoient agir par rapport à leurs intérêts particuliers, sans se soucier des malheurs qu'ils alloient attirer sur la république, par la guerre intestine dont elle devoit être déchirée. Après avoir lu Florus, qui conduit son histoire jusqu'au commencement d'Auguste, vous lirez dans Suétone la vie des douze premiers Césars. De tous les historiens Romains, celui qui m'a le plus touché, c'est Velléius Paterculus ; il est inimitable à bien peindre les hommes : son livre n'est pas une histoire suivie, quoiqu'on y trouve un abrégé de l'histoire depuis les premiers temps du monde, jusqu'à la seizieme année de Tibere ; mais il faut l'avouer, les lambeaux de cette histoire, si l'on peut parler de la sorte, sont préférables à un ouvrage de longue haleine. Il n'est pas besoin, Madame, de vous recommander les annales de Tacite ; il y a long-temps que vous connoissez & que vous chérissez cet Historien. Dion a commencé son histoire aux derniers temps de la république, & l'a conduite pendant plus de deux siecles. L'histoire d'Hérodien rentre, en partie

dans celle de Dion : il décrit les causes de la décadence de l'empire Romain, de la destruction de la république, & de l'établissement de la monarchie.

Voilà les auteurs qui méritent d'être lus avec plus d'attention : il y a encore plusieurs autres historiens, que vous ne passerez pas sans leur faire l'honneur de les lire. Je vous recommande principalement les antiquités Judaïques de Josephe, & la guerre contre les Juifs par Vespasien. Vous ne trouverez pas, Madame, le même goût, ni le même agrément dans nos historiens, que dans les Grecs & les Romains ; il faut cependant lire l'histoire de France : car il seroit honteux de savoir ce qui s'est passé à Athenes & à Rome, & ignorer ce qui s'est fait de plus grand & de plus considérable aux environs de Paris. Je suis,

Madame, Votre, &c.

Lettre à une Dame de la Cour, qui contient des remarques sur l'histoire des premiers siecles.

MADAME,

C'Est une connoissance digne de votre curiosité, que de vouloir apprendre en quel temps les monarchies ont commencé, & depuis quand les hommes ont bien voulu se donner des maîtres. Depuis Adam jusqu'au déluge, c'est-à-dire pendant l'espace de plus de seize cents ans, les hommes vécurent dans une parfaite liberté & une parfaite indépendance. Chaque famille étoit comme un petit état, dont le pere étoit le chef, qui ne connoissoit point d'autre supérieur. Comme ces premiers hommes, encore tous brutes & tous grossiers, vivoient sans ambition, leurs désirs étoient bornés par les limites de leurs héritages : ils

n'avoient pour toutes richesses que quelques troupeaux, qui servoient à les nourrir & à les vêtir. Depuis ce temps-là les trois enfants de Noé, que Dieu avoit conservés avec leurs femmes pour repeupler le monde, partagerent entr'eux la terre, furent les chefs des différents peuples qui se répandirent dans tout l'univers. Ce fut vers ce temps que les hommes perdirent leur liberté. Nemrod, homme remuant & ennemi du repos, ne se contentant pas de son patrimoine, voulut usurper les terres de ses voisins; & après avoir envahi leurs héritages, il les soumit à sa domination, & se fit une espece d'empire à Babylone. Ce n'est donc point par leur choix que les hommes se sont donnés des maitres; ils ont été mis sous le joug par la force & par la violence des premiers conquérants. Le mauvais exemple de Nemrod encouragea encore quelques autres, qui se firent rois aux dépens de la liberté publique. Les armes que les hommes avoient d'abord inventées pour se défendre contre les bêtes farouches, furent tournées contres les hommes mêmes, & servirent à les assujétir. Ninus, fils de Bel, fonda le premier empire des Assyriens, dont le siege fut établi à Ninive, ville ancienne & déjà célebre. Quelques autres ont cru que l'empire des premiers Assyriens a duré pendant treize cents ans. Ce fameux empire tomba par la mollesse de Sardanapale, qui se plongea dans toutes sortes de débauches & de voluptés. Les Medes se révolterent les premiers contre ce roi efféminé; tous les autres peuples ses sujets le mépriserent à leur exemple, & le réduisirent à de si grandes extrêmités, qu'il fut contraint de se brûler lui-même avec ses femmes, complices de ses débauches. Trois royaumes se formerent des débris de ce grand empire; le royaume des Medes fut très-florissant. Peu de temps apres la mort de Sardanapale, commença le second empire Assyrien,

dont Ninive fut la capitale. Le royaume de Babylone est très-célebre dans l'histoire-sainte, parce que Dieu se servit souvent des armes de ces rois idolâtres pour châtier l'idolâtrie & les autres crimes de son peuple. Achaz, roi de Juda, pressé par ses ennemis, implora le secours du premier roi d'Assyrie ou de Ninive, & apprit par ce moyen aux Assyriens le chemin de la Judée, qu'ils ravagerent plusieurs fois, & dont ils firent enfin la conquête. Ils pillerent le fameux temple de Salomon, où ils trouverent des richesses immenses, & un amas prodigieux de vases d'or & d'argent, destinés aux sacrés mysteres : ils emmenerent à Ninive & à Babylone les Juifs. Salmanazar renversa de fond en comble le royaume d'Israël. Romulus & Rémus, sortis des rois d'Albe, fonderent la ville de Rome, capitale de l'empire Romain, environ 753 ans avant Jesus-Christ. Cyrus, géneral de l'armée de Ciaxare, que le prophete Daniel appelle *Darius le Mede* ; Cyrus, dis-je, fils de Mandane & de Cambyse, roi de Perse, après plusieurs grandes victoires, réunit le royaume des Perses à celui des Medes, devint le maître de tout l'Orient, & fonda le plus fameux empire qui eût été jusqu'alors dans le monde. Quoique les Medes fussent déjà puissants, avant que Cyrus eût réuni les deux monarchies, cependant leur puissance n'égaloit pas, à beaucoup près, celle des rois de Babylone, que Cyrus vainquit par les forces réunies des Medes & des Perses. Ce grand prince ne se vit pas plutôt maître de ce vaste empire, qu'il permit aux Juifs, captifs depuis plusieurs années, de retourner en Judée, sous la conduite de Zorobabel, & de rebâtir le temple de Jérusalem. La famille de Cyrus s'éteignit au bout de quelque-temps. Darius, fils d'Hystaspe, que quelques-uns croient avoit été l'Assuérus dont il est parlé au livre d'Esther, fut élevé à l'empire. Ce fut pendant

le regne de Darius que Rome & Athenes devinrent des républiques, apres avoir chassé leurs tyrans. La mort de Lucrece, qui avoit été violée par Sextus, fils de Tarquin-le-Superbe, anima les Romains à la vengeance, & leur inspira le dessein de se mettre en liberté. Les rois furent bannis pour toujours, & Rome devenue libre, fut gouvernée par des consuls. Peu s'en fallut qu'Athenes ne fût accablée par la puissance des Perses dès le commencement de sa liberté. Darius envoya une armée formidable contre la Grece; mais cette armée fut détruite dans la plaine de Marathon par Miltiade, qui ne commandoit que dix mille hommes. Xercès, fils de Darius, fit de nouveaux efforts pour venger l'affront que les Perses avoient reçu par une si grande défaite; mais il n'eut pas un meilleur succès que son pere. Son armée, composée de douze cents mille hommes, fut arrêtée au passage des Thermopiles par trois cents Lacédemoniens, que Léonidas, roi de Sparte, conduisoit. L'armée navale de Xercès fut battue auprès de Salamine. Xercès fut tué lui-même la même année par Artaban, son capitaine des gardes. Cependant les Macédoniens, destinés à renverser l'empire des Perses, commençoient à se signaler sous Philippe, pere d'Alexandre-le-Grand. Après vingt ans de victoire, il se rendit enfin maître de toute la Grece, par la bataille de Chéronnée, qu'il gagna sur les Athéniens & sur leurs alliés. Alexandre, qui n'avoit alors que dix-huit ans, fit des prodiges de valeur pendant la bataille. Apres tant de succès, Philippe forma le dessein d'abattre la puissance des Perses, & se fit nommer capitaine-genéral des troupes de la Grece: mais il fut assassiné au milieu d'un festin par Pausanias. Alexandre, qui n'avoit pas moins de courage ni d'ambition que son pere, se mit à la tête de ses Macédoniens & des autres Grecs qui s'attacherent à sa fortune. Il attaqua Darius, roi Perse, qu'il vainquit en

trois batailles rangées, & après avoir porté ses armes victorieuses jusqu'aux Indes, il vint mourir à Babylone, à la fleur de son âge, & au milieu de ses triomphes.

Vous voyez, Madame, d'un coup d'œil, comment les monarchies ont succédé les unes aux autres, & quels ont été les empires qui se sont rendus les plus célebres, en commençant peu de temps après le déluge; car pendant seize cents ans les hommes avoient vécu sans rois. Les Assyriens, les Medes, les Perses, les Grecs & les Romains se sont rendus tour-à-tour redoutables par la grandeur de leur puissance, & par le nombre de leurs victoires. Depuis que l'ambition de certains hommes leur inspira le dessëin de s'élever au-dessus des autres, & de les assujétir, le peuple a toujours été la victime des plus forts, qui se sont disputé l'empire du monde, & qui ont cimenté leur autorité par le sang des malheureux.

Lettre à la même personne sur l'histoire Romaine.

APrès la mort d'Alexandre, on ne trouva personne capable de lui succéder, & de réunir, sous le même chef, une puissance si étendue. Ce vaste empire fut partagé en plusieurs royaumes: ses plus fameux capitaines partagerent sa dépouille, & massacrerent tous ses proches, son frere, sa mere, ses femmes, ses enfants, ses sœurs, pour se maintenir avec plus de sûreté dans leur usurpation. Les Romains, après avoir dompté toute l'Italie, songerent à étendre leurs conquêtes au dehors, & formerent le dessein d'abattre la puissance de Carthage, qui leur paroissoit formidable. Régulus la réduisit à de grandes extrêmités; mais enfin il fut battu & pris par Xantippe, Macédo-

nien, qu'ils avoient appellé à leur secours, & fait général de leur armée. Cependant Carthage fut obligée de céder & de payer tribut à la république Romaine. Hannibal, fils d'Hamilcar, mit tout en œuvre pour réparer les pertes de sa patrie, & pour lui faire reprendre l'ascendant qu'elle avoit eu autrefois sur la république Romaine. Il n'avoit que vingt-cinq ans lorsqu'on lui donna le commandement des troupes Carthaginoises : après la mort d'Asdrubal, il abandonna l'Espagne, où il étoit gouverneur, & vint fondre comme un torrent sur l'Italie. Quatre grandes batailles qu'il gagna ne purent abattre entiérement la puissance Romaine; & ses généraux, malgré tant de pertes, la soutinrent contre la puissance, le courage, l'adresse & le bonheur d'Annibal. Le jeune Scipion, à l'âge de vingt-quatre ans, pour diviser les troupes & les forces des Carthaginois, alla porter la guerre en Espagne, où son pere & son oncle venoient de périr. En peu de temps il chassa d'Espagne les Carthaginois, il les poursuivit jusques dans l'Afrique : de sorte que Carthage, au désespoir, est contrainte de rappeller d'Italie Annibal, comme sa derniere ressource. Il ne put sauver sa patrie : ce vieux guerrier fut vaincu par un jeune conquérant. Il tâcha de soulever tout l'Orient contre les Romains; mais ils défirent tous ceux qui oserent se déclarer pour Annibal, qui s'empoisonna de désespoir, pour ne pas tomber vif entre les mains de ses ennemis, qui vouloient obliger Prusias, roi de Bithynie, à le leur livrer. Depuis que Carthage eut été renversée, les Romains ne trouverent plus de puissance capable de leur résister. La plupart des royaumes devinrent des provinces Romaines. Paul Emile s'empara de celui de Macédoine, qui avoit duré sept cents ans. Attalus, roi de Pergame, fit par son testament le peuple Romain héritier de ses états. L'empire s'agrandissoit & florissoit au-dehors; les

divisions intestines le mirent souvent à deux doigts de sa perte. Les Gracques, Tribuns du peuple, qu'ils corrompirent par des largesses excessives, firent tous leurs efforts pour renverser la république ; mais ce dessein les fit périr. Marius & Sylla, si fameux par leurs victoires, conçurent le même dessein que les Gracques, & firent couler, pour contenter leur ambition, des ruisseaux de sang Romain. Sylla eut l'avantage sur Marius, & devint tyran de sa patrie ; mais enfin il renonça volontairement à la dictature, qu'il avoit usurpée par la force, & se remit dans l'ordre de simple citoyen : mais son abdication volontaire ne fit pas cesser le mal. Sertorius, dans l'Espagne, Catilina, dans l'Italie, prirent les armes contre Rome dans le dessein de l'asservir. Sertorius fut battu par le grand Pompée ; l'éloquence du consul Cicéron, plutôt que son courage, ruina les forces & le parti de Catilina dans l'Italie. L'ambition ou la jalousie de Pompée & de César renouvella toutes les factions : le premier avoit assujéti l'Orient ; l'autre avoit réuni les Gaules à l'empire Romain : ces deux rivaux ne pouvoient se souffrir ; ils déciderent de l'empire du monde dans la bataille de Pharsale : ce jour fut le dernier de la république Romaine, qui perdit sa liberté, & qui fut éteinte sans ressource. Tout l'empire fut contraint de plier sous l'autorité de César, que les Romains massacrerent dans le sénat même, pour s'affranchir de sa tyrannie ; mais la mort de ce grand capitaine, bien loin de leur rendre la liberté, les plongea dans un labyrinthe de malheurs, dont ils ne purent jamais sortir. Marc-Antoine, Lépide, César-Octavien, qui fut dans la suite surnommé *Auguste*, partagerent entr'eux toute l'autorité, & remplirent Rome & l'empire de sang pendant le triumvirat.

Autre Lettre qui contient la ſuite de l'hiſtoire Romaine.

AUguſte, après s'être défait de ſes rivaux, demeura ſeul maitre des affaires de la république; pluſieurs victoires ſignalées qu'il remporta par lui-même ou par ſes généraux, l'aiderent à mettre le calme dans l'univers, & à fermer le temple de Janus. Ce fut durant le regne de ce prince pacifique, que J. C. vint au monde pour pacifier le ciel avec la terre, environ quatre mille ans depuis la création d'Adam. Auguſte, ſeul maître du monde, adopta Tibere pour ſon ſucceſſeur à l'empire, qui devint héréditaire dans la maiſon des Céſars, s'y maintint avec gloire, juſqu'à ce que la foibleſſe des derniers empereurs le laiſſât inonder par les barbares. Les Goths, autrefois appellés les *Getes*, entrerent dans l'Europe; l'Orient ſe vit déſolé par les Scythes Aſiatiques & par les Perſes. Ce qui fut plus déplorable, c'eſt que trente tyrans qu'on vit s'élever tout d'un coup dans l'empire, le démembrerent entiérement, & firent par-tout d'horribles ravages; les Germains, les Francs n'en firent pas moins de leur côté pour tâcher d'entrer dans les Gaules. Le grand nombre de barbares qui attaquoient l'empire Romain, fut cauſe que Dioclétien aſſocia Maximien pour collegue: ces deux princes adopterent encore Conſtantius-Chlorus & Galerius. Dioclétien rebuté de tant de fatigues, & des mauvais ſuccès qu'il avoit eu en perſécutant les chrétiens, dont le nombre redoubloit à meſure que l'on en faiſoit mourir davantage, ſe démit tout-à-fait de l'empire, ſoit qu'il le fît volontairement, ou qu'il y eût été forcé par Galerius, ſon gendre. Maximien ſuivit l'exemple de Dioclétien, qui l'avoit adopté; mais il s'en repentit bientôt après.

Chacun de ces empereurs, avant que de renoncer à l'empire, créa un César pour lui succéder; mais ce grand nombre d'empereurs & de Césars étoit fort à charge à l'empire, & causoit de grandes divisions. Constantius Chlorus, pere du jeune Constantin, eut en partage l'Espagne, les Gaules & la Grande-Bretagne. Son fils, que Dieu avoit destiné pour faire cesser les persécutions en embrassant le christianisme, épousa Fausta, fille de Maximien, qui avoit quitté sa retraite pour reprendre le soin des affaires. Le grand Constantin, après avoir délivré l'empire des tyrans qui le déchiroient, embrassa le christianisme; mais soit que le séjour de Rome lui fût désagréable, ou que le sénat lui fût suspect, il se retira à Byzance, qu'il fit rebâtir, & qu'il appella *Constantinople*. En mourant, il partagea l'empire entre ses trois fils, Constantin, Constance & Constans, qui se firent la guerre pour les limites de leurs partages. Ces guerres furent funestes au bonheur & au repos de l'empire, & donnerent occasion aux barbares d'y entrer de tous côtés. Les Goths ravagerent l'Italie; les Vandales occuperent une partie de la Gaule & de l'Espagne. Alaric, prince Arien, prit & ravagea Rome; il épousa Placide, sœur de l'empereur Honorius, dont l'humeur douce & complaisante adoucit extrêmement l'humeur féroce de son époux. Les Francs, qui avoient été plusieurs fois repoussés, firent de nouveaux effors pour s'ouvrir les chemins des Gaules, & y réussirent, sous la conduite de Pharamond, fils de Marcomir. Ce fut vers l'an 420 depuis la naissance de Jesus-Christ, que la monarchie Françoise s'établit sur les débris de l'empire Romain, qui étoit alors réduit à de grandes extrêmités.

Lettre contenant l'histoire de la Matrône d'Ephese.

MONSIEUR,

PUisqu'il s'agit de vous prouver combien les femmes aiment légérement, & combien elles oublient promptement les personnes qu'elles ont le plus aimé, je n'ai qu'à vous rapporter l'histoire de la matrône d'Ephese, qui en est une preuve convainquante. La voici, telle qu'un de nos meilleurs écrivains l'a rapportée. Il y avoit autrefois à Ephese une matrône d'une si grande réputation de chasteté & d'amour conjugal, que la plupart des dames des provinces voisines avoient pris soin de la connoître. Celle-ci ayant perdu son mari, ne se contenta pas de suivre le corps jusqu'au lieu où, à la coutume des Grecs, on les laissoit; là, elle se mit à le garder & le pleurer nuit & jour. Il y en avoit déjà cinq que cette femme étoit auprès du corps de son mari sans manger, lorsque ses parents, ses amis, & les magistrats même, l'allerent presser inutilement d'en sortir. La dame avoit une suivante auprès d'elle qui lui tenoit compagnie, & qui entretenoit la lampe qui éclairoit ce monument. On ne parloit par toute la ville que de cela; & les hommes de toutes les conditions demeuroient d'accord que c'étoit-là le seul exemple d'un véritable amour conjugal. Dans ce temps-là, le gouverneur de la province fit pendre des voleurs de grands chemins, assez proche de l'endroit où cette femme pleuroit son mari. La nuit d'après cette exécution, le soldat qui étoit en garde aux potences, de peur qu'on n'emportât les corps, qu'on vouloit qui servissent d'exemple, ayant vu de la lumiere, & entendu les cris d'une personne affligée, voulut savoir ce que

c'étoit. Il descendit dans le monument, & y voyant une fort belle femme, le lieu lui fit croire d'abord que c'étoit un fantôme : enfin, y voyant un corps mort, des gens qui le pleuroient, & une femme qui se déchiroit le visage, il crut que cette femme étoit au désespoir de la perte de son mari. Sur cela il prit la résolution de la consoler. Pour cet effet il commença par apporter son petit souper auprès d'elle, & par vouloir lui persuader de ne pas continuer dans une douleur inutile ; que c'étoit le destin de tout le monde, & tous les lieux communs dont on se sert pour adoucir la douleur des personnes affligées. Mais la dame, offensée de ce qu'on la croyoit assez foible pour se consoler, redoubla ses cris, & jetta sur le corps du mort une partie des cheveux qu'elle s'étoit arrachés. Cependant le soldat ne se rebuta point, & se servoit, pour faire manger cette désespérée, des mêmes raisons qu'il avoit employées pour la faire vivre. La suivante, émue de l'odeur des viandes, du vin & des raisons du soldat, y donna les mains, & après avoir bu & mangé, elle commença à comcombattre l'opinion de sa maîtresse, en lui disant : » Que servira-t-il de vous faire mourir de faim, » de vous enterrer toute vive, & d'avancer vos » jours par une mort précipitée ? Croyez-vous » que les morts soient touchés de nos larmes ? » Pensez-vous ressusciter votre mari avec vos cris ? » Jouissez de la vie, tandis que vous l'avez : » l'état où vous voyez ce corps vous apprend à » aimer la vie. « Enfin cette dame, desséchée par les pleurs qu'elle avoit versés, & par l'abstinence de plusieurs jours, se laissa vaincre ; elle mangea comme avoit fait sa suivante. Mais le soldat, avec les mêmes graces qu'il avoit employées pour faire vivre la matrône, attaqua sa chasteté. Il ne paroissoit ni sot ni mal fait à notre Lucrece : la suivante lui rendoit même de bons

offices, & disoit à sa maitresse : » quoi ! vous » défendrez-vous d'un amant qui vous plait ? « Enfin, la dame crut ne pas devoir refuser son corps à celui qui venoit de le lui sauver. Ils demeurerent donc ensemble, non-seulement cette nuit, mais encore le lendemain & le jour d'après, les portes du monument fermées sur eux, en sorte que le monde croyoit que cette pauvre veuve étoit morte de douleur sur le corps de son mari. Cependant le soldat, charmé de la beauté de cette femme, employoit sa solde à lui apporter tout ce qu'il pouvoit, pour le manger avec elle : lorsque les parents d'un des pendus s'étant apperçus qu'il n'y avoit plus de garde à l'une des potences, l'en détacherent & l'allerent enterrer. Le soldat voyant cette potence sans cadavre, craignant d'être mis à sa place, courut dire à sa maitresse ce qui étoit arrivé ; qu'il n'attendroit pas son arrêt de mort, qu'il s'alloit passer l'épée au travers du corps, & qu'il la supplioit d'avoir soin de la sépulture de son amant, comme elle avoit eu de celle de son mari. Mais cette dame, aussi pitoyable que chaste : » A Dieu ne plaise, dit-elle, que je voie en » même-temps la mort de deux hommes que j'ai » tant aimés. J'aime mieux pendre le mort, que » de laisser mourir le vivant ; « & disant cela, elle fait tirer de la biere le corps de son mari, & l'envoie attacher à la potence qui étoit vuide. Ainsi, le soldat profita de l'esprit de cette habile femme, & le peuple fut étonné le jour d'après de voir qu'un mort se fût allé pendre.

Pour souhaiter un bon voyage.

MONSIEUR,

JE fais des vœux pour l'heureux succès de votre voyage ; je prie la divine bonté qu'il lui plaise vous donner les moyens de surmonter toutes les difficultés qui pourroient empêcher l'accomplissement de vos desseins. En attendant que j'aie le bonheur de vous revoir, je vous supplie de vous souvenir quelquefois de celui qui vous suit en pensée, & qui vous souhaite toutes les prospérités imaginables, étant Votre, &c.

RÉPONSE.

JE vous remercie très-humblement, Monsieur, des souhaits que vous faites pour l'heureux succès de mon voyage, & de la bonté que vous me témoignez en cette occasion. Je fais de pareils vœux pour la conservation de votre santé. Conservez-moi, je vous prie, en vos bonnes graces, & croyez que je suis véritablement,

Monsieur, Votre, &c.

Récit d'un voyage

MONSIEUR,

VOici le récit du voyage que je fis par mer l'année derniere. J'accordai avec un capitaine de navire fort expert en son art. Je lui proposai le dessein que j'avois d'aller en Hollande : il me promit toute sorte de fidélité. Il avoit bien équipé son vaisseau, & l'effet répondit à ses paroles : car

aussi-tôt que je fus arrivé, il leva l'ancre & mit les voiles au vent. Il se mit en mer si heureusement, que nous allâmes à toutes voiles : nous voguâmes en haute mer, & après, nous côtoyâmes le rivage. Nous rencontrâmes des Anglois, qui crient ordinairement : *pavillon bas*. Comme ils se disent les maitres de la mer, il fallut nous battre pour l'honneur de la nation ; mais après ils crierent à haute voix, *cessation d'armes*, parce que notre capitaine étoit résolu de perdre plutôt son vaisseau, que de manquer à la réputation, ou de survivre à un affront. Je suis Votre, &c.

*Lettre à M. de***, sur la tour de Babel.*

DEmandez-moi tant d'éclaircissements qu'il vous plaira : quand je ne serai pas en état de satisfaire votre curiosité, je trouverai à Paris des secours que vous ne sauriez avoir dans votre province. La contestation que vous eûtes avec votre lieutenant-général en est une preuve ; mais je ne sais s'il est facile d'en donner une décision qui vous puisse contenter l'un & l'autre. Votre ami ne comprend pas que l'on eût commencé la tour de Babel pour se garantir d'un second déluge. Vous soutenez le contraire, fondé, à ce que vous croyez, sur les plus belles apparences du monde, & sur l'autorité d'un grand historien : c'est Josephe. Vous citez les antiquités des Juifs, d'où vous avez tiré votre opinion ; vous ajoutez que la vraisemblance demande qu'après une inondation générale, on cherche des précautions qui puissent garantir de l'impétuosité des eaux. Mais, mon cher Monsieur, avez-vous considéré les circonstances qui peuvent détruire vos conjectures ? Si ces gens orgueilleux, qui vouloient élever si haut le bâtiment

qu'ils avoient commencé, n'avoient eu dessein que de se faire un asyle au-dessus des flots, auroient-ils quitté les sommets des montagnes qu'ils habitoient pour bâtir dans une plaine? Auroient-ils choisi un lieu situé entre l'Euphrate & le Tibre, c'est-à-dire, entre deux fleuves des plus larges, des plus profonds & des plus sujets à franchir leurs bords, pour submerger la campagne? Se défioient-ils de la promesse que Dieu avoit faite de ne pas inonder la terre une seconde fois? Pouvoient-ils oublier une chose que l'arc-en-ciel leur remetroit si souvent dans la mémoire? Vous voyez que les meilleurs auteurs ne pensent pas toujours fort juste. Il y en a qui se trompent bien plus que Josephe, & qui néanmoins croient pénétrer plus avant dans l'intention de Nemrod. Ils s'imaginent que Nemrod & ses adherents vouloient porter jusqu'au ciel le faîte de leur bâtiment, parce que la genese le dit, sans considérer que c'est une maniere de parler figurée. On emploie l'hyperbole pour rendre les expressions plus sublimes & plus magnifiques. David fait monter les navires jusqu'au ciel, & les fait descendre ensuite dans les abymes, quoique ni l'un ni l'autre ne se puisse faire, quelque forte que soit une tempête.

Enfin, rien n'est plus ordinaire que l'usage de l'hyperbole, & je ne saurois assez m'étonner que l'on ait pu croire que Nemrod voulût élever effectivement jusqu'au ciel la tour qu'il avoit entrepris de bâtir. Mais, Monsieur, il ne falloit lire que peu de mots ensuite pour découvrir la véritable intention des Assyriens. Ils dirent entr'eux, *élevons une tour jusqu'au ciel, pour rendre notre nom célebre, avant que nous venions à nous séparer pour nous disperser par toute la terre*. Ils voulurent donc se rendre illustres, s'immortaliser en quelque maniere par cette prodigieuse masse de pierres, comme les rois d'Egypte par leurs pyramides. Outre que

cette opinion eſt plauſible, nous voyons que l'Ecriture ſainte le dit en termes exprès: ſi vous ne vous rendez tous deux à ce ſentiment, j'en chercherai d'autres pour tâcher de vous ſatisfaire. Je ſuis, &c.

Lettre écrite de Vienne en Autriche par M. le comte de Bon.... à un ſeigneur de la cour de France, ſur la politique & le gouvernement de l'empire.

MONSIEUR,

JE crois que vous ſavez déjà que quand les électeurs ont nommé celui qui doit gouverner l'empire d'Allemagne, l'empereur que l'on vient de choiſir eſt obligé, avant que de recevoir la couronne impériale, de ſigner certaines capitulations qui bornent & qui reſtreignent ſon grand pouvoir; car il n'eſt pas arbitraire comme en France. Depuis la mort de Louis IV, dernier empereur de la race de Charlemagne, l'empire ſe vit beaucoup déchu de ſon ancien luſtre & de la grande étendue qu'il avoit auparavant. Il fut démembré & partagé entre pluſieurs grandes maiſons de la famille ou alliés de l'empereur régnant. Les électeurs n'ont pas toujours donné leur voix gratuitement: ils ſe ſont prévalus du droit d'élection pour obtenir des graces de ceux qui prétendoient à l'empire, & qui achetoient leurs ſuffrages par de grandes conceſſions & des gratifications. Quand ils n'avoient pas aſſez d'argent pour ſatisfaire à la cupidité des électeurs, ils aliénoient les fiefs de l'empire pour les en inveſtir. La dignité ni les fonctions électorales ne ſont pas auſſi anciennes que l'empire. Autrefois toute la nation avoit droit de concourir à l'élection de l'empereur; le peuple même étoit admis à choiſir

celui qui le devoit gouverner: ce qui paroît très-conforme à la raiſon & au droit naturel ; mais les grands troubles qui ſurvinrent dans l'empire empêcherent bien des gens de ſe trouver à la cérémonie de l'élection de l'empereur ; quelques princes ſeulement des mieux accompagnés alloient au rendez-vous. Ils uſurperent & s'approprierent dans la ſuite le droit d'élire l'empereur excluſivement à tout autre , & ils firent confirmer par la bulle d'or ce droit prétendu. C'eſt ainſi , Monſieur , que s'eſt formé peu à peu le college électoral, qui ſeul a maintenant le droit d'élire l'empereur excluſivement à tout autre : on ne peut douter que le gouvernement préſent de l'empire ne tienne le milieu entre le monarchique & l'ariſtocratique. Les électeurs prennent de grandes précautions pour régler le pouvoir de l'empereur , par les capitulations qu'ils lui font ſigner avant ſon couronnement. Il y a deux manieres de procéder à l'élection de l'empereur , on l'élit quelquefois du vivant même de celui qui regne , & qui choiſit un coadjuteur & ſon ſucceſſeur , ou bien cette élection ſe fait après ſa mort. Alors l'électeur de Mayence, autoriſé de la bulle d'or, qui lui donne ce pouvoir , convoque tous les électeurs à Francfort ſur le Mein , lieu marqué par la bulle d'or pour cette auguſte cérémonie. Si l'électeur de Mayence manquoit à faire cette convocation , les électeurs ne laiſſeroient pas de ſe trouver à Francfort , ou d'y envoyer leurs ambaſſadeurs , avec leurs pleins pouvoirs , qu'ils ſont obligés de communiquer à l'aſſemblée. Les électeurs conviennent entr'eux de la perſonne qu'ils veulent élever à l'empire , après quoi ils déterminent le jour auquel ils ont réſolu de publier cette élection : ils prêtent le ſerment de fidélité ſur les ſaints évangiles ; ils conduiſent ſur un échafaud dreſſé à la porte d'une égliſe , celui qu'ils ont élu , où il eſt publiquemeut proclamé.

Il

Il dépend de l'empereur qui vient d'être nommé de se faire couronner quand il lui plaira. Le couronnement n'ajoute rien à sa dignité; mais elle la rend plus solemnelle, & l'on ne voit point d'empereur qui se dispense de cette cérémonie. Quand on a determiné le jour & le lieu du couronnement, l'électeur de Mayence le notifie aux magistrats d'Aix-la-Chapelle & de Nuremberg, dépositaires des ornements impériaux, afin qu'ils les envoient dans le lieu où doit se faire le couronnement, & les déposent entre les mains de trois électeurs ecclésiastiques. On conduit l'empereur à l'église, & s'étant agenouillé devant le prie-dieu qu'on lui avoit préparé, après plusieurs autres demandes qu'on lui a faites, par exemple, s'il veut persévérer dans la foi, être le protecteur de la sainte église, défendre les droits de l'empire, juger équitablement les pauvres & les riches, être soumis au saint pere le pape de Rome, & qu'il a répondu à toutes ces questions : *oui, je le veux*; alors le prélat officiant demande aux assistants : *voulez-vous accepter ce prince pour régner sur vous*? les assistants répondent par trois fois : *nous le voulons*. On fait ensuite la cérémonie du sacre. On oint l'empereur sur le milieu du haut de la tête, entre les épaules, au cou, à la poitrine, au poignet du bras droit, & dans la main droite, en faisant, dans tous ces endroits, des signes de croix avec de l'huile. On lui met entre les mains l'épée de Charlemagne, en lui disant : *Prenez cet épée, & servez-vous-en pour la defense de l'église de Dieu*; après quoi on l'attache au côté de l'empereur. C'est l'usage que le grand-trésorier de l'empire jette au peuple assemblé dans la grande place une grande quantité de pieces d'or & d'argent. On distribue aussi du pain dans tous les quartiers de la ville. Voilà, Monsieur, les principales circonstances que j'ai pu remarquer dans cette auguste cérémonie. Je suis votre, &c.

Lettre d'un ſeigneur de Brandebourg, à un François qui lui avoit demandé quelques éclairciſſements ſur l'Allemagne.

MONSIEUR,

VOus avez envie, dites-vous, d'avoir quelques obſervations ſur la qualité du pays que j'habite : je vous dirai d'abord, pour ſatisfaire votre curioſité, qui me paroît fort raiſonnable, que notre maître, le marquis de Brandebourg, à préſent roi de Pruſſe, eſt le plus puiſſant de tous les électeurs. Il eſt en état de mettre ſur pied de nombreuſes troupes, & de faire pencher la balance du côté où il porte ſes armes. Les Suédois partagent avec lui la Poméranie. On croit communément que les états de ce prince contiennent 300 lieues de pays. Depuis la mort de madame de Nemours, princeſſe de Neuchâtel, il a encore hérité de cette principauté & de Valengin. L'électeur de Brandebourg profeſſe la religion prétendue réformée : cependant la plupart de ſes ſujets ſont luthériens. La ville de Brandebourg eſt la capitale du marquiſat de ce nom, auquel l'électorat eſt attaché. C'étoit le pays des anciens Vandales, peuples barbares & idolâtres. Comme l'électeur de Brandebourg a pluſieurs grands états, il fait ſa réſidence, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : Berlin eſt ſon ſéjour ordinaire. Il y a une univerſité proteſtante à Francfort ſur l'Oder ; les catholiques en ſont exclus. L'électeur Palatin du Rhin poſſede le Bas-Palatinat, qui lui fut rendu par le traité de Weſtphalie. Le titre de Palatin ſe donnoit autrefois à ceux qui exerçoient la juſtice au nom de l'empereur, l'un du côté du Rhin dans la Franconie & les provinces voiſines ; l'autre en Saxe, dans les pays qui ſe reglent par le droit Saxon.

La ville de Hildelberg eſt la capitale du Bas-Palatinat ; la bibliotheque de cette ville étoit très-riche & très-fameuſe ; le comte de Tilli l'enleva pendant les guerres, pour en faire préſent au pape, qui la mit dans le Vatican. Les électeurs Palatins ſe ſont ſéparés de la communion de l'égliſe Romaine, pour embraſſer les nouvelles héréſies ; ils ſe ſont emparés des biens & des privileges des eccléſiaſtiques, pour le temporel & pour le ſpirituel. Le Palatinat eſt expoſé aux troupes Impériales & aux Françoiſes, au-delà & au-deçà du Rhin, pendant la guerre. Les peuples du Palatinat ſont plus polis & plus civils que le reſte des Allemands. Ils ne ſont pas fermes dans la religion, ils ſuivent celle de celui qui les gouverne. Je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

*Lettre écrite de Madrid, par un François, à M.**, ſur ce qui concerne le royaume d'Eſpagne & les particularités de Madrid.*

MONSIEUR,

VOus me demandez dans votre lettre ce que je penſe de Madrid, & ſi je me repens d'avoir quitté Paris pour venir m'établir en cette ville. Je vous dirai que c'eſt un ſéjour très-agréable. Il eſt certain que l'air de Madrid eſt pur & ſain ; quoique le climat ſoit plus ſec qu'en France. Quand on s'eſt accoutumé au génie des Caſtillans, on les trouve d'un commerce très-agréable : ils aiment la dépenſe qui éclate & qui fait honneur ; du reſte, ils ſont ſobres & menent une vie très-frugale. On eſt perſuadé en France que l'on ne parle aux dames Eſpagnoles qu'au travers des grilles & des jalouſies : on ne les voit pas à leur toilete, ni à toutes les heures du jour, avec la

même liberté que l'on voit à Paris les dames Françoifes ; on ne laiffe pas de lier avec elles des fociétés très-douces & très-fpirituelles : principalement depuis qu'un prince du fang de Bourbon regne en Efpagne , les manieres du pays ont changé. Ce changement a paffé même jufque dans les mœurs , qui ne font pas , à beaucoup près , auffi fauvages qu'auparavant. Ne vous imaginez pas cependant , Monfieur , que l'on voie les dames Efpagnoles fréquemment dans les rues , comme ailleurs : il ne faut pas s'en étonner ; c'eft qu'elles ne fe mêlent que des affaires domeftiques , & que les hommes s'occupent du refte. Il y a encore une autre raifon qui les oblige à être fédentaires , c'eft qu'elles ont toutes les peines du monde à marcher : on refferre les pieds des jeunes filles avec tant de contrainte pour les empêcher de croître & de groffir , qu'à peine peuvent-ils porter le corps : car c'eft ici une grande beauté , & fort au goût des Efpagnols , que d'avoir les pieds petits. Cependant c'eft un agrément fort inutile , puifqu'on les cache avec un foin extrême. Une dame Efpagnole feroit déshonorée fi elle laiffoit voir librement fes pieds ; elle montre plus à découvert fes épaules , car pour de gorge il n'en eft point mention. Pour ce qui regarde les églifes , les places & les palais d'Efpagne , je vous dirai , Monfieur , que l'églife de S. Ifidore , patron de Madrid , eft un chef-d'œuvre pour la richeffe , la beauté de l'édifice , & les tableaux rares dont cette églife eft ornée. Elle eft toute revêtue de marbre & de jafpe. On dit communément que la dépenfe de ce fuperbe édifice monte à un million de ducats. Ce que l'on nomme la grande place , eft le plus fomptueux bâtiment de toute l'Efpagne : on a employé , pour la bâtir , plus de neuf cents mille ducats : elle fut achevée en l'an 1610. Elle eft fituée au cœur de la ville. Sa longueur eft de 434 pieds ,

ſa largeur de 334, ſa circonférence de 1536 pieds. Toute cette place eſt bâtie ſur des pilaſtres de pierres carrées, rudes, âpres & graveleuſes. Les maiſons ſont de cinq étages, depuis le rez-de-chauſſée avec celui qui forme le portique, juſqu'à la derniere terraſſe. L'ouverture des fenêtres eſt de ſix pieds : celles du premier étage ont dix pieds & demi de hauteur, celles du ſecond dix pieds, du troiſieme neuf, du quatrieme huit ; elles ſe répondent toutes avec une parfaite ſymmétrie & un parfait niveau, dans une diſtance de trois pieds l'une de l'autre : 460 fenêtres de la même forme, avec des balcons bien travaillés, font un objet très-agréable, & l'ornement de 136 maiſons habitées par environ 1000 perſonnes. Dans les combats des taureaux, & dans les autres fêtes publiques, on y peut bien raſſembler ſoixante mille ſpectateurs. Les maiſons royales du grand palais où ſe tiennent *les Juntes*, c'eſt-à-dire les aſſemblées de différents tribunaux, le *buen-retiro*, ou le parc, ſont des édifices très-magnifiques, & en même temps très-agréables. Je ne vous parle point, Monſieur, des maiſons des grands, qui ſont autant de palais. On pourroit compter juſqu'à cinq mille balcons qui embelliſſent infiniment les maiſons de la ville. Il manque à Madrid une riviere telle que la Seine, ou la Marne : car pour le Mançanarez, tant vanté par les Eſpagnols, ce n'eſt qu'une eſpece de ruiſſeau, pour le divertiſſement, & pour s'y promener dans des gondoles. Les dehors de Madrid ſont embellis par une infinité de jardins & de beaux vergers, remplis de fleurs & de fruits de toute eſpece, & ſitués ſur les bords du Mançanarez, qui ne contribue pas peu à l'embelliſſement de ces maiſons de campagne, par la variété des fontaines & des pieces d'eau dont elles ſont ornées. Les Eſpagnols, induſtrieux pour tout ce qui augmente le plaiſir, ménagent l'air &

l'emploient avec tant d'artifice, qu'ils ſont des concerts de muſique dont les fontaines & les ſtatues de leurs jardins ſont les inſtruments & les acteurs. Ces concerts artificiels s'exécutent avec une ſi grande variété d'accords, & une telle délicateſſe, que l'ame & les ſens en ſont comme enchantés. A l'égard des comédies Eſpagnoles, je vous avouerai, Monſieur, que le génie & les mœurs de différentes nations ſe développent dans la compoſition de leurs comédies & de leurs tragédies. L'amour eſt la grande & preſque l'unique affaire des Eſpagnols; auſſi toutes les comédies roulent ſur cette paſſion. C'eſt une intrigue & un jeu perpétuel pour tromper un mari jaloux, & mettre en défaut les ſurveillants commis à la garde de l'objet pour lequel on s'intéreſſe. A vous parler franchement, je ne fais pas grand cas des comédies Eſpagnoles : c'eſt un goût très-différent du nôtre; car nous n'aimons que ce qui eſt naturel, au lieu que les Eſpagnols s'en éloignent toujours; mais en récompenſe ils nous ſurpaſſent pour les décorations du théatre, pour la variété, & la beauté de leurs machines, dont la dépenſe eſt exceſſive, & dont on ne peut s'empêcher d'être ſurpris. Ils vous repréſentent dans un clin d'œil un palais magnifique, enrichi de très-belles peintures & très-fines; tantôt c'eſt un jardin orné de fleurs, & planté d'arbres diſpoſés avec ſymmétrie; tantôt c'eſt une riviere qui roule impétueuſement ſes eaux, ou une mer agitée, que l'on ne voit qu'avec une eſpece d'émotion, & qui devient calme tout-à-coup, ſelon que le ſujet le demande. La dépenſe que font les comédiennes pour leurs parures, leurs coëffures, & tous les autres ajuſtements, égale celle des machines. Ce ſont tous les jours des habits nouveaux d'une grande propreté, & d'une richeſſe infinie : mais, en vérité, la compoſition des pieces ne répond guere à la dépenſe que l'on fait pour les repréſenter. Je ſuis Votre, &c.

*Lettre ſur la ville de Naples, par M. l'Abbé de ***, à M. ***.*

MONSIEUR,

JE me vois enfin heureuſement arrivé au terme de mon voyage, & je ne me repens point des fatigues que j'ai ſouffertes à parcourir les principales villes d'Italie, & des périls que j'ai eſſuyes. Je dis des périls; car j'ai penſé faire naufrage, notre felouque ayant été emportée par un coup de vent, & entiérement briſée à la côte de Gênes. Vous m'avez avoué pluſieurs fois, Monſieur, que vous regrettez infiniment de n'avoir point fait le voyage d'Italie pendant votre jeuneſſe. Il eſt certain que ce ſéjour des anciens Romains mérite bien la curioſité des honnêtes gens. Je vous parlerai en paſſant de quelques particularités de la ville de Naples. Elle eſt ſituée le long de la mer Méditerranée, où elle forme un golfe de douze milles de large, ayant à l'oppoſite le fameux mont Véſuve, toujours couvert d'une épaiſſe nuée, qui jette ſouvent des flammes & des pierres, & qui cauſe de temps en temps aux environs des tremblements de terre épouvantables. En récompenſe, il y a du côté du Levant une belle plaine qui s'étend fort avant dans le royaume de Naples. Le climat eſt ſi doux & ſi tempéré, que l'on y trouve en tout temps toutes ſortes de fruits en abondance, des pois verts & des artichauts, dès le mois de janvier, des roſes, des melons & des raiſins. Ce royaume eſt un fief de l'égliſe, dont on fait hommage au pape, en lui préſentant tous les ans, le jour de S. Pierre, une haquenée blanche, avec une bourſe de ſept mille ducats. Ferdinand IV, ſecond fils de dom Carlos, roi d'Eſpagne, eſt actuellement

ſur le trône de ce royaume, comme roi des Deux-Siciles. Trois châteaux aſſez conſidérables font les fortifications de la ville de Naples. Le château S. Elme eſt ſur le haut d'une montagne qui commande la ville du côté du ſeptentrion. Ce château fut bâti par les princes Normands. Le château de l'Œuf a été ainſi nommé à cauſe de ſa figure ovale : il eſt ſitué ſur un écueil entouré de la mer, & communique à la ville par un port très-long. On croit que ce fameux port fut bâti par Lucullus, après qu'il eut conquis l'Arménie. Ce château défend l'entrée du port, & empêche les ennemis d'en approcher. Le château neuf eſt tout proche ſur le rivage de la mer, fondé ſur pilotis, l'eau coulant par-deſſous. Après avoir paſſé les fortifications extérieures de ce château, on apperçoit entre deux tours un bel arc de triomphe dreſſé pour l'entrée du roi Alphonſe I : on y voit auſſi une belle porte de bronze doré, ſur laquelle il y a pluſieurs bas-reliefs de l'hiſtoire des rois de la maiſon d'Aragon. Il faut remarquer qu'il y a deux ſortes de nobleſſe dans la ville de Naples : l'une a l'adminiſtration de la police de la ville, l'autre s'abſtient de ſe mêler des affaires publiques. La plupart des palais que les nobles occupent ſont bâtis de pierres de taille. Les aqueducs ſont dignes de la magnificence & de la majeſté des anciens Romains ; ils ſont bâtis de telle maniere qu'on peut les nétoyer ſans en ôter l'eau ; car il y en a au-dedans des galeries, le long deſquelles on peut marcher ſans ſe mouiller. Le nombre des égliſes & des couvents de Naples eſt prodigieux, & preſque incroyable : on y voit un grand nombre de beaux tableaux, & des ornements très-riches. Je vous prie, Monſieur, de m'en croire ſur ma parole, comme un témoin oculaire qui ne vous en impoſe point. Je ſuis. Votre, &c.

Lettre écrite d'Angleterre, ſur la politique, la religion & les autres particularités de ce royaume.

MONSIEUR,

VOs remarques ſur l'Angleterre ſont belles & curieuſes : je les ai lues avec plaiſir. Vous avez eu raiſon de dire que l'Angleterre eſt un pays fertile par ſa ſituation : les pâturages y ſont merveilleux ; on en tire des laines fines, dont on fait de fort beaux draps. Si l'Angleterre produiſoit de bons vins on n'auroit rien à déſirer ; mais on y ſupplée par le commerce, & l'on y en apporte de tous côtés. Les anciens habitants de la Grande-Bretagne avoient des mœurs rudes & féroces : ils paſſoient preſque toute leur vie à la chaſſe, & c'eſt peut-être pour cette raiſon que l'on ne trouve plus de loups en Angleterre, parce qu'ils ont été tous exterminés. Les criminels condamnés à l'exil ou à quelque autre peine afflictive, en étoient quittes pourvu qu'ils tuaſſent une certaine quantité de loups. Les Anglois ſont naturellement belliqueux : ils tirent cette humeur martiale de leurs ancêtres, qui faiſoient continuellement la guerre. L'air d'Angleterre contribue à la blancheur & à la délicateſſe du teint des hommes & des femmes : on ne trouve point ailleurs un plus grand nombre de belles perſonnes. La vivacité manque un peu à leur beauté, qui reſſemble à celle de la lune, & qui ne brille point. Les Anglois aiment à voyager. On en trouve dans toutes les cours un aſſez bon nombre, pour apprendre leurs exercices & les langues étrangeres. Les mœurs des Anglois modernes ont retenu encore quelque choſe de la férocité des anciens : ils aiment à voir répandre le ſang, & des combats

à toute outrance. Cette humeur ſanguinaire ſe répand juſque ſur leurs théâtres ; la ſcene eſt toujours enſanglantée, tous leurs héros ſe tuent, ou ſont égorgés aux yeux des ſpectateurs : la mort n'étonne point un Anglois. Les criminels condamnés au ſupplice y vont ſans ſe plaindre, ou ſans paroître affligés ; mais ils veulent avoir la conſolation & le triſte plaiſir de haranguer l'aſſemblée. Le gouvernement politique d'Angleterre n'eſt pas entiérement deſpotique. L'autorité royale eſt tempérée par les ſuffrages du parlement, diſpoſé en deux chambres, haute & baſſe : quand il eſt aſſemblé il regle la plupart des affaires les plus importantes, ſoit pour le commerce ou pour le maniement des finances, ſoit pour la guerre ou la concluſion de la paix. Je ſuis Votre, &c.

*Lettre écrite de Suede par un Gentilhomme Suédois, au Comte de ***, à Paris.*

MONSIEUR,

JE comprends, par votre lettre, que vous regardez la Suede comme un pays à demi barbare : vous croyez que nos mœurs ſont auſſi brutes & auſſi ſauvages que du temps que les Goths & les Viſigots faiſoient des courſes ſur les terres des Romains, & déſoloient leur empire. Quoique ce ſoit le même climat, ce ne ſont plus les mêmes mœurs, qui ont été fort adoucies par le chriſtianiſme & par le commerce des autres peuples de l'Europe. La Suede, comme vous le ſavez, fait une partie des états d'Allemagne. On céda aux Suédois, dans le traité de Weſtphalie, le duché de Brême, autrefois archevêché, & qui a été ſéculariſé pour être un fief de l'empire dévolu à la couronne de Suede. C'eſt à ce titre que le roi de

Suede, comme membre de l'empire, a ſéance & voix dans les aſſemblées & les dietes impériales. La principauté de Verdun, autrefois évêché, fut auſſi ſécularisée & érigée en duché pour le roi de Suede, dans la pacification de Weſtphalie. Par ce traité la Poméranie citérieure fut auſſi cédée à la Suede, avec la ville de Stétin ſur l'Oder, capitale de tout le duché, & Stralzund, ville très-forte & très-riche, avec un bon port ſur la mer Baltique. L'autre partie de la Poméranie eſt demeurée à l'électeur de Brandebourg. Les Suédois ſe ſont encore approprié Wiſmar par le traité de Weſtphalie : c'eſt une ville anſéatique, avec un beau port ſur la mer Baltique, dans le duché de Meckelbourg. Cette conquête eſt fort utile aux Suédois, qui envoient de Wiſmar leurs marchandiſes dans le pays du nord. Je ſouhaite, Monſieur, que mes remarques vous ſoient agréables, & qu'elles ſatisfaſſent votre curioſité. Je ſuis Votre, &c.

*Lettre ſur le gouvernement & les particularités de la république de Veniſe, par monſieur le Chevalier ***, au Duc de....*

MONSIEUR,

LA ville de Veniſe, très-ancienne & très-célebre, eſt ſituée dans des marais, au fond du golfe qui porte ſon nom, ſur la mer Adriatique : le Tido eſt une eſpece de digue naturelle, longue d'environ trente-cinq milles, & large de deux, qui ſépare Veniſe de la haute mer ; mais cette digue eſt coupée en quatre ou cinq endroits, pour donner paſſage à de petites rivieres qui vont ſe décharger dans la mer, au travers des langues, & cela fait autant de ports. Cette ſituation, au milieu de tant de marécages, fait aſſez concevoir

que Venise doit être bâtie sur pilotis, dans une distance de cinq milles de la terre ferme. Cette ville fut fondée par les habitants d'Aquilée, de Padoue, de plusieurs habitants du Frioul & de la Marche-Trévisane, fuyant les persécutions des Goths, qui passèrent les Alpes en l'année 407, conduits par leur chef Radagaise, ensuite par le redoutable Alaric, qui pilla & saccagea Padoue l'année suivante. Depuis ce temps-là le reste des habitants de Padoue, craignant la fureur d'Ataufe, roi des Lombards, envoya à Rialte une colonie, qui jeta les premiers fondements de la ville de Venise, qui fut encore accrue par le ravage que fit en Italie Attila, surnommé le fléau de Dieu, roi des Huns : il prit & ravagea Aquilée après trois ans de siege : les fuyards se retirerent dans plusieurs petites isles, pour être moins exposés aux courses & à la fureur des barbares, qui aimoient mieux attaquer les grandes villes pour butiner. Ces réfugiés, au bout de 270 ans, se choisirent un chef, qu'ils appellerent doge, pour gouverner leur petit état. Le troisieme doge fut déposé pour sa tyrannie, en l'année 737, & l'on mit en sa place un magistrat connu, avec un peu moins d'autorité, & plus dépendant du peuple. Jusqu'à l'année 1174 il y eut trente-quatre ducs ou doges, qui gouvernerent l'état avec une autorité absolue, ce qui causa bien des guerres & des séditions dans cette petite république; mais enfin le doge Michieli ayant été tué le propre jour de Pâques en l'année 1173, le peuple reprit le maniement des affaires, qui furent administrées par un grand-conseil, composé de 460 notables citoyens, nommés par douze électeurs, & tirés des six quartiers de la ville. Ces citoyens étoient changés tous les ans. On élut aussi un autre doge; mais il n'avoit que sa voix, non plus que les autres sénateurs. Pour contenir le

peuple dans ſon devoir, on établit le redoutable conſeil des dix. Depuis ce temps-là c'eſt la nobleſſe qui a gouverné. Le peuple eſt diviſé en deux claſſes : la premiere eſt des citadins, c'eſt-à-dire qui deſcendent des familles nobles, qui furent exclus du gouvernement à la réformation de l'état, & des gros marchands, avocats, médecins, qui ont tous le privilege de porter la veſte de drap noir à manches pliſſées comme les nobles. Les artiſans, les gondoliers & autres de la lie du peuple, compoſent la ſeconde claſſe, & n'ont aucune part au gouvernement. Les eccléſiaſtiques en ſont auſſi perpétuellement exclus par les loix fondamentales de la république, qui, ſeule entre toutes les puiſſances de l'Europe, n'a jamais voulu admettre les prêtres dans ſes conſeils. Pour être inſtruit parfaitement de la politique de cette ſage république, il faut ſavoir, Monſieur, qu'elle eſt gouvernée par trois conſeils, qui ſont le grand-conſeil, compoſé du corps de la nobleſſe; le prégadi, qui eſt le ſénat, & le college, où les ambaſſadeurs ont audience. Il y a des magiſtrats établis pour adminiſtrer la juſtice, & non pour gouverner l'état. A tous ces conſeils préſide la ſeigneurie, qui eſt une eſpece de *ſeptemvirat*, compoſé du doge & de ſix conſeillers, qu'on appelle auſſi le petit conſeil. Le grand-conſeil eſt l'aſſemblée générale de la nobleſſe, qui ſe tient tous les dimanches & les fêtes, dans l'une des chambres du palais de S. Marc, pour l'élection des magiſtrats, & pour établir les loix; en été, depuis huit heures du matin juſqu'à midi; en hiver, depuis midi juſqu'au coucher du ſoleil. Le grand-chancelier lit la liſte des charges qui ſont à remplir. Les premiers magiſtrats jurent de faire obſerver les ſtatuts. Enſuite on propoſe des ſujets tirés au ſort, chacun deſquels nomme ſon compétiteur, avec lequel il eſt

balloté : celui qui a un plus grand nombre de suffrages l'emporte. L'élection du doge est fort particuliere : le sort & la brigue y ont également part ; tous les nobles qui ont passé trente ans s'assemblent, prennent chacun une balle dans une urne : il y en a trente qui sont dorées, & les autres blanches. A mesure qu'un gentilhomme reçoit une balle dorée, tous ses parents sortent du conseil, afin qu'il n'y ait pas deux électeurs d'une même famille. Comme les familles nobles s'éteignent peu à peu, on admet de temps en temps de nouveaux nobles à la place des autres, en choisissant ceux qui ont le plus de mérite, dont le principal est de donner une grosse somme pour les nécessités de l'état. Les nobles Venitiens ne peuvent entrer dans le grand-conseil avant l'âge de 25 ans ; mais la seigneurie y admet tous les ans un certain nombre de ceux qui passent 21 ans ; on les appelle les barberins, & on les tire au sort pour éviter la jalousie. Il n'est pas permis aux nobles d'exercer la marchandise ; les jeunes nobles sont exclus des grandes magistratures. On ne peut solliciter les juges pour les procès civils ; il est permis de le faire pour les procès criminels. Voilà, Monsieur, une partie des réglements de cette célebre république, qui s'est maintenue depuis tant de siecles contre ses ennemis, & sur-tout contre la puissance redoutable des Ottomans. Je suis,

Monsieur, Votre &c.

Lettre écrite de Hollande ſur les particularités de cette république.

MONSIEUR,

LE pays nommé *Hollande*, eſt l'un des plus riches & des plus conſidérables des Provinces-Unies. Sa ſituation, toute maritime, le rend très-propre au commerce, d'où il tire ſes plus grandes richeſſes : car du reſte il fournit peu de choſes aux commodités & à l'agrément de la vie. Une terre molle & marécageuſe n'eſt guere propre pour être labourée : ce que l'on perd du côté du labourage, eſt récompenſé par la fertilité des pâturages, où l'on nourrit un grand nombre de beſtiaux, où l'on fait une grande quantité de fromages, qui ſe vendent & ſe diſtribuent de tous côtés. Les Hollandois ſont naturellement laborieux, patients, induſtrieux, avides de gain ; de ſorte que, quoique leur pays ſoit très-ſtérile, ils ne laiſſent pas d'amaſſer de grandes richeſſes, & d'avoir toutes leurs commodités par le moyen de leur commerce & de la mer. Quoique la province de Hollande ſoit d'une très-petite étendue, cependant on y compte près de trente villes conſidérables. La ville d'Amſterdam eſt regardée comme la plus riche & la premiere de ce petit état : toutes les nations du monde y abordent, attirées par le grand commerce qu'on y fait de toutes ſortes de marchandiſes. On peut mettre encore la ville d'Utrech au nombre des plus conſidérables de Hollande. Les Hollandois ſont bien déchus de leur ancienne probité. Le fréquent commerce qu'ils ont eu avec les autres nations a corrompu leurs mœurs ; ils n'ont plus cette ſimplicité de leurs ancêtres : ils pouſſent le raffine-

ment jusqu'à l'excès, quand il s'agit de leurs intérêts & de leur commerce. Ils sont encore assez séveres sur le fait de la noblesse, car en Hollande on ne tient pour nobles que ceux qui peuvent prouver cinq cents ans sans mésalliance & sans contestation. Les femmes en Hollande sont encore assez scrupuleuses sur tout ce qui peut blesser la modestie de leur sexe. J'ai vu une jeune fille que le duc *** aimoit, refuser courageusement des habits magnifiques dont ce prince lui avoit fait présent: elle lui dit qu'elle aimoit beaucoup mieux n'avoir qu'une simple grisette qui fût à elle, que de beaux habits qui pourroient l'obliger à quelque reconnoissance contre son devoir. Ceux qui veulent plaider en Hollande doivent s'attendre à une grande dépense; les frais de justice sont exorbitants, quoique les charges ne soient pas vénales: les frais se paient par heure fort cher, selon la conséquence des affaires. La marque du papier & du parchemin est taxée selon le prix de l'acte: il y a des requêtes où la feuille de papier est de six cens florins. La marque d'un brevet de capitaine est de soixante florins, d'un lieutenant de trente florins, & ainsi du reste à proportion. C'est à tort que les autres nations regardent les Hollandois comme un peuple grossier, à cause qu'ils habitent dans des marécages & qu'ils vivent de fromages. Leur gouvernement politique est très-raffiné, & fondé sur des maximes sûres & invariables. On a vu dans certaines occasions que cette petite république a tenu la balance entre les puissances les plus redoutables de l'Europe. Il faut vous dire d'abord, Monsieur, que dans la province de Hollande, il y a dix-huit villes, dont les députés composent l'état, qui s'assemblent, pour l'ordinaire, tous les huit jours. C'est pourquoi chacune de ces villes tient un hôtel meublé à la Haye. La noblesse de la province de Hollande

forme un corps qui a quatre députés en cette assemblée. De tous ces députés, il en est tiré un nombre dont est composé le conseil, qui change tous les trois ans; mais le président est perpétuel. Le grand-pensionnaire assiste à ce conseil, & est aussi perpétuel. Les députés des autres six provinces, avec ceux de Hollande, composent les états-généraux, dont on tire un corps pour former le conseil d'état. Tout cela change tous les trois ans. La ville de Dort, la plus ancienne de la république, députe toujours les enfants, les gendres & les parents des Wuiths. La chambre des Indes orientales emploie plus de trente mille personnes pour l'entretien de son commerce, dans lequel il y a plus de cent mille intéressés: il en meurt souvent qui ne sont pas connus, & dont les fonds demeurent à la chambre. Comme la république de Hollande est d'une très-petite étendue, on est souvent obligé d'employer des moyens extraordinaires pour fournir aux besoins de l'état. On peut dire, sans exagération, qu'il y a plus de soixante religions différentes en Hollande; les luthériens, les calvinistes, les sociniens, les anabatistes, les Juifs, quelques restes d'ariens: toutes ces sectes sont tolérées par les Etats-Généraux. Ils y souffrent toutes sortes de sectes, sans inquiéter personne sur le fait de la religion, pourvu que chacun se tienne en repos, & qu'il ne fasse rien qui puisse troubler la tranquillité de la république. Auprès du bourg de Molquen est la communauté des labatistes, fondée par Labadie, dans une belle terre que mademoiselle Sommendis lui a donnée. Labadie, François de Nation, ministre de Eildebourg, en fut chassé parce qu'il vouloit innover. Ce ministre épousa la savante mademoiselle de Scurmens. Ils moururent tous deux bientôt après leur mariage. Tous ceux qui veulent se retirer dans cette communauté y vivent sans

attache pour les ajuſtements ; ils ſont tous égaux : ils emploient le temps à lire la ſainte-écriture & à travailler ; ils ſont tous nourris des mêmes mets, & vêtus d'habits uniformes, ſe contentant du pur néceſſaire, ſans rechercher ni délicateſſe, ni ſuperfluité dans ce qu'ils mangent. Dans le temps que j'étois en Hollande, le czar de Moſcovie y vint : il étoit vêtu comme un matelot de la Nort-Hollande, d'une camiſole de drap violet. Ce prince avoit quelques mouvements dans les yeux qui dénotoient de l'inquiétude & de l'agitation. Il ſe logea d'abord chez un maréchal qui avoit demeuré à Moſcou, & qui parloit un peu la langue Ruſſienne. Le czar s'occupoit à travailler aux navires de guerre, pour en apprendre exactement a conſtruction. Je ſuis Votre, &c.

Lettre ſur la ville de Bologne.

MONSIEUR,

LES campagnes voiſines de cette ville ſont ſi fertiles & ſi abondantes en toutes choſes, qu'on la nomme *Bologne la graſſe* ; car on y recueille toutes ſortes de fruits & de grains, grande quantité de lins & de chanve, des coins que l'on confit & que l'on envoie par toute l'Italie, ſans parler des ſauciſſons & des ſavonetes renommées dans toute l'Europe. Les rues de la ville ſont larges & droites, & de chaque côté il y a des portiques comme dans la plupart des villes de Lombardie & de la Romagne, ſous leſquels on marche à couvert de la pluie & du ſoleil. La ville de Bologne eſt ſur-tout renommée pour ſes belles peintures, dont toutes les égliſes ſont remplies. On voit auſſi, dans Bologne, quantité de tours, dont la plus conſidérable eſt celle de Glianiſelli, d'une hauteur

prodigieuse. La cathédrale, située au milieu de la ville, est dédiée à S. Pierre : cette église n'est pas grande, mais elle est très-bien entretenue, & desservie par un nombreux chapitre. L'archidiacre donne le bonnet de docteur à ceux qui le méritent, après qu'ils ont achevé le cours de leurs études dans les colleges de Bologne. Il y a dans cette église un bon nombre de corps saints, & quantité de reliques. Entre les tableaux de grand prix, il y a à la voûte de cette église une peinture de S. Pierre à genoux devant la sainte Vierge, en présence des autres apôtres, travaillée par le grand Louis Carrache, chef de l'école de Lombardie. De même les peintures du chœur sont d'excellents maîtres : au-dessus on voit la figure de Notre-Seigneur qui donne les clefs à S. Pierre. Il y a aussi une annonciation de la Vierge, peinte par Louis Carrache, & ce fut-là son dernier ouvrage. On admire dans le dôme la statue de marbre du pape Grégoire XV, Ludovisio. On croit que le premier évêque de Bologne fut saint Zama, qui y prêcha la foi vers l'an 270, sous le pontificat du pape saint Denys. Depuis ce temps-là il y a eu dans cette église plus de soixante-dix évêques, la plupart illustres, neuf desquels ont été canonisés. Je suis Votre, &c.

*Lettre sur la ville de Ferrare, à M. ***.*

VOus m'ordonnez, Monsieur, de vous faire une description de la ville de Ferrare, par laquelle je dois passer nécessairement avant que de me rendre à Rome. Vous n'ignorez pas, Monsieur, quoique vous n'ayez jamais été à Ferrare, que cette ville ne soit située sur les bords du Pô, dont un bras l'arrose du côté d'orient,

& l'autre du côté du midi. Elle a environ quatre milles de tour : on y voit de tous côtés plusieurs beaux édifices, des rues fort larges & fort commodes, des places grandes & spacieuses. On y trouve encore une assez nombreuse quantité de noblesse & de riches citoyens : quoiqu'elle ne soit pas des plus anciennes villes d'Italie, elle est très-considérable. L'empereur Maurice la fit entourer de murailles il y a environ mille ans. La maison d'Est a possédé plusieurs siecles la ville de Ferrare, & l'état qu'elle comprend, en titre de marquisat, que le pape Paul II érigea en duché. Le pape Clément VIII vint prendre possession de Ferrare en l'année 598. Il y fit bâtir une belle citadelle à cinq bastions réguliers, qui coûta plus de deux millions. Depuis ce temps-là cette ville a été gouvernée au nom des papes, par un cardinal légat, qui réside au palais ducal, situé au milieu de la ville, & entouré de bas fossés pleins d'eau. Cette ville a perdu beaucoup de son ancien lustre; elle devient tous les jours déserte de plus en plus : on y comptoit autrefois près de cinquante mille habitants ; mais à peine pourroit-on maintenant y en trouver dix mille. L'air y est devenu mauvais depuis que l'on a négligé de faire couler les eaux du Pô, qui inonde toutes les campagnes voisines, quand il se déborde, & elle y croupit faute de canaux. Le pape Eugene, après avoir dissous le concile de Basle, en convoqua un autre à Ferrare en l'année 1438, où se trouverent Jean VII, Paléologue, alors empereur de Constantinople, le patriarche de la même ville, & quantité de prélats célebres ; mais la peste qui survint mal-à-propos obligea les peres de ce concile de se retirer à Florence. Voilà ce que j'ai pu trouver de plus digne de votre attention. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre sur les particularités de la ville le Modene.

MONSIEUR,

PErsonne n'ignore que la ville de Modene est célebre & très-ancienne, puisqu'elle étoit en réputation dès le temps de la guerre civile de Pompée & de Jules-César. Les Goths & les Lombards la ruinerent, lorsque l'empire Romain étant tombé en décadence, les nations barbares la démembrerent & causerent par-tout mille désordres. La ville de Modene n'a que quatre ou cinq milles de tour : on y marche à couvert sous des portiques, à peu près comme sous les piliers des halles à Paris, ce qui est très-commode. On y trouve un grand nombre de belles fontaines. Le palais où le duc fait sa résidence est beau & rempli de belles peintures. Le vaisseau de la cathédrale est bâti à l'antique, avec un clocher carré & fort élevé. Vous aurez peut-être de la peine à croire, Monsieur, que ce que les habitants de Modene montrent aux étrangers avec plus d'ostentation est un seau qu'ils enleverent à ceux de Bologne ; ce qui a causé une cruelle guerre entre ces deux peuples. Alexandre Tassoni, aussi grand philosophe que bon poëte, a composé, sur cette aventure, en vers Italiens, un poëme intitulé : *la Secchia rapita*, ou le *Seau enlevé*. Voilà les choses principales que j'ai remarquées dans la ville de Modene. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre sur la ville de Plaisance.

MONSIEUR,

JE n'ai pas fait un long séjour à Plaisance, & je n'ai pas eu le loisir de remarquer toutes les curiosités de cette ville, étant pressé de me rendre au terme de mon voyage. Peut-être que cette ville a été nommée Plaisance à cause qu'elle est dans la plus belle & la plus agréable situation du monde, à la droite du Pô, qui ne contribue pas peu à la rendre fertile. Le Plaisantin abonde en vins & muscats délicieux, & en toutes sortes de biens & de fruits. Les pâturages y sont excellents: on y nourrit une grande quantité de gros bétail, & l'on y fait, aussi-bien qu'à Parme, de fort bons fromages qui se distribuent de tous côtés. On les range sur des tabletes comme les livres d'une grande bibliotheque. On les transporte à Gênes, à Venise & en plusieurs endroits de l'Europe, en Angleterre, & jusqu'à Constantinople. Il y a aussi, dans le Plaisantin, des puits d'eau salée, dont on fait du sel blanc. On y trouve des mines de fer & de cuivre. Les états du duc de Parme contiennent environ soixante-cinq milles de long, & quarante-cinq milles de large, dans lesquels on trouve un bon nombre de villes assez considérables, dont trois sont épiscopales. En allant de Plaisance à Parme, on trouve sur la riviere de Taro, une petite ville nommée *Fournovo* ou *Fornoue*. C'est en ce lieu que Charles VII, roi de France, à son retour de la conquête de Naples, défit l'armée des princes Italiens, ligués pour s'opposer à son passage : leur armée étoit de plus de trente - cinq mille hommes, les François n'étoient en tout que huit mille. Puisque la

route que je tiens m'oblige indispensablement d'aller à Parme, je vous dirai une partie des choses les plus dignes de remarques. Je suis,

Monsieur, Votre, &c.

Lettre sur la ville de Parme.

MONSIEUR,

JE me suis engagé de vous parler des curiosités qui se trouvent dans la ville de Parme. C'est une ancienne colonie des Romains : elle est divisée en trois par une riviere, sur laquelle on a fait des ponts de brique pour la commodité du commerce. Elle est épiscopale, avec université, qui fut érigée par le duc Ranuce Farnese en l'année 1599. La ville de Parme a environ quatre milles de circuit, avec des murailles & des fossés, & un assez bon château à cinq bastions. On y compte environ trente mille ames. Le palais du duc est somptueux & magnifique, bâti de marbre & de porphyre. On y conserve la riche bibliotheque du pape Paul III. On y trouve les originaux du concile de Basle, deux tables de cuivre, sur lesquelles on a gravé une partie des loix des douze tables. La galerie des tableaux contient plus de quatre cents tableaux originaux, des peintres les plus célebres, parmi lesquels il y en a plusieurs d'Annibal Carrache, & sur-tout sa Vénus couchée & dormante, qui est si fameuse par toute l'Europe. Les écuries sont vastes & bien fournies : elles peuvent contenir plus de cinq cents chevaux. Le principal carrosse est d'une magnificence extraordinaire. Les étoffes en sont très-riches, à franges & crêpines d'or, avec des corniches & des statues d'argent & un ciel de crystal. On trouve encore dans la ville de fort

beaux palais pour la principale nobleſſe : tels que ſont les Pallavicini, les Roſſi, Santivialli, Lupi, Pepoli. Le dôme de l'Egliſe a été peint par le Correge, qui paſſe pour le plus fameux peintre de l'école de Lombardie. Jacques Mazuoli, dit le Parmeſan, autre peintre très-eſtimé, a fait auſſi un grand nombre de beaux tableaux pour les égliſes, & pour les palais des particuliers. Je pourrois encore, Monſieur, vous rapporter pluſieurs raretés des maiſons de plaiſance, & des ménageries du duc de Parme ; mais je ſuis preſſé d'achever mon voyage & ma lettre : ainſi je me contenterai de vous dire que je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre d'un officier à l'un de ſes amis, ſur la ville de Ravenne.

MONSIEUR,

ON croit ordinairement en ce pays-ci que les Theſſaliens, peuples de la Grece, ſont les premiers fondateurs de Ravenne, ville très-ancienne. Les Romains en firent la conquête, & la conſerverent juſqu'au déclin de leur empire. Autrefois, ſelon le rapport de Strabon, la ville de Ravenne étoit ſituée dans un marais, & bâtie ſur pilotis : ainſi on n'y pouvoit aborder que par des ponts, ou en bateau. La ville étoit ſouvent inondée ; mais à préſent tous les marais des environs ſont deſſéchés : l'air en eſt mal ſain, ce qui fait que la ville eſt dépeuplée. L'empereur Auguſte avoit embelli Ravenne de pluſieurs grands édifices, d'un pont, d'une haute tour, qu'on appelloit le phare. Théodoric, roi des Oſtrogots, y établit le ſiege de ſon empire, & l'orna de ſuperbes édifices. On y voit encore aujourd'hui les

les ruines du palais qu'il y bâtit. La ville de Ravenne eſt gouvernée au nom du pape, par un cardinal légat de la province de Romagne, dont cette ville eſt la capitale : il y fait ſa réſidence dans le palais du pape. On voit dans la grande place une ſtatue d'Hercule. Il n'y a dans cette ville, pour toute fortification, qu'un petit fort carré de peu de conſéquence. A huit ou neuf milles de Ravenne on trouve Cervia, ville épiſcopale, où n'y a rien à voir que les ſalines, qui fourniſſent du ſel aux cinq provinces que le pape poſſede au-delà des monts Apennins, & qu'il gouverne par des cardinaux légats; ſavoir, le Ferrarois, la Romagne, le Bolonois, & le duché d'Urbin. La Marche d'Ancône en eſt exceptée. Je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

Lettre ſur la ville de Vérone.

MONSIEUR,

ON apprend, par la tradition, que la ville de Vérone a été bâtie autrefois par les Toſcans, qui en furent chaſſés par les Gaulois. Elle eſt ſituée au bas des montagnes de l'Apennin, dans une belle plaine. Cette ville eſt grande & contient ſept milles de tour, ſans y comprendre les fauxbourgs. La riviere de l'Adige paſſe au milieu, & la ſépare en deux parties, qui ſe communiquent par quatre ponts. On voit encore dans Vérone quelques reſtes des édifices des anciens Romains, & les ruines d'un amphithéatre près le château Saint-Pierre. On voit auſſi les débris d'un arc de triomphe, érigé en l'honneur du célebre Marius, après la victoire

qu'il remporta ſur les Cimbres & les Teutons. Attila, roi des Huns, brûla Vérone; mais elle a été réparée dans la ſuite, & elle eſt maintenant plus belle qu'elle n'a jamais été. On voit dans le palais où la juſtice ſe rend, cinq ſtatues de cinq hommes fameux, originaires de Vérone; ſavoir, le poëte Catule; Cornelius Nepos, hiſtorien; Marc Emile, ancien poëte Latin; Pline l'hiſtorien; & Vitruve, célebre architecte du temps d'Auguſte. Pepin & Bérenger, rois d'Italie, faiſoient leur ſéjour ordinaire à Vérone. Alboin, roi des Lombards, en fit le ſiege de ſon empire. Pepin, fils de Charlemagne, fit conſtruire dans Vérone une belle égliſe, qu'il dota de douze livres d'or de rente: les portes de cette égliſe ſont d'airain. Il y a une bénitier de porphyre qui a vingt-ſix pieds de tour. Le palais des comtes Juſti eſt remarquable: on trouve dans la ſalle & dans les cabinets, des peintures excellentes, auſſi-bien que dans le palais des comtes Bevilaqua, rempli de ſtatues, de tableaux, de médailles; & d'autres raretés que l'on trouve aſſez fréquemment dans l'Italie. Ce que je viens de vous dire ſuffit pour vous donner quelque idée de la ville de Vérone. Je ſuis,

Monſieur, Votre, &c.

A MONSIEUR DE***,

En lui envoyant la description de la Chine.

MONSIEUR,

JE ne vous dirai rien sur la Chine que ce qui est rapporté par des gens dignes de foi. La Chine est aussi grande que toute l'Europe, & un de ses empereurs ayant fait le dénombrement du commun peuple, trouva près de soixante millions d'hommes, sans y comprendre les eunuques, les gens de lettres, & ceux qui font profession des armes. Ce grand pays est rempli de belles villes; & celle de Nankin, capitale d'une province de même nom, étoit si grande autrefois, qu'un homme à cheval avoit de la peine à faire en deux jours le tour des murailles.

Pour la langue & l'écriture des Chinois, il y auroit mille particularités à vous dire. Leur encre est celle que nous appellons *encre de la Chine.* Un long pinceau leur sert de plume. Ils écrivent de haut en bas, leurs lignes sont perpendiculaires. Il ne faut qu'une lettre pour un mot. Leur alphabet est composé de plus de quatre-vingt mille caracteres differents, de sorte qu'il faut trente ans pour apprendre à lire, & pour retenir l'idée & les significations de ces chiffres. On ne se trompe jamais en lisant, à cause de la différence de ces caracteres; mais on est obligé de parler comme en chantant, afin de marquer les différentes significations par la différence des accents ou des tons de voix.

Vous savez que les Chinois sont idolâtres, que leurs principaux dieux sont le soleil, la lune

& les étoiles : mais vous trouverez aſſez étrange qu'ils adorent auſſi le diable, afin qu'il les laiſſe vivre en repos. Ils mettent ſa figure ſur la proue de leurs navires, & la plupart des gens la portent même ſur leurs habits. Ils ont une particuliere vénération pour une idole à trois têtes, qui repréſente leurs trois grands philoſophes. *Confucius, Xékiam & Tauzu*. Ils tiennent l'opinion de Pythagore touchant la tranſmigration des ames. Ils ont beaucoup de colleges, & une ſi grande quantité d'hôpitaux, qu'on ne voit point de mendiants parmi eux. Leurs prêtres ſont habillés de noir. Ils ont des religieux & religieuſes, des hermites, & même certaines montagnes qu'ils prétendent être ſacrées, où ils vont en pélerinage. Les nouvelles & les pleines lunes ſont les jours de fêtes, & la principale eſt la nouvelle lune de février, parce que c'eſt le premier jour de leur année. Celui de la naiſſance de l'empereur eſt auſſi très-ſolemnel, & chacun en particulier célebre le jour qu'il eſt né Ils n'ont aucune connoiſſance des biens & des maux de l'autre vie, & cependant on ne laiſſe pas d'enterrer leurs parents avec beaucoup de cérémonies. Quand il arrive des éclipſes, ils croient que leurs dieux ſont en colere contr'eux. Je ne vous en dirai pas davantage. Si vous avez la curioſité d'entrer dans un plus grand détail, je vous en enverrai une relation que me prêta l'autre jour un de mes amis. Je vous donne le bon jour, mon cher Monſieur, & je ſuis tout à vous.

Lettre écrite de Mississipi, à messieurs de la compagnie des Indes.

MESSIEURS,

NOus apprenons avec joie dans ces climats éloignés de l'Europe par tant de lieues, que vous employez tous vos soins & tout votre zele pour l'établissement & l'entretien des colonies du Mississipi, & nous commençons déjà à en ressentir les effets. On a peu de connoissance en Europe de ce qui regarde le Mississipi; mais dans peu de temps on aura plus de curiosité de s'informer de tout ce qui se passe dans cette partie du nouveau monde, & de la route qu'il faut tenir pour y arriver. La plus courte est par le Canada. On s'embarque sur la riviere des Illinois, & on la descend jusqu'au fleuve de Mississipi. Ce fleuve sort d'une grande source du haut d'une colline qui borde une très-belle plaine dans le pays des Indiens, nommé *Issati*, vers le cinquantieme degré de latitude. Environ à quatre ou cinq lieues de sa source il se trouve tellement accru par les eaux de cinq ou six petites rivieres qui s'y dégorgent, qu'il est déjà capable de porter bateau. Les environs sont habités par beaucoup de nations differentes, les *Hecretans*, les *Issalis*, les *Oua*, les *Tintonha* les *Nadouessans*. Monsieur de la Salle, dans le voyage qu'il fit pour la découverte du Mississipi, envoya monsieur Dacan reconnoitre toutes ces differentes nations, afin d'examiner quel commerce on pourroit faire avec elles. Il en fut reçu très-bien, & il y fit arborer les armes du roi comme la marque de prise de possession au nom de sa Majesté.

Ces armes furent gravées sur le tronc d'un grand arbre, à la vue de toutes les nations, qui les reconnurent & les respecterent comme celles de leur prince & de leur maître souverain. Monsieur Dacan, charmé de la docilité de ces nations Indiennes, établit plusieurs habitations de François parmi elles, pour y faire un grand commerce de peaux. Le grand objet de l'entreprise étoit la découverte du Mississipi, & de reconnoître bien directement l'embouchure de ce fleuve. Les Espagnols avoient déjà tenté inutilement cette découverte, & pour cela ils avoient donné à cette riviere le nom de fleuve caché. Selon le calcul de monsieur de la Salle, cette embouchure est entre le vingt-deux & le vingt-troisieme degré de latitude, & aboutit au golfe du Mexique par un gros canal qui a deux lieues de largeur, assez peu profond, mais cependant praticable. Les bords de cette embouchure auprès de la mer sont inhabitables, à cause des fréquentes inondations du printemps. Cet endroit ne produit que des cannes, des ronces & des bois; mais quand on avance environ une lieue & demie dans les terres, c'est le plus beau séjour du monde; car on y trouve de vastes prairies, de beaux bois tous remplis de mûriers, de noyers, de châtaigniers. On y voit des campages couvertes de toutes sortes d'arbres fruitiers, d'orangers, de citroniers, de grenadiers; des côteaux chargés de vignes; des champs qui portent deux fois l'année du bled d'Inde. On voit dans les étangs ou sur les rivieres, toutes sortes d'oiseaux aquatiques, comme des canards, macreuses, oies sauvages, plongeons & autres. On voit de même, dans les bois & dans les campagnes, toutes sortes de volatiles, perdix, cailles, faisans, grand nombre d'animaux à quatre pieds de toutes especes, sur-tout de grands bœufs

ſauvages qu'on appelle *cibolas*. Ils ſont boſſus depuis le chignon du cou juſqu'au dos. On en voit quelquefois juſqu'à quinze cents enſemble. On en fait la chaſſe d'une maniere aſſez particuliere. Ils paiſſent au milieu des cannes, où ils ſont comme dans un fort impénétrable. Pour les prendre, les ſauvages font un grand circuit autour, & y mettent le feu par divers côtés, ſur-tout quand le vent ſoufle un peu plus qu'à l'ordinaire. Tout l'air eſt d'abord rempli de fumée qui ſe change en flamme dans un moment. La rapidité du feu, jointe au bruit effroyable que fait cette forêt de cannes tout en feu, jette l'épouvante parmi le troupeau. Les bœufs effrayés fuient de toutes parts. Les ſauvages perchés de diſtance en diſtance ſur les arbres, dardent les uns, tirent ſur les autres, & en font une grande boucherie. Ces bœufs ſervent de nourriture, & ſont d'un grand ſecours aux Indiens & aux Européens qui abordent en ce nouveau monde. Quand on n'a rien de meilleur à manger, on ſe nourrit auſſi de crocodiles, la chair en eſt ferme comme celle du thon, douce comme celle du ſaumon, blanche & d'un très-bon goût, contre l'idée ordinaire que s'en forment les Européens, qui n'y penſent qu'avec horreur. Les propres compagnons de monſieur de la Salle, qui fut employé par le roi pour en faire la découverte, laſſés & rebutés des fatigues d'un voyage ſi long & ſi pénible, prirent la criminelle réſolution de s'en défaire & de le tuer. Deux malheureux, nommés Dan & Lentelot, qui conſervoient depuis long-temps dans leur cœur une ſecrete haine contre lui, ſe cacherent & ſe coucherent dans une prairie ſur les bords du fleuve du Miſſiſſipi, par où il devoit paſſer, attendant le moment favorable pour exécuter leur pernicieux deſſein. En effet, comme il paſſoit près

d'eux ſans les appercevoir, ils tirerent d'aſſez près, & lui enfoncerent trois bales de fuſil dans la tête, d'un coup lâché par Lentelot : il tomba à terre plongé dans ſon ſang. Un frere de monſieur de la Salle & le pere Anaſtaſe, récollet, entendirent le coup ſans voir perſonne ; ils accoururent promptement vers l'endroit d'où le coup étoit parti, & trouverent monſieur de la Salle rendant les derniers ſoupirs ; il avoit encore cependant quelque connoiſſance, il eut aſſez de temps & de force pour ſe confeſſer, & pour faire à Dieu un ſacrifice de ſa mort en pardonnant de bon cœur à ces infâmes qui venoient de l'aſſaſſiner d'une maniere ſi indigne. Ces malheureux aſſaſſins furent tués peu de temps après par un Anglois & un Allemand de leur troupe. Je ſuis,

Meſſieurs,

Votre, &c.

FIN.

TABLE.

Instruction pour se former dans l'art d'écrire des lettres.

LE CÉRÉMONIAL DES LETTRES.

Les titres dont on qualifie toutes sortes de personnes.

Inscriptions, souscriptions & suscriptions dont le roi & la reine se servent dans leurs lettres.

Inscriptions, souscriptions & suscriptions des lettres de monseigneur le dauphin.

Inscriptions, souscriptions & suscriptions des lettres des fils de France.

Inscriptions, souscriptions & suscriptions des lettres des princes du sang.

LETTRES.

LETTRES SUR DIFFÉRENTS SUJETS.

LETTRES DE RELATION ET DE VOYAGE.

Fin de la Table.

PERMISSION SIMPLE.

JEAN-JACQUES DE VIDAUD, MARQUIS DE VELLERON, Comte de la Batie & Mognenins, Seigneur de Fargues, Cairanne, Bivier, la Maison-forte de Montbives & autres Places, Conseiller d'Etat & au Conseille Privé, Directeur général de la Librairie, & Docteur d'honneur de la Faculté de Droit.

VU l'article VII de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, portant réglement pour la durée des Privileges en Librairie, en vertu des pouvoirs à Nous donnés par ledit Arrêt : Nous permettons au Sr RACINE, Libraire à Rouen, de faire faire

une édition de l'Ouvrage qui a pour titre : *le Nouveau Secrétaire de la Cour*, laquelle édition sera tirée à 1200 exemplaires, en un volume, format in-12, & sera fini dans le délai de six mois, à la charge par ledit sieur de représenter à l'Inspecteur de la Chambre Syndicale de Rouen la quittance exigée par les articles VIII & IX du même Arrêt; d'avertir ledit Inspecteur du jour où l'on commencera l'impression dudit Ouvrage, au désir de l'article XXI de l'Arrêt du Conseil du 30 août 1777, portant suppression & création de différentes Chambres Syndicales ; de faire ladite édition absolument conforme à celle de Lyon 1780, d'en remettre, conformément à l'Arrêt du Conseil du 16 Avril 1785, neuf exemplaires aux mains des Officiers de la Chambre Syndicale de Rouen, d'imprimer la présente Permission à la fin du Livre, & de la faire enregistrer dans deux mois, pour tout délai, sur les registres de ladite Chambre Syndicale de Rouen, le tout à peine de nullité.

DONNÉ à Paris le 8 Août 1786.

Signé VIDAUD.

Par Monseigneur,
DUMIRAIL.

RÉGISTRÉ sur le registre de la Chambre Syndicale de Rouen, fol. 36, n° 221, conformément aux Réglements de la Librairie. A Rouen le 3 Septembre 1786.

L. OURSEL, *Syndic.*

De l'Imp. de veuve L. DUMESNIL, rue neuve & près le Prieuré S. Lo, 1787.

[illegible] 69 # Jan 21 [illegible]

[illegible] — 15

1346

37
9

99
13

21 – 12 [illegible] /16

17

89
4
41

89